



Evaluation conjointe de l'aide budgétaire au Burundi (2005-2013)

**Rapport Final
Volume II – Annexes**

Mars 2015

*Evaluation menée conjointement par la
Belgique, la Commission européenne, la
France et le Gouvernement du Burundi*

*Contrat No EVA 2011/Lot 3
Contrat spécifique N° 2013/329013*

Coopération
internationale et
Développement
EuropeAid



Consortium composé
d'ADE, d'ITAD et de COWI
Leader du Consortium: ADE s.a
Personne de contact: Edwin Clerckx
Edwin.clerckx@ade.eu

Contrat No EVA 2011/Lot 3
Contrat spécifique N° 2013/329013

Cette évaluation conjointe a été commanditée par
l'Unité d'évaluation de la Direction générale Développement et
coopération – EuropeAid (Commission européenne)

Le rapport ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires techniques et financiers membres du Comité de Gestion ni celles des autorités du pays concerné.

Ce rapport a été préparé par



Rue de Clairvaux 40, Bte 101
B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgium)
Tel: +32 10 45 45 10
Fax: +32 10 45 40 99
E-mail: ade@ade.be
Web: www.ade.be

Table des matières

RAPPORT PRINCIPAL DANS LE VOLUME I

LISTE DES ANNEXES DANS LE VOLUME II

ANNEXE 1: INVENTAIRE ET PRESENTATION DES PROGRAMMES D'AIDES BUDGETAIRES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

ANNEXE 2: CADRES LOGIQUES D'INTERVENTION

ANNEXE 3: REPONSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION

ANNEXE 4: ANALYSES QUANTITATIVES

ANNEXE 5: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE 6: BIBLIOGRAPHIE

Annexe 1: Inventaire et présentation des programmes d'AB et de renforcement des capacités

1.1 Inventaire des aides budgétaires allouées par les PTF au Burundi

1.2 Inventaire des programmes de renforcement des capacités

Opérations de renforcement des capacités liées aux AB	PTFs	Période	Objet	Montant approuvé (en MEUR)	Montant approuvé (en USD)
Projet d'appui à la réhabilitation des administrations financières et économiques (PARAFE)	France	2004	trois composantes destinées à renforcer les capacités nationales dans les domaines des impôts, des douanes et de la statistique.	1,52	
AFD – Assistance Technique aux Passations de Marchés	France	2010-2012			
Assistance to Public Finance Management (through IMF)	Pays-Bas/UK	2008-	Appui au Ministère des Finances pour formuler la stratégie de réformes des FP et appuyer une réforme plus intégrée de la GFP et pour faciliter les interventions conjointes des bailleurs		
Appui à la réduction de la pauvreté (PPARP)	UE	2004-2006	Suivi du programme et coordination avec les bailleurs. Expertises techniques en appui à la Cour des Comptes ou la Commission des Finances de l'AN afin d'améliorer les conditions du contrôle budgétaire et des finances publiques Appui au système de suivi du CSLP	1,25	
Appui budgétaire à la stabilisation macroéconomique (PASME)	UE	2007-2008	Financement de la cellule d'appui au Cadre de Partenariat pour assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes de GFP Appui institutionnel et AT au ministère des finances ou autres ministères concernés par les réformes des FP	1,00	
Programme d'Appui Budgétaire à la Relance Economique (PABRE)	UE	2009-2011	Financement de la CACP, appuis à la mise en œuvre du plan de réforme GFP, équipements informatiques, Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du système statistique	3,00	
Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la croissance économique (FABRICE)	UE	2013-2015	Contribuer à la mise en œuvre des activités de la nouvelle Stratégie de gestion des Finances Publiques (2012-2014) ainsi qu'au Plan National de Développement de la Statistique, la Stratégie Nationale pour la Gouvernance et la lutte contre la corruption; appuyer le dialogue entre la société civile et le gouvernement sur l'exécution du budget de l'Etat, PEFA3,....	1,95	
Expert chargé du suivi de la mise en œuvre du FCE	Belgique	2008-2012	Expertise chargée du suivi de la mise en œuvre du FCE	0,69	
Expert chargé du suivi de la mise en œuvre du FCE II	Belgique	2013-	Expertise chargée du suivi de la mise en œuvre du FCE II, avec une composante éducation et une composante finances publiques	1,74	
AFD – Assistance Technique en appui au Fonds Commun de l'Education (FCE)	France	2008-2012			
AFD – Assistance Technique au système statistique Education	France	2008-2011			
PAGE-Projet d'appui à la Gestion Economique	BM		Appui à la gestion de l'économie : · Améliorer des outils de gestion macroéconomique par la disponibilisation des informations statistiques produites sur une base régulière et fiable ; · Renforcement de la transparence et de la discipline dans la gestion des Finances Publiques aussi bien au niveau des dépenses qu'à celui des recettes ; · Appui aux structures de contrôle telles que l'Inspection Générale des Finances, la Cour des Comptes et les médias. Appui à la formulation et au suivi des stratégies sectorielles (justice, secteur privé)		24,00
Projet de renforcement des capacités en GFP	BAD				
PRCI - Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles	BAD	2005-2009	Renforcement de la gestion macroéconomique Renforcement de la gestion des Investissements Publics Appui à la mise en place d'un observatoire de l'emploi		3,34
PAREC Programme d'appui à la réalisation d'Etudes et de Consultations	Belgique	2010-2016	Financement d'études préatoires de projets et autres interventions dans le cadre de la coopération belgo-burundaise	2,01	

1.3 Mesure des aides budgétaires perçues par le Trésor

Mesurer précisément les montants alloués par les PTF, les transferts effectués sur les comptes de la BRB et les montants entrants sur le compte du Trésor au titre de l'aide budgétaire n'a pas été aisé. Les différentes sources comptabilisant les montants d'AB entrés dans le pays et versés sur le compte du trésor, donnent des résultats différents, en particulier au cours de la période 2005-2011. A partir de 2012, un effort d'harmonisation a été mené entre la BRB et le Ministère des Finances et qui semble porter ses fruits (voir tableau ci-dessous).

Les difficultés rencontrées pour établir une série de référence, reconnue par tous, montrent le degré d'approximation du suivi et du monitoring de ces montants. Les données tirées du système SIGEFI en particulier, sont peu fiables, avec des montants mal répertoriés (n'étant pas des AB) ou manquants certaines années. Par rapport à la série du TOFE, nous n'avons pas réussi à réconcilier toutes les opérations retenues à ce niveau avec celles mentionnées par les bailleurs, donnant lieu de fait à des écarts, en particulier en 2009 et en 2011.

Afin de consolider les estimations effectuées sur base des données des bailleurs et du Ministère des finances, nous sommes revenus à la source, à savoir les extraits de compte des transferts effectués par les PTF sur le compte de la BRB. Là aussi, il a été difficile de retrouver la trace de toutes les opérations qui ont donné lieu à des transferts en devises depuis 2005, au titre de l'AB. La série de la BRB ne donne donc pas une vue complète des AB reçus par le Burundi de 2005 à 2013.

Pour mener notre analyse, nous sommes repartis des données du TOFE, de façon à assurer la cohérence avec les données budgétaires. Au total, sur la période, l'écart avec nos propres estimations est léger : mois de 30 milliards de FBU sur un total de 860 milliards environ. Les fluctuations d'une année à l'autre peuvent s'expliquer par les dates de transferts qui diffèrent de quelques jours vers le compte de la BRB et vers le compte du Trésor ce qui lorsque l'AB est versée le 27 ou le 29 décembre sur le compte de la BRB peut faire basculer l'aide dans les chiffres de l'année suivante pour le Trésor.

Par ailleurs, certains écarts en 2005 et 2006 sont sans doute liés au fait que les AB ayant servi au remboursement des arriérés pour atteindre le point d'achèvement ont été versés directement à la BAD ou sur le compte du trust Fund de la BM et n'ont sans doute pas été répertoriés par le Ministère des Finances.

Tableau 1 : Estimation des aides budgétaires décaissées au Burundi (hors PPTE)

Milliards FBU	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
AB selon TOFE	68,3	65,1	94,7	136,2	70,8	123,8	114,0	74,9	117,9	865,8
AB selon SIGEFI	16,6	58,1	96,8	130,6	88,8	173,9	121,8	75,9	118,8	881,3
AB selon BRB	63,4	71,7	94,5	117,1	45,9	67,5	121,1	74,7	117,9	773,8
AB selon évaluation	71,0	54,9	89,7	118,6	88,4	124,1	94,6	74,6	121,9	837,9

Source : TOFE, SIGEFI, BRB, calculs propres

1.4 Les interventions à travers le FCE

1.4.1 Principales caractéristiques du Fonds Commun de l'Éducation

Parallèlement aux engagements pris dans le cadre des programmes d'AB, la France, la Belgique et le Royaume-Uni ont depuis 2008 appuyé le gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique dans le secteur de l'Éducation à travers la constitution d'un Fonds commun de l'Éducation (FCE). Le FCE a cherché à appuyer le gouvernement burundais pour atteindre les objectifs du Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation (PSDEF), notamment l'accès universel à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, l'obtention d'une parité entre filles et garçons dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et l'amélioration des acquisitions des élèves et de la qualité de l'éducation.

Soucieux d'assurer la traçabilité de la dépense, les bailleurs ont retenu le principe d'un fonds commun : une lettre d'entente a été établie en mars 2008, entre le gouvernement et ses quatre partenaires, prévoyant des mécanismes spécifiques pour la gestion du Fonds Commun de l'Éducation (FCE).

Tableau 2: Contribution des bailleurs aux FCE I et II (en Mio Euro excepté pour le Royaume-Uni)

Sigle	PTF	Période couverte	Budget planifié	Montant décaissé fin 2013
FCE	Belgique	2008-2012	5 M	5 M
FCE II	Belgique	2013-2015	8,8 M	3,5 M
FCE	France	2008-2011	7,6 M	7,6 M
FCE II	France	2013-2015	4 M	2M
FCE	Royaume-Uni	2008-2012	£4 M	£4 M
FCE II	Norvège	2013-2015		5 M

Comme spécifié dans la lettre d'entente établie en mars 2008 entre la République du Burundi et les 4 PTF impliqués, « le FCE s'inscrit dans une démarche d'alignement des bailleurs sur la politique nationale et d'harmonisation des procédures entre les bailleurs... Toutefois, cet appui ne revêt pas la forme d'une aide budgétaire sectorielle, dans la mesure où les procédures nationales de finances publiques sont en cours de réforme et ne permettent pas, pour l'heure, un alignement sur le système budgétaire national. Pour cette raison, la modalité d'un fonds commun a été retenue et un mécanisme de gestion spécifique a été élaboré entre la REPUBLIQUE et les PTF/FCE... »

Au terme d'une évaluation mitigée en 2010, le manuel de procédures du FCE a été profondément revu, en vue de renforcer l'alignement de celui-ci sur les procédures nationales. En particulier les modalités d'exécution du FCE ont été mises en conformité avec le dispositif du « budget d'Affectation spécial » (BAS) prévu par la Loi Organique des finances Publiques (LOFIP 2008) et le Règlement général de gestion des Budgets Publics (RGGBP, 2011). Le BAS est un *sous-compte* du Compte général du Trésor, qui reçoit les ressources des

baillleurs de fonds adhérents et exécute des dépenses conformément à la programmation établie dans une annexe au Budget général. Les modalités d'exécution retenues pour le FCE II ont ainsi renforcé l'alignement des appuis sur les systèmes nationaux, permettant à la fois une affectation des ressources des bailleurs en appui à la stratégie sectorielle nationale et une sécurisation des financements des partenaires par une traçabilité des fonds du FCE dans le budget général. Alors que DFID et le LuxDev se sont retirés, de nouveaux partenaires ont rejoint le FCE en 2012. Les modalités d'utilisation du FCE II ont été formalisées dans une lettre d'entente, signée en mai 2012 entre le Gouvernement et ses partenaires, la Belgique la France et le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE), rejoints ensuite par l'UNICEF. Le choix d'un fonds commun comme modalité d'intervention a été maintenu pour les mêmes raisons que celles invoquées en 2008 et pour assurer une traçabilité de la dépense.

Le nouvel instrument mis en place à partir de 2012 a néanmoins veillé à augmenter l'alignement avec les procédures nationales et le niveau d'appropriation de l'aide extérieure par les autorités nationales, notamment au niveau de l'exécution des opérations et des dépenses prises en charge par le Ministère de l'Education de base et secondaire (MEBSEMFP). Si la philosophie générale autour du FCE s'inscrit effectivement dans une démarche d'alignement des partenaires sur la politique nationale et d'harmonisation des procédures entre les bailleurs, le FCE ne revêt pas la forme d'une aide budgétaire sectorielle, dans la mesure où les modalités retenues pour son utilisation ne sont pas alignées sur les procédures nationales des finances publiques, en cours de réforme.

Une analyse plus détaillée du mode opératoire du FCE II est proposée dans le tableau ci-dessous. Le tableau présente pour chaque étape dans la gestion des fonds, le mode de fonctionnement du fonds. La colonne centrale indique la mesure dans laquelle le FCE adopte les modalités de l'AB (✓ (oui), x (non), +/- (certains aspects mais pas tous).

Si cette analyse montre en effet une implication croissante du Ministère dans la gestion des fonds, elle fait aussi apparaître le maintien de procédures spécifiques au FCE et le rôle toujours important des PTF aux différents stades de cette gestion, en particulier :

- les ressources du FCE sont doublement isolées des ressources du budget, d'une part à travers le compte pivot et d'autre part à travers le compte « Budget d'affectation spéciale » BAS (traçabilité des ressources du BAS/FCE).
- Les étapes de planification et programmation des dépenses restent orientées par les PTF impliqués, notamment pour renforcer le processus de planification encore assez limité au sein du Ministère et la déclinaison opérationnelle de ces choix.
- La dépense est gérée en grande partie par les procédures budgétaires du Burundi mais avec certaines limites à l'autonomie du Gouvernement, en particulier l'existence d'une procédure d'Avis de non objection (ANO) applicable au stade de la passation des marchés pour certains types de dépenses (essentiellement construction et fourniture de livres scolaires).
- L'audit et le reporting se font en grande partie en utilisant les procédures propres des PTF.

Le choix d'un Fonds commun a été fait pour limiter le risque fiduciaire et pour assurer une utilisation des fonds en ligne avec les priorités défendues par les PTF tout en visant une plus grande appropriation de l'aide. Le montage du Fonds commun a en effet cherché à aligner

au maximum sur les procédures du système de GFP mais en les doublant en cas de défaillances. Parallèlement, des actions de renforcement des capacités ont été mises en place au sein du Ministère de l'Education de base pour progressivement, autonomiser ce dernier dans la gestion des ressources allouées. Mais tel que démontré ci-dessous, les fonds restent gérés par des procédures spécifiques, en partie séparément des autres ressources budgétaires. De plus, les interactions entre allocations budgétaires et ressources du FCE sont loin d'être claires.

Tableau 3: Analyse du mode opératoire du FCE II

Etapas dans la gestion des fonds	AB ?	FCE II
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert de fonds au compte du Trésor 	×	<p>Transfert des fonds sur un compte pivot du FCE (en EUR) à la BRB lorsque les conditionnalités de déboursement ont été remplies. Fonctionne comme un réservoir de liquidités rendant disponibles les ressources pour les crédits de paiement de l'année en cours et les engagements pluriannuels (investissement)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour effectuer des dépenses publiques discrétionnaires 	√	<p>But : contribuer à la réalisation des objectifs du PSDEF. Dépenses éligibles sont celles afférentes à la réalisation des activités du plan d'actions annuel validé en CCC-FCE. Pas d'exclusives de principe. En pratique, crédits affectés</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Aux Directions provinciales et communales (DPE/DCE) ○ Aux écoles ○ Pour acquisition de manuels scolaires ○ Pour construction de bâtiments scolaires ○ Aux primes et frais de séjour du personnel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription au budget 	+/-	<p>Utilisation d'un « Budget d'affectation spéciale » (BAS) qui est un sous compte du Compte général du Trésor alimenté à partir du compte pivot par le Trésorier ordonnateur du Burundi sur demande du chef de file des PTF. Inscrit des dépenses relatives aux projets ou programmes sectoriels du Ministère dans une annexe au Budget général. Gestion du BAS définie de commun accord entre le Gouvernement et les bailleurs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de toutes les procédures budgétaires normales de 	+/-	<p>Règles d'utilisation du fonds précisées par le Manuel de procédure. Principe : alignement sur les règles de l'Etat quand suffisantes ; si insuffisantes, outils et procédures spécifiques</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Planification 	x	<p>Lettre de cadrage des PTF du FCE (montants disponibles, priorités, proportions). Plan d'action année n+1 proposé par le BPSE (Bureau de Planification du Secteur de l'Education) selon le CDMT et le PSDEF. Réunion d'arbitrage avec les PTF portant sur l'opportunité des activités. Validation par Ministère sectoriel, GT, comité FCE + Planification trimestrielle discutée avec les PTF</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Programmation (et notamment affectation des financements à des dépenses inscrites dans le budget à moyen terme), 	√	<p>Préparation du BAS (ventilation des crédits dans les articles budgétaires du BAS) par le Ministère selon le cycle de la programmation budgétaire de l'Etat</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion de la dépense 	+/-	<p>Gestion administrative de la dépense prise en charge par le Ministère de l'Education (avec notamment décentralisation de l'ordonnancement au Ministère de l'Education) mais</p>

		ordonnancement des dépenses demeure de la compétence de l'ordonnateur délégué et unique du BAS/FCE.
○ Passation des marchés publics	+/-	Procédures alignées sur le code des marchés publics en vigueur au Burundi. PTF exercent un contrôle a priori sur les marchés de construction et donnent des ANO sur les marchés de construction passés par maîtrise d'ouvrage communale ainsi que par maîtrise d'ouvrage déléguée, et de livres scolaires.
○ Comptabilité	+/-	Opérations du BAS sont enregistrées dans le SIGEFI + dans un logiciel comptable spécifique au FCE (TOMPRO).
○ Audit	×	Fonds peuvent être soumis aux contrôles internes et externe. Mécanismes d'audit propres mis en place avec recours à un cabinet d'audit indépendant.
○ Reporting	+/-	Rapports financiers mensuels produits par la direction des finances du MEBSEMFPFA à partir de TOMPRO.
■ Présence d'un dialogue de politiques	+/-	Organisé à travers le Comité de coordination et de Concertation du FCE et le Comité FCE. Essentiellement centré sur l'opérationnalisation du FCE, la concertation sur la politique éducative étant menée par ailleurs plus largement au sein du groupe thématique mis en place dans le cadre partenarial à proprement parler, indépendamment de la modalité d'aide utilisée.
■ Actions de renforcement des capacités	√	AT en appui à la programmation, rapportage et coordination de l'exécution du BAS AT en appui à la cellule de gestion des marchés publics Appui au renforcement de la gestion financière et administrative AT en appui au pilotage du PSDEF AT en appui au Bureau des Infrastructures AT au Bureau de la planification et des Statistiques de l'Education
■ Suivi de résultats de performance (soit en termes de processus soit en termes de résultats de développement) à travers un protocole conjoint	√	Deux revues sectorielles conjointes par an. Une grande revue réalisée chaque année visant à vérifier la performance du secteur et à s'accorder sur les priorités du secteur et l'allocation des ressources à venir et une revue thématique.
■ Décaissements liés à la satisfaction de mesures et/ou indicateurs de performance.	+/-	Conditions de décaissement vers le compte pivot harmonisées: <ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'action annuel validé année n+1 ■ Plan de passation des marchés et de Trésorerie année n+1 ■ Relevé bancaire du Compte FCE (année n) ■ Rapport de suivi technique et financier (année n-1) ■ Audit des Etats financiers année n-1

1.4.2 Analyse financière (financements, principaux postes de dépenses et exécution)

Financements :

Au 31 décembre 2013, les partenaires avaient versé, pour la période 2008-2013, un montant total d'environ 41 millions d'euro (tableau 4).

Tableau 4– Contributions des PTF au FCE 2008-2013

Partenaire	Montant en EUR
AFD	9 600 000
Coopération Belge	8 500 000
PME	5 994 076
DFID	4 733 764
Luxembourg	1 000 000
Norvège	10 708 075
UNICEF	227 623
TOTAL	40 763 538

Source : MEBSEMPPA, 2014, RASTF FCE, 2013, p.4

Principaux postes de dépenses :

Les fonds du FCE sont majoritairement alloués à la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires au primaire et, dans une moindre mesure, au secondaire (tableau 5). Tout en adoptant une approche sectorielle de ses investissements, le FCE se concentre sur le primaire/fondamental (86% des investissements programmés en 2013). Se faisant, il permet au gouvernement, dans un contexte de besoins exceptionnels générés par le passage à l'école fondamentale, de continuer à investir dans le secondaire et le supérieur. L'appui complémentaire du FCE est également extrêmement important pour ce qui est de la formation professionnelle. Deux modalités de maîtrise d'ouvrage coexistent :

- La maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD): deux conventions ont été signées avec l'ABUTIP, en mars 2011 et octobre 2013. Au 31 décembre 2012, 219 salles de classe et 48 blocs de latrines (primaire) avaient été construits dans le cadre de la 1ère convention (contre des cibles respectives de 225 et 50).
- La maîtrise d'ouvrage communale (MOC): expérimentée depuis 2013 dans trois provinces (Cibitoke, Karusi, Ruyigi), choisie en fonction de la présence de projets de renforcement des capacités des communes.

En 2011 et 2012, l'acquisition et la distribution de manuels scolaires ont constitué le deuxième poste de dépenses. En juin 2012, environ 2.3 millions de manuels avaient été acquis (conformément à la cible, révisée en 2010-2011¹) mais la distribution demeurait problématique.

¹ Cibles définies sur la base d'un manuel par élève pour les sujets prioritaires au primaire et un manuel pour 3 élèves au secondaire).

Les transferts pour frais de compensation des frais de scolarité ont constitué le troisième poste budgétaire le plus important du FCE. Le FCE complète la subvention de l'Etat aux écoles primaires/fondamentales par une subvention d'un montant de 800 FBU/élève. Le FCE ne contribue pas aux frais de fonctionnement des écoles secondaires (communales ou d'Etat) mais fournit un appui aux stages pratiques des écoles secondaires à section normale: en 2013 et appui a bénéficié à 10 521 élèves-maitres et 1 002 encadreurs de stages pratiques.

Enfin, le FCE finance un appui au fonctionnement des services déconcentrés (DPE, DCE, IPE, ICE et IRE). Ces subventions visent à renforcer l'encadrement, administratif et pédagogique, de proximité des directions scolaires. Par exemple, dans le cas des DCE, le FCE permet de financer trois types d'activités : le suivi administratif et financier des écoles, le suivi des comités de gestion, la sensibilisation des acteurs dans lutte contre la déperdition scolaire.

Tableau 5: Budget du FCE et principaux postes de dépenses, 2011-2013

Million FBU	2011		2012		2013 (révisé)	
Total budget	19 813	% of	23 700	% of	37 987	% of
dont:		total		total		total
Construction / équipement primaire	6 103	31	7 587	32	21 176	56
Construction / équipement secondaire	3 097	16	2 815	12	1 031	3
Distribution et acquisition des manuels scolaires (primaire et secondaire)	5 010	25	5 609	24	301	1
Frais de compensation frais de scolarité	1 560	8	1 622	7	1 635	4
Frais de fonctionnement DPE/DCE	200	1	330	1	637	2
Frais de fonctionnement IPE/ICE/IRE	232	1	544	2	632	2

Source : les auteurs sur la base de MEBSEMFPFA, RASTF FCE, 2011, 2012 et 2013. Données non disponibles ou disparates pour la période 2008-2011.

Le reste du financement du FCE appuie des actions de renforcement des capacités (formation initiale ou continue des enseignants, séances de formation pour les cadres de l'administration centrale et déconcentrée etc.), l'équipement de centres d'enseignement des métiers et de formation professionnelle, des dépenses dans les domaines de l'alphabétisation et le préscolaire et des dépenses d'administration générale (mission de suivi, primes à la performance de gestion, équipement informatique etc.).

Exécution :

Entre 2008 et 2010, les taux d'exécution du FCE ont été très bas: en 2009, 19% en engagement et 5% en paiement ; en 2010, 34.5% en engagement et 9% en paiement.¹ Cette faiblesse d'exécution a conduit DFID et l'AFD a diminué le montant initial de leur enveloppe. Cette faiblesse dans l'exécution a été en grande partie due à des problèmes dans les processus d'appels d'offre: le ministère ayant peu d'expérience en la matière, la maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'ABUTIP a été très longue à mettre en place (deux ans). Puis la sélection des firmes par ABUTIP a également pris plusieurs mois. La mise en place de

¹ Source : DFID, Rapport d'achèvement

nouvelles procédures du FCE à partir de janvier 2011 a permis des gains substantiels en matière de délai d'exécution. Sur les trois dernières années, les taux d'engagement et d'exécution ont été les suivants :

Tableau 6: taux d'exécution du FCE, 2011 - 2013

	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Taux d'engagement	93,8%	84,9%	83,0%
Taux d'exécution	30,9%	72,0%	41,6%

Source: MEBSEMFPA, RASTF 2013, p.6

Les rapports techniques et financiers du BAS/FCE ne font pas la distinction entre autorisations et crédits de paiement. Pour les années qui enregistrent la programmation de dépenses pluriannuelles (infrastructures, équipement), le taux d'exécution peut apparaître trompeur puisque il rapporte un montant exécuté annuellement (par exemple avances sur travaux) à un budget pluriannuel. Cependant, les entretiens avec les acteurs de la chaîne des dépenses du FCE ont souligné les difficultés persistantes d'exécution, notamment pour ce qui est des travaux de construction. Les raisons de la lenteur dans le processus de passation des marchés publics sont multiples et sont en partie localisées à l'extérieur du secteur de l'éducation : la responsabilité incombe en partie en la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics qui peut émettre tardivement ses avis de non objection. Par ailleurs, la mise en place de la Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOD) a soulevé des problèmes spécifiques d'exécution dus au manque de capacité au sein des communes, la faiblesse des cellules communales de passation de marchés publics, le manque d'expérience des entreprises locales, le caractère contraignant de nombreuses clauses des DAO : de nombreux appels ont été infructueux.

En matière de transferts aux écoles, la prévisibilité des subventions du FCE aux écoles s'est légèrement améliorée. En juin 2010, la première tranche de la subvention n'avait pas encore atteint certaines écoles. En 2011, la 1^{ère} tranche a été versée en mai.¹ Cependant, l'ensemble des écoles visitées lors de missions de terrain en province a regretté l'arrivée tardive et souvent imprévisible des subventions du FCE, dont le décaissement est en fait conditionné par le versement de la première tranche de la subvention de l'Etat. Cette conditionnalité conduit à soumettre, indirectement, la subvention du FCE aux contraintes de trésorerie alors même que le FCE pourrait justement permettre de desserrer cette contrainte et de favoriser un financement des écoles plus adapté au calendrier scolaire.

¹ Ibid.

1.5 Le mécanisme PPTE

1.5.1 Description générale du mécanisme

Justification

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a été lancée par la Banque mondiale et le FMI en septembre 1996 afin d'aider les pays qui sont confrontés à une charge d'endettement que leur économie ne peut supporter. C'est donc un mécanisme international d'allègement de la dette qui vise à assister les pays les plus pauvres du monde, en général les pays en voie de développement, en rendant leurs dettes internationales « soutenables ». En effet, les dettes très lourdes handicapent fortement la croissance économique de ces pays, ce qui les empêche de se replacer sur une trajectoire d'élimination de la pauvreté et de développement. Cependant, Vikram Nehru¹ précise, et cela semble évident, que « la remise de dette doit faire partie d'une stratégie de développement beaucoup plus globale. La bonne gouvernance, la mise en place d'institutions solides et la promotion de la croissance reste des facteurs essentiels à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement. »²

C'est pour éviter de frapper un coup dans l'eau que ces remises de dettes sont très bien encadrées, avec des exigences très précises. Le processus se fait en deux étapes : le point de décision et le point d'achèvement.

Le Point de décision

Un pays doit remplir quatre conditions afin de bénéficier d'une assistance. Premièrement, le pays doit « être admissible à emprunter auprès de l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale [...] et auprès du FMI³ ». Deuxièmement il doit, bien sûr, faire face à un niveau d'endettement insoutenable. Une dette est qualifiée d'insoutenable « lorsque son niveau par rapport aux recettes d'exportation excède une proportion fixée à 150 % ». ⁴. Troisièmement le gouvernement doit mettre en place une série de réformes ayant pour but la stimulation de la croissance économique et la baisse du niveau de pauvreté. « Ces mesures comprennent l'introduction de politiques macroéconomiques viables, la création d'un système juridique solide et l'établissement d'un système financier fiable et responsable. »⁵.

¹ Responsable à la Banque Mondiale d'une des principales initiatives de remise de dette

² « Croissance et remise de dette dominent le débat sur la dette » sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTPOVERTY/0,,contentMDK:20507758~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:336992,00.html>, consulté le 20/11/14 à 14h54

³ « Allègement la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) » sur <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>, consulté le 20/11/14 à 15h20

⁴ « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) » sur http://europa.eu/legislation_summaries/development/least_developed_countries/r12402_fr.htm, consulté le 24/11/14 à 11h34

⁵ « Allègement de la dette » sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTFAQS/FRENCH/0,,contentMDK:20398460~pagePK:283622~piPK:3544780~theSitePK:727344,00.html#top>, consulté le 20/11/14 à 15h11

Quatrièmement le pays doit avoir élaboré un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP¹).

Lorsque ces quatre critères sont satisfaits (ou au moins lorsque de grands progrès sont observés), le FMI et la Banque Mondiale décident conjointement de leur admission et s'engagent à l'assistance intérimaire de l'allègement de la dette.

Le Point d'achèvement

Pour accéder à l'aide totale et permanente qui l'aidera à avoir un niveau de dette soutenable, le pays doit se soumettre à trois exigences. La première consiste en l'exécution satisfaisante des réformes approuvées lors du passage au point de décision. La deuxième est que le pays doit avoir atteint un niveau de stabilité macro-économique, et enfin, troisième exigence, le pays doit avoir adopté et mis en œuvre le DSRP.

Programme complémentaire

Le PPTE qui vise à rendre la dette des pays supportable est suivie depuis juin 2005 par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Cette initiative va plus loin car elle propose au FMI, à l'Association Internationale de Développement (AID) de la Banque Mondiale et les Fonds Africain de Développement (FAfD) de supprimer totalement les dettes que les pays leur doivent lorsque ceux-ci arrivent au point d'achèvement, ou au moins sont proche de l'atteindre. Cette remise totale de la dette devrait permettre aux pays endettés d'accorder plus de ressources à leur économie et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Une autre différence avec le PPTE c'est que les autres créanciers multilatéraux et les créanciers bilatéraux publics et privés ne sont pas engagés dans ce processus.

1.5.2 Application du mécanisme PPTE au Burundi

Point de décision

En août 2005 le Burundi avait accédé au point de décision et, partant, était éligible à l'allègement intérimaire (dans le cadre de l'IPPTE renforcée) de sa dette. Le FMI et la Banque Mondiale ont donc collectivement procédé à l'allègement de la dette burundaise pour un montant de 826 MUSD.

Cependant cet allègement de la dette n'est pas venu tout seul. Afin d'atteindre le point de décision et de l'accomplir le gouvernement burundais a dû mettre en place une batterie de réformes ² :

¹ <https://www.imf.org/external/np/ext/facts/fre/prspf.htm>

² Etienne Ndikumana, « *Initiative PPTE au Burundi : analyse de ses résultats* », Rapport de fin de formation en Gestion de la Politique Économique, sous la direction du Professeur Ndontsi, Yaoundé, Université de Yaoundé II, Faculté de Sciences Économiques et de Gestion, 2011

1. Réformes politiques, paix et sécurité ;
2. Stabilisation économique, réformes structurelles et processus DSRP ;
3. Gouvernance et Réformes institutionnelles ;
4. Politiques sociales et sectorielles ;
5. Réformes de politiques pour la réduction de la pauvreté.

Point d'achèvement

Comme mentionné ci-dessus, trois exigences doivent être remplies pour atteindre le point d'achèvement. Ces trois exigences se retrouvent détaillées dans le mémoire cité ci-dessus et dans un document de la Banque Africaine de Développement (cf. note de bas de page) : le point d'achèvement ne peut être atteint que si neuf conditions suivantes sont remplies¹ :

1. Préparation d'un DSRP et mise en œuvre satisfaisante pendant un an ;
2. Stabilité macro-économique maintenue ;
3. Utilisation des économies budgétaires découlant de l'allégement intérimaires de la dette, conformément aux priorités identifiées au point de décision et dans le DSRP ;
4. Renforcement des Finances Publiques ;
5. Exécution des mesures de bonne gouvernance liées à la fourniture des services sociaux ;
6. Bonne application du programme de démobilisation ;
7. Processus de privatisation des stations de lavage de café ;
8. Progrès significatifs dans le secteur de la santé et de l'éducation ;
9. Amélioration de la capacité de gestion de la dette.

Selon la Banque Africaine de Développement, six des neuf susdites conditions ont été correctement rencontrées, et les trois autres ont vu des progrès considérables dans leur champ d'application. Ces trois conditions sont celles qui traitent des stations de lavage de café, du programme de démobilisation et des réformes attendues dans le secteur social.

En conséquence, le 29 janvier 2009, le Burundi a atteint ce point d'achèvement et le montant de l'allégement est passé de 826 MUSD à 832,6 MUSD EU. Les créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux se sont partagé cet allégement dans les proportions suivantes : Les premiers cités remettent ainsi 84,8% de la somme, soit 705,8 MUSD ; les deuxièmes eux ont concédés à un allégement de 121 MUSD, donc 14,5% ; et les créanciers commerciaux ont remis pour 5,8 MUSD ce qui représente 0,7% de la somme totale².

A partir de l'atteinte du point de décision, le pays a, sur base des factures envoyées par les créanciers (IDA-Association internationale de développement, FAD-Fiscal Affairs

¹ « burundi : document relatif au point d'achèvement au titre de l'initiative ppte renforcée », pp. 1-2, sur http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Burundi_-_Document_relatif_au_point_d_ach%C3%A8vement_au_titre_de_l_initiative_PPTE_renforc%C3%A9e_-_Rapport_d%E2%80%99%C3%A9valuation.pdf, consulté le 26/11/14 à 10h52

² « burundi : document relatif au point d'achèvement au titre de l'initiative ppte renforcée », p. iv, sur http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Burundi_-_Document_relatif_au_point_d_ach%C3%A8vement_au_titre_de_l_initiative_PPTE_renforc%C3%A9e_-_Rapport_d%E2%80%99%C3%A9valuation.pdf, consulté le 26/11/14 à 10h52

Department, BAD, FIDA-Fonds international de développement agricole,...) établissant à échéance le service dû, versé 90% de ces échéances sur un compte spécial logé à la Banque de la république du Burundi (BRB) et les 10% restant aux créanciers. Concrètement, jusqu'au 15 octobre 2005, le pays a continué à rembourser l'IDA sur la totalité des échéances. Le montant correspondant au surplus versé (entre août et octobre) a été remboursé par l'IDA le 04/11/2005 pour un montant équivalent à 3.509.415,19 USD.

A partir du 15 octobre 2005, la partie des échéanciers profitant de l'allègement de la dette a été directement versée sur un compte « PPTE » ouvert à la BRB pour le Trésor. Ce compte est resté ouvert jusqu'en 2011 et tous les paiements au titre PPTE et IADM ont été effectués sur ce compte jusqu'à sa fermeture en décembre 2011, date à partir de laquelle il n'a plus été nécessaire de tracer les montants PPTE entraînant donc la clôture de ce compte.

Le tableau ci-dessous reprend les montants ayant ainsi transité sur le compte spécial de la BRB et ayant servi à couvrir des dépenses 'pro-pauvres' (voir QE3.3). Au total, ces ressources « supplémentaires » ont représenté 190MUSD, un apport équivalent à un quart des AB versés par les PTF.

Tableau 7: Montant des ressources PPTE affectées au budget de l'Etat

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PPTE /IADM							
en milliards FBU	7,77	25,84	31,78	34,91	34,46	42,53	45,92
IDA	7,8	19,8	14,2	26,2	32,1	29,5	31,9
FAD	0,0	6,0	5,2	4,8	0,0	8,4	9,3
BAD	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CE	0,0	0,0	12,5	2,0	1,2	2,9	2,3
BEI ¹	0,0	0,0	0,0	1,9	0,8	0,0	0,0
FIDA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	1,8	2,4
En MUSD	7,2	25,1	29,4	29,4	28,0	34,6	36,4

Il faut également souligner que le processus d'allègement de la dette a pris aussi d'autres formes et notamment, dans le cas de la France, le montage des AB C2D, qui ont consisté en des reversements sous la forme d'AB, des montants payés au titre du service de la dette bénéficiant de l'allègement. Le Burundi a bénéficié d'un de ces programmes de 2010 à 2013.

¹ Banque européenne d'investissement

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
DARE I	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques (DARE)	Banque Mondiale	1-08-2006	ABG	Focus sur 1) amélioration de la GFP avec l'introduction du MTEF 2) amélioration des services pour les pauvres et réduction de la pauvreté grâce à un système de surveillance et d'évaluation; 3) Accélérer la croissance en augmentant les activités génératrices de revenus en: 3)1. relançant des secteurs agricoles d'exportation (café, thé, et coton) avec une meilleure distribution des revenus entre les acteurs de ces secteurs, une meilleure compétitivité autant d'un point de vue prix que qualité et une libéralisation du marché; 3)2. développement du secteur privé à travers une amélioration du climat d'investissement et un remboursement des arriérés au secteur privé plus un désengagement progressif de l'Etat.		60.000.000
DARE II	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques II (DAREII)	Banque Mondiale	5-08-2008	ABG	Poursuivre 1) les réformes du système de GFP pour améliorer la redevabilité et la transparence des dépenses publiques grâce à une meilleure compréhension, préparation et exécution des budgets; 2) Le renforcement et clarification du cadre légal et institutionnel pour le développement du secteur privé en adoptant et développant les lois et régulations des meilleures pratiques, réformer le système judiciaire, renforcer le dialogue privé/public, alléger le poids administratif, simplifier la taxation des PME 3) les réformes dans l'agriculture en supprimant certaines contraintes qui abaissent la productivité des producteurs, encourager l'investissement privé, augmenter la qualité et la quantité.		30.000.000
DARE III	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques III (DARE III)	Banque Mondiale	29-10-2009	ABG	Continuité de DARE II (Améliorer GFP et promouvoir le développement du secteur privé) en fournissant des efforts supplémentaires pour améliorer le contenu stratégique du processus de planification budgétaire et la transparence du GFP. Réduire la pauvreté en encourageant une croissance menée par le secteur privé. Il faut continuer d'améliorer l'environnement des affaires, la modernisation du cadre législatif et réglementaire, et le dialogue entre le public et le privé. Prise en compte des problèmes d'offre et de prix des produits pétroliers.		25.000.000

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
DARE IV	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques IV (DARE IV)	Banque Mondiale	9/12/2010-2011	ABG	Continuation des précédentes tranches: 1) appui à la poursuite des réformes du système GFP (en particulier redevabilité et transparence des dépenses publiques) en renforçant le lien entre les instruments de planification stratégique et les budgets du Gouvernement, en améliorant l'accès du public à l'information financière, en améliorant l'exécution du budget, en améliorant le management RH, et en diminuant la masse salariale de l'État dans les dépenses publiques totales et le PIB ; 2) redynamiser le processus de réforme du secteur privé à travers la promotion des investissements privés, le renforcement de l'Agence de Promotion de l'Investissement (API) la réhabilitation du secteur énergétique, la privatisation des entreprises publiques et la modernisation du secteur agricole d'exportation et 3) a réduire la pauvreté et protéger les groupes faibles.		25.000.000
DARE V	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques V (DARE V)	Banque Mondiale	15/12/2011-2012	ABG			35.000.000
DARE VI	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques VI (DARE VI)	Banque Mondiale	23-10-2012	ABG	Domaines visés: (i) renforcement de la GFP et transparence du budget à travers: (a) amélioration du processus budgétaire; (b) plus de transparence au niveau des dépenses et de la passation des marchés publics; et (c) rationalisation de la gestion de la fonction publique; (ii) Développement du secteur privé (DSP) et diversification économique à travers: (a) amélioration du cadre légal et de régulation des investissements du secteur privé; (b) amélioration de la productivité agricole et restructuration des secteurs d'exportation et de services; et (c) promotion du développement du secteur minier; (iii) Renforcement de la protection sociale à travers : (a) le développement de systèmes et institutions de filets de sécurité; et (b) amélioration du ciblage pour la fourniture des services sociaux.		25.000.000

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
DARE VII	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques VII (DARE VII)	Banque Mondiale	27-11-2013	ABG	1) Renforcement de la GFP et de la transparence du budget par: a) l'amélioration du processus budgétaire, b) l'embauche d'une société indépendante et digne de confiance pour entreprendre un audit complet du système de passation des marchés publics + publication de ce rapport d'audit, c) information sur le budget accessibles aux citoyens ; 2) Promotion de l'investissement dans le secteur privé et diversification de l'économie par a) l'établissement du "Guichet Unique" qui délivre les permis de construction, b) une plus importante allocation du budget pour les routes de desserte et l'irrigation, c) concentration des effort sur la privatisation des "coffee washing stations", d) code de la mine, accepté par les associations ; 3) Renforcement de la protection sociale		26.000.000
PPARP	Appui à la réduction de la pauvreté (PPARP) et d'allègement des arriérés multilatéraux	UE	2004-2006	AB indirect - tranche fixe	Appui au CLSP intérimaire visant: - la création d'un cadre macroéconomique stable; - l'accès de la population aux services sociaux de base; - la promotion de la bonne gouvernance	32.070.000	
				AB indirect - tranche variable	Indicateurs retenus en gestion des finances publiques, santé et éducation	6.000.000	
				AB ciblé	apurement des arriérés envers la Bad afin de pouvoir atteindre le point de décision PPTE	7.600.000	
PASME	Appui budgétaire à la stabilisation macroéconomique (PASME)	UE	2007-2008	ABG tranche fixe	<u>Objectif spécifique</u> : soutenir le gouvernement pour stabiliser ses finances publiques et réaliser son programme de réformes de la gestion des finances publiques	27.370.000	
				ABG tranche variable	Indicateurs: marchés publics, solde de la fonction publique, Cycle et pratique budgétaire et mise en œuvre du CSLP	8.000.000	

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
PABRE	Programme d'Appui Budgétaire à la Relance Economique (PABRE)	UE	2009-2011	ABG tranche fixe	Objectifs spécifiques: (1) stabilisation des finances publiques au niveau du budget; (2) la reconstruction de l'administration et des services publics du Burundi; (3) l'amélioration de la gouvernance économique et de l'efficacité des services publics à travers l'appui à la mise en oeuvre du programme de réforme de la gestion des finances publiques; (4) l'aide à la mise en oeuvre des politiques de développement sectorielles nationales	30.000.000	
				Vflex tranche fixe		28.600.000	
				ABG tranche variable	Indicateurs de processus liés à la réforme GFP et indicateurs de performances dans les secteurs sociaux	15.000.000	
FABRICE	Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la croissance économique (FABRICE)	UE	2013-2015	ABG "State Building Contract" - tranche fixe	Objectifs spécifiques: 1) mobilisation et affectation efficiente des ressources budgétaires; 2) mise à disposition efficace de services publics sociaux de base, en particulier éducation et santé; 3) appui au CSLP II pour stabiliser la situation d'ensemble et supporter la transition vers la gouvernance démocratique	30.000.000	
				ABG SBC tranche variable	Indicateurs:GFP (reçettes fiscales et dépenses), suivi exécution budget, contrôle, santé, éducation, système judiciaire	12.000.000	
PAREG	Programme d'Appui aux Réformes et à la Gouvernance	BAD	2005	ABG	Objectifs: assainir le cadre macro-économique et de promouvoir la bonne gouvernance à travers la réforme, d'une part, de la fonction publique et, d'autre part, des institutions de contrôle interne et externe de la gestion des ressources publiques.		10.000.000
PARE I	Programme d'Appui aux réformes Economiques - Phase I	BAD	2006	ABG	Objectifs: réduire les déséquilibres macroéconomiques et poursuivre les réformes structurelles et financières nécessaires à la relance d'une croissance durable de l'économie		10.600.000
PARE II	Programme d'Appui aux Réformes Economiques - Phase II	BAD	2008-2009	ABG	Objectifs: accroître l'efficacité et l'efficience de l'administration en matière de conception, de formulation, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes de développement socioéconomique et renforcer la bonne gouvernance des finances publiques		21.980.000

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
PARE III	Programme d'Appui aux Réformes Economiques - Phase III	BAD	2010	ABG	<u>composante (1)</u> : renforcement de la gestion de ressources publiques par la mise en place d'une législation et d'une réglementation budgétaires conformes aux normes internationales; l'amélioration de la documentation budgétaire et le renforcement du système de passation des marchés. <u>composante (2)</u> : renforcement du système de contrôle interne et externe des finances publiques par le renforcement du service inspection et contrôle interne rattaché au ministère des finances; l'amélioration du contrôle externe par le renforcement		15.000.000
PARE IV	Programme d'Appui aux Réformes Economiques - Phase IV	BAD	2011-2012	ABG	<u>Objectifs opérationnels</u> : (i) amélioration de la transparence et de l'efficacité de la gestion des ressources publiques et (ii) l'amélioration de l'efficacité des systèmes de contrôle de la GFP		10.900.000
PARE V	Programme d'Appui aux Réformes Economiques - Phase V	BAD	2012-2013	ABG	<u>Objectifs opérationnels</u> : (i) l'amélioration de l'efficacité de l'Etat dans la gestion des ressources publiques (composante 1) ; et (ii) la promotion du développement du secteur privé et de la création d'emplois (composante 2)		18.600.000
DARE I	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques (DARE)	Norvège	2007-2008	ABG	Contribution au DARE I		10.200.000
DARE II	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques II (DAREII)	Norvège	2008	ABG	Contribution au DARE II		17.700.000
DARE III	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques III (DARE III)	Norvège	2010	ABG	Contribution au DARE III		9.500.000
DARE IV	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques IV (DARE IV)	Norvège	2011	ABG	Contribution au DARE IV		9.900.000
DARE V	Don d'Appui Budgétaire et de soutien aux réformes économiques V (DARE V)	Norvège	2012	ABG	Contribution au DARE V		9.700.000
DARE	Co-financing for the Burundi Economic Reform Support Grant (ERSG) (via WB – IBRD)	Pays-Bas	2006	ABG	Contribution à la première tranche du DARE en soutien au CSLP		10.000.000
DARE	Co-financing for the Burundi Economic Reform Support Grant (ERSG) (via WB – IBRD)	Pays-Bas	2007	ABG	Contribution au DARE I en soutien au CSLP Indicateurs: Maintien de la stabilité politique Mise en oeuvre du CSLP Evaluation positive du FMI quant à la stabilité macro		13.000.000

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
DARE II	Co-financing for the Burundi ERSG 2 (via WB –IBRD)	Pays-Bas	2008	ABG	Contribution au DARE II en soutien au CSLP Poursuite des efforts de stabilité politique et macroéconomique Ouverture du gouvernement au dialogue sur la stabilisation et la reconstruction		20.000.000
DARE III	Co-financing in for the Burundi ERSG 3 (via WB-IBRD)	Pays-Bas	2010	ABG	Contribution au DARE III en soutien au CSLP Amélioration des services de base Poursuite du dialogue sur la réduction de la pauvreté Inclusion politique Protection des personnes		13.000.000
AS	Appui à la stabilité	Pays-bas	2011	ABG ciblé	Paiement des arriérés de salaires correspondant aux augmentations octroyées aux fonctionnaires (à l'exclusion de la police et de l'armée) mais non payées	10.400.000	13.000.000
SAS	AFD - Subvention d'Ajustement Structurel (SAS)	France	2004	ABG ciblé	Aide budgétaire de stabilisation macroéconomique	5.000.000	
SAS	AFD - SAS (Aide budgétaire de stabilisation macro-économique)	France	2005	ABG ciblé	remboursement des Bons du trésor ayant servi à financer la filière café	3.000.000	
SAS	AFD - SAS (Aide budgétaire de stabilisation macro-économique)	France	2006	ABG ciblé	Refinancement des arriérés de salaires 2003 du personnel enseignant relatifs aux mesures de reclassements indiciaires en 2002	2.500.000	
SAS	AFD - SAS (Aide budgétaire de stabilisation macro-économique)	France	2007	ABG ciblé	Refinancement des arriérés de salaires 2004 du personnel enseignant relatifs aux mesures de reclassements indiciaires en 2002	2.000.000	
SAS	AFD - SAS (Aide budgétaire de stabilisation macro-économique)	France	2008	ABG ciblé	reliquat des arriérés de salaires dus aux enseignants compensation des frais de scolarité	2.000.000	
SAS	C2D – Aide Budgétaire Sectorielle (ABS) en faveur de l'Education (salaires)	France	2010-2013	ABS ciblé	Couverture sur 3 ans des salaires des 1230 enseignants du primaire recrutés en 2010 dans le cadre du PSDEF	2.586.322	
	AFD- Aide Budgétaire globale	France	2013-2014	ABS ciblé	Couverture partielle des salaires d'enseignants du primaire sur les exercices budgétaires 2013 et 2014 dans le cadre du PSDEF	3.000.000	
PSTE	Banque mondiale pour l'allègement de la dette	Belgique	2004	PSTE	Contribution au fonds fiduciaire Banque Mondiale pour l'allègement de la dette	5.974.722	
AFE	Aide Exceptionnelle destinée à l'apurement partiel d'arriérés de la dette intérieure	Belgique	2002-2003	ABG ciblé	Paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant	3.571.319	
AFE	Aide financière exceptionnelle pour le paiement des agents civils	Belgique	2003	ABG ciblé	Paiement de trois mois (mars, mai et juillet 2004) de salaires courants des agents civils	4.500.000	
AFE	Aide financière exceptionnelle pour le paiement des agents civils	Belgique	2006	ABG ciblé	Paiement d'un mois et demi (mai 2006) de salaires courants des agents civils	2.000.000	

Sigle	Titre	PTFs	Période	Type d'AB	Objectifs	Montant approuvé (en €)	Montant approuvé (en USD)
DARE II	For the Burundi Economic Reform Support Grant (via WB-IBRD)	Belgique	2008	ABG	Contribution au Multi donor trust fund pour l'Appui à la réforme Economique (DARE) géré par la Banque Mondiale (IBRD plus spécifiquement)	4.000.000	
	DFID funding to the International Monetary Fund	UK	na				
PPTE	Co-financing of World Bank Multilateral Debt Relief for Burundi	UK	2004	PPTE			
PPTE	Fonds PPTE	Multi	2005-		Financement de dépenses sociales préalablement identifiées		

Annexe 2: Cadres logiques d'intervention

2.1 Cadre logique d'intervention pour la stabilisation macro-budgétaire

Ressources prévues pour la politique gouvernementale et les dépenses publiques		Produits indirects prévus	Résultats attendus	Impacts escomptés
<p>Intrants prévus des appuis budgétaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 26 programmes d'ABG pour un montant prévu total de USD650 M : <ul style="list-style-type: none"> ▪ DARE I à VII de la BM : 2006-2013 + cofin. NL et NO ▪ PAREG et PARE I à V de la BAD: 2005-2013 ▪ PPARP, PASME, PABRE et FABRICE de l'UE: 2005-2015 ❖ 11 programmes d'AB ciblés pour un montant prévu total de USD55 M: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 programmes AFD (2004 à 2014) ▪ 3 programmes Belgique (AFE 2002, 2003 et 2006) ▪ 1 programme Pays-Bas (2011) ❖ Conditions d'éligibilité: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect du programme macroéconomique agréé avec le FMI ❖ Principaux domaines de dialogue liés aux appuis prévus (matrices de mesures): <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du cadrage macro-budgétaire ▪ Mobilisation des recettes ▪ Processus d'élaboration du budget ▪ Suivi de l'exécution du budget ▪ Gestion des arriérés yc dûs au secteur privé ▪ Gestion de la masse salariale et de la paie ❖ Assistance technique et autres appuis techniques: <ul style="list-style-type: none"> ▪ AT FMI: Gestion de la trésorerie et de la liquidité (Pays-Bas) ▪ AT OBR (DFID) ▪ PAGE (BM) 	<p>Produits directs prévus des AB: Amélioration de la relation entre l'aide extérieure et les processus budgétaires et politiques nationaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume et part d'aide extérieure accru via le budget • Meilleure anticipation et réduction du besoin de financement de l'Etat • Réduction de la contrainte budgétaire en période de crise • Contribution au paiement des arriérés de salaires du personnel enseignant • Contribution au paiement des salaires des agents civils de l'Etat • Meilleure prévisibilité des décaissements de ressources extérieures • Dialogue de politiques, conditions de décaissement et renforcement des capacités mieux coordonnés • Aide extérieure plus harmonisée et alignée sur les politiques et systèmes du Gouvernement • Coûts de transaction de l'aide extérieure réduits 	<p>Amélioration des politiques publiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure formulation des politiques macroéconomique et budgétaire • Meilleure maîtrise du cadrage macro-budgétaire • Mobilisation accrue des recettes domestiques • Réduction durable des arriérés domestiques et extérieurs • Maîtrise de la masse salariale du secteur public • Renforcement de la capacité d'absorption des chocs externes et internes 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation puis stabilisation et consolidation à moyen terme du cadre macroéconomique et budgétaire • Inflation maîtrisée • Une monnaie crédible et stable • Constitution de réserves extérieures suffisantes • Financement accru de l'investissement par l'épargne domestique 	<ul style="list-style-type: none"> • Relance puis accélération de la croissance économique • Stabilisation du processus de paix puis sortie progressive de la fragilité
<p>Ressources & activités gouvernementales (2005-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulation, mise en œuvre et suivi du CSLP I et II • Mise en œuvre de la politique monétaire et de change par la BRB 	<p>Effets produits par les activités du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure maîtrise du déficit public • Réduction du financement monétaire du déficit public 			
<p>Autres ressources et activités financées par l'aide extérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Initiative PPTE /IADM pour un montant de USD 330 Mio ❖ FRPC I 2004-2008 et FRPC/FEC II (2008-2011) et III (2012-2015) (FMI) ❖ Appui au processus d'intégration régionale (EAC) 	<p>Effets produits par les autres activités d'aide extérieure</p>			

2.2 Cadre logique d'intervention en gestion des finances publiques

Ressources prévues pour la politique gouvernementale et les dépenses publiques	Produits indirects prévus	Résultats attendus	Impacts escomptés
<p>Intrants prévus des appuis budgétaires généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 26 programmes d'ABG pour un montant prévu total de USD650 M mettant l'accent sur la gestion des finances publiques: <ul style="list-style-type: none"> ▪ DARE I à VII de la BM : 2006-2013 + cofin. NL et NO ▪ PAREG et PARE I à V de la BAD: 2005-2013 ▪ PPARP, PASME, PABRE et FABRICE de l'UE: 2005-2015 ❖ Principaux domaines de dialogue liés aux appuis prévus (matrices de mesures): <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre réglementaire des finances publiques ▪ Processus d'élaboration du budget ▪ Exécution budgétaire ▪ Exhaustivité et transparence budgétaire ▪ Système d'information pour la GFP (SIGEFI) ▪ Système national de passation des marchés publics ▪ Systèmes de contrôle interne (MdF) et externe (CC, AN) ▪ Gestion de la masse salariale et de la paie ❖ Assistance technique et autres appuis techniques (BM, BAD, UE, FMI, DFID, FR) dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre réglementaire des finances publiques (p.ex LOFIP) ▪ Préparation et gestion budgétaires (p.ex. CBMT) ▪ Gestion de la trésorerie publique ▪ Contrôle interne et externe ▪ Statistiques et système de suivi-évaluation du CSLP ▪ Lutte contre la corruption et justice (UE) 	<p>Produits directs prévus des AB: Amélioration de la relation entre l'aide extérieure et les processus budgétaires et politiques nationaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume et part d'aide extérieure accrus via le budget • Disponibilité accrue de fonds pour les ministères des Finances et en charge des secteurs prioritaires • Meilleure prévisibilité des décaissements de ressources extérieures • Dialogue de politiques, conditions de décaissement et renforcement des capacités mieux coordonnés et permettant une accélération du rythme de mise en œuvre des réformes • Aide extérieure plus harmonisée et alignée sur les politiques et systèmes du Gouvernement • Coûts de transaction de l'aide extérieure réduits 	<p>Politiques publiques plus efficaces:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des finances publiques plus efficace et efficiente (transparence et discipline budgétaires améliorées ; systèmes de contrôle externe et interne des finances de l'Etat renforcés) • Meilleure adéquation entre les stratégies et priorités sectorielles et la programmation budgétaire • Augmentation de la part des dépenses pro-pauvres dans le budget de l'Etat • Meilleure mobilisation et utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Relance puis accélération de la croissance économique • Réduction de la pauvreté • Stabilisation du processus de paix puis sortie progressive de la fragilité
<p>Ressources & activités gouvernementales (2005-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocations (en budgets annuels cumulés sur 2005-2013) des budgets de l'État aux ministères concernés: des Finances et des secteurs prioritaires • Vision stratégique, politiques, stratégies et plans d'action • Appareil d'État et son fonctionnement: cadre juridique, réglementaire, institutionnel etc. 	<p>Effets produits par les activités du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget national financé sur recettes fiscales domestiques • Intrants des politiques nationales 		
<p>Autres ressources et activités financées par l'aide extérieure</p>	<p>Effets produits par les autres activités d'aide extérieure</p>		


2.3 Cadre logique d'intervention pour le développement du secteur privé

Ressources prévues pour la politique gouvernementale et les dépenses publiques	Produits indirects prévus	Résultats attendus	Impacts escomptés	
<p>Intrants prévus des appuis budgétaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 16 programmes d'ABG pour un montant prévu total de €343 M : <ul style="list-style-type: none"> ▪ DARE I à VII de la BM : 2006-2013 ▪ Cofinancement DARE NL-BE-NO ❖ Principaux domaines de dialogue liés aux appuis prévus (conditions préalables et indicateurs de performance): <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadrage légal de la libéralisation des secteurs agricoles d'exportation et en particulier du secteur café (prix, commercialisation) ▪ Stratégie de désengagement de l'Etat des filières agricoles d'exportation (café, thé et coton) ▪ Privatisation des stations de lavage de café ▪ Cadre légal, réglementaire et institutionnel des affaires (codes d'investissements, guichet unique, API...) ▪ Préparation de l'assainissement du secteur financier et des entreprises publiques ▪ Accès au financement ▪ Fonctionnement du tribunal du commerce ▪ Apurement des arriérés de l'Etat envers le secteur privé ▪ Restructuration des services d'utilité publique (eau, énergie) ❖ Assistance technique et autres appuis techniques: <ul style="list-style-type: none"> ▪ PAGE et PSDI (Banque Mondiale) ▪ IFC PEP Africa 	<p>Produits directs prévus des AB: Amélioration de la relation entre l'aide extérieure et les processus budgétaires et politiques nationaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité accrue de ressources • Dialogue de politiques, conditions de décaissement et renforcement des capacités mieux coordonnés • Aide extérieure plus harmonisée et alignée sur les politiques et systèmes du Gouvernement • Coûts de transaction de l'aide extérieure réduits 	<p>Amélioration des politiques publiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal, réglementaire et institutionnel mis en place • Transfert des droits de propriété vers le secteur privé • Amélioration des conditions de l'investissement • Suppression du monopole de commercialisation • Renforcement des structures de promotion des investissements • Réduction des retards dans la résolution des litiges commerciaux • Simplification de l'enregistrement et de la taxation des entreprises • Apurement des arriérés du secteur privé 	<p>CAFÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité • Modernisation des infrastructures de la filière • Répartition plus équitable des revenus entre les acteurs du secteur • Amélioration des pratiques de culture • Augmentation de la production <p>Climat des affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation accrue du secteur privé aux marchés d'exportation • Accroissement des recettes d'exportation • Augmentation des investissements privés • Création d'entreprises • Accroissement de la compétitivité du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la contribution du secteur café à la croissance et à la réduction du déficit extérieur • Réduction de la pauvreté • Contribution du secteur privé à la diversification de l'économie et à la croissance
<p>Ressources & activités gouvernementales (2005-2013) Préparation du processus de privatisation Préparation de la réforme du climat des affaires</p>	<p>Effets produits par les activités du Gouvernement: Mise en place du processus de privatisation</p>			
<p>Autres ressources et activités financées par l'aide extérieure</p>	<p>Effets produits par les autres activités d'aide extérieure</p>			

2.4 Cadre logique d'intervention pour les secteurs sociaux

Ressources prévues pour la politique gouvernementale et les dépenses publiques	Produits indirects prévus	Résultats attendus	Impacts escomptés	
<p>Intrants prévus des aides budgétaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 36 programmes d'ABG dont 5 ciblés sur le coût des enseignants + 1 programme d'ABS ciblé ❖ Principaux domaines de dialogue liés aux appuis prévus (matrices de mesures): <p>EDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'offre scolaire niveau primaire et secondaire • Amélioration de la qualité de l'enseignement • Répartition équitable de l'offre scolaire • Incitants à la fréquentation des structures scolaires <p>SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'offre de santé de base • Incitants à la fréquentation des structures sanitaires et notamment des maternités • Politique contraceptive • Lutte contre la malaria <p>Ressources & activités gouvernementales (2005-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocations des budgets de l'État aux ministères sociaux: en particulier Fonds PPTE. • Vision stratégique, ÉDUCATION : (PSDEF 2009 – 2016), SANTÉ Politique Nationale de Santé (2005-2015) et PNDS I (2006 – 2010 Appareil d'État et son fonctionnement: cadre juridique, réglementaire, institutionnel etc. <p>Autres ressources et activités financées par l'aide extérieure</p> <p>Mise en place du FCE (Education)</p> <p>Mise en place du PBF (Santé)</p> <p>Assistance technique et autres appuis techniques :</p> <p>Belgique : Expertise chargée du suivi de la mise en œuvre du FCE (2008-2012 ; 2013-)</p> <p>AFD – Assistance Technique en appui au Fonds Commun de l'Education (2008-2012)</p>	<p>Produits directs prévus des AB: <i>Amélioration de la relation entre l'assistance extérieure et les processus budgétaires et politiques nationaux:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution au paiement des arriérés de salaire et des salaires des enseignants • Disponibilité accrue de fonds pour les ministères sectoriels. • Meilleure prévisibilité des décaissements de ressources extérieures • Dialogue de politiques, conditions de décaissement et renforcement des capacités mieux coordonnés et permettant une accélération du rythme de mise en œuvre des stratégies sectorielles. • Coûts de transaction de l'aide extérieure réduits • Aide extérieure plus harmonisée et alignée sur les politiques et systèmes du Gouvernement <p>Effets produits par les activités du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget national financé sur recettes fiscales domestiques • Intrants des politiques nationales <p>Effets produits par les autres activités d'aide extérieure</p>	<p>Politiques publiques plus efficaces: <i>Amélioration des politiques publiques, des institutions du secteur public, des dépenses publiques et de la fourniture des services publics:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus améliorés de formulation, d'exécution et de suivi des politiques sectorielles • Services d'éducation et de santé améliorés en quantité et en qualité. • Dépenses pro-pauvres/dépenses sociales augmentées dans le budget de l'Etat <p>EDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'enseignants et répartition plus équitable dans le pays <p>SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accessibilité géographique et financière des services de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la fréquentation des services de base par la population (y compris les plus pauvres) <p>EDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'enfants ayant achevé le cycle primaire. • Augmentation des taux bruts de scolarisation primaire et secondaire (garçons/filles) • Réduction du ratio élèves/enseignants qualifiés dans le primaire <p>SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la fréquentation des formations sanitaires. • Utilisation renforcée des services curatifs et de la maternité 	<p>Amélioration de la santé et du niveau global d'éducation de la population</p> <p>Réduction de la pauvreté monétaire et non-monétaire</p> <p>Autonomisation et inclusion sociale des pauvres et des groupes défavorisés (y compris les femmes)</p>

2.5 Cadre d'évaluation global intégré

Ressources prévues pour la politique gouvernementale et les dépenses publiques		Produits indirects	Résultats escomptés	Impacts escomptés	
Facteurs externes et éléments de contexte et processus de rétroaction	Intrants prévus des aides budgétaires : <ul style="list-style-type: none"> ❖ 37 programmes d'aides budgétaires (générales) décidés et mis en œuvre sur 2005-2013 pour un montant total prévu de USD695 M ❖ Les fonds dégagés par l'IPPE (yc IADM) réalloués aux dépenses sociales pour un montant d'environ USD300 M ❖ Principaux domaines de dialogue liés aux aides prévus: <ul style="list-style-type: none"> • La gestion du cadre macro-budgétaire et des politiques fiscales • Le cadre institutionnel et réglementaire de la gestion des finances publiques et les instruments de gestion et de suivi de la gestion budgétaire et des ressources humaines • Le renforcement de la gouvernance économique et des capacités institutionnelles • Les allocations de ressources vers les services de base (éducation, santé) et les secteurs prioritaires du CSLP • Le cadre légal, réglementaire et institutionnel des affaires • Le désengagement de l'Etat des filières agricoles d'exportation (café, thé, coton) • La restructuration des services d'utilité publique • La formulation et le suivi des politiques et de leurs résultats ❖ Assistance technique et autres appuis techniques 	Produits directs prévus des AB: Amélioration de la relation entre l'aide extérieure et les processus budgétaires et politiques nationaux: <ul style="list-style-type: none"> • Volume et part d'aide extérieure accru via le budget • Meilleure anticipation et réduction du besoin de financement de l'Etat • Contribution au paiement des fonctionnaires • Disponibilité accrue de fonds pour les secteurs prioritaires • Meilleure prévisibilité des décaissements de ressources extérieures • Dialogue de politiques, conditions de décaissement et renforcement des capacités mieux coordonnés et permettant une accélération du rythme de mise en œuvre des réformes • Aide extérieure plus harmonisée et alignée sur les politiques et systèmes du Gouvernement • Coûts de transaction de l'aide extérieure réduits 	Gestion macro-économique et budgétaire améliorée à travers notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du cadrage macro-budgétaire • Politique fiscale permettant la stabilisation • Système de gestion des ressources humaines pour maîtriser la masse salariale de l'administration publique Gouvernance économique consolidée: <ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire, instruments et outils de gestion budgétaire Environnement productif amélioré: <ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal, réglementaire et institutionnel modernisé • Climat des affaires et conditions de l'investissement privé améliorés • Désengagement de l'Etat amorcé dans les filières agricoles d'exportation Offre améliorée de services publics dans le cadre du CSLP: <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses pro-pauvres/dépenses sociales augmentées dans le budget de l'Etat • Services d'éducation accrus équitablement en quantité et en qualité (disponibilité accrue des services pour la population la plus défavorisée, répartition équitable (régions, milieu urbain/rural et genre)) . • Mise à disposition efficace de services santé • Suivi de la politique d'éducation renforcée 	Dans le domaine économique: <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation puis stabilisation et consolidation à moyen terme du cadre macro-budgétaire • Renforcement de la capacité de résilience de l'économie aux chocs • Solidité des institutions de gouvernance économique • Compétitivité accrue des secteurs exposés (exportations & investissements accrus) Dans les secteurs prioritaires du CSLP: <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation accru des services publics de base santé-éducation par toute la population dans l'ensemble des zones géographiques avec équité genre et rural/urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Relance puis accélération de la croissance économique • Réduction de la pauvreté • Stabilisation du processus de paix puis sortie progressive de la fragilité
	Ressources & activités gouvernementales (2005-2013) <ul style="list-style-type: none"> • Budgets de l'État cumulés sur 2005-2013 • Vision stratégique, politiques, stratégies et plans d'action • Appareil d'État et son fonctionnement: cadre juridique, réglementaire, institutionnel etc. • Organisation politique et administrative 	Effets produits par les activités du Gouvernement: <ul style="list-style-type: none"> • Budget national financé sur recettes fiscales domestiques • Intrants des politiques nationales 			
	Autres ressources et activités financées par l'aide extérieure	Effets produits par les autres activités d'aide extérieure			
	 <ul style="list-style-type: none"> • Eléments divers des 'conditions d'entrée' • Cadre global d'aide • Outils et processus d'apprentissage existants 	Capacité du gouvernement à mettre en œuvre les réformes Ampleur de l'engagement politique envers les processus de réforme	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité du secteur public • Nature de la demande de services du gouvernement • Ampleur de la redevabilité nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique global • Afflux de capitaux étrangers • Réponses aux changements des mesures incitatives 	

Annexe 3 : Réponses aux questions d'évaluation

ETAPE 1 – NIVEAU 1

QE1.1 SUR LES INTRANTS FOURNIS A TRAVERS L'AIDE BUDGETAIRE

Annexe 1 : Appuis fournis par type d'activité et par bailleur

QE1.2 SUR LA PERTINENCE DES APPUIS AU REGARD DE LA FRAGILITE

ETAPE 1 – NIVEAU 2

QE2.1 SUR LES EFFETS DIRECTS SUR LE BUDGET, LA COORDINATION, L'HARMONISATION ET LES COÛTS DE TRANSACTION

QE2.2 SUR LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Annexe 1 : Tableaux des opérations de l'état (TOFE) pour la période 2005-2013

Annexe 2 : Recettes fiscales et non-fiscales

Annexe 3 : Allocation des dépenses aux secteurs "propauvres" et des dépenses discrétionnaires 2005-2013

QE2.3 SUR LE CADRE DE DIALOGUE

QE2.4 SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

ETAPE 1 – NIVEAU 3

QE3.1 SUR LA STABILISATION MACROECONOMIQUE

QE3.2 SUR LES EFFETS DES AB SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

QE3.3 SUR LE BUDGET

QE3.4 SUR L'ENVIRONNEMENT PRODUCTIF

Annexe 1 : Actions préalables et indicateurs de performance repris dans les programmes d'AB relatifs à l'appui au développement du secteur privé

Annexe 2 : Statistiques sur le climat des affaires

QE3.5 SUR LES SECTEURS DE L'EDUCATION ET LA SANTE

ETAPE 2 – NIVEAU 4 & 5

QE4.1 SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA FRAGILITÉ

QE4.2 SUR LA CROISSANCE ET LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

Annexe 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques du Burundi

Annexe 2 : Les stratégies d'appui à la stabilité économique et la croissance des principaux bailleurs et fournisseurs d'AB

QE4.3 SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Annexe 1 : Tableau des indicateurs de développement du secteur privé

QE4.4 SUR LES SECTEURS SOCIAUX

Etape 1 – Niveau 1

QE1.1 sur les intrants fournis à travers l'aide budgétaire

QE1.1 : *Quels ont été les intrants fournis par les aides budgétaires ? Dans quelle mesure ont-ils été en ligne avec les intrants prévus dans les accords conclus ?*

Justification et champ de la QE

La première question vise à établir un relevé systématique et exhaustif des différents types d'intrants fournis dans le cadre des aides budgétaires de 2005 à 2013. Il s'agit de mesurer précisément les montants des transferts financiers et leurs dates de décaissement, de cerner les points d'ancrage des programmes et de dialogue, notamment les conditions d'éligibilité/décaissement formulées, les indicateurs de résultat identifiés pour le suivi conjoint des programmes ainsi que les projets de renforcement des capacités associés aux programmes ou directement complémentaires. La question permet aussi d'établir la mesure dans laquelle les intrants fournis ont correspondu aux engagements pris dans les conventions ou accords signés, en particulier quant aux montants annoncés, au respect des conditions, aux dates de décaissement et à la tenue du dialogue sur les politiques.

Réponse à la QE

CJ1.1.1 Engagements des bailleurs en termes de flux financiers et exécution effective des montants alloués et des dispositions prévues dans les accords conclus

Des engagements pris à hauteur de 732 MUSD pour l'ensemble de la période, essentiellement sous forme d'ABG, dont 95% ont été effectivement exécutés mais avec de nombreux reports de date et de fortes variations d'une année à l'autre. De 2005 à 2008, forte hausse des montants octroyés culminant en 2008/2010 suivie d'une tendance baissière irrégulière.

38 programmes d'AB ont été alloués au Burundi au cours de la période sous revue pour un montant total estimé à 732 MUSD.

Tableau 1 Montant des AB alloués au Burundi en MUSD

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Banque Mondiale		-	10,00	35,00	25,00	30,00	25,00	25,00	35,00	25,00	26,00	236,00
UE		10,26	42,85	3,77	20,56	20,59	48,76	39,80	20,88	-	23,90	231,36
BAD		-	10,00	10,60	-	14,13	7,85	15,00	10,90	10,85	7,75	87,08
Pays-Bas		-	-	10,00	13,00	20,00	-	13,00	13,00	-	-	69,00
Norvège				-	10,24	17,73	9,54	9,93	9,69	-	-	57,14
France		6,22	3,73	3,14	2,74	2,94	-	0,57	1,20	1,11	4,56	26,21
Belgique	7,40	9,32	-	2,51	-	5,88	-	-	-	-	-	25,12
TOTAL AB évaluation	7,40	25,79	66,59	65,02	71,54	111,27	91,15	103,30	90,68	36,96	62,21	731,91

Ces programmes d'AB ont été développés avec différents types de modes opératoires mais pour la plus grande partie, sous forme d'ABG:

- En début de période, des financements ont été apportés pour apurer les arriérés de remboursement de la dette notamment dus à la BAD de façon à pouvoir atteindre le point de décision et d'achèvement PPTE ; cette aide qui a permis de rencontrer une partie des conditions nécessaires à l'atteinte du point d'achèvement PPTE s'est montée à près de 20 MEURO.
- Des AB ciblées qui ont couvert :
 - Le paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant relatifs aux mesures de reclassement indiciaire (Belgique, France) ;
 - Le paiement des salaires d'une cohorte d'enseignants (France) ;
 - Le paiement des salaires courants des agents civils (Belgique) et des arriérés de salaires correspondant aux augmentations octroyées aux fonctionnaires (Pays-Bas) ;
 - Le remboursement des Bons du Trésor ayant servi à financer la filière café (France) ainsi que d'autres petites dépenses dans le secteur éducation, santé, infrastructures.Globalement, de 2003 à 2011, 40 MUSD ont été consacrés à la prise en charge des salaires et environ 7,5 MUSD pour couvrir d'autres dépenses.
- Des ABG provenant essentiellement ou canalisés par les bailleurs multilatéraux, comportant pour l'UE, des tranches fixes et des tranches variables dont le décaissement est lié d'une part au respect des conditions générales et d'autre part, pour la partie variable, à des indicateurs de résultat ; pour la BM et la BAD, des conditions préalables devant être remplies avant l'approbation des programmes. Plusieurs bailleurs (Belgique, Pays-Bas et Norvège) ont de plus inscrits leurs AB en appui aux programmes DARE (Dons en appui à la réforme économique) de la Banque mondiale via un co-financement géré à travers un trust fund administré par la BM. Les actions ou mesures préalables ainsi que les indicateurs de résultats retenus dans ces programmes ont de fait orienté une partie importante des AB menées au cours de la période puisque près de 350 MUSD ont été alloués à travers ces programmes, soit la moitié des AB octroyées au Burundi au cours de la période sous revue.
- Entre 2005 et 2009, le Burundi a bénéficié de plus de financements additionnels destinés à limiter les effets de la crise économique et de l'accroissement des prix des produits alimentaires et des prix des produits pétroliers, pour un montant équivalent à près de 47 MEUR :
 - Un montant de 7,82 MEUR a été ajouté au PPARP pour financer le déficit budgétaire de 2005 ;
 - Une cinquième tranche de 6,37 MEUR a été allouée en 2009, en cours de mise en œuvre du PASME afin de financer les mesures compensatoires prises pour limiter les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires ;
 - Fin 2009, une tranche supplémentaire (Flex) de 13,6 MEUR est octroyée avec décaissement immédiat et suivie en 2010, d'une tranche additionnelle Flex vulnérabilité de 15 MEUR ;
 - En 2008, les Pays-Bas ont relevé leur contribution au DARE II de 13 à 20 MUSD au vu des besoins du Gouvernement pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers.

Engagements en forte hausse à partir de 2005, culminant en 2008-2010, suivie d'une tendance baissière, avec une certaine volatilité des montants alloués annuellement auxquels sont venus s'ajouter les fonds dégagés à travers les fonds PPTE.

L'évaluation intègre certains programmes lancés dès 2002-2003 et qui avaient pour objectif de contribuer à l'assainissement du cadre macroéconomique, à l'apurement des arriérés accumulés dans le remboursement du service de la dette ou dans le paiement des salaires de certains fonctionnaires. Ces premiers programmes sont repris dans le cadre de cette évaluation car ils ont ainsi permis au Burundi d'entamer la période de normalisation/consolidation avec davantage de marge de manœuvre.

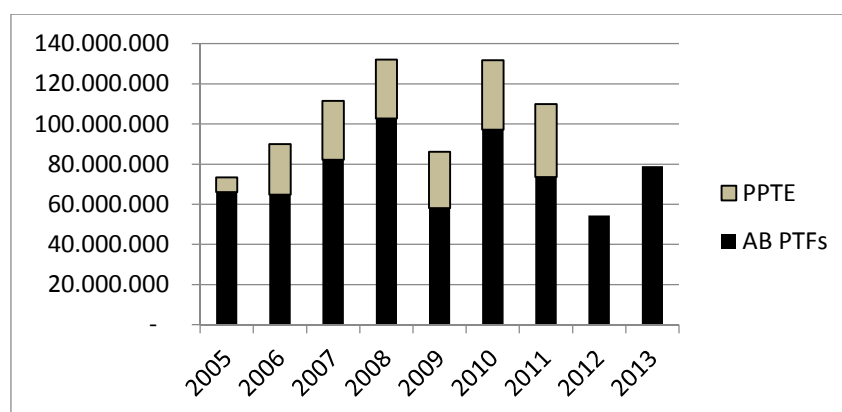
Par la suite, les engagements ont été amplifiés en particulier dans la foulée de l'adoption du CSLP I et durant la période dite de « post transition » caractérisée par une extrême fragilité et vulnérabilité tant sur le plan politique qu'économique pour culminer autour de 100 MUSD par an de 2008 à 2010 avant de connaître une tendance à la baisse assortie de fluctuations fortes d'une année à l'autre avec au cours de toute la période, des écarts annuels de plus de 50%, à la hausse ou à la baisse.

Fonds PPTE

Le point d'achèvement était escompté en 2007 mais les performances obtenues au niveau des réformes structurelles ont été en deçà des attentes ce qui a eu pour effet de bloquer le processus. C'est finalement en janvier 2009 que les conditions ont été reconnues comme satisfaites, confirmant la réduction de dettes pour un montant net actualisé de 833 MUSD auquel se sont ajoutés 123 MUSD dans le cadre de l'IADM. Le montant annuel dégagé par l'annulation du paiement du service de la dette a été estimé dans une fourchette de 30 à 40 MUSD.

En réalité, les montants versés sur le compte PPTE au cours de la période ont été compris entre 25 et 30 MUSD en année pleine jusqu'en 2009 et à près de 35 MUSD en 2010 et 2011. Depuis 2012, le compte PPTE a été clôturé ; le point d'achèvement ayant été atteint, il n'était plus nécessaire de suivre l'affectation des fonds dégagés et donc de tracer leur utilisation dans le budget. Les montants ainsi libérés ne sont donc plus directement mesurables à partir de cette date.

Figure 1 Montants des AB décaissés et des ressources PPTE (en USD)



Source: calculs propres

Respect des engagements

Globalement, les engagements pris dans les conventions en termes de montants alloués ont été largement respectés. Suivant les informations recueillies par la mission¹, 95% des aides prévues au sein des conventions ont été décaissées au cours de la période. Les montants non décaissés proviennent d'une part des montants des tranches variables des programmes de PUE non admis en raison du non-respect des indicateurs ; il s'agit de 2,4 MEUR dans le cadre du PPARP sur un total de 6 MEUR prévu en tranche variable, de 1,75 MEUR non versés au niveau du PASME sur un total de 8 MEUR en tranche variable et de 3,3 MEUR non décaissés sur un total prévu de 15 MEUR en tranche variable pour le PABRE. A noter que dans le cadre du PASME, une quatrième tranche a été ajoutée pour assurer le décaissement des reliquats des trois premières tranches variables. Parmi les autres cas de non décaissements, on relèvera en particulier le non versement en 2013 de la deuxième tranche du PARE V de la BAD en raison du non-respect des conditions préalables.

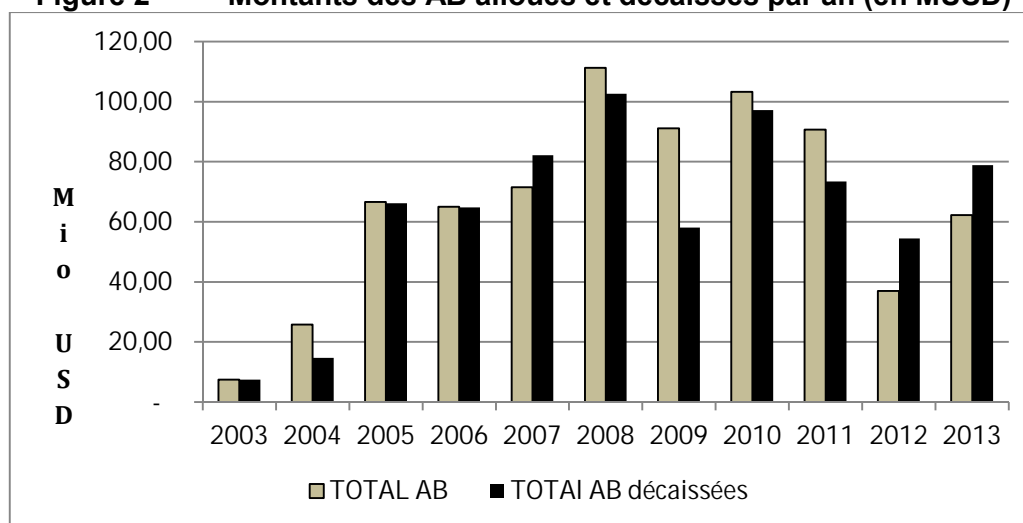
Tableau 2 Engagements et décaissements par bailleur et programme (MUSD)

Bailleur	Intitulé du programme	Total engagements	Total décaissements
UE		231,4	224,5
PPARP	Appui à la réduction de la pauvreté (PPARP) et d'allégement des arriérés multilatéraux 2004-2006	56,9	54,6
PASME	Appui budgétaire à la stabilisation macroéconomique 2007-2008	50,0	51,0
PABRE	Programme d'Appui Budgétaire à la Relance Economique 2009-2011	100,6	95,7
FABRICE	Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la croissance économique 2013-2015	23,9	23,2
Banque Mondiale		236,0	235,6
DARE	Appui à la réforme économique	70,0	72,1
DARE II		30,0	28,2
DARE III		25,0	25,2
DARE IV		25,0	25,1
DARE V		35,0	33,9
DARE VI		25,0	25,0
DARE VII		26,0	26,1
BAD		87,1	67,3
PARE I	Programme d'Appui aux réformes Economiques - Phase I	20,6	20,7
PARE II	Programme d'Appui aux réformes Economiques - Phase II	22,0	19,1
PARE III	Programme d'Appui aux réformes Economiques - Phase III	15,0	10,5
PARE IV	Programme d'Appui aux réformes Economiques - Phase IV	10,9	6,4
PARE V	Programme d'Appui aux réformes Economiques - Phase V	18,6	10,6
Norvège		57,1	53,1
DARE I		10,2	10,5

¹ On se référera à l'annexe 1 pour une présentation plus détaillée de l'inventaire et des problèmes rencontrés pour obtenir une série de référence cohérente, portant sur les AB alloués et décaissés en USD et les montants d'AB perçus par la trésor en FBU.

Baillieur	Intitulé du programme	Total engagements	Total décaissements
DARE II	Contribution aux programmes d'Appui aux réformes économiques de la BM	17,7	14,4
DARE III		9,5	9,9
DARE IV		9,9	9,5
DARE V		9,7	8,8
Pays-Bas		69,0	68,2
DARE I	Contribution aux programmes d'Appui aux réformes économiques de la BM	23,0	23,1
DARE II		20,0	19,7
DARE III		13,0	12,4
AS 2011		13,0	13,0
Belgique		25,1	25,4
PPTE	Contribution BM pour l'allègement de la dette	7,1	7,1
AFE 2002	Aide Exceptionnelle destinée à l'apurement partiel d'arriérés de la dette intérieure	4,0	4,0
AFE 2003	Aide financière exceptionnelle pour le paiement des agents civils	5,6	5,6
AFE 2006		2,5	2,4
DARE II	Contribution aux programmes d'Appui aux réformes économiques de la BM	5,9	6,3
France		26,2	25,7
AFD SAS 2004	Subvention d'Ajustement Structurel	6,2	6,0
AFD SAS 2005	Aide budgétaire de stabilisation macro-économique	3,7	3,7
AFD SAS 2006		3,1	3,1
AFD SAS 2007		2,7	2,5
AFD SAS 2008		2,9	2,9
AFD C2D		C2D – Aide Budgétaire Sectorielle (ABS) en faveur de l'Education (salaires)	3,5
AFD 2013-2014		4,0	4,0
TOTAL AB		731,9	699,8

Si les montants alloués et décaissés sont globalement en ligne avec les conventions et les avenants signés, la répartition des décaissements dans le temps au vu des engagements est assez contrastée : on relève en particulier des écarts marqués en 2008 et 2009 avec des décaissements moins importants que prévus initialement ainsi qu'en 2012 et 2013 où, à l'inverse, les montants transférés ont été plus élevés que ceux annoncés dans les conventions. Ces écarts s'expliquent essentiellement par le décalage des paiements d'une année à l'autre (voir figure 2).

Figure 2 Montants des AB alloués et décaissés par an (en MUSD)

Source : calculs propres

Dates de décaissement effectives et correspondance par rapport au calendrier prévisionnel

Les périodes de décaissement annoncées n'ont été que partiellement respectées. Il convient à nouveau de distinguer les délais par rapport aux « annonces » ou aux périodes de décaissement « souhaitées » telles que mentionnées dans les documents d'identification de programme et dans un deuxième temps, les délais observés par rapport aux dates prévues dans les conventions.

Sur le premier plan, des décalages ont été régulièrement observés au cours de la période entre les dates de décaissement envisagées au départ et ce qui a été consigné dans les conventions.

Plusieurs raisons expliquent ces reports :

- Le maintien d'une situation instable et fragile (en début de période et lors des élections de 2010) qui a poussé certains bailleurs à reporter des opérations.
- Des problèmes de gouvernance observés en début de période surtout et qui ont incité les PTF à suspendre le processus de mise en place ou de décaissement. En 2006, le DARE I était prêt pour approbation mais la survenance d'un problème critique de gouvernance (vente de l'avion présidentiel) et la nécessité d'incorporer des actions correctrices dans le programme, a retardé sa présentation au Board.
- Les délais administratifs propres aux bailleurs dans un contexte de risque élevé (exemple de la contribution belge au DARE II qui a été approuvée avec près d'un an de retard).
- Des demandes peut-être tardives du Gouvernement pour combler des déficits en cours au regard des délais nécessaires pour monter ce type d'opérations.

Plusieurs de ces opérations (notamment des bilatéraux) ont été menées sur une base annuelle en réponse à un besoin urgent, avec des temps de préparation difficiles à anticiper (certains très courts ; d'autres très longs) et dans certains cas sous-estimé au départ vu la nature de ces opérations, des étapes préalables nécessaires à leur montage et du cycle de préparation.

Au-delà du report de certaines opérations, des écarts fréquents ont été observés entre les dates de décaissement effectives et celles prévues dans les conventions. Environ 60% des opérations ont ainsi été décaissées avec au moins un trimestre de retard et près d'un tiers des montants ont été versés l'année suivante de celle prévue initialement (voir tableau ci-dessous).

Tableau 3 Délais dans les décaissements

Report	Montants concernés (milliards de FBU)	En % du total des AB (pour lesquelles la comparaison des dates a été possible)
Opérations réalisées dans les temps escomptés	265	36%
Report dans la même année	242	29%
Report à l'année suivante (en ce inclus les reports de décembre à janvier)	256	30%

Source : calculs propres

Le rythme des décaissements apparaît assez erratique et problématique tout au long de la période. Une grande partie des décaissements a été réalisée en toute fin d'année (novembre ou décembre) ou en tout début d'année suivante alors qu'attendus l'année qui précédait. C'est notamment le cas des programmes DARE III, IV, V et VI de la BM, et par ricochet de ceux des bailleurs cofinçant, ainsi que pour la deuxième tranche du PARE IV et la deuxième tranche du PARE V de la BAD qui n'a pas été déboursée comme prévu en 2013 et reste en attente de décaissement en 2014.

Indications de problèmes spécifiques qui ont donné lieu aux écarts

Plusieurs types de facteurs expliquent ce rythme erratique :

- Des éléments de gouvernance interne qui ont ralenti l'adoption des mesures prévues et le respect des conditions de décaissement.
 - Des problèmes d'exécution ont été relevés suite aux nombreux aléas consécutifs à la crise politique de 2007 et au blocage de l'institution parlementaire en 2007.
 - Les délais et difficultés rencontrés certaines années (notamment en 2007) pour la conclusion des accords avec le FMI (Fonds Monétaire International) qui ont été, pour la plupart des AB, une condition préalable.
 - Des problèmes de gouvernance non anticipés comme celui déjà mentionné de la vente de l'avion présidentiel, et qui ont demandé des vérifications (audits) et discussions additionnelles ; un autre problème de gouvernance (les paiements réalisés à Interpetrol) a aussi influencé le calendrier de décaissements de la BM et des autres bailleurs cofinçant le DARE I.
 - Les délais supplémentaires de déboursement ont souvent été provoqués par le non-respect aux dates prévues des conditions de décaissement: la France a dû revoir ses conditions suspensives initialement envisagées pour l'AB de 2007, notamment celle concernant la parution de la Loi de finances rectificative afin de pouvoir décaisser dans l'année; la BM a reporté le paiement de la deuxième tranche du DARE I en attente de voir rencontrées les conditions posées pour la vente de l'avion présidentiel.

2. Des programmes mal ajustés au contexte local et nécessitant des adaptations en cours de route :
 - Dans le cas de certains AB ciblés, des décaissements ont été bloqués après constatation d'erreurs dans les montants dus (exemple, AFE 2002) ce qui a donné lieu au recrutement d'une expertise technique pour corriger et suivre les paiements.
 - Le timing irréaliste des mesures qui constituaient les conditions de paiement : tant la BM que la BAD ont reconnu que pour les premiers programmes, le timing des mesures exigées était irréaliste.
 - La complexité et le nombre d'indicateurs retenus comme conditions préalables ont aussi pesé sur les délais d'exécution de même que le choix d'indicateurs de décaissement dépendant de facteurs externes sur lesquels les autorités n'ont pas de mainmise.
 - Un manque de capacités financières et techniques dans les secteurs clé concernés par les réformes mal appréhendés au départ et qui dans certains cas, ont nécessité de mettre en place une assistance technique extérieure pour réaliser les mesures attendues.
3. Des difficultés de coordination entre bailleurs qui ont pesé sur l'atteinte de certaines conditions de décaissement :
 - Le manque de coordination entre les bailleurs a été également à l'origine de blocage : en particulier, dans le cadre des dernières opérations DARE VII et PARE V, la BAD a choisi comme indicateur « la réalisation d'un audit externe des marchés publics » qui dépend du lancement d'un marché d'expertise par la BM, lui-même retardé en raison de problèmes de procédures ; en conséquence de quoi, la deuxième tranche prévue en 2013 est toujours en attente de déboursement. Autre exemple cité par les acteurs : l'indicateur du PARE V sur l'adoption d'un projet de loi amendement le Code des investissements mais avec des visions différentes entre bailleurs sur ce que doivent comporter ces amendements et sur la nécessité de cette révision.
4. Des délais de gestion propres aux bailleurs :
 - Les délais internes de gestion de ces opérations chez les PTF peuvent également jouer un rôle non négligeable, surtout lorsqu'ils sont allongés comme par exemple la contribution de la Belgique au DARE II reportée d'un an en raison de l'avis négatif de l'Inspecteur des Finances, le retard de décaissement d'une tranche du programme PABRE de l'UE suite au délai dans la transmission d'un rapport sur la gestion de la GFP, ou encore au niveau du PARE III pour lequel des délais de traitement ont été enregistrés notamment en ce qui concerne la vérification des preuves de satisfaction des conditions de décaissement de la deuxième tranche.

CJ1.1.2 Mise en œuvre des projets de renforcement des capacités inclus au sein des AB ou complémentaires

Le volet renforcement des capacités a été dès 2005, un élément clé de l'approche poursuivie par les bailleurs, en particulier multilatéraux, avec un déploiement massif d'activités couvrant les principaux volets des réformes appuyées par les AB et des interventions à la fois sous forme d'AT, d'études, de formation et d'équipements.

Trois domaines ont été très fortement encadrés : la GFP, la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé, la réforme de la filière café. La GFP en particulier a été l'objet d'un encadrement technique particulièrement important, avec une convergence d'efforts de tous les bailleurs impliqués

Néanmoins, la mise en œuvre de ces projets a été lente et complexe, souffrant de délais considérables, en raison de différents problèmes, en particulier : la multiplicité des intervenants sans répartition explicite des rôles menant à une dispersion des activités et un manque de cohérence globale, un manque d'objectifs et d'un cadre opérationnel fixant les actions à développer, des problèmes de gestion interne et une difficulté à ancrer ces projets dans les stratégies de réforme et au sein de l'administration.

Les activités de renforcement des capacités institutionnelles mises en œuvre parallèlement et pour accompagner les AB et les processus de réformes ont été et sont encore substantielles. Comme repris dans le tableau ci-dessous, au total sur l'ensemble de la période, les montants déboursés au titre du renforcement institutionnel sont proches de 37 MEUR ce qui correspond à près de 5 % de l'enveloppe des AB.

Tous les bailleurs impliqués dans l'AB ont accompagné leurs interventions par un volet de renforcement des capacités, certains avec des projets de grande envergure, d'autres plus ciblés.

Dans le cas de l'UE, ces projets ont été directement financés sur les enveloppes de l'AB pour renforcer le respect des critères d'éligibilité et plus particulièrement, pour accompagner les réformes des finances publiques. L'UE a ainsi à travers ces enveloppes réservées au sein des AB (entre 1MEUR et 3MEUR), fourni un support institutionnel au Ministère des Finances essentiellement.

Pour les autres bailleurs, il s'agit de financements parallèles mais visant généralement les domaines directement adressés par les AB, à savoir :

- la coordination des réformes de la GFP et des AB,
- le renforcement de différentes fonctions du Ministère des finances et de la planification,
- l'appui au ministère de la fonction publique pour le calcul des salaires,
- l'appui au ministère de l'éducation,
- l'appui aux réformes entreprises pour développer l'activité du secteur privé et relancer la filière café.

La BM a ainsi déployé sur la période 2005-2012, en complément de ses AB, un important programme d'appui institutionnel, appelé PAGE. Ce programme a porté sur tous les domaines des réformes économiques à savoir le renforcement des fonctions exercées par le Ministère des Finances en matière de gestion macroéconomique et gestion du budget (préparation et suivi de l'exécution) et de la dette, l'accompagnement des réformes de relance de la filière café ainsi que du processus de privatisation et de l'amélioration de l'environnement des affaires.

De même, en vue d'accompagner ses AB, la BAD a déployé à partir de 2004 et sur trois ans le Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) qui a porté sur le renforcement de la gestion macroéconomique et le projet d'appui institutionnel aux structures de gouvernance (PASG) qui a été axé sur le renforcement du système des marchés publics et sur l'appui aux structures de contrôle interne et externe.

Les SAS de la France et les AFE de la Belgique n'ont pas prévu d'accompagnement technique complémentaire à leurs AB, excepté certains appuis pour mesurer les coûts budgétaires pris en charge, mais ont cependant déployé des projets d'appui institutionnel au cours de la période: le PARAFE (2004-2008 ; 1,5MEUR) de la France a visé à aider à la réhabilitation des administrations économiques et financières (impôts, douanes et statistiques) ; et l'AT de la Belgique financée à travers un fonds d'appui aux capacités pour appuyer la CASR en 2011 dans ses tâches de supervision de la mise en œuvre de la SGFP, de coordination de la réforme de GFP et de coordination de l'ABG.

A ces projets s'ajoutent les missions d'AT AFRITAC du FMI, les AT court terme du FAD qui ont réalisé de nombreuses études et travaux préparatoires ainsi que l'appui du FMI (financé par les Pays-Bas) à travers un conseiller résident au sein du Ministère des Finances arrivé en 2013 et des projets du PNUD.

Un tableau détaille en annexe 1 les appuis fournis par type d'activités menées (conseillers techniques, fourniture d'équipement, formation, études) et par bailleur. Cette liste qui n'avait jamais été réalisée jusqu'à maintenant pourrait être l'amorce d'un travail de cartographie des activités de renforcement institutionnel mises en œuvre dans le pays par principaux domaines d'intervention. Ce tableau fait ressortir d'une part, la multiplicité des interventions réalisées depuis 2005 et d'autre part, le recours à toutes les formes de renforcement pour appuyer techniquement le pays dans la mise en place de sa stratégie de développement.

Les activités prises en charge par ces différentes interventions sont multiples. D'importantes enveloppes ont été dédiées et utilisées pour mener des études stratégiques et préparatoires aux réformes (notamment via le PAGE et le fonds de la Belgique) pour la prise en charge du fonctionnement de cellules internes de suivi des réformes, pour la mise en place d'AT sur des problématiques techniques touchant à la GFP ainsi qu'au développement du secteur privé et dans le domaine de l'éducation, pour des formations in situ et à l'étranger, ainsi que pour des équipements informatiques.

L'importance de l'AT fournie dans ce cadre-là est frappante. La mobilisation d'expertise externe a été massive notamment pour encadrer les différentes fonctions qui entourent la mise en place de la stratégie et en particulier la gestion du budget. Sans chercher à être exhaustif, on relèvera en particulier les AT apportées pour

- le cadrage macro budgétaire,
- le développement des CDMT,
- la préparation de la Loi de finances
- les outils de suivi du budget (TOFE, rapports d'exécution,...)
- le suivi de la dépense
- la gestion des investissements publics,
- la gestion de la dette,

- la gestion de la trésorerie
- le contrôle externe
- les statistiques
- le suivi des réformes
- la coordination de l'aide

L'administration burundaise semble avoir été mise sous perfusion technique pour exercer ces différentes fonctions.

Il faut par ailleurs constater que les bailleurs sont tous intervenus sur ces fonctions de gestion des finances publiques avec un partage des tâches qui n'apparaît pas clairement. Le tableau suivant indique les différents aspects de la GFP que les bailleurs ont cherché à couvrir à travers leurs interventions. Il y a certes convergence de préoccupations mais pas de répartition explicite des rôles.

Tableau 4 Intervention des bailleurs en appui institutionnel par domaine de la GFP

	BM	UE	BAD	France
Cadre réglementaire des finances publiques	✓	✓	✓	
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	✓	✓	✓	✓
Exhaustivité et transparence budgétaire	✓	✓	✓	
Crédibilité du budget	✓	✓		✓
Budgétisation fondée sur les politiques nationales	✓	✓	✓	✓
Comptabilité, enregistrement des informations et rapports financiers	✓	✓	✓	✓
Surveillance et vérification externe	✓	✓	✓	

Source: mission d'évaluation

Indications de problèmes spécifiques qui ont donné lieu aux écarts

Au départ, les projets de renforcement des AT n'ont pas systématiquement fait l'objet d'une programmation détaillée. Il est difficile dans ce contexte d'évaluer dans quelle mesure ils ont été mis en œuvre comme prévu. Un certain nombre de difficultés de mise en œuvre a été relevé et résumé dans le tableau 5.

Tableau 5 Domaines d'intervention des programmes de renforcement des capacités et écarts observés par rapport à la programmation initiale

	Principaux domaines d'intervention	Principaux écarts observés par rapport à la programmation initiale
Belgique <i>Agents civils</i> -2003 à 2006 -environ 0,5 MEUR <i>PAIEX</i> - 2010-2016 - 3,6 MEUR (au 31/12/2013) <i>PAREC</i> - 2010-2016 - 1,5 MEUR (au 31/12/2013)	Appui technique au Ministère de la fonction publique pour le calcul des arriérés Mise à disposition d'expertise (PAIEX) : <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique au CNCA² - Appui technique à la CASR³ au Ministère des Finances - Appui à l'Autorité de régulation des Marchés publics - Expertise en appui aux marchés publics et à la maîtrise d'ouvrage au ministère de l'éducation Fonds pour des études (PAREC)	Conflit de compétences entre SP/CNCA et SP/REFES a fait perdre beaucoup de temps. Ecourtement de la durée de l'AT prévue auprès du Ministère des finances. Retard dans l'adoption de la stratégie GFP II a eu un effet ralentissant sur l'apport en expertise. Ressources humaines de l'ARMP nettement insuffisantes tout comme les moyens de fonctionnement.
France <i>PARAFE</i> -2004 à 2008 -1,5 MEUR	Renforcement dans les domaines des impôts (conseillers techniques, mise en place de logiciel, fourniture d'équipements et formations), des douanes et de la statistique.	
UE - 7 MEUR - 2005 à 2013	Financement de la cellule d'Appui au suivi des réformes et des AB Appui à la gestion SIGEFI ⁴ Renforcement du Ministère des Finances : budget, planification, chaîne de la dépense Renforcement des systèmes de contrôle Projet SYGADE Contribution CNCA Financement études	Retards dans la mise en œuvre des programmes en début de période. Difficultés en cours de mise en œuvre : activités de formation, lenteurs au niveau des équipements informatiques (SIGEFI), mise en place du projet SYGADE. Délais dans la mise en œuvre des activités du devis-programme (DP) 2 du PABRE (2012) : processus lent d'approbation de l'avenant (plus de 5 mois) ; réserves émises sur le plan de formation. Exécution lente du projet de renforcement de la coordination de l'aide (CNCA).
Banque Mondiale <i>PAGE</i> - 26 MUSD (~20.5 MEUR) - 2005 à 2012	A travers PAGE, suivi du PSDI : appui à la mise en œuvre des DARE <ul style="list-style-type: none"> - Gestion macroéconomique - GFP : études, développement des CDMT global et sectoriels, préparation du budget, appui au SIGEFI - Secteur privé /filère café : études stratégiques, appui aux réformes - Gouvernance 	Démarrage très lent. Faible déboursement des fonds. Restructuration du PAGE en 2007. Délais dans la mise en œuvre de travaux préparatoires et d'activités en appui aux réformes clé. Faiblesse du cadre de suivi des résultats et absence d'un plan d'action.
BAD <i>PRCI</i> - 2004 à 2009 - 3,5 MUSD (~2.3MEUR) <i>PASG</i>	A travers le PRCI et le PASG <ul style="list-style-type: none"> - GFP : Renforcement des capacités IGF/IGE et Cour des Comptes ; renforcement programmation budgétaire et cadrage macroéconomique - Secteur privé : Appui à l'API 	Délais dans la mise en place de l'API.
Autres : Pays-Bas, IMF, DFID - 2008-2010 (prolongé ?) - 0,45 MEURO	Appui à la mise en œuvre des réformes de la GFP	Mise en place avec retard Rotation des AT

Source : compilation sur base des documents de programme et rapports de clôture

² Comité national de coordination des aides

³ Cellule d'appui et de suivi des réformes

⁴ Système Intégré de Gestion des *Finances Publiques*

La mobilisation des fonds disponibles et leur utilisation ont été limitées par différents facteurs qui ont été relevés dans les documents d'évaluation des programmes. Ces facteurs peuvent être résumés comme suit.

Au départ, certaines activités ont souffert d'un *manque d'objectifs et d'un cadre opérationnel de référence*, nécessitant des ajustements en cours de route (voir restructuration du PAGE en 2007). Ceci s'explique en partie par la volonté d'intervenir rapidement dans un contexte de fragilité, sans avoir toujours une connaissance approfondie des contraintes techniques et des capacités existantes. L'approche consistant à fixer un budget/enveloppe sans une identification précise des besoins au départ, rend complexe la conduite de ces activités.

Les appuis institutionnels sont dépendants de la *volonté de réformes*, du calendrier de mise en œuvre des activités et des acteurs principalement impliqués dans celles-ci.

- Les appuis institutionnels ont eu pour objectifs de préparer et accompagner les réformes, essentiellement dans le domaine de la GFP, de la conduite macroéconomique et du développement du secteur privé. L'intégration de ces appuis avec les stratégies développées n'a pas été aisée. Des difficultés ont été notamment rencontrées pour intégrer les activités de renforcement institutionnel au niveau du Ministère des Finances avec le plan d'action de la SGFP (stratégie de gestion des finances publiques).
- Les retards dans la réalisation d'un certain nombre d'activités liées à la réforme de la GFP ont été induits par le démarrage tardif de la stratégie ainsi que par la période électorale.
- Des difficultés ont aussi été observées pour positionner l'AT responsable du suivi de la réforme de GFP au sein du Ministère des Finances, pour définir son rôle et son mandat.
- Le dynamisme des activités d'AT est souvent lié au dynamisme des services concernés.
- Les activités de formation ont souffert de l'absence ou des retards dans la mise en œuvre des activités préalables au renforcement des capacités à savoir des audits des ressources humaines, une analyse des besoins de renforcement et l'élaboration de plans de formation.

Des difficultés de gestion ont été rencontrées au niveau de certains projets, souvent sous estimées au démarrage :

- Dans l'évaluation du PAGE, les auteurs mettent en évidence le manque de prise en compte du risque lié aux faibles capacités et au manque de capital humain avant de prendre la décision d'utiliser les systèmes nationaux pour la gestion du projet.
- Les procédures de la BM complexes et longues pour approbation des composantes d'AT, formulation des termes de référence et sélection des consultants ont pu aussi contribuer à la lenteur de la mise en œuvre des actions.
- Globalement, l'absence d'un cadre de suivi/évaluation avec des objectifs mesurables et des systèmes de suivi clairement définis a rendu difficile la mise en œuvre des gros projets d'AT et le suivi de leurs effets (Evaluation du PRCI et du PAGE).

CJ1.1.3 Mise en place d'un dialogue sur les politiques

Un dialogue a été mené autour des réformes appuyées par les AB. Le dialogue a surtout concerné les politiques de stabilisation macroéconomique, la GFP, la réforme de l'environnement des affaires, la privatisation et la réforme de la filière café. Il a été dominé par une approche bilatérale et n'a pas pu se développer dans les cadres de concertation et de dialogue prévus d'une part au niveau général bailleurs/Gouvernement et d'autre part au niveau du Cadre de partenariat relatif aux AB.

Cadres de concertation et de dialogue mis en place

Cadré général de concertation Bailleurs-Gouvernement

Le gouvernement a pris certaines initiatives en matière de coordination de l'aide, avec l'appui des bailleurs. Le gouvernement burundais a mis en place, en décembre 2005, le **Comité National de Coordination des Aides** (CNCA), organe national de coordination le plus élevé, afin de renforcer le niveau de coordination et de mobilisation de l'APD, considéré comme très bas. Le CNCA est actif à partir de 2007. Son rôle est large : il doit aider les PTF et le Gouvernement burundais dans la coordination des stratégies selon les priorités du Gouvernement, engager des dialogues avec les donateurs, être sans cesse à la recherche de partenaires financiers afin de pourvoir à la mission du CSLP, procéder au suivi des actions et projets en cours, et faire en sorte que l'aide soit bien programmée afin de pouvoir être utilisée en temps voulu.

La table ronde des bailleurs de fonds de mai 2007 a ensuite encouragé le Gouvernement à mettre sur pied un **Groupe de Coordination des Partenaires** (GCP). En février 2008, le GCP publiait ses termes de références ; son organigramme reflète l'architecture de cette structure de coordination, de suivi et de dialogue avec les partenaires couvrant aussi bien les aspects de développement que de consolidation de la paix. Les mécanismes de coordination entre Gouvernement et PTF prévoient dans ce cadre trois niveaux:

- un Groupe de coordination des partenaires (GCP) opérant à trois niveaux :
 - les Groupes sectoriels au nombre de 16, qui ont été constitués autour des priorités du CSLP et dont le rôle est à la fois le traitement des aspects techniques liés à l'élaboration et le suivi de leurs stratégies sectorielles ainsi que la coordination de la mise en œuvre des programmes. Le groupe est présidé par un représentant du Ministère sectoriel concerné avec l'appui du PTF chef de file. Les travaux des groupes sectoriels sont suivis par un groupe de Suivi&Evaluation du CSLP2.
 - le Forum stratégique (1x/mois) coprésidé par le Ministère des Finances et le Représentant Résident de la BM.
 - le Forum politique (1x/trimestre) coprésidé par la 1^{ière} ou 2^{ième} Vice-présidence en fonction des thématiques et du Représentant Spécial des NU.
- le **Cadre de partenariat** (CP) qui est un cadre de dialogue entre le gouvernement et les participants à l'appui budgétaire ;
- les Commissions mixtes qui sont des voies de négociation surtout bilatérales, les Groupes consultatifs visant à échanger sur les stratégies et les politiques de développement avec

l'ensemble des partenaires, les Revues de portefeuilles pour les évaluations des programmes, les Missions et études conjointes portant surtout sur les programmes sectoriels.

L'élaboration et le suivi du **CSLP** sont réalisés par une cellule placée auprès de la Présidence. L'ensemble du processus est placé sous l'autorité de la deuxième Vice-présidence (*Comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales (CI/REFES)*) assisté du *Secrétariat permanent SP/REFES*, lui-même appuyé d'un *Comité technique de suivi du CSLP*. Le SP/REFES est chargé du suivi des réformes économiques (évaluation et programmation), notamment l'élaboration et le suivi du CSLP, et de l'ensemble des réformes intérieures avec les bailleurs (suivi d'une matrice de toutes les réformes et suivi de la cohérence entre les réformes). Dans le cadre de la préparation et du suivi du CSLP, le SP/REFES pilote les groupes techniques. Il fournit des rapports d'avancement réguliers aux décideurs ainsi qu'une guidance stratégique.

La consolidation de la paix, qui est le but principal du **CSCP (Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix)**, est aussi l'un des principaux objectifs du deuxième CSLP. C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement et les partenaires ont convenu d'intégrer complètement le CSCP dans le nouveau CSLP à travers son premier axe stratégique. La fusion des CSLP et CSCP au sein du CSLP II permet désormais un cadre unique de concertation.

Cadre de partenariat relatif aux appuis budgétaires

Dès 2005, il est prévu de mettre en place un Cadre de partenariat entre le gouvernement et les bailleurs de fonds relatif aux appuis budgétaires, rassemblant la Belgique, la France, la Banque Mondiale, la BAD, la CE et le PNUD et le FMI comme membre associé.

Ce cadre a pour objectif d'assurer la coordination entre le gouvernement et les PTF et de renforcer le dialogue « *afin de tenir compte au mieux des priorités contenues dans le CSLP* »⁵. Les principaux points de dialogue sont énoncés comme suit :

- Le cadrage macroéconomique ;
- Le suivi du CSLP ;
- Les finances publiques.

Plus spécifiquement, il prévoit un mécanisme de suivi des réformes de GFP coordonné par le Ministère des Finances, la coordination des partenaires avec le gouvernement et le FMI pour le suivi du programme de cadrage macroéconomique, une revue annuelle du CSLP, si possible avec une évaluation conjointe du CSLP et de la stratégie de GFP et la production d'un aide-mémoire conjoint des partenaires au terme de ces revues.

Pratiquement, cet espace de dialogue comporte trois structures œuvrant à des niveaux différents : 1) Une cellule d'appui mise en place par le Ministère des finances; 2) un comité technique rassemblant les PTF, les responsables de projets relatifs à la réforme des FP et des membres de la CASR et censé se réunir tous les mois (ou comme précisé ultérieurement tous

⁵ Convention fixant le Cadre de partenariat, 2005

les deux mois); 3) un comité de coordination des partenaires, réunissant les chefs de mission à l'occasion des restitutions des revues du FMI et pour faire le point sur l'avancement des réformes.

Ce cadre de Partenariat est intégré à l'organigramme du GCP comme un des groupes sectoriels de suivi et d'évaluation du CSLP2, au niveau de l'axe 1 Gouvernance.

La convention mentionnait au départ que « *ce CADRE sera complété, le cas échéant, par des accords de financement bilatéraux qui ont la préséance juridique. Les partenaires s'efforceront d'établir des accords bilatéraux qui soient compatibles avec les principes énoncés dans ce CADRE* ».

Ainsi, parallèlement au Cadre de partenariat, sont mis en place d'autres espaces de dialogue, collectif ou bilatéral.

Dès 2005, la BM a mis en place un système de monitoring et d'évaluation propre pour le suivi des DARE. Ce système repose sur les structures nationales dans le but de renforcer les capacités du Gouvernement et de l'administration. Un comité technique de coordination, rassemblant les ministères concernés par les réformes ainsi qu'un représentant du REFES en charge du suivi du CSLP, assure le suivi, la mise en œuvre et la coordination des programmes DARE; il est alimenté par des unités techniques qui à partir du DARE II (2008), ont été organisées autour des quatre volets prioritaires des programmes, à savoir : la GFP sous l'égide du ministère des Finances, l'amélioration de l'environnement des affaires confié à un comité technique incluant des représentants des ministères du commerce, de la bonne gouvernance, des finances et du plan, le SCEP chargé du processus de privatisation et de réformes des entreprises publiques et enfin, un comité de réforme de la filière café. A la pointe de cette architecture de suivi et dialogue, le comité de politiques restructuré à l'occasion du DARE II et présidé par le Ministre des Finances et regroupant les principaux ministres concernés, assure un dialogue de haut niveau sur les questions stratégiques de politiques. A l'occasion du DARE VI en 2012, un renforcement et un élargissement de la structure de monitoring et de dialogue a été souhaité, d'une part en tentant d'y associer davantage la société civile et d'autre part, en renforçant les capacités internes de suivi des politiques, notamment au niveau du suivi du CSLP.

Type, contenu et fréquence effectifs du dialogue

Le cadre de partenariat institué dans le cadre des AB a été mis en place comme prévu, mais n'a pas été opérationnel au cours des premières années et son dynamisme a été assez inégal par la suite.

Sa mise en place a été lente. Pratiquement, le Cadre de partenariat a été très peu actif en 2005 et au début 2006. C'est sous l'impulsion du Ministre des Finances suite à la demande des bailleurs qu'il est relancé au cours du dernier trimestre 2006. A partir de là, des réunions se tiennent mais elles sont loin d'être régulières. Une plus grande régularité s'observe en 2007 et 2008.

Tableau 6 Fréquence des réunions du Cadre de partenariat

	2010	2011	2012	2013
Réunions du comité technique	n.d.	22/02 27/04 30/06 06/09 08/12	22/05 20/09	20/02 20/05 14/11
Réunions du comité de pilotage de la réforme	28/05	21/04 05/08		21/08 19/11

Source : dates provenant des documents de la CASR

Au cours des trois dernières années, la fréquence des réunions tenues, reprise dans le tableau ci-dessus, tend à se ralentir, montrant un essoufflement du rythme de dialogue et de concertation, loin des objectifs fixés au départ. Ce constat est partagé par plusieurs interlocuteurs qui estiment que ces dernières années, le dialogue entre partenaires et avec le gouvernement à travers le Cadre de partenariat s'est quelque peu éteint.

La cellule d'appui au suivi des réformes (CASR) est le point focal de ce dialogue concerté. Elle a été mise en place pour répondre à l'absence d'un service centralisant les données macroéconomiques et budgétaires, gérant les programmes et pilotant la stratégie. Elle a été financée par l'UE à partir de 2008 et ce financement s'est prolongé jusqu'en 2012. Elle est aujourd'hui financée par les ressources propres du pays. La cellule est chargée de :

- Participer à la définition des programmes de réformes structurelles en GFP ;
- Suivre la mise en œuvre des programmes d'AB (conditions, matrice, formulation des requêtes de décaissement) ;
- Assurer l'efficacité des sessions du Comité de pilotage du Cadre de partenariat ;
- Appuyer les groupes techniques chargés de la mise en œuvre de la réforme GFP ;
- Assurer la préparation et l'actualisation des plans d'action, la bonne exécution des activités et le respect du calendrier ;
- Préparer et diffuser des rapports sur la mise en œuvre de la GFP et les documents budgétaires ;
- Informer régulièrement le Cadre de partenariat sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SGFP.

Ces fonctions ont globalement été remplies par la cellule mais leur contribution à un dialogue concerté reste limitée. Comme cité dans le rapport de suivi du programme FABRICE de PUE, « le dialogue est entretenu au travers du Cadre de partenariat. Compte tenu du manque de ressources humaines notamment au niveau des PTF et de la DUE, ces réunions sont pour le moment des échanges d'information qui devraient évoluer vers une réflexion plus approfondie sur le contenu des réformes et sur le financement des réformes ».

Le contenu des réunions du cadre de partenariat est de l'avis des principaux bailleurs représentés, peu stratégique. Les réunions sont structurées autour d'une série de présentations qui ne permettent pas d'aborder les questions centrales, en particulier, celles liées à la gestion budgétaire, aux allocations budgétaires, ainsi que sur les enjeux de la réforme de la GFP. Les présentations sont longues et laissent peu de temps pour des discussions de fonds.

Globalement, le dispositif institutionnel de coordination des aides n'a pas facilité la mise en œuvre effective du Cadre de partenariat. Le rôle mal défini du CNCA, le manque de cohérence d'ensemble du système, la multiplicité des structures impliquées et les circuits parallèles mis en place peuvent expliquer les difficultés rencontrées pour rendre effectif le Cadre de partenariat (voir CJ2.3.2).

La structure de dialogue mise en place autour des DARE a également connu des débuts assez lents. Le comité de pilotage ne s'étant jamais réuni au cours du premier programme, c'est le comité technique qui a repris dans un premier temps le rôle de plateforme de dialogue avec en appui, la CASR qui s'est chargée de la préparation des réunions et de l'organisation des missions.

Ce système a été maintenu tout au long de la période pour encadrer le dialogue et le suivi des différents programmes d'AB de la BM. Les deux points focaux de ce dialogue ont été pour le pays bénéficiaire, le Comité des réformes au sein du Ministère des Finances ainsi que le SP du REFES. C'est avec ces institutions que les opérations ont été préparées et formulées. Le travail des comités techniques s'est révélé assez inégal : suivant le « completion report » des DARE IV et V, le système de monitoring a fonctionné adéquatement dans le domaine de la GFP mais les autres groupes techniques ont montré moins de motivation à agir; un des problèmes récurrents soulevés étant le manque de capacité technique pour effectuer une gestion technique et financière qui aille au-delà du suivi financier. A plusieurs reprises, la faiblesse des capacités du SCEP a été mentionnée comme contrainte au suivi et dialogue dans le domaine de la privatisation.

Du côté de la Banque Mondiale, la supervision du programme et le dialogue qui l'accompagne ont été réalisées par des missions venues environ tous les deux mois du siège, coordonnées généralement avec les missions du FMI.

Le dialogue a essentiellement porté sur l'atteinte des cibles des indicateurs retenus comme objectifs du programme et des progrès réalisés pour mettre en place les actions préalables qui servent de déclencheurs des futurs programmes ainsi que sur certains problèmes de mise en œuvre.

En définitive, différents espaces de dialogue ont été prévus débouchant sur un cadre de dialogue assez éclaté, à dimensions multiples, ne facilitant pas à priori la coordination, la recherche du consensus et la mise en cohérence des interventions.

Le dialogue qui a pris place autour des domaines couverts par les AB, a suivi une logique essentiellement bilatérale pour les domaines prioritairement visés à savoir la stabilisation macroéconomique, la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé, et souvent dans une démarche peu intégrée, voire parallèle à la coordination et au dialogue de l'aide extérieure globale :

1. Sur le **cadre macroéconomique**, le dialogue a été et reste essentiellement bilatéral, mené par le FMI, qui se concerta avec la BM. Ce dialogue s'effectue aujourd'hui à intervalle très régulier : un comité de coordination composé de la CASR, de la BRB et du REFES, se réunit avec le FMI tous les 15 jours pour le suivi des réformes structurelles; des missions régulières sont organisées de Washington

- (tous les deux/trois mois). Ce dialogue permet au FMI d'encadrer la conduite des politiques budgétaires et monétaires et en particulier, de déterminer les conditions de décaissement des FCRP portant sur le niveau des déficits et leurs modes de financement (plafonds de dépenses, recours aux avances ordinaires, émissions de Bons du trésor).
2. Dans les domaines de **la GFP**, le dialogue sur les réformes a été conduit en partie à travers le cadre de partenariat mais aussi dans une logique essentiellement bilatérale en lien avec les conditions et indicateurs de performance contenus dans les programmes d'AB. Les trois principaux bailleurs impliqués dans ce domaine, la BM, la BAD et l'UE, ont mené leurs discussions séparément dans le cadre de la formulation et du suivi de leurs programmes, avec comme principaux interlocuteurs, les responsables de la CASR et certains hauts cadres du Ministère des Finances. Des lieux de dialogue informels se sont aussi développés (comme les amis de l'OBR-Office burundais des recettes) qui ont pu jouer un rôle non négligeable pour faire avancer la mise en œuvre des réformes.
 3. Dans les **secteurs sociaux**, le dialogue s'est structuré progressivement dans le cadre des groupes sectoriels mis en place au sein du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) ainsi qu'en parallèle, au niveau de l'éducation, à travers le FCE, pas directement en lien donc avec l'AB. Au niveau de l'éducation, le C2D a quand même permis de mettre en place un dialogue sectoriel actif de fond sur la politique enseignante qui était jusqu'alors négligée par les PTF. L'ensemble des partenaires impliqués s'accordent à dire que le dialogue est aujourd'hui extrêmement constructif et de qualité.
 4. Dans le domaine de **l'appui au développement du secteur privé**, plusieurs instances de dialogue ont également été mises en place, certaines, comme on l'a vu, directement liées aux réformes contenues dans les programmes d'AB (mise en place d'un comité technique de suivi de la réforme du secteur café et d'un comité chargé de la privatisation et piloté par le SCEP), d'autres dans un cadre plus large, en particulier à travers le groupe sectoriel de Concertation pour le développement du secteur privé (GSDSP) instauré en 2009 réunissant mensuellement les bailleurs, le secteur privé et le Ministère du Commerce qui en assure la présidence. Ce groupe sectoriel s'appuie sur une dizaine de groupes techniques structurés autour des domaines couverts par le doing business et qui aborde les aspects techniques des réformes envisagées. Le GSDSP est aussi directement impliqué dans le cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur public et secteur privé (DPP) créé en juin 2008.

Annexe 1 : Appuis fournis par type d'activité et par bailleur

Programme	CONSEILLERS TECHNIQUES
PRCI	Experts dans les domaines GFP, informatique, gestion de projets équivalent à 4,25 FTE : 1 expert macro économiste ; 1 expert spécialiste de la dette ; 1 spécialiste en informatique de la dette (SYGADE 5.3) ; 4 missions d'un expert AFRISTAT en comptes nationaux ; 1 expert en programmation des investissements publics ; 2 experts en planification des projet ; 1 expert informaticien spécialiste du suivi des projet ; 1 expert spécialiste en gestion des ressources humaines ; 1 expert spécialiste en gestion des ressources humaines
PAGE	A travers PAGE, suivi du PSDI : appui à la mise en œuvre de DARE (gestion macroéconomique, développement des CDMT global et sectoriels, préparation du budget, appui au SIGEFI), appui aux réformes, gouvernance. AT pour création une base de données du BRB. AT au Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction à la modélisation macroéconomique ; AT à la cellule informatique du Ministère des Finances ; AT au SCEP en matière de réforme, restructuration et privatisation des sociétés à participation publique ; AT à la Cour des Comptes pour identifier les besoins en formation des magistrats de la Cour des comptes du Burundi ; AT pour la gestion des finances publiques et la réforme des entreprises publiques ; AT à la cellule informatique du Ministère des Finances ; AT en matière de réforme, restructuration et privatisation des entreprises publiques ; AT au SCEP en matière d'évaluation financière des SPP ; Mission d'AT à l'élaboration des procédures de contrôle et la définition des dossiers permanents pour la Cours de Comptes ; AT à la certification des comptes 2006 ; AT à la certification des comptes 2006 et à la définition d'un dossier permanent ; AT pour le service informatique ; AT à l'ISTEEBU (programme d'AT établi chaque année en fonction des besoins exprimés par ISTEEBU)
PARAFE	Renforcement dans les domaines des impôts, des douanes et de la statistique : 2 experts douaniers
PPARP	Financement le fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Suivi du programme de réformes de la gestion des finances publiques et des efforts de coordination des bailleurs de fonds au travers du Cadre de Partenariat. AT spécialiste en finances publiques, 90 jours Octobre 2007-Mars 2008. 2 experts diplômés d'ingénieur informaticien. 80 jours, septembre 2007- aout 2009
PASME	Financement du fonctionnement de la Cellule d'Appui au suivi du PRGFP et à la CACP – PRGFP. AT fourni pour : préparation des données macroéconomiques et financières ; formulation des bilans d'exécution de mesures du programme et à la formulation de mesures pour le nouveau programme ; établissement des projections budgétaires ; accompagnement de la préparation du projet de Loi de finances 2009 ; appui aux travaux en rapport avec les programmes FRPC ; appui aux travaux en rapport avec la loi organique sur les lois de finances ; autres appuis divers aux travaux de la Cellule CACP ; appui à la préparation du budget 2009 ; approbation du projet de LOFP ; appui à la préparation de la Stratégie de réforme de la GFP ; mise en place d'un TOFE mensuel ; finalisation du projet de budget poursuite de la préparation de la stratégie de réforme de la GFP ; organisation de la production de statistiques financières. AT fourni pour : appui à la mise en place du budget 2009 ; finalisation de l'évaluation PEFA ; poursuite de la préparation de la stratégie de réforme de la GFP ; organisation de la production de statistiques financières ; proposition d'amélioration du document de stratégie de réforme de la GFP
PABRE	AT à moyen terme spécialisée en GFP auprès du Ministère des finances ; AT à moyen terme spécialisée en finance publiques auprès du bureau permanent SIGEFI au MdF ; AT à courte terme spécialisée en informatique auprès du bureau permanent SIGEFI au Ministère des finances ; AT ponctuelle destinée à appuyer le Ministère des finances ; stabilisation du système SIGEFI a été accompagnée par une AT perlée ; AT pour perfectionnement du système SIGEFI, ainsi qu'à la mise en place d'outils de gestion/répartition des taches pour l'équipe travaillant en permanence sur le SIGEFI
FMI	FMI projet financé par la Belgique: mission d'un expert 2009-2011 assistance à la mise en œuvre de la loi organique et à l'élaboration de la loi ou du décret sur la Comptabilité Publique et des textes complémentaires Pays-Bas AT via FMI pour 3 ans (2008-2011) : financement d'un conseiller GFP résidentielle auprès Ministère de Finances. Les Pays-Bas et DFID ensuite a financé une AT en gestion des finances publiques via FMI. Elle consiste en: 1 AT à long terme, placé auprès de la cellule d'appui chargé de la préparation et du suivi de la SGFP ; 1 AT "fractionnée" d'un expert en réglementation ; 1 AT à long terme en appui à la mise en place de la Comptabilité Générale de l'État ; nombreuses missionnes du bureau AFRITAC par exemple l'évaluation de SIGEFI
Expertise CTB	AT en réforme du système d'information sanitaire auprès du ministère de la santé publique ; en coordination de l'aide auprès du SP/CNCA ; AT perlée pour la planification et le chiffrage du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et du Plan d'actions prioritaires de la Stratégie Nationale Agricole (PAP-SAN) auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; AT en appui au ministère de la santé via un expert en financement basé sur la performance (FBP) ; Expertise internationale perlée en renforcement des capacités d'exécution et de gestion du Fonds Commun de l'Education ; AT en appui à la Cellule chargée du suivi des réformes au Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique ; en appui au Bureau chargé de l'amélioration des structures de l'administration publique auprès du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale Expertise internationale en appui au Bureau chargé de l'amélioration des structures de l'administration publique auprès du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ; AT en appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Public ; Expertise internationale en appui aux marchés publics et à la maîtrise d'ouvrage auprès des ministères en charge de l'éducation dans le cadre du FCE
PAEX	AT en réforme du système d'information sanitaire auprès du ministère de la santé publique ; AT en appui au ministère de la santé via un expert en financement basé sur la performance (FBP) ; AT en coordination de l'aide auprès du SP/CNCA ; AT en coordination de l'aide et en finances publiques au SP/CNCA ; AT perlée pour la planification et le chiffrage du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et du Plan d'actions prioritaires de la Stratégie Nationale Agricole (PAP-SAN) auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; AT perlée en renforcement des capacités d'exécution et de gestion du Fonds Commun de l'Education au Burundi ; AT en marchés publics en appui à l'exécution du Fonds Commun de l'Education au Burundi ; AT perlée pour l'accompagnement de l'exécution et de la gestion du FCE ; AT en appui à la Cellule chargée du suivi des réformes au Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique ; AT en appui au Bureau chargé de l'amélioration des structures de l'administration publique auprès du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ; AT en réforme de l'administration publique ; AT en appui à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics
PAREC	AT à l'identification des options stratégiques du Burundi concernant le développement intégré du bassin économique du Lac Tanganyika ; AT à identification du projet d'appui à la recherche agronomique de l'Isabu pour les cultures de rente et les cultures vivrières stratégiques ; AT à la rédaction du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la formation, évaluation externe du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) au Burundi ; AT à identification du projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel du Burundi ; AT à identification du projet d'Appuis ponctuels aux institutions publiques burundaises impliquées dans le domaine de la bonne gouvernance et des services sociaux ; AT à identification de trois prestations du Programme d'Urgence dans les secteurs de l'éducation, des infrastructures urbaines et de l'hydraulique villageoise ; AT à réalisation d'un audit technique et de gestion de la Régie des Productions Pédagogiques ; AT à la rédaction du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation ; AT à l'identification du projet d'Appui ponctuel au fonctionnement de l'Assemblée Nationale et du Sénat, AT à la relance de la production agro-pastorale dans les DPAA de Kirundo, Mwaro, Makamba et Bururi
PEFA	Expert pour la mission conjointe d'évaluation PEFA financé par la Belgique (M-BE3)
	EQUIPEMENT
PRCI	Acquisition et installation du logiciel SYGADE 5.3, 87 P.C+ Onduleurs, 54 imprimantes lasers, 12 grandes imprimantes, 15 scanners, 6 Ordinateurs portable, 12 Grandes photocopieuses, 8 motos, 3 Serveurs et Onduleurs, 1 véhicule 4x4, 4 Vidéoprojecteurs

PARAFE	Fourniture et mise en service du logiciel de gestion des numéros d'identifiant fiscal (NIF), 65 ordinateurs, 1 serveur, 45 imprimantes, 1 scanner, financement de la mise en place d'une salle de formation et l'acquisition de la documentation
PABRE	Développement du Service de la Planification et Préparation du Budget (SPPB), stabilisation du Système Informatique Intégré de Gestion des Finances (SIGEFI). 1 véhicule, 6 ordinateurs, équipement pédagogique, logiciel. Dépenses d'équipements & logiciels au 31/12/2011: BIF35.188.000, dont BIF29.294.000 pour SIGEFI. Equipements informatiques planifiés (SIGEFI en parenthèse): ordinateurs de bureau 17 (3), ordinateurs portable 15 (4), imprimantes 16 (3), scanner 2 (0), serveurs 2 (2), onduleurs 50 (50). Migration de SIGEFI vers un nouveau serveur sous DPI. Acquisition du serveur d'application + SBS 2008 Premium+Dot Net STUDIO ; Interface pour Nouveau Logiciel de la Paie avec SIGEFI
FABRICE	Les moyens physiques sont constitués des équipements et matériels informatiques acquis dans le cadre du programme PABRE financée par l'UE
FORMATION	
PRCI	651 personnes ont suivi des formations en GFP, informatique, et politique d'emploi et formation
PAGE	121 personnes ont suivi des formations chez ISTEEBU et BRB. Formation pour 84 députés et 300 journalistes, training de managers des base des données, training pour 46 ingénieur statisticiens et 553 assistantes technique statistiques, training pour juges de Tribunaux de Commerce
PARAFE	Formation en bureautique (MS Office) pour 300 agents, formation de 75 stagiaires en contrôle fiscal, 8 cadres formés à l'Ecole Nationale des Impôts (ENI) Paris
PASME	Formation sur le TOFE
PABRE	Formation avancé aux informaticiens ; formation des utilisateurs à l'utilisation du SIGPA ; formation en .NET aux informaticiens du SIGEFI
PAEX	Vingt cadres du ministère ont été formés sur l'articulation des différents outils de planification et de programmation et maîtrisent les méthodes d'élaboration du PNIA et du PAP-SAN. Le suivi de la stratégie de gestion des finances publiques a été renforcé. Des formations modulaires ont été organisées dans cet objectif
ETUDES	
PAGE	Études de compétitivité dans les secteurs café, thé, coton, sucre et fruits ; étude de restructuration d'entreprises publiques et préparation à la privatisation; sources de croissance en milieu rural, analyse du climat d'investissement
PPARP	Étude de Louis Berger SAS : AT en informatique auprès du Ministère des Finances mars 2008
PASME	Rapport: identification des solutions pratiques viables et correctes pour les problèmes rencontrés dans SIGEFI au Ministère des Finances, Réexamen du rapport PEFA
PABRE	Evaluation Fonctionnelle des Besoins à courte-terme et long-terme
PAEX	Etudes : faisabilité de la mise en place d'un fonds de garantie au sein du Fonds de microcrédit rural ; bibliographique et analyse pré-diagnostique du potentiel hydro-électrique au Burundi; réalisation d'un atlas national de l'hydroélectricité au Burundi; mécanismes de financement de la santé au Burundi ; mise en place des régies communales des pistes rurales ; faisabilité de réhabilitation et extension de l'Hôpital Prince Régent Charles ; réhabilitation des infrastructures et de dynamisation des régies communales de l'eau dans les provinces de Mwaro et Kirundo ; amélioration des conditions carcérales ; levés topographiques des marais et des sites de passage des pistes d'accès des marais des communes du Mosso ; identification du projet d'Appui et de relance du secteur semencier du Burundi ; protection du bassin du port de Bujumbura ; identification du projet d'Appui à la province sanitaire de Kirundo ; actualisation de la législation semencière au Burundi. Evaluation externe du Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF) au Burundi
FABRICE	Étude pour définir les réformes à entreprendre en vue de renforcer les Institutions de contrôle interne

Dates et montants des programmes AT dans l'ordre chronologique : **PAGE** (BM), crédit de 26M\$ (~20,5m€), avril 2004-juillet 2012 ; **PARAFE** (F), don de 1,5M€, juillet 2004-déc 2008 ; **PPARP** (UE), don de 1,3M€, décembre 2004-août 2006 ; **PRCI** (BAD), don de 2,13MUC (~2,3M€), décembre 2004-mai 2009 ; **PASME** (UE), don de 1M€, mars 2008-décembre 2009 ; **Expertise CTB** (B), don de 0,7M€, juillet 2008-janvier 2014 ; **PABRE** (UE), don de 3M€, mars 2009-mar 2012 ; **FMI** 2009-2011 (financé par la Belgique et les Pays-Bas) ; **PAEX** (B), don de 6M€, mars 2010-mars 2016 ; **PEFA** : don de la Belgique de 0,06M€, juillet 2011 ; **FABRICE** (UE), 2013-2015, don de 0,18M€ ; **PAREC** (B), don de 1,5M€ au 31/12/2013, mars 2010-mars 2016

Domaines d'intervention par bailleur

Cadre réglementaire des finances publiques	BAD (PARE I 2006, PARE II 2008-2009, PARE III 2010, PARE IV 2011-2012) ; BM (DARE II 2008, DARE V 2011)
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	BAD (PARE I 2006, PARE II 2008-2009, PARE III 2010, PARE V 2012-2013) ; BM (DARE I 2006-2007, DARE II 2008, DARE III 2009, DARE IV 2010, DARE V 2011, DARE VI 2012, DARE VII 2013) ; F (SAS 2006, SAS 2007, SAS 2008) ; UE (PPARP 2004-2006, PASME 2007-2008, PABRE 2009-2011, FABRICE 2013-2015)
Exhaustivité et transparence budgétaire	BAD (PARE I 2006, PARE II 2008-2009, PARE III 2010) ; BM (DARE II 2008, DARE V 2011, DARE VI 2012, DARE VII 2013) ; UE (PASME 2007-2008, PABRE 2009-2011, FABRICE 2013-2015)
Crédibilité du budget	BM (DARE I 2006-2007, DARE VI 2012, DARE VII 2013) ; F (SAS 2006, SAS 2008) ; UE (PPARP 2004-2006, SAS 2008, PABRE 2009-2011)
Budgétisation fondée sur les politiques nationales	BAD (PARE I 2006, PARE II 2008-2009) ; BM (DARE I 2006-2007, DARE II 2008, DARE III 2009, DARE IV 2010, DARE V 2011, DARE VI 2012) ; F (SAS 2007) ; UE (PABRE 2009-2011)
Comptabilité, enregistrement des informations et rapports financiers	BAD (PARE I 2006, PARE II 2008-2009, PARE IV 2011-2012, PARE V 2012-2013) ; BM (DARE I 2006-2007, DARE II 2008, DARE III 2009, DARE V 2011) ; F (SAS 2006, SAS 2008) ; UE (PASME 2007-2008, PABRE 2009-2011, FABRICE 2013-2015)
Surveillance et vérification externe	BAD (PARE III 2010, PARE IV 2011-2012, PARE V 2012-2013) ; BM (DARE I 2006-2007, DARE II 2008, DARE III 2009, DARE IV 2010, DARE VI 2012, DARE VII 2013) ; F (SAS 2008) ; UE (PPARP 2004-2006, PASME 2007-2008, PABRE 2009-2011)
Autres	BAD (PARE I 2006, PARE II 2008-2009, PARE III 2010, PARE IV 2011-2012, PARE V 2012-2013) ; BM (DARE I 2006-2007, DARE II 2008, DARE III 2009, DARE IV 2010, DARE V 2011) ; F (SAS 2005, SAS 2006, SAS 2007, SAS 2008) ; UE (PASME 2007-2008, PABRE 2009-2011)

QE1.2 sur la pertinence des appuis au regard de la fragilité

QE1.2 : *Dans quelle mesure la conception et la mise en œuvre des aides budgétaires ont-elles répondu aux défis de la situation post conflit et de fragilité du Burundi et à son évolution ? Ont-elles appuyé les orientations des politiques nationales et ont-elles traduit les stratégies des PTF ?*

Justification et champ de la QE

Cette question vise à analyser la pertinence et la cohérence de l'ensemble des AB avec les priorités de politiques nationales et les stratégies des PTF, au regard du contexte post-conflit et de fragilité de l'État burundais et de son évolution au cours de la période d'évaluation. Elle couvre également le degré de coordination entre les PTF durant la conception des programmes d'AB. Elle vise à examiner la mesure dans laquelle (i) le processus d'identification et de formulation des programmes d'AB a veillé à prendre en compte les facteurs de fragilité, (ii) les modalités des programmes d'AB ont permis de répondre de façon adaptée, flexible et coordonnée à la situation et à son évolution, (iii) les programmes d'AB ont été alignés aux priorités de politiques des autorités nationales et aux stratégies des PTF.

Réponse à la QE

CJ1.2.1. Identification et prise en compte des facteurs de fragilité dans les AB

Lors de la reprise de la coopération accompagnant le processus de transition, des analyses formelles de la situation de conflit ont été menées par différents bailleurs pour guider leur action. Ces analyses ont identifié un certain nombre de facteurs de fragilité et fourni des orientations quant à la mobilisation de l'aide dans le contexte rencontré.

- La Banque mondiale a mené, aux alentours de 2005, une étude⁶ qui analyse le contexte économique, les causes structurelles et déclenchantes du conflit, et les dynamiques du conflit. Cette étude ne présente pas une analyse détaillée des acteurs politiques. Elle propose par ailleurs des orientations en vue de garantir l'efficacité de l'aide au développement, qui sont déclinées autour de huit axes : (1) éviter de renforcer les causes structurelles ou les déclencheurs du conflit, et en particulier faire attention à ce que l'aide vienne en continu et que les programmes ne perpétuent pas involontairement les inégalités structurelles du passé ; (2) améliorer l'accès équitable aux services sociaux, encourager la croissance et la diversification économique, et stimuler l'emploi afin d'augmenter la confiance populaire dans le processus de paix ; (3) contribuer à court terme au rétablissement de la sécurité, via un soutien à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants et à la réforme du secteur de la sécurité ; (4) cibler la jeunesse pour limiter les potentielles mobilisations de masse à la fois dans les zones rurales et dans les zones urbaines ; (5) s'attaquer à des causes structurelles du conflit en soutenant le développement de la réinsertion et l'accès aux services sociaux, en mettant la priorité sur la gouvernance, et en favorisant la création d'opportunités économiques de l'Etat ; (6) accorder une attention particulière aux attitudes et aux perceptions héritées

⁶ Banque mondiale, Développement et consolidation de la paix, pas de date

du conflit burundais ; (7) avoir une aide consistante et soutenue dans le temps et d'éviter un déclin aigu de l'aide étrangère avant que la paix ne soit consolidée et (8) prendre en compte le contexte régional du Burundi. L'appui budgétaire est identifié comme l'une des modalités pertinentes pour soutenir la résolution de plusieurs causes structurelles du conflit, et en particulier les aspects liés à la gouvernance politique au renforcement du système juridique et judiciaire.

- De plus, les Pays-Bas ont réalisé un *Stability Assessment Framework*⁷ en 2006 -actualisé en 2008-, outil analytique permettant de développer une stratégie intégrée qui garantit une stabilité pérenne.
- Il existe par ailleurs une note conceptuelle⁸ reflétant une vue partagée des partenaires sur leur expérience des AB au Burundi, qui présente brièvement le contexte du pays, fait le point sur les leçons apprises des expériences d'AB et propose des pistes pour améliorer l'efficacité de l'AB en situation post-conflit. Plusieurs types d'AB sont envisagés au regard des trois étapes de la sortie de crise, avec des points d'attention spécifiques pouvant se chevaucher sur les trois phases. Durant la phase suivant la fin du conflit et celle de consolidation de la paix, la note propose que les AB se concentrent sur la stabilisation, l'assainissement des finances publiques et l'équilibre du budget et mettent l'accent sur la reconstruction et le renforcement des institutions. Elle recommande en particulier durant ces deux premières phases la réalisation de diagnostic des finances publiques, et de mettre l'accent sur la redéfinition des outils de gestion, le renforcement du système de passation des marchés publics et la remise en état des institutions de contrôle. Durant la phase de consolidation de la paix, la note propose que les AB mettent l'accent sur la démobilisation, le dialogue entre les partis politiques et avec la société civile, de même que sur la gouvernance économique et politique, ainsi que sur la lutte contre la corruption. Durant la troisième étape, les AB devraient davantage se concentrer sur le développement de stratégies sectorielles et leur mise en œuvre.

Pour autant, la formulation des AB n'a pas explicitement reposé sur ces cadres d'analyse. Les bailleurs ont par contre proposé des analyses propres et détaillées du contexte politique, économique et social du Burundi dans les documents de programmation des AB. Dans certains cas, comme pour la BM, les analyses contextuelles sont très poussées et révèlent une reconnaissance forte de la dimension post-conflit et fragile du pays. Les analyses proposées par l'UE, la BAD et la France dans les documents de programmation des AB sont plus succinctes et l'accent est parfois davantage mis sur certains aspects (p.ex. évolution de la situation politique récente pour les SAS de la France). La Belgique n'a en revanche pas inclus d'analyse contextuelle dans ses documents de programmation des AB.

Certains partenaires ont également réalisé une analyse approfondie des facteurs de risques lors de la programmation des AB. Parmi ces risques, les risques économique et fiduciaire ont été les plus cadrés. L'identification des mesures d'atténuation a fait l'objet d'un travail moins poussé.

⁷ Ce document confidentiel n'a pas été mis à disposition de l'équipe d'évaluation.

⁸ Sans auteur, "Note conceptuelle : AB en pays fragiles/situation post-conflit ; contribution au processus de consolidation de la paix". Non daté.

- La BM et la BAD ont identifié en détail un ensemble de risques et ont suggéré des mesures d'atténuation dans leurs documents de programmation. Pour la BAD, la stabilité politique et la revue du risque fiduciaire constituent deux conditions préalables pour l'appui budgétaire selon les politiques de la BAD en matière d'appui budgétaire et sur les Etats fragiles. L'UE n'a généralement pas présenté d'analyses de risque détaillées dans les documents de programmation de ses AB mais relève certains risques, avec parfois des mesures d'atténuation. Depuis 2012, elle analyse de façon plus systématique et détaillée les risques via un outil spécifique, le cadre de gestion des risques, qui contient des sections spécifiques traitant, entre autres, le risque politique, le risque concernant le cadrage macro-économique et le risque fiduciaire. Plus généralement, sa décision d'intervenir sous forme d'AB se fait en termes d'une analyse d'opportunités / de risque de non-intervention. Les premiers appuis de la France (SAS 2004 et 2005) n'évaluent pas les risques potentiels, tandis que les appuis ultérieurs réfèrent brièvement à certains risques. Compte tenu du risque fiduciaire élevé, les appuis de la France ont été affectés à des dépenses ciblées du budget de l'Etat ; aucune autre mesure de mitigation n'a été envisagée. Les documents relatifs aux AB de la Belgique ne réfèrent pas à des facteurs de risques ou de fragilité. La AB de la Belgique ont cherché à répondre à une situation d'urgence (pour aider à combler les déficits budgétaires de 2002, 2004 et 2006) ; elles n'ont pas fait l'objet d'un travail de formulation poussé, axé autour de l'analyse des facteurs de risque.
- Sur le plan du risque économique, les relations du Burundi avec le FMI ont joué un rôle clé dans la décision des partenaires d'appuyer le pays via une aide budgétaire. L'ensemble des analyses du FMI ainsi que son rôle dans le suivi de la performance macroéconomique du pays ont été décisifs pour l'engagement des autres bailleurs.
- Le risque fiduciaire est souligné dans l'ensemble des documents de programmation de la BM et de la BAD, et dans certains documents de programmation de la France et de l'UE. Les appréciations des bailleurs concernant le risque fiduciaire ont reposé sur un ensemble d'études sur les finances publiques (CFAA en 2004, PEMFAR en 2008, Fiduciary Risk Assessment (FRA) et PEFA en 2009). Dans le cadre des AB, les bailleurs ont fortement mis l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des réformes en matière de GFP afin de pallier les lacunes identifiées.

Ces analyses ont permis à l'équipe d'évaluation de retracer les principaux facteurs de fragilité et les mesures d'atténuation identifiées par les partenaires au cours de la période sous revue.

Tableau 1 Facteurs de fragilité et mesures d'atténuation

Facteurs de fragilité	Mesures d'atténuation envisagées par les bailleurs
Instabilité politique : fragilité du processus de paix en début de période, fortes tensions entre l'opposition et le pouvoir, tensions en période électorale et durant la transition postélectorale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la démobilisation et à la réintégration des soldats aux niveaux régional et national ▪ Missions d'observation électorale ▪ Dialogue avec la société civile et le secteur privé
Instabilité macroéconomique : vulnérabilité aux chocs extérieurs et intérieurs : fluctuation des cours des produits de base (pétrole, café, denrées alimentaires etc.) sur le marché international ; aléas climatiques ; crise financière internationale ; faible performance du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui aux politiques publiques visant la stabilisation macroéconomique ▪ Appui à la diversification de l'économie
Surendettement du pays , même après la réduction du stock de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE, du fait de l'étroitesse de la base exportatrice du pays	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la diversification de l'économie
Forte dépendance par rapport aux aides extérieures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action des bailleurs pour améliorer le cadre de partenariat
Risque fiduciaire élevé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui des bailleurs à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP (y compris passation de marchés publics) ▪ Affectation des AB à des dépenses ciblées du budget de l'Etat (France)
Faiblesse institutionnelle : capacité institutionnelle du pays limitée, couplée à une forme de résistance à la réforme et la forte mobilité du personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets de renforcement des capacités mis en œuvre par les bailleurs
Corruption : à titre d'exemple, deux scandales majeurs ont éclaté en 2007 (vente de l'avion présidentiel et Interpétrol)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui des bailleurs à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP
Contexte régional : instabilité de la région des Grands Lacs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour maintenir un climat de paix dans la région des Grands Lacs
Conflit foncier	
Enclavement du pays	

Source : ADE sur base des documents de programmation des AB des différents bailleurs.

Les AB se sont tous inscrits dans le contexte post-conflit / fragile du pays : elles ont cherché à soutenir les efforts du Gouvernement du Burundi relatifs au maintien de la paix et au processus de stabilisation, et de réhabilitation économique et politique, sans pour autant offrir une vision claire de la façon dont elles allaient permettre au pays de sortir de la fragilité. Certains bailleurs ont davantage orienté les objectifs de leurs AB vers les questions de maintien de la paix. Les matrices de suivi des AB ont

été orientées sur la stabilisation économique mais n'ont généralement pas directement abordé les aspects de gouvernance politique.

- Globalement, les différents partenaires ont cherché à appuyer le gouvernement dans la transition vers le redressement économique et social via leurs AB. Ils ont mis l'accent sur différents aspects du processus de stabilisation, notamment économique. Les AB de la BAD et de la BM se sont davantage concentrés sur l'assainissement du cadre macroéconomique, le renforcement de la gestion des finances publiques et le soutien au développement du secteur privé. Celles de l'UE ont principalement appuyé le renforcement de la gestion des finances publiques, la gouvernance économique et l'efficacité de services sociaux. L'UE a d'ailleurs davantage inscrit ses AB dans la fragilité en début de période d'évaluation avec le PPARP et le PASME ; les deux derniers appuis faisant peu référence à la dimension fragile du pays. Les AB de la France et de la Belgique ont visé à contribuer à la stabilisation macroéconomique en comblant une partie du déficit budgétaire via le (re-) financement des (arriérés de) salaires des agents de l'Etat.
- Certains partenaires (BM, Pays-Bas et Norvège) ont intégré dans leurs AB des questions de maintien et de consolidation de la paix. Les AB de la BM ont ainsi fortement souligné le besoin de prendre en compte les contraintes d'un environnement post-conflit. Leurs objectifs ont visé à appuyer le gouvernement dans la transition vers le redressement économique et social. Les déclencheurs retenus dans les matrices de suivi des AB n'ont cependant pas été liés à la gouvernance politique (p. ex. élections, ouverture de l'espace du dialogue politique aux opinions dissidentes, etc.). En cofinçant les DARE de la BM, les Pays-Bas et la Norvège ont explicitement cherché à contribuer à consolider le processus de paix en créant, grâce à l'AB, un environnement favorable à la reconstruction. Ils se sont rattachés à la matrice d'indicateurs de suivi de la BM, sans que leur attention sur les aspects de fragilité ne soit spécifiquement reflétée dans les déclencheurs retenus.
- Les autres partenaires ont moins orienté leurs AB sur les questions de fragilité. Les déclencheurs/indicateurs retenus dans les matrices de suivi des AB ont été orientés sur les questions de stabilisation économique. Quelques exceptions sont à noter avec des conditionnalités/indicateurs directement liés aux questions de fragilité : une condition suspensive de la SAS de 2005 de la France était liée à la démobilisation de 3.000 troupes des ex-FAB ; le décaissement de la 4ème tranche du PASME était lié au lancement du recensement des effectifs de la police et des forces armées ; et la mise en œuvre du programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration (DRR) dans les délais prévus correspond à l'un des six déclencheurs du point d'achèvement flottant de l'initiative PPTE.

CJ1.2.2 Mesure dans laquelle les modalités des AB ont permis de répondre de façon adaptée, coordonnée et flexible à l'évolution du contexte de fragilité

Les premiers appuis de la BAD, de la BM et de l'UE ont insuffisamment pris en compte les faiblesses institutionnelles et de capacités d'absorption du pays et se sont avérés être trop complexes.

- La BAD note que le PARE I a retenu un trop grand nombre de mesures (40) à réaliser en une année, des mesures d'une complexité inégale et à enjeux inégaux, sans suffisamment tenir compte des préalables pour la réalisation de certaines mesures. Enfin, la multiplicité d'indicateurs de performance a peu tenu compte des lacunes de l'appareil statistique. De même, le dimensionnement du PARE II n'a pas été réaliste et n'a pas réussi à prendre en compte toutes les leçons tirées de l'exécution du PARE I.
- Bien que le DARE I de la BM ait donné la priorité à la préparation de textes de loi et à l'adoption de stratégies/plans d'actions (plutôt qu'aux résultats) dans les déclencheurs pour s'adapter au contexte de transition, la BM souligne la trop grande complexité du programme. Celui-ci a par ailleurs été affecté par le manque de capacités et les événements politiques, sécuritaires, et liés à la gouvernance.
- L'UE souligne que les tranches variables du PPARP de l'UE avaient retenu des objectifs trop ambitieux au niveau de d'amélioration des services à la population.

Les appuis ultérieurs de l'UE, de la BAD et de la BM ont tiré les leçons de l'expérience et ont cherché à être mieux adaptés au contexte post-conflit et à son évolution : approche progressive multi-annuelle et multi-tranches ; ciblage des programmes sur des domaines précis et critiques tout en prenant mieux en compte la complexité des mesures et les préalables de mise en œuvre exigés ; accompagnement des AB par des appuis institutionnels qui sont cependant restés trop épars.

- Suite aux performances insuffisantes enregistrées dans les premiers programmes d'AB, la BM et la BAD ont adopté une approche programmatique afin de mieux tenir compte du contexte et de mitiger les risques :
 - A partir du DARE II, la BM a adopté une approche progressive et séquentielle dans l'appui aux réformes. Elle a cherché à appuyer la mise en œuvre de réformes dans le domaine de la GFP et du développement du secteur privé (DARE II et III), puis à consolider les réformes entamées (DARE IV à VI), tout en ajoutant petit à petit de nouveaux axes (p. ex. accent mis sur la protection sociale avec le DARE VI). Elle a choisi d'axer ses appuis autour d'un ensemble de déclencheurs visant des aspects de processus plutôt que de résultats au regard du contexte de fragilité.
 - En modifiant, reculant ou supprimant certains déclencheurs, la BM a cherché à adopter une approche progressive et flexible dans l'appui aux réformes pour s'adapter au contexte.
 - De même, les Pays Bas ont ajouté une contribution additionnelle de 7mUSD au DARE II pour alléger les conséquences budgétaires liées à la crise pétrolière et pour renforcer les filets de sécurité sociale.
 - Les PARE III à V de la BAD ont été conçus dans une approche multi-annuelle, multi-tranche et visant des domaines précis pour s'adapter au contexte post-conflit / fragile.

- Le PASME de l'UE a cherché à tirer l'expérience de l'appui précédent (PPARP) : une simplification des modalités de décaissement avec des tranches variables liées à plusieurs indicateurs spécifiques sur l'état d'avancement de la réforme de la GFP plutôt que des tranches variables liées à des objectifs ambitieux en terme d'amélioration des services à la population qui n'ont permis qu'un déboursement partiel des tranches.
- L'UE a ajouté plusieurs tranches fixes additionnelles à ses AB pour aider le pays à faire face aux problèmes des marchés internationaux (+7,8M€ en 2005, +13,6M€ en 2009 et +15M€ en 2010).
- Reconnaissant la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines, les différents programmes d'AB de l'UE, de la BAD et de la BM ont prévu des accompagnements institutionnels, soit au sein des AB (UE), soit en complément (BAD et BM). Ils sont restés relativement épars et peu coordonnés, ce qui ne leur a pas permis d'être adaptés aux faiblesses des capacités (voir QE2.4 et également QE3.2). Les autres partenaires (France et Belgique) n'ont pas envisagé d'activités de renforcement des capacités complémentaires à leurs AB.

Les AB de la Belgique et de la France ont permis de répondre à des besoins de financement urgents mais n'ont pas été spécifiquement conçus pour s'adapter à l'évolution de la situation. Aide à caractère exceptionnel pour la Belgique, et aide fournie chaque année entre 2004 et 2008 puis en 2010 et 2013 pour la France, ces appuis ont visé à combler le déficit budgétaire ; ils ont été ciblés sur des dépenses précises, la plupart du temps le paiement de salaires du personnel enseignant. Les AFE de la Belgique ne dépendaient pas de conditionnalités spécifiques et n'ont pas envisagé d'activités de renforcement de capacités. Les conditions suspensives des AB de la France étaient généralement liées à la GFP, et au suivi de la politique enseignante pour le C2D. Aucune activité de renforcement de capacités n'a été prévue.

CJ1.2.3. Pertinence des AB par rapport aux politiques nationales et alignement des AB sur les stratégies de coopération des PTF

Les bailleurs ont souligné la pertinence de fournir de l'AB dans un pays au contexte politique fragile et fortement dépendant de l'aide. Tout en reconnaissant le caractère risqué d'opérations d'AB dans un contexte post-conflit, les bailleurs reconnaissent l'importance de soutenir un pays qui est fragile sur un plan politique et institutionnel avec de l'AB afin de faciliter la transition d'une situation post-conflit à une situation de croissance et de développement économique. La BM et la BAD indiquent explicitement dans les documents de programmation de leurs AB la nécessité, dans les pays fragiles, de maintenir un appui sur le long terme, y compris sous forme d'AB, afin de combler le déficit budgétaire et de soutenir les efforts de réformes entrepris par le gouvernement. Elles mettent enfin en avant les risques liés à une suspension des AB, notamment la fragilisation de la situation politique et sociale.

La stratégie de sortie de crise du pays a été encadrée par le FMI. Les AB, qui sont venus appuyer cette stratégie, ont été articulées autour des objectifs poursuivis par le Gouvernement dès 2005 : la stabilisation macroéconomique, la consolidation de la paix, le développement du secteur privé, et l'accès aux services sociaux.

Les AB ont cherché à soutenir les politiques et stratégies de développement du Burundi, en particulier la réalisation du programme de réformes prévu dans le CSLP (CLSP Intérimaire, CSLP-Complet et CSLP-II), puis la Vision Burundi 2025. Les mesures des matrices de suivi ont ciblé les domaines dans lesquels il était important que des progrès soient réalisés, en particulier les deux premiers axes du CSLP I (amélioration de la gouvernance et de la sécurité ; promotion d'une croissance économique durable et équitable), puis les trois premiers axes du CSLP II (renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre ; transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois ; et amélioration des taux d'accès et de la qualité des services de base et renforcement du socle de la protection sociale). A titre d'exemple :

- les indicateurs des matrices de suivi des programmes de l'UE ont été tirés du CSLP ou des différents programmes de la SGFP. Les indicateurs en matière de finances publiques retenus dans le PASME ou le PABRE de l'UE visaient à appuyer les réformes jugées les plus importantes en matière de GFP.
- directement inscrits dans le cadre de la FRPC du FMI, les SAS de la France (2004 à 2008) ont été axés autour des CSLP Intérimaire puis Complet. Le C2D et l'AB 2013 de la France sont venus soutenir le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSDEF) adopté en 2009.

Les AB ont été en adéquation avec l'évolution des priorités des CSLP. Ainsi, en début de période, les AB ont porté leur attention sur la stabilisation macroéconomique, la consolidation des processus de paix et le renforcement des dépenses « pro pauvres ». En milieu et en fin de période, ils ont progressivement appuyé la mise en place de réformes visant à promouvoir la croissance et le développement du secteur privé, bien que la stabilisation macroéconomique soit également restée centrale.

Les AB ont appuyé des réformes structurelles qui ont été au cœur des enjeux sectoriels, en particulier la diversification de l'économie, l'accroissement des investissements privés, et la valorisation des secteurs d'exportation de l'économie burundaise.

Une vision globale à moyen terme explicitant comment les AB allaient appuyer le passage de la fragilité à la résilience a néanmoins fait défaut :

- L'analyse de la situation de conflit de la BM et la note conceptuelle sur les AB en situation post-conflit ont identifié la contribution attendue des AB dans différents domaines dans le cadre d'une stratégie globale mais ces éléments n'ont pas été repris dans la formulation des programmes d'AB ;
- Le phasage proposé dans la note conceptuelle (voir CJ1.2.1) n'a pas été poursuivi par les AB ;
- Les priorités poursuivies au niveau des différents secteurs visés par les AB ont manqué d'articulation ;
- Les AB n'ont pas spécifiquement pris en compte les autres instruments d'aide déployés pour consolider le processus de stabilisation.
- Les AB n'ont pas appuyé les réformes suffisamment dans la continuité : l'appréciation de l'ensemble des indicateurs de performance et/ou déclencheurs retenus dans les matrices de suivi montre que certaines réformes ont été poussées, puis abandonnées pendant 2-3 ans, avant d'être appuyées à nouveau.

En début de période, il est à noter quelques exceptions où les AB n'ont pas bien tenu compte du contexte large des réformes ou des problématiques les plus urgentes.

- La CTB indique que : (i) l'AFE de 2002 n'a pas tenu compte du contexte large des réformes du gouvernement burundais et (ii) l'AFE de 2004 manquait de liens avec une stratégie plus large bien qu'un CSLP-I existe, et n'a pas suffisamment bien pris en compte la structure complexe de tous les acteurs impliqués.
- De même, la BM note que la qualité du programme DARE I a souffert d'une attention insuffisante portée sur les problématiques les plus urgentes et d'une considération insuffisante de l'appropriation dans un contexte de transition vers un nouveau gouvernement qui a pris fonction en 2005 (p. ex. faiblesse du programme de réformes des cultures d'exportation).

Des difficultés ont généralement été rencontrées dans le portage par les acteurs nationaux des réformes soutenues par les AB. Les réformes ont dans l'ensemble été peu appropriées au plus haut niveau du gouvernement, et elles ont eu des difficultés à percoler auprès des autres niveaux de l'administration. Le pilotage de la mise en œuvre des réformes a dans son ensemble manqué de vision claire et à moyen terme partagée au sein de l'administration. Les faiblesses des capacités institutionnelles et humaines n'ont de surcroît pas offert les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre des réformes : il a par exemple été difficile de mobiliser les ministères sectoriels et les agents responsables de la mise en œuvre de ces réformes. Les tensions politiques (p. ex. en 2010 suite à la contestation des résultats des élections) et l'influence des conflits passés sur les attitudes politiques ont contribué à exacerber cette situation.

Les AB ont été inscrites dans le cadre des stratégies de coopération des PTF. Les documents d'identification des AB font référence à l'ancrage des AB dans les stratégies de coopération des PTF : p.ex. Interim Strategy Note 2006-2007 d'IDA (DARE I); CAS 2009-2012 (DARE II à VI) et CAS 2013-2016 (DARE VII); DCP France-Burundi 2006-2010 ; DSP 2012-2016 et plan d'action en matière de gouvernance (GAP) pour 2008-2012 de la BAD.

Etape 1 – Niveau 2

QE2.1 sur les effets directs sur le budget, la coordination, l'harmonisation et les coûts de transaction

QE 2.1 Dans quelle mesure les aides budgétaires ont-elles contribué à accroître les flux d'aide extérieure soumis aux procédures budgétaires nationales et à améliorer leur prévisibilité, ainsi que leur coordination et harmonisation, et à réduire leurs coûts de transaction ?

Justification et champ de la QE

L'augmentation (en termes absolus et relatifs) de la part des financements extérieurs gérés directement par le gouvernement à travers son budget national ainsi que le renforcement de la prévisibilité des flux d'aide extérieure sont deux produits directs attendus d'un appui fourni sous forme d'AB. Cette question vise donc à apprécier le degré de ces réalisations.

Les programmes d'AB promeuvent par ailleurs les processus de coordination et d'harmonisation entre PTF dans le but de faciliter l'atteinte d'un niveau plus élevé d'harmonisation et d'alignement dans l'ensemble des programmes d'aide extérieure et une réduction des coûts de transaction relatifs.

Cette question vise à analyser la mesure dans laquelle (i) les flux d'aide extérieure transitant par les procédures nationales ont augmenté, (ii) la prévisibilité des flux d'aide extérieure a augmenté, (iii) le niveau de coordination et d'harmonisation atteint par les bailleurs de fonds qui financent des programmes d'appuis budgétaires a augmenté, et (iv) le processus d'harmonisation et d'alignement a permis une réduction des coûts de transaction de la fourniture et de la gestion de l'aide.

Réponse à la QE

CJ2.1.1 Evolution des flux d'aide extérieure gérés par les procédures budgétaires nationales suite à l'octroi des AB

L'alignement des aides sur les systèmes nationaux a peu progressé au cours de la période. Les indicateurs suivis dans le cadre de l'application des principes de la déclaration de Paris ne montrent pas de progrès significatifs, loin des cibles fixées pour 2010.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs suivis dans le cadre de la déclaration de Paris pour mesurer l'évolution de la mise en œuvre au Burundi des principes d'alignement sur les politiques et systèmes nationaux d'une part et de coordination de l'aide d'autre part.

Tableau 1 Indicateurs de la déclaration de Paris pour le Burundi

Indicateurs	2005	2007	2010 (cible)
3. Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	39%	54%	52% (85%)
4. Renforcement des capacités par un soutien coordonné	43%	41%	53% (50%)
5a. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	24%	33%	23%
5b. Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	19%	35%	31%
6. Eviter les structures de mise en œuvre parallèles (nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets)	37	29	84 (12)
7. L'aide est davantage prévisible (% de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels)	53%	44%	48% (76%)
9. Utilisation de procédures ou dispositifs communs	54%	36%	49% (66%)
10a. Missions sur le terrain (% de missions effectuées conjointement)	24%	13%	14% (40%)
10b. Travaux analytiques par pays (% travaux/études effectués conjointement)	55%	74%	33% (66%)

Source : Suivi de la déclaration de Paris.

Ces données montrent qu'il n'y a pas eu de progrès significatifs au cours de la période 2005-2010 en termes d'utilisation des systèmes nationaux : la proportion d'aide extérieure utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques n'a pas augmenté entre 2005 et 2010 et a encore sans doute diminué jusqu'en 2013, si on regarde d'une part les indicateurs pour le suivi du Partenariat Mondial et d'autre part, les données reprises au TOFE (voir ci-dessous). L'estimation pour 2013 de l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés est de 20% pour le Burundi (à comparer avec un taux de 49% pour les 46 pays couverts), en baisse par rapport au 25% estimé en 2010.

Parallèlement, les structures de mise en œuvre parallèle se sont multipliées entre 2007 et 2010 et la proportion de missions et travaux menés conjointement par les fournisseurs d'aide a fortement baissé. Suivant ces indicateurs, seul le renforcement des capacités a bénéficié d'une meilleure coordination. Ce constat n'est pas vraiment corroboré par les résultats de la mission (voir QE2.4).

La prévisibilité de l'aide (indicateur 7) a quant à elle plutôt reculé entre 2005 et 2010.

Les indicateurs PEFA donnent une image comparable :

Indicateur D-2 : Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents

2009 : Note D+ : Les projets sont programmés avant l'adoption du budget, leur inscription n'est pas ventilée selon une classification permettant d'identifier la nature de la dépense.

2011 : Note D+ : Moins de 50% des bailleurs fournissent une information sur leur aide projet en temps voulu.

Les montants et la proportion d'aide extérieure (aide projet, fonds commun, aide budgétaire) comptabilisés dans le TOFE augmentent fortement mais la proportion de l'aide intégrée au budget et gérée suivant les systèmes nationaux est en forte baisse

Les constats établis sur base des indicateurs de suivi de la déclaration de Paris sont confirmés par l'analyse de l'évolution des instruments d'aide mobilisés par les bailleurs. Le tableau ci-dessous compare les montants d'aide extérieure décaissée comptabilisés par le CNCA, les dons extérieurs repris dans le TOFE, l'aide décaissée via les fonds communs et l'aide budgétaire.

Tableau 2 Montants de l'aide extérieure totale et gérée par les procédures nationales

Milliards FBU	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AB selon TOFE	68,3	65,1	94,7	136,2	70,8	123,8	114,0	74,9	117,9
Fonds Commun CNCA				5,30	10,08	41,44	28,49	10,14	17,40
Aide extérieure inscrite au TOFE	121,20	129,80	188,06	213,02	89,46	343,86	493,68	609,22	691,56
Aide extérieure CNCA			369,99	533,60	615,87	695,19	665,08	730,51	754,50

Sources : TOFE, CNCA et calculs propres

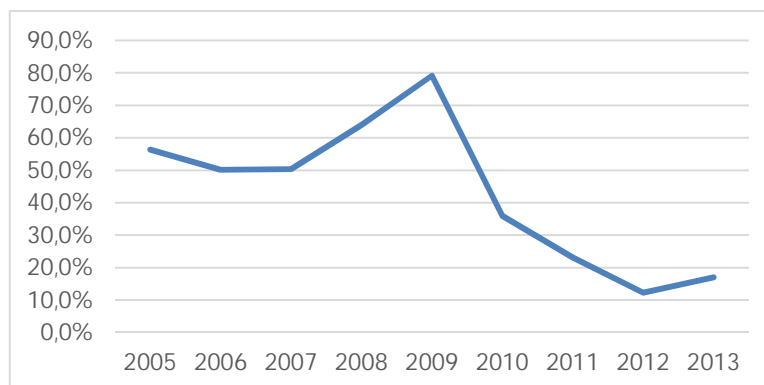
Plusieurs évolutions sont marquantes :

1. La progression fulgurante des aides extérieures inscrites au TOFE avec au cours de la période, une proportion de 30 à 50% des dépenses dites de l'Etat couvertes globalement par l'aide extérieure (AB, FC, projet). Ces informations sur les aides extérieures ont été centralisées au niveau du CNCA à partir de 2007 et sont depuis intégrées dans la préparation budgétaire et au sein du TOFE ce qui ne veut pas dire qu'elles sont exécutées suivant les systèmes nationaux. La majeure partie de ces aides est inscrite au TOFE mais gérée par des procédures séparées comme le signale le rapport de suivi de FABRICE de 2013 : « jusqu'en 2012, le Gouvernement ne s'est pas donné les moyens de maîtriser le flux de financement extérieurs des projets de développement financés et identifiés par les PTF. Les mécanismes de coordination de l'aide se bornent à comptabiliser le montant des financements extérieurs, laissant à la partie nationale la responsabilité du suivi de l'exécution de ces projets. Ces financements ne sont pas intégrés au budget en raison de l'imprévisibilité des décaissements consécutifs à la faiblesse des capacités nationales ». La couverture de ces données est par ailleurs sujette à caution : ces données sont fournies par les PTF eux-mêmes et ne semblent pas systématiquement vérifiées ni sur les

montants effectivement décaissés, ni sur la nature des dépenses couvertes (s'agit-il bien de dépenses à considérer comme à charge de l'Etat ?).

2. La proportion de l'aide budgétaire, gérée en quasi-totalité par les systèmes nationaux, dans la totalité de l'aide extérieure a elle chuté à des niveaux très bas en fin de période après avoir fortement augmentée jusqu'en 2009.

Figure 1 Proportion de l'aide budgétaire (hors PPTE) en % du total des dons inscrits au TOFE



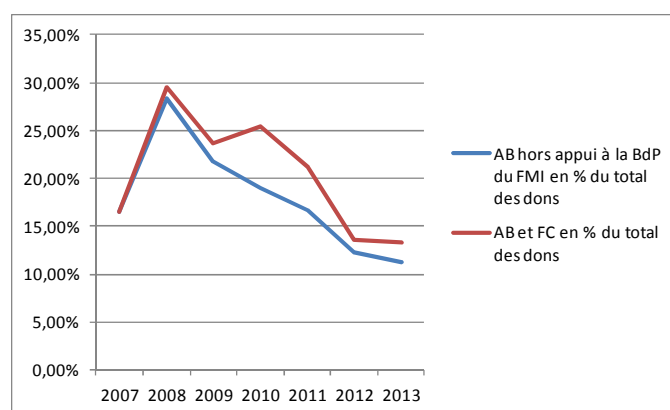
Source : TOFE

NB : les données du TOFE pour les dons extérieurs de 2009 semblent incomplètes ce qui peut expliquer le % très élevé observé cette année-là.

3. Les montants alloués via les FCE qui constituent des systèmes hybrides sont restés limités dans leur ampleur en comparaison à l'AB et surtout à l'aide extérieure inscrite au TOFE.

La figure ci-dessous montre aussi le recours progressif à des fonds commun mais qui sont restés apparemment assez limités en volume. Suivant les statistiques du CNCA, ils représenteraient entre 1 et 5% de l'aide extérieure au cours de la période.

Figure 2 Proportion des AB et des FC en % de l'aide extérieure⁹



Source : CNCA

⁹ Seuls les dons sont pris en compte car ils représentent environ 93% de l'aide ; la plus grosse partie des prêts est constituée des prêts du FMI en aide à la balance des paiements.

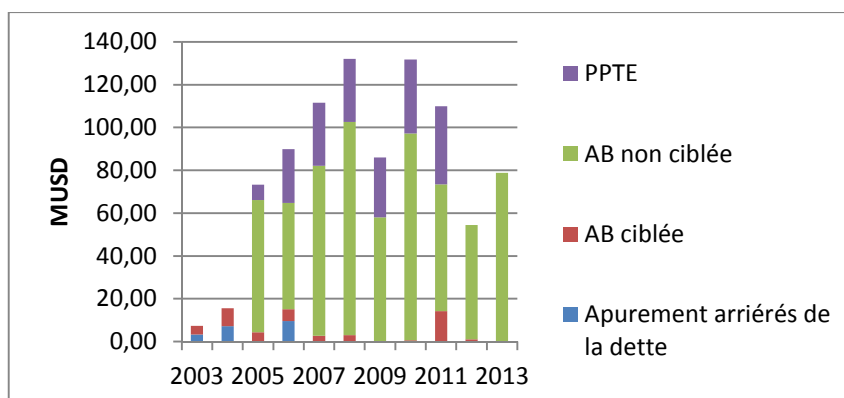
La moindre mobilisation de l'aide à travers les systèmes de gestion des finances publiques est à mettre en relation premièrement avec la réduction des montants alloués et décaissés à travers l'AB et deuxièmement avec l'accroissement de l'aide extérieure inscrite au TOFE, avec une préférence nette pour des aides projets :

- la diminution des montants totaux d'AB s'explique essentiellement par le retrait de trois bailleurs bilatéraux, à savoir, les Pays-Bas, la Norvège et la Belgique. Les raisons de ce retrait sont d'une part un questionnement de principe sur l'efficacité de ce type d'instrument ayant conduit certains pays comme les Pays-Bas à se retirer entièrement des programmes d'AB et d'autre part des facteurs propres au Burundi, en particulier le maintien d'un risque fiduciaire élevé, le manque d'appropriation des réformes par le partenaire burundais et l'absence d'amélioration significative en matière de gouvernance. Certains bailleurs ont fait le choix d'intervenir à travers un fonds commun afin de limiter ce risque fiduciaire.
- En parallèle, l'aide extérieure inscrite au TOFE augmente considérablement reflétant d'une part une meilleure perception de l'aide allouée et décaissée au Burundi, même si les circuits mis en place pour canaliser l'information sur ces aides et la suivre semblent encore assez peu solides. L'augmentation provient aussi d'un accroissement effectif de l'aide totale de près de 25% entre 2009 et 2013.

Le maintien d'une logique d'aide projets tout au long de la période gérés séparément est également illustré par les indicateurs du DP concernant l'utilisation de procédures ou dispositifs communs : les résultats indiquent en effet qu'en 2010, environ 49% de l'APD a été fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes contre 74% en 2007.

Ceci étant, l'AB elle-même n'a pas été alloué de façon uniforme, les différents programmes formulés ne donnant pas au Gouvernement la même autonomie de gestion et de suivi des procédures nationales. La figure 3 indique la répartition des montants alloués par ordre croissant d'autonomie :

- L'apurement des arriérés auprès de la BAD et dans le cadre de l'allègement de la dette nécessaire à l'atteinte du point d'achèvement n'a pas donné lieu à un transfert de fonds au budget de l'Etat ; les PTF ont directement versé les ressources à la BAD ou sur le trust fund de la BM.
- Les aides ciblées sous forme de paiement ex-post ou d'avance ont été gérées au départ dans le cas de la Belgique en 2003 avec l'utilisation de systèmes parallèles ne passant pas par le budget de l'Etat, et ensuite sous forme de remboursements ex post après audit, ce qui vu la fongibilité des fonds, a néanmoins donné des marges de manœuvre additionnelles aux autorités burundaises et dans le cas de la France, à travers des comptes à double signature avec libération des fonds une fois les conditions remplies et vérification faite des dépenses.
- L'aide budgétaire non ciblée qui a été le plus souvent décaissée après atteinte de conditions préalables.
- Les fonds PPTE, qui une fois le point de décision et d'achèvement atteint respectivement en 2005 et 2009, ont été automatiquement réintégrés dans le budget (le service de la dette effectuant de 2005 à 2011 un versement correspondant aux échéances dues sur un compte spécial du Trésor compte PPTE, auprès de la BRB).

Figure 3 Evolution des montants d'AB par type

Source : calculs propres

CJ2.1.2 Ecarts entre les prévisions et les décaissements (cf. CJ1.1.1) et coûts associés à ces écarts

La prévisibilité de l'AB au Burundi a été faible avec des conséquences importantes sur la conduite du budget et le coût de financement. La prévision des revenus attendus introduite en 2009 avec le cadrage budgétaire s'est révélée systématiquement trop optimiste, se répercutant sur les montants inscrits dans la Loi de Finances qui de 2009 à 2012, ont significativement excédé les transferts effectifs. Cette mauvaise anticipation s'est doublé de reports dans les dates de décaissement entraînant des difficultés de gestion de trésorerie et un coût additionnel lié au recours à des instruments de financement coûteux.

La prévisibilité de l'aide a été compromise à plusieurs reprises. Ce manque de prévisibilité est considéré comme une des faiblesses de l'approche AB au Burundi. Le contexte de dépendance forte du budget au financement extérieur et à l'AB en particulier rend le pays très sensible aux prévisions et au versement à bonne date des AB.

L'introduction d'un CDMT global à partir de 2010 a donné lieu à une prévision des revenus attendus de l'AB, prévisions qui a généralement été reprises dans la Loi de Finances. Le tableau ci-dessous compare les montants anticipés au niveau du CDMT, les montants inscrits dans la Loi de Finances (pour 2012, il s'agit de la Loi de Finances révisée¹⁰ ce qui peut expliquer le décalage avec le CDMT) et finalement, les montants effectivement perçus et répertoriés dans le TOFE.

Sur la période 2009-2013 pour laquelle cette comparaison est possible, l'écart entre les prévisions CDMT et les réalisations est de plus de 200 Mds FBU, soit 40% de l'AB reçu. Le décalage est du même ordre de grandeur lorsque la comparaison est effectuée avec la Loi de Finances.

¹⁰ Nous n'avons pas réussi à obtenir la Loi de Finances initiale

Tableau 3 Prévisions des AB selon CDMT global et Loi de Finances

Milliards FBU	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2009- 2013
Prévisions selon CDMT			94,7	136,7	115,5	167,1	188,2	173,0	69,0	712,8
AB selon lois des finances	43,2	72,7	109,1	94,8	156,7	167,5	186,9	87,5	92,2	690,8
AB selon TOFE	68,3	65,1	94,7	136,2	70,8	123,8	114,0	74,9	117,9	501,4

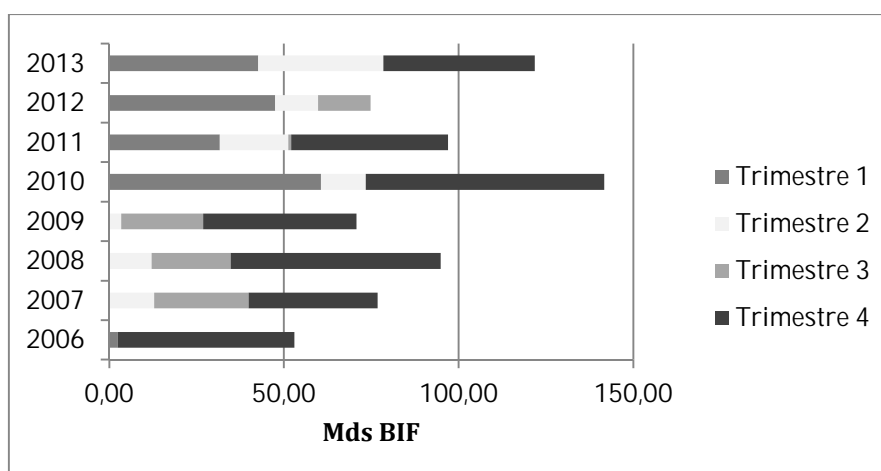
Cette « perte » de revenus par rapport à un budget bouclé dans un contexte de forte rareté des ressources et de gestion de trésorerie très tendue a singulièrement compliqué la programmation des dépenses et le maintien d'un déficit budgétaire considéré comme soutenable avec comme conséquence la présentation d'une Loi de finances rectificative.

Comme explicité au CJ1.1.1, des décalages importants ont par ailleurs été observés dans le timing des décaissements en cours d'année avec dans certains cas, en particulier depuis 2010, des décaissements reportés à l'année suivante (généralement en tout début d'année).

Le non-respect des conditions préalables au décaissement explique à lui seul une grande partie des décalages. En début de période, les PTF ont reconnu que ces conditions étaient trop nombreuses et trop complexes à mettre en œuvre dans des délais courts. Ce risque d'imprévisibilité de l'aide lié au respect du point d'entrée a été en partie adressé par la BM et la BAD par la mise en place d'une approche programmatique couvrant des périodes de deux ans au départ et trois ans maintenant (en tout cas pour la BAD). Le résultat de cette approche n'est pas encore très visible en termes de délais de décaissement. De 2010 à 2012, tous les versements prévus ont été effectués au début de l'année qui suit avec des effets considérables sur le financement du budget. De plus, la BAD n'a pas déboursé la tranche prévue en 2013 en raison du non-respect de certains indicateurs. Le problème de gestion des conditions préalables à l'AB reste donc sensible au regard des besoins de financement.

Le report des versements a eu un coût en termes de conduite budgétaire et en particulier sur la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Les relevés montrent que l'AB est arrivé tard dans l'année, voire quand non décaissée dans l'année en cours, tôt dans l'année suivante. C'est ce qu'indique la figure suivante reprenant pour chaque année, les montants d'AB versés par trimestre. En 2006, par exemple, tous les versements ont été effectués en fin d'année et ces délais de décaissement ont entraîné de fortes tensions au niveau de la trésorerie de l'Etat. En 2011 et en 2012, les opérations programmées n'ont été perçues que l'année suivante et auraient servi, suivant la revue des dépenses publiques de la BM, à rembourser les avances de trésorerie faite par la BRB au cours de l'année précédente pour combler le déficit de trésorerie.

Figure 4 Calendrier de versement des AB durant l'année

Source : Inventaire AB

Le paiement de ces montants en toute fin d'année affecte la bonne exécution du budget dans la mesure où la trésorerie très tendue du pays oblige à faire un arbitrage chaque semaine pour déterminer les dépenses qui peuvent être engagées. Le comité de trésorerie décide ainsi chaque vendredi de ces dépenses en privilégiant 1) les dépenses obligatoires (salaires, service de la dette) ; 2) les dépenses prioritaires, 3) les autres dépenses.

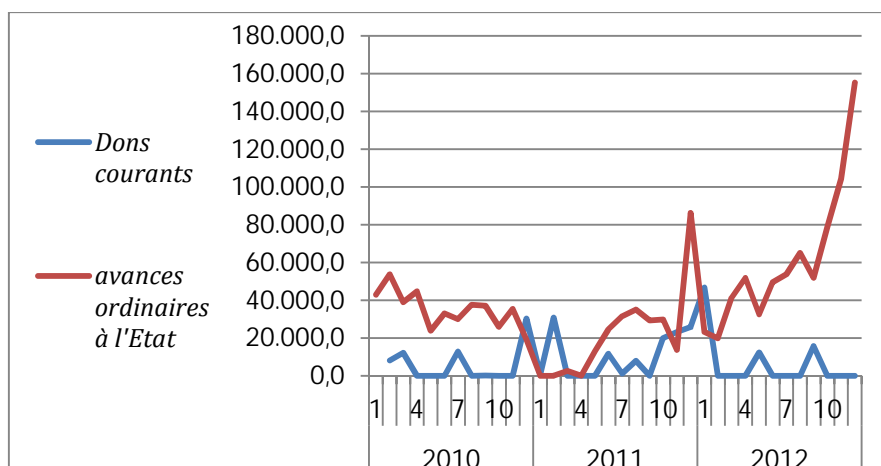
Les pressions exercées sur l'exécution budgétaire par les retards dans le décaissement de l'aide nécessitent aussi de recourir à d'autres formes de financement ou d'autres types de mécanismes.

Le premier consiste pour l'Etat à demander des avances de trésorerie à la BRB ce qui a pour effet soit à base monétaire inchangée, de réduire le crédit au reste de l'économie, soit d'augmenter la base monétaire pour satisfaire le besoin de financement de l'Etat sans réduire la liquidité de l'économie. Les risques liés à ce type de financement sont potentiellement un crédit crunch à l'égard du secteur privé, et en cas d'accroissement de la masse monétaire une augmentation de l'inflation ainsi qu'une pression sur les réserves. La BRB perd donc des réserves tout au long de l'année et ne peut les accumuler qu'après l'arrivée de l'AB qui est le principal facteur d'accumulation des réserves au Burundi. Ce mécanisme de financement à travers les avances a été largement utilisé au Burundi jusqu'en 2012, à partir du moment où le FMI a imposé comme condition une diminution progressive du recours aux avances avec un arrêt définitif en 2016. Vu les niveaux accumulés, des consolidations ont été opérées en 2010 et en 2012 avec un rééchelonnement jusqu'en 2052, assorti d'un taux d'intérêt de respectivement 6.04% et 4.52%. Le coût mensuel de ces rééchelonnements équivaut à environ 1 Mds de BIF soit près de 8 MUSD par an.

La figure ci-dessous montre l'importance du recours aux avances ordinaires de la BRB et le lien avec la période de décaissement des AB. En 2010, la quasi absence de versements d'AB au cours de l'année s'est accompagnée d'un recours aux avances ordinaires, remboursé en fin d'année concomitamment à l'arrivée de l'AB. En 2011, le recours aux avances reprend au printemps en l'absence de fonds extérieurs et s'intensifie en fin d'année avant d'être en partie remboursé début 2012 suite à l'afflux de fonds ; le profil des avances en 2012 est

particulièrement éloquent avec une explosion de ce type de financement alors que dans le même temps, le versement d'AB a été très faible cette année-là.

Figure 5 AB et recours aux avances ordinaires



Source : BRB

L'Etat recourt aussi depuis 2007 à l'émission de bons du Trésor pour financer son besoin de trésorerie, avec des échéances à 13, 26 et 52 semaines assorties d'un taux d'intérêt de respectivement 13%, 9% et 8%, soit un coût additionnel non négligeable pour le budget. Les plans d'émission prévisionnels publiés sur le site de la BRB à l'intention des investisseurs essentiellement institutionnels sont aussi affectés par ces reports ce qui aux dires d'un membre du Ministère des Finances « *les rend un peu ridicule aux yeux de ces investisseurs* ».

Parallèlement à cette gestion de trésorerie, les retards de l'aide signifient aussi que le Gouvernement termine l'année avec des paiements en attente dont certains, voire tous, peuvent se transformer en arriérés. Suivant la revue des dépenses publiques menée en 2013 par la BM, les arriérés ont fortement augmenté de 2008 à 2011 : l'encours d'arriérés s'élevait à 351 millions de BIF en 2008, et à 13,093 milliards en 2011 dont 4,5 milliards à l'égard des fournisseurs de biens et services et des entrepreneurs. Les délais de paiement par l'Etat et la tendance à les voir s'allonger au cours de ces dernières années est considéré par le secteur privé comme une contrainte forte à son développement.

Enfin, la prévision peu fiable et volatilité des AB requièrent du Gouvernement une gestion plus serrée du budget avec dans les moments difficiles, un contrôle des dépenses qui certaines années comme en 2011 et en 2012, a mené à des coupes budgétaires ainsi qu'au blocage de certaines dépenses comme celles liées à l'engagement de personnel dans les ministères autres que la santé et l'éducation.

Degré d'appréciation par les autorités des modalités de décaissement des différents PTF au regard de la prévisibilité

Les autorités considèrent ces problèmes de prévisibilité comme difficiles à gérer pour les différentes raisons invoquées ci-dessus.

Il y a plusieurs éléments à l'origine de ce manque de prévisibilité : d'abord, au niveau des outils de prévision, une difficulté à cerner les intentions des bailleurs ; ensuite, une fois les

conventions établies, un manque d'anticipation des problèmes qui peuvent survenir pour satisfaire les conditions de décaissement et retarder les décaissements ; enfin, l'absence d'un circuit d'information formalisé qui gère de façon systématique, les montants attendus, le calendrier prévisionnel, l'information sur les délais possibles et la confirmation des dates effectives de paiement. Aujourd'hui, toute cette information repose sur une seule personne au sein de la CASR qui a développé ses propres circuits de transmission.

Plus globalement, ce problème de prévisibilité renvoie à un problème de capacité de suivi des programmes, entre autres à l'absence de matrice pour le suivi de tous les programmes et de revues régulières des indicateurs de chaque bailleur.

CJ2.1.3 Niveau global de coordination et d'harmonisation des PTF fournisseurs d'AB

Des efforts ont été réalisés pour instaurer davantage de coordination tant dans la formulation des programmes qu'au niveau du suivi. Mais le niveau de coordination reste limité et assez inefficace aussi bien pour les AB que pour les projets de renforcement liés. La coordination se limite à un échange d'information en phase de formulation et à travers le cadre de partenariat ; peu d'initiatives sont prises pour forger et partager des diagnostics communs ; il n'y a pas suffisamment de coordination au niveau des indicateurs retenus dans les matrices qui peuvent se neutraliser.

Il n'y a de fait pas d'harmonisation des pratiques de gestion des AB : pas de matrice commune de suivi des indicateurs et des performances, très peu de missions conjointes (excepté le FMI et la BM), un dialogue mené essentiellement sur une base bilatérale avec des mécanismes spécifiques.

Des efforts ont été réalisés depuis 2005 pour plus de coordination et d'harmonisation entre les PTF impliqués dans l'AB.

Il faut souligner deux axes forts de coordination et d'harmonisation dans le domaine des AB:

1. En 2005, des efforts significatifs d'harmonisation ont été faits d'une part, pour faciliter l'accès du Burundi au point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE et pour prendre en charge de façon conjointe les arriérés de la dette à l'égard de la BAD pour un montant de 24,3 MEURO et d'autre part, pour couvrir dans une approche concertée le déficit de financement.
2. De 2005 à 2011, l'alignement de certains pays partenaires (la Norvège, les Pays-Bas et la Belgique) sur les programmes DARE de la BM, avec l'avantage d'un processus unique de programmation, d'évaluation des indicateurs, de dialogue et de décaissement. Finalement, c'est près de 50% de l'AB qui a été décaissée à travers ces DARE.

Mais au-delà de ces convergences, le niveau actuel de coordination et d'harmonisation reste faible alors que le nombre de PTF concerné se limite essentiellement aux trois principaux (la BM, la BAD, l'UE).

Les premiers AB ont été mis en œuvre de façon isolée : les évaluations des opérations menées par la Belgique pour financer une partie des salaires des fonctionnaires de 2003 à 2006 signalent qu'il n'y a pas eu de consultations des autres bailleurs actifs, ni de coordination, ni d'harmonisation, ni aucune recherche de synergie avec des projets complémentaires comme ceux de la BM pourtant œuvrant sur la même problématique.

Cette absence de coordination et d'harmonisation a été soulignée de façon répétée dans les documents de fin de programmes comme un facteur limitant l'efficacité du Gouvernement à mener les réformes et ses politiques. Des efforts ont donc été entrepris par les PTF pour renforcer le partage d'information et les discussions à travers notamment le Cadre de partenariat, en mettant davantage de moyens financiers et techniques à la disposition de la cellule d'appui.

Concrètement, certaines améliorations ont été observées sur le terrain à partir de 2009 : des missions conjointes de revue du FRPC ont été organisées en 2009 et 2011 ; une première mission conjointe des bailleurs impliqués dans l'appui à la réforme de la GFP a été réalisée en septembre 2010 (la seule à notre connaissance). Ces missions ont permis de partager des informations, d'échanger des points de vue voire de s'entendre sur un diagnostic commun. Des études ont été menées conjointement comme le PEFA II.

Ces revues et études conjointes ont créé une dynamique favorable incitant les bailleurs à donner des engagements pour davantage de coordination pour la préparation des appuis à venir, le partage de l'information, les études préparatoires, voire même la formulation d'une matrice commune d'indicateurs de décaissement et la recherche d'une réponse commune en cas de choc externe ou de difficultés de gestion budgétaire.

Ces engagements sont restés en grande partie lettre morte jusqu'en 2013 à tout le moins: la coordination s'est résumée essentiellement à un partage d'information à travers les réunions du Comité Technique du Cadre de partenariat (qui ont été très peu nombreuses en 2012 et 2013) ou de réunions informelles ainsi qu'à des consultations des autres partenaires lors de la formulation des programmes d'AB ou de renforcement institutionnel.

Il n'y a plus eu de missions conjointes de revue des programmes après 2011 ; les missions de préparation et de formulation de programme sont réalisées isolément par chaque bailleur ; il n'y a pas de matrice commune d'indicateurs de décaissement, harmonisée et cohérente (voir CJ2.3.2) ; il n'y a pas de prise de position commune.

Principaux points soulevés par les bailleurs à propos de la coordination

- Pas de coordination avec les missions des autres PTF, excepté entre la BM et le FMI.
- Multiplication des missions qui vont chercher les mêmes informations auprès des mêmes interlocuteurs.
- Pas de coordination sur la définition des matrices.
- Pas de coordination sur les calendriers de décaissement, excepté entre BM et FMI.
- Pas de coordination sur le renforcement des capacités.
- Chacun fait une analyse des besoins financiers à son niveau.

- Manque d'une base d'information commune.
- L'information circule lors des réunions du cadre de partenariat où chacun se positionne par rapport aux besoins exprimés par le Gouvernement, sans concertation préalable.
- Pendant une grande partie de la période, la BAD n'avait pas de représentation et l'UE n'avait pas de staff permanent au Burundi à même de mener le dialogue et d'entretenir la coordination autour des AB.
- La BAD, la BM et le FMI dépendent beaucoup des missions du siège et sont peu décentralisées ce qui rend plus difficile la coordination sur le terrain.

Une des raisons profondes pour lesquelles cette coordination est difficile alors qu'il n'y a que trois bailleurs réellement engagés dans une approche AB, c'est la différence d'approche suivie par chacun et la possibilité pour chacun de poursuivre celle-ci vu le petit nombre d'intervenants. En particulier, la Banque Mondiale se focalise au Burundi sur les réformes elles-mêmes et peu sur les résultats vu le contexte de fragilité du pays ; elle décaisse annuellement au vu de la réalisation des actions préalables ; au contraire de l'UE qui privilégie l'atteinte des résultats et moins le process et qui décaisse sur base d'une tranche fixe importante et de tranches variables en fonction des résultats atteints. La BAD quant à elle décaisse en plusieurs tranches en contrôlant l'utilisation des ressources par rapport aux réalisations de l'Etat. Pour ces 3 acteurs, les indicateurs et le dialogue sont de fait de nature assez différente et avec des calendriers décalés. Alors que dans d'autres pays, ils sont souvent poussés à coordonner en raison du nombre d'intervenants ou sous la pression du pays partenaire, au Burundi, le contexte rend possible cette approche individualisée.

Ce manque de coordination et d'harmonisation a des implications fortes sur les coûts de transaction (voir CJ2.1.4) mais aussi sur la gestion des projets d'AT auprès du Ministère des Finances. L'OCDE mentionne dans son rapport de 2011 sur l'engagement dans les Etats fragiles (p.49), « *les acteurs internationaux eux-mêmes ont noté que leur performance en matière de coordination de l'assistance technique reste très disparate d'un secteur à l'autre. En particulier, il a été noté que la multiplication des assistants techniques au sein du ministère des Finances et le manque de partage de l'information sur leur rôle respectif auraient dû être évités* ».

Les difficultés de coordination relevées au niveau des AB et de l'AT qui y est liée reflètent sans doute la situation générale de la concertation dans le pays (avec des exceptions dans certains secteurs comme l'a relevé l'évaluation conjointe de la coopération avec le Burundi¹¹), déjà résumée par l'OCDE en 2011 (p.11): « *les partenaires internationaux ont le sentiment de faire des efforts réels en faveur du renforcement de l'Etat. Il y a cependant peu de concertation entre eux dans les faits* ».

¹¹ Evaluation conjointe de la coopération de l'Allemagne, de la Belgique, de la CE, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède avec le Burundi, Rapport final, février 2014

CJ2.1.4 Contribution des AB à la réduction des coûts de transaction dans la fourniture et la gestion de l'aide extérieure

Instance de négociation, de dialogue et de suivi coordonnée et conjointe

Multiplicité des instances de dialogue bilatéral spécifique à chaque institution

Réduction des duplications des missions, réunions, etc.

La gestion de l'AB a entraîné des coûts de transaction élevés pour le Burundi en raison d'une part du type d'AB mise en œuvre, en particulier l'utilisation des AB ciblées et d'autre part, de l'absence d'une véritable coordination et harmonisation des programmes entre les bailleurs.

Premièrement, des tâches administratives additionnelles ont été créées pour le re-calcul des salaires et pour les versements des montants liés aux AB ciblés (voir par exemple Belgique AFE 2003 et 2004) ; la mobilisation d'une partie des agents de la fonction publique dans ce cadre a eu des effets négatifs sur l'organisation du Ministère ; la mise en place de circuits parallèles de discussion pour vérifier et contrôler les montants couverts par les AB a induit des coûts supplémentaires de gestion. De plus, même si les contrôles ont souvent été réalisés par des audits externes, ceux-ci sont décrits comme envahissants et empiétant sur les systèmes des partenaires.

Deuxièmement, l'absence de coordination se marque notamment dans la multiplication des missions des PTF qui mettent le Ministère des Finances et la CASR sous pression et peuvent les détourner d'autres tâches dont ils ont la charge. La figure 6 ci-après illustre la fréquence de ces missions en 2012 (par ailleurs une année plutôt calme au niveau des AB). Le défilé continu de missions portant sur des thématiques variées a occupé le Ministère et en particulier la CASR qui coordonne ces missions quasi sans interruption au cours de ces 12 mois.

Les procédures administratives spécifiques utilisées par les PTF pour le suivi du programme et des indicateurs ainsi que pour le décaissement des tranches est aussi « time consuming » pour la cellule chargée entre autres du suivi des programmes.

De plus, l'absence de programmation conjointe des projets de renforcement des capacités fait porter l'entièreté du poids de la mise en cohérence des interventions dans ce domaine sur la CASR. Le fait que la CASR soit chargée d'assurer la complémentarité de ces appuis n'est pas remis en cause mais le peu d'implication des bailleurs à ce niveau complique leur tâche dans un contexte où la faiblesse des capacités institutionnelles du pays est sans cesse rappelée.

QE2.2 sur les équilibres budgétaires

QE2.2 : *Dans quelle mesure les aides budgétaires ont-elles permis de réduire la contrainte budgétaire en période de crise, de réduire le besoin de financement de l'Etat et d'augmenter la part du budget disponible pour les dépenses dans les secteurs prioritaires du CSLP ?*

Justification et champ de la QE

La soutenabilité du compte courant de la balance des paiements et du déficit budgétaire ont constitué une contrainte particulièrement sévère au Burundi et un obstacle majeur à la stabilisation macroéconomique et à la mise en place des CSLP I et II et de leurs politiques sectorielles prioritaires. Cette contrainte a été serrée tout long de la période d'évaluation. Cette question d'évaluation va dès lors analyser la mesure dans laquelle les aides budgétaires ont effectivement permis de desserrer la contrainte budgétaire et de donner au gouvernement la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en œuvre sa politique de poursuite des objectifs des CSLP. La question va également considérer les autres sources (domestique et extérieure) de financement du déficit et leurs effets en termes de coût et maîtrise du gouvernement sur la mise en œuvre de ses politiques.

L'initiative PPTE sera aussi prise en compte dans l'analyse. En effet, le Burundi ayant atteint le point de décision en août 2005 et le point d'achèvement en 2009, a bénéficié d'un important allègement de sa dette (USD 826 M en VAN, étalé sur 43 ans à partir de 2004 ; montant révisé à la hausse à USD 833 M au moment du point d'achèvement ; auquel il faut ajouter environ USD 127 M de réduction nominale de la dette au titre de l'LADM). Cet allègement, outre qu'il recrée des conditions permettant un financement extérieur du déficit, procure un espace fiscal correspondant à l'allègement annuel du service de la dette. Les conditions d'octroi de l'initiative imposent que ces ressources PPTE soient utilisées pour réorienter les allocations budgétaires vers des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté.

Réponse à la QE

CJ2.2.1. Les programmes d'AB ont permis de desserrer la contrainte budgétaire et de réduire le besoin de financement de l'Etat

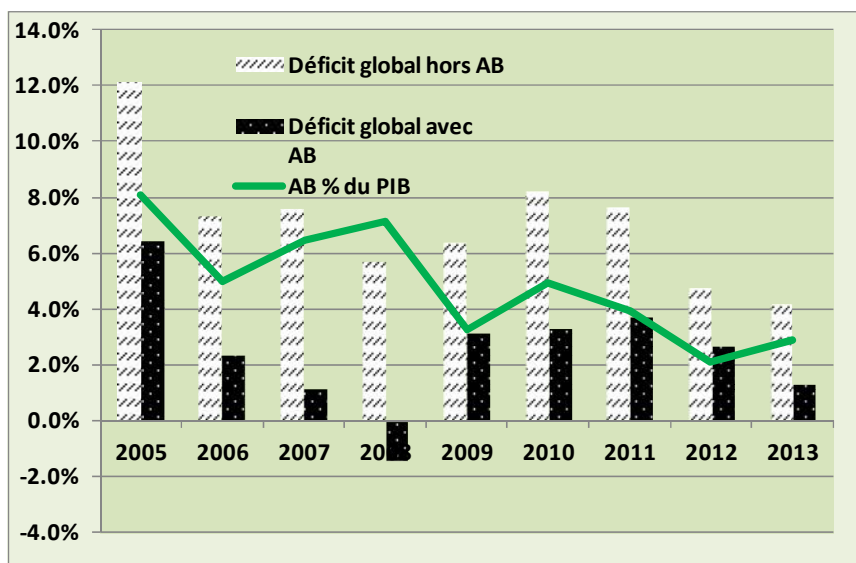
Les tableaux de l'annexe 1 et 2 reprennent le détail des recettes et des dépenses de l'Etat, l'évolution du besoin de financement, et les contributions des appuis budgétaires.

La figure 1 permet de distinguer deux périodes caractérisées par des évolutions différentes.

1° De 2005 à 2008 le déficit global des opérations de l'Etat, hors AB, a fortement diminué passant de plus de 12% à 6% du PIB. Au cours de cette période l'AB a connu une croissance régulière permettant de réduire considérablement le solde global.

2° A partir de 2008-2009 on observe la concomitance d'une dégradation du déficit global hors AB et d'une réduction régulière de l'importance des AB. La figure 2 montre l'importance croissante de l'AB dans la couverture du déficit global de l'Etat jusqu'en 2008 et sa décroissance par la suite.

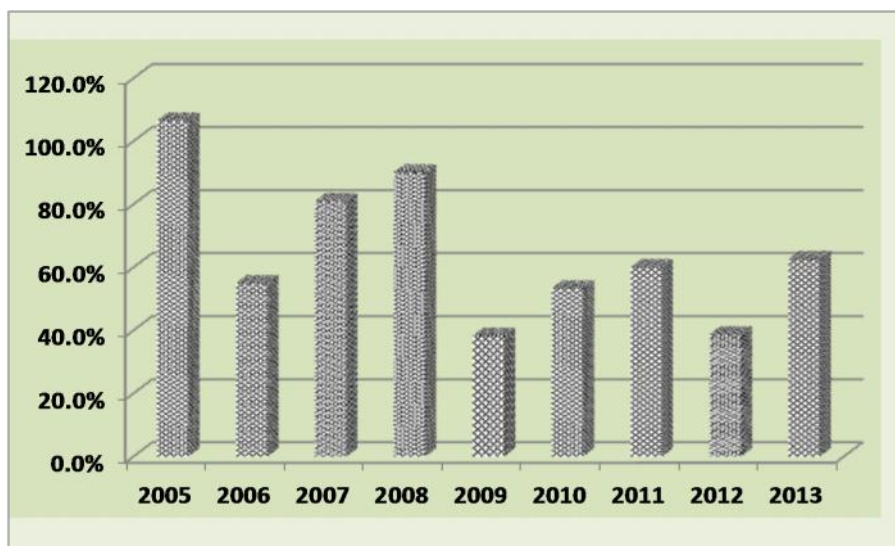
Figure 1 Déficit global et aides budgétaires en % du PIB



Sources: Calculs des auteurs à partir des TOFE transmis par le Service Prévision et Préparation budgétaire

La figure 2 montre l'importance de l'AB de 2005 à 2009 qui a couvert la quasi-totalité du besoin de financement global de l'Etat, et la réduction drastique de cette couverture à partir de 2009.

Figure 2 Aides budgétaires en % du besoin de financement global de l'Etat

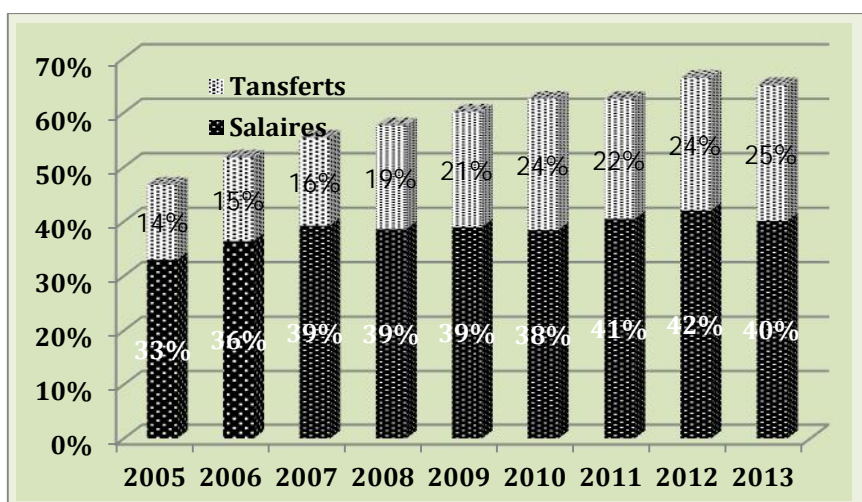


A la simple vue de ces ordres de grandeur on constate que l'espace budgétaire rendu possible par l'aide budgétaire a été extrêmement important au cours de la période 2005-2008 mais s'est progressivement amenuisé au cours de la seconde période.

La remontée du déficit global observée à partir de 2009 a entraîné un renforcement des politiques de stabilisation et de retour à des déficits soutenables. Ces politiques se sont

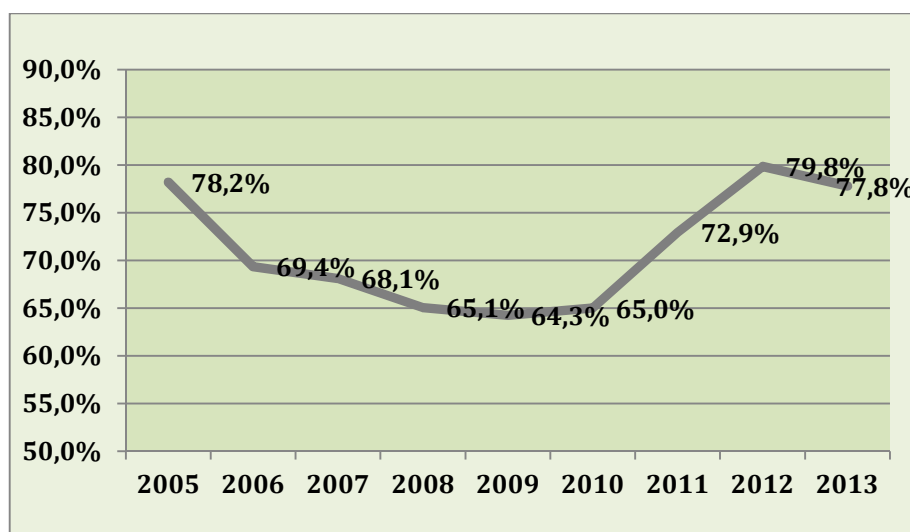
heurtées du côté des dépenses à une grande rigidité due partiellement au fait que durant la période d'abondance des aides budgétaires (2005-2008), celles-ci ont surtout favorisé des dépenses appuyant la stabilisation politique et la consolidation de la société au sortir d'une longue période de crise et de violences. Cela s'est traduit par une poussée importante des recrutements dans la fonction publique et les secteurs sociaux, c'est-à-dire des dépenses de salaires et de transferts quasiment incompressibles (Cf. Figure 3).

Figure 3 Salaires et transferts en % des dépenses totales hors dépenses exceptionnelles et dépenses en capital sur financement externe



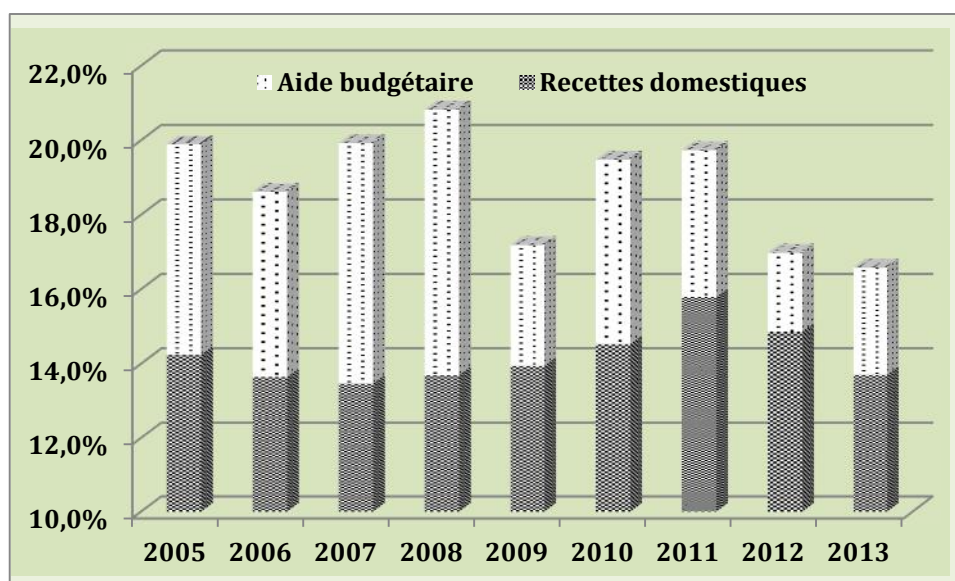
Du côté des recettes un effort majeur a été entrepris à partir de 2010, avec la création de l'OBR et l'introduction de la TVA, pour renforcer la mobilisation des recettes domestiques. Cet effort s'est traduit par une remontée sensible des recettes de 2010 à 2012 mais on observe ensuite un tassement lié au manque de croissance de la base taxable (Figure 4).

Figure 4 Recettes domestiques en % des dépenses courantes et des dépenses en capital sur ressources propres



Au total la croissance de la mobilisation des ressources domestiques n'a pas compensé la réduction des aides budgétaires et la part dans le PIB de ces deux sources de revenus est en déclin depuis 2011 (Figure 5).

Figure 5 Aide budgétaire et recettes domestiques en % du PIB



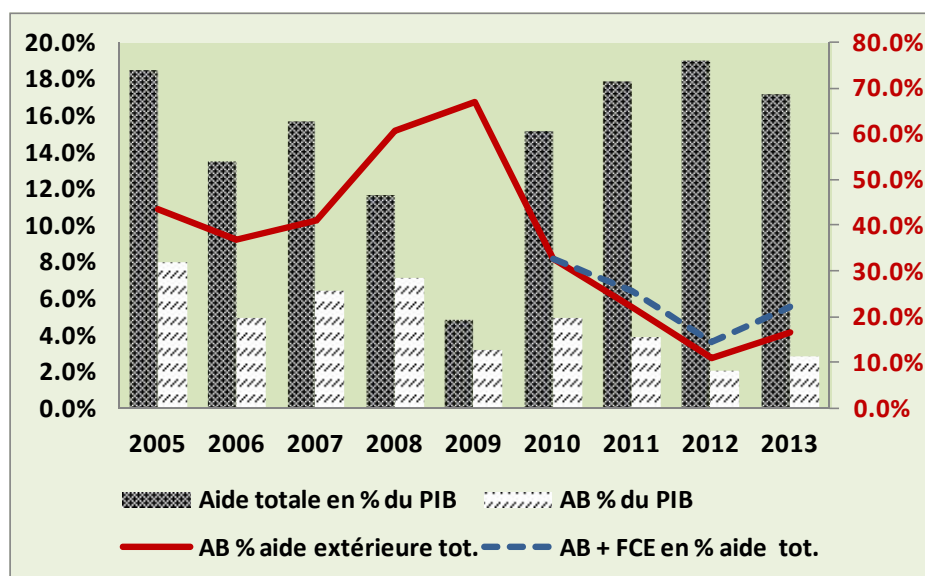
Aussi bien que l'AB ait apporté des ressources supplémentaires au budget et a ainsi pu desserrer les contraintes pesant sur le besoin de financement, l'évolution de celui-ci (figure 1) reste une contrainte majeure parce que, d'une part, l'allocation des dépenses a été fortement dirigée sur les dépenses courantes laissant peu de place à des dépenses d'investissement, notamment d'infrastructure, qui auraient pu stimuler la compétitivité et la capacité productive de l'économie, et d'autre part, malgré des progrès sensibles la mobilisation des recettes domestiques n'a pas compensé la réduction des aides.

Il faut ajouter que la réduction de l'aide budgétaire ne résulte pas d'une diminution de l'aide totale, qui s'est fortement accrue depuis 2009, mais d'une diminution importante de cette modalité. La figure 6 reprend l'AB et l'aide totale en % du PIB (axe de gauche) et l'AB en % de l'aide totale (axe de droite).

Ce graphique montre un fort contraste entre la période 2005-2009, où l'aide totale représente en moyenne 12% du PIB mais l'aide budgétaire 52% de l'aide totale, et la période 2010-2013, où l'aide totale est en augmentation significative et représente en moyenne 17% du PIB mais l'aide budgétaire ne représente plus que 21% de l'aide totale.

Cela signifie que la marge de manœuvre du gouvernement pour gérer sa politique à travers son budget a considérablement diminué au cours de la seconde période, tandis qu'une fraction de plus en plus importante des dépenses de l'état est conduite à travers des projets dont la budgétisation est aléatoire et imprécise.

Figure 6 Aide budgétaire et aide totale en % du PIB



En résumé, l'aide budgétaire importante fournie au début de la période a visé, pour d'excellentes raisons, la stabilisation politico-sociale. Cet objectif a été atteint et le pays a retrouvé une situation relativement pacifiée. Toutefois, le gonflement des effectifs de la fonction publique et l'allocation de l'essentiel des ressources à des dépenses difficilement compressibles de salaires et de transferts que cela a impliqué a abouti au résultat non voulu de rendre la stabilisation macro-économique beaucoup plus difficile. De ce fait l'appui budgétaire a desserré la contrainte budgétaire temporairement mais l'a resserrée à moyen long-terme. Ceci pose une double question : d'une part, le dialogue sur l'utilisation de l'espace budgétaire AB n'aurait-il pas du mieux prendre en compte l'équilibre de l'ensemble des dépenses, et, d'autre part, la réduction drastique de l'aide budgétaire, précisément à partir du moment où les dépenses qu'elle a stimulées accroissent le besoin de financement ne risque-t-elle pas de compromettre dramatiquement les gains acquis, y compris en termes de stabilité politique et sociale ?

Note sur les statistiques utilisées

L'analyse précise de la mesure dans laquelle les programmes d'appui budgétaire ont permis de desserrer la contrainte budgétaire est rendue difficile en raison des nombreuses disparités et incohérences entre les différentes sources de données concernant les appuis budgétaires, les opérations financières de l'Etat et le financement de leur solde. Ce problème de la disponibilité de statistiques cohérentes et fiables dépasse largement le cadre des finances publiques et constitue un obstacle important pour toute analyse précise de la situation économique du Burundi.

Pour les comptes de l'Etat on s'est basé principalement sur les données du TOFE transmises par le Service de prévision et de préparation budgétaire du MFPDE. Elles sont reprises dans les tableaux de l'annexe 1 pour la période 2005-2013. La présentation a été modifiée pour inclure tous les dons dans le poste « recettes et dons », conformément aux règles du Manuel de statistiques de finances publiques du FMI. Dans la présentation du ministère les dons sont repris en financement. Les tableaux distinguent trois catégories de dons : les aides budgétaires, les dons projets dont le montant est intégralement repris dans le poste « dépenses en capital sur ressources externes », et les dons couvrant des « programmes spéciaux » dont le montant est repris en « dépenses exceptionnelles » au sein des dépenses courantes. Il faut noter une certaine perméabilité entre les deux dernières catégories. Depuis 2011 le service du MFDPE qui établit les TOFE tente d'identifier les montants d'assistance technique inclus dans les dons projets. Lorsque c'est possible, ce qui a été apparemment le cas en 2011 et 2012 (et dans les estimations 2014), ces montants d'AT sont transférés, du côté recettes, du poste « Dons projets » au poste « dons finançant les programmes spéciaux », et du côté dépenses, des dépenses d'investissement sur financement extérieur vers les dépenses courantes dites « exceptionnelles ».

Pour calculer les ratios en % du PIB on a utilisé les comptes nationaux produits par l'ISTEEBU, qui couvrent la période 2005-2011. Pour les années ultérieures on s'est basé sur les estimations établies par le MFPDE.

Pour avoir une idée des évolutions en termes réels on a, dans le tableau 1c de l'annexe TOFE » calculé le taux de croissance des différents postes de recettes et dépenses déflatés par le déflateur du PIB. Pour cela on a utilisé les séries du PIB en prix de 2005 calculée par le MFPDE pour alimenter le modèle MACMOD qui est l'outil utilisé pour la programmation macro-budgétaire. Dans les comptes nationaux produits par l'ISTEEBU les agrégats à prix constants sont établis aux prix de l'année précédente. La transformation en agrégats aux prix de 2005 est réalisée par le MFPDE et a été retenue ici. Il faut noter que les comptes nationaux ont été établis par l'ISTEEBU jusqu'en 2011 inclus, toutefois les TOFE et les projections macro-budgétaires disponibles à ce jour ont été établies par le MFPDE alors que les comptes nationaux 2011, validés en septembre 2014, n'étaient pas encore connus et sont donc basés sur des observations s'arrêtant en 2010.

Les recettes détaillées reprises dans l'annexe 2 proviennent du MFPDE pour les années 2005-2009 et de l'OBR pour les années 2010-2013. Elles sont cohérentes, à quelques détails près, avec les données des TOFE.

CJ2.2.2 Les programmes d'AB ont permis d'accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires du CSLP

L'annexe 3, basée sur les données budgétaires transmises par le Service de la Prévision et de la Préparation Budgétaire, regroupe les dépenses en 4 groupes de fonctions dont la composition qui évolue dans le temps, est expliquée dans l'annexe : 1° Politique générale, 2° Sécurité, ordre, état de droit, 3° Economie, 4° Secteurs sociaux. Une désagrégation du groupe 4 a été opérée pour identifier la composition des dépenses des secteurs éducation (groupe 4a) et santé (groupe 4b).

Pour les 4 groupes deux tableaux présentent :

- Les dépenses ventilées en « pro-pauvres, PPTE, non pauvres »
- Les dépenses ventilées en rémunérations, biens et services, transferts et équipements, amortissements.

Les deux tableaux comparent le crédit budgétaire (malheureusement les données de la Loi de finances, en amont de la chaîne de dépenses, ne sont pas disponibles sous forme électronique) et l'exécution (ou l'engagement). Les messages suivants se dégagent :

- L'allocation des dépenses entre les 4 groupes s'est clairement faite en faveur des secteurs sociaux qui ont été les grands bénéficiaires de l'augmentation totale des dépenses (figure 7a). On voit aussi (figure 7b) que ce sont les fonctions économiques qui ont connu la plus faible croissance et dont la part relative s'est fortement amoindrie.

Figure 7a Allocation des dépenses par groupes de fonctions (mlds FBU)

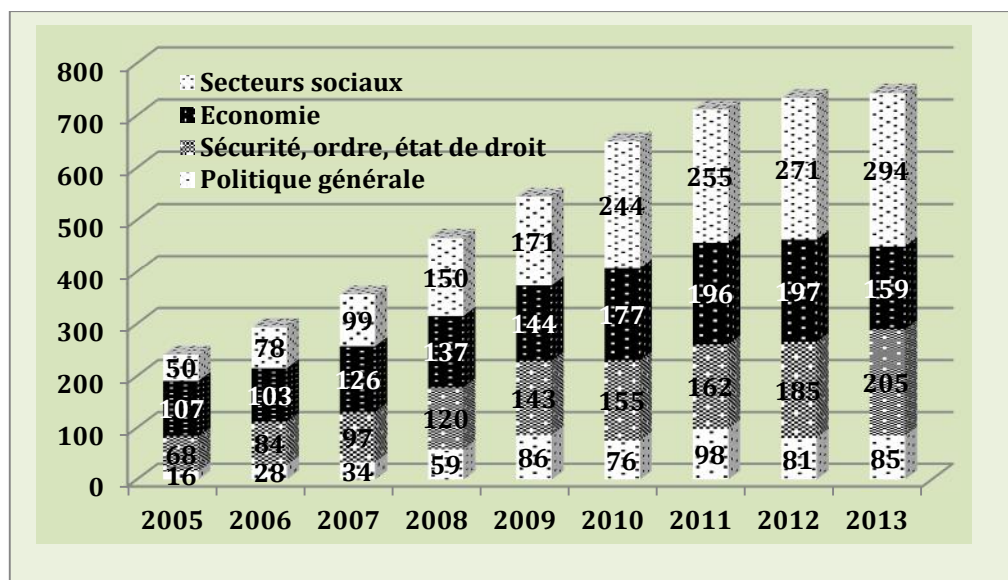
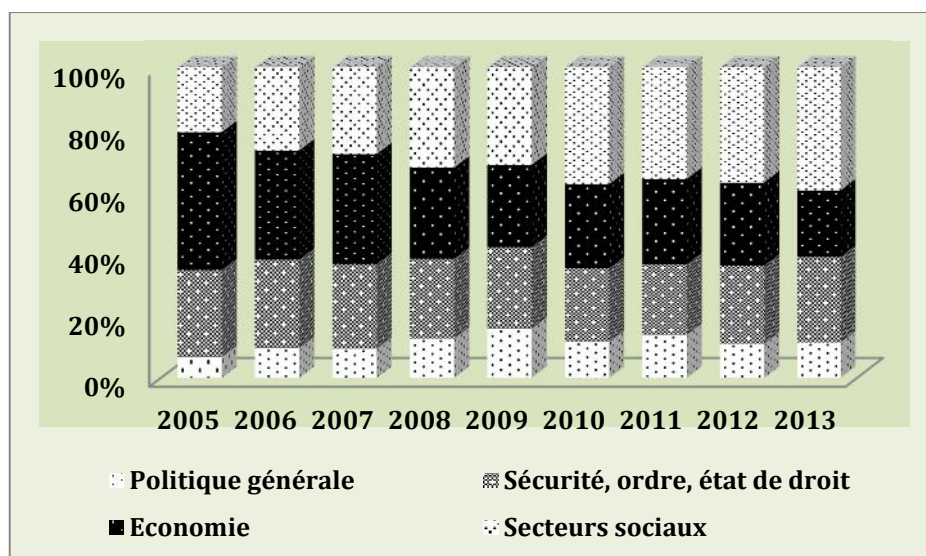
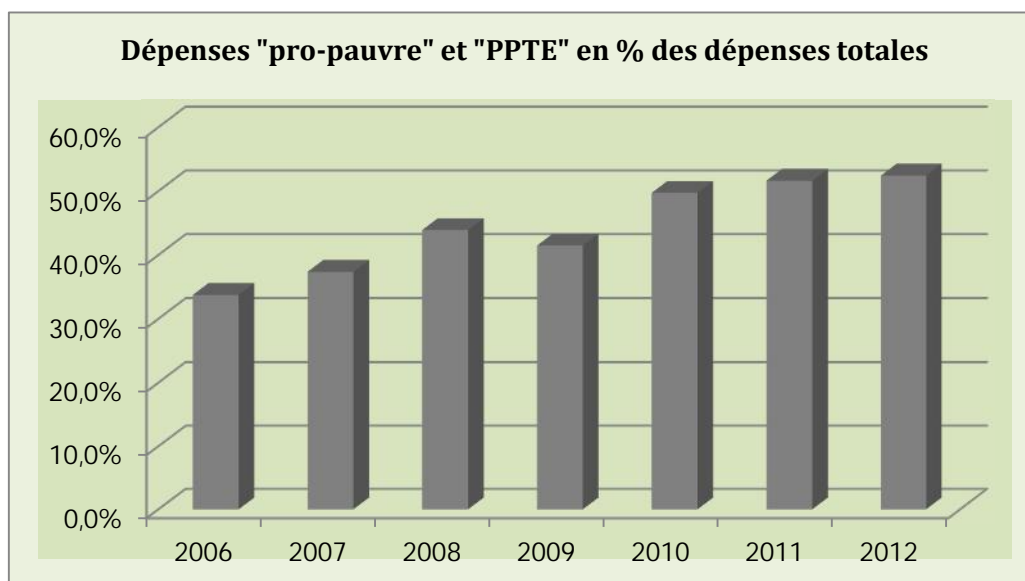


Figure 7b Allocation des dépenses par groupes de fonctions (% du total)



- Les dépenses « pro-pauvres » et les dépenses PPTE ont régulièrement augmenté passant d'un peu plus de 30% à 50% des dépenses totales (figure 8).

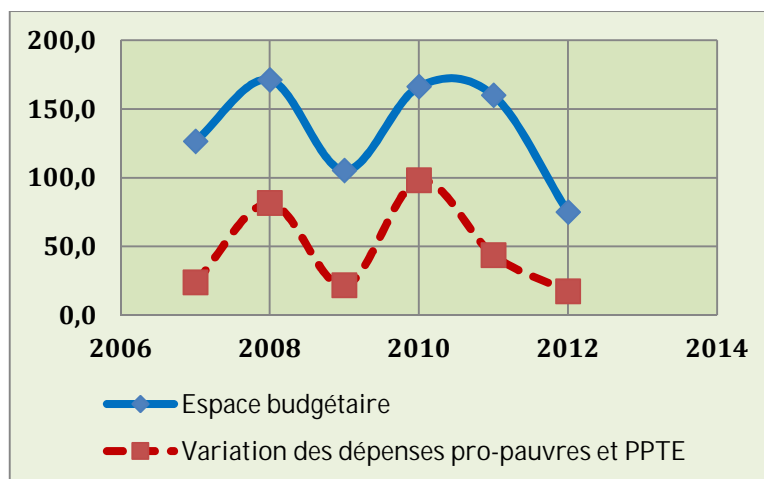
Figure 8 Dépenses « pro-pauvres » et « PPTE » en % des dépenses totales



Ces chiffres indiquent une allocation des dépenses en ligne avec les objectifs des CSLP.

Le lien entre l'espace budgétaire généré par les AB et l'allocation des dépenses en faveur des pauvres et des dépenses PPTE (qui sont largement des dépenses d'équipement et d'infrastructures sociales associées aux dépenses pro-pauvres) est avéré comme le montre la figure 9. Le taux de corrélation entre les deux séries est de 83.1%.

Figure 9 Espace budgétaire généré par l'AB et l'initiative PPTE et allocation des dépenses en faveur des pauvres. Mlds FBU

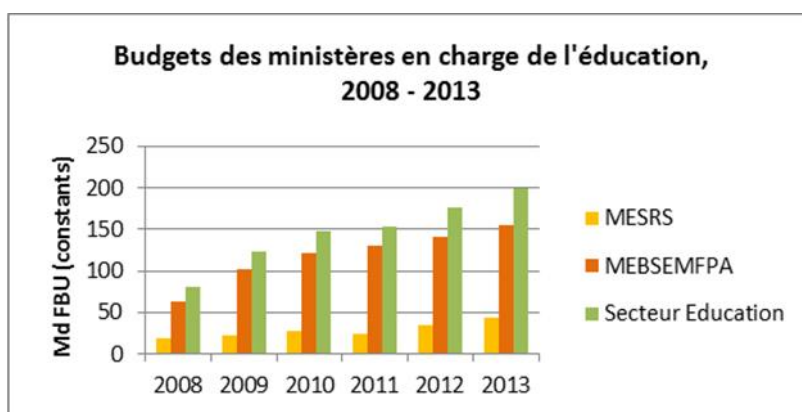


Evolution des allocations budgétaires au secteur de l'Éducation

Les appuis budgétaires généraux ont contribué à financer l'exécution d'un budget en progression continue sur plusieurs années (CJ 2.2.2). Le secteur de l'Éducation a enregistré de bonnes performances avec des taux généraux d'exécution supérieurs à 90% (à l'exclusion de 2007, avec un taux de 83%).

La présente analyse budgétaire concerne le 'secteur de l'éducation' dont l'organisation a varié au cours de la période étudiée. Entre 2008 et 2013, l'actuel Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation (MEBSEMFPFA), institué en 2008 (alors vice-ministère), a représenté, annuellement, entre 77% et 85% du budget total du secteur de l'éducation.

Figure 10 Evolution des budgets alloués à l'Éducation



Source : les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances.
NB: données 'crédits ouverts', différentes du 'budget voté'.

Tableau 1 Part du budget du MEBSEMFPFA dans le budget total du secteur de l'éducation (en %, 2008 – 2013)

%	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses courantes	75,3	80,0	80,1	84,3	80,1	78,6
- Salaires	95,9	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7
- Biens et Services	77,2	95,4	97,8	97,9	98,2	98,3
- Transferts Courants	40,7	44,2	43,1	44,9	35,6	33,0
Equipement sur ressources propres	91,6	91,1	94,7	85,7	84,9	53,9
TOTAL	77,1	81,5	81,7	84,4	80,2	78,2

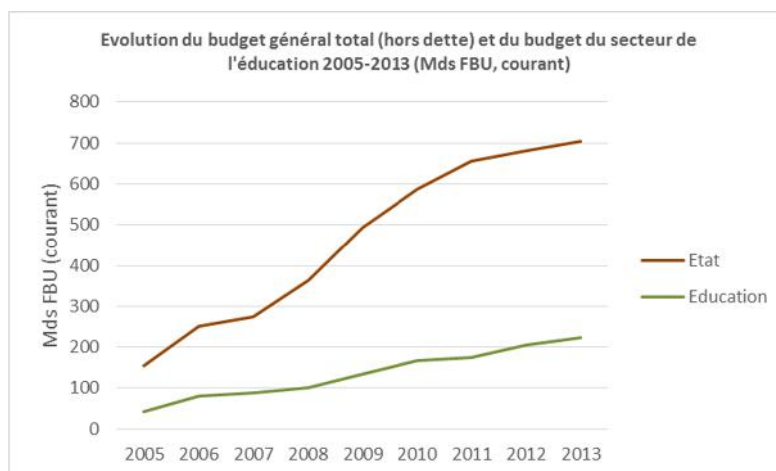
Source : les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances.

NB: données 'crédits ouverts', différentes du budget voté.

Evolution du budget de l'Education

- Le budget du secteur de l'éducation a fortement progressé durant la période évaluée: il a augmenté de 420% entre 2005 et 2013 (prix courants).
- La croissance du budget de l'éducation a été légèrement plus prononcée que celle du budget de l'Etat (hors dette) (+354% sur la période).

Figure 11 Evolution du budget alloué à l'Education par rapport au budget général



Source: les auteurs sur la base des données du Ministère des Finances.

NB: données 'crédits ouverts', différentes du 'budget voté'.

Sur l'ensemble de la période, le budget de l'éducation a représenté une proportion relativement stable du budget général de l'Etat – oscillant entre 27% et 32%. **Et malgré la forte croissance des effectifs, la dépense unitaire a également progressé positivement, une tendance remarquable. Par exemple le niveau des dépenses de compensation des frais de scolarité rapportées au nombre d'élève du primaire est passé de 1.432 FBU par élève en 2006 à 2.128 FBU en 2013 (prix courants).**¹² Les dépenses courantes par élève dans l'enseignement primaire et secondaire ont elles aussi suivi une trajectoire positive, passant d'environ 37.000 FBU en 2008 à 71.000 FBU en 2013 (prix courants), une augmentation de 90%.¹³

La masse salariale du secteur - à l'exclusion des années 2008 et 2009 – a représenté une part croissante de la masse salariale totale de l'Etat : 39.6%, en moyenne, en 2005-2009, 45% en 2010-2013.

Deux phénomènes se sont certainement conjugués pour expliquer cette tendance: i) l'accroissement de la masse salariale enseignante, soutenu surtout entre 2008 et 2012. Les salaires ont en effet progressé plus vite que les crédits globaux accordés au secteur, avec un volume de dépenses multiplié par plus de 7 en valeur courante sur la période, résultat de recrutements importants effectués pour absorber l'augmentation continue des effectifs des élèves. ii) le contrôle plus poussé des dépenses courantes de l'Etat, imposé par le FMI à partir de 2010, qui a limité la masse salariale globale de l'Etat. En revanche il n'y a pas eu de revalorisation salariale.¹⁴ Si elle est socialement justifiée, la progression des dépenses salariales complique la gestion budgétaire dans un contexte de contrainte de ressources.

Sur la période 2006-2010, les dépenses d'infrastructures du secteur ont représenté une part importante des dépenses d'équipements sur ressources propres de l'Etat.

Tableau 2 Part du budget de l'Education dans le budget général de l'Etat (hors dette), par catégorie de dépenses, en %

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses courantes	28,5	29,5	32,4	28,7	28,3	30,9	31,6	34,8	36,3
- Salaires	35,4	41,8	43,9	39,4	38,8	44,0	41,9	46,4	48,4
- Biens et Services	2,8	1,9	2,2	1,9	2,8	4,6	6,7	5,9	4,8
- Transferts Courants	45,7	47,7	45,7	43,0	33,9	31,2	30,2	33,5	37,3
Equipement sur ressources propres	11,8	43,1	29,3	22,0	22,5	17,2	6,5	7,6	10,1

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances ;

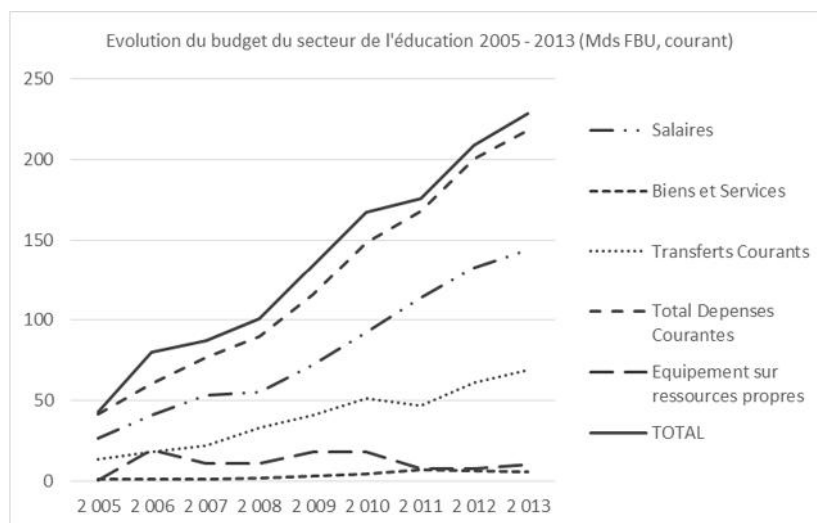
NB: données 'crédits ouverts', différentes du 'budget voté', intègre données FONIC en 2012 et 2013.

¹² Par convention, cette dépense unitaire a été calculée en prenant en compte les effectifs de l'année scolaire en cours. L'enveloppe budgétaire est-elle calculée en prenant en compte la donnée des effectifs la plus récente disponible à laquelle est appliqué un taux de croissance correspondant au taux de croissance des effectifs moyen sur les 5 années précédentes (source : BPSE/MEBSEMFPFA).

¹³ Calcul à partir des données budgétaires du MEBSEMFPFA (SIGEFI, crédits) et des effectifs (annuaires statistiques, BPSE).

¹⁴ Un professeur du secondaire débutant (licencié) gagne environ 145.000 FBU/mois, contre environ 235.000 FBU/mois pour une infirmière.

Figure 12 Composition du budget de l'Education



Source: les auteurs sur la base des données du Ministère des Finances. 2012&2013 : intègre fonds FONIC

Tableau 3 Composition du budget de l'Education par catégorie de dépenses 2005-2013 (en % du total)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses courantes	97,8	75,7	87,6	89,0	86,4	88,9	95,4	96,1	95,5
- Salaires	62,7	51,2	60,7	54,6	53,7	55,2	64,8	63,7	62,8
- Biens et Services	2,6	1,6	1,7	1,8	2,2	2,9	3,9	3,0	2,5
- Transferts Courants	32,4	23,0	25,2	32,6	30,4	30,8	26,6	29,4	30,2
Equipement sur ressources propres	2,2	24,3	12,4	11,0	13,6	11,1	4,6	3,9	4,5

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances ;

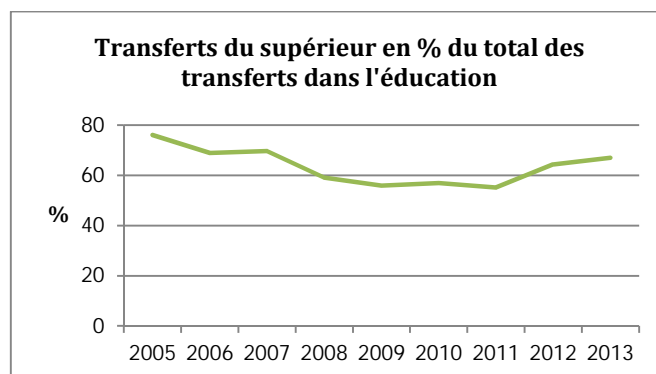
NB: données 'crédits ouverts', différentes du 'budget voté', inclut les données FONIC pour 201 et 2013

Dépenses courantes :

Comme nous l'avons vu la croissance du budget de l'Education a principalement été tirée par les dépenses courantes, notamment la **masse salariale**, qui a cru de 434%.

Les transferts constituent ensuite un poste de dépenses dont la progression en volume a été légèrement plus rapide que celle du secteur, avec des crédits (en valeur courante) multipliés par plus de 5,5 entre 2005 et 2013. Les transferts ont progressé de près de 400% sur la période. Leur part dans le budget du secteur de l'éducation a fluctué sur la période, entre 23% et 33%.

- Les transferts dans l'enseignement supérieur ont toujours absorbé la part la plus importante (entre 76% et 55% des transferts selon les années). Les subsides à l'Université du Burundi et les 'bourses d'études et stages' à l'attention des étudiants constituent en effet les deux catégories de transferts qui ont absorbé, de manière systématique sur l'ensemble de la période, les plus gros montants.

Figure 13 Part des transferts de l'Education destinés au supérieur.

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances ;
NB: données 'crédits ouverts', différentes du 'budget voté'.

- Mais entre 2006 et 2011, le poids des transferts du primaire et secondaire s'est accentué, traduisant l'engagement financier des autorités pour accompagner l'expansion de ces deux sous-secteurs. Dans le primaire et le secondaire, quatre catégories représentent chaque année la plus grande part des transferts, entre 90 et 99% du total selon les années : les frais de compensation de scolarité, la mise en place des cantines scolaires, l'organisation des examens et l'entretien des élèves internes.
 - Ce dernier poste représente le plus gros transfert (plus de 55% du total de ces quatre transferts en 2013) : l'entretien des élèves internes a généré un volume de dépenses multiplié par 3,4 depuis 2005 en valeur courante, et a absorbé à lui seul un peu plus de 12 milliards de Francs Burundais soit près de 18% des transferts exécutés en 2013. Sa croissance révèle un engagement politique fort en faveur des élèves admis dans les lycées d'Etat. Mais de l'avis des responsables rencontrés, les montants transférés par élève interne (800 FBU/élève/ jour de classe), s'ils ont pu être maintenus en dépit de l'augmentation des effectifs, n'ont pas été revus pour tenir compte de la forte élévation du coût de la prise en charge des élèves.

Tableau 4 Budget des quatre plus gros postes de transferts courants dans l'enseignement primaire et secondaire (en million FBU, courant)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Compensation des frais de scolarité	0	1 875	2 324	2 324	3 267	3 640	3 900	4 047	4 209
Mise en place des cantines scolaires	0	0	0	3 000	6 000	6 000	3 000	3 000	3 000
Organisation des tests nationaux	152	160	200	220	241	241	1 340	1 571	2 028
Entretien des élèves internes	3 130	3 553	3 969	7 752	7 752	9 884	11 429	11 800	12 154
En % du total des transferts de l'enseignement de base	99	99	99	99	96	89	94	93	94

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances ; NB : crédits ouverts ; le total des transferts à l'enseignement de base et secondaire inclut également les transferts aux structures de formation professionnelle et d'enseignement des métiers.

- En 2006, le gouvernement du Burundi a mis en place un mécanisme de compensation de l'abolition des frais de scolarité décidée en 2005 auquel il a consacré une enveloppe multipliée par 2,2 entre 2006 et 2013 en valeur courante. Ce mécanisme est venu remplacer le système par lequel l'Etat reversait chaque année aux écoles une quote-part du montant des frais de scolarité, collectés par les écoles mais encaissés par l'Etat central. Jusqu'en 2009, le budget de compensation, calculé à partir d'un montant de 500 FBU/élève par trimestre - montant correspondant à celui des frais de scolarité en 2005 – était réparti entre les Directions Provinciales de l'Enseignement (DPE), les Inspections Provinciales de l'Enseignement de Base (IPEB), la Régie des Productions Pédagogiques, la Direction Générale de l'Enseignement de Base, et les directions scolaires (les écoles : 350FBU/élèves).
- En 2009, des transferts spécifiques ont également été mis en place pour couvrir les frais de fonctionnement des services déconcentrés (DPE et DCE, IPE et ICE) à côté des transferts aux écoles, dont le montant unitaire a été rehaussé à 2.000 FBU/élève. Lors des négociations budgétaires entre le MEBSEMFPFA et le MEF, cette enveloppe est en quelque sorte sanctuarisée : elle ne fait pas l'objet d'aucune discussion, reflet d'un large consensus sur son caractère prioritaire, en programmation tout au moins. (CJ5.3.3).

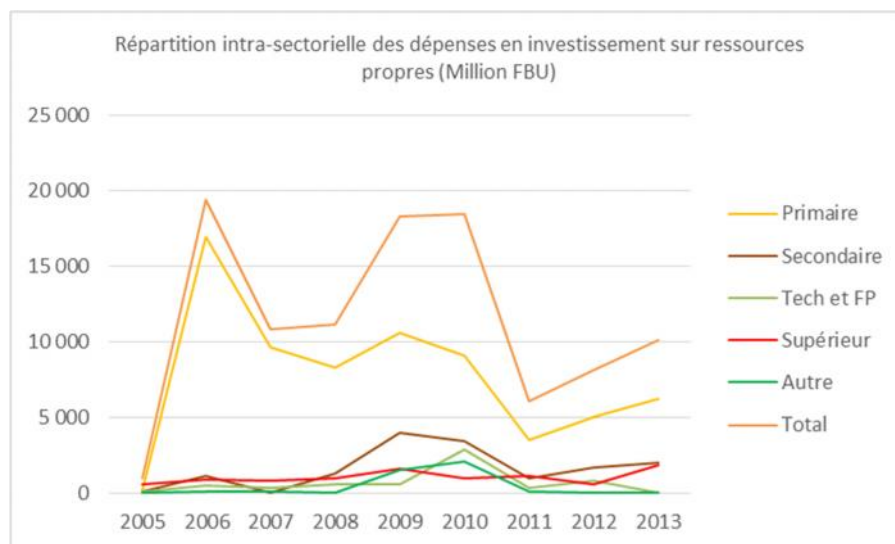
Equipements/infrastructures :

- Durant les cinq années qui ont suivi la décision de gratuité, la part des dépenses d'équipement sur ressources propres dans le budget total de l'éducation a progressé de manière significative. Cette hausse a reflété les efforts domestiques en matière d'expansion de l'offre d'infrastructures.
- Après une baisse importante en 2011, les investissements ont connu une progression à la hausse en 2012 et 2013 mais dans le cadre de dépenses du FONIC (Fonds d'Investissement Communal), géré par le Ministère du développement communal. La répartition intra-sectorielle des dépenses en infrastructures/équipements a également évolué dans le temps, le primaire/fondamental restant cependant le premier bénéficiaire des investissements.¹⁵ C'est sur ce budget que sont notamment inscrites les dépenses d'investissement de l'Etat pour la mise en œuvre de l'école fondamentale.
- Cependant, en 2012 et 2013, les investissements ont connu de nouveau une progression à la hausse mais dans le cadre de dépenses du FONIC, inscrit au budget du Ministère du Développement des Communes. La répartition intra-sectorielle des dépenses en infrastructures/équipements a également évolué dans le temps.¹⁶

¹⁵ Les aspects relatifs à la complémentarité entre le Budget de l'Etat et le FCE, seront abordés avec la QE3.5

¹⁶ Une analyse complète de l'allocation budgétaire intra-sectorielle (primaire, secondaire, technique et formation professionnelle et supérieur), couvrant toutes les catégories de dépenses, n'a pas pu être menée. Même si techniquement possible, une telle analyse, qui implique le calcul de clefs de répartition, demanderait un investissement en temps qui ne correspond pas aux paramètres de la présente étude.

Figure 14 Répartition des investissements dans le secteur éducation sur ressources propres



Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances ; NB : crédits ouverts et intègre budget investissement du FONIC pour l'éducation (2012 et 2013)

- Entre 2006 et 2008, l'enseignement primaire a absorbé la vaste majorité des dépenses d'investissement sur ressources propres; depuis 2009 un rééquilibrage s'est opéré entre sous-secteurs, notamment en faveur du secondaire, le primaire restant cependant le premier bénéficiaire des investissements.

Evolution des dépenses effectives dans le secteur Education

Le secteur de l'Éducation a bénéficié des appuis financiers en provenance des appuis budgétaires généraux et ciblés. En particulier, l'appui budgétaire sectoriel du C2D a permis le financement des arriérés sur les coûts salariaux des enseignants, ainsi que le paiement d'une cohorte d'enseignants engagée en 2010. Il a suscité une démarche concomitante de recensement des besoins, suivie conjointement par la Direction de la programmation et la DRH en 2010 et réactualisée en 2013, conformément aux engagements pris dans le cadre du C2D. Avec l'apurement des arriérés dus au personnel, cette intervention a participé au processus d'apaisement des tensions sociales, l'absentéisme a diminué parmi les enseignants et évité les situations de blocage dans le (timide) processus de réaffectation des enseignants au sein d'une commune ou d'une région.

Cependant cette performance globale ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par le Trésor pour tenir les engagements du Gouvernement, suscitant sur le terrain de réelles difficultés de gestion des structures opérationnelles.

Tableau 5 Taux d'exécution du budget de l'Education (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total Dépenses courantes	103.7	95.7	90.5	113.8	95.3	109.5	103.3	99.8	97.8
- Salaires	106.0	95.3	88.1	122.8	97.3	125.3	106.6	100.3	97.4
- Biens et Services	96.1	90.3	97.1	96.8	79.2	73.8	79.0	86.4	89.6
- Transferts Courants	100.0	97.0	95.8	99.7	93.0	84.4	98.7	99.9	99.3
Equipement sur ressources propres	74.2	43.5	96.5	88.4	59.3	66.8	89.2	72.5	80.2
Total (hors amortissement dette et autres charges)	103.1	83.0	91.2	111.0	90.4	104.7	102.6	99.3	97.4

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances

En matière **de transferts**, effectués directement par le Ministère des finances au profit de structures du Ministère de l'éducation, les taux d'exécution se sont avérés élevés tout au long de période (de 93% à 100%, avec une contre-performance à 84% en 2010).

L'organisation de tests nationaux dont le coût total a été multiplié par 12,7 entre 2005 et 2013 en valeurs courantes, constitue l'un des rares transferts à être effectué au niveau central¹⁷.

Les transferts sont en effet principalement constitués de dépenses exécutées au niveau déconcentré (CJ2.2.2).

Tableau 6 Principaux transferts dans les établissements primaires et secondaires et modalités pratiques de gestion.

Type de transfert	Montant unitaire	Bénéficiaire	Remarques
Compensation des frais de scolarité	Calculée sur la base de 500 FBU/élève et par trimestre y compris pour les 7 ^{ème} et 8 ^{ème} fondamentales	Écoles primaires (ou collèges/lycées qui abritent des classes de 7 ^{ème} et de 8 ^{ème} fondamentale)	- des montants en diminution et qui ne sont pas préalablement notifiés : 425 FBU/élève dans école visitée qui disposait d'un budget mensuel de 80 000 FBU pour 600 élèves. Ce qui lui permettait de payer 2 veilleurs (15.000*2 FBU) et 2 déplacements (A&R) du Directeur vers le Chef-lieu de Province. (10000*2*2 FBU) et lui laissait un budget de 30 000 FBU par mois (+40000 au titre du FCE) pour assurer les autres dépenses de fonctionnement - irrégularité des transferts qui handicapent une programmation solide.
Entretien des élèves internes	800 FBU/élève/jour	Les lycées d'État, établissements à régime d'internat. (En général, pas	- Les montants alloués n'ont pas suivi l'inflation : il est difficile de nourrir un enfant pour 800 FB/jour.

¹⁷ Mais les Inspections peuvent également organiser des tests d'entraînement sur leur propre budget comme nous le verrons ci-après.

Type de transfert	Montant unitaire	Bénéficiaire	Remarques
	soit un budget annuel de 150 Millions FBU pour un lycée de 700 élèves (sur 270 jours de classe)	<p>d'internat pour les élèves du 1^{er} cycle).</p> <p><u>Précisions:</u></p> <p>-Les collèges et lycées communaux ne reçoivent pas de subsides en provenance du budget de l'État et financent leur frais de fonctionnement sur le seul Minerval payé par les parents (3000 FBU/ élève/ trimestre)</p> <p>- Les lycées d'État perçoivent également un Minerval de 8000/ élève / trimestre avec 10000 FBU pour le 1er trimestre, ce qui représente un budget d'environ 17 M° de FBU/an pour un lycée de 700 élèves.</p> <p>-Les lycées d'État reçoivent par ailleurs d'autres subsides de l'État pour l'achat de carburant pour les déplacements et le groupe électrogène soit : 255000+397 000/mois dans lycée visité soit un budget de 7,8 M°FBU/an</p> <p>-Enfin les lycées d'État peuvent avoir des ressources propres issues par exemple de la location de leurs logements aux enseignants, de la location de leur camion ou de la vente des produits du potager.</p>	<p>Pour mémoire le Kg de riz est passé en 10 ans 400 à 1500 FBU</p> <p>-en pratique, les frais d'internat servent également à financer les dépenses courantes de l'établissement : bois de chauffe, papeterie etc.</p> <p>- Compte tenu des retards dans les transferts de l'Etat et des difficultés de paiement des parents, les Lycées accumulent les dettes, soit : une quarantaine de millions de FBU de dettes sur 2013-2014 dans un lycée visité</p>

L'absence de déconcentration du système d'information financière empêche d'avoir une connaissance consolidée au niveau national, des montants qui parviennent réellement aux écoles, DPE, IPE, DCE et ICE

Mais les tensions de trésorerie induites par un engagement financier important pour l'Etat burundais se traduisent par des difficultés de décaissement.

- Si les fonds sont bien engagés annuellement en totalité au niveau du MEBSEMFPFA, les écoles et services déconcentrés souffrent de l'irrégularité et imprévisibilité des transferts. L'ensemble des institutions visitées lors des missions de terrain en province a fait état de retards importants dans l'arrivée des fonds et de leur déconnexion avec le calendrier scolaire. Et plusieurs écoles visitées ont évoqué des montants reçus inférieurs aux 500 FBU/trimestre/élève attendus, alors même que ce budget théorique est déjà très en deçà des besoins de fonctionnement de ces institutions comme le détaille le tableau ci-après.
- Le fonctionnement des structures déconcentrées d'encadrement est également assuré par des transferts au profit des Directions provinciales et communales de l'Éducation (150 millions en 2013) et des Inspections provinciales et communales (180 millions en 2013). Ils sont destinés à financer les dépenses courantes en matière de fournitures de bureau, déplacements courants, et même d'organisation d'exams d'entraînement (Inspections). Le budget relatif au paiement des vacataires est également transféré par le Trésor sur le

compte de la DPE, qui reversera à chaque directeur, les montants dus aux bénéficiaires à hauteur de 1000FBU par heure enseignée. Mais à l'instar du constat effectué dans les établissements d'enseignement, si les enveloppes globales sont en augmentation, les financements unitaires sont en nette diminution¹⁸.

Les dysfonctionnements constatés au niveau des transferts sont en large partie la conséquence des contraintes de trésorerie auxquelles fait face le MEF dans la mise en œuvre du budget. Mais les mécanismes et arrangements institutionnels d'arbitrages infra-annuels dans l'exécution restent peu clairs et il est difficile de cerner si les dépenses de compensation de frais de scolarité, qui font l'objet d'une priorité avérée au moment de la programmation, bénéficient d'une priorité analogue en exécution.

Ainsi l'effort financier particulièrement significatif fourni en faveur du secteur n'a pas permis de résorber les difficultés de gestion quotidienne des établissements scolaires déjà existants ou créés sur la période, qui se partagent un budget réel en nette diminution.

En matière de **dépenses d'infrastructures et d'équipements**, le pays a enregistré de sévères difficultés d'exécution sur toute la période. En 2006, année où les dépenses d'équipement sur ressources propres ont représenté une part inhabituellement importante du budget, leur exécution a enregistré des difficultés particulièrement sévères avec un taux d'exécution de 43%. Plusieurs facteurs ont influé sur ce faible taux d'exécution :

- L'instabilité institutionnelle des structures en charge (entre 2006-2008, une Cellule Opérationnelle de Gestion Participative pour la Construction des Infrastructures Scolaires ; entre 2010 et 2012, une cellule auprès du Cabinet du ministre ; à partir de 2011, le Bureau des Infrastructures Scolaires et de la Maintenance (BISEM) ;
- Le manque de capacités au sein du Ministère de l'Éducation où les ingénieurs sont peu nombreux,
- L'adoption du Code des Marchés Publics en 2009,
- L'insuffisance des enveloppes de fonctionnement pour les unités en charge du suivi.

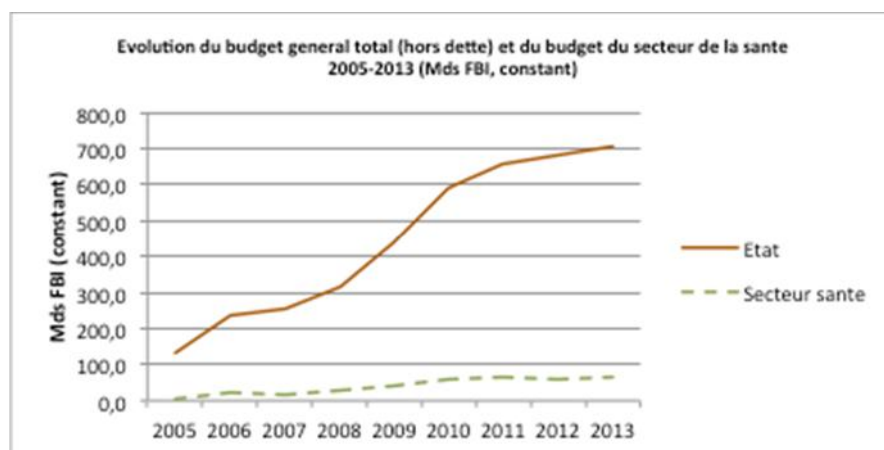
¹⁸ Après recherche dans ses archives une DPE visitée a reconstitué le budget obtenu en 2001, d'un montant de 23,119 millions de FBU, versé en trois tranches. En comparaison, le budget reçu pour l'année scolaire 2013/2014 était inférieur à 9 millions de FBU alors que les établissements scolaires à encadrer ont fortement augmenté sur la période. Dans une DCE visitée, les frais de fonctionnement de l'État sont passés en moins de cinq ans de 50 000 FBU/à 43 000 FBU/mois puis moins de 20 500 FBU/mois en 2013-2014.

Evolution des allocations budgétaires au secteur de la Santé

Le budget du secteur de la Santé intègre celui du Ministère de la Santé Publique et, entre 2006 et 2010, celui du Ministère en charge de la lutte contre le SIDA (Vice-Ministère entre 2008 et 2010). Cette dernière structure représentait 18% du budget de la santé en 2006, 6% en 2007 et autour de 15% entre 2008 et 2010, reflétant les fluctuations des programmes engagés dans le domaine avec le co-financement de partenaires majeurs comme le Global fund.

Ainsi défini, le secteur Santé absorbait ainsi près de 11% du budget général (hors dette) entre 2010 et 2013, alors qu'il ne représentait que 3,5% du budget général total en 2005.

Figure 15 Evolution du budget alloué à l'Education par rapport au budget général



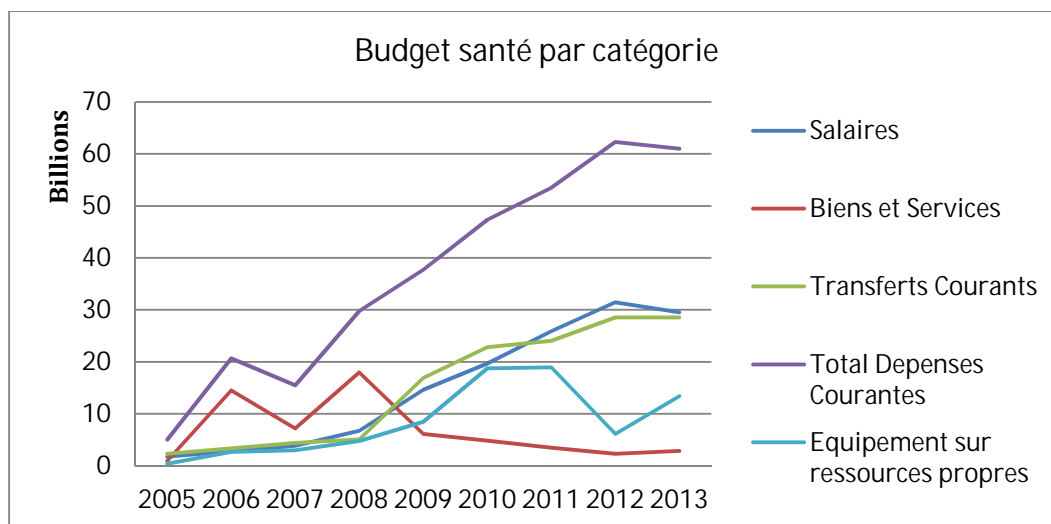
Source: les auteurs sur la base des données du Ministère des Finances.

Comme dans l'éducation, **la masse salariale** du secteur a pesé d'un poids croissant sur le budget général, représentant en fin de période autour de 10% du budget global consacré aux salaires, contre 2,3% en 2005. Un effort important a en effet été fourni, à la fois pour reconstituer et pour valoriser des ressources humaines ayant une capacité de prise en charge sanitaire de la population, dans un pays qui ne comptait que 65 médecins en 2007 (CJ3.5.2).

Un autre poste ayant suivi une trajectoire similaire est celui des **transferts courants**, destinés non seulement au paiement des subventions aux hôpitaux dont les plus importants ont obtenu une personnalité juridique et une autonomie de gestion, mais surtout à celui de la compensation auprès des prestataires de santé du manque à gagner induit par la décision annoncée en mai 2006 de la gratuité des soins aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans. Le montant prévu sur ce dernier poste a d'abord été inscrit dans la catégorie Biens et services du Budget du Ministère de la Santé (9,75 milliards de FBU en 2008) avant d'être inscrit à partir de 2009 dans la catégorie des transferts, destinés non pas à des structures autonomes, mais à des démembrements du Ministère de la Santé¹⁹.

¹⁹ Nous reviendrons dans la QE 5.3 sur les questions relatives aux transferts et à leurs implications en matière de déconcentration des crédits de l'Etat.

**Figure 16 Evolution du budget du Secteur de la Santé
(2005-2013 en Milliards de FBU, courants)**



Source: les auteurs sur la base des données du Ministère des Finances.

Ces efforts spécifiques en faveur des salaires et des transferts ont bouleversé en moins de 10 ans la répartition interne des dépenses par catégorie. Ils ont été fournis essentiellement au détriment des **biens et services** dont la part a fortement et régulièrement diminué dans le budget de fonctionnement, en dehors de deux pics atteints en 2006 et 2008²⁰. Contrairement aux structures d'encadrement et aux hôpitaux, les formations sanitaires de base ne disposent en effet d'aucun budget de fonctionnement, leurs ressources provenant exclusivement des transferts sur la base du Financement basé sur la performance (FBP)²¹.

²⁰ Nous avons vu au paragraphe précédent que le montant de près de 10 milliards de FBU a été dépensé sur cette rubrique (soit 73% de la dépense totale de biens et services) au titre de la subvention « des soins des enfants de moins de 5 ans et des accouchements et césariennes », inscrite en 2008 dans les Biens et services avant d'être ultérieurement inscrite dans les Transferts.

Le pic de 2006 a une autre origine: en vertu de ses accords avec ses partenaires (agences des Nations unies principalement), le Gouvernement a dû apporter une contribution à la prise en charge de « l'amélioration de la logistique du Programme élargi de vaccinations (PEV) et l'achat de nouveaux vaccins » et à « la promotion de la santé de la mère et de l'enfant », deux postes de dépenses qui ont représenté respectivement 37% et 18% de la dépense de biens et services de l'année considérée.

²¹ On dit également indifféremment « financement basé sur les résultats » (FBR)

Encadré 1: Quelques précisions sur le mode de financement actuel du secteur Santé

Avec la double décision consistant d'une part à mettre en place la gratuité des prestations (médicaments compris) pour les femmes enceintes (jusqu'à l'accouchement y compris par césarienne) et les enfants de moins de 5 ans, et d'autre part à généraliser la Carte d'Assurance Maladie, les Centres de santé se sont trouvés privés de leur principale source de financement²², et ont été autorisés à refacturer à l'État le montant des prestations réalisées mais non facturées aux patients. Ces facturations effectuées sans véritables contrôles ont requis des besoins financiers croissants auxquels le Ministère de la Santé s'est rapidement trouvé incapable de faire face. La généralisation en 2010 de la politique de financement basé sur la performance (FBP) (alors testé dans quelques zones pilotes) a permis la mise en place d'un contrôle systématique des factures présentées. Leur paiement était effectué sur une enveloppe cofinancée par l'Etat et les Partenaires du secteur, suivant des dispositions contractuelles individualisées signées avec le Ministère de la Santé: l'UE et CTB par exemple prennent en charge le paiement de la performance globale dans les formations sanitaires de provinces spécifiques tandis que l'USAID (ou le Programme national de lutte contre le Sida) rémunèrent la performance sur des indicateurs spécifiques liés à la prise en charge du VIH. Mais contrairement aux fonds mobilisés par le FCE dans l'éducation, aucune démarche d'harmonisation ou d'alignement ne prévaut pour les financements mobilisés au titre du FBR, un « panier commun virtuel » dont les ressources sont décaissées directement auprès des bénéficiaires suivant des modalités propres à chaque partenaire.

La volonté d'assurer une couverture maladie universelle s'est matérialisée par la revitalisation de la Carte d'Assurance Maladie déjà en circulation en 1984 au profit des populations à faible revenu (les cultivateurs, les artisans et les petits commerçants). Elle permettait la prise en charge de 80% des coûts des analyses de laboratoires, des consultations et des hospitalisations mais ne couvrait pas celui des médicaments. Les prestataires, remboursés tardivement finissaient par refuser les patients la présentant, ce qui a accéléré la disparition du système. D'une valeur de 3000 FBU, la Carte CAM revitalisée permet au cotisant et à sa famille d'accéder pendant un an aux prestations du paquet minimum d'activités (PMA) dispensé dans les Centres de santé, et du paquet complémentaire d'activités (PCA) dispensé au niveau de la référence hospitalière. Mais le prix proposé permet à peine de prendre en charge correctement le coût réel d'un épisode de maladie comme un épisode de paludisme grave.

Enfin le poste 'équipements sur ressources propres' principalement constitué de contreparties nationales à des projets co-financés avec des financements internationaux, est marqué à la fois par une forte augmentation entre le début et la fin de période (de moins de 1 milliard FBU en 2005 à plus de 13 milliards de crédits ouverts en 2013) mais pondéré par d'importantes fluctuations associées aux investissements programmés. Ainsi 78% des investissements programmés en 2010 concernaient par exemple la réhabilitation, la construction et les équipements des Centres de santé, près des trois quarts des investissements programmés en 2011 et les 4/5 de ceux programmés en 2013 étaient destinés à l'investissement et à l'équipement du seul l'hôpital de Karuzi.

²² Les centres de santé faisaient payer le coût réel des soins aux patients (le processus est détaillé l'encadré "Modalités retenues pour la déconcentration des crédits dans les secteurs sociaux") CJ 3.5.3

Tableau 7 Composition du budget de la Santé par catégorie de dépenses 2005-2013 (en % du total)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total Dépenses Courantes	92.1	88.6	83.9	86.1	81.6	71.6	73.9	91.0	82.0
Salaires	32.5	12.0	20.9	19.5	31.7	29.8	35.8	45.9	39.7
Biens et Services	17.5	62.2	39.0	51.9	13.3	7.3	4.8	3.4	3.9
Transferts Courants	42.1	14.4	24.0	14.7	36.6	34.6	33.3	41.7	38.4
Equipement sur ressources propres	7.9	11.4	16.1	13.9	18.4	28.4	26.1	9.0	18.0

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances

Evolution des dépenses effectives dans le secteur Santé

- Comme dans l'éducation, l'espace budgétaire créé au cours de la période en partie grâce à l'apport de l'Appui budgétaire a permis d'honorer les engagements croissants de l'État en faveur du secteur de la Santé, en particulier ceux destinés au paiement des salaires dont le volume a été multiplié par un peu plus de 17. L'effort mobilisé pour le recrutement des personnels de santé a permis non seulement de former des personnels médicaux et paramédicaux, mais encore de les intégrer dans le système de santé du pays tout en revalorisant l'attractivité de la profession (CJ3.5.2). Notons à cet effet les transferts de 1,57 Milliards FBU (soit 5,51% des transferts totaux), accordés au titre de 2013 pour le fonctionnement de l'Institut de santé publique.

Les appuis budgétaires ont également permis d'accompagner l'État dans le financement de ses transferts dont le volume exécuté sur la période 2005-2013 a été multiplié par 12 en valeurs courantes détaillé dans le tableau suivant :

Tableau 2 Evolution des transferts dans la Santé

Montant exécuté	2006	2009	2010	2012	2013
Dotations aux hôpitaux	1 112 727 282	1 690 649 917	4 554 881 041	4 958 209 359	3 774 356 615
Frais de supervision		55 127 192	69 920 753	54 920 355	25 872 467
Transferts aux Provinces sanitaires	10 625 000	59 699 240	119 999 600	96 390 000	86 751 000
Transferts aux Districts sanitaires		210 000 000	843 750 000	629 999 910	567 000 000
FBR/gratuité		13 200 464 842	12 061 725 785	16 649 974 867	17 930 387 492
CAM	299 233 759	580 814 121	298 785 094	2 342 598 793	2 342 599 694
Participation aux soins de santé	300 000 000	346 502 966	599 915 774	484 605 203	384 454 350
Transferts totaux	3 201 535 391	19 533 879 521	21 995 322 399	28 382 484 616	28 463 518 192
Part du FBR+CAM dans transferts totaux			56,20%	66,92%	71,22%
hôpitaux concernés	17	17	32	48	50

Les transferts aux structures de soins. Initialement destinés aux hôpitaux nationaux et provinciaux, ils ont quadruplé en valeur courante entre 2006 et 2010 et triplé sur la seule

période 2009-2010 où la liste des bénéficiaires a été élargie aux hôpitaux de districts, ce qui a représenté un doublement des bénéficiaires²³. Mais cet effort n'a pu être prolongé sur la durée et alors qu'elles représentaient 20% des transferts totaux en 2013, les dotations aux hôpitaux n'en représentaient plus que 13% en 2013. Et la subvention totale alors destinée aux hôpitaux ne représentant plus que 80% de la subvention de 2010 alors qu'elle était désormais répartie entre 50 hôpitaux.

De même les transferts effectués au profit des **activités d'encadrement et de supervision** ont culminé autour de 70 M° de FBU en 2010 avant de redescendre autour de 25 M° en 2013 où le budget de fonctionnement transféré aux Provinces et districts ne représentait plus que 2,30% des transferts réalisés en 2013.

Mais une part croissante des transferts est consacrée depuis 2010 au financement de seulement deux postes, le Financement basé sur les performances (FBP), également cofinancé par les partenaires et la Carte d'assurance maladie (CAM) : 56% en 2010, 67% en 2012 et 71% en 2013. Avec 38-40% de l'enveloppe totale²⁴, la contribution de l'Etat au FBP est majeure, tandis que, suite au refus des partenaires de prendre en charge les coûts liés à la mise en place de la CAM, l'Etat est également en première ligne pour honorer ses engagements au titre de l'assurance maladie.

Les transferts réalisés au titre du FBP et de la carte CAM suivent des modalités pratiques précisées dans le tableau ci-après.

Tableau 3 Principaux transferts dans les formations sanitaires et implications pratiques.

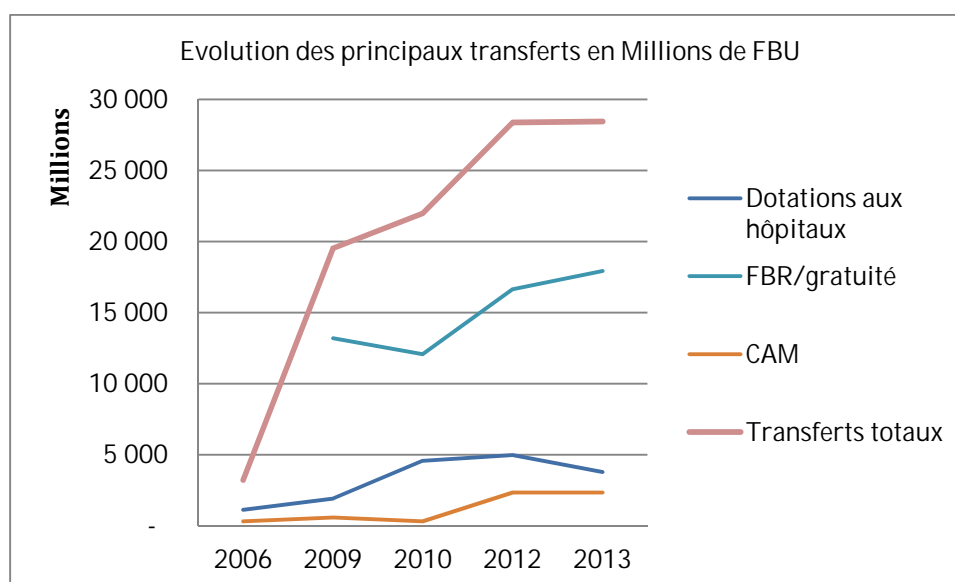
Type de transfert	Centres de Santé	Hôpitaux	Remarques
Budget de l'Etat	Les CdS ne bénéficient pas du budget de l'Etat	Les Hôpitaux de transferts au titre du budget de fonctionnement.	Pas de notification des crédits ouverts et en 2014, les hôpitaux doivent présenter un rapport d'utilisation des crédits précédents et un plan d'utilisation des transferts attendus, pour pouvoir bénéficier de leur subvention
FBP	- Après validation par le Comité provincial de vérification et de validation (CPVV), des activités réalisées par les formations sanitaires, une facture est envoyée au Comité technique national qui la vérifie et prépare une ventilation de son paiement par l'Etat et ses partenaires. - le montant des paiements est déterminé au terme d'une évaluation de la qualité objective des prestations offertes (suivant une grille adaptée à chaque		- le coût de la vérification externe est actuellement supporté par les PTF, sa prise en charge à terme par l'Etat soulève des questions sur la pérennisation du système - l'Accord avec la Banque mondiale pose comme condition à ses propres versements, que la contribution nationale représente 1,4% du budget général. Cet engagement n'ayant pas été tenu sur le budget 2014 (baisse relative des crédits FBP et forte

²³ Jusqu'en 2009, le Budget prévoyait des frais de fonctionnement (200 M° FBU) pour la réouverture de 14 hôpitaux. Les transferts en 2010 incluent ceux destinés aux hôpitaux rouverts.

²⁴ Suivi par la BM/IDA 28-30%, l'UE-Cordaid 12-14%, la CTB 4-8%, Le CNLS 5-7%, Healthnet TPO, l'USAID (FHI 360), GAVI (RSS). Cette répartition est donnée à titre indicatif car les contributions varient d'année en année, même si la place des contributeurs reste globalement la même.

Type de transfert	Centres de Santé	Hôpitaux	Remarques
			augmentation de ceux ouverts au titre de la CAM) la BM a suspendu ses versements pendant le premier semestre.
CAM	Le produit des ventes de la carte CAM est gardé sur les comptes de la Province sanitaire. Les formations sanitaires facturent les prestations effectuées au titre de la CAM qui font elles aussi l'objet d'une vérification par le CPVV. Dès que les fonds conservés au niveau provincial deviennent insuffisants pour le remboursement des prestations, les factures sont transmises au niveau central (DGR puis Ministère de la santé) qui les transmet pour paiement au Ministère des finances		- Dans les sites visités ou enquêtés, le remboursement des prestations dues au titre de la CAM est interrompu depuis le mi 2013. - Dans le Centre visité la dette cumulée de l'État pour le remboursement des prestations est de 2 865 300 ce qui représente près de la moitié des activités facturées sur le trimestre précédent.

Figure 17 Evolution des transferts au titre de la gratuité et de la CAM



Source: les auteurs sur la base des données du Ministère des Finances.

D'un montant de 17,9 milliards de FBU mandatés en 2013, **les transferts effectués au titre du financement basé sur les résultats** ont représenté 63% des transferts totaux engagés (et mandatés) en 2013, soit un peu moins de 29% du total des dépenses courantes. Or l'État est non seulement le principal contributeur au FBR, *mais encore s'est engagé à payer en dernier*

ressort, les factures des formations sanitaires qui en peuvent plus être honorées par un partenaire pour cause d'épuisement de son enveloppe budgétaire.

- Il en résulte une accélération des arriérés associée à l'accélération difficilement contenue des dépenses facturées par les formations sanitaires au titre du FBR et de la gratuité : 6,8 milliards de FBU décomptés au 18 juin 2014 (soit 38% du montant total des transferts FBR réalisés au titre de 2013).
- Du côté des formations sanitaires, la situation n'est guère plus confortable:
 - les formations sanitaires de base ne bénéficiant pas d'un budget spécifique en provenance de l'État, dépendent exclusivement du paiement de leurs factures pour assurer leur fonctionnement. Un retard de paiement perturbe le fonctionnement global de la structure, son leur cycle de réapprovisionnement et le paiement des contractuels employés pour améliorer la qualité des prestations proposées aux patients.
 - Le cas des hôpitaux est guère plus confortable, et même s'ils disposent d'un budget de fonctionnement, dont la mobilisation est imprévisible (en termes de ressources financières transférées et de dates). En l'absence de ressources financières disponibles, certains sont contraints d'emprunter auprès de partenaires (Congrégations par exemple pour les hôpitaux confessionnels) ou de fournisseurs « compréhensifs » et à subir en conséquence une diminution de leur pouvoir d'achat par une augmentation des prix de produits achetés.
 - La situation est en effet particulièrement complexe pour le rachat des intrants pharmaceutiques : les formations sanitaires doivent s'approvisionner au comptant, via le district, afin de ne pas grever le fonds de roulement de la Centrale d'Achats de Médicaments Essentiels au Burundi (CAMEBU). Une formation sanitaire ayant une activité soutenue, mais victime d'arriérés importants ne pourra pas renouveler la totalité de son fonds de roulement en médicaments, ce qui portera préjudice à la qualité des prestations ultérieures, à sa performance globale et à la rémunération de ses activités futures.
- Pour éviter ce piège, certains centres de santé ont choisi de prescrire des médicaments que les patients (surtout ceux bénéficiant de la gratuité) achèteront en dehors de la formation sanitaire, dans un dépôt fournissant des produits dont la qualité n'est pas vérifiée.

Les transferts au titre de la Carte CAM (2,3 milliards exécutés en 2013) représentent pour leur part un peu plus de 8 % des transferts, ce qui est moins que les dotations accordées aux hôpitaux (3,8 milliards soit 13,25% des transferts effectués en 2013).

- Conçue sans que le produit des cotisations puisse couvrir le montant des prestations fournies dans les centres de Santé ET les hôpitaux, la carte CAM est victime de son succès et entraîne l'État dans une fuite en avant en matière de remboursement des prestations effectuées.
- Les crédits ouverts pour la Carte CAM d'un montant de 2,3 milliards en 2013 ont été réévalués à 12,9 milliards sur 2014, grâce aux profits anticipés avec l'introduction d'une taxe sur certains produits alcoolisés.
- Mais le blocage engendré par le non respect des conditions négociées par l'Etat avec la Banque Mondiale sur les ressources minimales à allouer au FBR, ont obligé le gouvernement à revoir cette ligne budgétaire à la baisse pour réussir à abonder sa contribution globale à l'enveloppe du FBR.

- Il en résulte de sévères arriérés de l'Etat auprès de la plupart des formations sanitaires. Sur les sites enquêtés, les factures sur la carte CAM n'étaient plus payées depuis la fin du 2^{ème} trimestre 2013.

Le Gouvernement se révèle ainsi dans l'incapacité de tenir les engagements pris en faveur de la gratuité ou de la revitalisation de la carte CAM. En dépit des ressources additionnelles obtenues par l'Etat par le biais notamment des appuis budgétaires et des ressources complémentaires apportées par les partenaires au secteur, les ressources mobilisées pour la Santé sont insuffisantes pour permettre un financement durable des activités du secteur. L'engagement actuel de l'Etat dans le secteur santé induit ainsi une perte inexorable de ses marges de manœuvre budgétaire pour mettre en place de nouvelles politiques à l'avenir, sans garantie que les principes de la gratuité soient respectés dans les formations sanitaires de base. Et le mécanisme de Financement basé sur les résultats mis en place pour financer conjointement la gratuité des soins et la performance des formations sanitaires révèle ici ses limites.

Annexe 1 : Tableaux des opérations de l'état (TOFE) pour la période 2005-2013

Annexe 2 : Recettes fiscales et non-fiscales

Annexe 3 : Allocation des dépenses aux secteurs "propauvres" et des dépenses discrétionnaires 2005-2013

Tableau 1a: Tableau des opérations financières de l'Etat (Mds de FBU)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes et dons (y compris les dons)	293,3	308,6	385,6	474,7	394,1	707,3	950,7	1.135,9	1.252,8	1.359,9
(hors dons)	172,1	178,8	197,6	261,7	304,6	363,4	457,0	526,7	561,2	649,1
Recettes fiscales	158,9	163,4	182,6	232,8	278,7	341,9	424,1	491,8	523,5	563,2
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	41,8	45,9	53,5	73,3	84,7	108,6	131,0	155,9	146,0	135,0
Taxes sur les biens et services	78,3	83,9	92,3	116,1	147,3	193,7	248,6	286,2	327,0	374,3
Taxes sur le commerce extérieur	38,4	29,7	33,7	40,8	44,5	39,6	44,5	49,7	50,5	53,9
Autres recettes fiscales	0,0	3,9	3,1	2,6	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxes sur le patrimoine	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales (y compris ventes d'actifs non financiers)	13,2	15,4	15,0	28,9	25,9	21,5	32,9	34,9	37,8	85,9
Dons	121,2	129,8	188,1	213,0	89,5	343,9	493,7	609,2	691,6	710,8
Aide budgétaire (dons)	68,3	65,1	94,7	136,2	70,8	123,8	114,0	74,9	117,9	126,8
Projets	19,7	41,2	81,1	70,8	18,4	147,6	238,0	335,4	573,6	390,2
Dons projets (NB: Inclut le FCE)	19,7	41,2	81,1	70,8	18,4	147,6	223,3	321,4	571,2	387,2
(Dont FCE) ⁽⁷⁾							19,8	23,7	37,9	66,2
COMESA, don exceptionnel /AMISOM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,7	14,0	2,4	3,0
Programmes spéciaux ⁽¹⁾	33,2	23,5	12,2	6,0	0,3	72,5	141,7	198,9	0,0	193,8
Démobilisation	8,7	23,5	12,2	6,0	0,3	20,0	26,6	0,0	0,0	0,0
Élections	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0	52,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,6	170,6	0,0	161,8
Fonds Global ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,5	28,3	0,0	32,0

Tableau 1a: Tableau des opérations financières de l'Etat (Mds de FBU)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses et prêts nets	316,4	362,0	407,9	489,6	508,3	815,8	1.026,6	1.254,6	1.323,2	1.424,3
Dépenses courantes	200,6	221,5	261,2	357,6	415,7	479,3	521,8	568,6	627,1	674,1
Traitements	72,6	93,9	114,0	157,6	185,0	214,9	258,2	282,2	295,9	322,2
Civils	41,9	55,9	67,8	108,9	133,9	161,9	182,6	205,6	214,4	238,0
Militaires	24,0	22,9	28,0	29,2	31,0	31,9	45,6	47,1	49,0	49,5
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	6,7	15,1	18,2	19,5	20,1	21,1	30,0	29,5	32,6	34,7
Biens et services	65,7	63,8	70,7	95,4	104,1	100,3	98,0	96,1	117,9	110,9
Civils	26,7	29,0	35,1	50,0	47,6	42,6	43,3	42,0	54,2	nd
Militaires	29,6	22,9	22,3	26,7	32,2	34,0	31,5	31,1	38,2	nd
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	9,5	11,9	13,3	18,7	24,3	23,7	23,2	23,1	25,5	nd
Transferts et subventions	30,3	39,5	46,7	77,7	100,3	134,5	140,0	163,2	183,5	201,3
Intérêts dûs	32,0	24,3	29,9	26,9	26,3	29,6	25,6	27,1	29,8	39,7
Intérieurs	19,4	12,6	18,2	14,8	14,8	19,2	22,5	23,7	25,4	33,5
Extérieurs	12,6	11,8	11,7	12,1	11,5	10,4	3,1	3,4	4,4	6,2
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	6,0	0,3	0,0	11,0	11,3	15,9	17,8
Imprévus	0,0	0,0	0,0	6,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
Dépenses de fonds ⁽³⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0	11,3	15,9	16,2
Dépenses exceptionnelles (= dépenses des programmes spéciaux)⁽¹⁾	33,2	23,5	12,2	0,0	0,0	72,5	141,7	198,9	0,0	193,8
Démobilisation	8,7	23,5	12,2	0,0	0,0	20,0	26,6	0,0	0,0	0,0
Élections	24,5	0,0	0,0	0,0	0,0	52,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,6	170,6	0,0	161,8
Fonds Global	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,5	28,3	0,0	32,0
Dépenses en capital	84,0	117,8	134,8	126,8	93,3	264,0	352,1	477,3	680,2	538,6
Ressources intérieures	19,5	36,3	28,9	44,6	58,4	79,6	104,7	91,1	94,3	107,4
Ressources externes	64,5	81,5	105,9	82,2	35,0	184,4	247,4	386,2	585,8	431,2
Prêts projets	44,9	40,3	24,8	11,4	16,6	36,8	24,1	64,8	14,6	44,0
Dons projets	19,7	41,2	81,1	70,8	18,4	147,6	223,3	321,4	571,2	387,2
Prêts nets	-1,4	-0,8	-0,3	-0,8	-1,0	0,0	0,0	-1,4	0,0	0,0
Instances de paiement ⁽⁴⁾	-44,2	36,3	27,9	41,9	56,9	45,4	-12,2	24,6	17,4	0,0

Tableau 1a: Tableau des opérations financières de l'Etat (Mds de FBU)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde global (base engagements)										
Dons inclus	-23,1	-53,4	-22,3	-14,9	-114,2	-108,5	-75,9	-118,8	-70,4	-64,4
Dons exclus	-91,4	-118,5	-117,0	-157,1	-185,3	-232,3	-204,6	-207,7	-190,7	-194,2
Solde AB exclus (base engagements)	-91,4	-118,5	-117,0	-151,1	-185,0	-232,3	-189,9	-193,7	-188,3	-191,2
Variations des arriérés (réduction -)	-10,2	-13,7	-21,9	0,5	-10,9	-18,8	-19,4	0,0	0,0	0,0
Intérêts extérieurs	-10,1	-1,8	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés Intérieurs	-0,1	-11,9	-21,5	0,5	-10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transposition ⁽⁵⁾	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-18,8	-19,4	0,0	0,0	0,0
Solde global (dons exclus, base caisse)	-145,9	-95,9	-111,1	-114,7	-139,4	-205,7	-236,2	-183,1	-173,4	-194,2
Solde global (dons inclus, base caisse) ⁽⁶⁾	-77,5	-30,8	-16,3	27,5	-68,3	-81,9	-107,5	-94,1	-53,0	-64,4
Solde AB exclus (base caisse)	-145,9	-95,9	-111,1	-108,7	-139,1	-205,7	-221,5	-169,1	-171,0	-191,2
Financement	77,5	30,8	16,3	-27,5	68,3	81,9	90,4	94,2	53,0	58,8
Financement extérieur	68,6	6,4	-9,3	-29,5	-20,9	35,9	18,6	58,3	5,2	32,5
Prêts budgétaires	29,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts projets	44,9	40,3	24,8	11,4	16,6	36,8	24,1	64,8	14,6	44,0
Amortissement	-34,0	-40,8	-52,3	-40,9	-37,5	-0,9	-5,5	-6,5	-9,4	-11,5
Allègement de la dette (rééchelonnement; annulation)	28,7	6,9	18,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits des privatisations	0,4	3,1	0,1	0,2	0,2	0,0	1,0	7,8	1,6	-4,5
Financement intérieur	8,5	21,3	25,4	1,8	89,0	46,0	70,8	28,1	46,3	30,8
Secteur bancaire	14,5	37,0	-0,7	19,0	76,0	39,8	52,5	10,2	53,5	18,1
BRB				36,7	60,1	-9,1	72,4	88,0	0,0	-10,6
Banques commerciales				-17,7	15,9	48,9	-19,9	-77,8	53,5	28,7
Compte des opérations du Trésor à la BRB	0,0	-16,9	16,9	-4,0	22,5	0,0	0,0	0,0	-14,0	0,0
Secteur non bancaire	-6,0	1,2	9,2	-13,2	-9,5	6,2	18,3	17,9	6,7	12,7
Erreurs et omissions / Besoin de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,1	0,0	0,0	5,6

Tableau 1a: Tableau des opérations financières de l'Etat (Mds de FBU)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Remarques:										
⁽¹⁾ Il s'agit de montants équivalents aux dépenses sur programmes spéciaux. Ce sont des dons. Dans le TOFE du Ministère des finances ils sont repris en financement. L'Assistance technique est celle qui est associée aux dons projets. En 2011, 2012 et 2014 le Min. Fin. l'a identifiée et inscrite. En 2013 les programmes spéciaux ne sont pas identifiés et leurs montant inclus dans le chiffre du poste "Dons projets".										
⁽²⁾ Il s'agit du fonds global de la santé (Performance Based Financing)										
⁽³⁾ Il s'agit du Fonds des Routes.										
⁽⁴⁾ Dépenses en instance de paiement. Ne sont pas reprises dans le total dépenses et prêts nets. Mentionnés ici pour permettre le passage à la base caisse.										
⁽⁵⁾ Réduction d'arriérés venant d'une mise à niveau des fichiers de la paie.										
⁽⁶⁾ Le déficit, dons inclus, est inférieur à celui des TOFE du Ministère des finances puisque les dons correspondant aux programmes spéciaux sont inclus dans les recettes.										
⁽⁷⁾ Montants en €. Sources: Lois des Finances 2011, 2012 (révision), 2013 (révision) et 2014.										
Sources:										
TOFE: 2005-2013: Fichier transmis en juillet 2014 par le Ministère des Finances, service Prévision et Préparation Budgétaire. La présentation a été modifiée pour inclure tous les dons (càd les aides budgétaires, les dons projets, et les "programmes spéciaux" financés sur dons extérieurs) dans les "recettes et dons" et non dans le financement. 2014: Site web du Ministère des finances. TOFE de Loi de Finances 2014 (révisée).										
PIB: 2005-2011; données ISTEEBU (septembre 2014), 2012-2014: estimations utilisées pour le cadrage macrobudgétaire. Il y a lieu de noter que les comptes nationaux 2011 ont été produits récemment par l'ISTEEBU. Pour l'année 2011 le cadrage macrobudgétaire a été basé sur une estimation du PIB nominal de 2 893.2 milliards de BIF issue du modèle Macmod. L'ISTEEBU calcule le PIB à prix constants aux prix de l'année précédente. Les montants sont convertis en prix de 2005 par les services du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique sur base d'indices chaînés. Ce sont ces données qui ont été utilisées pour calculer les taux de croissance en termes réels, aux prix de 2005, des composantes du TOFE (tableau 1c). Les chiffres du PIB nominal et les taux de croissance du déflateur du PIB en base 2005 sont donnés ci-dessous										
<i>Pour mémoire:</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>PIB en milliards de FBU courants</i>	1.208,2	1.309,9	1.467,2	1911,1	2.184,2	2.501,0	2.893,2	3.542,8	4.095,7	4.687,3
<i>Taux de croissance du déflateur du PIB (prix de 2005)</i>	18,9%	2,8%	8,3%	24,2%	10,1%	8,9%	11,1%	17,5%	10,4%	9,0%

Tableau 1b: TOFE en % du PIB										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes et dons (y compris les dons)	24,3%	23,6%	26,3%	24,8%	18,0%	28,3%	32,9%	32,1%	30,6%	29,0%
(hors dons)	14,2%	13,6%	13,5%	13,7%	13,9%	14,5%	15,8%	14,9%	13,7%	13,8%
Recettes fiscales	13,1%	12,5%	12,4%	12,2%	12,8%	13,7%	14,7%	13,9%	12,8%	12,0%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et	3,5%	3,5%	3,6%	3,8%	3,9%	4,3%	4,5%	4,4%	3,6%	2,9%
Taxes sur les biens et services	6,5%	6,4%	6,3%	6,1%	6,7%	7,7%	8,6%	8,1%	8,0%	8,0%
Taxes sur le commerce extérieur	3,2%	2,3%	2,3%	2,1%	2,0%	1,6%	1,5%	1,4%	1,2%	1,1%
Autres recettes fiscales	0,0%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taxes sur le patrimoine	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Recettes non fiscales (y compris ventes d'actifs non financiers)	1,1%	1,2%	1,0%	1,5%	1,2%	0,9%	1,1%	1,0%	0,9%	1,8%
Dons	10,0%	9,9%	12,8%	11,1%	4,1%	13,7%	17,1%	17,2%	16,9%	15,2%
Aide budgétaire (dons)	5,7%	5,0%	6,5%	7,1%	3,2%	4,9%	3,9%	2,1%	2,9%	2,7%
Projets	1,6%	3,1%	5,5%	3,7%	0,8%	5,9%	8,2%	9,5%	14,0%	8,3%
Dons projets (NB: Inclut le FCE)	1,6%	3,1%	5,5%	3,7%	0,8%	5,9%	7,7%	9,1%	13,9%	8,3%
(Dont FCE) ⁽⁷⁾							0,7%	0,7%	0,9%	
COMESA, don exceptionnel /AMISOM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,4%	0,1%	0,1%
Programmes spéciaux ⁽¹⁾	2,7%	1,8%	0,8%	0,3%	0,0%	2,9%	4,9%	5,6%	0,0%	4,1%
Démobilisation	0,7%	1,8%	0,8%	0,3%	0,0%	0,8%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Élections	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Assistance technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,4%	4,8%	0,0%	3,5%
Fonds Global ⁽²⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,8%	0,0%	0,7%

Tableau 1b: TOFE en % du PIB										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses et prêts nets	26,2%	27,6%	27,8%	25,6%	23,3%	32,6%	35,5%	35,4%	32,3%	30,4%
Dépenses courantes	16,6%	16,9%	17,8%	18,7%	19,0%	19,2%	18,0%	16,0%	15,3%	14,4%
Traitements	6,0%	7,2%	7,8%	8,2%	8,5%	8,6%	8,9%	8,0%	7,2%	6,9%
Civils	3,5%	4,3%	4,6%	5,7%	6,1%	6,5%	6,3%	5,8%	5,2%	5,1%
Militaires	2,0%	1,8%	1,9%	1,5%	1,4%	1,3%	1,6%	1,3%	1,2%	1,1%
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	0,6%	1,2%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	1,0%	0,8%	0,8%	0,7%
Biens et services	5,4%	4,9%	4,8%	5,0%	4,8%	4,0%	3,4%	2,7%	2,9%	2,4%
Civils	2,2%	2,2%	2,4%	2,6%	2,2%	1,7%	1,5%	1,2%	1,3%	na
Militaires	2,4%	1,7%	1,5%	1,4%	1,5%	1,4%	1,1%	0,9%	0,9%	na
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	1,1%	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%	na
Transferts et subventions	2,5%	3,0%	3,2%	4,1%	4,6%	5,4%	4,8%	4,6%	4,5%	4,3%
Intérêts dûs	2,6%	1,9%	2,0%	1,4%	1,2%	1,2%	0,9%	0,8%	0,7%	0,8%
Intérieurs	1,6%	1,0%	1,2%	0,8%	0,7%	0,8%	0,8%	0,7%	0,6%	0,7%
Extérieurs	1,0%	0,9%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%
Imprévus	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépenses de fonds ⁽³⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,4%	0,3%
Dépenses exceptionnelles (= dépenses des programmes spéciaux)⁽¹⁾	2,7%	1,8%	0,8%	0,0%	0,0%	2,9%	4,9%	5,6%	0,0%	4,1%
Démobilisation	0,7%	1,8%	0,8%	0,0%	0,0%	0,8%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Élections	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Assistance technique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,4%	4,8%	0,0%	3,5%
Fonds Global	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,8%	0,0%	0,7%
Dépenses IADM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépenses en capital	7,0%	9,0%	9,2%	6,6%	4,3%	10,6%	12,2%	13,5%	16,6%	11,5%
Ressources intérieures	1,6%	2,8%	2,0%	2,3%	2,7%	3,2%	3,6%	2,6%	2,3%	2,3%
Ressources externes	5,3%	6,2%	7,2%	4,3%	1,6%	7,4%	8,6%	10,9%	14,3%	9,2%
Prêts projets	3,7%	3,1%	1,7%	0,6%	0,8%	1,5%	0,8%	1,8%	0,4%	0,9%
Dons projets	1,6%	3,1%	5,5%	3,7%	0,8%	5,9%	7,7%	9,1%	13,9%	8,3%
Prêts nets	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Instances de paiement ⁽⁴⁾	-3,7%	2,8%	1,9%	2,2%	2,6%	1,8%	-0,4%	0,7%	0,4%	0,0%

Tableau 1b: TOFE en % du PIB										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Solde global (base engagements)										
Dons inclus	-1,9%	-4,1%	-1,5%	-0,8%	-5,2%	-4,3%	-2,6%	-3,4%	-1,7%	-1,4%
Dons exclus	-7,6%	-9,0%	-8,0%	-8,2%	-8,5%	-9,3%	-7,1%	-5,9%	-4,7%	-4,1%
Solde AB exclus (base engagements)	-7,6%	-9,0%	-8,0%	-7,9%	-8,5%	-9,3%	-6,6%	-5,5%	-4,6%	-4,1%
Variations des arriérés (réduction -)	-0,8%	-1,0%	-1,5%	0,0%	-0,5%	-0,8%	-0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Intérêts extérieurs	-0,8%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Arriérés Intérieurs	0,0%	-0,9%	-1,5%	0,0%	-0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Transposition ⁽⁵⁾	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,8%	-0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde global (dons exclus, base caisse)	-12,1%	-7,3%	-7,6%	-6,0%	-6,4%	-8,2%	-8,2%	-5,2%	-4,2%	-4,1%
Solde global (dons inclus, base caisse) ⁽⁶⁾	-6,4%	-2,3%	-1,1%	1,4%	-3,1%	-3,3%	-3,7%	-2,7%	-1,3%	-1,4%
Solde AB exclus (base caisse)	-12,1%	-7,3%	-7,6%	-5,7%	-6,4%	-8,2%	-7,7%	-4,8%	-4,2%	-4,1%
Financement	6,4%	2,4%	1,1%	-1,4%	3,1%	3,3%	3,1%	2,7%	1,3%	1,3%
Financement extérieur	5,7%	0,5%	-0,6%	-1,5%	-1,0%	1,4%	0,6%	1,6%	0,1%	0,7%
Prêts budgétaires	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prêts projets	3,7%	3,1%	1,7%	0,6%	0,8%	1,5%	0,8%	1,8%	0,4%	0,9%
Amortissement	-2,8%	-3,1%	-3,6%	-2,1%	-1,7%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Allègement de la dette (rééchelonnement;	2,4%	0,5%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits des privatisations	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	-0,1%
Financement intérieur	0,7%	1,6%	1,7%	0,1%	4,1%	1,8%	2,4%	0,8%	1,1%	0,7%
Secteur bancaire	1,2%	2,8%	0,0%	1,0%	3,5%	1,6%	1,8%	0,3%	1,3%	0,4%
BRB	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%	2,8%	-0,4%	2,5%	2,5%	0,0%	-0,2%
Banques commerciales	0,0%	0,0%	0,0%	-0,9%	0,7%	2,0%	-0,7%	-2,2%	1,3%	0,6%
Compte des opérations du Trésor à la BRB	0,0%	-1,3%	1,2%	-0,2%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,3%	0,0%
Secteur non bancaire	-0,5%	0,1%	0,6%	-0,7%	-0,4%	0,2%	0,6%	0,5%	0,2%	0,3%
Erreurs et omissions / Besoin de financement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,1%
<i>Pour mémoire:</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<i>PIB en milliards de FBI courants</i>	1.208,2	1.309,9	1.467,2	1911,1	2.184,2	2.501,0	2.893,2	3.542,8	4.095,7	4.687,3

Tableau 1c: TOFE (Taux de croissance en DBU constants de 2005)										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes et dons (y compris les dons)		21,6%	18,7%	7,3%	-6,3%	81,4%	31,8%	12,9%	17,4%	9,9%
(hors dons)		20,1%	5,0%	15,4%	31,3%	20,6%	23,3%	8,9%	13,5%	17,1%
Recettes fiscales		18,9%	6,1%	11,1%	35,1%	24,0%	21,6%	9,6%	13,3%	9,0%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et		27,0%	10,6%	19,5%	30,4%	29,6%	18,3%	12,5%	-0,3%	-6,3%
Taxes sur les biens et services		23,8%	4,5%	9,7%	43,2%	32,9%	25,9%	8,8%	21,6%	15,9%
Taxes sur le commerce extérieur		-10,4%	7,5%	5,7%	23,1%	-10,1%	10,2%	5,5%	8,3%	8,0%
Autres recettes fiscales			-22,7%	-27,8%	-4,5%					
Taxes sur le patrimoine		0,0%								
Recettes non fiscales (y compris ventes d'actifs)		34,4%	-7,2%	67,7%	1,1%	-16,1%	50,1%	0,3%	15,1%	130,4%
Dons		23,8%	37,6%	-1,3%	-52,6%	288,5%	40,8%	16,7%	20,9%	4,1%
Aide budgétaire (dons)		10,2%	38,1%	25,4%	-41,4%	76,7%	-9,7%	-37,9%	67,6%	8,9%
Projets		142,1%	87,0%	-23,9%	-70,7%	712,6%	58,1%	33,2%	82,1%	-31,1%
Dons projets (NB: Inclut le FCE)		142,1%	87,0%	-23,9%	-70,7%	712,6%	48,4%	36,1%	89,2%	-31,3%
(Dont FCE)										
COMESA, don exceptionnel /AMISOM								-10,0%	-81,7%	26,6%
Programmes spéciaux ⁽¹⁾		-18,3%	-50,6%	-57,1%	-94,4%		91,7%	32,7%		
Démobilisation		211,7%	-50,6%	-57,1%	-94,4%		30,4%			
Élections										
Assistance technique								135,1%		
Fonds Global ⁽²⁾								-42,5%		
Dépenses et prêts nets		32,3%	7,0%	4,6%	17,1%	62,2%	23,4%	15,5%	12,3%	9,0%
Dépenses courantes		27,7%	12,0%	19,3%	31,2%	16,5%	6,8%	3,0%	17,4%	8,9%
Traitements		49,6%	15,2%	20,5%	32,4%	17,4%	17,8%	3,3%	11,6%	10,3%
Civils		54,1%	15,2%	40,1%	38,7%	22,2%	10,6%	6,4%	11,0%	12,5%
Militaires		10,6%	15,9%	-9,1%	19,8%	4,0%	40,2%	-2,4%	10,8%	2,3%
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)		160,6%	14,5%	-6,6%	16,3%	6,1%	39,4%	-7,0%	17,5%	8,0%
Biens et services		12,3%	5,2%	17,7%	23,1%	-2,6%	-4,2%	-7,3%	30,6%	-4,7%
Civils		25,8%	14,9%	24,2%	7,4%	-9,5%	-0,3%	-8,4%	37,5%	
Militaires		-10,4%	-7,7%	4,6%	36,1%	6,7%	-9,1%	-6,7%	30,7%	
Nouvelle Police Nationale (Programme SSR)		44,8%	6,2%	22,5%	46,6%	-1,4%	-4,0%	-6,0%	17,8%	

Tableau 1c: TOFE (Taux de croissance en DBU constants de 2005)										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transferts et subventions		50,8%	12,5%	44,9%	45,7%	35,5%	2,1%	10,2%	19,7%	11,1%
dont: paiement aux petits déposants BCD										
Intérêts dûs		-12,2%	16,8%	-21,5%	10,3%	13,7%	-15,2%	0,0%	17,1%	35,0%
Intérieurs		-25,2%	37,6%	-29,0%	12,8%	31,1%	14,9%	-0,5%	14,3%	33,5%
Extérieurs		8,0%	-5,5%	-9,8%	7,2%	-8,6%	-70,8%	3,8%	36,6%	43,8%
Autres dépenses					-94,4%			-2,9%	50,2%	13,1%
Imprévus					-94,4%					
Dépenses de fonds ⁽³⁾								-2,9%	50,2%	2,9%
Dépenses exceptionnelles (= dépenses des programmes spéciaux) ⁽¹⁾		-18,3%	-50,6%				91,7%	32,7%		
Démobilisation		211,7%	-50,6%				30,4%			
Élections										
Assistance technique								135,1%		
Fonds Global								-42,5%		
Dépenses IADM										
Dépenses en capital		62,0%	8,7%	-18,0%	-17,0%	186,0%	30,8%	28,1%	51,7%	-19,8%
Ressources intérieures		115,1%	-24,3%	34,4%	47,6%	37,9%	29,0%	-17,7%	10,3%	15,3%
Ressources externes		46,0%	23,4%	-32,3%	-52,0%	433,2%	31,6%	47,6%	61,5%	-25,5%
Prêts projets		3,9%	-41,7%	-59,8%	64,0%	124,1%	-35,8%	154,1%	-76,0%	205,6%
Dons projets		142,1%	87,0%	-23,9%	-70,7%	712,6%	48,4%	36,1%	89,2%	-31,3%
Prêts nets		-34,8%	-63,9%	132,4%	41,0%					
Instances de paiement ⁽⁴⁾			-27,1%	30,8%	53,3%	-19,3%			-24,8%	
<i>Pour mémoire:</i>										
Taux de croissance du déflateur du PIB (prix de 2005)	18,9%	2,8%	8,3%	24,2%	10,1%	8,9%	11,1%	17,5%	10,4%	9,0%

		2010	2011	2012	2013
PC2013	Libellé des comptes				
7	TOTAL	362.755.418.651	471.708.966.042	526.639.875.321	559.511.811.737
71	Recettes Fiscales	341.732.604.157	438.789.440.161	491.760.191.713	523.162.296.919
711	Impôts sur le revenu , les bénéfiques et les gains en capital	108.670.613.259	133.200.476.709	165.355.240.871	145.822.355.487
7111	Impôt sur le revenu payé par les personnes physiques	54.647.511.910	55.605.450.492	82.328.926.602	50.788.298.271
7111100	Impôt sur les revenus personnes physiques(IR+AC+PF)	1.855.714.255	2.145.230.793	3.282.293.492	2.903.842.686
	Impôt sur les revenus personnes physiques(IR)	-	-	958.868.521	754.246.195
	Impôt sur les revenus personnes physique(acompte)	-	-	500.645.246	1.291.095.541
	Impôt sur les revenus personnes physiques(PF)	-	-	1.822.779.725	858.500.950
7111200	Impôts professionnels sur les rémunérations	42.278.158.997	50.491.163.298	66.717.993.429	43.193.043.139
7111400	Prélevement forfaitaire(4%)	3.842.880.669	-	9.446.080.593	1.962.234.844
7111500	Taxes forfaitaires	5.082.490.116	910.330.832	955.580.611	986.424.895
7111800	Autres (Exercices antérieurs)	1.588.267.873	2.058.725.569	1.926.978.477	1.742.752.707
7112	Impôts sur le revenu payé par les sociétés et autres entreprises	51.913.576.740	77.085.391.232	82.530.970.183	94.573.767.536
7112100	Impôts sur les revenus des sociétés(IR+AC+PF)	45.690.657.307	68.767.802.021	64.621.891.032	82.492.308.335
	Impôts sur les revenus des sociétés(IR)	-	-	25.362.856.877	19.145.145.654
	Impôts sur les revenus des sociétés(acompte)	-	-	31.763.242.295	58.414.877.810
	Impôts sur les revenus des sociétés(PF)	-	-	7.495.791.860	4.932.284.871
7112300	Impôts sur les revenus mobiliers	6.222.919.433	7.651.524.598	9.751.320.325	8.422.825.659
7112400	Prélevement forfaitaire(4%)	-	-	-	-
7112800	Autres (Exercices antérieurs)	-	666.064.613	8.157.758.826	3.658.633.542
7113	Impôts sur le revenu non ventilable	2.109.524.609	509.634.985	495.344.086	460.289.680
7113100	Majorations de retard	2.109.524.609	509.634.985	495.344.086	460.289.680
714	Impôt sur les biens et services	193.729.894.871	246.427.711.380	276.749.823.574	326.814.595.544
7141	Impôts généraux sur les biens & services	132.995.964.929	172.118.289.442	191.982.638.073	210.802.129.114
7141200	Taxe de Transaction- TVA à l'intérieur	132.563.222.266	172.116.982.210	70.324.929.463	80.482.853.292
7141100	Taxe de Transactions-TVA à l'importation	-	-	121.657.708.610	130.319.275.822
7141300	Taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises touristiques et hôtelière	-	1.307.232	-	-
7141800	Autres	432.742.663	-	-	-
7142	Droits d'accises	58.102.735.440	68.589.924.919	80.562.011.575	112.948.868.333
7142100	Taxe de consommation sur le tabac	3.836.355.221	4.430.562.086	4.368.192.655	5.805.541.748
7142200	Taxe de consommation bière & limonade	37.316.185.982	40.683.878.398	58.173.581.697	74.157.764.834
7142300	Taxe de consommation sur le sucre	4.928.947.259	9.431.856.863	10.079.686.545	12.826.566.044
7142400	Taxe sur les poissons vendus	1.272.720	1.836.600	1.259.500	-
7142500	Taxe sur les abonnés de la Télédistribution	4.750	-	52.739.152	17.484.102
7142600	Taxe d'accise sur le carburant	12.019.969.508	14.041.790.972	2.559.881.695	3.708.391.156
	Taxe de consommation sur les véhicules	-	-	1.269.004.519	3.252.189.225
7142900	Taxe de consommation sur les vins et spiritueux	-	-	180.669.269	736.530.660
	Taxe de consommation sur les télécommunications	-	-	3.876.996.543	9.194.419.866
	Taxe de terminaison d'appels internationaux	-	-	-	3.249.980.698
	Taxe de terminaison d'appels des communications internationales	-	-	-	3.249.980.698

7144	Taxes sur l'utilisation de biens ou l'exercice d'activités	2.631.194.502	2.091.081.580	2.226.016.587	2.726.996.393
71441	Impôt sur les véhicules et Embarcation	2.620.257.609	1.993.067.048	2.166.280.125	2.583.222.792
7144100	Taxes sur les véhicules et embarcation à moteur	-	52.861.500	-	-
7144110	Permis de conduire	46.490.000	599.102.783	87.111.278	221.139.100
7144180	Autres(FRN et renouvellement des plaques)	2.573.767.609	1.341.102.765	778.766.948	993.937.599
7144181	Autres(IM+TR+DUP+PF+AC)	-	-	1.300.401.899	1.368.146.093
	Autres(immatriculation)	-	-	864.320.762	910.724.245
	Autres(transfert)	-	-	186.534.041	165.308.446
	Autres(changement d'usage)	-	-	31.259.720	25.413.275
	Autres(duplicata)	-	-	40.612.530	38.940.600
	Autres(PF)	-	-	99.008.440	227.759.527
	Autres(Accroissement)	-	-	78.666.406	-
71442	Autres taxes	10.936.893	98.014.532	59.736.462	143.773.601
7144210	Permis de de pêche	-	-	71.250	355.150
7144230	Permis de coupe de bois	8.071.079	3.267.028	5.332.739	17.692.795
7144240	Taxe d'abattage des animaux	1.715.320	61.508.100	32.930.800	5.251.400
7144250	Permis de travail	1.150.494	33.239.404	21.401.673	120.474.256
7148	Autres Impôts enrôlés sur les biens et services nca	-	3.628.415.439	1.979.157.339	336.601.704
714800	Autres Impôts sur les biens et services (nca)	-	3.628.415.439	1.979.157.339	336.601.704
715	Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	39.332.096.027	59.161.252.072	49.655.127.268	50.525.345.888
7151	Droits de douane et autres droits d'importation	29.733.145.050	39.841.619.063	43.723.208.156	42.217.549.314
7151100	Droits de douane principaux (Don't exercices antérieurs)	22.834.833.530	28.086.529.499	32.381.435.249	32.328.297.942
7151200	Taxe sur les carburants (part affectée au FRN)	5.497.758.335	7.344.828.300	9.550.556.687	9.829.035.330
7151201	Taxe sur les carburants (part affectée au Fond Stocks Stratégiques)	1.373.280.485	1.284.565.654	123.051.040	33.376.601
	Taxe sur les carburants (par affectée au Fonds social carburant)	13.305.030	3.125.080.089	1.663.845.094	366.321
	Taxe sur les carburants (pour les exercices antérieurs)	-	-	-	-
7151300	Taxe forfaitaire sur les colis postaux	13.967.670	615.521	4.320.086	26.473.120
7151800	Autres droits de douanes nca	-	-	-	-
7152	Taxes à l'exportation	31.708.584	-	-	587.959.111
7152300	Taxe à l'exportation des peaux bruts	-	-	-	202.324.058
7152400	Droits de sortie sur l'or	31.708.584	-	-	385.635.053
7152500	Droits de sortie autres produits minéraux	-	-	-	-
7152800	Droits de sortie sur autres produits et marchandises	-	-	-	-
7153	Compensation COMESA	-	14.673.829.190	-	1.605.315.353
7153000	Compensation COMESA	-	14.673.829.190	-	1.605.315.353
7158	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	9.567.242.393	4.645.803.819	5.931.919.112	6.114.522.110
7158100	Amendes douanières et produits de confiscation sur droits d'entrée	845.964.714	1.214.614.921	-	-
7158200	Amendes douanière et produits de confisc	-	-	899.182.573	654.092.562
7158300	Recettes des entrepôts	-	68.326.558	113.533.012	47.348.853
7158400	Taxe de péage route(FRN)	-	3.064.915.481	4.652.138.886	5.122.932.359
7158500	Produits de la vente des marchandises	-	15.242.900	16.190.737	-
7158600	Taxe de circulation trans-frontalière	-	282.703.959	250.873.904	290.148.336
7158800	Autres	8.721.277.679	-	-	-

72	Produits non fiscaux	21.022.814.494	32.919.525.881	34.879.683.607	36.349.514.819
711	Impôts sur le revenu , les bénéfices et les gains en capital	9.964.608.146	16.434.248.995	14.686.808.580	15.993.315.208
7211	Dividendes	2.673.822.088	10.121.604.309	10.706.894.507	12.077.438.849
7211100	Dividendes de la BRB	-	-	-	-
7211200	Dividendes autres entreprises financières	744.429.934	-	454.189.420	303.413.818
7211300	Dividendes entreprises non financières	1.929.392.154	10.121.604.309	10.252.705.087	11.774.025.031
7212	Prélèvements sur les excédents des quasi-sociétés	5.361.863.389	73.312.770	-	-
7212100	Excédent de la filière café	-	-	-	-
7212800	Autres	5.361.863.389	73.312.770	-	-
7213	Loyers	1.928.922.669	6.239.331.916	3.979.914.073	3.915.876.359
7213100	Locations terrains	151.985.476	67.608.062	25.039.957	29.395.066
7213200	Revenus et redevances des carrières	319.668.173	925.913.870	1.440.756.268	1.131.423.913
7213300	Redevance domaniales	1.457.269.020	5.245.809.984	2.514.117.848	2.755.057.380
722	Ventes de biens et de services	273.328.276	427.772.572	978.076.830	882.537.999
7221000	Location d'immeubles	820.000	3.574.968	86.424.803	49.352.726
7222000	Ventes de matériel et meubles réformés	96.472.120	9.844.000	-	-
7223000	Ventes d'imprimés et documentation	137.142.156	392.750.004	594.599.935	603.116.213
7225000	Prestation des services de santé	23.660.293	17.109.000	294.563.592	227.294.360
7226000	Prestation des services vétérinaire	15.233.707	4.494.600	2.488.500	2.774.700
723	Droits administratifs	7.177.030.078	15.199.475.952	18.085.667.232	16.367.465.156
7231	Droits de visa , passeports et séjours	2.473.057.311	3.177.664.654	3.066.668.202	3.035.893.287
7231100	Passeports & titres de voyages	834.301.007	1.952.961.957	1.609.458.068	1.551.348.374
7231200	Visas&passeports par les ambassades	30.470.707	132.225.245	191.643.869	75.422.365
7231300	Visas&immatriculations des étrangers	1.608.285.597	1.092.476.772	1.265.491.265	1.405.601.548
	Autres(Renouveaulement des passeports)	-	680	75.000	3.521.000
7232	Droits et permis sur l'exercice d'activité	603.671.651	1.063.076.858	1.298.868.377	2.308.141.565
7232100	Taxe de bâtisse	249.921.476	300.086.016	410.037.841	353.339.427
7232200	Vérification des poids et mesures	6.877.780	4.086.519	565.440	173.640
7232300	Permis de sortie des bateaux certificat de navigabilité	108.000	3.255.000	326.500	192.000
7232400	Contrôle technique des véhicules	-	73.562.000	141.185.230	397.921.704
7232500	Autorisation de transport	273.798.240	368.332.545	474.837.511	494.266.238
7232600	Licence pour debit de boissons	16.650.500	106.789.250	71.193.508	11.290.960
7232800	Autres	56.315.655	206.965.528	200.722.347	1.050.957.596
7233	Divers droits et redevances	4.100.301.116	10.958.734.440	13.720.130.653	11.023.430.304
7233100	Dépôt et publication d'une marque	46.000	6.000	2.000	54.427.120
7233200	Droits de contentieux (justice)	78.490.979	364.624.310	265.279.850	332.075.067
7233300	Procès verbaux des accidents de la route	309.500	2.412.720	5.555.870	8.816.350
7233400	Droits sur le services rendus	7.157.080	321.423.407	684.126.599	513.786.793
7233500	Redevance informatique(fonds spécial douanes)	429.184.707	708.157.474	885.133.604	931.342.571
7233600	Redevance administrative (fonds spécial des douanes)	3.425.538.850	3.792.538.945	3.859.750.823	3.942.875.797
7233700	Redevance sur attestations fiscales	159.574.000	303.703.500	150.402.488	-
	Redevance sur les télécommunications (ARCT)	-	-	-	4.929.059.764
	Frais de dossier code des investissements)	-	-	-	311.046.842
7233800	Autres	-	5.465.868.084	7.869.879.419	-

724	Amendes ,Pénalité	312.514.994	551.944.654	751.920.616	1.061.411.988
7241	Infraction à la réglementation routière	268.217.563	454.419.815	634.540.090	880.240.797
7241000	Infraction à la réglementation routière	268.217.563	-	634.540.090	-
7242	Infraction à la réglementation commerciale	15.760.490	5.110.733	4.296.126	12.667.950
7242000	Infraction à la réglementation commerciale	15.760.490	-	-	-
7243	Amendes judiciaires	10.384.779	18.963.825	22.309.535	30.279.494
7243000	Amendes judiciaires	10.384.779	-	-	-
7248	Autres	18.152.162	73.450.281	90.774.865	138.223.747
7248000	Autres	18.152.162	-	-	-
	Autres produits non fiscaux	3.295.333.000	306.083.708	377.210.349	2.044.784.467
	Autres produits non fiscaux nca	3.295.333.000	17.405.200	345.543.243	468.367.403
744	Gains de change	-	-	11.321.492	-
7440000	Gains de change	-	-	11.321.492	-
78	Produits exceptionnels	-	300.000.000	40.045.000	1.576.417.064
7820000	Produits de la liquidation des entreprises publiques	-	300.000.000	40.045.000	736.478.013
7880000	Autres	-	-	-	839.939.051

Données budgétaires: regroupement des dépenses en 4 groupes

Les ministères ont été regroupés en 4 groupes dont la composition, qui a évolué au fil du temps, est reprise ci-dessous. En outre, un sous-groupe "Education" et un sous-groupe "Santé" ont été extraits du groupe 4 (secteurs sociaux).

Les données concernent le crédit (et non la loi de finances) et l'exécution. Pour l'année 2011, le crédit (sauf pour le tableau PPT) et l'engagement. A partir de 2012, le crédit et l'engagement et les dépenses PPT ne sont plus identifiées.

<i>Années 2005, 2006, 2007</i>	<i>Années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012</i>	<i>Année 2013</i>
Groupe 1: Politique générale 01-Présidence de la République 02-Parlement 04-Ministère des Relations Extérieures 09-Ministère de Communication, Porte Parole du Gouvernement 10-Ministère de la Fonction Publique 14-Ministère Chargé de la Bonne Gouvernance et de l'Inspection Générale de l'Etat 24-Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (2005 seulement)	Groupe 1: Politique générale 01 - Présidence de la République 02 - Première Vice-Présidence 03 - Deuxième Vice-Présidence 04 - Parlement 08 - Ministère des Relations Extérieures 13 - Ministère à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance, de l'IGE et de l'Administration Locale de la Collectivité Locale 14 - Ministère de l'Information, Communication, Relations avec le Parlement et Porte Parole du Gouvernement 15 - Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale 17 - Vice-Ministère Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine	Groupe 1: Politique générale 01-Présidence de la République 02-Première Vice-Présidence 03-Deuxième Vice-Présidence 04-Secrétariat Général du Gouvernement 05-Assemblée Nationale 06-Senat 12-Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale 17-Ministère à la Présidence Chargée de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation 19-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale 20-Ministère à la Présidence chargée des Affaires et de la Communauté Est Africaine
Groupe 2: Sécurité, ordre, état de droit 05-Ministère de la Défense Nationale 06-Ministère de l'Intérieur 08-Ministère de la Justice et Garde des Sceaux 11-Ministère des Réformes, Droits de l'Homme et relations avec le Parlement (2005 seulement) 12-Ministère Chargé de la mobilisation pour la paix et la réconciliation (2005 seulement) 15-Ministère de la Sécurité Publique (2005 seulement) 25-Ministère A la Réinsertion et à la réinstallation des déplacés et rapatriés 41-Ministère du Développement Communal	Groupe 2: Sécurité, ordre, état de droit 05 - Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal 06 - Vice-Ministère Chargé du Développement Communal (pas en, 2011) 07 - Ministère de la Sécurité Publique 09 - Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants 12 - Ministère de la Justice et Garde des Sceaux 24 - Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre 25 - Vice-Ministère Chargé des Droits de la Personne Humaine et du Genre (pas en 2011, 2012)	Groupe 2: Sécurité, ordre, état de droit 07-Cour de comptes 08-Commission Electorale Nationale Indépendante 09-Ministère de l'Intérieur 10-Ministère du Développement Communal 11-Ministère de la Sécurité Publique 13-Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants 16-Ministère de la Justice et Garde des Sceaux 35-Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre 71-Institution Ombudsman
Groupe 3: Economie 03-Ministère de la Planification 07-Ministère Finances 40-Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 42-Ministère du Commerce et de l'Industrie 43-Ministère de l'Energie et des Mines 44-Ministère des Transports. Postes et Télécommunications 45-Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement 46-Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme	Groupe 3: Economie 10 - Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Coopération au Développement 11 - Vice-Ministère Chargé de la Planification (pas en 2012) 16 - Ministère de l'Intégration régionale (2008 uniquement) 40 - Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 41 - Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme 42 - Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines 43 - Ministère des Transports. Postes et Télécommunications 44 - Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics 45 - Vice-Ministère Chargé des Travaux Publics et de l'Equipement	Groupe 3: Economie 14-Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique 18-Ministère de la Télécommunication, de l'Information, Communication et des Relations avec le Parlement 40-Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage 41-Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Tourisme 42-Ministère de l'Energie et des Mines 44-Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme 45-Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement

Données budgétaires: regroupement des dépenses en 4 groupes

Les ministères ont été regroupés en 4 groupes dont la composition, qui a évolué au fil du temps, est reprise ci-dessous. En outre, un sous-groupe "Education" et un sous-groupe "Santé" ont été extraits du groupe 4 (secteurs sociaux).

Les données concernent le crédit (et non la loi de finances) et l'exécution. Pour l'année 2011, le crédit (sauf pour le tableau PPTE) et l'engagement. A partir de 2012, le crédit et l'engagement et les dépenses PPTE ne sont plus identifiées.

<i>Années 2005, 2006, 2007</i>	<i>Années 2008, 2009, 2010, 2011, 2012</i>	<i>Année 2013</i>
Groupe 4: Secteurs sociaux 16-Ministère Chargé de la Lutte Contre le SIDA (pas en 2005) 20-Ministère de l'Education Nationale 21-Ministère de l'Artisanat, de l'enseignement des métiers et de l'Alphabétisation des adultes (2005 seulement) 22-Ministère de l'action sociale et de la Promotion de la femme (2005 seulement) 23-Ministère de la Santé Publique 26-Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	Groupe 4: Secteurs sociaux 20 - Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique 21 - Vice-Ministère Chargé de l'Enseignement de Base et Secondaire 22 - Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le SIDA 23 - Vice-Ministère Chargé de la Lutte Contre le SIDA 26 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture 27- Enseignements des métiers (pas en 2008, 2012)	Groupe 4: Secteurs sociaux 31-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 32-Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation 33-Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida 37-Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Groupe 4a: Education 20-Ministère de l'Education Nationale 21-Ministère de l'Artisanat, de l'enseignement des métiers et de l'Alphabétisation des adultes (2005 seulement)	Groupe 4a: Education 20 - Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique 21 - Vice-Ministère Chargé de l'Enseignement de Base et Secondaire 27- Enseignements des métiers (pas en 2008, 2012)	Groupe 4a: Education 31-Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 32-Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation
Groupe 4b: Santé 16-Ministère Chargé de la Lutte Contre le SIDA (pas en 2005) 23-Ministère de la Santé Publique	Groupe 4b: Santé 22 - Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le SIDA 23 - Vice-Ministère Chargé de la Lutte Contre le SIDA	Groupe 4b: Santé 33-Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

Tableau 1: Allocation des dépenses discrétionnaires (Milliards FBU)

	2005			2006			2007			2008			2009		
	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit
Groupe 1: Politique générale															
Rémunérations	6,00	5,92	-1,4%	10,54	9,48	-10,0%	9,20	8,83	-4,1%	18,92	21,84	15,4%	29,93	35,32	18,0%
Biens et services	4,85	4,72	-2,6%	11,08	11,04	-0,3%	12,80	12,66	-1,1%	19,09	18,82	-1,4%	26,42	26,76	1,3%
Transferts et subsides	4,65	4,62	-0,7%	7,76	7,13	-8,1%	11,05	11,20	1,3%	15,31	15,59	1,8%	21,74	22,06	1,5%
Équipement sur res. propres	0,95	0,91	-3,6%	0,59	0,48	-17,9%	1,61	0,89	-45,0%	2,70	2,60	-3,7%	2,49	2,08	-16,5%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	16,45	16,17	-1,7%	29,96	28,14	-6,1%	34,67	33,57	-3,2%	56,03	58,85	5,0%	80,58	86,22	7,0%
Groupe 2: Sécurité, ordre, état de droit															
Rémunérations	38,54	33,85	-12,2%	41,57	40,65	-2,2%	52,06	51,95	-0,2%	54,68	55,99	2,4%	62,20	59,60	-4,2%
Biens et services	27,60	26,93	-2,4%	38,39	36,04	-6,1%	39,38	37,54	-4,7%	48,02	47,82	-0,4%	59,37	60,47	1,9%
Transferts et subsides	5,51	5,44	-1,3%	5,76	5,44	-5,7%	6,55	6,13	-6,4%	11,90	11,50	-3,3%	13,25	13,03	-1,7%
Équipement sur res. propres	1,63	1,52	-6,5%	2,09	1,83	-12,6%	3,12	1,67	-46,6%	5,39	4,69	-12,9%	11,54	10,27	-11,0%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	73,28	67,74	-7,6%	87,81	83,95	-4,4%	101,10	97,28	-3,8%	119,99	120,00	0,0%	146,36	143,36	-2,0%
Groupe 3: Economie															
Rémunérations	1,63	1,53	-6,4%	2,13	1,92	-9,9%	2,62	2,48	-5,5%	4,27	4,30	0,6%	5,25	4,90	-6,6%
Biens et services	2,78	2,67	-3,9%	3,58	3,02	-15,6%	6,07	3,96	-34,8%	9,32	9,14	-1,9%	8,39	8,52	1,6%
Transferts et subsides	2,05	2,04	-0,3%	2,76	2,72	-1,5%	3,21	30,81	859,1%	9,70	5,26	-45,8%	25,79	25,08	-2,8%
Équipement sur res. propres	3,68	3,27	-11,0%	19,91	9,43	-52,6%	18,38	13,08	-28,8%	26,63	24,72	-7,2%	40,10	28,54	-28,8%
Amort., intérêts, etc..	101,81	97,60	0,0%	109,89	86,15	0,0%	74,21	76,17	0,0%	82,56	93,16	0,0%	86,66	77,33	0,0%
Total	111,95	107,12	-4,3%	138,27	103,24	-25,3%	104,50	126,49	21,0%	132,49	136,58	3,1%	166,19	144,37	-13,1%
Groupe 4: Secteurs sociaux															
Rémunérations	28,81	30,45	5,7%	43,88	41,84	-4,6%	57,09	50,71	-11,2%	62,02	76,20	22,9%	88,82	85,24	-4,0%
Biens et services	2,21	1,92	-13,2%	16,13	5,95	-63,1%	9,24	8,88	-3,9%	19,82	19,59	-1,2%	9,37	8,33	-11,1%
Transferts et subsides	16,52	16,48	-0,2%	22,38	21,67	-3,2%	27,44	26,31	-4,1%	39,56	39,37	-0,5%	59,95	59,80	-0,2%
Équipement sur res. propres	1,75	1,38	-21,1%	22,54	8,96	-60,2%	13,88	13,31	-4,1%	15,97	14,55	-8,9%	27,43	17,14	-37,5%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	49,29	50,24	1,9%	104,93	78,42	-25,3%	107,65	99,21	-7,8%	137,37	149,72	9,0%	185,56	170,52	-8,1%
Groupes 1 à 4															
Rémunérations	74,99	71,74	-4,3%	98,11	93,89	-4,3%	120,97	113,96	-5,8%	139,90	158,34	13,2%	186,21	185,06	-0,6%
Biens et services	37,44	36,24	-3,2%	69,18	56,05	-19,0%	67,50	63,04	-6,6%	96,25	95,36	-0,9%	103,55	104,08	0,5%
Transferts et subsides	28,73	28,59	-0,5%	38,67	36,95	-4,4%	48,25	74,45	54,3%	76,47	71,72	-6,2%	120,72	119,96	-0,6%
Équipement sur res. propres	8,00	7,09	-11,4%	45,13	20,70	-54,1%	36,98	28,94	-21,8%	50,69	46,57	-8,1%	81,56	58,03	-28,8%
Amort., intérêts, etc..	101,81	97,60	-4,1%	109,89	86,15	-21,6%	74,21	76,17	2,6%	82,56	93,16	12,8%	86,66	77,33	-10,8%
Total	250,98	241,26	-3,9%	360,97	293,75	-18,6%	347,92	356,56	2,5%	445,87	465,15	4,3%	578,69	544,46	-5,9%

Tableau 1: Allocation des dépenses discrétionnaires (Milliards FBU)

	2005			2006			2007			2008			2009		
	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit
Groupe 4a: Education															
Rémunérations	26,89	28,51	6,0%	41,02	39,08	-4,7%	53,16	46,83	-11,9%	55,09	67,67	22,8%	73,95	71,44	-3,4%
Biens et services	1,13	1,08	-3,9%	1,28	1,16	-9,7%	1,49	1,45	-2,9%	1,79	1,73	-3,2%	3,13	2,49	-20,3%
Transferts et subsides	13,91	13,91	0,0%	18,43	17,87	-3,0%	22,04	21,12	-4,2%	32,89	32,80	-0,3%	41,25	38,39	-6,9%
Equipement sur res. propres	0,95	0,70	-25,8%	19,45	8,46	-56,5%	10,85	10,47	-3,5%	11,14	9,85	-11,6%	18,82	11,31	-39,9%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	42,88	44,20	3,1%	80,19	66,58	-17,0%	87,54	79,86	-8,8%	100,91	112,05	11,0%	137,15	123,64	-9,8%
Groupe 4b: Santé															
Rémunérations	1,78	1,83	2,5%	2,79	2,71	-2,9%	3,86	3,82	-1,0%	6,74	8,36	24,1%	14,64	13,61	-7,0%
Biens et services	0,96	0,75	-21,3%	14,49	4,44	-69,4%	1,49	1,45	-2,9%	17,93	17,76	-1,0%	6,13	5,71	-6,9%
Transferts et subsides	2,31	2,29	-1,2%	3,37	3,20	-4,9%	4,42	4,22	-4,6%	5,09	5,00	-1,7%	16,92	19,63	16,0%
Equipement sur res. propres	0,44	0,36	-17,7%	2,84	0,27	-90,7%	2,97	2,80	-5,6%	4,78	4,66	-2,5%	8,49	5,72	-32,7%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	5,49	5,23	-4,8%	23,49	10,61	-54,8%	12,74	12,29	-3,5%	34,55	35,79	3,6%	46,19	44,68	-3,3%

Surligné jaune L'exécution est inférieure au crédit d'au moins 15%

Surligné vert L'exécution dépasse le crédit d'au moins 15%

Sources: Données transmises par le Service de la préparation budgétaire du MFPDE, mai et octobre 2014.

Tableau 1 (suite) : Allocation des dépenses discrétionnaires (Milliards de FBU)

	2010			2011			2012			2013		
	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Engagement	Ecart en % du crédit	Crédit	Engagement	Ecart en % du crédit	Crédit	Engagement	Ecart en % du crédit
Groupe 1: Politique générale												
Rémunérations	20,48	19,30	-5,8%	39,64	37,12	-6,4%	24,60	24,46	-0,6%	22,53	22,40	-0,6%
Biens et services	22,89	21,95	-4,1%	22,46	21,84	-2,8%	24,24	23,94	-1,2%	27,76	26,94	-2,9%
Transferts et subsides	30,88	30,91	0,1%	28,53	36,06	26,4%	30,19	29,37	-2,7%	30,94	30,81	-0,4%
Équipement sur res. propres	3,52	3,35	-4,7%	3,78	3,47	-8,2%	3,33	2,92	-12,4%	5,56	4,80	-13,7%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	77,77	75,51	-2,9%	94,41	98,49	4,3%	82,37	80,69	-2,0%	86,79	84,96	-2,1%
Groupe 2: Sécurité, ordre, état de droit												
Rémunérations	66,15	61,95	-6,3%	84,97	84,21	-0,9%	89,38	86,74	-3,0%	91,80	93,82	2,2%
Biens et services	62,15	61,71	-0,7%	60,35	58,46	-3,1%	62,34	61,72	-1,0%	71,96	71,59	-0,5%
Transferts et subsides	23,65	23,42	-1,0%	14,45	13,74	-4,9%	19,67	19,57	-0,5%	23,04	22,69	-1,5%
Équipement sur res. propres	8,11	7,56	-6,8%	6,15	5,96	-3,1%	16,83	16,83	0,0%	16,00	16,82	5,1%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	160,06	154,64	-3,4%	165,92	162,37	-2,1%	188,22	184,85	-1,8%	202,79	204,92	1,0%
Groupe 3: Economie												
Rémunérations	7,95	7,46	-6,1%	7,45	6,42	-13,8%	7,77	7,10	-8,6%	8,75	8,11	-7,3%
Biens et services	10,75	8,89	-17,3%	10,33	9,12	-11,7%	10,75	10,53	-2,0%	11,79	11,47	-2,7%
Transferts et subsides	34,28	28,12	-18,0%	39,71	34,00	-14,4%	41,87	40,98	-2,1%	31,29	31,13	-0,5%
Équipement sur res. propres	57,38	44,76	-22,0%	87,51	70,01	-20,0%	76,72	62,96	-17,9%	62,58	57,53	-8,1%
Amort., intérêts, etc..	88,09	87,63	-0,5%	83,36	76,12	0,0%	97,29	75,36	0,0%	57,91	51,25	0,0%
Total	198,45	176,86	-10,9%	228,36	195,67	-14,3%	234,40	196,93	-16,0%	172,32	159,49	-7,4%
Groupe 4: Secteurs sociaux												
Rémunérations	114,97	145,04	26,2%	140,19	149,85	6,9%	164,85	163,87	-0,6%	173,52	171,59	-1,1%
Biens et services	10,12	7,84	-22,6%	10,58	8,53	-19,4%	8,81	7,57	-14,1%	8,91	7,87	-11,7%
Transferts et subsides	76,19	67,45	-11,5%	72,44	71,56	-1,2%	91,45	91,26	-0,2%	99,45	98,87	-0,6%
Équipement sur res. propres	38,18	23,94	-37,3%	27,14	25,25	-7,0%	9,81	8,40	-14,4%	17,49	15,20	-13,1%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,0	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	239,45	244,27	2,0%	228,36	255,19	11,7%	274,93	271,09	-1,4%	299,38	293,53	-2,0%
Groupes 1 à 4												
Rémunérations	209,55	233,75	11,6%	272,25	277,60	2,0%	286,60	282,16	-1,5%	296,61	295,92	-0,2%
Biens et services	105,91	100,39	-5,2%	103,72	97,95	-5,6%	106,15	103,76	-2,3%	120,42	117,88	-2,1%
Transferts et subsides	165,00	149,90	-9,2%	155,13	155,36	0,1%	183,18	181,17	-1,1%	184,72	183,50	-0,7%
Équipement sur res. propres	107,19	79,61	-25,7%	124,58	104,69	-16,0%	106,70	91,12	-14,6%	101,63	94,34	-7,2%
Amort., intérêts, etc..	88,09	87,63	-0,5%	83,36	76,12	-8,7%	97,29	75,36	-22,5%	57,91	51,25	-11,5%
Total	675,74	651,28	-3,6%	739,04	711,72	-3,7%	779,92	733,57	-5,9%	761,28	742,89	-2,4%

Tableau 1 (suite) : Allocation des dépenses discrétionnaires (Milliards de FBU)

	2010			2011			2012			2013		
	Crédit	Exécu-	Ecart en	Crédit	Engage-	Ecart en	Crédit	Engage-	Ecart en	Crédit	Engage-	Ecart en
Groupe 4a: Education												
Rémunérations	94,97	118,21	24,5%	114,00	121,53	6,6%	133,04	133,50	0,3%	143,57	139,78	-2,6%
Biens et services	5,15	3,85	-25,3%	6,91	5,46	-21,0%	6,28	5,42	-13,6%	5,79	5,19	-10,4%
Transferts et subsides	51,78	43,78	-15,5%	46,87	46,25	-1,3%	61,30	61,25	-0,1%	68,99	68,49	-0,7%
Équipement sur res. propres	19,33	12,98	-32,8%	8,11	7,23	-10,9%	3,61	2,62	-27,5%	4,07	3,26	-19,8%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	171,24	178,81	4,4%	175,89	180,47	2,6%	204,22	202,79	-0,7%	222,42	216,72	-2,6%
Groupe 4b: Santé												
Rémunérations	19,69	26,58	35,0%	25,89	28,05	8,3%	31,44	30,01	-4,6%	29,54	31,41	6,3%
Biens et services	4,81	3,84	-20,3%	3,48	2,89	-17,0%	2,34	1,95	-16,6%	2,89	2,45	-15,1%
Transferts et subsides	22,84	22,11	-3,2%	24,08	23,82	-1,1%	28,52	28,38	-0,5%	28,54	28,46	-0,3%
Équipement sur res. propres	18,74	10,85	-42,1%	18,91	17,90	-5,3%	6,14	5,73	-6,8%	13,38	11,91	-11,0%
Amort., intérêts, etc..	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total	66,09	63,38	-4,1%	72,36	72,66	0,4%	68,45	66,07	-3,5%	74,35	74,24	-0,2%

Surligné jaune L'exécution est inférieure au crédit d'au moins 15%

Surligné vert L'exécution dépasse le crédit d'au moins 15%

Sources: Données transmises par le Service de la préparation budgétaire du MFPDE, mai et octobre 2014.

Tableau 2: Allocation des dépenses aux secteurs "pro-pauvres". Milliards de BIF

	2006			2007			2008			2009			2010			2011			2012		
	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Exécution	Ecart en % du crédit	Crédit	Engagement	Ecart en % du crédit	Crédit	Engagement	Ecart en % du crédit
Groupe 1: Politique générale																					
Non pauvres	29,22	27,43	-6,1%	33,61	32,84	-2,3%	54,94	57,76	5,1%	79,54	85,26	7,2%	74,79	72,57	-3,0%	72,07	78,33	8,7%	73,10	71,84	-1,7%
PPTE	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Pro-pauvres	0,74	0,71	-4,1%	1,06	0,73	-30,6%	1,06	1,05	-0,7%	1,04	0,96	-8,2%	2,99	2,95	-1,3%	22,35	19,84	-11,2%	4,94	4,94	0,0%
Total	29,96	28,14	-6,1%	34,67	33,57	-3,2%	55,99	58,81	5,0%	80,58	86,22	7,0%	77,77	75,51	-2,9%	94,42	98,17	4,0%	78,04	76,78	-1,6%
Groupe 2: Sécurité, ordre, état de droit																					
Non pauvres	78,82	75,23	-4,6%	88,34	86,07	-2,6%	100,32	99,65	-0,7%	126,91	123,90	-2,4%	135,13	131,52	-2,7%	143,50	140,73	-1,9%	151,21	147,88	-2,2%
PPTE	0,31	0,31	0,0%	1,37	0,69	-49,9%	6,24	5,96	-4,5%	4,39	3,51	-20,0%	4,78	4,27	-10,7%	3,81	3,44	0,0%	3,88	3,88	0,0%
Pro-pauvres	8,69	8,41	-3,1%	11,40	10,52	-7,7%	13,43	14,40	7,2%	15,05	15,94	5,9%	20,15	18,85	-6,5%	18,61	17,79	-4,4%	16,30	16,27	-0,2%
Total	87,81	83,95	-4,4%	101,10	97,28	-3,8%	119,99	120,00	0,0%	146,36	143,36	-2,0%	160,06	154,64	-3,4%	165,93	161,96	-2,4%	171,39	168,02	-2,0%
Groupe 3: Economie																					
Non pauvres	114,95	90,50	-21,3%	79,53	80,96	1,8%	93,27	99,46	6,6%	115,50	105,47	-8,7%	126,59	119,05	-6,0%	130,52	120,94	-7,3%	148,68	125,22	-15,8%
PPTE	6,55	3,26	-50,3%	7,92	4,92	-37,8%	9,58	8,11	-15,3%	14,86	12,47	-16,1%	40,39	32,30	-20,0%	36,88	33,09	0,0%	29,52	24,08	0,0%
Pro-pauvres	16,77	9,48	-43,4%	17,05	12,89	-24,4%	29,64	29,01	-2,1%	35,82	26,43	-26,2%	31,48	25,51	-19,0%	60,95	46,19	-24,2%	87,18	76,78	-11,9%
Total	138,27	103,24	-25,3%	104,50	98,77	-5,5%	132,49	136,58	3,1%	166,19	144,37	-13,1%	198,45	176,86	-10,9%	228,36	200,22	-12,3%	265,37	226,08	-14,8%
Groupe 4: Secteurs sociaux																					
Non pauvres	1,87	1,47	-21,4%	6,97	6,12	-12,1%	4,12	4,01	-2,7%	5,46	4,07	-25,3%	4,55	4,30	-5,5%	4,54	4,25	-6,5%	4,16	3,95	-5,2%
PPTE	32,60	11,55	-64,6%	20,34	19,86	-2,3%	29,85	28,75	-3,7%	32,89	28,58	-13,1%	54,21	39,47	-27,2%	28,37	26,73	0,0%	21,46	20,84	0,0%
Pro-pauvres	70,47	65,41	-7,2%	80,35	73,23	-8,9%	103,40	116,96	13,1%	147,21	137,86	-6,4%	180,69	200,50	11,0%	217,43	220,40	1,4%	239,50	237,90	-0,7%
Total	104,93	78,42	-25,3%	107,65	99,21	-7,8%	137,37	149,72	9,0%	185,56	170,52	-8,1%	239,45	244,27	2,0%	250,34	251,37	0,4%	265,12	262,69	-0,9%
Groupes 1 à 4																					
Non pauvres	224,85	194,62	-13,4%	208,45	206,00	-1,2%	252,65	260,88	3,3%	327,41	318,71	-2,7%	341,05	327,43	-4,0%	350,64	344,24	-1,8%	377,15	348,88	-7,5%
PPTE	39,46	15,11	-61,7%	29,62	25,48	-14,0%	45,66	42,82	-6,2%	52,15	44,56	-14,5%	99,38	76,05	-23,5%	69,07	63,26	-8,4%	54,85	48,79	-11,0%
Pro-pauvres	96,66	84,01	-13,1%	109,85	97,37	-11,4%	147,53	161,41	9,4%	199,13	181,19	-9,0%	235,31	247,80	5,3%	319,33	304,22	-4,7%	347,91	335,90	-3,5%
Pro-pauvres & PPTE	136,12	99,12	-27,2%	139,47	122,84	-11,9%	193,19	204,23	5,7%	251,28	225,75	-10,2%	334,69	323,85	-3,2%	388,40	367,48	-5,4%	402,77	384,69	-4,5%
Total	360,97	293,75	-18,6%	347,92	328,84	-5,5%	445,84	465,11	4,3%	578,69	544,46	-5,9%	675,74	651,28	-3,6%	739,04	711,72	-3,7%	779,92	733,57	-5,9%
Groupe 4a: Education																					
Non pauvres	1,45	1,08	-25,7%	0,20	0,20	0,0%	2,89	2,82	-2,5%	3,77	2,24	-40,6%	2,87	2,64	-5,5%	3,17	2,88	-9,0%	3,04	2,86	-6,1%
PPTE	18,37	7,56	-58,8%	9,74	9,69	-0,4%	10,00	9,16	-8,4%	8,45	4,43	-47,6%	19,64	12,72	-27,2%	7,65	6,65	-13,0%	0,70	0,42	-39,3%
Pro-pauvres	60,38	57,93	-4,0%	0,91	0,57	-37,2%	88,02	100,08	13,7%	124,93	116,97	-6,4%	148,73	163,46	11,0%	165,08	167,40	1,4%	196,89	196,91	0,0%
Total	80,19	66,58	-17,0%	10,85	10,47	-3,5%	100,91	112,05	11,0%	137,15	123,64	-9,8%	171,24	178,81	4,0%	175,90	176,94	0,6%	200,63	200,19	-0,2%
Groupe 4b: Santé																					
Non pauvres	0,29	0,27	-5,4%	0,00	0,00	0,0%	0,80	0,76	-5,0%	1,23	1,37	11,3%	1,15	1,17	1,5%	0,89	0,90	1,0%	0,67	0,65	-3,2%
PPTE	13,93	3,68	-73,6%	2,78	2,77	-0,2%	19,85	19,60	-1,3%	24,14	23,85	-1,2%	34,52	26,70	-22,7%	20,65	20,00	-3,1%	0,00	0,00	0,0%
Pro-pauvres	3,68	9,27	151,7%	0,20	0,03	-82,3%	13,90	15,43	11,0%	20,82	19,46	-6,6%	30,41	35,51	11,0%	50,82	51,50	1,3%	40,96	39,35	-3,9%
Total	17,90	13,23	-26,1%	2,97	2,80	-5,6%	34,55	35,79	3,6%	46,19	44,68	-3,3%	66,09	63,38	2,0%	72,36	72,40	0,0%	41,63	40,00	-3,9%

Surligné jaune L'exécution est inférieure au crédit d'au moins 15% Surligné vert L'exécution dépasse le crédit d'au moins 15%

Sources: Données transmises par le Service de la préparation budgétaire du MFPDE, mai et octobre 2014.

QE2.3 sur le cadre de dialogue

QE 2.3 *Les aides budgétaires ont-elles permis d'établir et d'alimenter un cadre de dialogue coordonné impliquant les principaux acteurs et centré sur les politiques macroéconomiques et de réduction de la pauvreté ?*

Justification et champ de la QE

Cette question traite spécifiquement du cadre de dialogue sur les politiques soutenues qui a été mis en place. Il s'agit d'un produit direct important attendu des programmes d'AB, d'autant plus important que le contexte de sortie de crise et de fragilité a nécessité de renouer un dialogue souvent interrompu, de s'accorder à intervalle régulier sur les besoins prioritaires et les politiques essentielles, et d'envisager conjointement les mesures permettant de limiter les risques de dérapage.

La question étudie d'abord la mesure dans laquelle un cadre de concertation et de dialogue a été effectivement mis en place, s'il a été fonctionnel et les acteurs qu'il a impliqués. Elle examine ensuite le contenu de ce dialogue et la manière dont il a été alimenté par les matrices d'indicateurs de performance et par d'éventuelles mesures de suivi du risque. Enfin, elle analyse la mesure dans laquelle ce dialogue a permis d'enrichir la compréhension mutuelle des parties et de favoriser une meilleure identification des besoins et définition des politiques, aidant ainsi le gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie gouvernementale. Une attention particulière est donc donnée à la dimension qualitative du dialogue.

Réponse à la QE

CJ2.3.1 Mise en place et opérationnalisation d'un cadre de dialogue sur les politiques coordonné et structuré dans le cadre des AB

Comme mentionné au CJ1.1.3, différentes structures de dialogue ont été mises en place à partir de 2005-2007 pour accompagner à la fois la mise en œuvre des AB (Cadre de partenariat) et la coordination de l'aide dans un souci d'alignement sur le CSLP (CNCA et GCP). Ces instances de dialogue ont connu un démarrage difficile et n'ont pas réellement permis d'atteindre un niveau de dialogue stratégique qui aurait été nécessaire pour renforcer l'appropriation des réformes et porter un projet de développement partagé et consensuel au Burundi. Ils ont notamment souffert d'un manque de leadership du Gouvernement et d'une implication trop large ou mal calibrée des acteurs.

Le cadre de dialogue mis en place pour le suivi des AB, à savoir le *Cadre de partenariat*, a fonctionné de façon inégale au cours de la période, et a connu une baisse de régime ces dernières années. S'il a pu servir de courroie d'information sur certains volets des réformes mises en œuvre et sur les conditions de cette mise en œuvre, ce Cadre de partenariat n'a pu jouer le rôle d'une réelle plateforme de dialogue coordonnée et structurée.

Globalement, les bailleurs impliqués dans les AB ont utilisé la voie du *dialogue bilatéral* pour assurer le suivi de leurs programmes et des politiques visées. A ce niveau, trois « modèles » de dialogue ont pris place, fortement dépendants de la nature des programmes et des conditions requises pour le décaissement des fonds :

- Le dialogue sur les AB ciblées ou réservées au financement de certaines lignes budgétaires (essentiellement la Belgique et la France) ;
- Le dialogue mené par l'UE dans le cadre de ces programmes d'AB pluriannuels centré en priorité sur la GFP;
- Le dialogue développé par la BM sur les DARE et par la BAD sur les PARE.

Dans le premier cas, le dialogue instauré a été essentiellement centré sur les dépenses couvertes par l'AB, le mode de calcul utilisé et la vérification des dépenses. L'évaluation des aides fournies par la Belgique pour financer les arriérés dus aux enseignants déplore ainsi l'absence de dialogue officiel entre le Gouvernement burundais et la Belgique sur la totalité des réformes, limitant de fait la portée de l'intervention et ses effets à plus long terme. Dans le cas des AB français, le dialogue ne paraît pas avoir été plus développé, à l'exception de celui mené dans le cadre du C2D qui a porté sur le secteur de l'éducation et en particulier sur l'accroissement du nombre d'enseignants et leurs affectations.

Dans le deuxième cas, le dialogue mené à travers les programmes pluriannuels de l'UE a été fortement lié à l'analyse des conditions générales et des indicateurs retenus pour le décaissement des tranches variables. Il a surtout été concentré sur les aspects techniques de GFP, alimenté aussi par l'enveloppe disponible pour des actions de renforcement des capacités dans ce domaine.

Le modèle de dialogue de la BM peut être qualifié de « rapproché », en raison des mécanismes de mise en œuvre des programmes dont l'approbation dépend du respect d'un certain nombre de conditions préalables ou d'indicateurs déclencheurs. Ces indicateurs ont fait l'objet d'un dialogue étroit entre le gouvernement bénéficiaire et les représentants de la BM. Entre 2005 et 2013, trois domaines ont été au centre des discussions : la réforme de la GFP, le développement du secteur privé et la réforme des secteurs d'exportation, en particulier le café. Les indicateurs préalables et les indicateurs de performance ont charpenté ces discussions dans le cadre de suivi/évaluation mis en place (voir CJ1.1.3) avec des volets sectoriels et des volets plus stratégiques. Ce dialogue a été alimenté par des rapports d'avancement réalisés tous les deux mois et qui ont servi de base aux missions que la BM a organisées tous les deux mois.

Au niveau des trois secteurs visés par les DARE (investissements privés, privatisation, café), des structures de concertation spécifiques ont été mises en place, rassemblant les principaux acteurs, et appuyés par les cadres de dialogue sectoriels établis dans le cadre plus large de concertation, à savoir le Groupe Sectoriel de Concertation pour le développement du Secteur privé (GSDSP) et le cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur public et secteur privé (DPP). Le GSDSP constitue un cadre d'échange entre les acteurs burundais, étatiques et non étatiques d'un côté, et les partenaires au développement, d'un autre côté, et aborde les questions relatives au développement du secteur privé.

La BAD de son côté, a structuré le dialogue autour de missions de supervision, généralement effectuées tous les 6 mois dans une démarche assez comparable à celle de la BM mais focalisé aussi en priorité sur le GFP.

Il faut souligner l'importance du FMI comme point d'ancrage du dialogue sur le cadre macro budgétaire et sur les politiques macroéconomiques. Dans ce domaine, tous les bailleurs impliqués ont attaché leur wagon au train du FMI considérant que les discussions et revues des FRPC balisaient les attentes de la Communauté internationale à ce niveau.

Parallèlement, le dispositif national de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires pour le financement, la mise en œuvre et le suivi et évaluation du CSLP a été mis en place. Globalement, au long de la période, des progrès ont été accomplis mais le dispositif reste assez fragile, peu systématisé et dépendant de la volonté d'implication des acteurs concernés. Sa valeur ajoutée est limitée en termes de dialogue stratégique.

Les forums stratégiques et politiques se sont réunis mais la portée des discussions et des débats semble avoir été généralement limitée (ce que confirme l'OCDE dans son rapport en 2011: « *les enjeux débattus ne sont pas toujours d'un niveau suffisamment stratégique* »). Les groupes sectoriels ont été constitués et certains permettent aujourd'hui de mener un vrai dialogue technique dans des secteurs prioritaires notamment en santé et éducation (voir QE3.5), ou sur le développement du secteur privé à travers le Groupe Sectoriel de Concertation pour le Développement du Secteur Privé (GSDSP) présidé par le Ministère du Commerce, co-présidée respectivement par la BM et la CFCIB.

Un certain nombre de difficultés limitant sérieusement l'efficacité de ce dispositif, ont été mise en évidence par différentes études²⁵ dont notamment :

- Le manque de régularité des réunions
- Les nombreux temps morts notamment dus aux élections qui ont empêché le dispositif de fonctionner
- L'absence de plan d'actions pour mettre en place la coordination et l'absence de procédures documentées
- Le faible lien entre les groupes sectoriels et la planification stratégique
- La faiblesse du CNCA dans sa fonction de guide politique et stratégique des mécanismes de coordination et de dialogue
- Les difficultés d'articuler planification des actions dans le cadre du CSLP, intentions des bailleurs et élaboration du budget pour différentes raisons, entre autres l'absence de liens clairs entre le CSLP et le budget de l'Etat ainsi que la lenteur des partenaires à communiquer leurs chiffres et leurs intentions.

²⁵ Crown Agents, « *Etude de Référence sur la Coordination des Bailleurs de Fonds l'Harmonisation et l'Alignement au Burundi* », Sutton (Surrey), janvier 2011.

République du Burundi, « *Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Nationales en vue d'une meilleure efficacité de l'aide et pour garantir l'exécution du CSLP et un meilleur suivi du CSCP* », rapport d'étape, année 2010.

Le Gouvernement du Burundi et le programme des Nations Unies pour le Développement, « *Addendum au Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Nationales en vue d'une meilleure efficacité de l'aide et pour garantir l'exécution du CSLP et un meilleur suivi du CSC* », rapport d'étape, décembre 2011.

République du Burundi, « *Addendum au Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Nationales en vue d'une meilleure efficacité de l'aide : élargissement des activités du Basket Fund* », rapport d'étape, décembre 2013.

Existence d'un leadership du gouvernement dans la coordination du dialogue sur les politiques et évolution au cours de la période

La fonction de suivi et de pilotage n'est pas encore suffisamment développée au niveau des autorités pour leur permettre d'exercer un réel leadership dans le dialogue dans un contexte où l'aide représente une part relativement importante des ressources disponibles pour mettre en œuvre les politiques prioritaires du CSLP et où corolairement, l'implication des PTF dans le suivi, l'analyse et le conseil est forte. Là où le plus haut niveau décisionnel est impliqué notamment dans certains groupes sectoriels, le niveau de dialogue est plus stratégique et permet de lier dialogue technique et dialogue politique.

Globalement, les interlocuteurs rencontrés, tant du côté des bailleurs que des acteurs burundais, souligne le manque de leadership exercé par le gouvernement aux différents niveaux de dialogue.

Ce problème s'explique d'abord par un manque d'implication du plus haut niveau décisionnel dans les instances mises sur pied et aussi par un manque de capacité pour préparer, informer, et piloter des réunions de haut niveau. Le dialogue instauré au niveau technique a eu peu de relais au plan politique.

Au niveau du Cadre de partenariat, la présidence est partagée entre un bailleur (l'UE en l'occurrence) et les autorités du Ministère des Finances. Cette double présidence n'a pas été à même d'instaurer un pilotage efficace des travaux de ce groupe qui sont restés peu stratégiques. Le Ministre des Finances ne s'est par ailleurs pas impliqué dans les réunions du Cadre de partenariat.

Au niveau du cadre plus large de suivi et dialogue des réformes et du CSLP, les différents espaces de dialogue créés pour impliquer le niveau politique n'ont pas été aussi dynamiques que souhaités et souvent mal encadrés :

- le comité interministériel mis en place sous l'égide du REFES, censé se réunir tous les trois mois, n'est pas mobilisé plus d'une fois l'an. Il est suivant l'expression d'un responsable burundais, « assez dormant ». Suivant différents interlocuteurs rencontrés, les décideurs sont peu informés des réformes et ne sont pas alertés suffisamment à temps des problèmes et des délais de mise en œuvre des réformes. De fait, le lien entre le dialogue technique et le dialogue politique a du mal à s'établir.
- au sein du GCP, le forum stratégique s'est réuni régulièrement mais sans pouvoir mener de réels débats. Il y manque un leadership fort du gouvernement qui permettrait d'une part d'aborder des sujets réellement stratégiques et d'autre part, que s'impliquent effectivement tous les membres du gouvernement.
- l'instance chargée du filtre entre les groupes sectoriels et le forum stratégique ne fonctionne plus bien. De l'avis d'un acteur impliqué dans ces mécanismes de coordination et de dialogue, le filtre est « *un peu troué* ».
- Le forum politique est lui-même considéré comme « une perte de temps », insuffisamment préparé et au sein duquel sont abordés des sujets peu stratégiques et peu intéressants à ce niveau de dialogue.

Comme souligné aussi par l'évaluation réalisée en 2011, « *la complexité d'une structure de coordination dotée de plusieurs acteurs, l'absence de procédures documentées, l'inefficacité et la politisation de la coordination* », ne facilitent pas la coopération entre les acteurs burundais et donc la désignation et le respect d'une structure moteur.

Il faut toutefois souligner que dans certains secteurs, notamment dans les secteurs sociaux, le fonctionnement des groupes de dialogue sectoriel a bénéficié de la présence du Ministre aux réunions ; ceux-ci impulsent une dynamique dans les échanges, permettant un lien entre dialogue technique et politique et un réel suivi des décisions qui y sont évoquées.

Représentativité du cadre de dialogue au cours de la période et degré d'implication des différents acteurs au cours de la période (PTF, services ministériels, société civile)

Globalement, malgré quelques exceptions, la multiplicité des espaces de dialogue et des intervenants, dans un contexte de leadership faible éprouvant des difficultés de pilotage, a rendu difficile la tenue d'un dialogue stratégique portant sur un programme intégré de réformes.

Le Burundi se caractérise par une mobilisation assez large des acteurs dans le dialogue et le suivi. Beaucoup de réunions et de discussions ont été organisées autour de la formulation du CSLP par exemple, y compris au niveau local. Ceci répond à un besoin de donner la possibilité aux gens de s'exprimer et de se sentir impliqués.

Cette caractéristique se retrouve dans les différents espaces de coordination et dialogue mis sur pied depuis 2005 avec comme point positif, d'impliquer un large panel d'acteurs mais avec pour désavantage, de multiplier les niveaux de dialogue et les groupes techniques alimentant les niveaux stratégiques. L'organigramme du GCP comprend 17 groupes sectoriels, eux-mêmes alimentés par des dizaines de groupes techniques.

Les différents acteurs ont donc été invités à participer aux structures de dialogue, y inclus la société civile à partir de 2011/2012 pour le suivi du CSLP et des réformes. L'implication de la plupart des institutions nationales aux réunions de coordination organisées par le SP-CNCA semble être assez inégale (Ministère des Finances, Ministère du Plan, SP-REFES).

Au niveau de la GFP, le cadre de dialogue implique les directions du Ministère des Finances et les PTF réunis dans le Cadre de partenariat ainsi que d'autres ministères et des institutions impliqués dans la conduite de la politique macroéconomique. La participation de ces autres acteurs apparaît aussi volatile au vu du tableau ci-dessous. Par contre, les organes de coordination que sont le CNCA et le REFES sont bien présents.

Ce tableau appelle deux remarques : d'une part, le nombre élevé de participants, s'il a pour avantage de permettre une implication de l'ensemble des acteurs, rend néanmoins difficile des échanges stratégiques ; d'autre part, présence ne signifie pas automatiquement participation active qui est, suivant les observations faites par la mission et les interlocuteurs rencontrés, considérée comme assez limitée.

Tableau 1 Présence aux réunions du comité de pilotage des réformes de la GFP

Institution	Type acteur	Comité de pilotage des réformes de la GFP (avril 2011)	Comité de pilotage des réformes de la GFP (aout2011)	Comité de pilotage des réformes de la GFP (21 aout 2013)
DUE	Bailleur		X	X
BM	Bailleur	X	X	X
FMI	Bailleur			X (via AT)
PNUD	Bailleur			
Ambassade de Belgique	Bailleur		X (via AT)	
DFID	Bailleur			
Coopération suisse	Bailleur			
BRB	BRB			X
SP/CNCA	CNCA	X	X	X
Cour des comptes	Cour des comptes			X
Inspecteur de l'état	Ministère de la Bonne Gouvernance	X		
Inspecteur de Contrôle	MEBS	X	X	
Directeur des RH	Ministère de la Santé Publique	X		
Chef de cabinet	MFPDE	X		
IGE	MFPDE	X	X	X
SP MFPDE	MFPDE			X
Coordonnateur de la CASR	MFPDE	X	X	X
Coordonnateur adjoint de la CASR	MFPDE	X		X
Conseiller à la CASR	MFPDE	X	X	X
Chef de service PPB	MFPDE	X		
Gestionnaire site web MFPDE	MFPDE	X		X
Dette/MFDPE	MFPDE			X
Comptabilité publique/MFDPE	MFPDE	X	X	X
Chef de projet SIGEFI	MFPDE	X	X	
DN de contrôle des marchés publics	MFPDE	X	X	
Budget/MFDPE	MFPDE	X	X	
Contrôle interne	MFPDE	X	X	
Trésorerie	MFPDE	X		
Chef de service Gestion de la solde	MFPDE	X		
Conseiller au Cabinet	MINAGRI	X	X	
MINAGRI	MINAGRI			X
DG de la Planification	Ministère du Plan et du Développement communal	X		
Observatoire de l'action gouvernementale (OAG)	Société Civile	X		X
OBR	OBR	X	X	X
SP/REEFES	REEFES	X	X	X

Au niveau du secteur privé, le DPP inclut des représentants du secteur public et du secteur privé par parité. Quant au GSDSP, il inclut des institutions nationales (les ministères), des acteurs non étatiques burundais (secteur privé et société civile) et des institutions partenaires au développement du Burundi. Une tripartie est chargée de l'animation des travaux, le Ministre du commerce qui assure la présidence, le secteur privé et un représentant des bailleurs (actuellement trademarkt East Africa) comme co-présidents.

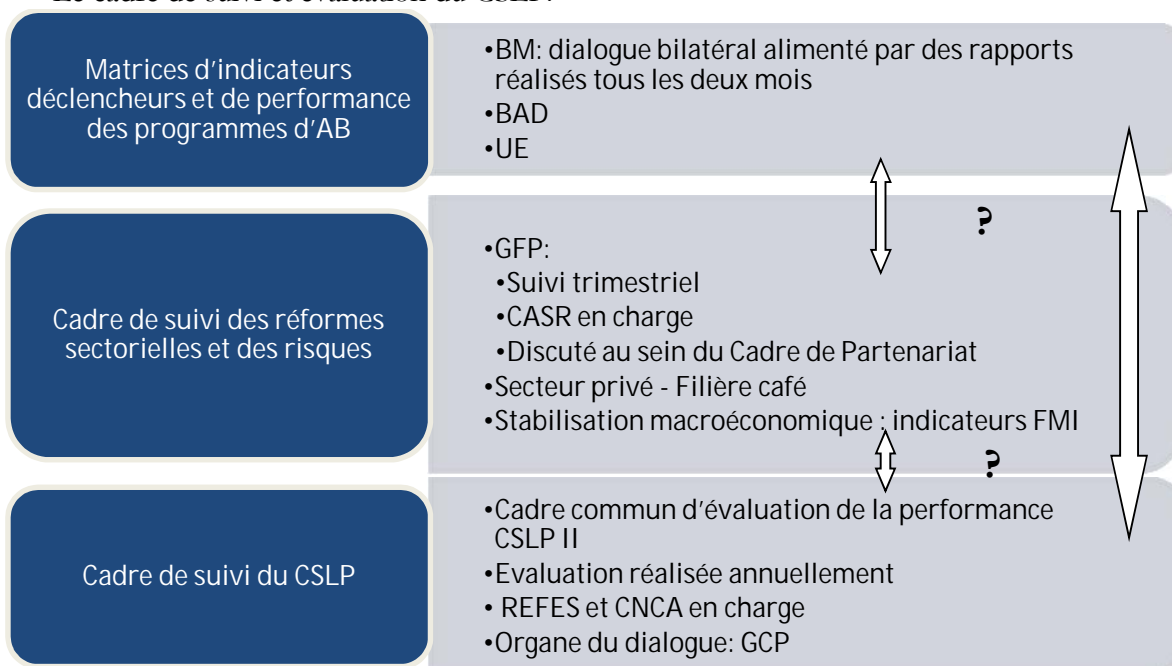
CJ2.3.2 Rôle du cadre d'évaluation des performances et d'indicateurs liés au suivi des risques dans le dialogue

Les principaux inputs au dialogue accompagnant les AB ont été les matrices d'indicateurs fixés dans les conventions et propres à chaque bailleur. Les outils d'analyse et de suivi des performances développés aux différents niveaux du dispositif de concertation n'ont pas été réellement utiles.

Il n'y a pas de matrice commune de suivi des performances des AB; le cadre de suivi de la réforme de la GFP n'est pas perçu comme un outil utile de suivi des politiques mises en œuvre dans ce domaine. Le cadre de suivi du CSLP est très large, couvrant tous les volets d'une stratégie elle-même peu priorisée. Ces outils sont suivis et tenus à jour mais sans parvenir à porter un dialogue stratégique.

Le dispositif d'évaluation des performances peut être décrit comme un dispositif à trois étages dont les liens et interactions n'apparaissent pas clairement à ce stade. Ces trois étages sont respectivement :

- Les matrices d'indicateurs contenus dans chacun des programmes et qui sont établies par chaque bailleur sans véritable concertation
- Les cadres de suivi mis en place au niveau sectoriel, en particulier dans les domaines couverts par les AB à savoir : GFP, secteur privé, filière d'exportation et stabilisation macroéconomique.
- Le cadre de suivi et évaluation du CSLP.



Premier niveau, principal vecteur du dialogue : les programmes d'AB comportent, systématiquement, une matrice d'indicateurs de performance permettant de suivre les progrès atteints dans les réformes de politiques nationales visées par le programme et alimentant le dialogue de politiques. Pour chaque indicateur, il est établi une situation de référence à l'année de lancement de l'AB, les cibles à atteindre ainsi que les périodes d'atteinte de ces cibles et, à l'issue de l'AB, il y a une évaluation des progrès atteints.

Ces matrices, très développées dans le cas des appuis de la BM et de la BAD, ont couvert trois domaines : la GFP, la mise en place d'un environnement favorable au secteur privé ainsi que la relance des secteurs d'exportation. Elles s'appuient sur un mixte d'indicateurs de processus et de résultats et permettent de suivre régulièrement les progrès réalisés dans les réformes souhaitées et d'en mesurer certains effets.

Ces matrices ont été formulées conjointement par les autorités et chacun des bailleurs mais le plus souvent sans implication des représentants sectoriels burundais. Elles ont joué un rôle crucial dans l'orientation du dialogue et comme « stimulant » aux réformes. Elles ont été suivies de près au cours de la mise en œuvre des programmes en particulier celles attachées au DARE qui font en principe l'objet d'un suivi bimensuel.

Les programmes ont largement utilisé un double niveau d'indicateurs : d'une part, des indicateurs dits déclencheurs (les conditions préalables discutées avant approbation dans le cas de la BM et de la BAD ou les indicateurs desquels dépendent le décaissement de la tranche variable dans le cas de l'UE) et d'autre part des indicateurs de performance dont les progrès sont suivis de près mais qui n'ont pas d'effet sur le décaissement du programme en cours. Pour donner davantage de continuité et de stabilité aux programmes et afin d'adopter une approche graduelle, la BM a progressivement utilisé les indicateurs de performance comme indicateurs d'« approche » avant d'en faire des conditions préalables. Les discussions menées par la BM, bilatéralement, ont été centrées sur l'atteinte des résultats, et les progrès observés dans la mise en œuvre des actions préalables des prochains programmes. Ces discussions ont permis aussi d'aborder des problèmes de mise en œuvre et conduire à une révision des matrices des programmes suivants.

En début de période, les matrices ainsi formulées se sont révélées lourdes et complexes, trop touffues. Les bailleurs utilisant ces matrices ont reconnu en début de période, que celles-ci n'étaient pas de bons modèles car comportant trop de mesures, pas suffisamment séquencées.

Malgré les déclarations faites en milieu de période, chaque bailleur dispose encore de sa propre matrice ; il n'y a pas de matrice commune.

Au final, en matière de GFP, plus de 200 indicateurs ont été suivis avec des matrices renouvelées à chaque programme. Un effort a été fait par la BM pour établir un cadre plus stable qui s'appuie sur une base d'indicateurs stable et pour placer le suivi et le dialogue dans une perspective de moyen terme.

Le tableau suivant propose un relevé des indicateurs déclencheurs et des indicateurs de performance suivis en matière de GFP au sein des programmes d'AB des trois principaux

bailleurs impliqués. Il reprend pour chaque année et par domaine d'intervention, le nombre d'indicateurs repris dans les conventions. On peut souligner le nombre élevé d'indicateurs retenus (certaines années plus de 51 rien que pour la GFP), la nature très différente de ces indicateurs (certains très ponctuels, d'autres très englobant), la rotation, la formulation plus ou moins similaire des intitulés entre les bailleurs, les calendriers pas toujours cohérents.

Tableau 2 Indicateurs déclencheurs et indicateurs de performance inclus dans les programmes d'AB dans le domaine de la GFP

	Total	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cadre réglementaire des FP	20		1		7	2	3	3	1	3
Exécution budgétaire	71	3	9	3	17	19	9	5	3	5
Exhaustivité et transparence budgétaire	7		1	1	1	1		2	1	1
Gestion de la masse salariale et de la paie	14			1	4	2	2	2	2	2
Processus d'élaboration du budget	29		7	2	3	6	5	1	5	2
SIGEFI	9			1	1	6		1		
Système national de passation des marchés publics	24		2	4	1	5	1		7	5
Systèmes de contrôle interne et externe	47	1	8	1	13	7	7	2	8	1
Autres	9		1		3		2	3		
	2				1		1			
Grand Total	232	4	29	13	51	48	30	19	27	19

Source : calculs propres sur base des documents de programme

Deuxième niveau : à ces matrices, se superpose un cadre de suivi de la réforme de la GFP en place depuis 2011 dans le cadre de la deuxième stratégie de réformes des finances publiques. Ce cadre de suivi intègre des indicateurs du PEFA comme indicateurs de résultat ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs de processus, liés au plan d'action développé. Des cibles ont été fixées pour les différentes années de mise en œuvre de la stratégie ; il est utilisé au sein du Cadre de partenariat pour un suivi des actions mises en œuvre. Certains des indicateurs retenus dans les programmes d'AB sont tirés de ce cadre de suivi mais cela n'est pas systématique.

En matière de stabilisation macroéconomique, les bailleurs s'appuient sur le suivi des risques d'instabilité macroéconomique réalisé régulièrement par le FMI dans le cadre des revues du FRPC. Aucun cadre de suivi conjoint de la situation macroéconomique, de son évolution, des risques de dérapage, ne semble exister parallèlement à celui du FMI qui ne fait pas l'objet d'une concertation.

Par ailleurs, un suivi des agrégats macroéconomiques et budgétaires a été prévu dans ce cadre mais sans que la réalisation de ceci ait pu être vérifiée. Aucune mention n'a été faite de ce cadre de suivi dans les échanges avec les principaux intervenants.

Troisième niveau : le système de suivi du CSLP mis en place en 2007 pour le monitoring du CSLP I. Un premier rapport de mise en œuvre a été produit en 2008. Il a été suivi de deux rapports annuels sur les années 2008 et 2009 et d'un rapport narratif complet publié en février 2011. Les rapports ont été considérés comme étant de bonne qualité, bien rédigés et relativement objectifs, présentant les progrès et les défis propres à chaque secteur. Quelques faiblesses ont été relevées sur la qualité des indicateurs et le manque de données permettant de pouvoir chiffrer les évolutions en cours.

Dans le cadre du CSLP II, un cadre commun d'évaluation de la Performance basé sur une matrice de suivi du CSLP II a été établi avec des cibles clairement définies par année pour les indicateurs clé. Lors de la préparation du programme FABRICE de l'UE, la revue des politiques a souligné que ce mécanisme de suivi-évaluation n'est pas encore efficace, en raison notamment des problèmes de disponibilité des informations statistiques et du calendrier qui vu la lenteur des processus, pourrait être en décalage avec le processus budgétaire et donc ne pas être utilisé pour alimenter la programmation budgétaire.

Principal point soulevé par les intervenants sur les cadres d'évaluation des performances

- Manque d'une information structurée et commune : pas d'accord entre bailleurs sur les informations/données utiles à leur suivi

CJ2.3.3 Contribution du cadre de dialogue à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie gouvernementale

Le cadre de partenariat autour des AB et le cadre de concertation autour du CSLP ont eu un apport limité en termes de conduite et de mise en œuvre des réformes. Le dialogue stratégique mené autour des AB ne s'est pas tenu au niveau du cadre de partenariat qui a été essentiellement un lieu d'informations mais a été mené en bilatéral (Macro et GFP en particulier) ou dans des instances spécifiques créées autour de certains volets (réforme du café, privatisation, secteur privé). Le cadre de concertation global (GCP) a été très peu efficace pour aborder les questions stratégiques autour du CSLP, notamment celles plus spécifiques aux secteurs sociaux.

Un dialogue technique a pris place au sein des groupes techniques mis en place autour des réformes, mais avec des retombées inégales en fonction des interlocuteurs présents et de l'implication des décideurs : positif dans le cas de la réforme de la filière café et de l'amélioration de l'environnement des affaires mais mitigé sur le plan de la privatisation.

Le dialogue mis en place dans certains secteurs comme en santé ou éducation, a pu avoir des apports significatifs au plan technique et stratégique mais ceux-ci ont été conduits indépendamment des AB.

Principaux points soulevés par les intervenants sur le contenu du dialogue

- Pas de dialogue coordonné lors du suivi des programmes d'AB
- Pas de continuité dans le dialogue (par exemple, dialogue de la BAD se fait tous les 6 mois mais pas de mémoire de ce qui a été discuté d'une fois à l'autre)
- Contenu du dialogue globalement peu stratégique et peu utile, excepté dans certains groupes techniques
- Dialogue technique avec la CASR mais sans implication du niveau supérieur
- Peu de liens entre le dialogue politique et le dialogue technique
- Pas de suivi des décisions
- Au niveau de la GFP, pas de coordination entre les actions entreprises et le dialogue mené ; pas de réorientation des actions considérées comme non adaptées
- Pas de revue de la matrice de la SGFP
- Pas d'échanges entre groupes techniques
- Cloisonnement des thématiques
- Pas de lien entre AB et aide extérieure

Le **Cadre de partenariat** est un espace de dialogue mais qui suivant les avis recueillis, fonctionne comme une courroie d'informations sur les thématiques abordées mais pas comme une plateforme de dialogue liant les aspects techniques et stratégiques tel qu'attendu au départ.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants:

- La stratégie de réforme des finances publiques : les réunions servent essentiellement à faire le point sur les activités mises en œuvre, pas pour questionner les résultats
- La préparation du budget et le suivi de l'exécution budgétaire : des informations sont fournies sur base des données existantes mais ne mènent pas à une discussion sur les allocations budgétaires, les priorités suivies, la mobilisation des recettes ou la gestion du déficit
- La mise en place des activités d'AT : la partie burundaise expose les activités menées et ses besoins pour le futur proche et les bailleurs, sans concertation préalable, informent les participants sur leurs intentions.

Ces thématiques sont intéressantes mais la manière de les aborder, avec des présentations descriptives et longues, noie le poisson. De l'avis de plusieurs interlocuteurs, les réunions ne sont pas suffisamment préparées, notamment dans le chef du Ministère des finances et de l'UE qui président le CdP, et le temps de débat est très limité. Ces réunions sont décrites comme des « grands messes qui ne servent à rien ».

Il n'y a pas d'articulation avec les autres instances de dialogue. Le Cadre partenariat existait avant la mise en place du GCP. Mais son mandat n'a pas été rediscuté après son rattachement au système général de coordination et de dialogue.

Le **dialogue macro** est conduit par le FMI qui en est le moteur, en dehors du Cadre de Partenariat et directement orienté sur les décideurs: le FMI appuie directement la conception des politiques macroéconomiques et leur suivi. La BM y est associé mais pas les autres PTF qui sont éventuellement informés ex post des principales conclusions. Le FMI éprouve lui-même des difficultés à mener ce dialogue en raison d'un manque de données fiables et

d'analyses des mesures de politiques adoptées. La révision de la Loi fiscale en 2013 en est un bon exemple puisqu'elle n'a pas été accompagnée d'une analyse d'impact, a été adoptée sans discussion et a eu finalement un effet considérable sur les montants de recettes fiscales qui ont diminué de 1% du PIB, mettant en danger tout l'équilibre budgétaire. Le dialogue macro est limité par le manque d'investissement analytique des institutions burundaises qui sont confrontées à des problèmes de capacités et de gestion des compétences (les affectations ne sont pas décidées en fonction des compétences). L'ancrage nécessaire pour un réel dialogue mutuel du côté burundais est fragile.

Au niveau du **cadre global (GCP)**, tous les avis convergent pour reconnaître que les forums stratégique et politique ne constituent pas une plateforme pour un véritable dialogue de haut niveau. Le forum stratégique se réunit régulièrement mais sans réel débat. Il n'y a pas de filtrage de l'information en fonction des responsabilités des personnes impliquées (même informations présentées à tous les niveaux avec peu d'analyses). Une consultation est en cours lancée par la BAD pour évaluer le fonctionnement de ce système et améliorer la portée de ce dialogue.

Au niveau du **secteur privé, le GSDSP** a organisé des conférences sectorielles avec le secteur privé et supervisé le travail des groupes techniques travaillant sur l'amélioration des indicateurs relevant du Doing Business. C'est aussi au sein du GSDSP qu'ont été discutés les contours de la stratégie nationale de développement du secteur privé et que celle-ci a été validée avant son adoption en 2012. A titre d'exemple, dans les réunions tenues le 27 septembre 2012 et le 8 novembre 2012 (cf. PV), les parties ont discuté de l'état d'avancement des préparatifs et du déroulement de la Conférence des partenaires de développement du Burundi prévue au mois d'octobre de la même année à Genève. La discussion a porté sur les notes techniques sectorielles qui ont fait l'objet de présentation et en particulier celle relative au secteur privé. Les discussions lors de la première réunion ont porté également sur le fond de projet de loi qui allait, par la suite, régir les contrats PPP. Actuellement, le groupe recherche des partenaires pour financer les différents axes du Plan d'action accompagnant la stratégie. Mais ce groupe a été peu concerné par les volets plus directement couverts par les AB et n'a pas été impliqué dans la négociation sur les indicateurs déclencheurs et leur suivi. Ces matrices ne sont de fait pas vraiment intégrées au dialogue sectoriel.

Le groupe a bien fonctionné grâce à la dynamique portée par le ministère mais la fatigue s'installe au niveau des partenaires, en raison de la difficulté à trouver des relais pour mettre en place la stratégie et aussi à cause de la rotation du personnel au niveau des bailleurs, ceux ayant porté le travail sur la stratégie ayant maintenant quitté le pays (ex : USAID).

Le caractère encore parcellaire et inégal du dialogue est cité comme un facteur limitant l'appropriation du programme de réforme tant au niveau technique que politique. Inversement, le manque d'appropriation peut rendre ce dialogue plus difficile.

QE2.4 sur le renforcement des capacités institutionnelles

QE 2.4 : *Dans quelle mesure les aides budgétaires ont-elles été accompagnées d'activités de renforcement des capacités institutionnelles, coordonnées et centrées sur les principales contraintes à la mise en œuvre des politiques ?*

Justification et champ de la QE

Cette question traite de la qualité des intrants non financiers, tels que l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Elle vise à vérifier si la préparation des programmes d'aide budgétaire a permis l'identification de certaines faiblesses institutionnelles pouvant compromettre la réalisation des objectifs des politiques appuyées, faiblesses adressées soit sous une composante de renforcement des capacités du programme d'aide budgétaire soit, plus spécifiquement, sous un projet séparé d'AT.

Elle vise ensuite à analyser la mesure dans laquelle les projets d'AT et/ou de renforcement de capacités accompagnant les aides budgétaires ont contribué à faciliter la mise en œuvre des stratégies du gouvernement par le ciblage de besoins prioritaires. Une attention particulière sera portée sur les effets de ces projets sur le renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de gouvernance dans les différents secteurs appuyés.

Réponse à la QE

CJ2.4.1. Contribution des AB à l'identification des besoins en renforcement institutionnel et au ciblage des projets d'AT et/ou de renforcement institutionnel

Les faiblesses au niveau des capacités institutionnelles et la nécessité de leur renforcement ont fait l'objet d'analyses par le gouvernement et les partenaires, conduites dans le cadre des stratégies nationales et des programmes de renforcement de capacités plutôt que dans celui des AB.

- Le DSRP-Intérimaire reconnaît l'effet dévastateur de la guerre sur les capacités humaines au Burundi et la désorganisation de l'appareil administratif du pays. Il note la nécessité de renforcer les capacités au niveau macroéconomique et sectoriel pour améliorer la performance de Gouvernement. La Vision "Burundi 2025" et le DSRP-II reconnaissent également le rôle moteur du renforcement des capacités. Le Burundi a adopté une stratégie nationale de renforcement des capacités en 2012 qui présente les principaux défis et un ensemble d'actions prioritaires en la matière.
- Certains partenaires (BAD, BM et France) ont proposé, lors de l'identification de leurs programmes de renforcement institutionnel, une analyse détaillée de la situation des administrations économiques et financières visées par les appuis. Les documents de formulation de ces appuis, et en particulier ceux de la BAD, présentent les facteurs de dysfonctionnement de l'administration publique dans son ensemble : faible niveau de qualification ; forte mobilité du personnel ; manque de définition claire des fonctions et tâches au niveau des départements ministériels ; chevauchement des missions assignées aux départements économiques qui conduit à une dispersion des efforts ; faiblesse des liens fonctionnels entre les structures administratives ; quasi-inexistence de procédures de travail. Ils identifient également les contraintes majeures des services: la faiblesse des ressources humaines résultant d'effectifs insuffisants possédant une masse critique de

compétences requises pour la maîtrise des outils de gestion économique, la faiblesse du cadre institutionnel découlant de l'absence de manuels de procédures et de définition claire des missions des structures administratives, et les problèmes liés à l'inadéquation du matériel informatique et des outils de travail.

- Les documents de programmation des AB des différents PTF, qui reconnaissent les faiblesses institutionnelles, n'identifient pas les besoins de renforcement des capacités des autorités nationales. Plus généralement, les documents consultés et entretiens menés dans le cadre de cette étude montrent que les AB n'ont pas été l'occasion de cibler les appuis institutionnels sur les besoins prioritaires.

Les appuis institutionnels, déployés en complément ou au sein des AB, ont parfois fait preuve de flexibilité en cours de mise en œuvre pour répondre au mieux à la situation, mais ils n'ont généralement pas réussi à correctement adresser les besoins prioritaires.

- Le PAGE a par exemple été conçu comme un instrument opérationnel flexible pour répondre adéquatement à la complexité de l'environnement politique ; il a d'ailleurs été restructuré après deux ans de mise en œuvre et sa durée de mise en œuvre a été allongée au regard des retards enregistrés. Cela n'a en revanche pas permis au projet de proposer des objectifs suffisamment clairs.
- La BAD note que le PRCI aurait dû se concentrer sur la faiblesse du système de cadrage macroéconomique et des stratégies sectorielles, qui sont des préalables pour assurer l'élaboration d'un PIP de qualité de façon régulière, avant d'apporter des appuis à l'élaboration du PIP.
- Les documents de suivi du PARAFE de la France et du DP1 du PABRE soulignent que ces programmes n'ont pas suffisamment pris en compte la faiblesse des capacités internes des Ministères.
- Plus généralement, les entretiens menés soulignent le caractère trop épars des appuis institutionnels déployés : ces derniers ont été fournis par les partenaires en réponse au coup par coup aux demandes des autorités, sans que l'identification des besoins n'ait fait l'objet d'une analyse partagée.

Lors de l'identification des programmes de renforcement des capacités, les PTF ont généralement porté une attention aux projets mis en œuvre par les autres partenaires et ont parfois recherché des synergies, sans pour autant réussir à créer de véritables complémentarités en cours de mise en œuvre.

- La quasi-totalité des documents d'identification des programmes d'AT font référence ou proposent une description des projets d'appui institutionnel mis en œuvre par les autres PTF.
- Certains programmes ont cherché à instaurer des complémentarités ou à assurer une cohérence entre les appuis. Dans le cadre du DP1 du programme FABRICE, l'UE a envisagé de contribuer au projet ISCLAC du PNUD 2013-2016 pour l'appui au renforcement de la transparence dans la gestion de l'Etat et au renforcement des capacités des institutions de lutte contre la corruption pour assurer une meilleure cohérence. De même, elle n'a pas prévu d'appui au pilotage de la réforme du fait de la présence d'un AT du FMI financé par les Pays-Bas.
- Il y a peu d'indications de complémentarités/synergies entre les projets d'appui institutionnel en cours de mise en œuvre. La documentation consultée et les entretiens menés n'ont pas permis de relever de complémentarité entre les projets de renforcement

institutionnel des différents PTF. Au contraire, des cas de chevauchement ont été soulignés : par exemple au niveau de l'AT résidente au Ministère des Finances fournie à la fois par la Belgique et par la BAD (en fin de période seul l'AT du FMI était en poste, clarifiant donc la situation). Ces chevauchements s'expliquent du fait du manque d'échanges entre les partenaires et de l'absence d'une identification en commun des besoins prioritaires.

CJ2.4.2 Mesure dans laquelle les produits fournis par les projets d'AT et/ou de renforcement institutionnel complémentaires aux AB ont facilité la mise en œuvre des stratégies nationales

Les programmes d'AT et/ou d'appui institutionnel déployé par les PTF ont visé le renforcement des administrations économiques et financières, l'appui aux réformes en matière de gestion des finances publiques et de développement du secteur privé. Les produits fournis ont permis d'enregistrer certaines avancées sur la GFP et ont contribué à la préparation de la réforme de la filière café qui n'a cependant pas pu se déployer tel que prévu. Les effets des formations ont par ailleurs été questionnés. Si l'AT et le renforcement des capacités ont bien aidé les institutions burundaises à lever certaines contraintes de capacité à court terme, il n'est pas clair que celui-ci s'accompagne d'un réel renforcement des capacités sur le long terme.

- Le PAGE de la BM s'est centré sur la GFP, la réforme du secteur café et la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. Selon le rapport d'achèvement du projet, il a enregistré certains effets positifs sur la gestion macroéconomique (utilisation d'outils de modélisation, informatisation des données, formations du personnel) et sur la GFP (appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle Loi organique ; formations et équipements favorisant une meilleure transparence ; contrôle externe). L'évaluation du DARE IV et V de la BM a relevé aussi que le PAGE a eu un impact significatif sur les performances et les capacités du Ministère des Finances et notamment a renforcé l'autorité du Ministère en tant que coordinateur de la réforme des finances publiques. En revanche, la privatisation de la filière café et la réforme du secteur de la justice ont enregistré peu de progrès.
- Concernant le PRCI de la BAD, pour chacune des trois composantes du programme (renforcement de la gestion macroéconomique –outils d'analyse ; gestion de la dette ; ITSEEBU ; renforcement de la programmation et de la gestion des investissements publics ; et appui à la mise en place d'un Observatoire de l'Emploi), de l'AT de court terme a été fournie, de nombreuses formations dispensées et du matériel informatique acquis. La documentation souligne que malgré la qualité des formations dispensées, leur caractère très ponctuel laisse redouter une dilution des apprentissages. Des effets pervers ont également été soulignés, certains cadres ayant bénéficié des formations et donc plus compétitifs sur le marché du travail ayant quitté l'administration pour un autre emploi.
- Les appuis de l'UE ont accompagné certaines avancées en matière de GFP. Ils ont permis, en prenant en charge intégralement tous les frais de fonctionnement, à la Cellule d'appui (CACP puis CASR) de fonctionner. Dans le cadre du DP1 du PABRE, l'UE a contribué à la finalisation du Règlement Général de Gestion des Budgets Publics, au développement du SIGEFI (assistance financière), au recrutement du personnel de l'Office Burundais des Recettes, et à la mise en place d'un Bureau de gestion de la Trésorerie. L'évaluation de PABRE a conclu que l'AT a porté des réalisations importantes: « Des progrès sont constatés dans la mise en œuvre de la SGFP 1 et dans la

mise en œuvre progressive de la Loi Organique relative aux finances publiques (LOFP) ; avec notamment l'opérationnalisation de l'OBR ; la production régulière des plans de trésorerie et d'engagements budgétaires, la production du TOFE mensuel, la production régulière des balances des comptes ; la gestion de la chaîne des dépenses, de l'engagement au paiement, par une application informatique (SIGEFI), la mise en place du Comité Permanent du cadrage Macroéconomique (CPCMB), etc. » Source : UE (2012b).

- Le PARAFE a enregistré des résultats mixtes. Des effets positifs sont notés pour certaines composantes ou volets d'activités, en particulier : volet informatisation de la composante Douanes, volet sur la mise en place de l'identifiant fiscal unique (numéro d'identifiant fiscal : NIF), des équipements informatiques et de l'organisation de services pour la composante Impôts, et enfin de la production d'une information statistique sur le Burundi. Par contre, les résultats escomptés au niveau législatif et réglementaire ainsi qu'en matière de formations ont été limités.

Plus généralement, l'administration burundaise est restée caractérisée en fin de période sous revue par des faiblesses institutionnelles importantes. Les documents consultés et entretiens menés soulignent un manque d'appropriation des réformes budgétaires et financières, et une capacité technique du gouvernement limitée. Ce point a également été souligné dans le cadre de l'évaluation conjointe de la coopération de sept bailleurs avec le Burundi, publiée en 2014.

Etape 1 – Niveau 3

QE3.1 sur la stabilisation macroéconomique

QE 3.1 Dans quelle mesure et par quel biais les aides budgétaires ont-elles contribué à l'amélioration de la gestion de la politique macro-économique ?

Justification et champ de la QE

L'aide budgétaire est une modalité d'appui financier dont l'une des caractéristiques majeures et l'un des objectifs premiers sont de rendre au gouvernement bénéficiaire la maîtrise complète de son budget pour conduire sa politique. L'aide budgétaire est totalement intégrée dans le cycle budgétaire national et son efficacité dépend largement de la performance de la préparation et de l'exécution de celui-ci. Cette question d'évaluation se concentre dès lors sur la contribution de l'AB à trois aspects qui sont essentiels en matière de gestion de la politique macro-économique : i° le cadrage macro-budgétaire (le renforcement des capacités techniques -outils, méthodes de projection des agrégats, disponibilité des données, prise en compte des analyses de la situation économique- et la mesure dans laquelle le cadrage macro-budgétaire reflète le programme de politique du gouvernement) ; ii° l'amélioration de la mobilisation des recettes domestiques, élément clé de retour vers des déficits soutenables ; et iii° la discipline fiscale, en particulier la maîtrise des dépenses.

Réponse à la QE

CJ3.1.1 Les AB ont contribué à renforcer le cadrage macro-budgétaire

1) La mise en œuvre des politiques de développement du gouvernement (les CSLP) et des appuis à ces politiques s'est déroulée dans un contexte d'extrême faiblesse des capacités institutionnelles.

Le PEMFAR de la BM énumère un certain nombre de déficiences majeures qui en 2008 affectaient le processus de cadrage macro-budgétaire, composante cruciale de la préparation budgétaire :

- Le modèle utilisé pour préparer les projections macroéconomiques était ancien et comportait un grand nombre de variables difficiles à calibrer pour prendre en compte de nombreuses caractéristiques du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.
- L'absence de données statistiques : les derniers comptes nationaux dataient de 1998.
- L'organisation du processus de préparation du cadrage macro-budgétaire était insuffisante avec un calendrier irréaliste, ne laissant pas le temps aux services impliqués de réaliser des projections réalistes.
- La préparation même du budget était largement déconnectée des prévisions macroéconomiques.
- La circulaire du Ministre des Finances aux autres départements ministériels ne mentionnait aucune donnée ni plafonds de dépenses ni information sur les paramètres généraux à prendre en compte.
- Le lien entre le budget annuel et le CSLP était assez ténu, avec le résultat que l'on ne retrouvait pas la traduction des priorités dans les allocations budgétaires.

- L'absence ou l'insuffisance de données sur les opérations sur financement extérieur ou financées par des ONG constituait également une limitation importante pour la préparation d'une politique de lutte contre la pauvreté.

La revue des finances publiques de la BM en 2013 montre que la capacité institutionnelle reste un maillon faible du processus de préparation des budgets. Parmi les problèmes identifiés :

- La qualité des données (cf. également la question QE2.2). Notamment les données budgétaires enregistrées dans le SIGEFI qui n'enregistrent pas la totalité des opérations de dépense et peuvent être faussées à la baisse.
 - Les données du TOFE et celles du SIGEFI ne sont pas cohérentes.
 - La classification budgétaire pose de sérieux problèmes. La classification économique a été modifiée à plusieurs reprises depuis 2005. La classification fonctionnelle n'est pas opérationnelle ce qui rend impossible l'identification des montants alloués à un secteur donné. Une classification fonctionnelle spécifique a été développée pour identifier les dépenses pro-pauvres.
- 2) Néanmoins des efforts importants ont été consentis entre 2005 et 2013 et des progrès ont été réalisés concernant la préparation du cadrage macro-budgétaire.
- Le tableau qui suit compare les notes des PEFA de 2009 et 2011 pour les indicateurs les plus importants par rapport au cadrage macro-budgétaire. Les résultats paraissent assez optimistes, notamment pour l'indicateur PI-5, par rapport aux analyses de la BM, néanmoins des progrès importants ressortent, par exemple pour l'indicateur PI-11 relatif au processus de préparation du budget, et pour l'indicateur PI-12 relatif à la prise en compte de la perspective pluriannuelle.

Indicateur PI-5 classification du budget :

2009 : Note A. Les classifications sont définies conformément au GFS 2001. Elles portent sur les classifications administrative, économique et fonctionnelle. La classification comptable est conforme à la classification économique.

2011 : Note A. La nomenclature a été améliorée en 2008 et 2010. « La nomenclature a été ajustée aux principaux standards internationaux dès 2004-2005. Elle a subi depuis cette date deux modifications qui l'ont grandement améliorée en 2008 et 2010. La nomenclature 2010 est cohérente avec les principaux textes de gestion des finances publiques les plus récents (lois organique et de règlement) ; elle peut accueillir un classement par programme qui n'est pas encore défini. »

Indicateur PI-11 : Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget :

2009 : Note C+. Absence de calendrier précis ; la circulaire est améliorée mais les plafonds n'ont pas été discutés avec les ministères.

2011 : Note A. Le calendrier budgétaire est clairement défini, la circulaire budgétaire est claire, transmise aux ministères et intègre les plafonds de dépenses.

Indicateur PI-12 : Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques :

2009 : D+ Pas de procédure établie pour le cadrage budgétaire à moyen terme. C'est le TOFE prévisionnel élaboré dans le cadre de la FRPC qui constitue l'esquisse de cadrage. Pas d'analyse annuelle de soutenabilité de la dette. Pas de méthode établie pour évaluer les programmes annuels et pluriannuels des secteurs qui ont élaboré une stratégie (éducation,

santé, agriculture). Pas de lien explicite direct entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

2011 : C+ Un très grand progrès a été réalisé pour la composante 'préparation des prévisions budgétaires pluriannuelles et allocation des fonds publics' : en 2011 le budget a été préparé en lien avec l'élaboration de CDMT pour tous les ministères sectoriels selon une procédure générale très organisée et très structurante ; ces ministères s'ils ne disposaient pas tous de véritables stratégies avaient été amenés dans le cadre de la préparation du CSLP II à élaborer des perspectives à long terme. Mais les progrès sont précaires.

Indicateur PI-3 : Recettes totales réelles par rapport au budget original approuvé :

2009 : Note A. Au cours des trois dernières années les recettes n'ont été qu'une seule fois inférieures aux prévisions

2011 : Note B. Recettes comprises entre 94% et 112% au cours des dernières années.

Indicateur D-2 : Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents :

2009 : Note D+ : Les projets sont programmés avant l'adoption du budget, leur inscription n'est pas ventilée selon une classification permettant d'identifier la nature de la dépense.

2011 : Note D+ : Moins de 50% des bailleurs fournissent une information sur leur aide projet en temps voulu.

- La fusion du budget ordinaire et du budget d'investissements en un budget unique.
- La création d'un Service de la Prévision et de la Préparation Budgétaire au sein du Ministère des finances.
- La production régulière de TOFE annuels, et plus récemment mensuels.
- La production d'un CDMT central.
- La révision de la méthodologie d'élaboration de comptes nationaux et la production d'une comptabilité nationale qui, en septembre 2014, couvre les années 2005 à 2011.

Toutefois, la réalisation du cadrage macroéconomique n'est pas encore complètement maîtrisée et les cadrages préparés par le FMI jouent un rôle essentiel dans la préparation des budgets.

3) Contribution des aides budgétaires

Les revues du FMI au titre de la FRPC attirent régulièrement l'attention sur les immenses besoins d'assistance technique du Burundi. Les programmes d'aide budgétaire de la BAD, de la BM, et de l'UE incluent des conditionnalités qui portent sur l'amélioration du cadrage macro-budgétaire et des éléments qui conditionnent sa qualité (statistiques, outils de modélisation, etc.).

En outre, une assistance technique massive a été fournie à travers de très nombreux programmes de renforcement des capacités (voir CJ1.1.2).

Ces interventions ont fourni des AT résidents, des experts qui ont réalisé des études ponctuelles, des séminaires et des formations, de l'équipement informatique et bureautique. Les appuis ont porté sur les statistiques, le développement des outils (modèles), le développement de divers composants du SIGEFI, la plupart des maillons du système de gestion des finances publiques.

On ne voit pas à travers ces appuis de réelle stratégie globale de reconstruction cohérente de l'ensemble des fonctions nécessaires à la bonne préparation d'un cadrage macroéconomique

destiné à préparer l'allocation des ressources disponibles pour assurer le financement et la mise en œuvre efficace de la politique de développement tout en respectant ou en assurant un retour vers les équilibres macroéconomiques.

CJ3.1.2 Les AB ont contribué à améliorer la mobilisation des recettes

L'amélioration de la mobilisation des revenus domestiques a fait l'objet de mesures de politique fiscale, la principale étant l'introduction de la TVA (en février 2009), et d'une réforme radicale du système institutionnel de la Gestion des Finances Publiques, la création de l'Office Burundais des Recettes (en 2009). Les tableaux 1 et 2 de l'annexe 2 de la QE2.2 montrent que dès 2008 un effort important pour améliorer une mobilisation des impôts qui jusque-là était très faible et en déclin. En 2010 on observe une accélération de cet effort. Deux facteurs y ont contribué, l'introduction de la TVA et la création de l'OBR. Ce dernier élément a certainement été très important car si la TVA a entraîné une forte augmentation des recettes d'impôts sur les biens et services, les autres catégories ont également connu une forte augmentation après 2010.

Figure 1 Recettes fiscales en % du PIB

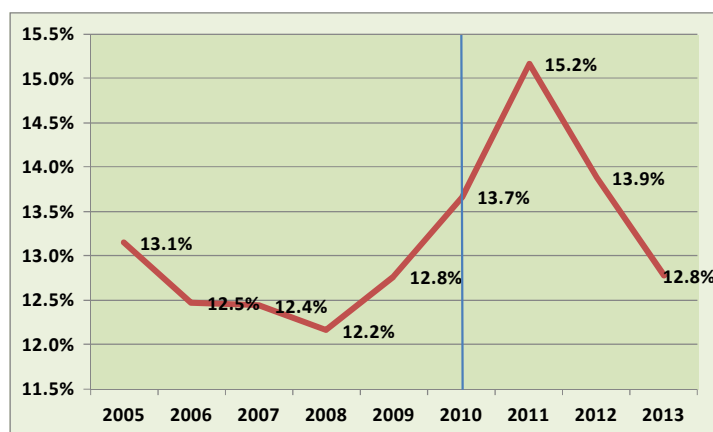
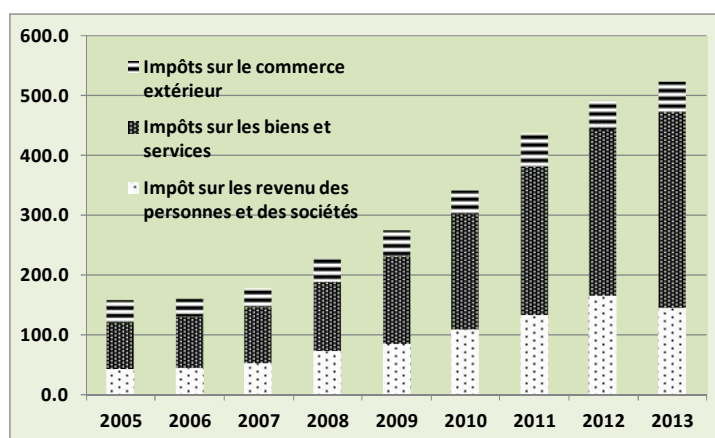


Figure 2 Evolution des différentes catégories de recettes fiscales en milliards de FBU

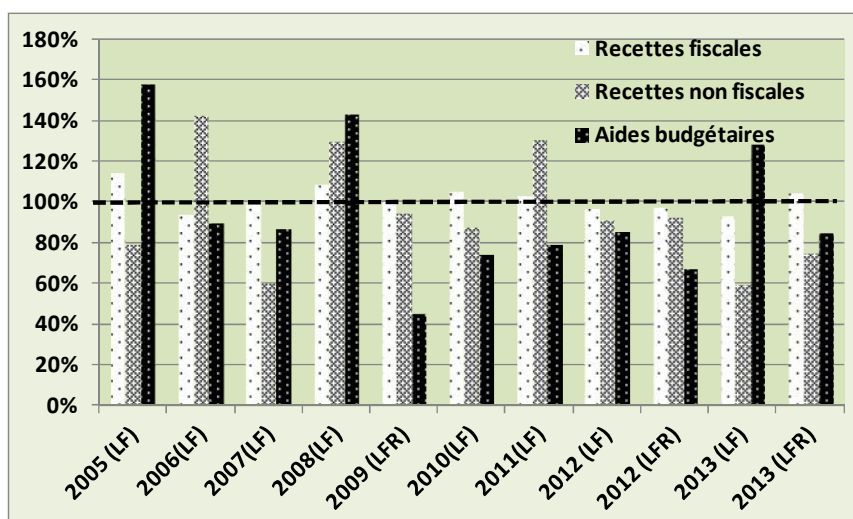


Après la forte progression des années 2008-2011 il y a un essoufflement en 2012 et un tassement important en 2013. Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution :

- Au cours des années qui ont suivi la création de l'OBR il y a eu un effet de rattrapage (meilleur enregistrement des contribuables, meilleure information de leurs obligations, renforcement de l'efficacité des contrôles, etc.).
- La législation fiscale a manqué de cohérence par rapport aux objectifs de développement et, par exemple, la loi des finances de 2013 a introduit une série d'exemptions discrétionnaires sur lesquelles il a fallu revenir dans la loi des finances révisée.
- Plus fondamentalement la base taxable est restée extrêmement faible.

Le tableau 3 de l'annexe 2 de la QE2.2 permet une comparaison du taux de réalisation des différentes catégories de recettes (cf. figure 3).

Figure 3 Taux d'exécution des recettes par rapport aux Lois des finances (LR) et/ou aux Lois des finances révisées (LFR)



Les recettes sont généralement surestimées dans les prévisions. Le taux de réalisation des recettes fiscales est bon, ce qui est confirmé par les évaluations PEFA. Il est moins bon pour les recettes non fiscales et très mauvais pour les appuis budgétaires. Dans le cas des recettes non fiscales il n'est pas possible de départager la marge d'erreur des prévisions et le manque d'efficacité de la perception. En ce qui concerne les appuis budgétaires une cause importante de déviation est liée aux déboursements de la Banque Mondiale. Cet organisme débourse son aide en fin d'année et il est arrivé plusieurs fois qu'un paiement effectué en décembre ne soit effectivement enregistré qu'en janvier de l'année suivante, entraînant le report de l'AB d'une année sur l'autre.

CJ3.1.3 Les AB ont contribué à une meilleure maîtrise des dépenses primaires (hors dons) et à un apurement des arriérés.

- Les AB ont inclus des conditionnalités relatives à la maîtrise des dépenses primaires (en particulier le recensement des fonctionnaires, etc.)
- Simultanément les AB ont contribué au maintien d'un niveau élevé de salaires en favorisant l'accroissement du nombre de fonctionnaires et de ce fait ont créé une rigidité qui compromet la soutenabilité des déficits et risque d'engendrer un nouvel emballement de la dette (voir QE2.2).
- Apurement des arriérés : il y a principalement deux types d'arriérés, ceux relatifs au paiement des salaires et ceux accumulés sur le paiement de la dette (initiative PPTE). Les AB ont eu une contribution significative. Il faut d'ailleurs souligner l'importance de l'utilisation des premiers appuis budgétaires qui ont servi à rembourser les arriérés de dette et rendu possible l'initiative PPTE et l'accès aux Facilités de Crédit Étendues du FMI et tout ce qu'elles ont entraîné comme appui des autres bailleurs.
- Au Burundi, la principale contrainte en matière de recettes domestiques est l'étroitesse de la base productive. Le principal levier par lequel l'aide budgétaire pourrait améliorer les recettes serait l'accroissement de la base taxable globale résultant d'une croissance plus importante. A ce stade les résultats économiques ne font pas apparaître de résultat significatif à cet égard (cf. QE 4.2).

QE3.2 sur les effets des AB sur la gestion des finances publiques

QE 3.2 : Dans quelle mesure et par quels biais les aides budgétaires ont-elles contribué à une gestion des finances publiques plus efficace et efficiente?

Justification et champ de la QE

Cette question vise à apprécier la contribution des aides budgétaires aux changements opérés par le gouvernement pendant la période considérée dans le domaine de la gestion des finances publiques. Elle s'intéresse tout particulièrement aux contributions des AB (i) en matière de transparence et de discipline budgétaires ; (ii) au renforcement du système de contrôle interne et externe des finances publiques ; et (iii) au renforcement des capacités des acteurs nationaux dans l'accomplissement de leurs missions. Elle veille à analyser la contribution des trois intrants de l'AB.

Réponse à la QE

Les AB de la BAD, de la BM, de l'UE et de la France ont cherché à stimuler activement les efforts du Gouvernement en matière de GFP :

- Les premiers programmes des bailleurs ont appuyé la définition d'une stratégie de réforme de la gestion des finances publiques : la SGFP -adoptée en Conseil des Ministres en mai 2009 mais dont la mise en œuvre officielle n'a démarré qu'à partir de février 2010- et la mise en œuvre de ce programme de réformes. Les appuis ultérieurs ont visé à consolider et approfondir les réformes engagées, notamment dans le cadre de la SGFP2 portant sur la période 2012-2014.
- L'amélioration de la gestion des finances publiques a été l'un des axes forts des AB de la BAD, de la BM, de l'UE et de la France. Les objectifs et résultats visés par les AB ont soit été partiellement (UE, BM) soit en quasi-totalité (BAD à partir du PARE II) axés sur l'amélioration de la GFP. Les AB ont couvert l'ensemble des volets de la GFP, en particulier la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget (contrôle de la passation des marchés publics, vérification interne, gestion de la trésorerie, contrôle des états de paie et rationalisation de la chaîne de la dépense); la surveillance et la vérification externe ; la comptabilité, l'enregistrement des informations et les rapports financiers ; et le processus de préparation budgétaire (y inclus cadrage macro-économique). Ils ont également visé l'amélioration du cadre réglementaire des finances publiques. Un total de 250 déclencheurs et/ou indicateurs²⁶ directement liés à ces questions ont été retenus dans l'ensemble des programmes. Les déclencheurs/indicateurs retenus ont été considérés comme remplis dans 75% des cas. Avec 120 indicateurs, les programmes de la BAD ont à eux-seuls compté pour presque la moitié des déclencheurs et/ou indicateurs. L'ensemble des bailleurs ont, via les déclencheurs retenus, mis l'accent sur la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget, avec une attention particulière sur le contrôle de la passation des marchés publics. La BAD a également insisté sur le système de vérification interne, la rationalisation de la chaîne de la dépense et la gestion de la

²⁶ Les indicateurs retenus ont pour la plupart consisté en des indicateurs de processus.

trésorerie. La BM et la France ont de leur côté également mis l'accent sur le contrôle des états de paie. En dehors de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution du budget, la BAD a porté son attention sur la surveillance et la vérification externe ; la BM sur le processus de préparation du budget ; et l'UE sur la comptabilité et l'enregistrement des informations (voir tableaux 1 et 2 ci-dessous).

Le montage des programmes d'AB et les assistances techniques les accompagnant n'ont globalement ni favorisé un séquençage adéquat de la réforme de la GFP, ni une coordination accrue.

- Les AB n'ont pas toujours correctement cerné la séquence des mesures à appuyer, certaines dépendant de la mise en exécution d'autres : p.ex. cas du PARE III de la BAD avec la mesure (i) sur le règlement général de la comptabilité publique dont dépendait l'adoption du statut du comptable public et (ii) sur le cadrage macro-économique qui présupposait la mise en place et le rodage d'un modèle de prévision fiable.
- Les programmes d'AB n'ont pas reposé sur des matrices de mesures harmonisées, chaque bailleur disposant de sa propre matrice. Au sein de ces matrices, les bailleurs ont parfois appuyé les mêmes mesures, sans que ceci soit le résultat d'une concertation entre eux : p.ex. adoption et mise en œuvre de la LOFIP, accroissement de la part du budget en faveur des dépenses pro-pauvres, etc. De même, les PTF n'ont pas mené de missions conjointes de suivi pour les différents programmes.
- Diverses assistances techniques ont été fournies en parallèle aux AB par différents bailleurs (BAD, Belgique, BM, FMI, France, UE), sans que l'identification des besoins n'ait été faite de façon conjointe entre les différents bailleurs et le gouvernement, ni sans permettre qu'elles répondent aux besoins les plus prioritaires de façon séquencée. Au contraire, certains chevauchements ont été observés dans les AT fournies (voir également CJ3.2.3 ci-dessous et QE2.4).

Plus généralement, malgré des améliorations réelles et une approche plus orientée vers les résultats et la performance dans le cadre de la SGFP2, **la réforme de la gestion des finances publiques a souffert au Burundi au cours de la période sous revue de son manque de vision**, en particulier de priorisation des réformes, et ce dans un contexte de capacités limitées et de ressources humaines et financières raréfiées. De plus, malgré un dispositif en place visant à garantir l'appropriation de la réforme de la GFP avec notamment une Cellule d'appui (CASR) supervisant les travaux des groupes techniques et des structures chef de file, la mise en œuvre de la SGFP s'est appuyée sur des ressources externes parfois en position de substitution, et le **manque de ressources internes qualifiées et/ou la forte rotation ont posé des difficultés pour garantir une appropriation suffisante de la réforme.**

CJ3.2.1. Contribution des AB à l'amélioration de la transparence et de la discipline budgétaires

En matière de transparence budgétaire, des progrès ont été notés entre les deux PEFA (2009 et 2012) même si des faiblesses persistent.

- Le PEFA de 2012 indique ainsi que la documentation budgétaire transmise au Parlement est devenue plus complète et que le citoyen a un accès beaucoup plus large aux informations financières publiques, notamment grâce au site du Ministère des finances. Ceci s'est traduit dans l'évolution positive des notations y afférant : la notation de

l'indicateur PEFA PI-6 (exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire) est passée de C à B et celle relative à l'indicateur du PEFA PI-10 (accessibilité du public aux informations budgétaires) est passée de D à C entre 2009 et 2012.

- Plusieurs faiblesses persistent : i) la fiabilité des données nationales au regard des inconsistances entre les données fournies par la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor et SIGEFI, ii) le retard dans la publication de certains rapports annuels et états financiers, et iii) le faible délai accordé à l'Assemblée Nationale pour l'examen des budgets au regard de sa transmission tardive et du non-respect par conséquent du délai d'examen de soixante jours. De plus, la décentralisation, qui a peu progressé, ne permet pas d'impulser une véritable dynamique de rapprochement de la décision publique des citoyens. La notation de l'indicateur PEFA PI-8 (transparence des relations budgétaires intergouvernementales) s'est quant à elle dégradée, passant de C à D+ entre les deux PEFA.

Les AB et appuis techniques ont accompagné les mesures de renforcement en matière de transparence budgétaire :

- Concernant les AB, 19 indicateurs/déclencheurs sur les 250 retenus (soit 18% du total) ont mis l'accent sur l'exhaustivité et la transparence budgétaire. Les déclencheurs/conditions ont dans la plupart des cas été partiellement ou entièrement remplis.
- Certains appuis techniques ont inclus des mesures spécifiques soutenant la transparence budgétaire (p.ex. DP1 du programme FABRICE de l'UE appuyant la publication sur le web des TOFE, des plans de trésorerie, du cadrage macroéconomique, de la Loi de règlement, du BGE, des rapports de la Cour des Comptes, etc.) ou l'ont appuyé dans leur ensemble (p.ex. PAGE de la BM).

En matière de discipline budgétaire, certains progrès ont été enregistrés au niveau du processus de préparation budgétaire mais la **crédibilité du budget est restée faible** au regard des nombreuses sur exécution et sous exécution des dépenses courantes et de celles d'investissement ainsi que des différences importantes entre la répartition sectorielle prévue au titre du budget et celle issue de l'exécution effective du budget. La faible relation du processus de programmation budgétaire pluriannuelle avec le programme d'investissement public et le manque de prévisibilité et d'information sur les décaissements des contributions financières des PTF contribuent à limiter l'efficacité de la programmation. La revue des dépenses publiques de 2013 de la Banque mondiale souligne également les déficiences de l'exercice de programmation pluriannuelle avec le budget approuvé par le Parlement qui n'est ni en ligne avec les estimations du CDMT ni avec les taux d'exécution du budget dans les ministères. La notation des indicateurs PI-1 (dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé) et PI-2 (composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé) s'est détériorée entre les deux PEFA (passant respectivement de B à C et de B à C+).

De plus, le **suivi de l'exécution budgétaire est resté problématique** tout au long de la période sous revue. Il existe de nombreuses infractions à la chaîne des dépenses qui expliquent les nombreuses divergences entre les données d'exécution du système d'information (SIGEFI) et celles provenant des balances de trésorerie. Le manque de fiabilité du système d'information en tant qu'outil de production des rapports budgétaires a posé un

problème comptable et budgétaire majeur tout le long de la période. En fin de période, le SIGEFI n'était pas conforme à la réforme de la chaîne rationalisée des dépenses (CRD) et nécessitait l'extension de sa couverture fonctionnelle. Courant 2014, le MFPDE a choisi de lancer un projet de nouveau système d'information budgétaire et financier (progiciel), sans étude préalable et partagée sur les avantages et les inconvénients des différentes options possibles (p.ex. adaptation du SIGEFI existant).

Les AB ont permis d'accompagner, voire de susciter, via leurs déclencheurs/matrices de suivi certaines réformes/mesures en matière de discipline budgétaire:

- La modernisation du cadre réglementaire des FP avec p. ex. l'adoption (en 2008) et la mise en œuvre de la Loi organique des finances publiques (LOFIP), et l'adoption du Règlement général de gestion des budgets publics (RGBP) ;
- Le processus de préparation du budget : passage progressif à une programmation pluriannuelle avec un appui à la préparation d'un CDMT global et l'introduction de CDMT sectoriels dans des ministères pilotes, mais l'intégration des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement n'a pas été réellement assurée et la mise en œuvre des CDMT est restée précaire ;
- L'amélioration de la gestion de la trésorerie avec la production du TOFE, la suppression des sous comptes et la réduction des comptes du Trésor dans les banques commerciales au strict minimum ;
- L'exhaustivité du budget de l'Etat : le budget a progressivement intégré une plus grande partie du financement extérieur (dons et prêts) mais il comptait toujours plus d'une cinquantaine d'établissements publics hors-budget en fin de période d'évaluation ;
- L'informatisation de la chaîne de dépenses avec l'introduction du système informatique de Gestion des Finances Publiques (SIGEFI) en 2006, permettant de produire des rapports trimestriels standards sur l'exécution du budget et celle des dépenses PPTE en faveur des pauvres. En fin de période, le peu de fiabilité des données du SIGEFI a mis en évidence les nécessaires adaptations pour mettre en œuvre les modernisations induites par le nouveau cadre légal et réglementaire (LOFIP et RGGBP). Bien que le SIGEFI disposait d'une technologie ouverte et adaptable, le MFPDE a opté pour la mise en place d'un nouveau logiciel -en cours de développement- plus moderne pour remplacer progressivement le SIGEFI.

Ces mesures/réformes ont également été accompagnées par des appuis techniques fournis par les partenaires. Trois programmes majeurs d'accompagnement technique sont principalement à souligner :

- Le projet PAGE de la BM (2004-2009) a appuyé : la conception de réformes majeures en matière de FP (LOFIP et révision du code des marchés publics) ; l'amélioration de la gestion macroéconomique en épaulant le gouvernement dans l'installation d'un modèle de prévision macro-économique, le déploiement d'un CDMT global et la production de données fiables ; l'introduction du SIGEFI pour renforcer le contrôle des dépenses ; et la création de l'OBR.
- Le PRCI de la BAD a visé à renforcer la gestion macroéconomique, et entre autres à renforcer les outils d'analyse, de prévision et de cadrage macro-économique.
- Les enveloppes d'appui institutionnel des AB (PASME et PABRE) de l'UE ont cherché à renforcer les capacités du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement (MEFCD) à différents niveaux (préparation du budget, planification

et amélioration de la chaîne de la dépense) en plus du financement de la cellule d'appui (CACP) puis de la Cellule d'Appui aux Suivi des Réformes (CASR) du Ministère. Globalement, le temps consacré à la préparation budgétaire et les équipes préparant le budget sont restés trop restreints.

CJ3.2.2 Contribution des AB au renforcement du système de contrôle interne et externe des finances publiques

Au cours de la période sous revue, les organes de contrôle interne et externe ont été caractérisés par des faiblesses importantes et peu de progrès ont été notés.

- Les contrôles internes *a posteriori* de la dépense sont demeurés très limités qu'il s'agisse des contrôles de la réalité du service fait par le CED, des contrôles de l'IGE, qui a repris à partir de 2006 les fonctions de l'IGF, de ceux des inspections ministérielles, établies dans 10 ministères sur 21, ou de ceux de l'IGF (créée en 2012 en remplacement du SICI et en charge du contrôle au sein du Ministère des finances). L'IGE et l'IGF ne disposaient pas encore des moyens de leur mission d'inspection technique ministérielle et leurs rapports n'ont pas été suivis d'effet. Les inspections ministérielles ont également présenté des faiblesses de moyens et les contrôles qu'elles ont réalisés s'apparentent plus à un contrôle de régularité qu'à un contrôle de performance. La notation de l'indicateur PEFA PI-21 (efficacité du système de vérification interne) s'est améliorée au cours de la période, passant de D+ à C+, mais continue à traduire des faiblesses.
- Au niveau du contrôle externe, la Cour des comptes (CdC) n'a pas réussi à jouer son rôle: instabilité des effectifs de magistrats qui sont nommés pour six ans et problème de formation des magistrats à l'examen juridictionnel des comptes financiers produits, insuffisances de moyens financiers et logistiques, décision de la Cour constitutionnelle (en mars 2006) qui a limité le champ des interventions de la CC. La CC donne un avis sur les projets de budget et produit de façon régulière son rapport annuel sur l'exécution des lois de finances, mais celui-ci reste très descriptif. La Commission des finances de l'Assemblée Nationale n'a le pouvoir d'intervenir qu'au stade du dépôt du projet de budget par le gouvernement, et pas sur la préparation. Le délai d'examen imparti à l'Assemblée Nationale ne s'est pas amélioré (la Loi de finances étant transmise tardivement en décembre). Pour les mêmes raisons, la société civile n'est que peu impliquée dans la préparation budgétaire. Par contre, certaines organisations de la société civile (p.ex. OAG et OLUCOME) sont actives en matière d'analyse du budget de l'Etat : elles réalisent des rapports *a posteriori* sur l'exécution budgétaire. La notation relative à l'indicateur PEFA PI-26 (étendue, nature et suivi de la vérification externe) est restée stable à D+.

Les AB ont cherché à renforcer, via leurs déclencheurs/matrices de suivi, les systèmes de contrôle interne et externe. Les effets ont été modestes au regard du peu d'évolutions notées au niveau des systèmes de contrôle. Les AB ont en particulier appuyé les thèmes suivants :

- Le système de passation des marchés publics: le nouveau Code des marchés a été promulgué en juillet 2008 (avec un an de retard du fait des facteurs politiques) et appliqué, permettant une baisse de la part de marchés de gré à gré par rapport à l'ensemble des marchés publics ; la structure globale de contrôle qui en découle avec la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et l'Association de Régulation des

Marchés Publics (ARMP) sous l'autorité du Ministère des finances a été mise sur pied ; et un plan d'action de mise en œuvre des réformes des marchés publics a été adopté. Les institutions établies ont cependant manqué de moyens financiers et humains pour mener à bien leurs missions. Les résultats de la procédure d'attribution des marchés ne sont pas rendus publics. L'indépendance du fonctionnement de l'ARMP a été mise gravement en cause à deux reprises par de hautes autorités de l'Etat. Les entretiens menés ont par ailleurs révélé des problèmes importants de transparence dans la passation des marchés publics ;

- Le contrôle interne: les déclencheurs ont visé à appuyer le renforcement des capacités ainsi que des moyens de fonctionnement des organes de contrôle successifs (IGF puis IGE à partir de 2006, et SICI puis IGF à partir de 2012). Des organes de contrôle interne ont été créés, mais ils n'ont cependant pas disposé des moyens suffisants pour effectuer leurs missions convenablement ;
- Le contrôle externe: la mise sur pied de la Cour des Comptes a été favorisée ; les AB ont permis d'encourager le MdF à communiquer les Lois de Règlement à la CdC et au Parlement, mais les moyens de la CdC, en particulier humains, n'ont pas été renforcés en fin de période d'évaluation.

Les accompagnements techniques fournis par les partenaires ont cherché à renforcer le système de contrôle interne et externe. Le PAGE de la BM, le PASG de la BAD et les devis-programmes (DP) du PABRE de l'UE ont tous appuyé le renforcement du système des marchés publics (en particulier la mise en œuvre du Code des marchés publics) et le renforcement des capacités techniques des structures de contrôle (IGF devenue IGE, et Cour des Comptes). Peu d'appui a été donné à la société civile au cours de la période. Dans le cadre du programme FABRICE de l'UE, des formations ont été dispensées en 2014 pour renforcer la société civile dans sa capacité d'analyse du budget de l'Etat (en particulier sur le processus budgétaire et la GFP pour les membres d'OLUCOME et de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG)).

CJ3.2.3. Contribution des AB et activités de renforcement institutionnel au renforcement progressif des capacités du MFPDE et des structures partenaires dans l'accomplissement de leurs missions

Reconnaissant la nécessité d'appuyer le renforcement des capacités des institutions et que le changement institutionnel prend du temps, plusieurs PTF ont déployé des programmes de renforcement institutionnel, avec des effets mitigés.

- La BM souligne que le PAGE a permis, après plusieurs années d'appui, de renforcer la capacité du Ministère des Finances en appuyant le déploiement d'instruments pour aider à la préparation et à l'exécution budgétaires (outils de simulation de politiques économiques et financières, CDMT, SIGEFI, gestion de la masse salariale). Les résultats attendus, notamment en termes d'une programmation pluriannuelle au niveau sectoriel, n'ont pas été atteints. La durabilité des formations données à des statisticiens est questionnée car ces derniers n'ont en général pas rejoint l'ISTEEBU tel qu'initialement prévu du fait de la forte demande sur le marché pour ce type de profils.
- Le PRCI de la BAD (sur 3 ans) a cherché à renforcer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques économiques. Le rapport d'achèvement souligne que le projet a permis de renforcer l'appareil statistique (l'ISTEEBU disposant d'une base

de données de comptabilité nationale pour l'année 2005), donner des formations aux méthodes et procédures pour la gestion des investissements publics et de réaliser un PIP tenant compte des priorités macro-économiques et sectorielles (tout en reconnaissant que l'absence de référence à des prévisions macroéconomiques en limite la portée).

- La France, au travers du PARAFE, a appuyé le renforcement de la direction des Impôts, la réhabilitation de la direction des Douanes, et l'ISTEEBU. Le programme a permis d'appuyer la modernisation du système informatique douanier avec l'extension du logiciel SYDONIA++ ainsi que la production et la diffusion de l'information statistique (réalisation d'enquêtes avec l'ISTEEBU). Des formations ont été dispensées en contrôle fiscal et pour le personnel du service informatique de la Direction des douanes, mais leur effet difficilement appréciable dans le contexte du pays caractérisé par un turn-over important.
- L'UE, au-delà du financement de la Cellule de suivi des réformes, avait prévu dans le cadre des DP du PABRE, des activités visant à améliorer les capacités techniques et matérielles du Service de la Prévision et de la Planification du Budget et des formations pour les agents du département de la Trésorerie.
- Au-delà de ces appuis ponctuels, les bailleurs ont également financé le déploiement d'une assistance technique long terme placée au sein du Ministère des Finances pour accompagner la mise en oeuvre de la stratégie de GFP. Au cours de la période, trois conseillers résidents, financés par la BAD, la Belgique et le FMI, ont été déployés en même temps. En fin de période, la situation a été rationalisée avec un seul conseiller résident long terme du FMI, en poste depuis début 2013, en place. Dans un contexte de pays en sortie de crise avec une interface du côté de l'administration relativement faible, ces appuis à plus long terme sont appréciés des autorités nationales pour autant qu'ils réussissent à s'intégrer au sein de l'administration.

Tableau 1 : Nombre d'indicateurs de performance des aides budgétaires adressant chacun des thèmes de classification PEFA

Row Labels	Crédibilité du budget	Exhaustivité et transparence budgétaire	Budgétisation fondée sur les politiques nationales	Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	Comptabilité, enregistrement des informations et rapports financiers	Surveillance et vérification externe	Cadre réglementaire des finances publiques	Autres	Grand Total
BAD		12	11	49	12	23	4	9	120
PARE I 2006		4	6	7	4		1	1	23
PARE II 2008-2009		6	5	27	5	11	1	3	58
PARE III 2010		2		6		6	1	3	18
PARE IV 2011-2012					2	1	1	1	5
PARE V 2012-2013				9	1	5		1	16
BM	5	4	13	29	11	7	2	6	77
DARE I 2006-2007	1		1	3	2	1		1	9
DARE II 2008		1	1	6	5	1	1	2	17
DARE III 2009			4	5	3	1		1	14
DARE IV 2010			2	3		1		1	7
DARE V 2011		1	4	1	1		1	1	9
DARE VI 2012	2	1	1	6		1			11
DARE VII 2013	2	1		5		2			10
France	4		2	6	2	1		6	21
SAS 2005								3	3
SAS 2006	2			2	1			1	6
SAS 2007			2	3				1	6
SAS 2008	2			1	1	1		1	6
UE	3	3	4	8	7	4		3	32
FABRICE 2013-2015		1		3	1				5
PABRE 2009-2011	1	1	4	1	4	2		1	14
PASME 2007-2008		1		3	2	1		2	9
PPARP 2004-2006	2			1		1			4
Grand Total	12	19	30	92	32	35	6	24	250

Légende

	Accent relativement fort mis par les indicateurs de performance des AB
	Accent fort mis par les indicateurs de performance des AB

Tableau 2 : Nombre d'indicateurs de performance des aides budgétaires adressant chacun des sous-thèmes liés à la prévisibilité et à la gestion de la trésorerie

Row Labels	Contrôle de la passation des marchés publics	Contrôle des états de paie	Gestion de la trésorerie	Rationalisation de la chaîne de la dépense	Recouvrement des impôts	Système de vérification interne	Grand Total
BAD	11	3	10	10	3	12	49
PARE I 2006	1		1		1	4	7
PARE II 2008-2009	3	3	8	6		7	27
PARE III 2010	4		1			1	6
PARE IV 2011-2012							0
PARE V 2012-2013	3			4	2		9
BM	9	7	5	1		7	29
DARE I 2006-2007	2					1	3
DARE II 2008			2	1		3	6
DARE III 2009	2		2			1	5
DARE IV 2010		2	1				3
DARE V 2011		1					1
DARE VI 2012	3	2				1	6
DARE VII 2013	2	2				1	5
France	1	3				2	6
SAS 2005							0
SAS 2006	1					1	2
SAS 2007		2				1	3
SAS 2008		1					1
UE	4	1		1	1	1	8
FABRICE 2013-2015	1			1	1		3
PABRE 2009-2011	1						1
PASME 2007-2008	2	1					3
PPARP 2004-2006						1	1
Grand Total	25	14	15	12	4	22	92

Légende


 Accent fort mis par les indicateurs de performance des AB

Tableau 3 : Evolution des notations des indicateurs PEFA au regard des indicateurs de performance retenus dans les matrices des aides budgétaires

Thème	Indicateur PEFA	Intitulé Indicateur PEFA	Notation PEFA 2009	Notation PEFA 2012	Accent relativement fort mis par les indicateurs de performance des AB	Accent fort mis par les indicateurs de performance des AB
Crédibilité du budget	PI-1	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	B	C		
	PI-2	Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	B	C+		
	PI-3	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	A	B		
	PI-4	Stock et suivi des arriérés de paiement sur la dépense	D+	D+		
Exhaustivité et transparence budgétaire	PI-5	Classification du budget	A	A	BAD (12/120 IP)	
	PI-6	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	C	B		
	PI-7	Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	D+	D+		
	PI-8	Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	C	D+		
	PI-9	Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	D	D+		
	PI-10	Accès du public aux principales informations budgétaires	C	B		
Budgétisation fondée sur les politiques nationales	PI-11	Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	C+	A		
	PI-12	Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	D+	C+		BM (13/77 IP) et BAD (11/120 IP)
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	PI-13	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	C	A		
	PI-14	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	D+	C		
	PI-15	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	D+	B+		
	PI-16	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	D+	D+	BAD (10/120 IP) et BM (4/77 IP)	
	PI-17	Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	D+	C+		
	PI-18	Efficacité des contrôles des états de paie	D+	D+	BM (7/77 IP)	
	PI-19	Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation de marchés publics	D+	C+		BAD (11/120 IP), BM (9/77 IP) et UE (4/32 IP)
	PI-20	Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	D+	D+		
PI-21	Efficacité du système de vérification interne	D+	C+		BAD (12/120 IP) et BM (7/77 IP)	
Comptabilité, enregistrement des informations et rapports financiers	PI-22	Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	D	A		
	PI-23	Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	C	C		
	PI-24	Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	D+	C+		UE (7/32 IP), BAD (12/120 IP) et BM (11/77 IP)
	PI-25	Qualité et respect des délais des états financiers annuels	D	B+		
Surveillance et vérification externe	PI-26	Etendue, nature et suivi de la vérification externe	D+	D+		BAD (23/120 IP)
	PI-27	Examen de la loi des finances annuelle par le pouvoir législatif	D+	NN		
	PI-28	Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	D	NN		

Légende

Accent relativement fort mis par les indicateurs de performance des AB

Accent fort mis par les indicateurs de performance des AB

QE3.3 sur le budget

QE3.3 : *Dans quelle mesure et par quels biais les aides budgétaires ont-elles favorisé une allocation et une exécution budgétaire conformes aux objectifs sectoriels et macroéconomiques du CSLP ?*

Justification et champ de la QE

Cette question vise à apprécier les changements opérés par le gouvernement pendant la période considérée dans le domaine de la budgétisation et de la composition des dépenses publiques.

Elle s'intéresse en particulier à l'adéquation de la programmation budgétaire et de la composition des dépenses publiques aux stratégies et priorités du Gouvernement, en mettant l'accent sur la mesure dans laquelle les allocations et exécutions des ressources budgétaires se sont portées sur les secteurs prioritaires et les dépenses pro-pauvres. Elle veille à analyser la contribution des trois intrants de l'AB.

Elle s'interroge également sur la mesure dans laquelle les ressources libérées suite à l'allègement et l'apurement du service de la dette au titre de l'initiative PPTE ont été utilisées en faveur des dépenses pro-pauvres et des secteurs prioritaires du CSLP dans la mesure où ces ressources ont été conséquentes : USD 300 millions, soit un peu moins de la moitié de la totalité des ressources prévues sous forme d'AB au cours de la période sous revue.

Réponse à la QE

CJ3.3.1 Les AB ont contribué à améliorer la répartition des allocations et des dépenses budgétaires en fonction des priorités stratégiques du Gouvernement, y compris pour les secteurs pro-pauvres.

1) Allocations budgétaires vers les secteurs stratégiques

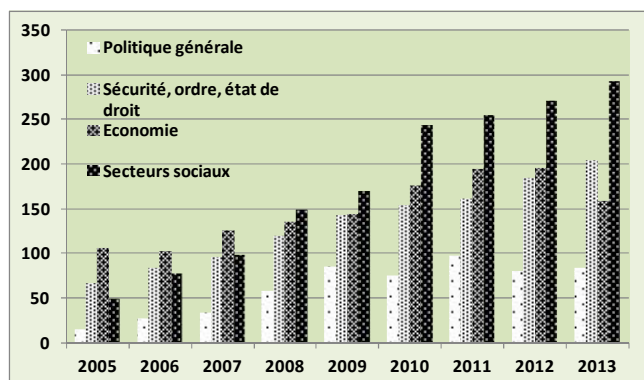
Les éléments de réponse à la question QE2.2, et particulièrement le critère de jugement, CJ2.2.2 ont déjà montré la liaison étroite entre l'espace budgétaire généré par les appuis budgétaires (et l'initiative PPTE) et l'augmentation des dépenses pro-pauvres. Les points qui suivent fournissent un peu plus de détails sur l'allocation des dépenses entre les différentes fonctions.

- Les classifications budgétaires existante rendent difficile l'identification précise des allocations budgétaires par rapport aux axes prioritaires des CSLP²⁷. L'annexe 3 de la QE2.2, construite à partir des données transmises par le Service de Prévision et de Préparation Budgétaire, présente un regroupement des dépenses en 4 grands groupes de fonctions : Politique générale, sécurité/ordre, économie, secteurs sociaux. Les deux

²⁷ Pour rappel, les axes prioritaires du CSLP I sont : 1° L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité, 2° La promotion d'une croissance économique durable et équitable, 3° Le développement du capital humain, 4° La lutte contre le VIH/SIDA, et ceux du CSLP II : 1° Renforcement de l'Etat de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre, 2° Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois, 3° Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base et renforcement du socle de la protection sociale, 4° Gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

figures qui suivent reprennent l'évolution de ces dépenses (exécutions budgétaires) en milliards de francs burundais et en % du total (figure 1).

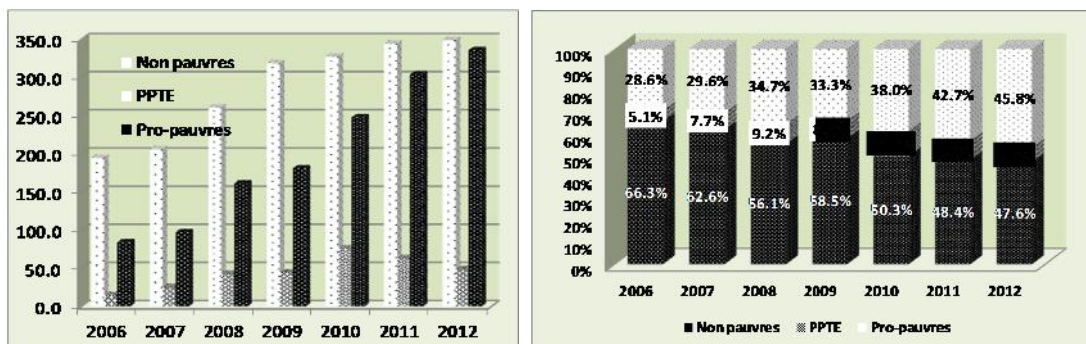
Figure 1 Evolution des dépenses par groupe en milliards de BIF et % du total



La figure 1 montre clairement la progression importante des dépenses dans les secteurs sociaux, qui sont une priorité importante des CSLP.

Les tableaux de la même annexe permettent également d'identifier les dépenses « pro-pauvres » et les dépenses « PPTE ». Les figures qui suivent reprennent ces dépenses (exécutions budgétaires) en milliards de FBV et en % du total.

Figure 2 Dépenses « pro-pauvres » et PPTE en milliards de FBV et % du total



Les dépenses « pro-pauvres » ont constamment augmenté au cours de la période et leur part dans le total est passée de 29% à 46% de 2006 à 2012. Les dépenses PPTE ont représenté 5 à 12% du total. Les dépenses non pauvres, plus de 66% du total en début de période, sont descendues à 48% en 2012.

On peut conclure que la période a été caractérisée par une réorientation importante des dépenses en faveur des pauvres et en cohérence avec les objectifs des CSLP.

La comparaison des montants de dépenses « pro-pauvres » et PPTE, d'une part, et de l'aide budgétaire (données du TOFE de l'annexe TOFE) et des ressources budgétaires provenant de l'initiative PPTE d'autre part, (cf. QE2.2 et figure 9) suggère que l'augmentation observée

pour les dépenses pro-pauvres n'aurait pas été possible sans l'espace fiscal supplémentaire généré par les aides budgétaires.

2) Exécution du budget en conformité avec les allocations budgétaires

L'examen des taux d'exécution des budgets montre d'importantes faiblesses dans l'allocation des dépenses.

- Le point ressort des évaluations PEFA qui montrent une forte dégradation entre 2009 et 2012.

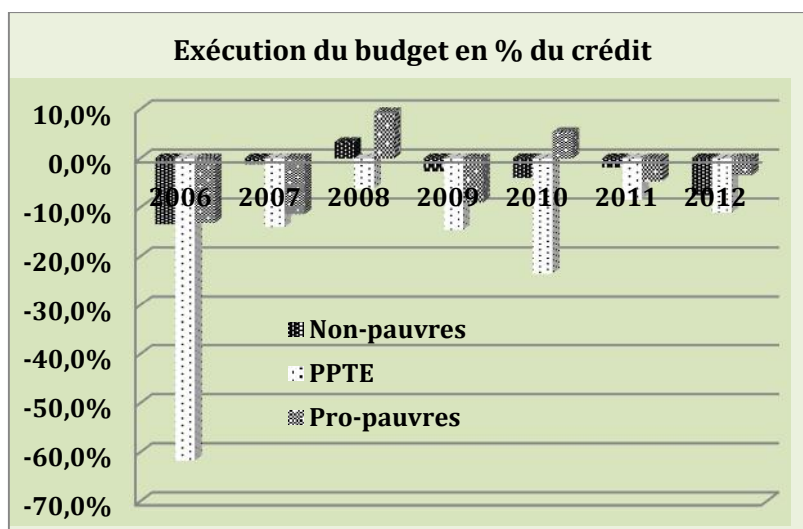
L'indicateur PI-2 'Composition des dépenses réelles par rapport au budget approuvé initialement' était relativement bon en 2009 (note B), la variation de la composition des dépenses n'ayant été supérieure à 5% qu'une seule année. En 2012 l'indicateur était fortement dégradé (note C+), la composition des dépenses s'étant écartée du budget initial de plus de 15% au cours d'une des trois dernières années.

Le rapport PEFA 2012 souligne aussi le peu de fiabilité des données SIGEFI sur lesquels sont basées ces analyses.

- Les données de l'annexe 3 de la QE2.2 permettent de comparer le crédit et l'exécution budgétaire. De manière générale ils font apparaître une sous-exécution du budget, ce qui est une caractéristique des données SIGEFI, relevée dans la revue de dépenses publiques 2013 de la BM. Ces données, en effet, n'enregistrent pas la totalité des opérations de dépenses²⁸ et les taux d'exécution sont dès lors biaisés à la baisse. On notera que la sous-exécution est particulièrement importante pour les dépenses d'équipement sur ressources propres.

La figure 3 ci-dessous montre les écarts entre crédit et exécution en % du crédit (un chiffre négatif représente le pourcentage de non-exécution du budget) (exécution en % du crédit) pour les trois catégories : non-pauvres, PPTE, pro-pauvres. On voit que de manière générale ce sont les dépenses « non-pauvres » dont l'exécution diverge le moins du crédit, tandis que la sous-exécution est particulièrement forte pour les dépenses PPTE.

²⁸ Selon la Revue de Dépenses Publiques de 2013 (annexe E) certains engagements sont encore effectués manuellement et ne sont donc pas enregistrés dans SIGEFI.

Figure 3 Taux d'exécution des dépenses

En résumé l'analyse des dépenses par groupes de fonction ne permet pas de démontrer clairement l'alignement des dépenses sur les priorités du CSLP mais elle indique que les AB ont permis de donner la marge nécessaire pour augmenter fortement la part relative des allocations budgétaires aux secteurs sociaux et aux secteurs pro-pauvres, mais les taux d'exécution des dépenses pro-pauvres restent faible et en déclin.

CJ3.3.2 Les ressources libérées suite à l'allègement et l'apurement du service de la dette au titre de l'initiative PPTE ont été utilisées en faveur des dépenses pro-pauvres et des acteurs prioritaires de la CSLP.

Ce point a été traité lors de l'analyse de la question QE2.2, et le critère de jugement CJ2.2.2.

QE3.4 sur l'environnement productif

QE3.4 : *Dans quelle mesure et par quel biais les aides budgétaires ont-elles contribué aux changements observés au niveau de l'environnement productif (climat des affaires et incitations à la production et à l'exportation de café) ?*

Justification et champ de la QE

Certains programmes d'AB, essentiellement ceux de la BM, ont directement appuyé la mise en place d'un cadre incitatif au développement du secteur privé, en ciblant les conditions de décaissement et les indicateurs de résultats sur deux domaines prioritaires : 1) l'accroissement des investissements du secteur privé dans un souci de diversification et de croissance à long terme de l'activité économique et 2) la relance du secteur café, pilier des exportations et de l'équilibre de la balance commerciale ainsi que de la situation de la majorité de la population en milieu rural, dont 70% dépend de la production café.

La question vise dans un premier temps à analyser la contribution des AB aux progrès réalisés à ces deux niveaux. Elle porte d'abord sur le rôle des AB dans les progrès réalisés dans la mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable au développement du secteur privé à différents niveaux (code d'investissement, droit des affaires, dispositions régulant la place de l'Etat dans certaines filières). Elle regarde ensuite, sous l'angle institutionnel, la contribution des AB aux réformes mises en œuvres et en particulier à la mise en place d'institutions qui permettent aux marchés concernés de bien fonctionner dans un cadre libéralisé et privatisé. Elle apprécie enfin la contribution des AB aux progrès que l'Etat a réalisés dans la privatisation et le transfert de propriétés au secteur privé des stations de lavage de la filière café. Dans un deuxième temps, la question se penche sur les améliorations apportées au climat des affaires sous divers angles visés par les réformes.

Réponse à la QE

CJ3.4.1. Les AB ont contribué à la mise en place d'un cadre légal et réglementaire favorable au développement du secteur privé

Préparation, adoption et application de textes législatifs et réglementaires conformes aux normes internationales en vigueur en particulier dans le secteur café et pour la promotion des investissements privés

Le développement du secteur privé a fait l'objet d'une attention forte de la part des autorités au cours de la période sous revue, avec l'adoption de réformes ambitieuses de longue haleine portant sur le cadre réglementaire et législatif. Les orientations de ces réformes ont été focalisées sur (i) la restructuration des institutions publiques d'appui au secteur privé pour les rendre plus efficaces (création d'une Agence de Promotion de l'Investissement et des Exportations) ; (ii) la modernisation de l'ensemble des incitations pour promouvoir le commerce (code du commerce, code des sociétés, code des investissements) y compris la mise en place d'un centre d'arbitrage ; (iii) la restructuration du système financier et du système fiscal ; (iv) l'harmonisation de la législation fiscale burundaise avec celle des autres pays membres de la Communauté Est Africaine (CEA) ; (v) la préparation et mise en vigueur des règlements et textes d'application appropriés des nouvelles lois et nouveaux codes

adoptés ; (vii) l'amélioration de la qualité des services rendus au secteur privé et en particulier concernant le respect des procédures et des délais d'obtention des documents demandés.

Pratiquement, en ce qui concerne **le climat des affaires**, des avancements sont notables pour ce qui est de la préparation, adoption et application des textes. Les réalisations se matérialisent dans les lois adoptées depuis 2006, conformément à ce qui était attendu si on se réfère aux conditions préalables et aux indicateurs de performance des AB. Il s'agit notamment de:

- Loi n°1/07 du 15 mars 2006 sur les faillites ;
- Loi n°1/24 du 10 septembre 2008 portant code des investissements du Burundi ;
- Loi n°1/23 du 24 septembre 2009 déterminant les avantages fiscaux prévus par la loi n°1/24 du 10 septembre 2008 portant code des investissements ;
- La loi n°1/02 du 17 février 2009 portant Institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée « TVA » ;
- Loi n°1/07 du 26 avril 2010 portant code de commerce ;
- Loi n°1/06 du 25 mars 2010 portant régime juridique de la concurrence ;
- Loi n°01/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique ;
- Loi n°1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus.

Dans **le secteur café**, le processus est plus lent. En effet, le processus de réforme s'est d'abord concrétisé par les cadres légaux suivants : (i) le décret présidentiel n°100/012 du 14 janvier 2005 portant sur la libéralisation de la filière café ; (ii) l'ordonnance Ministérielle N° 540/710/650 du 16 juin 2005 portant autorisation des ventes directes du café et de la vente des unités de transformation. Mais le processus est tombé dans une sorte d'immobilisme à un certain moment.

Selon les auteurs d'une étude commanditée par le PAGE sur la prévention des conflits dans la filière café²⁹, cette lenteur est largement attribuable au problème de transparence qui a handicapé la stratégie du gouvernement au départ et la divergence d'intérêts existante entre l'Etat d'une part et, la Confédération Nationale des Caféculteurs (CNAC) qui représente les intérêts des caféculteurs d'autre part ainsi que par l'importance des enjeux que représente cette culture dans un pays avec peu de ressources. Ce point sera développé par la suite (CJ3.4.3.). Ce contexte a eu pour effet un manque d'empressement dans la réforme de la filière.

Une autre difficulté, mentionnée notamment par le directeur administratif et financier de la SOGESTAL KIRIMIRO et le Directeur technique de l'ARFIC³⁰, est celui du faible niveau

²⁹ LANGE, M., NTIRANYIBAGIRA, D. (2008), Prévention des conflits dans le processus de privatisation de la filière café au Burundi, Rapport final soumis au Projet d'Appui à la Gestion Economique (PAGE) et le Comité de Réforme du Secteur Café.

³⁰ Entretien avec le Directeur Administratif et Financier de la SOGESTSTAL KIRIMIRO et le Directeur Technique de l'ARFIC respectivement le 26 février 2014 et Commissaire Général du Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP) le 26 février 2014 et le 21 février 2014.

de production des stations à vendre et de leur viabilité à terme³¹ qui en limite l'attrait pour des investisseurs. Comme le souligne USAID, principal bailleur étranger de la filière café, le principal enjeu est l'amélioration de la productivité des plantations. Faute de quoi, les usines de l'aval, de lavage ou de déparchage ne seront pas viables³².

Néanmoins, certains changements ont été opérés. Comme précisé au CJ3.4.3, ces changements concernent par exemple l'établissement d'un programme cohérent de désengagement de l'Etat, des expertises pour guider le choix des scénarios, la mise en place d'un cadre institutionnel pour conduire le processus, ainsi que la vente d'un certain nombre de stations de lavage.

Rôle des AB et des programmes d'AT dans les évolutions observées

Le rôle des AB a été majeur dans ces évolutions. D'abord : au niveau des conditionnalités même d'accès à ces AB et des indicateurs de performance suivis. Deuxièmement, à travers, la mise en place d'un programme de renforcement des capacités qui a permis de réaliser des études et de l'AT ; enfin, à travers le dialogue de politique qui a été mené avec le comité technique pour l'amélioration de l'environnement des affaires regroupant le Ministère des Finances, le ministère de la bonne gouvernance, le vice-ministre du plan et le secteur privé.

Du DARE I au DARE VII, les appuis de la BM ont systématiquement inclus la modernisation du cadre juridique et réglementaire des entreprises tantôt comme conditions préalables tantôt comme indicateurs de performance pour les décaissements. Certains éléments sont également contenus dans l'AB de la BAD-PARE V (annexe 1). On peut, en effet, retrouver dans les DARE les conditions suivantes :

- i.* L'adoption d'une nouvelle loi sur l'insolvabilité ;
- ii.* L'adoption d'un nouveau code des investissements pour les sociétés publiques et privées conforme aux bonnes pratiques internationales ;
- iii.* L'adoption d'ordonnances d'application du code du commerce ;
- iv.* La mise à jour du code des sociétés privées et publiques ;
- v.* La vulgarisation des textes révisés ;
- vi.* La mise en place et le renforcer du centre d'arbitrage.

Les AB de la BM ont été accompagnés de projets complémentaires d'AT/renforcement de capacités (Projet PAGE) pour renforcer le cadre légal et réglementaire des affaires ainsi qu'une expertise et assistance technique de la BM pour améliorer l'environnement des affaires.

Le DARE I a été accompagné par 4 AT complémentaires portant sur le renforcement du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de l'accès au financement pour le secteur privé en

³¹ Par exemple, sur les 31 stations de la SOGESTAL KIRIMIRO qui avaient été mises sur le marché en 2011 considérées comme les plus productives (celles traitant moins de 100 000 tonnes ayant été écartées), une seule station a été vendue. Les acquéreurs potentiels ont estimé que la valeur des actifs était surestimée.

³² MISSER, F (2011), « Filière café au Burundi. Chronique d'une privatisation ratée », *Défis Sud*, n°101, SOS FAIM, Bruxelles.

général et pour les PME en particulier y compris en milieu rural et, l'apurement des arriérés de l'Etat envers le secteur privé.

Différents appuis ont été fournis au cours de la période, résumés dans le box ci-dessous.

i. Appui de l'IDA à travers le Projet d'Appui à la Gestion Economique (PAGE) pour renforcer le cadre légal et réglementaire des affaires, avec comme indicateurs de performance :

- Promulguer la nouvelle loi sur les faillites ;
- Mettre en place un centre d'arbitrage
- Renforcer le centre d'arbitrage
- évaluer le cadre de concertation du secteur privé/secteur public,
- Sur la base de l'évaluation mettre en place un cadre institutionnel unique de concertation secteur privé/secteur public,
- Soumettre au parlement un projet de code des investissements révisé ;
- Mettre en place un guichet unique pour la promotion des investissements,
- Adopter les ordonnances d'application du code du commerce,
- Evaluer et en fonction des résultats de l'évaluation mettre à jour le code des sociétés privées et publiques,
- Vulgariser les textes révisés,

ii. Expertise et assistance technique de la Banque mondiale pour améliorer l'environnement des affaires, avec comme indicateurs de performance :

- Conduire une étude sur le climat des investissements avec l'assistance de la banque mondiale, et préparer un plan d'action visant à améliorer : (a) le cadre juridique ; (b) la fiscalité ; (c) la compétitivité et; (d) la facilitation du commerce extérieur, notamment les exportations

iii. Appui de l'IDA, Expertise du FMI et de la Banque mondiale pour renforcer le secteur financier, avec comme indicateurs de performance :

- Conduire une revue du secteur bancaire,
- Sur la base de la revue du secteur bancaire, préparer et adopter une stratégie de redressement du secteur cohérente avec les travaux en cours de révision de la loi bancaire,
- Préparer une évaluation du secteur financier conjointement avec la Banque Mondiale et le FMI,

iv. Projet appuyé par le PNUD pour accroître l'accès au financement des petites et moyennes entreprises y compris en milieu rural, avec comme indicateurs de performance :

- Soumettre au parlement la nouvelle législation réglementant les activités de microfinance selon les meilleures pratiques internationales ;
- Mettre au point un service à la Banque centrale chargé de superviser les institutions de microfinance ;
- Adopter un plan d'action pour renforcer la capacité de supervision de ce service

v. Assistance juridique financée par l'IDA (PAGE) pour finaliser l'audit externe des arriérés de l'Etat envers le secteur privé.

- Finaliser l'audit externe des arriérés de l'Etat envers le secteur privé,
- Préparer et adopter une stratégie pour apurer tous les arriérés de l'Etat envers le secteur privé confirmés par l'audit indépendant,
- Mise en œuvre satisfaisante de la stratégie d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur privé.

CJ3.4.2. Contribution des AB à la mise en place / renforcement d'institutions compatibles avec la libéralisation et la privatisation

Une série d'institutions/organismes ont été mis en place ou ont vu leurs mandats évoluer dans le but d'accompagner la libéralisation de la filière café ainsi que pour promouvoir un environnement favorable aux entreprises privées. La création de certaines de ces institutions et leur fonctionnement ont été fortement appuyés par le dialogue et les appuis techniques qui ont pris place à travers les programmes d'AB ou parallèlement.

Adoption et/ou adaptation des statuts (OCIBU/ARFIC, SOGESTAL, API, OBR, etc.) et mise en place des structures prévues

Dans le cadre des réformes visant la création d'un environnement favorable aux affaires, l'établissement d'un cadre légal et réglementaire favorable au développement du secteur privé et, en particulier pour la filière café, a été complété par la mise en place d'institutions d'appui au secteur privé, cohérentes avec le cadre libéralisé et privatisé. Ceci s'est matérialisé, notamment par:

- i.* Décret no 100/106 du 17 juin 2008 portant création du cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur public et secteur privé ;
- ii.* Décret n°100/99 du 1er juin 2009 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi (ARFIC) ; Ce dispositif institutionnel et régulateur de la filière s'articule autour de deux instruments: l'autorité de régulation (ARFIC) et l'Interprofession (INTERCAFE). Ainsi, le décret n° 100/99 du 1er juin 2009 crée un établissement public à caractère administratif dénommé Autorité de Régulation de la Filière Café au Burundi «ARFIC». En décembre 2009, les acteurs de la filière café ont convenu de créer une Association Interprofessionnelle du Café du Burundi, "Inter Café - Burundi" et ont adopté les statuts de cette Association.
- iii.* Décret n°100/177 du 19 octobre 2009 portant création et organisation de l'Agence de Promotion des Investissements ;
- iv.* Loi n°1/11 du 14 juillet 2009 portant création organisation et fonctionnement de l'office burundais des recettes ;
- v.* Arrêté n°121/VP2/03 du 18 novembre 2010 portant institution et organisation des structures de réformes du Doing Business au Burundi ;

- vi. Arrêté n°121/VP2/037 du 29 avril 2013 portant création, organisation et fonctionnement du guichet unique d'octroi des permis de construire ;
- vii. Arrêté n°121/VP2/039 du 29 avril 2013 portant création, organisation et fonctionnement du guichet unique de création d'entreprises au Burundi.

Evolution des pratiques des institutions concernées

Des résultats intéressants sont enregistrés concernant l'évolution des pratiques des institutions concernées, comme c'est illustré avec cinq études de cas : Agence pour la Promotion des Investissements (API), le guichet unique de création d'entreprise, le guichet unique d'octroi de permis de construire, le tribunal du commerce, l'Autorité de Régulation de la Filière Café (ARFIC).³³

- i. **API** : Selon le rapport d'exécution du DARE IV, les performances visées pour l'API ont été largement atteintes.
- ii. **Guichet unique de création d'entreprises** : Le Guichet Unique de création des sociétés a été créé pour faciliter les formalités dans le processus de création des sociétés. Il est composé de représentants de différentes institutions étatiques qui travaillent en synergie dans la délivrance des documents de création d'entreprises au Burundi. Alors qu'avant la création du Guichet Unique de création des sociétés les créateurs de sociétés devaient se rendre dans plusieurs lieux pour effectuer les formalités d'enregistrement d'une société et l'opération durait 30 jours tandis que le coût pouvait atteindre 300.000 BIF. Actuellement, toutes les institutions concernées par la création d'une société ont été regroupées en un seul et même lieu et l'opération dure moins d'un jour au coût de 40.000 BIF. Le Guichet Unique est composé des représentants de l'Agence de Promotion des Investissements (API), du Tribunal de Commerce, de l'Office Burundais des Recettes (OBR), de l'Institut National de la Sécurité Sociale (INSS). Au même Guichet Unique, la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) a ouvert une agence de pour faciliter le paiement des frais du Registre de Commerce sur le compte du receveur des impôts.

³³ La procédure de création d'une société est la suivante : Le créateur de société remplit les formulaires de création d'entreprise, d'immatriculation de la société, d'immatriculation des associés, et des représentants, le cas échéant et le service de l'API lui confectionne les statuts sur base de la nature juridique de la société à créer (Société Unipersonnelle, Société des Personnes à Responsabilité Limitée, Société par Actions, Société Coopérative et Société Mixte). Une fois les statuts signés par tous les actionnaires, le dossier est acheminé vers le Service du Tribunal de commerce pour l'obtention du Registre de Commerce et des sociétés. Le représentant de la société doit se présenter physiquement pour signature au Registre de Commerce et des sociétés muni de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport. A défaut, il faut présenter une procuration notariée. Le coût est payé au guichet de la BANCOBU se trouvant au même guichet. Avec les statuts et le Registre de Commerce signés, le dossier est transmis au Service de l'OBR pour la délivrance du Numéro d'Identification Fiscale. Le créateur de société remplit enfin une déclaration de création de société qui est transmise à l'inspection du travail.

iii. Guichet unique d'octroi de permis de construire

iv. **Tribunal du commerce** : le % de cas où le retard maximal à prononcer des jugements dépasse 60 jours est passé de 40% en mars 2008 à 10% en juillet 2009.

v. ARFIC ET INTERCAFE-BURUNDI

Ces deux structures sont distinctes mais complémentaires³⁴. En effet, l'ARFIC est une création de l'Etat et est chargée d'assurer le respect des règles de fonctionnement dans la filière café, de centraliser et de diffuser toute information tant technique, économique que financière relative à la filière. Elle joue également le rôle de Conseil de l'Etat dans le domaine de l'industrie de production de transformation et de commercialisation du café. Quant à l'Interprofession, il s'agit d'une initiative des acteurs de la filière café. Elle constitue un cadre de concertation et de décision et elle a la responsabilité opérationnelle de la filière. Certaines fonctions sont transversales et sont dévolues à la fois à l'ARFIC et à l'Inter Café. C'est notamment la détermination des qualités et des normes, l'information et le traitement statistiques, la promotion, l'arbitrage et le règlement des litiges. Par ailleurs, les deux organes de la nouvelle structure doivent coopérer et collaborer pour la bonne marche du secteur du café. Ceci confère donc un rôle au secteur privé et différents acteurs, qui n'interviennent pas au niveau de l'organisation administrative de l'ARFIC.

- ARFIC : mission et organisation : dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, l'ARFIC est chargée d'une série de missions essentiellement d'orientations stratégiques, de régulation et de contrôle de la qualité³⁵. Son placement institutionnel a aussi été revu : l'ARFIC est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et administrée par un Conseil d'Administration composée de sept membres (un représentant de la Deuxième Vice - Présidence de la République, un Représentant du Ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions, un Représentant du Ministère ayant le Commerce et l'Industrie dans ses attributions, un Représentant du Ministère ayant les finances dans ses attributions, deux personnes choisies pour leurs compétences dans le domaine du commerce International et le Directeur Général de l'ARFIC).

Les nouveaux statuts ont donc bien été adoptés et l'organisation prévue mise en place. Il est cependant difficile d'apprécier la mesure dans laquelle les attributions

³⁴ PROJET PAGE (2010), Nouvelles structures de la filière café, *Info*, N°073, Janvier.

³⁵ Ces missions sont définies comme suit : (a) contribuer, à la demande du Ministre ayant l'agriculture dans ses attributions, à la formulation de la politique et de la stratégie de l'industrie en matière de production, de traitement, de commercialisation, de recherche et de formation, (b) octroyer des licences d'opération destinés aux intervenants dans la filière café, (c) délivrer des certificats d'origine et de qualité pour l'exportation, (d) élaborer, de valider et de suivre le respect des normes de qualité en collaboration avec le Bureau Burundais de Normalisation, (e) représenter le Burundi aux discussions et négociations internationales relatives au café, (f) assurer le contrôle de la qualité et de défendre l'origine du café du Burundi, (g) suivre les tendances de la production nationale et internationale, (h) suivre des mouvements du marché international, (i) suivre les résultats financiers et la performance de tous les intervenants de la filière café, (j) collecter, de traiter et de diffuser les statistiques et de l'information caféière, (k) surveiller le secteur café en faisant respecter les codes de conduite mis en place au niveau de la filière, (l) jouer le rôle de Conseil arbitral entre les opérateurs de la filière, (m) assurer la surveillance du secteur café et l'arbitrage en matière des conflits techniques dans l'industrie, et (n) assurer la certification en collaboration avec le Bureau Burundais de Normalisation.

données à cet organisme sont correctement exercées. Elles vont devoir être suivies de près au fil de l'avancement de la privatisation.

- **INTERCAFE-BURUNDI:** Objet, membres et organes : Au titre de la responsabilité opérationnelle de la filière, l'Association Interprofessionnelle du Café du Burundi a pour objet de contribuer aux réflexions stratégiques, d'assurer la transparence du marché et de mettre en place les conditions de fonctionnement de la filière et notamment pour l'encadrement technique des caféiculteurs³⁶. L'Interprofession du Café est essentiellement composée des représentants des producteurs et des différents acteurs de la chaîne au sein de la filière.

Rôle des AB et des programmes d'AT dans les évolutions observées

Les programmes d'AB ont appuyé la mise en place de certaines de ces institutions, en particulier au niveau de la filière café, la liquidation de l'OCIBU remplacée par l'ARFIC et la création d'Intercafé, et dans le domaine de l'appui au développement du secteur privé, la création de l'API, la mise en place d'un guichet unique ainsi que le renforcement du tribunal de commerce. Ces changements ont été essentiellement guidés par les conditionnalités même d'accès aux AB, par un certain nombre d'appui technique et par le dialogue mené autour des indicateurs contenus dans les programmes.

Du DARE I au DARE VII, les appuis de la BM ont systématiquement inclus la création d'institutions favorables au fonctionnement d'un cadre réglementaire privatisé. On peut, en effet, retrouver les conditions suivantes :

- i. Les DARE IV, V et VI ainsi que le PARE V ont encouragé la mise en place effective de l'API avec des ressources adéquates d'une part en en faisant une condition préalable pour l'approbation du DARE IV et ensuite, à travers le suivi de son fonctionnement et de ses résultats. A titre d'exemple, des indicateurs tels que le nombre de dossiers d'investissement enregistrés avec l'API ou le temps moyen de traitement des dossiers ont fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de ces programmes, avec fixation de cibles qui ont été vérifiées ;
- ii. Le renforcement du **tribunal de commerce** et de sa capacité à faciliter le règlement des litiges dans les affaires a également été directement visé par les conditions préalables (DARE III) et les indicateurs de performance. Un premier critère a

³⁶ Ses missions sont précisées comme : 1) de participer à la définition des objectifs à moyen et long terme de la filière café en rapport avec la politique sectorielle du gouvernement, (2) de servir de première chambre de règlement de litiges à l'amiable entre les opérateurs de la filière café, (3) de représenter la filière café dans le pays vis-à-vis de l'Administration et du régulateur, (4) de déterminer et faire des propositions au Régulateur des catégories de qualité de café relatives aux spécifications qualitatives du café d'origine burundaise, (5) de mener des actions de promotion et de marketing au niveau national et international, (6) de compiler les statistiques de la filière en collaboration avec le Régulateur et diffuser l'information caféière auprès des membres, (7) de participer, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture à la coordination et au financement de la vulgarisation de la culture du café, (8) de déterminer les pourcentages ou les montants à prélever chaque année sur les ventes du café vert afin de financer les activités prises en charge par l'Interprofession et les redevances de l'Autorité de Régulation, (9) de percevoir les prélèvements des montants décidés et d'assurer le suivi des dépenses effectuées pour le compte de la filière, (10) d'organiser le stockage agréé afin de faciliter la recherche de solution pour le financement des campagnes café et de mise en vente du produit, (11) de renforcer la traçabilité du produit dans l'intérêt de l'utilisateur final et du consommateur, (12) de défendre et promouvoir les intérêts communs des membres de la filière, tant auprès du public qu'auprès des autorités burundaises, des instances régionales et internationales, et (13) de servir d'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des tiers pour tout ce qui concerne les questions de sa compétence.

concerné la réduction du pourcentage des cas où le retard maximal à prononcer des jugements dépasse 60 jours (en vertu de la loi), qui devait passer de 40% en mars 2008 à 35% en décembre 2008 et 25% en décembre 2009 (DARE II) et moins de 25% en 2010 (DARE III) avec une réalisation de 10% à la fin du mois de juillet 2009³⁷. Un deuxième critère était la mise à jour de l'informatisation du greffier de la Cour qui a été suivi puisque selon les rapports d'exécution du DARE II et III, des données informatisées sur la performance de la cour sont désormais disponibles.

- iii. La mise en place d'un **guichet unique** pour la création et l'enregistrement des entreprises a été fortement encouragée. C'était une des conditions préalables au DARE VI, avec parallèlement un suivi de son efficacité à travers les nouvelles le nombre de jours nécessaires pour enregistrer une entreprise au nouveau guichet, avec des cibles de 9 jours en 2013, 7 jours en 2014 et 5 jours en 2015 contre une situation de base de 11 jours en 2011.
- iv. Les DARE VI et VII ont aussi mis l'accent sur la mise en place d'un **Guichet unique d'octroi de permis de construire** les conditionnalités relatives à la création et l'opérationnalisation d'octroi de permis de construire. Le critère était le nombre de jours pour obtenir un permis de construire avec des cibles de 57 jours en 2014 et 32 jours en 2015 contre une situation de base de 82 jours en 2011.
- v. Le DARE I et le DARE II ont inclus l'adoption d'un plan d'action détaillé 2006-2008 pour la mise en œuvre de la réforme de la filière café, avec un indicateur relatif à la mise en place en place d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel approprié au secteur libéralisé et privatisé et parallèlement, encourager la vente des actifs de l'OCIBU (Office du Café du Burundi) et sa transformation en organe régulateur.

Dans le même temps, un cadre institutionnel unique de concertation secteur privé/secteur public a été mis en place ; ceci a été particulièrement visé dans les DARE I, II, III et le PARE V. C'est ainsi qu'un **cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur public et secteur privé (DPP)**, a été institué par le décret présidentiel n° 100/06 du 17 juin 2008. Aussi a été institué le **Groupe Sectoriel sur le Développement du Secteur Privé (GSDSP)** (CJ2.1.3). Ce dernier n'est pas une émanation directe des AB, mais c'est en son sein que se fait le travail technique pour les réformes de certains indicateurs contenus dans les AB, comme ceux du Doing, à travers les Groupes Thématiques de Travail.

Le projet PAGE en appui technique a contribué à faciliter certains de ces changements ainsi qu'une expertise et assistance technique de la BM pour améliorer l'environnement des affaires à travers la Société Financière Internationale (une structure d'appui à l'amélioration du Doing Business) (voir ci-dessus).

CJ3.4.3. Contribution des AB à la privatisation et au désengagement de l'Etat de la filière café

³⁷ WORLD BANK (2011), *Implementation completion and results report on grants to the republic of Burundi for the second economic reform support grant (ERSG II) and third economic reform support grant (ERSG III)*, June 6, Poverty Reduction and Economic Management, Country Management Unit AFCE1, Africa Region, Washington DC.

La restructuration de la filière café a été menée à travers plusieurs phases de réforme qui conduisent aujourd'hui à une situation de désengagement partiel de l'Etat de la filière et parallèlement, à une libéralisation du secteur. Les programmes d'AB, en particulier à travers le dialogue entourant les conditions de décaissement et les appuis techniques, ont joué un rôle majeur dans la formulation de la stratégie à adopter et sa mise en œuvre même si la réforme était déjà en gestation avant le début du conflit. Néanmoins, ils n'ont pas évité tous les écueils et n'ont pas été à même d'éviter certains des problèmes qui ont affecté la mise en œuvre de la réforme.

Principales mesures de la réforme et réalisation des transferts de propriété

Le tableau ci-dessous détaille les décisions prises pour libéraliser le secteur et privatiser son fonctionnement.

Date	Décision
1992	La gestion des stations de lavage est confiée à cinq sociétés de gestions publiques et privées (SOGESTALS - Sociétés de gestion des stations de dépulpage lavage) et la transformation est assurée par deux grandes usines de traitement appartenant au gouvernement, mais gérées par la Société de déparchage et de conditionnement (SODECO). L'OCIBU (l'Office du Café du Burundi) réglemente les prix, développe et coordonne les stratégies et politiques de la filière.
1997-1998	Création des premières associations des caféiculteurs
2000	Décret n°100/084 du 27/06/2000 portant autorisation de vente du patrimoine appartenant à l'Etat dans le secteur café.
2002	Etude sur les stratégies de désengagement de l'Etat du secteur café. Celle-ci a abouti à des recommandations très fortes et à un plan de désengagement de l'Etat dans ce secteur
2003	3-4/12/2003 : atelier national sur le plan de désengagement de l'Etat des filières des cultures de rente
Octobre 2004	adoption par le Conseil des ministres d'une note de stratégie de désengagement de la filière café
2004	Naissance de la CNAC (Confédération nationale des Caféiculteurs du Burundi) avec incitation de l'institut gouvernemental OCIBU
2005	22-24 mars 2005 : organisation d'un atelier de haut niveau sur la libéralisation et la privatisation de la filière café. Cet atelier a réuni près de 140 participants issus des milieux professionnels du café, de l'administration, des milieux d'affaires, du secteur bancaire, des milieux politiques, du corps diplomatique et des bailleurs de fonds. De l'atelier devait sortir des recommandations fortes pour accélérer la réforme du secteur café
2005	Décret présidentiel en faveur de la privatisation de la filière : libéralisation de l'entrée des privés dans le secteur à tous les niveaux ; la suppression dès 2005 des garanties gouvernementales aux banques qui financent les crédits de campagne café sous l'aval de l'OCIBU; libéralisation des prix dans tout le secteur et autorisation des ventes directes c'est-à-dire sans passer par l'OCIBU ; et la suppression de la taxe verger qui était une taxe parafiscale sur les producteurs sans approvisionnement des services correspondants.
2005	Le lancement en juillet 2005 d'appel à candidature pour la vente aux enchères de deux stations de lavage mais par la suite cet appel d'offres a été suspendu par le nouveau gouvernement issu des élections de 2005 pour se donner le temps de s'enquérir de la portée de ces réformes.

Date	Décision
2006	Communication de la libéralisation complète de la filière. Cette libéralisation permet aussi la vente directe du café à l'exportation à côté du système des enchères traditionnellement pratiqué. Cependant, aucun exportateur ne sera autorisé à vendre du café à un prix inférieur à celui indiqué par l'OCIBU.
Mars 2006	Création du Comité de réforme du secteur café
Nov. 2006	Plan d'action pour trois ans visant la réforme du secteur café : (i) la restructuration de la dette du secteur, (ii) la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel compatible avec la libéralisation et la privatisation du secteur, (iii) les modalités de gestion et de services de financement; (iv) les stratégies de privatisation des actifs de l'État (stations de lavage et des usines gérées par la SODECO), et (v) les mesures d'accompagnement, notamment un plan social en cas de licenciements, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités.
Mai 2007	Déclaration : droit de propriété du café aux producteurs (revendication des producteurs)
Mi-2007	le prix du café est fixé et un monopole est accordé pour la commercialisation de tout le café burundais pour 2006-2007, allant à l'encontre de la loi de 2005
2008	Décision de mai 2007 annulé
2009	série de campagnes de communication pour sensibiliser la population sur les avantages de la réforme
Juin 2009	Décret présidentiel instituant l'autorité de régulation pour la filière café
Juin 2009	Publication des appels d'appel d'offres pour la vente des stations de lavage du café (117 offerts mais seulement 13 vendues)
Aout 2009	signature de modifications de contrat mettant fin sur les clauses d'une convention de bail de 30 ans entre les sociétés de gestion des stations de lavage (de Sogestals) et le Conseil du café État (OCIBU), qui constitue un obstacle à processus de privatisation
2011	Deuxième lancement des dossiers d'appel d'offre de vente des stations de lavage (résultat : 28 stations de lavage vendues)

On relèvera en particulier les mesures suivantes:

- la réalisation du transfert de propriété (nombre de stations de lavage vendues) : un premier appel d'offres pour la vente des stations de lavage est intervenu en juin 2009 avec 117 stations mises en vente. Lors de cette première phase, seulement 13 stations ont été vendues³⁸. Un deuxième appel d'offre de vente des stations de lavage est intervenu en 2011. Un total de 28 stations de lavage a été vendu, pour un montant de 4 115 937 USD³⁹. Il reste donc plus de 70 stations à vendre, la 3^{ème} phase n'est pas encore préparée.
- L'abandon du mécanisme de fixation des prix du café
- Le droit de propriété du café octroyé aux producteurs
- La mise en place de l'autorité de régulation

³⁸ Selon le Commissaire Général du SCEP, cette vente a été faite pour 977 000 USD. Une part équivalente à 75% du montant a été acquise par l'entreprise Webcor soit 732 750 USD tandis que les 25% restant, soit 244 250 USD correspondent à la part réservataire pour les caféiculteurs. L'Etat a déjà empoché les 75% de Webcor mais pas les 25% des caféiculteurs. Entretien avec le Commissaire Général du Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP) le 26 février 2014

³⁹ Le montant de 3 086 952,75 USD a déjà été payé à l'Etat, soit 75% du montant total de la vente cédés à des acquéreurs privés. Sur les 1 028 984,25 USD restants, correspondant à la part réservataire de 25% pour les caféiculteurs, seulement 100 000 USD ont déjà été versés à l'Etat.

- La mise en place de l'interprofession

On soulignera aussi les difficultés rencontrées avec de nombreux temps d'arrêt. Après le décret de janvier 2005, peu d'avancées concrètes ont été observées dans la filière avant qu'en 2009, les choses ne bougent. Nouveau coup d'arrêt en 2012 pour le lancement de la troisième phase de privatisation en raison de blocages sur l'approche à suivre.

Rôle des AB et des programmes d'AT dans la mise en œuvre des réformes

Il est indéniable que les AB et AT ont joué un rôle important dans les évolutions déjà enregistrées. Du DARE I au DARE VI, un des principaux axes soutenus à travers les AB a systématiquement été la mise en œuvre des réformes dans la filière de café :

Ainsi, au départ, le DARE I a mis l'accent sur (i) l'adoption d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel adapté à une filière libéralisée et privatisée, favorable à son développement, (ii) le recrutement d'une expertise internationale pour le choix du meilleur scénario de privatisation des stations de lavage et des deux usines de la SODECO (BUTERERE et SONGA), (iii) l'exécution d'une feuille de route précédant la libéralisation totale de la filière conformément aux engagements pris avec les bailleurs, (iv) la redéfinition des rôles des institutions du secteur café y compris l'OCIBU.

- Au terme de ce premier programme, certains résultats avaient été atteints : i) la création d'un comité de réforme du secteur en octobre 2006 et l'adoption par le conseil des ministres d'un plan d'actions sur trois ans (mais peu de progrès avaient été faits dans la mise en œuvre de ce dernier), (ii) la libéralisation du marché du café, (iii) l'engagement de consultants pour préparer la stratégie de désengagement de l'Etat (la faible qualité de leur travail avait conduit le Gouvernement à annuler l'exercice, lequel a dû être recommencé).
- Le DARE II et le DARE III ont maintenu le calendrier de réforme en insistant dans le cas du DARE II, sur l'émission d'une directive à l'intention des acteurs du secteur café pour clarifier les règles de commercialisation, et pour le DARE III, sur l'adoption d'un plan d'action par le Gouvernement (avec un échéancier) pour mettre en œuvre l'option retenue de cession des actifs du secteur café. Au terme de ces deux programmes, un plan d'actions pour le désengagement avait été adopté et mis en œuvre; la part de l'Etat dans les actifs du secteur café avait diminué et un certain nombre de stations de lavage avait été vendu au secteur privé. Par contre, un aspect où il manquait de direction claire est celui d'une régulation moderne pour le marketing. Mais le gouvernement avait adopté de nouvelles mesures pour libéraliser la commercialisation du café en ouvrant le marché d'exportation à des participants locaux et internationaux.
- Le DARE IV a également inclus dans les critères de performance la restructuration/privatisation de la filière café, en visant en particulier la vente effective de minimum 30 stations de lavage appartenant à l'Etat. En fin de compte 41 stations ont été effectivement vendues. La mesure représentait un pas majeur vers la restructuration de la filière café.
- Dans le DARE V, les actions préalables au décaissement incluaient (i) la mise en place, par une ordonnance ministérielle, d'une commission chargée de préparer les documents d'offre pour la vente des 104 stations de lavage restantes appartenant à l'Etat et l'élaboration par ladite commission d'un programme de travail clair avec un calendrier et des produits à livrer clairs et, (ii) l'approbation par le conseil des Ministres d'un projet

de loi sur les groupements pré coopératifs agricoles cohérents avec la stratégie de privatisation du secteur café, adopté en mai 2011.

- Le DARE VI a poursuivi le même objectif que le DARE V, avec comme actions préalables l'autorisation du Comité Interministériel de Privatisation au Service Chargé des Entreprises Publiques (SCEP) de lancer la troisième phase de la vente de 76 stations de lavage de café. L'autorisation a été accordée mais la phase de vente n'est pas encore lancée.
- Dans le DARE VII, le café n'est pas inclus dans les actions préalables et les indicateurs déclencheurs. Cependant, l'analyse globale ayant sous tendu l'élaboration du DARE VII consacre une partie importante à la réforme du café comme devant être l'un des moteurs de la croissance économique. Aussi le DARE VII proposait déjà des indicateurs déclencheurs pour la formulation du DARE VIII. Parmi ces indicateurs, deux portaient spécialement sur la réforme du café : (i) le bénéficiaire a lancé le processus de privatisation des stations de lavage restantes et initié l'évaluation des offres ; (ii) le bénéficiaire a désigné et validé un programme pour accroître la productivité du secteur du café.

Au total, une série d'actions préalables et d'indicateurs déclencheurs ont été moteurs, avec le dialogue mené parallèlement et accompagné des études préparatoires. Ces actions préalables et indicateurs déclencheurs sont récapitulés dans le tableau ci-après ; les indicateurs ont été regroupés par type d'actions afin de clarifier les accents mis : élaboration de la stratégie ; mise en place d'un cadre réglementaire permettant la libéralisation ; privatisation des actifs ; régulation du secteur ; autres.

Tableau 1 Récapitulatif d'actions préalables/indicateurs déclencheurs relatifs à la réforme de la filière café

	Elaboration/adoption de la stratégie	Mise en place d'un cadre réglementaire permettant la libéralisation	Privatisation des actifs	Régulation du secteur
DARE I	Adopter un plan d'action détaillé 2006-08 pour la mise en œuvre de la réforme qui portera notamment sur : (i) le traitement de la dette du secteur ; (ii) la mise en place d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel approprié au secteur libéralisé et privatisé, (iii) les modalités de gestion et de financement des fonctions critiques, (iv) les stratégies de cessation des actifs de l'Etat (stations de	Libéraliser le secteur du café, en particulier le mécanisme de fixation des prix au producteur et la commercialisation ;	Lancer les appels d'offres pour la cession des actifs de l'Etat (stations de lavage et usines de déparchage générées par la SODECO) au secteur privé Relancer le processus d'appel d'offre pour la vente de tous les actifs de l'OCIBU dans les secteurs autres que le café et ses parts dans la Société Hôtelière Nouvelle du Burundi	

	Elaboration/adoption de la stratégie	Mise en place d'un cadre réglementaire permettant la libéralisation	Privatisation des actifs	Régulation du secteur
	lavage et usines de déparchage gérées par la SODECO) au secteur privé et (v) les mesures d'accompagnement,			
DARE II	Adopter un plan d'action de mise en œuvre détaillé 2006-08 pour la réforme du secteur café. (voir ci-dessus)	Emettre un décret relatif à la libéralisation du secteur café, en particulier la fixation du prix au producteur et la commercialisation ;	Cf. le plan d'action de mise en œuvre détaillé 2006-08 pour la réforme du secteur café. Il inclut notamment <i>les stratégies pour privatiser les actifs de l'Etat (stations de lavage et usines gérées par SODECO)</i> .	Emettre et publier une directive pour clarifier aux parties prenantes les règles concernant la commercialisation de la campagne café (2008-09) ;
DARE III			Approbation par le Conseil des Ministres des modalités de cession de 117 stations de lavage et mise en vente de 29 lots de 3 à 6 unités, dont la propriété serait partagée entre des entreprises privées à concurrence de 75% et des organisations professionnelles à concurrence de 25%,	
DARE V		Approbation et soumission d'un projet de loi sur les coopératives agricoles consistant avec le programme de privatisation	Désignation par une ordonnance ministérielle, une commission chargée de la préparation des documents d'appel d'offre pour la vente de 104 stations de lavage;	
DARE VI			Le Comité Interministériel de Privatisation du Bénéficiaire a autorisé le Service Chargé des	

	Elaboration/adoption de la stratégie	Mise en place d'un cadre réglementaire permettant la libéralisation	Privatisation des actifs	Régulation du secteur
			Entreprises Publiques (SCEP) à lancer la troisième phase de la vente des 76 stations de lavage de café.	

L'AT a également joué un rôle important dans le processus, en particulier par la réalisation d'analyses préalables et d'études préparatoires sur la conduite et le contenu de la réforme envisagée, portant notamment sur les différents scénarios de cession des actifs de l'Etat. Ces études (voir encadré ci-dessous) ont aussi permis de désamorcer certaines résistances à la réforme et de partager un diagnostic sur l'état de la filière et de rassembler autour d'un scénario de réformes proposé.

Dans le cadre du DARE I notamment, l'IDA (projet PAGE) a financé un consultant international pour réaliser des audits des campagnes 2004/05 et 2005/06. Il a également, dans le cadre de l'adoption d'un plan d'action détaillé 2006-08 pour la mise en œuvre de la réforme, financé des études pour définir : (i) le cadre légal, réglementaire et institutionnel approprié à la libéralisation et la privatisation du secteur ; (ii) les modalités de gestion des fonctions étatiques ; (iii) les stratégies de cession des actifs de l'Etat (stations de lavage et usines de déparchage gérées par la SODECO) au secteur privé ; et (iv) les mesures d'accompagnement.

Les études suivantes ont été financées par le PAGE et ont accompagné la mise en œuvre de la stratégie :

- Rapport définitif de l'étude, Diagnostic de compétitivité et stratégie de développement de la filière café au Burundi, Février 2007, PAGE
- Burundi coffee pilot selection and planning, June 2007, PAGE
- LANGE, M., N'TIRANYIBAGIRA, D. (2008), Prévention des conflits dans le processus de privatisation de la filière café au Burundi, Rapport final soumis au Projet d'Appui à la Gestion Economique (PAGE) et le Comité de Réforme du Secteur Café.
- Désengagement de l'Etat du Burundi de la filière café, Rapport du dispositif institutionnel et réglementaire, version finale, 12 Décembre 2008 (PAGE)
- Désengagement de l'Etat du Burundi de la filière café, rapport de stratégie, version finale, décembre 2008 (PAGE)
- Décret portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation de la filière café, 1^{er} juin 2009
- Rapid Strategic Environmental Assessment of Coffee Sector Reform in Burundi, Banque Mondiale, Mai 2011

Ensuite, la BM a appuyé le renforcement des capacités du SCEP via le PAGE qui finance la logistique, la formation du personnel, les études d'évaluation et des audits des entreprises publiques en cours de réforme.

Principales difficultés rencontrées dans la conduite de la réforme

Un certain nombre d'éléments ont affecté le succès de la mise en œuvre de la réforme appuyée par ces AB. Il s'agit notamment de la place insuffisante qui a été accordée aux caféiculteurs lors des premières phases de la privatisation, le manque de considération des problèmes de faiblesse d'organisation des associations de caféiculteurs. Par conséquent, même si le processus de libéralisation a enregistré des avancées avec la vente de 41 stations déjà, il est très lent et accuse des hésitations.

Les points de vue n'ont pas toujours concordé entre les parties prenantes concernant le degré de transparence et l'adaptation au contexte des modalités de transfert de propriété. Au cours des 10 années écoulées depuis le lancement du décret et de l'ordonnance officialisant le processus de libéralisation du café, un degré de confiance s'est progressivement construit entre les parties prenantes, mais ce climat positif reste précaire.

Au cours du processus, des divergences de vue entre l'Etat et les caféiculteurs ont, d'une certaine manière, causé un immobilisme dans ce processus, qui s'explique en partie par un problème de crédibilité de la stratégie de privatisation⁴⁰, notamment au regard de la place laissée aux caféiculteurs⁴¹.

Selon la CNAC, la stratégie de privatisation souffrait au départ de sérieuses lacunes au niveau de la mise en place d'une réelle concurrence/ transparence. A titre d'exemple, il y a des régions où en raison de l'absence de coopératives, une SOGESTAL privatisée se retrouve en situation de monopole et est en mesure d'imposer des prix plus bas. La vente s'étant faite par lots, tous les producteurs autour de la station sont obligés de ne recourir qu'à celle-ci. Alors que certaines stations privatisées accordent des primes, certaines autres, surtout situées dans des zones reculées mais où il existe une forte production, vont parfois même en dessous du prix minimum.

Face à ces problèmes de concurrence/transparence et de faible rémunération, les caféiculteurs ont cherché à créer des coopératives afin de pouvoir influencer sur le processus de privatisation. Il existe aujourd'hui 104 coopératives ayant des registres de commerce, parmi lesquelles 15 ont déjà des stations de lavage et ont même commencé à exporter du café tandis que 5 sont en cours de construction de stations.

Le SCEP estime que la 3^{ème} phase de vente, en préparation, devrait tirer des leçons de la phase précédente, en prenant en compte plusieurs aspects y compris la place des associations de caféiculteurs et des caféiculteurs individuels. C'est cela qui permettrait d'engager une réflexion sérieuse sur la manière d'accroître l'accès au financement pour les caféiculteurs, ce

⁴⁰ LANGE, M., NTIRANYIBAGIRA, D. (2008), Prévention des conflits dans le processus de privatisation de la filière café au Burundi, Rapport final soumis au Projet d'Appui à la Gestion Economique (PAGE) et le Comité de Réforme du Secteur Café.

⁴¹ Le deuxième appel d'offre pour la vente des stations de lavage avait soulevé une levée de bouclier de la part des producteurs. Estimant que la stratégie de privatisation ne prenait pas en compte les intérêts des caféiculteurs, et faute de convergence de vues avec l'Etat, la CNAC avait annoncé en date du 19 décembre 2011, au cours d'une conférence de presse, qu'elle rejetait définitivement le processus de privatisation. Pour les caféiculteurs, la part réservataire de 25% qui leur était proposé allait simplement les réduire au prolétariat vis-à-vis des acquéreurs de stations. En plus, il était exigé aux caféiculteurs d'avoir un chiffre d'affaires d'au moins 1 000 000 USD pour acquérir des stations.

qui les aiderait non seulement à renforcer l'entrepreneuriat rural mais aussi à être véritablement propriétaires du café. Sur ce point, certains observateurs sont critiques sur la viabilité de la stratégie consistant à ce que des privés apportent des capitaux et que la part des paysans soit apportée en café pour financer les parts qui leur reviennent, en se demandant comment les privés et les caféiculteurs vont se partager les dividendes. Selon eux, il y a lieu de s'inquiéter du risque que le Gouvernement n'aille pas au bout du processus, ce qui risquerait d'amener à deux segments de la filière café, c'est-à-dire un segment aux mains des paysans et un segment aux mains des privés. Une situation pareille serait néfaste à la survie et au développement de la filière.

Une autre difficulté est que la plupart des appuis à la filière café portent sur le maillon de commercialisation et non celui de production. L'impact de la faible production sur le processus de privatisation a été relevé plus haut, notamment à travers le fait que les stations peu productives intéressent peu les acquéreurs potentiels. On ne peut pas exclure le risque que l'Etat se retrouve obligé de les vendre à un prix réduit.

Face à ces questions de transparence/concurrence, et compte tenu du nombre de personnes et des enjeux économiques et politiques impliqués, Lange et Ntiranyibagira (2008) avaient mis en lumière l'existence de multiples risques de conflit que la réforme de la filière café pourrait susciter entre pratiquement tous les acteurs. Cinq risques majeurs ont été identifiés :

- Un conflit entre les investisseurs privés et les caféiculteurs, lié à la préoccupation de la paye suite aux craintes de retards ou de fraude ou au sujet du partage des bénéfices suite au manque d'informations sur la fixation du prix.
- Un conflit entre les caféiculteurs, les SOGESTAL, les investisseurs potentiels et l'Etat. Le fond du conflit repose essentiellement sur la propriété du café et le partage des actions et des revenus. Les producteurs réclament une révision des conditions de soumission aux appels d'offre qui les exclurait de l'acquisition des stations de lavage.
- Un conflit entre les gérants des entreprises à privatiser et le personnel concernant le licenciement et l'indemnisation. Le personnel exprime une grande crainte de perte d'emploi et s'attend à être indemnisé si tel est le cas. Le manque d'un discours clair de la part des gérants sur les risques de pertes d'emplois et sur les indemnisations, qui résulte d'un flottement de la politique gouvernementale à ce sujet, renforce le sentiment d'insécurité du personnel.
- Un conflit entre les leaders et les membres des associations des caféiculteurs concernant la gestion des fonds et l'administration de leurs structures suite à la faiblesse de la gouvernance interne de ces associations.
- Un conflit entre l'Etat et les investisseurs privés concernant le contrôle de la filière, la fixation du prix et les taxes et impôts, suite à l'absence d'un cadre clair de contrôle et de réglementation. Ceci risque d'avoir un impact négatif sur les producteurs en termes de baisse des prix et mauvais fonctionnement de la filière en général.

Les auteurs suggéraient alors des mécanismes de prévention des conflits à intégrer dans la vision stratégique pour la filière café. Même si certains problèmes ont dans l'entretemps pu être résolus ou atténués, ces mécanismes demeurent encore pertinents. Ils se structurent autour du renforcement de la transparence : (i) un mécanisme d'information et de communication ; (ii) un mécanisme de réglementation et de contrôle; (iii) le renforcement des capacités des associations de caféiculteurs ou encore du comité de réforme.

On note aujourd'hui une évolution positive dans la perception des producteurs de café envers le processus de privatisation dans le cadre de la 3^{ème} phase de vente qui est en vue. Néanmoins, il persiste encore une certaine divergence d'intérêt entre les caféiculteurs d'un côté et les investisseurs privés d'un autre côté. En effet, d'après les entretiens menés avec les acteurs de la filière, l'Etat serait finalement prêt à accepter de céder au cours de la troisième phase de privatisation, 30 stations aux caféiculteurs et de leur donner 30% du capital des stations restantes. L'objectif des caféiculteurs est de peser davantage sur les conditions de rémunérations dans la filière ; ils veulent notamment avoir des stations dans diverses régions plutôt qu'un lot dans une même région afin d'influer sur les prix proposés par les stations privées dans les différentes régions du pays. De leur côté, les autres acteurs, notamment les investisseurs privés tels que WEBCOR et l'Association des Professionnels de la Filière (Inter café) estiment que l'enjeu est de s'inscrire dans une dynamique partenariale où les caféiculteurs soient prêts à travailler avec les industriels⁴². Sur la base de cette divergence d'intérêt, le Président de l'Inter café a exprimé une profonde inquiétude sur l'évolution des conditions de rémunérations des producteurs : le marché du café a déjà atteint des niveaux très bas et il se demande jusqu'où les caféiculteurs peuvent accepter de rester dans la filière si les prix devraient encore descendre.

CJ3.4.4 Contribution des AB à l'amélioration du climat des affaires

Le Gouvernement a mené des réformes qui ont permis au Burundi de passer de la 169^{ème} place au classement "Doing business" en 2010 à la 140^{ème} place en 2014. Ces améliorations ont été obtenues notamment autour de la simplification pour le développement des entreprises, la protection des investisseurs et la facilitation du commerce transfrontalier. Les programmes d'AB ont joué un rôle moteur dans la mise en place d'un cadre plus incitatif.

Le Gouvernement a initié des réformes pour améliorer le climat des affaires, qui ont permis notamment d'améliorer la place du Burundi dans le classement *Doing Business*. Ces réformes ont été menées à travers 9 indicateurs du classement *Doing Business* à savoir⁴³ : (1) la création d'entreprise ; (2) l'obtention du permis de construire ; (3) le raccordement à l'électricité ; (4) le transfert de propriété ; (5) le paiement des taxes et impôts ; (6) le commerce transfrontalier ; (7) la résolution de l'insolvabilité ; (8) l'accès au crédit ; (9) la protection des investisseurs.

Les réformes menées ont permis au Burundi d'avancer de 17 places en 2014 par rapport au classement précédent pour se classer 140^{ème} sur 189 pays dans la facilitation de faire des affaires. Le Burundi s'était respectivement classé à la 169^{ème} place sur 183 économies en 2012 et à la 157^{ème} place sur 185 économies en 2013.

⁴² Entretien avec les caféiculteurs en provinces de KAYANZA regroupés autour de la station de lavage de café de MARURI, qu'ils ont construite dans le cadre de leur coopérative DUSANGIRIJAMBO, et province de NGOZI regroupés autour de la station de lavage MUGENDE qu'ils ont construite dans le cadre de leur coopérative SHIRIMBERE IKAWA.

⁴³ Agence Burundaise de Promotion des Investissements (API), Bilan des activités 2013, Bujumbura.

Les performances du Burundi en matière de climat des affaires se sont traduites dans la réduction de la distance à la frontière⁴⁴ (figure 1 en annexe 2). En comparaison entre 2012 et 2014 considérant les grandes dimensions de la réglementation des affaires, le Burundi a connu des variations positives pour quelques indicateurs et des variations négatives pour d'autres (figure 2 en annexe 2).

Des améliorations sont surtout visibles au niveau des indicateurs relatifs à

- la complexité et au coût des processus de règlementation englobant la création d'une entreprise, l'obtention des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété et le paiement des impôts et taxes, l'analyse détaillée (voir annexe 2) montre que des améliorations en termes de procédures et de délais sont observées pour tous ainsi que pour les coûts
- La simplification des procédures pour le commerce transfrontalier où par contre, les coûts augmentent.

Les évolutions sont plus contrastées dans d'autres domaines comme la facilité d'accès au crédit, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité: certains indicateurs se sont améliorés alors que d'autres ont connu des reculs ou n'ont pas bougé. Ce dernier cas concerne la couverture par les registres privés pour l'accès au crédit, les délais et les coûts pour le règlement de l'insolvabilité les coûts et les procédures pour la mise en œuvre des contrats. Particulièrement en ce qui concerne la facilité d'accès au crédit, la faiblesse des résultats relatifs à l'indice *Doing Business* laisse entrevoir le maintien de fortes contraintes dans ce domaine. Ceci se reflète dans la faiblesse de l'approfondissement financier de l'économie burundaise (voir tableaux en annexe 2).

Concernant la facilité d'investissement, les améliorations s'observent au niveau de l'indice de protection des investisseurs. Par contre, alors que le coût et le nombre de procédures ont diminué, le délai d'exécution des contrats a augmenté. Ce qui constitue un recul, qui dilue les résultats enregistrés dans la diminution des retards dans la résolution des litiges commerciaux (CJ3.4.2.).

Rôle des AB et des programmes d'AT dans les évolutions observées

Ce domaine a été particulièrement visé par les **mactrices de suivi des programmes** DARE de la BM. Les matrices utilisées par la BM tout au long de la période dans le cadre des DARE se sont appuyées sur 12 indicateurs de process et une vingtaine d'indicateurs de résultats (voir annexe 4.6). Certains des indicateurs du Rapport *Doing business* figurent parmi ceux-ci ainsi que dans la matrice retenue par le PARE V de la BAD.

Le tableau suivant reprend de façon synthétique les domaines qui ont été plus particulièrement visés dans les DARE successifs ainsi que dans le dernier programme de la

⁴⁴ La distance de la frontière est un indicateur de comparaison des performances dans la réglementation des affaires par rapport à l'économie la plus performante. Pour une économie donnée l'indicateur de distance de la frontière reflète les performances réalisées à une période donnée. En effet la distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100 et la valeur de 100 représente la meilleure performance.

BAD (PARE V), que ce soit au niveau des actions préalables ou des indicateurs de performance.

Tableau 2 Actions préalables et indicateurs de performance repris dans les programmes d'AB relatifs à l'appui au développement du secteur privé

	DARE I	DARE II	DARE III	DARE IV	DARE V	DARE VI	DARE VII	PARE V
Préparer, adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP)	x							x
Préparer et adopter un projet de loi portant sur les Partenariats publics-privés (PPP) et relancer la consultation public-privé		x	x					x
Analyse des capacités et de la situation financières des EP	x	x	x	x	x			
Mise à jour et amélioration du cadre légal pour le développement du secteur privé (code des investissements, textes légaux, dialogue Secteur Privé/Gov)		x	x	x		x		x
Mise en place effective de l'API avec des ressources adéquates				x	x	x		x
Mise en place et fonctionnement du guichet unique pour les nouvelles entreprises – Nbe de jours pour enregistrer une entreprise/obtenir un permis		x	x	x	x	x	x	
Efficacité des tribunaux du commerce Réduction des délais de résolution des conflits commerciaux		x	x					
Simplification de la taxation des entreprises et de l'enregistrement		x		x				
Réforme du secteur énergétique		x	x	x	x			
Réforme du secteur financier	x	x	x					

Source : BM, Documents de programme DARE I à V et BAD, Rapport d'évaluation du PARE V.

Dans la catégorie des *indicateurs de process*, les DARE II à V avaient inclus parmi les indicateurs la mise en place et le fonctionnement du guichet unique pour les nouvelles entreprises, dont la performance allait être évaluée au travers du nombre de jours pour enregistrer une entreprise et obtenir un permis de construire. Aussi, les DAREII-III avaient inclus l'efficacité des tribunaux du commerce, qui devait être évaluée à travers la réduction des délais de résolution des conflits commerciaux (par exemple lien avec l'exécution des contrats). De même, les DARE II-IV ont inclus la simplification de la taxation des entreprises et de l'enregistrement (lien avec paiement d'impôt et création d'entreprise). On remarque des progrès pour les indicateurs doing business relatifs à la création d'entreprise et l'obtention. Même pour le paiement d'impôt, l'indicateur passe de 279,5% entre 2006 et 2010 à 154,5% en 2011 et 51,6% entre 2012 et 2014.

Dans la catégorie des *indicateurs de résultats*, les DARE I à III avaient inclus la mise en place et le renforcement d'une institution de règlement des litiges, avec comme critère de performance la baisse du pourcentage de cas où le retard maximal à prononcer les jugements dépasse 60 jours (lien avec exécution des contrats). Le DARE I-III ont inclus des indicateurs sur la fiscalité des entreprises ; la facilitation du commerce, spécialement les exportations. Sur

ce dernier indicateur, le résultat visé n'a pas été atteint. En effet, le coût pour exporter un container est passé de 2228 USD entre 2006-2009 à 2687 USD en 2010 et 2011 et à 2905 USD entre 2012 et 2014. Les DARE VI et VII ont inclus un indicateur sur la baisse du nombre de jours pour la création d'entreprises ainsi que du nombre de jours pour l'obtention d'un permis de construire. Aussi les DARE II et III ont inclus un indicateur sur la consolidation de 3 taxes en une seule dans le but d'améliorer la fiscalité des entreprises. Au regard des améliorations enregistrées par ces indicateurs, il y a lieu de noter que les AB ont joué un rôle dans l'amélioration du climat des affaires.

La contribution du **dialogue et des actions de renforcement** n'est pas négligeable même si plus difficile à cerner. Au niveau du dialogue relatif au développement du secteur privé, celui-ci s'est opéré en grande partie à travers le Groupe sectoriel, le GSDSP, initié dans le cadre plus large du GCP et non directement lié aux AB et qui constitue un cadre d'échange entre les acteurs burundais, étatiques et non étatiques d'un côté, et les partenaires au développement, d'un autre côté. Des PV de réunions ont révélé des discussions par exemple pour la préparation et l'issue de la Conférence des partenaires de développement du Burundi organisée au mois d'octobre à Genève en 2012 ainsi que les conférences sectorielles qui s'en sont suivies à Bujumbura, le projet de loi qui devait régir les contrats PPP, les contours de la stratégie nationale de développement du secteur privé.

Ce cadre a permis un dialogue soutenu entre les parties prenantes qui y ont participé⁴⁵, autour du développement du secteur privé. Le travail technique de base sur la réforme du secteur privé (y compris donc les indicateurs *doing business*) se fait au niveau des Groupes Techniques de Travail (10 GTT), qui viennent ensuite exposer l'état des lieux au Groupe Sectoriel. La plupart des réformes *Doing Business* ont été préparées dans ces GTT liés au GSDSP. Sur le plan de l'environnement des affaires en particulier, l'exécution des réformes contenues dans les programmes d'AB revient donc au GSDSP, à travers ses GTT. Ainsi les différents indicateurs *Doing Business* sont traités par différents GTT. Le comité *Doing Business* est lui-même présidé au plus haut niveau par le 2^{ème} Vice-Président de la République.

Des appuis techniques complémentaires ont été également mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des dites stratégies. Ainsi dans le cadre du DARE I et u PAGE qui a suivi, des AT ont été apportées dans quatre domaines spécifiques qui touchent différents indicateurs relatifs à l'environnement des affaires. En effet, ces AT ont visé explicitement à (i) renforcer le cadre légal et réglementaire des affaires, (ii) améliorer l'environnement des affaires, (iii) renforcer le secteur financier, (iv) accroître l'accès au financement des petites et moyennes entreprises y compris en milieu rural.

Adéquation des AB aux enjeux locaux et facteurs externes ayant affecté la mise en œuvre des réformes

Les éléments développés dans cette partie analysent les difficultés rencontrées dans les réformes, difficultés inhérentes à tout processus de réforme mais qui ont interféré avec les appuis des AB et n'ont sans doute pas été suffisamment prises en compte au départ.

⁴⁵ Ceci ressort d'un entretien accordé à l'équipe ADE en date du 29 septembre 2014 par le DG du commerce et président du GSDSP, accompagné de deux de ses conseillers.

Les réformes appuyées par les AB en matière de secteur privé ont visé l'accroissement des investissements du secteur privé et sa contribution à la diversification de l'économie. Mais on peut se demander si les objectifs visés n'ont pas été trop ambitieux. D'une part, il est question de savoir si pour certaines stratégies de réformes, leur élaboration et leur opérationnalisation ne demanderaient pas plus de moyens matériels (durée dans le temps, résorption des contraintes de capacités humaines, etc.) pour avoir un impact visible sur l'investissement. D'autre part, en n'ayant pas pris en compte certaines questions pourtant cruciales au développement du secteur privé, telles que les infrastructures d'appui à la production, l'acquisition et l'apprentissage de technologies (y compris les mécanismes de subventionnement), le développement du capital humain, la finance pour l'investissement, les réformes focalisées essentiellement sur les aspects plus réglementaires ne sont-elles pas trop limitées pour avoir un impact visible sur l'investissement. Comme on le remarque dans la QE 4.3., ces éléments font partie des facteurs importants entravant la performance du secteur privé burundais.

Aussi, en matière de réforme du secteur café, les AB n'ont pas, du moins au départ, pris en compte sérieusement la place des caféiculteurs et les enjeux multiples liés à la diversité des acteurs impliqués. En plus, même si la privatisation comptait sur une cession de parts aux organisations de caféiculteurs, les problèmes de faiblesse de la gouvernance de ces organisations n'ont pas été pris en compte, alors qu'il a été montré que ceci pourrait être à la base de conflits entre les leaders et les membres des associations des caféiculteurs. La question de moyens financiers disponibles pour ces associations n'a pas non plus été prise en considération. Ces éléments font partie d'un ensemble de facteurs pouvant affecter potentiellement le processus de privatisation.

De plus, la réforme du secteur café a pris place dans un contexte interne et international difficile qui a affecté la mise en œuvre des mesures prévues :

✓ **Problème foncier interne**

Le problème d'exigüité des terres cultivables et de propriété foncière est identifié par différentes études comme l'un des obstacles au développement agricole. Il est généralement établi que l'absence de droits fonciers stables affecte négativement l'utilisation et la productivité des terres⁴⁶.

Dans le contexte burundais, outre le manque d'investissements en capital long (en science, technologie et infrastructure publique), l'agriculture est marquée par la faiblesse des marchés et, en particulier, du marché foncier. La question foncière est aiguë et d'une grande sensibilité⁴⁷, notamment suite aux multiples conflits que le pays a connus. Les litiges fonciers occupent actuellement le haut parmi les dossiers traités dans les tribunaux.

Pour cela, depuis le lancement du CSLP I 2006-2010, une série de mesures ont été prises dans ce domaine, telle que la mise en place d'une Commission Terres et Autres Biens, ayant entre autres pour mandat de connaître et résoudre les litiges relatifs aux terres et aux autres

⁴⁶ TREWIN, Ray (1999), « How Land Titling Promotes Prosperity in Developing Countries », *Notes and Topics*, p.225-230, 5p.

⁴⁷ GATUNANGE, G. (sous la direction de) (2004), *Etude sur les pratiques foncières au Burundi. Essai d'harmonisation*, RCN Justice & Démocratie, Bujumbura.

biens opposants les sinistrés à des tiers ou à des services publics ou privés⁴⁸. Bien qu'il y ait une volonté d'équité dans l'accès aux ressources foncières, il reste à faire pour améliorer l'accessibilité des procédures, surtout pour les petits paysans, et aussi en matière de transparence, il y a une volonté d'équité dans l'accès aux ressources foncières.

La situation foncière impacte sans doute sur la mesure dans laquelle sont atteints les résultats de la réforme. Par exemple, des caféiculteurs regroupés autour de la station de lavage de café de MARURI en province de KAYANZA, qu'ils ont construite dans le cadre de leur coopérative DUSANGIRIJAMBO, ont implicitement, mentionné l'accès à la terre comme un affectant leur futur développement⁴⁹. Ils ont d'abord acheté du terrain pour l'érection de la station, pour l'extension projetée des champs de café, et ils devront investir davantage dans la production pour rentabiliser leur station, ce qui nécessitera encore plus de terres.

De même, des caféiculteurs regroupés autour de la station de lavage MUGENDE en province de NGOZI, qu'ils ont construite dans le cadre de leur coopérative SHIRIMBERE IKAWA, ont évoqué la même difficulté même si par moment, on pouvait avoir l'impression qu'ils ne la ressentent pas⁵⁰. En effet, à la question de savoir comment ils opèrent la répartition entre la terre consacrée au café et celle consacrée à d'autres cultures, la réponse a d'abord été qu'ils sont habitués à mener plusieurs cultures sur de petites surfaces. Ils envisagent alors de cultiver de façon moderne pour produire plus sur une petite surface. La contrainte d'accès à la terre est donc prise comme une donnée avec laquelle il faut composer. Ils ont également mentionné avoir besoin d'un terrain pour ériger un moulin qui leur a été promis et qui les aiderait à transformer leurs productions agricoles en vue de diversifier leur activité, c'est à dire en ne se limitant pas au seul café. Ceci les aiderait à réduire leur exposition au risque lié au café déjà caractérisé par la cyclicité de la production même en dehors d'aléas climatiques éventuels.

Le problème foncier devient aussi de plus en plus aigu sur deux aspects, comme cela a été expliqué par la fédération BONAKURE de la province KAYANZA et la fédération de café de la province NGOZI, qui sont des antennes de la CNAC. D'une part, les paysans avancent que les stations privatisées ou en vue de privatisation avaient été construites par l'Etat sur des terres appartenant aux populations sans aucune forme d'indemnisation ni au moment de la construction ni au moment de la vente. Pour les stations déjà vendues, certains cas seraient déjà portés devant la justice. Aussi bien pour les stations vendues que celles restant à vendre, les responsables de ces fédérations estiment que ceci pourrait affecter la suite du processus de vente : le privé pourrait avoir à payer à l'Etat pour les équipements et devoir chercher une entente avec les paysans pour la fixation du prix du café en tenant en compte le prix des terrains. D'autre part, quand l'Etat voulait multiplier le nombre de caféiers et donc accroître la production, il a décidé ou encouragé la plantation du café le long des axes routiers mais sur des terres privées. Très souvent, le propriétaire du café n'était pas le propriétaire de la terre. Aujourd'hui que les caféiculteurs voudraient renouveler leurs plants de café, ils font face à l'opposition des propriétaires des terres qui veulent les récupérer. En entravant le renouvellement des plants sur ces terres, ceci pourrait impacter sur l'atteinte des résultats en termes d'accroissement de la production.

⁴⁸ REPUBLIQUE DU BURUNDI, MRPD (2006), *Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté-CSLP*, Bujumbura.

⁴⁹ Entretien du 24 septembre 2014

⁵⁰ Entretien du 25 septembre 2014

Or, cette problématique foncière n'a pas été incluse dans les discussions entre les PTF donnant les AB et le Gouvernement du Burundi. Ce qui peut remettre en cause le succès des réformes soutenues par les AB.

✓ **Les conflits, la réinsertion des réfugiés, des déplacés et des démobilisés**

La privatisation a été introduite en 1991 suite à l'adoption du programme d'ajustement structurel en 1986, à travers le lancement d'une politique sectorielle de réforme des entreprises publiques. La filière café étant, depuis plusieurs années, sujette à de fortes fluctuations de la production, dues au vieillissement du verger, à son manque d'entretien et d'engrais et à l'absence d'investissement, l'Etat avait déjà jugé que la filière contrôlée par le seul organisme étatique OCIBU pouvait être difficilement rentable. D'où la décision d'une stratégie de réforme, comprenant la privatisation de l'outil de production et la libéralisation de la commercialisation du café⁵¹.

Commencée en 1991, la réforme ne fut que partiellement exécutée à cause de la guerre qui a éclaté en 1993. Dans la foulée de la reprise de la coopération économique à l'issue du retour à la stabilité, cette réforme fut l'une des conditions mises en avant par le FMI et la Banque Mondiale. A la suite de l'achèvement de la transition en août 2005, l'installation d'institutions démocratiquement élues a consacré le retour à la stabilité dans la majeure partie du pays.

Cependant, la sécurité n'a pas été totalement établie, le conflit s'est maintenu jusque pratiquement en 2008. En effet, la signature d'un cessez-le feu entre le gouvernement et le dernier mouvement rebelle (Front National de Libération ou FNL) n'est intervenue qu'en septembre 2006 et ce n'est qu'en juin 2006 que ce mouvement a été intégré au sein des institutions publiques. De nouvelles élections ont eu lieu en 2010, mais après les élections communales, une coalition de partis de l'opposition s'est formée pour dénoncer, d'après elle, des élections truquées. Ceci a mis à mal le pluralisme politique et l'élan démocratique.

Le contexte de crise a impacté sur la mise en œuvre des réformes économiques. Il a généré des flux de réfugiés, de déplacés et de démobilisés dont la réinsertion a affecté la capacité de l'Etat à mener ses politiques économiques, notamment en pesant lourd sur le budget. Déjà le CSLP II relevait un contexte de sa mise en œuvre qui était extrêmement difficile, entre autres à cause de l'instabilité macroéconomique dont l'un des canaux a été la structure des dépenses peu favorable à la mise en œuvre de stratégies de croissance économique. Une large part des dépenses courantes étant consacrée aux notamment aux impératifs de réhabilitation des sinistrés et des réformes des corps de défense et de sécurité.

✓ **Le prix du café**

Le contexte au cours duquel la privatisation a eu lieu, a été caractérisé par de fortes fluctuations du prix au niveau international, créant une forte incertitude pour les producteurs sur les conditions de rémunérations et pour les investisseurs, sur les rendements qu'ils pouvaient attendre de leurs investissements. Le tableau ci-après renseigne sur la production et le prix au producteur et met en lumière de fortes fluctuations au niveau des quantités produites d'une année à l'autre ainsi que des prix offerts aux caféiculteurs. Après une

⁵¹ MISSER, F (2011), « Filière café au Burundi. Chronique d'une privatisation ratée », *Défis Sud*, n°101, SOS FAIM, Bruxelles.

évolution positive à partir de 2005, le prix du kilo de cerise a subitement chuté en 2012 pour s'établir à 465 FBU alors qu'il se situait à 630 FBU en 2011.

Tableau 3 Evolution de la production et du prix du café CERISE

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Production en tonnes	34 828	149 460	31 964	100 475	20 515	89 9860	41 960	83 943
Prix (par kg de cerise)	200	225	300	315	350	490	630	465

Source : Direction des Statistiques et Informations Agricoles citées dans CSLP II (p.42)

S'il n'est pas évident que l'évolution du prix de café ait joué sur la mise en œuvre de la réforme, celle-ci a sûrement joué sur les résultats. Lors de la visite auprès de la SOGESTAL KIRIMIRO, de l'antenne de la CNAC à Gitega et de son siège à Bujumbura, l'un des points soulevés auprès de nos interlocuteurs a été de savoir si les prix offerts par les stations privatisées étaient différents de celui offert par les stations qui appartiennent à l'Etat. Comme cela a été mentionné plus haut certaines stations privées offrent parfois une (petite) prime, ce qui dépend aussi souvent du niveau de concurrence existante et, en l'occurrence, de l'existence de mini stations appartenant aux caféiculteurs.

Le niveau de rémunération attendu est le principal facteur de motivation des producteurs à l'entretien du café et donc son niveau de production. Par exemple, le prix de l'année écoulée influe sur la motivation pour la fertilisation de l'année en cours. Or, les prix sont sujets à une forte variabilité alors que l'Etat ne met plus à disposition un fond de stabilisation pour qu'en cas de baisse des cours mondiaux, le prix au producteur ne dégringole pas.

De plus, la construction de mini stations affiliées aux coopératives de caféiculteurs rentrait dans une contestation de la stratégie de privatisation, ces derniers évoquant des problèmes de transparence dans la transmission des variations des prix internationaux dans le prix au producteur par les propriétaires de stations privées. Comme l'a exprimé le Président de l'Inter café, le maintien d'un prix intéressant au producteur reste un facteur clé dans la réussite de la privatisation, en prévenant l'abandon de la filière.

Annexe 1 : Actions préalables et indicateurs de performance repris dans les programmes d'AB relatifs à l'appui au développement du secteur privé

	DARE I	DARE II	DARE III	DARE IV	DARE V	DARE VI	DARE VII	PARE V
INDICATEURS DE PROCESS								
Préparer, adopter et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP)	X							X
Adopter une nouvelle loi sur l'insolvabilité	X	X						X
Mettre en œuvre la stratégie du gouvernement pour l'apurement de ses arriérés intérieurs au secteur privé y compris les banques		X						
Préparer et adopter un projet de loi portant sur les Partenariats publics-privés (PPP) et relancer la consultation public-privé		X	X					X
Analyse des capacités et de la situation financières des EP	X	X	X	X	X			
Mise à jour et amélioration du cadre légal pour le développement du secteur privé (code des investissements, code de commerce, code des sociétés publiques et privées, textes légaux, dialogue Secteur Privé/Gov)		X	X	X		X		X
Mise en place effective de l'API avec des ressources adéquates				X	X	X		X
Mise en place et fonctionnement du guichet unique pour les nouvelles entreprises – Nombre de jours pour enregistrer une entreprise/obtenir un permis		X	X	X	X	X	X	
Efficacité des tribunaux du commerce/ Réduction des délais de résolution des conflits commerciaux		X	X					
Simplification de la taxation des entreprises et de l'enregistrement		X		X				
Réforme du secteur énergétique		X	X	X	X			
Réforme du secteur financier	X	X	X					
INDICATEURS DE RESULTATS								
Un cadre moderne et actualisé du secteur privé est en place (loi sur les faillites, code des investissements, code du commerce, code des sociétés privées et publiques) et les textes sont vulgarisés	X	X	X					
Une institution facilitant le règlement des litiges dans les affaires est en place et renforcée (le pourcentage de cas où le retard maximal à prononcer les jugements dépasse 60 jours en vertu de la loi passe de 40% fin mars 2008 à 35 % à la fin décembre 2008 et 25% à la fin décembre 2009 ; le système informatique est fonctionnel et produit les données détaillées sur la performance du Tribunal)	X	X	X					

	DARE I	DARE II	DARE III	DARE IV	DARE V	DARE VI	DARE VII	PARE V
Une nouvelle loi sur la concurrence est adoptée et promulguée		X						
Le rapport d'évaluation du climat des affaires est disponible comme base de préparation d'un plan d'action visant à améliorer (a) le cadre légal et réglementaire des entreprises ; (b) la fiscalité des entreprises ; (c) la compétitivité et ; (d) la facilitation du commerce, spécialement les exportations	X	X		X				
Le nombre de dossiers/montants d'investissements enregistrés par l'API passe de 100 à la fin 2009 à 115 à la fin 2010, 120 à la fin 2011 et 130 à la fin 2012				X	X			
Le temps nécessaire à l'API pour un traitement d'un dossier passe de 4 semaines à la fin 2009 à 2 semaines à la fin 2010, 1 semaine à la fin 2011 et 3 jours à la fin 2012				X	X			
Le pourcentage d'abonnés à la REGIDESO participant au programme de prépaiement passe de 18,7% à la fin 2007, à plus de 25% à la fin 2010, plus de 75% à la fin 2011 et 100% à la fin 2012				X	X			
Le nombre de coupures électriques passe de 12 par mois à la fin 2009 à moins de 12 par mois à la fin 2010				X				
Le nombre de jours pour la création d'entreprises passe de 11 à la fin 2011 à 9 à la fin 2013, à 7 à la fin 2014 et 5 à la fin 2015)						X	X	
Le nombre de jours pour l'obtention d'un permis de construire passe de 82 à la fin 2011 à 57 à la fin 2014 et 32 à la fin 2015)						X	X	
Le logiciel du registre des entreprises au bureau du greffier de la cour est fonctionnel, et le personnel est formé pour contribuer à l'accélération de l'enregistrement ;	X	X						
3 taxes sont consolidées en une seule		X	X					
Une évaluation du secteur bancaire est disponible	X							
Une stratégie de redressement et de renforcement du secteur bancaire est adoptée et mise en œuvre en mai 2007	X							
Une évaluation du secteur financier est disponible comme base pour la préparation d'un plan de restructuration du secteur financier	X							
Une nouvelle réglementation des opérations et des institutions de microfinance reflétant les meilleures pratiques internationales a été adoptée et est en vigueur								
La stratégie de règlement de tous les arriérés intérieurs de l'Etat au secteur privé y compris les banques a été adoptée et est mise en œuvre dans les limites du budget révisé de 2006	X							
Le décret créant le cadre de consultation entre le secteur public et le secteur privé a été signé par le président de la république le 17 juin 2008	X	X	X	X				
La base de données sur les entreprises publiques (informations techniques, économiques et financières) est complète, actualisée et accessible	X							

Source : BM, Documents de programme DARE I à V et BAD, Rapport d'évaluation du PARE V.

Annexe 2 : Statistiques sur le climat des affaires

Tableau 1 Permis de construire octroyés aux entreprises par le guichet unique

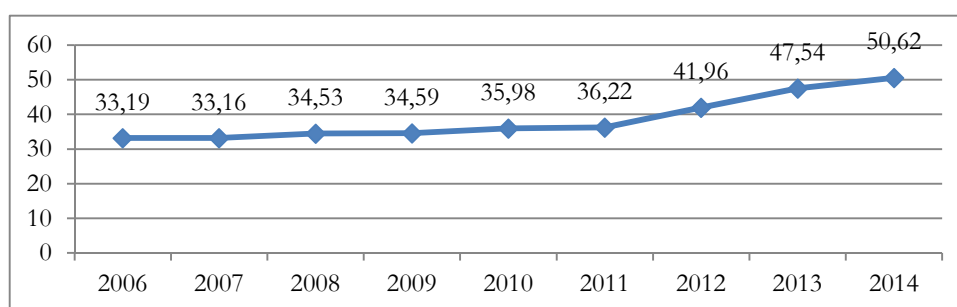
	N°dossier	Date d'entrée	Date de clôture	Entreprise	délais (jours)
1	412/012	18/03/2013	26/03/2013	HOTEL	7
2	83/013	8/04/2013	19/04/2013	HOTEL	10
3	69/013	10/04/2013	19/04/2013	COMMERCE	8
4	362/011	9/04/2013	25/04/2013	HOTEL	15
5	93/013	25/04/2013	30/04/2013	COMMERCE	4
6	91/013	23/04/2013	2/05/2013	HOTEL	8
7	70/2013	6/05/2013	15/05/2013	INDUSTRIE	8
8	15/2009	8/05/2013	15/05/2013	INDUSTRIE	6
9	101/013	2/05/2013	17/05/2013	HOTEL	14
10	228/2010	8/05/2013	20/05/2013	HOTEL	11
11	95/013	2/05/2013	20/05/2013	INDUSTRIE	17
12	113/013	16/05/2013	23/05/2013	COMMERCE	6
13	116/013	16/05/2013	28/05/2013	HOTEL	11
14	44/013	30/05/2013	6/06/2013	INDUSTRIE	6
15	409/012	2/05/2013	6/06/2013	COMMERCE	34
16	131/013	29/05/2013	11/06/2013	ASSOCIATION	12
17	160/013	26/06/2013	9/07/2013	COMMERCE	12
18	147/013	5/07/2013	12/07/2013	INDUSTRIE	6
19	335/011	12/07/2013	17/07/2013	EQUIPEMENT	4
20	107/95	19/07/2013	22/07/2013	INDUSTRIE	2
21	319/012	7/06/2013	22/07/2013	COMMERCE	17
22	312/012	22/07/2013	29/07/2013	HOTEL	6
23	178/013	23/07/013	3/08/2013	COMMERCE	10
24	174/013	22/07/2013	14/08/2013	COMMERCE	21
25	164/013	13/08/2013	19/08/2013	INDUSTRIE	5
26	885/05	31/07/2013	28/08/2013	INDUSTRIE	27
27	207/013	28/08/2013	28/08/2013	BUREAU	1
28	199/013	14/08/2013	30/08/2013	INDUSTRIE	15
29	210/013	2/08/2013	5/08/2013	EQUIPEMENT	2
30	216/013	9/09/2013	12/09/2013	COMMERCE	2
31	123/2000	6/09/2013	16/09/2013	INDUSTRIE	9
32	182/2013	9/09/2013	18/09/2013	EQUIPEMENT	8
33	969/2008	11/09/2013	4/10/2013	INDUSTRIE	22
34	234/013	4/10/2013	7/10/2013	INDUSTRIE	2
35	923/009	10/10/2013	17/10/2013	INDUSTRIE	6
36	222/013	2/10/2013	22/10/2013	HOTEL	19

	N°dossier	Date d'entrée	Date de clôture	Entreprise	délais (jours)
37	247/013	22/10/2013	31/10/2013	HOTEL	8
38	254/013	25/10/2013	31/10/2013	TOURISME	5
39	255/013	28/10/2013	12/11/2013	INDUSTRIE	14
40	252/013	24/10/2013	15/11/2013	INDUSTRIE	21
41	264/013	12/11/2013	20/11/2013	INDUSTRIE	7
42	145/013	12/11/2013	20/11/2013	COMMERCE	7
43	219/013	22/11/2013	22/11/2013	HOTEL	1
44	288/2012	13/11/2013	22/11/2013	INDUSTRIE	8
45	269/013	7/11/2013	28/11/2013	COMMERCE	20
46	306/013	22/11/2013	6/12/2013	HOTEL	13
47	271/013	2/12/2013	11/12/2013	HOTEL	8
48	272/013	26/11/2013	5/12/2013	COMMERCE	8
49	278/013	9/12/2013	13/12/2013	HOTEL	2
50	334/2008	2/12/2013	24/12/2013	INDUSTRIE	21
51	377/012	16/12/2013	31/12/2013	INDUSTRIE	14
52	268/013	4/12/2013	31/12/2013	HOTEL	26
53	247/013	26/12/2013	31/12/2013	HOTEL	4
54	279/013	20/12/2013	31/12/2013	HOTEL	10
55	298/013	19/12/2013	31/12/2013	HOTEL	11
56	202/013	12/12/2013	31/12/2013	HOTEL	18
57	236/2013	9/12/2013	8/01/2014	COMMERCE	29
58	003/2014	7/01/2014	10/01/2014	HOTEL	2
59	221/2012	13/01/2013	21/01/2014	EQUIPEMENT	7
60	902/2008	15/01/2014	31/01/2014	INDUSTRIE	15
62	301/2013	10/02/2014	17/02/2014	HOTEL	6
63	57/2014	5/03/2014	14/03/2014	INDUSTRIE	8
Moyenne					10.7

Evolution des performances du Burundi en matière de climat des affaires

- Les performances du Burundi en matière de climat des affaires se sont traduites dans l'augmentation de la distance à la frontière⁵². Pour une économie donnée l'indicateur de distance de la frontière reflète les performances réalisées à une période donnée. En effet la distance de la frontière donne une idée de l'éloignement d'une économie par rapport à la meilleure performance. L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100 et la valeur de 100 représente la meilleure performance. La figure 1 montre que cet indicateur a une tendance croissante sur la période 2006-2014 pour le Burundi. En 2014, sa valeur atteint 50,62%, soit la moitié de la meilleure performance, contre 33,19% en 2006.

Figure 1 Evolution de l'indicateur de distance de la frontière

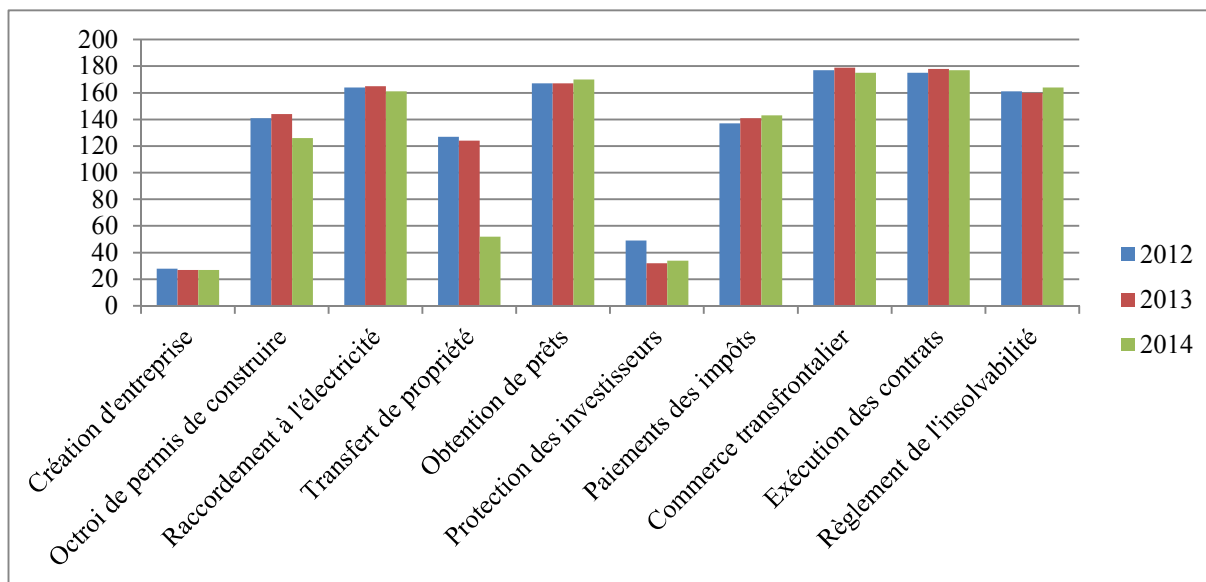


Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

- En comparaison entre 2012 et 2014 considérant les grandes dimensions de la réglementation des affaires de 2012 à 2014, le Burundi a connu des variations positives pour quelques indicateurs et des variations négatives pour d'autres.

⁵² La distance de la frontière est un indicateur de comparaison des performances dans la réglementation des affaires par rapport à l'économie la plus performante.

Figure 2 Classement du Burundi selon les dimensions de la réglementation des affaires



Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

- Il est aussi intéressant d'étudier le positionnement du Burundi selon ces catégories portant sur les indicateurs relatifs à la complexité et au coût des processus de réglementation d'une part et, les indicateurs relatifs à la solidité des institutions juridiques d'autre part.

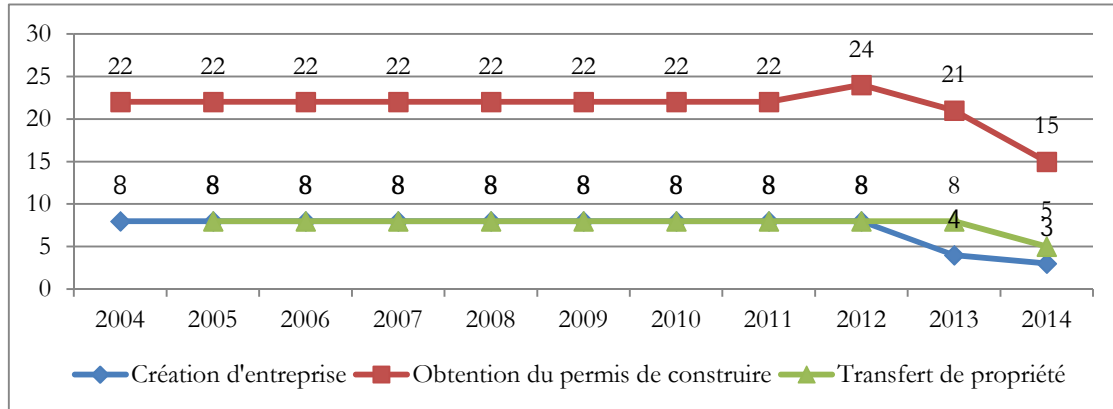
I. Analyse de l'évolution des indicateurs de complexité et de coûts de réglementation

Les indicateurs relatifs à la complexité et au coût du processus de réglementation évaluent l'accomplissement d'un objectif de réglementation. Cette catégorie d'indicateurs englobe la création d'une entreprise, l'obtention des permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, le paiement des impôts et taxes et le commerce transfrontalier. Depuis 2004 les statistiques existent pour tous les indicateurs sauf le raccordement à l'électricité dont les données sont disponibles depuis 2010. Pour tous les domaines en matière de procédures et de délais, des améliorations s'observent essentiellement entre 2012 et 2013.

I.1. Analyse comparative des performances en matière de nombre de procédures

Le nombre de procédures est un indicateur utilisé dans l'appréciation de facilité de création d'entreprises d'obtention, de permis de construire et, dans le transfert de propriété. De par la figure 3, le nombre de procédures est resté relativement élevé pour l'obtention des permis de construire. En effet il est même passé de 22 entre 2004 et 2011 à 24 en 2012 avant de descendre respectivement à 21 et 15 en 2013 et en 2014. Le nombre de procédures pour la création d'entreprise et le transfert de propriété est passé de 8 entre 2004 et 2012 respectivement à 3 pour la création d'entreprises et 5 pour le transfert de propriété en 2014.

Figure 3 Evolution du nombre de procédures par champ de réglementation des affaires

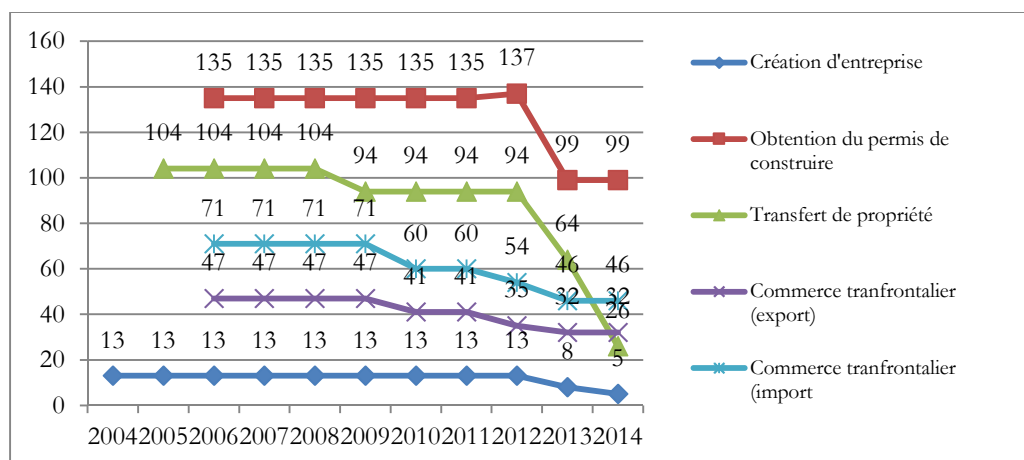


Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.2. Analyse comparative des performances en matière de délais

Les délais de création d'entreprise, d'obtention du permis de construire, de transfert de propriété et de commerce transfrontalier sont exprimés en jours. La figure 4 montre l'évolution des délais pour les quatre domaines sur la période 2004-2014. Un domaine qui demande encore beaucoup plus de temps est l'obtention des permis de construire qui est passé de 135 jours en 2004 à 99 jours à 2014. Un domaine qui a connu une très nette progression est celui du transfert de propriété qui est passé de 104 jours en 2004 à 26 jours en 2014. Un domaine qui a également enregistré des avancées mais relativement modérées est celui du commerce transfrontalier dont les délais sont passés de 71 jours en 2004 à 46 jours en 2014 pour l'importation et de 47 à 32 jours pour l'exportation. La création d'entreprises est le domaine où la performance est la plus remarquable avec un délai qui est passé de 13 jours entre 2004 et 2012 à 8 jours en 2013 et 5 jours en 2014. Dans l'ensemble les délais ont diminué dans les cinq domaines et de façon plus remarquable à partir de 2012.

Figure 4 Evolution des délais par champ de réglementation des affaires



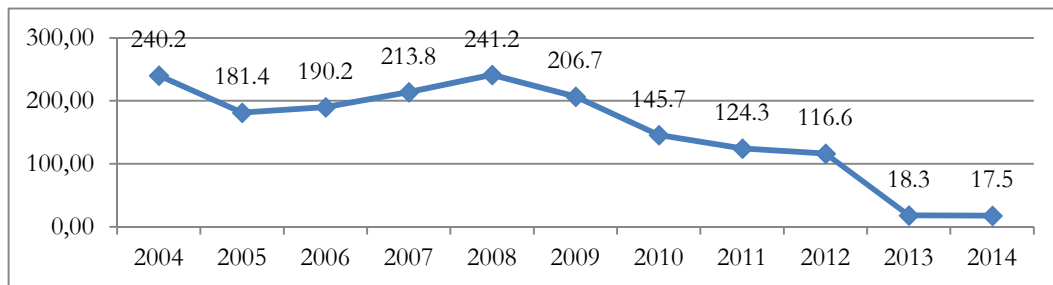
Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.3. Analyse comparative des performances en matière de coût de réglementation

I.3.1. Création d'entreprise

En matière de réglementation des affaires les coûts sont mesurés en pourcentage du PIB par tête d'habitant en ce qui concerne la création d'entreprise et l'obtention des permis de construire. La figure 5 montre que le coût de la création d'entreprise est passé de 240.20% en 2004 à 17.50% en 2014.

Figure 5 Evolution du coût de création d'entreprise (% du PIB par habitant)

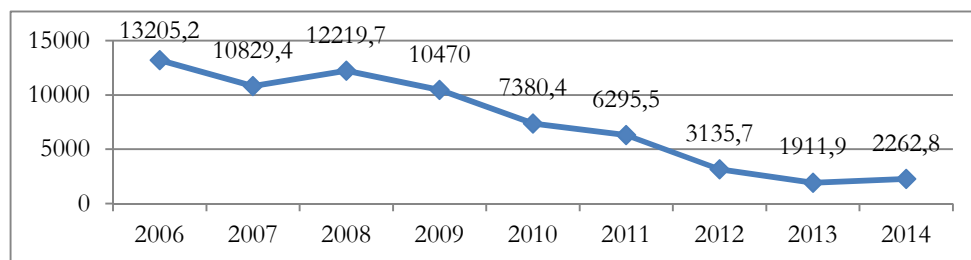


Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.3.2. Obtention du permis de construire

La figure ci-dessous montre que le coût de l'obtention des permis de construire est passé de 13 205,2 en 2006 à 1 911,9% du PIB par habitant en 2013 puis à 2 262,8% en 2014.

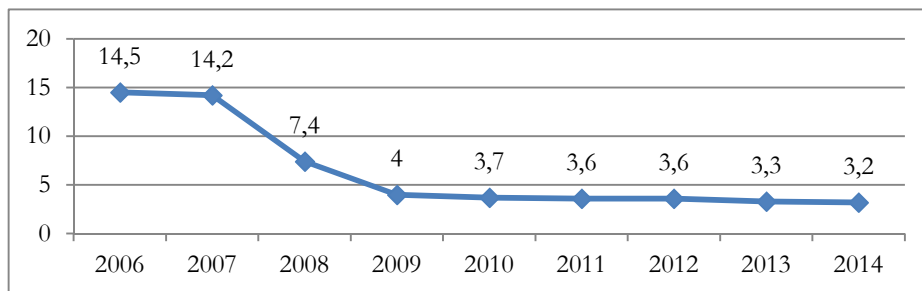
Figure 6 Evolution du coût de l'obtention du permis de construire (% du PIB par habitant)



Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.3.3. Transfert de propriété

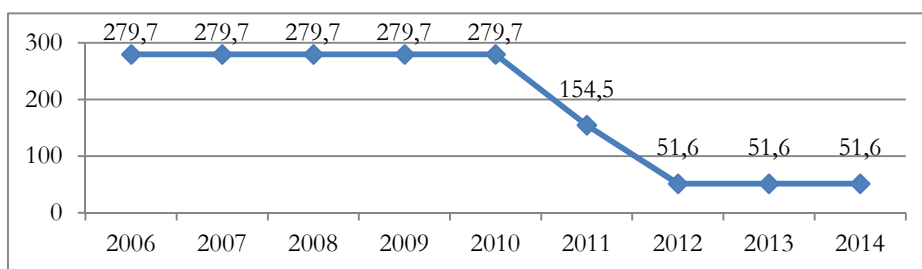
En matière de réglementation des affaires le coût de transfert de propriété est exprimé en pourcentage de la valeur de ladite propriété. Seuls les coûts officiels sont comptabilisés y compris les frais, les droits de transfert, les droits de timbres et autres versements à effectuer aux notaires, aux organismes publics et à des juristes. La figure 7 montre que le coût de transfert de propriété a enregistré des améliorations considérables. En effet le coût est passé de 14,4% en 2005 à 3,2% en 2014.

Figure 7 Evolution du coût de transfert de propriété (% de la valeur du bien)

Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.3.4. Paiement des impôts et taxes

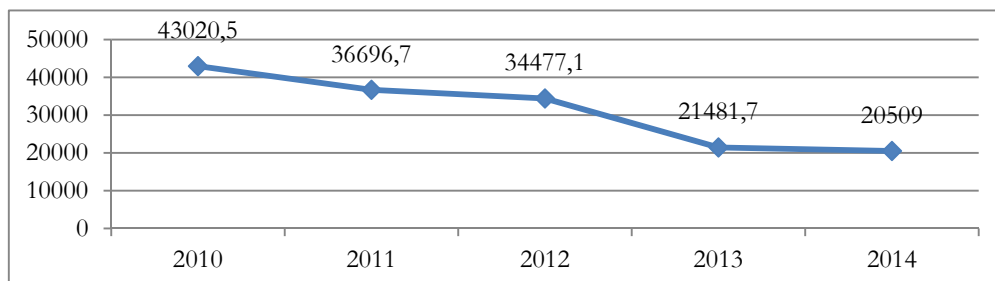
Concernant le paiement des impôts, une diminution importante s'observe à partir de 2010 où le coût est passé de 279,7% à 51,6% du bénéfice à partir de 2012.

Figure 8 Evolution du taux d'imposition total (% du bénéfice brut)

Source: Elaboré du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.3.5. Raccordement

Bien que les coûts restent élevés, le Burundi a connu une baisse de coûts dans le domaine de raccordement à l'électricité ; le coût a diminué de 50% en passant de 43 020,5% en 2010 à 20 509% du PIB par habitant en 2014.

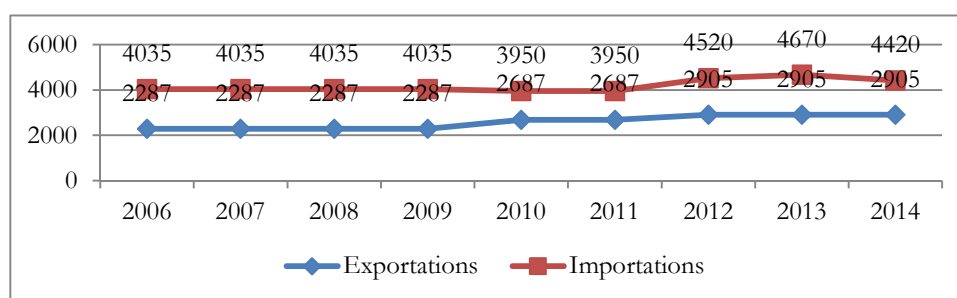
Figure 9 Evolution du coût du raccordement à l'électricité (% du PIB par habitant)

Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

I.3.6. Commerce transfrontalier

Malgré les efforts menés en matière de réglementation du climat des affaires, le commerce transfrontalier demande encore des coûts importants aussi bien pour les importations que pour les exportations. La figure 10 illustre l'évolution des coûts par container pour l'importation et l'exportation. Le coût à l'exportation reste toujours croissant de même que celui à l'importation. En 2014 il faut 4420 \$ par container à importer contre 4.035 \$ en 2006. Concernant les exportations le coût est passé de 2 228 \$ par container en 2006 à 2 905 \$ en 2014.

Figure 10 Evolution des coûts pour le commerce transfrontalier (en US\$/ container)



Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, site web doingbusiness.org

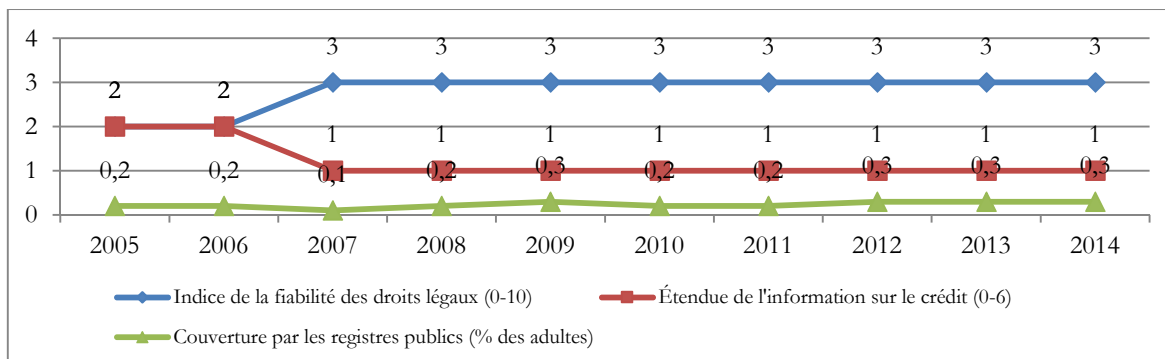
II. Analyse de l'évolution des indicateurs relatifs à la solidité des institutions juridiques

La solidité des institutions juridiques englobe le domaine de facilité d'accès au crédit, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. A partir de l'année 2006, les statistiques sont disponibles pour tous les indicateurs sauf pour le règlement de l'insolvabilité dans sa composante qui concerne le recouvrement des créances. Certains indicateurs se sont améliorés alors que d'autres ont connu des reculs ou n'ont pas du tout bougé. Ce dernier cas concerne la couverture par les registres privés pour l'accès au crédit, les délais et les coûts pour le règlement de l'insolvabilité les coûts et les procédures pour la mise en œuvre des contrats depuis 2006.

II.1. Analyse de l'évolution des indicateurs de la facilité d'accès au crédit

En matière d'accès au crédit, le Doing Business évalue la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs dans le cadre des transactions garanties ainsi que le partage des informations. Il y a des indicateurs relatifs aux mesures qui facilitent les prêts (lois applicables sur le nantissement et la faillite) et ceux relatifs à la couverture à l'étendue et à l'accessibilité des informations sur le crédit disponible auprès des registres publics ou des registres privés sur le crédit. La figure 11 montre l'évolution des indices de fiabilité des garanties de l'étendue de l'information sur le crédit et de la couverture par les registres publics ; le taux de couverture par les registres privés étant nul.

Figure 11 Evolution des indices de fiabilité des garanties, de l'étendue de l'information sur le crédit et de la couverture par les registres publics



Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

L'indice de fiabilité des garanties comprend les aspects liés à la protection juridique accordée par le droit des sûretés et deux aspects liés au droit de la faillite. Les valeurs de cet indice sont comprises entre 0 et 10. Les valeurs élevées indiquent que les lois sur les sûretés et la faillite sont mieux adaptées au développement de l'obtention de prêts. Pour le cas du Burundi cet indice est passé de 2 entre 2005 et 2006 à 3 à partir de 2007 jusqu'aujourd'hui.

En ce qui concerne l'étendue de l'information, l'indice évalue les règles et pratiques qui affectent la couverture, l'étendue et l'accessibilité de l'information sur le crédit qu'il est possible de trouver dans les registres⁵³ publics d'information sur le crédit ou les registres privés sur le crédit. Les valeurs de l'indice de l'étendue de l'information sur le crédit sont comprises entre 0 et 6. Les valeurs élevées indiquent que l'on dispose de plus d'informations sur le crédit et par conséquent que les décisions en matière de prêts sont facilitées si l'on consulte un registre public sur le crédit ou si l'on s'adresse à un registre privé sur le crédit. Pour le Burundi, la figure 11 montre que cet indice a baissé de 2 en 2006 à 1 en 2007 et depuis il n'a pas évolué; ce qui implique la faible information sur le crédit. Cette faible information se reflète aussi dans le faible taux de couverture par les registres publics dont la valeur la plus élevée est de seulement 0,3% entre 2005 et 2014. Plus globalement, les résultats du graphique 11 laissent entrevoir de faibles performances en matière d'accès au crédit. Sur le tableau suivant, on remarque que l'approfondissement financier de l'économie est limité, l'offre de monnaie étant en moyenne de 23,4% entre 2000 et 2011.

⁵³ L'indicateur de couverture du registre public représente le nombre de particuliers et d'entreprises recensés dans le registre public et pour lesquels on dispose d'informations à jour sur leurs antécédents d'emprunt pendant les 5 dernières années. Ce nombre est exprimé en pourcentage de la population adulte (les personnes âgées de 15 ans et plus).

Tableau 2 Quelques indicateurs d'intermédiation financière

	Monnaie au sens large (% PIB)	Créances sur l'administration centrale et entités publiques (% PIB)	Créances sur les autres secteurs de l'économie (% PIB)	Crédit intérieur fourni par le secteur bancaire (% PIB)
2000	17.9	4.1	21.87	25.97
2001	18.2	6.9	21.66	28.6
2002	22.3	5	26.04	31.06
2003	24.6	6.3	23.91	30.22
2004	22.5	8.2	20.26	28.43
2005	22.9	8.2	16.38	24.57
2006	26.8	12.1	18.77	30.87
2007	25	8.5	17.59	26.03
2008	24.7	4.6	16.27	20.9
2009	24.8	7.1	16.3	23.45
2010	26.9	7.3	19.13	26.38
2011	24.2	7	21.25	28.27
Moy.	23.4	7.1	19.95	27.06

Source : Elaboré à partir des statistiques des indicateurs sur le développement dans le monde 2011

Par ailleurs, le système financier est dominé par le secteur bancaire, au regard de sa part quasi-totale dans le crédit à l'économie en prenant en compte la part du crédit au gouvernement central et aux autres secteurs. Aussi, le ratio de crédit domestique n'est en moyenne que de 27,06%. Ceci représente moins de la moitié de la moyenne d'Afrique subsaharienne estimée à 67,5 pourcent du PIB et seulement près de 8% du ratio dans les pays à revenus élevés de l'OCDE, estimé à 160% du PIB. Le crédit au secteur privé n'est en moyenne que de 19,95% du PIB, ce qui équivaut à près du tiers du tiers de la moyenne d'Afrique Subsaharienne (51% du PIB) contre 126% du PIB dans les pays de l'OCDE⁵⁴.

Sur la question de savoir dans quelle mesure le climat des affaires a évolué en particulier pour ce qui concerne la facilitation de l'accès au financement pour la promotion de l'investissement, un autre aspect est la répartition du crédit par secteur d'activités et par terme. Sur le tableau n°3 en portant sur la répartition du crédit par secteur, on remarque qu'entre 2000 et 2013, la part du crédit aux secteurs productifs comme l'agriculture et l'industrie varie respectivement entre 0,3% et 1,1% pour le premier et entre 3,1% et 6,3% pour le second. Par contre, l'essentiel du crédit va vers des activités spéculatives avec une part située entre 52,1% et 62,4%. Au niveau de la répartition du crédit par terme, selon le tableau n°4, le crédit à court terme varie entre 62% et 83% sur la période. Il s'agit de crédits de trésorerie destinés à alimenter les fonds de roulement des entreprises et à la consommation des ménages, des crédits accordés aux importateurs, ainsi que des crédits à l'exportation, principalement du café. Les crédits destinés à financer les équipements, une forme du financement des investissements à moyen et long terme en matière de production, sont de

⁵⁴ WORLD BANK (2010), World Development Indicators. World Development Indicators 2009, Washington DC.

l'ordre de 12 à 30% du crédit global, parmi lesquels, la proportion du crédit à long terme se situe entre 3 et 8% pourcent.

Clairement, l'allocation du crédit ne reflète pas les priorités du développement du Burundi articulées dans le CSLP et la Vision Burundi 2025, où il apparaît clairement que, d'une part, le secteur agricole non seulement déterminera la croissance des autres secteurs mais aussi le développement économique et la réduction de la pauvreté en général et que, d'autre part, le Burundi a besoin de diversifier son économie à travers notamment le développement de certains segments industriels dans les secteurs porteurs de croissance (Ndikumana et al., 2012⁵⁵, Niyongabo, 2013⁵⁶). Le secteur financier joue donc un rôle limité dans la croissance économique (Niyubahwe, 2008)⁵⁷, ce qui fait que le Burundi reste lourdement dépendant de l'aide publique au développement. Au total, on peut dire que les progrès dans le domaine de la facilité d'accès au crédit pour promouvoir l'investissement sont encore limités.

⁵⁵ NDIKUMANA, L., NKURUNZIZA, J.D, NYAMOYA, P. (2012), The financial sector in Burundi, Working Paper 18289, *NBER Working Paper Series*, National Bureau of Economic Research, Massachusetts.BM.

⁵⁶ NIYONGABO, E. (2013), Libéralisation financière et mobilisation de l'épargne au Burundi, *Cahier de l'IDEC*, Vol.4, N°1, Mars, Bujumbura.

⁵⁷ NIYUBAHWE, A. (2008), "Financial Intermediation and Economic Growth: Time Series Evidence from Burundi", *RIDEC*, Vol.3, N°2, Mars-Septembre, Bujumbura.

Tableau 3 Répartition du crédit par secteur

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Habitat	10 700.20	13 313.20	13 519.90	14 775.30	13 512.00	19 333.60	28 132.00	38 356.80	47 956.00	52 420.00	47 944.10	299 963.10
<i>Pourcentage</i>	6	7.4	7.7	6.8	5.8	6.7	8.4	8.9	8.4	8.1	6.9	7.6
Autres constructions	2 593.90	3 927.80	2 369.50	1 652.20	1 863.20	2 014.60	2 356.00	2 920.90	2 321.80	2 288.00	3 995.10	28 303.10
<i>%</i>	1.5	2.2	1.4	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.4	0.4	0.6	0.7
Industrie	6 104.70	7 224.50	6 783.40	6 608.90	11 319.90	15 772.30	20 850.00	19 650.60	23 974.10	32 871.40	42 262.70	193 422.50
<i>%</i>	3.5	4	3.9	3.1	4.9	5.5	6.3	4.6	4.2	5.1	6	4.9
Commerce	106 750.70	107 292.10	112 022.30	127 713.20	144 188.40	154 809.40	178 108.00	230 209.10	322 362.20	361 388.10	364 183.30	2 209 026.80
<i>%</i>	60.4	59.3	64.1	59.1	62.4	53.9	53.4	53.4	56.2	55.7	52.1	55.9
Hôtellerie et tourisme	591.3	621.8	768.3	701.4	572.9	773.7	3 762.30	6 985.20	11 349.10	20 206.70	25 710.40	72 043.10
<i>%</i>	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.3	1.1	1.6	2	3.1	3.7	1.8
Agriculture	1 260.8	1 061.5	1 298.7	2 037.0	1 832.0	2 427.5	3 607.4	2 554.8	1 999.1	2 416.1	2 888.0	1 260.8
<i>%</i>	0.7	0.6	0.7	0.9	0.8	0.8	1.1	0.6	0.3	0.4	0.4	0.7
Artisanat	201.2	3.5	3.5	3.5	9.6	2.5	2.7	2.7	2.7	2.7	-	234.6
<i>%</i>	0.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0
Petit équipement	13 112.00	16 709.70	18 065.00	29 225.00	43 550.30	59 815.90	76 193.10	96 121.00	127 908.00	144 575.00	178 112.80	803 387.70
<i>%</i>	7.4	9.2	10.3	13.5	18.9	20.8	22.9	22.3	22.3	22.3	25.5	20.3
Café	28 486.40	20 749.10	8 187.80	21 159.00	8 148.90	23 459.70	2 769.50	11 102.20	14 769.50	10 386.60	6 959.10	156 177.80
<i>%</i>	16.1	11.5	4.7	9.8	3.5	8.2	0.8	2.6	2.6	1.6	1	4
Autres produits	590.6	1 904.80	931.7	1 072.00	887.8	3 812.40	11 543.90	14 718.50	9 197.40	12 832.30	12 859.30	70 350.60
<i>%</i>	0.3	1.1	0.5	0.5	0.4	1.3	3.5	3.4	1.6	2	1.8	1.8
Divers	6 474.60	8 062.10	10 782.00	11 273.90	5 122.90	4 819.60	5 982.90	8 730.70	11 374.80	9 757.80	13 702.90	96 084.20
<i>%</i>	3.7	4.5	6.2	5.2	2.2	1.7	1.8	2	2	1.5	2	2.4
TOTAL	176 866.50	180 870.00	174 732.10	216 221.40	231 007.90	287 041.20	333 307.80	431 352.50	573 214.70	649 144.70	698 617.70	3 952 376.50

Source : Elaborées à partir des données de la BRB sur la répartition du crédit

Tableau 4 Répartition du crédit par terme

Terme	Crédits à court terme						Crédits à moyen terme				Crédits à long terme				TOTAL CREDIT
	Mobilisation des créances commerciales	Crédits à l'exportation	Crédits à l'importation après expédition	Crédits de trésorerie	Total	%	Habitat	Equipement et divers	total	%	Habitat	Equipement et divers	Total	%	
2000	1 807	13 136	2 368	85 061	102 372	83	2 529	11 837	14 365	12	4 204	1 710	5 914	5	122 651
2001	1 158	8 068	1 905	102 608	113 740	83	3 561	14 439	18 000	13	3 859	1 578	5 437	4	137 177
2002	1 118	28 332	1 501	115 273	146 225	84	4 422	18 832	23 253	13	3 682	1 904	5 586	3	175 064
2003	222	14222	2128	130657	147228	81	4528	23612	28139	16	3616	1720	5337	3	180704
2004	1 767.0	19 332.8	1 120.9	121 364.5	143 585.2	80	3 941.8	27 685.2	31 627.0	18	3 314.4	1 255.9	4 570.3	3	179 782.5
2005	1 361.0	6 679.7	1 041.5	129 775.3	138 857.5	80	4 469.5	26 406.4	30 875.9	18	3 235.3	1 204.1	4 439.4	3	174 172.8
2006	1 656.4	19 607.8	1 131.1	148 430.1	170 825.4	79	5 960.3	32 644.4	38 604.7	18	4 095.6	1 700.5	5 796.1	3	215 226.2
2007	4 086.1	7 452.4	1 735.2	160 944.3	174 218.0	76	7 092.5	41 231.3	48 323.8	21	5 352.8	1 097.8	6 450.6	3	228 992.4
2008	3 764.5	23 603.6	350.1	176 804.9	204 523.1	72	10 714.1	61 882.9	72 597.0	6	6 532.8	944.5	7 477.3	3	284 597.4
2009	5 721.7	2 961.4	1 946.3	200 869.4	211 498.8	64	15 338.8	95 369.2	110 708.0	3	8 684.9	509.9	9 194.8	3	331 401.6
2010	6 432.4	11 832.6	1 895.9	253 824.5	273 985.4	64	25 050.4	117 817.0	142 867.4	3	12 244.5	1 467.8	13 712.3	3	430 565.1
2011	10 070.2	12 577.6	1 824.6	366 392.0	390 864.4	68	29 936.7	126 154.3	156 091.0	2	16 356.2	8 271.4	24 627.6	4	571 583.0
2012	8 670.6	10 386.6	2 652.5	402 197.3	423 907.0	66	32 498.1	151 168.9	183 667.0	2	16 420.8	20 987.2	37 408.0	6	644 982.0
2013	27 883.9	6 959.1	3 893.5	394 176.7	432 913.2	62	27 106.9	181 919.2	209 026.1	3	19 922.8	33 058.5	52 981.3	8	694 920.6

Source : Elaborées à partir des données de la BRB sur la répartition du crédit

II.2. Analyse de l'évolution des indicateurs de protection des investisseurs

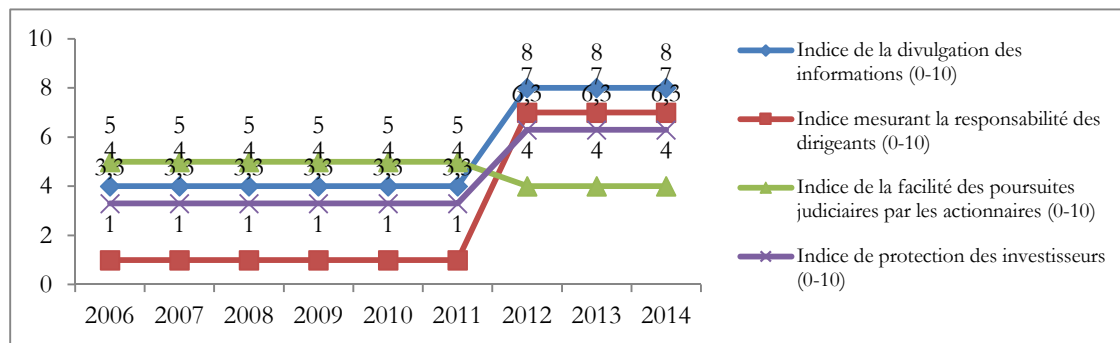
Ce champ de réglementation des affaires concerne le niveau de protection des actionnaires minoritaires contre l'utilisation abusive des actifs de la société par les administrateurs à des fins personnelles. Les indicateurs relatifs à la protection des investisseurs distinguent 3 aspects: la transparence des transactions entre parties apparentées (indice de divulgation de l'information), la responsabilité en cas d'abus de biens sociaux (indice de responsabilité des dirigeants) et la possibilité pour les actionnaires de poursuivre en justice les dirigeants et administrateurs pour mauvaise gestion (indice de facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires). La figure 12 montre l'évolution des différents indicateurs pour le cas du Burundi.

Sur la période 2006-2011, tous les indicateurs sont restés constants. Pour l'indice de facilité des poursuites judiciaires, qui concerne l'ensemble des documents mis à la disposition du demandeur par le défendeur et les témoins pendant le procès, il varie entre 0 et 10 : plus la valeur est élevée plus grande est la responsabilité des dirigeants. Au Burundi cet indice est de 5 sur la période de 2006-2011 et il a baissé à 4 en 2012; ce qui signifie une baisse de performance dans ce domaine.

Quant à l'indice de divulgation de l'information, il concerne l'organe de l'entreprise qui peut, vis-à-vis de la loi, donner une autorisation valable pour que la transaction puisse avoir lieu. L'indice varie entre 0 et 10. Plus la valeur est élevée plus important est le niveau de divulgation de l'information (sur la valeur des actions y compris celle liée au conflit d'intérêts). Pour le Burundi, la figure 12 montre que le niveau d'information a augmenté en passant de 4 en 2011 à 8 en 2014.

Concernant la responsabilité des dirigeants l'indice reflète les possibilités pour l'actionnaire demandeur de poursuivre en justice la personne ou l'organe pour les dommages causés à l'entreprise du fait de la transaction. La note 0 est attribuée si les poursuites ne sont pas possibles ou si elles ne le sont que pour les actionnaires détenant plus de 10 % du capital social de l'entreprise. Pour le Burundi, le score a évolué de 1 entre 2006 et 2011 à 7 entre 2012 et 2014.

Pour ce qui est de la protection des investisseurs il est obtenu en calculant la moyenne des 3 indices précédents. L'indice de protection des investisseurs varie entre 0 et 10; plus la valeur est élevée plus grande est la protection des investisseurs. Pour le cas du Burundi, les améliorations s'observent à partir de 2012 où il est de 6.3 entre 2012 et 2014 contre 3.3 sur la période 2006-2011. Globalement, ces évolutions sont favorables à la facilitation de l'investissement.

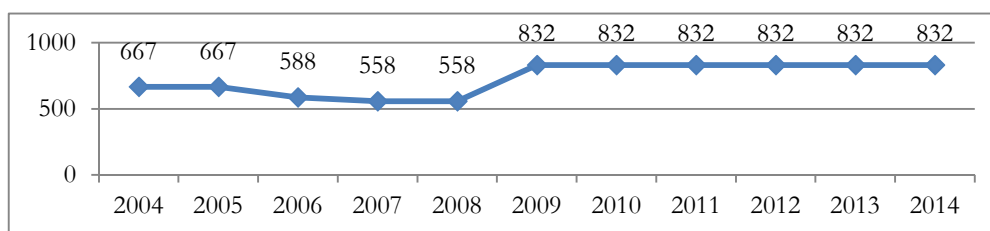
Figure 12 Evolution des indices de protection des investisseurs

Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business, www.doingbusiness.org

II.3. Analyse de l'évolution des indicateurs de facilité dans l'exécution des contrats

II.3.1. Délais d'exécution des contrats

Le domaine d'exécution des contrats concerne les mesures d'efficacité du système judiciaire en matière de résolution de litiges commerciaux. Les données sont établies en suivant étape par étape l'évolution d'un litige de non-paiement d'une créance commerciale devant les tribunaux locaux. La figure 13 montre l'évolution des délais en matière d'exécution des contrats au Burundi. L'analyse de cette figure permet de distinguer deux périodes. La première période de 2004-2008 est caractérisée par une baisse de nombre de jours pour l'exécution des contrats de 667 à 558 jours; donc une amélioration dans la réglementation dans ce domaine. Pour la deuxième période 2009-2014, le nombre de jours a augmenté et s'est maintenu à 832 jours pour l'exécution des contrats. Ceci traduit donc un recul, qui dilue les résultats enregistrés dans la diminution des retards dans la résolution des litiges commerciaux (CJ 3.4.2.).

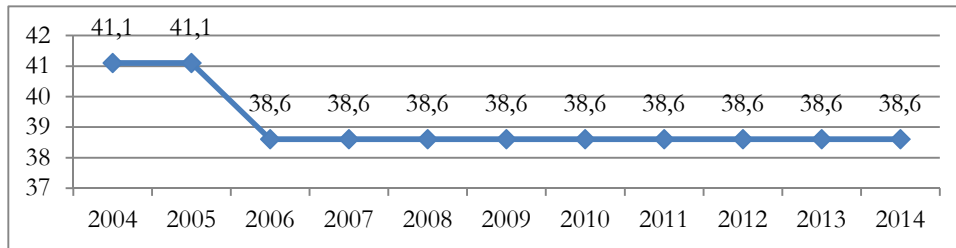
Figure 13 Evolution des délais pour l'exécution des contrats

Source: Elaboré à partir du Rapport Doing 2014, www.doingbusiness.org

II.3.2. Coûts d'exécution des contrats

Comme le montre la figure 14, il y a eu des améliorations en matière de coûts dans l'exécution des contrats. En effet le coût a baissé de 41 1% en 2004 à 38 6% en 2007 et s'est maintenu à ce niveau jusqu'aujourd'hui.

**Figure 14 Evolution des coûts pour l'exécution des contrats
(% de la valeur de la créance)**

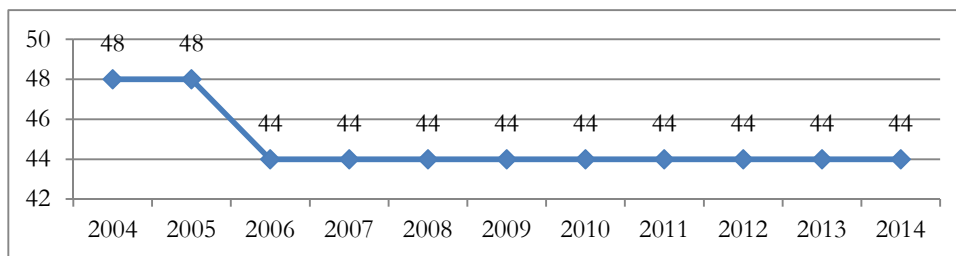


Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

II.3.3. Nombre de procédures d'exécution des contrats

Comme le montre la figure 15, il y a eu des améliorations en matière de procédures dans l'exécution des contrats. Le nombre de procédures est passé de 48 en 2004 à 44 en 2006 jusqu'en 2014.

Figure 15 Evolution du nombre des procédures pour l'exécution des contrats



Source: Elaboré à partir du Rapport Doing Business 2014, www.doingbusiness.org

QE3.5 sur les secteurs de l'éducation et la santé

QE3.5 : *Dans quelle mesure et de quelle manière les aides budgétaires ont-elles contribué à accroître l'offre de services dans les secteurs de l'éducation et de la santé ?*

Justification et champ de la QE

Les programmes d'AB ont pris essentiellement la forme d'ABG en soutien à la mise en œuvre du CSLP et de ses priorités en ce compris le renforcement de l'offre de services sociaux de base à la population. Certains de ces ABG ont accordé une attention spécifique aux secteurs éducation et santé, en suivant certains indicateurs de résultat ou en ciblant la prise en charge de certaines lignes budgétaires dans ces secteurs. Un ABS a aussi été fourni dans l'éducation.

Cette question d'évaluation vise donc à déterminer la mesure dans laquelle ces ABG ont, via les moyens utilisés, contribué à renforcer le processus de formulation et d'exécution des politiques dans ces deux secteurs et à développer l'offre de services de base en veillant à prendre en compte les disparités régionales ou de niveaux de revenus.

Parallèlement à ces ABG, certains PTF ont utilisé le mécanisme de Fonds Commun pour renforcer les politiques gouvernementales dans ces domaines. Dans le cadre de l'évaluation des AB, il est important d'analyser les complémentarités et la cohérence entre ces deux modes d'intervention.

Les termes de référence ont mis l'accent sur l'analyse des effets des AB dans le secteur de l'éducation dans la mesure où ce secteur a été explicitement et prioritairement visé par certains des programmes d'AB. Même si le secteur de la santé a été moins directement approché par les AB, il est aussi un domaine d'intervention prioritaire des deux CSLP et a potentiellement bénéficié des ressources budgétaires additionnelles apportées par les AB. A ce titre, et en réponse aux termes de référence qui demande « une analyse comparée des interventions dans les deux secteurs sociaux, éducation et santé », les effets indirects de ces AB dans ce secteur sont également abordés sous cette question.

Réponse à la QE

En apportant leur appui à la mise en œuvre des engagements du CSLP en faveur les secteurs sociaux, les appuis budgétaires ont contribué aux résultats enregistrés dans l'Education et la Santé, dans la mesure où les stratégies sectorielles étaient alignées avec les stratégies nationales et les matrices de mesures intégraient dans le dialogue des éléments relatifs à la performance des secteurs sociaux (CJ3.5.1).

Les appuis budgétaires ont ainsi permis de dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour le paiement des transferts, des salaires et des investissements indispensables au développement des deux secteurs (CJ2.2.2). Mais les résultats présentés (CJ3.5.2) n'auraient pu être obtenus sans les synergies constituées avec les appuis apportés par les partenaires sectoriels dans le cadre de paniers communs, Fonds commun de l'Education et Financement basé sur les performances (dans le

secteur de la santé) (CJ 3.5.3) et avec les appuis institutionnels qui les ont accompagnés (CJ 3.5.4).

Cette section rappellera tout d'abord les différents inputs de l'AB dont les secteurs ont pu bénéficier, et leur complémentarité avec les fonds sectoriels mobilisés. Puis elle analysera dans quelle mesure les AB ont contribué aux résultats constatés dans les secteurs sur la période de référence, en particulier à l'amélioration des processus de programmation et de renforcement institutionnels constatés.

Rappel des principaux inputs apportés par l'Appui Budgétaire dans les secteurs sociaux

Les appuis budgétaires ont plus particulièrement concerné les secteurs sociaux pour plusieurs raisons : ils constituaient une des priorités du CSLP et les matrices de suivi de plusieurs programmes d'AB (PPARP, FABRICE, C2D, notamment) incluaient ainsi des indicateurs sectoriels de suivi. Enfin, l'Education a bénéficié d'appuis budgétaires spécifiquement destinés au secteur.

Le secteur de l'éducation a bénéficié d'opérations d'AB ciblées sur la prise en charge de la masse salariale des enseignants. Parmi les 31 programmes d'appui budgétaire général à l'étude, six ont été ciblés sur le coût des enseignants.

Tableau 1 Synthèse des aides budgétaires ciblées sur le coût des enseignants

Titre	Sigle	Type d'AB	PTFs impliqués	Période couverte	Montant Décaissé
Payement des arriérés de traitement des enseignants	AFE	AB ciblé	Belgique	2002-2003	3.571.319 €
Refinancement des arriérés de salaires 2003 du personnel enseignant relatifs aux mesures de reclassements indiciaires en 2002	SAS	AB ciblé	France	2006	2.500.000 €
Refinancement des arriérés de salaires 2004 du personnel enseignant relatifs aux mesures de reclassements indiciaires en 2002	SAS	AB ciblé	France	2007	2.000.000 €
Reliquat des arriérés de salaires dus aux enseignants compensation des frais de scolarité	SAS	AB ciblé	France	2008	2.000.000 €
Couverture sur 3 ans des salaires des 1230 enseignants du primaire recrutés en 2010 dans le cadre du PSDEF	C2D	AB ciblé	France	2010-2013	2.586.322 € (4 tranches)
Couverture partielle des salaires d'enseignants du primaire sur les exercices budgétaires 2013 et 2014 dans le cadre du PSDEF	SAS	AB ciblé	France	2013-2014	

Source: Documents de programmes

Les aides budgétaires ciblées ont donc été mobilisées pour permettre de desserrer la contrainte macro-économique pesant sur le recrutement de nouveaux enseignants et la résorption des arriérés de salaires. Les ABG ont visé une amélioration d'ensemble de l'offre de prestations d'éducation et de leur utilisation par les bénéficiaires. Les indicateurs sectoriels retenus pour leur suivi se sont concentrés sur i) les moyens en personnels accordés au système éducatif (ratio élève/enseignant - C2D) ii) leur allocation équitable sur le territoire (degré d'aléa de répartition des enseignants - C2D) iii) la qualité de l'offre (ratio élève/enseignant qualifiés - PPARP) ainsi que iv) l'accès à l'école (taux brut de scolarisation primaire et secondaire - PPARP, FABRICE). La question de l'efficacité interne du système a été appréhendée à travers des indicateurs comme le taux d'achèvement du cycle primaire (C2D, FABRICE) et le taux de redoublement au primaire (FABRICE).

Parallèlement, en 2008, la coopération belge, l'AFD, la coopération luxembourgeoise et DFID ont mis en place un Fonds Commun de l'Education permettant la mutualisation d'une partie de leurs contributions au secteur. De nouveaux partenaires ont rejoint le FCE par la suite (Norvège, UNICEF et Partenariat Mondial de l'Education) alors que DFID et le Luxembourg se sont retirés. Jusqu'en janvier 2011, ce fonds a fonctionné sur un mode similaire à une approche projet, avec une unité de gestion de projet. Le manuel de procédures a été substantiellement modifié en décembre 2010 permettant un plus grand alignement de l'instrument sur les systèmes et procédures du gouvernement du Burundi.

Au 31 décembre 2013, les partenaires avaient versé, pour la période 2008-2013, un montant total d'environ 41 millions d'euro.

Tableau 2 Contributions des PTF au FCE 2008-2013

Partenaire	Montant en EUR
AFD	9 600 000
Coopération Belge	8 500 000
PME	5 994 076,36
DFID	4 733 763,67
Luxembourg	1 000 000
Norvège	10 708 074,77
UNICEF	227 622,75
TOTAL	40 763 537,55

Source : MEBSEMFPFA, 2014, RASTF FCE, 2013, p.4

L'appui au secteur **de la santé** s'est effectué dans le cadre des ABG et par le biais des matrices de mesures prévues dans le dialogue. Les différents appuis budgétaires prévoyaient le suivi d'un nombre important d'indicateurs que l'on pourrait regrouper autour des préoccupations suivantes :

- La volonté de suivre les capacités du système à prendre en charge la population à travers des indicateurs comme : la part de la santé/total des dép. publiques exécutées, la population couverte par un médecin ou un infirmier par rapport à la norme de l'OMS (C2D).

- La volonté de suivre la performance du système de santé à travers une évaluation de sa capacité (i) à diffuser des messages de contraception (taux de prévalence contraceptive), à suivre les grossesses et à canaliser les accouchements (taux d'accouchement (assistés) dans une structure de santé, détaillé suivant les familles les plus pauvres ou les plus riches), ou (ii) à réaliser des activités préventives (couverture vaccinale des enfants de moins d'un an) et curatives offertes au niveau des formations sanitaires de base (taux d'utilisation des services curatifs) (PPARP/FABRICE).
- La volonté de suivre l'état de santé de la population à travers des indicateurs comme le taux de mortalité infantile, des taux d'incidence du paludisme, d'utilisation de moustiquaires imprégnées, d'insuffisance pondérale à la naissance, de retard de croissance, où encore un indicateur sibyllin constitué par la prévalence des maladies/accidents. (C2D).

Analyse des complémentarités entre les AB et les appuis mobilisés dans le cadre des fonds communs (CJ3.5.3)

Ce critère de jugement concerne surtout le secteur de l'Éducation qui bénéficie du Fonds Commun de l'Éducation (FCE) cofinancé par les principaux partenaires du secteur et intégré dans le budget de l'État comme un Budget d'Affectation spéciale (BAS). Mais certains développements seront illustrés par l'expérience dans le secteur de la Santé dans lequel un autre fonds commun existe, le Financement basé sur les Performances (FBP) cofinancé par l'État et ses partenaires, pour lequel seule la contribution de l'État apparaît sur le Budget.

Complémentarités AB/fonds communs sur le plan de la formulation, de l'exécution et du suivi des politiques dans les secteurs sociaux

Les appuis sectoriels mobilisés dans le cadre de fonds communs (Fonds commun de l'Éducation dans l'Enseignement de base et Financement Basé sur les Performances dans la Santé) ont apporté une contribution financière majeure et un appui aux réformes sectorielles.

Éducation

Dans l'éducation, la contribution du FCE contribution a été majeure grâce à l'effort de structuration des dialogues sectoriels et de renforcement de la cohérence des activités. Les appuis budgétaires ont pour leur part apporté une contribution à la marge en tentant d'encourager la structuration des planifications autour de CDMT sectoriels, finalement restés sans valeur opérationnelle. (CJ 3.5.1)

Complémentarités AB/fonds communs sur le plan de la gestion des dépenses dans des secteurs à fort degré de déconcentration

Mais la complémentarité entre les appuis sectoriels mobilisés dans le cadre de Fonds communs et ceux apportés par l'AB, apparaît surtout en termes financiers : les ABG ont permis de desserrer les contraintes budgétaires en vue d'absorber le coût de la masse salariale constituée par les effectifs croissants recrutés dans la santé et dans l'éducation, et d'assurer l'augmentation continue des transferts courants. En particulier (CJ2.2.2) :

- Les AB ont permis de desserrer la contrainte sur les postes budgétaires destinés au recrutement d'enseignants et de personnels de santé au sein de la fonction publique.
- Les AB ont joué un rôle important pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de gratuité dans les deux secteurs
- Les AB ont contribué à une orientation des crédits plus favorable aux secteurs sociaux sans pour autant résorber totalement les difficultés rencontrées par le gouvernement dans sa gestion de trésorerie.

Dans ce contexte de rareté des ressources disponibles, la complémentarité doit être soulignée entre les financements sur le budget de l'État et ceux apportés par le FCE, dans sa version révisée à partir de 2011, plus alignée sur les systèmes et procédures du gouvernement burundais.

- Le FCE complète en effet la subvention de l'Etat aux écoles primaires/fondamentales par une subvention d'un montant de 800 FBU/élève/an. Mais l'ensemble des écoles visitées lors de missions de terrain en province a regretté l'arrivée tardive et souvent imprévisible des subventions du FCE, dont le décaissement est conditionné par le versement de la première tranche de la subvention de l'Etat. Cette conditionnalité, qui évite le risque d'une substitution des fonds du FCE aux crédits de l'Etat, conduit indirectement à renforcer les contraintes de trésorerie des bénéficiaires, alors que le FCE pourrait au contraire assouplir cette contrainte et favoriser ainsi un financement des écoles plus adapté au calendrier scolaire. La prévisibilité des subventions du FCE aux écoles s'est toutefois légèrement améliorée : en juin 2010, la première tranche de la subvention n'avait pas encore atteint certaines écoles, tandis qu'en 2011, la 1ère tranche était versée en mai.
- L'apport du FCE est tout à fait notable en matière d'appui au fonctionnement des services déconcentrés d'encadrement (DPE, DCE, IPE et ICE).⁵⁸ Ces subventions visent à renforcer l'encadrement, administratif et pédagogique, de proximité des directions scolaires. Par exemple, dans le cas des DCE, le FCE permet de financer trois types d'activités : le suivi administratif et financier des écoles, le suivi des comités de gestion, la sensibilisation des acteurs dans lutte contre la déperdition scolaire.
- Le FCE ne contribue pas aux frais de fonctionnement des écoles secondaires (communales ou d'Etat) mais fournit un appui aux stages pratiques des écoles secondaires à section normale : en 2013 cet appui a bénéficié à 10 521 élèves-maitres et 1002 encadreurs de stages pratiques.
- Enfin l'apport du FCE a été crucial pour financer le programme de construction d'infrastructures scolaires. En matière d'infrastructures/équipement, on peut en pratique, noter une division des responsabilités entre sous-secteurs. Car tout en adoptant une approche sectorielle de ses investissements, le FCE se concentre sur le primaire/fondamental (86% des investissements programmés en 2013). Ce faisant il permet au gouvernement, dans un contexte de besoins exceptionnels générés par le passage à l'école fondamentale, de continuer à investir dans le secondaire et le supérieur.
- L'appui complémentaire du FCE est enfin extrêmement important pour ce qui est de la formation professionnelle.

⁵⁸ Selon un Directeur Communal de l'Education : « sans cette subvention nous ne savons pas comment nous fonctionnerions » (MN 513).

Le tableau suivant met en lumière la complémentarité des deux sources de financement, pour l'année 2013, pour certaines enveloppes importantes en termes de volumes ou d'impact sur le fonctionnement des écoles et services déconcentrés.

Tableau 3 Montants Budget Etat et FCE par type de dépense

	Montant Million FBU (budget)			En % du total	
	Etat	BAS/F CE	Total	Etat	BAS/F CE
Compensation des frais de scolarité	4 209	1 635	5 844	72	28
Frais de fonctionnement des DPE	148	250	398	37	63
Frais de fonctionnement des DCE	70	380	450	15	85
Frais de fonctionnement des inspections	180	532	712	25	75
Infra./Equip. primaire et fondamentale	6 228	21 176	27 404	23	77
Infra./Equip. secondaire	2 010	1 031	3 041	66	34
Infra./Equip. EMFP	186	1 300	1 486	12	88
Infra./Equip. supérieur	1 874	1 060	2 934	64	36

Source : les auteurs, à partir des données SIGEFI pour le budget de l'Etat (crédits ouverts ; intègre données FONIC) et Rapport Technique et Financier Annuel 2013 pour le BAS/FCE.

Pourtant, la complémentarité entre budget de l'Etat (frais de fonctionnement) et FCE (activités orientées pédagogie) ne fonctionne pas de manière optimale dans la mesure où les services déconcentrés ne peuvent utiliser le FCE pour payer des frais de déplacement/carburant dans un contexte où la subvention de l'Etat demeure cependant largement insuffisante et surtout imprévisible.

Complémentarités AB/fonds communs sur le plan de la gestion des dépenses dans des secteurs à fort degré de déconcentration

Dans le secteur de l'éducation, la déconcentration de la mise en œuvre du PSDEF s'est accompagnée d'un transfert de responsabilités et d'un renforcement des moyens humains, matériels et financiers aux niveaux provincial et communal accélérant de fait les processus embryonnaires de déconcentration et de décentralisation, dans un processus pénalisé par une absence de concertation entre les acteurs du secteur (CJ 3.5.1).

Le BAS/FCE rencontre en effet certaines difficultés d'exécution pour ses dépenses d'infrastructures. Entre 2008 et 2010, les taux d'exécution du FCE ont été très bas: en 2009, 19% en engagement et 5% en paiement ; en 2010, 34.5% en engagement et 9% en paiement.⁵⁹ Cette faiblesse d'exécution a conduit DFID et l'AFD à diminuer le montant initial de leur enveloppe. Elle a été en grande partie causée par des problèmes dans les processus d'appels d'offre: la maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'ABUTIP a été très longue à mettre en place (deux ans) dans la mesure où le ministère n'avait pas d'expérience en la matière. Ensuite la sélection des firmes par ABUTIP a également pris plusieurs mois.

La mise en place de nouvelles procédures du FCE à partir de janvier 2011 a permis des gains substantiels en matière de délai d'exécution. Sur les trois dernières années, les taux d'engagement et d'exécution ont été les suivants :

Tableau 4 Exécution des dépenses d'infrastructures sur le FCE

	2011	2012	2013
Taux d'engagement	93,8%	84,9%	83,0%
Taux d'exécution	30,9%	72,0%	41,6%

Source: RASTF 2013, p.6

Cependant, les difficultés demeurent, notamment pour ce qui est des travaux de construction. Certes, la longueur des délais et la lenteur dans les processus de passation des marchés publics incombent en partie à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics qui peut émettre tardivement ses avis de non objection. Mais ces délais ne permettent pas de résorber rapidement le déficit de l'offre tandis que la multiplication des modalités de mises en œuvre tend à fragiliser la carte scolaire comme instrument de programmation des investissements (CJ4.4.4).

La mise en place de la Maîtrise d'Ouvrage communale en 2012, dans trois provinces pour une phase pilote (Cibitoke, Karusi, Ruyigi), a soulevé des problèmes spécifiques d'exécution dus au manque de capacité au sein des communes, la faiblesse des cellules communales de passation de marchés publics, le manque d'expérience des entreprises locales, le caractère contraignant de nombreuses clauses des DAO : de nombreux appels d'offres ont été infructueux.⁶⁰

Ainsi, en dépit d'une complémentarité exemplaire à de nombreux points de vue, les engagements conjoints de l'État et du FCE n'ont pas été suffisants pour éviter le recours croissant aux contributions des parents, ce qui brouille le message politique formulé sur la gratuité de l'enseignement primaire. Les parents sont en effet régulièrement sollicités pour avancer les salaires des professeurs vacataires, recrutés pour compenser le manque d'enseignants, ou la prise en charge des enseignants nouvellement recrutés, dans l'attente de la régularisation de leur situation par la Fonction Publique. Ils sont également sollicités pour la construction ou la réparation de salles de classe ou de latrines, dans l'attente d'un éventuel complément apporté par l'État ou la Commune. Depuis la décision du passage à l'école fondamentale, la mobilisation des communautés a été plus

⁵⁹ Source : DFID, Rapport d'achèvement

⁶⁰ MN 506 et RDB, RASTF 2011, 2012 et 2013.

particulièrement orientée sur les infrastructures à créer dans les écoles primaires, délaissant les besoins exprimés dans les autres structures du système éducatif.

- Au primaire les communautés contribuent en nature et en force de travail pour la construction des infrastructures scolaires. Le fonctionnement des écoles dépend également des contributions monétaires complémentaires des parents notamment pour la prise en charge des enseignants nouvellement recrutés avant qu'ils ne perçoivent leur premier salaire ou pour le paiement de primes pour heures supplémentaires, notamment pour les enseignants des classes de 5^e et 6^e, en vue de la préparation au concours national.
- Au secondaire, les frais de scolarité (ou 'minerval') s'élèvent à 3.000 FBU/par trimestre pour les externes, et 8.000 FBU/trimestre pour les internes. Les parents contribuent également pour les 'frais de sport' (dans un lycée visité : 1.200 FBU/an), les 'frais de livres et laboratoire' (2.000 FBU/an). Le montant de ces contributions varie d'une école à l'autre.
- En théorie les classes de 7^e – 9^e (école fondamentale) bénéficient également de la gratuité des frais de scolarité et les écoles reçoivent la subvention de compensation. Cependant, certains lycées visités lors des missions de terrain et qui accueillaient des classes de 7^e et 8^{ème} ont continué à exiger le paiement du 'minerval' pour les élèves de 7^e et 8^e en raison du non versement ou du versement tardif de la compensation versée au titre de la gratuité par l'Etat et le FCE.

Ainsi, même si elle est difficile à évaluer précisément, la contribution des communautés et des parents au fonctionnement des écoles primaires et secondaires se révèle considérable. Du fait de la croissance constante des demandes de contributions supplémentaires, la capacité contributive des parents tend à s'éroder et certaines primes – par exemple pour payer les heures supplémentaires des enseignants – sont supprimées.

Santé

Alors que dans l'Education, l'Etat ne contribue pas au FCE, il contribue, et de manière significative, au FBP dans le secteur de la santé. Les fonds destinés au paiement des factures en provenance des formations sanitaires sont en effet constituées par une contribution conjointe de l'Etat (35 à 40% du financement total) et de ses partenaires dans un panier commun alimenté par la BM/IDA (28-30% du financement total), l'UE via Cordaid (avec 12 à 14%), la Coopération Technique Belge (CTB 4-8%), Le Centre National de Lutte contre le Sida (CNLS 5-7%), Healthnet TPO, l'aide des Etats-Unis pour le développement (USAID-FHI 360), L'alliance Globale pour la vaccination (GAVI -RSS), etc.⁶¹. **La complémentarité entre les fonds de l'Etat et ceux mobilisés par les partenaires dans le cadre du FBP est donc totale puisqu'elle finance exactement le même type de dépenses (factures en provenance des formations sanitaires) suivant les mêmes critères de vérification. Pourtant, la mobilisation du FBP n'a suscité aucun alignement des partenaires sur les procédures nationales et leurs fonds sont mobilisés suivant les modalités projets, ce qui a valu au FBP la qualification de 'Panier commun virtuel'.**

⁶¹ Fourchettes pour tenir compte de la variabilité de la répartition des contributions d'année en année.

Le FBP s'adresse désormais à la totalité des structures du Ministère de la santé, depuis le niveau central jusqu'au niveau le plus déconcentré. Mais si les activités des services centraux, les activités d'encadrement réalisées par les Districts et les Provinces sanitaires et les prestations des hôpitaux font l'objet d'un budget spécifique de la part du MSPLS (inscrits dans la rubrique des biens et services ou des transferts), les formations sanitaires de base (centres de santé) n'ont plus que le FBP pour financer leurs activités, y compris celles effectuées au titre de la gratuité. Cette incapacité de certaines formations sanitaires à financer leur fonctionnement autrement que par les fonds issus du FBP, induit des mécanismes pervers qui se développent au détriment de la qualité des soins, alors que la mise en place du FBP était au contraire destinée à la renforcer (CJ 2.2.2).

Analyse de la contribution des AB à améliorer les services de Santé et d'Éducation en quantité et en qualité, pour tous (répartition équitable au niveau géographique et par niveau de revenu) (CJ3.5.2)

Les appuis budgétaires combinés aux appuis sectoriels, apportés par les PTF, soit sous la forme de paniers communs, soit sous la forme de projets, ont contribué à une augmentation significative de la couverture de la population en services sociaux de base sur la période, détaillée dans cette section. Mais la diversité des appuis apportés et la complexité des complémentarités entre AB et fonds communs sectoriels, présentée dans la section précédente, annoncent la difficulté d'établir dans quelle mesure les AB ont directement contribué à ces résultats.

En particulier, les apports financiers de l'AB ont fortement contribué à renforcer les marges de manœuvres budgétaires du gouvernement pour la réalisation des transferts et des investissements nécessaires à l'obtention de ces résultats (CJ2.2.2). Le lien est moins directement visible entre les résultats constatés et les autres inputs de l'AB (CJ 3.5.1). Mais la priorité accordée par le Ministère des Finances aux secteurs sociaux dans l'octroi des postes budgétaires pour le recrutement de professionnels dans ces secteurs, peut constituer l'un des résultats les plus tangibles du dialogue de politiques intervenu au niveau global.

Evolution de l'offre de services dans le secteur de l'éducation

En 2013, le système éducatif burundais était organisé autour des sous-secteurs suivants :

- Education préscolaire, dispensée dans des écoles maternelles, publiques et privées, et des structures communautaires (enfants de 4 à 6 ans) ;
- Enseignement primaire, d'une durée de 6 ans, concerne les enfants de 7 à 13 ans ;
- Enseignement secondaire général et pédagogique, est composé de deux cycles : le premier cycle, de 4 ans, assure une formation générale ; le second cycle, de 2 à 4 ans, est organisé en 4 filières de formation: scientifique, lettres modernes, pédagogique et économique.
- Enseignement Secondaire Technique et Formation Professionnelle
- Enseignement supérieur et recherche scientifique : dispensé dans des institutions publiques et privées, il comporte des cycles courts (de 2 à 3 ans) et des cycles longs (généralement 4 ans).
- Enseignement des métiers, de 2 à 3 ans, organisé autour de filières variées.

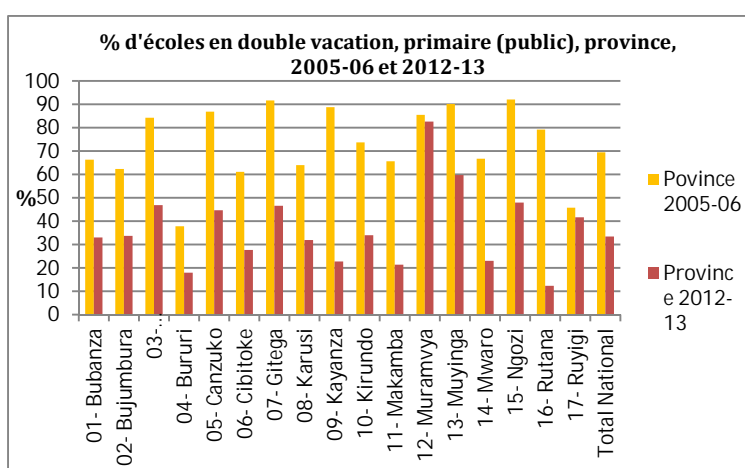
- Alphabétisation, destinée aux enfants non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes, est majoritairement dispensée par des structures privées.

L'enseignement primaire et secondaire est dispensé dans des écoles publiques, qui comprennent les écoles confessionnelles dites 'sous-convention', et privées. L'enseignement secondaire public est lui-même segmenté entre les 'collèges ou lycées communaux' et un petit nombre de lycées d'Etat, avec internat, qui accueillent les meilleurs élèves.

2 millions d'enfants sont scolarisés à l'école primaire burundaise, essentiellement dans les 3 665 écoles du secteur public (et confessionnel sous contrat avec l'Etat), un peu moins de 24 500 enfants étant scolarisés dans le secteur privé. Un peu plus de 460 000 élèves sont scolarisés dans l'enseignement secondaire (381 741 dans le premier cycle et 81 200 dans le deuxième cycle) dispensé principalement par les 1 077 établissements publics et confessionnels sous convention. Avec 28 755 élèves scolarisés dans le 1^{er} cycle et 3632 dans le second cycle, le secteur privé tient également une place marginale dans le secondaire. 43 744 enseignants exercent dans le primaire public et 12 030 dans le secondaire (MEBSEMFPFA rentrée 2012-2013).

Ces chiffres sont le résultat d'efforts importants menés pour l'augmentation des infrastructures et des effectifs enseignants. La combinaison de l'augmentation des salles de classe avec un renforcement du corps enseignant a également permis de réduire considérablement le pourcentage d'écoles avec double vacation, de 69% en 2005/06 à 33% en 2012/13. Mais ces premiers constats positifs doivent être nuancés car, en dépit des efforts menés, des disparités régionales importantes subsistent. Et la réduction du phénomène de double vacation n'a pas touché en particulier les Provinces de Muramvya et Ruyigi.

Figure 2 Evolution du nombre de classes à double vacation



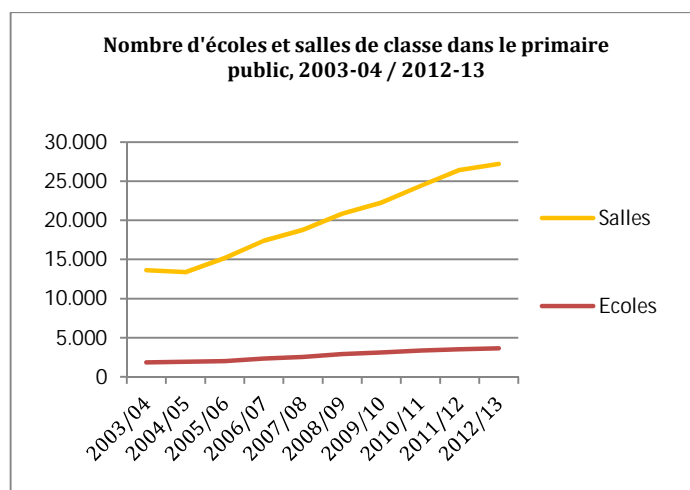
Source : les auteurs, d'après BPSE, Annales Statistiques, plusieurs années

Infrastructures et Equipements

Analyse Nationale :

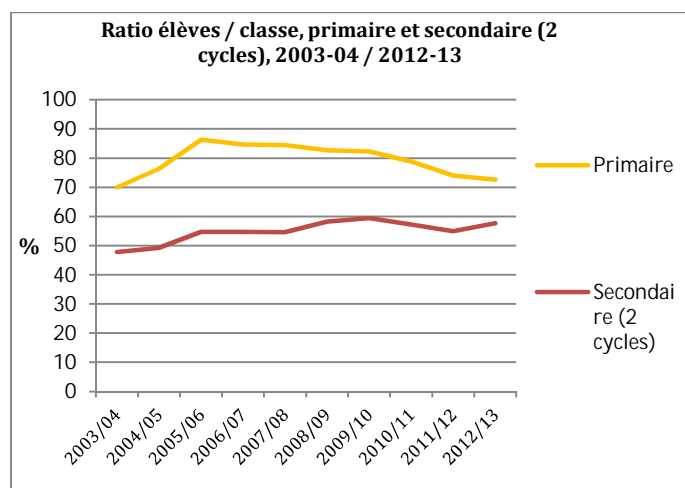
- La décision de suppression des frais de scolarité au primaire s'est accompagnée d'une croissance importante de l'offre d'infrastructures : entre 2005-06 et 2012-13, le nombre d'écoles a augmenté de 83% et celui des salles de classe de près de 80%.
- Dans un premier temps, la 'gratuité scolaire' a entraîné une forte détérioration des conditions d'accueil des élèves : le ratio élèves/classe est passé de 76 en 2004-05 à 86 en 2005-06. En 2006, les enseignants en étaient réduits à faire du 'gardiennage', selon les propres termes d'un enseignant.
- Cependant la mise en service de nouvelles infrastructures scolaires a eu un impact positif et a permis de réduire progressivement la taille des classes. En 2012-13, le ratio a presque retrouvé son niveau antérieur à la décision de gratuité.

Figure 3 Evolution des infrastructures dans le primaire



Source : les auteurs, d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

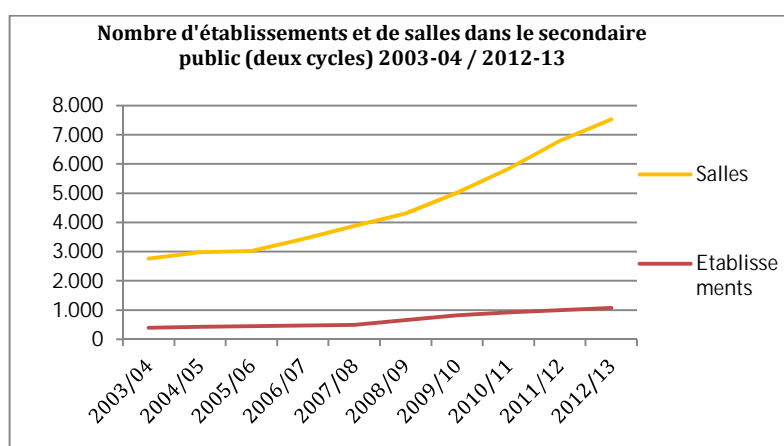
Figure 4 Evolution des ratios d'accueil des élèves dans le primaire et le secondaire



Source : les auteurs, d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

- Au secondaire également (deux cycles, public), l'offre d'infrastructures a fortement progressé à partir de 2005-06, avec une accélération à partir de 2008-09. Entre 2005-06 et 2012-13, le nombre de collèges a augmenté de 139% et celui des salles de classe de 149%.
- En revanche, contrairement à la situation qui prévaut au primaire, les conditions d'accueil se sont détériorées progressivement entre 2005-06 et 2009-10 : le ratio d'élèves par classe est passé de 55 en 2005-06 à 59 en 2009-10, pour se stabiliser autour de ce niveau.

Figure 5 Evolution des infrastructures dans le secondaire



Source : les auteurs, d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

- Malgré cette amélioration notable de l'offre d'infrastructures, les conditions d'accueil des élèves, au primaire comme au secondaire s'avèrent, en 2013, insatisfaisantes. Les classes restent surchargées. Si les ratios élèves/salle de classe se sont améliorés, ils demeurent, au primaire comme au secondaire, à des niveaux très élevés, peu propices à la transmission des savoirs ou à la mise en place de méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant. La situation est d'autant plus préoccupante que des chiffres moyens de 60 ou 70 élèves par classe cachent des réalités encore plus tendues : des classes de plus de 120 élèves ne sont pas rares.
- Le déficit en latrines, bancs-pupitres et, dans les collèges/lycées communaux, en bibliothèque et laboratoire est également criant.

Rôle des AB et du FCE:

- Les AB ont joué un rôle primordial dans l'accroissement de l'offre d'infrastructures financée par le budget de l'Etat. Entre 2006 et 2011, le programme de construction d'infrastructures scolaires du gouvernement a été en effet, en majeure partie, financé par les fonds PPTE. A cette date, le FCE a pris le relais ; il prend notamment en charge la vaste majorité des investissements liés au passage à l'école fondamentale.

Tableau 5 Part des fonds PPTTE dans Infra.&Equip. financés sur ressources propres en % :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
94	90	90	41	81	76	39

Source: les auteurs, sur la base des données du Ministère des Finances

NB : crédits ouverts ; donnée 2012 prend en compte le budget éducation du FONIC

- La révision du manuel de procédure du FCE en 2011 a également eu un rôle important en matière d'accélération des processus de construction. Cependant, les engagements conjoints de l'État, des AB et du FCE n'ont pas été suffisants pour répondre aux effectifs croissants et éviter le recours aux contributions des parents. Une part importante de l'augmentation de l'offre est en effet attribuable à la mobilisation des communautés, auxquels une contribution en nature a été demandée (briques sables main d'œuvre), complétée par une contribution en nature des Directions communale ou provinciale de la circonscription (tôles le fer à béton). Les constructions communautaires concernent un pourcentage élevé des écoles primaires et la quasi-totalité des collèges communaux.
- Par ailleurs, la décision du passage à l'éducation fondamentale a accentué la pression sur l'offre. Le dialogue sectoriel n'est pas parvenu à promouvoir une transition graduée, assise sur une programmation des moyens. Cet épisode illustre la difficulté des bailleurs, dans le cadre des AB et du BAS/FCE, à influencer sur les choix stratégiques pris au plus haut niveau de l'exécutif. Cette première décision a déstabilisé un secteur déjà fragile mais en phase de construction de long terme, aggravée ensuite par la décision d'augmenter le cycle de l'école fondamentale
- Enfin, les difficultés persistantes d'exécution - dans le cadre du budget/AB et du FCE - ont également contribué au déficit d'offre. Les causes de la lenteur dans l'exécution sont multiples mais renvoient en partie, hors du secteur éducation, aux limites des AB sur les questions de réformes des procédures de passation des marchés publics. Notamment, le Code des Marchés Publics, adopté en 2009, largement sous l'impulsion des PTF, semble en partie inadapté à la réalité du tissu économique burundais.

Qualité de l'offre

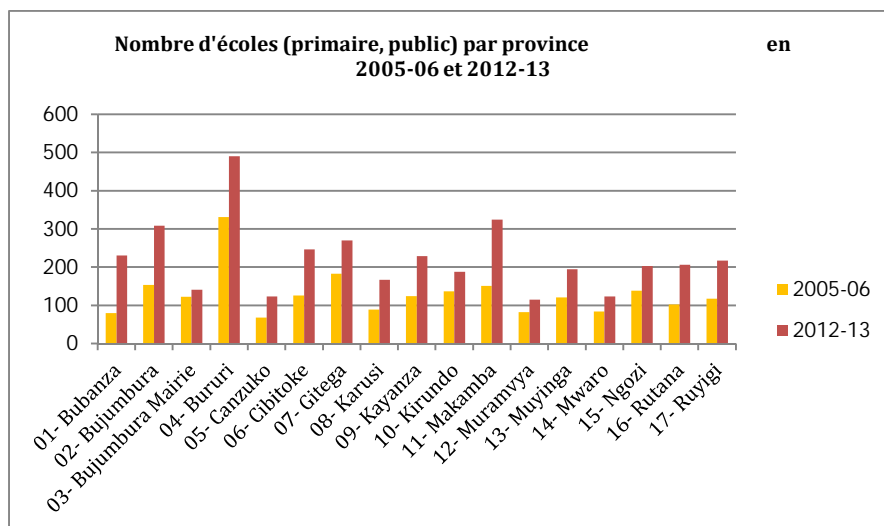
- La qualité des conditions d'accueil des élèves, mesurée par la disponibilité en eau potable, s'est améliorée, tout en restant, en moyenne, à un niveau relativement bas: le pourcentage d'écoles avec un point d'eau potable est passé de 28% en 2005-06 à 40% en 2012-13.
- Par ailleurs, la qualité des infrastructures n'est pas entièrement satisfaisante dans le cas des structures communautaires
- En 2009 et 2010, le budget du MEBSEMFPFA ("équipement sur ressources propres") avait inclus un appui aux communautés (en 2009 : 1.5Md FBU, en 2010 : 2 Md FBU) sous la forme de « l'acquisition de matériaux de construction » destinés aux écoles construites par les communautés. Les communes ont également apporté ponctuellement un appui technique concernant l'épaisseur des murs à réaliser ou la profondeur des fondations compte tenu de la nature du sol et des matériaux utilisés. Cependant, dans une grande majorité des cas, faute de moyens suffisants et/ou d'implication de maçons professionnels, ces écoles/salles de classe ne remplissent pas les normes minimales de qualité ce qui réduit considérablement leur durée de vie.

- Dans le cas des constructions financées sur ressources propres, l'Etat a également rencontré des difficultés pour assurer un suivi adéquat des travaux, notamment par manque de moyens de fonctionnement.

Répartition territoriale de l'offre

- Entre 2005-06 et 2012-13, le nombre d'écoles primaires publiques a augmenté dans l'ensemble des provinces, avec une croissance particulièrement marquée dans quatre d'entre elles : Bubanza (+187% d'écoles), Makamba (+115%), Rutana (+102%) et Bujumbura Rural (+101%). Bururi demeure cependant la province avec l'offre d'infrastructures la plus développée. De manière relative, une province a particulièrement bénéficié de l'amélioration généralisée de l'offre : Bubanza se situait en 2005-06 en avant-dernière position, au sein des provinces, en termes de disponibilité d'écoles primaires. En 2012-13, elle avait rejoint la sixième position.

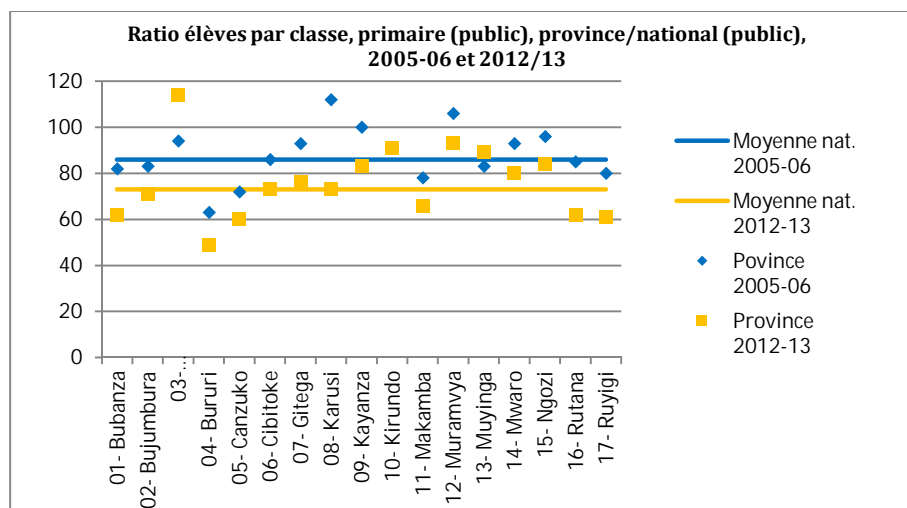
Figure 6 Répartition provinciale des infrastructures



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques, plusieurs années

- En termes de nombre d'élèves par classe, la situation s'est améliorée dans l'ensemble des provinces sauf à Bujumbura Mairie où l'indicateur est passé de 94 à 114 élèves par classe. Les conditions d'accueil des élèves se sont particulièrement améliorées à Karusi (le nombre d'élèves par classe a diminué de 35%), Rutana (baisse de 27%) et Ruyigi (baisse de 24%).

Figure 7 Disparités provinciales en termes d'offre en infrastructures scolaires.



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaires Statistiques, plusieurs années

- Malgré ces efforts pour réduire les disparités, l'écart entre les provinces en matière d'offre a eu tendance à croître : l'écart type pour le nombre d'écoles primaires est passé de 58 à 89 et celui pour le nombre d'élève par classe de 11,7 à 15,3.
- Depuis 2006, le gouvernement a tenté de concentrer ses efforts sur les provinces et communes ayant les plus forts déficits. Cependant, l'approfondissement des disparités reflète des dysfonctionnements dans la maîtrise de la carte scolaire, en tant qu'outil de programmation des investissements et la difficulté de l'Etat à coordonner l'ensemble des intervenants (communautés mais aussi communes, PTF, ONG etc.).

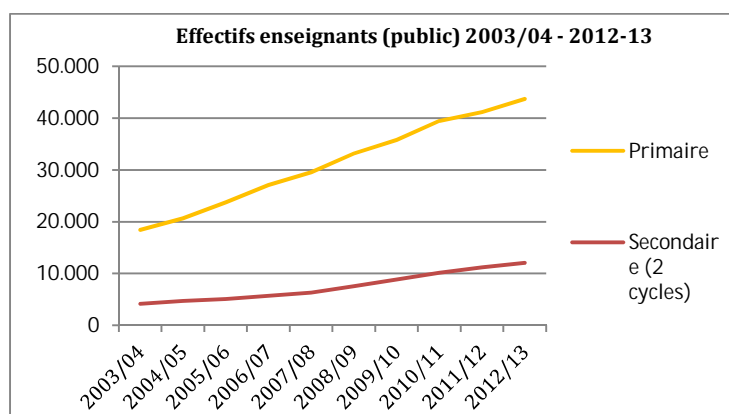
Rôle des AB/FCE :

Certains aspects de ces instruments ont pu participer au renforcement des déséquilibres. La multiplication des modalités de mises en œuvre (MOD, MOC pour le FCE) plus le FONIC tend à fragiliser la carte scolaire dans un contexte où le Bureau des Infrastructures Scolaires et de la Maintenance (MEBSEMFP) ne dispose pas des capacités et moyens de fonctionnement pour assurer une coordination adéquate. On peut également questionner la pertinence de piloter une nouvelle modalité – la MOC – dans un contexte de forte tension sur l'offre. Le dialogue sectoriel, largement capté, jusqu'en toute fin de période, par les questions de gestion du FCE, n'a pas accompagné ce choix de la maîtrise d'ouvrage communale par une réflexion globale, stratégique sur les enjeux de décentralisation dans le secteur éducatif. A titre illustratif, les instruments de suivi du FCE – les rapports techniques et financiers – n'intègrent les investissements du FONIC. Par ailleurs, dans le cadre du MOC/FCE, la priorité donnée au 4^{ème} cycle (école fondamentale) rend inéligibles les communes enregistrant un nombre bas de lauréats au concours national. Ceci risque de conduire à une concentration des ressources dans les provinces/communes obtenant déjà de bons résultats, un phénomène qui pourrait contribuer à accroître les disparités de dotations entre les zones. Enfin, la MOC a été pilotée – pour les fonds FCE – uniquement dans les provinces disposant de projets de renforcement des capacités des communes et a donc fait prévaloir les aspects 'capacité des communes' sur celui d'une allocation des ressources en fonction des besoins.

Personnel enseignant

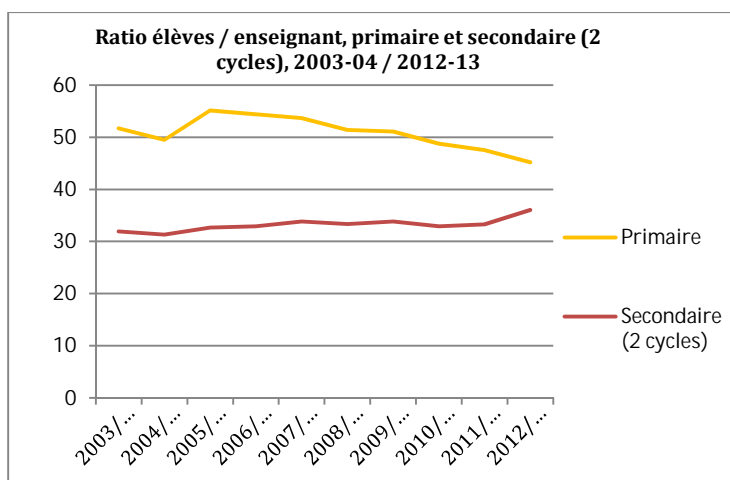
- La décision de gratuité scolaire s'est accompagnée d'une amélioration très marquée des effectifs du corps enseignant dans l'enseignement primaire : le nombre d'enseignants a augmenté de 84% entre 2005-06 et 2012-13. Sur les 10 dernières années le nombre d'enseignants du primaire a été multiplié par près de 2,4 passé d'un peu moins de 18 500 en 2003/2004 à un peu plus de 43 700 en 2013/2014, tandis que le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire a doublé sur la même période, passant d'un peu moins de 1 million à un peu plus de 2 millions.
- Au secondaire (deux cycles), la croissance du nombre d'enseignants, qui s'est particulièrement accélérée en 2007-08, a été encore plus forte : +137% entre 2005-06 et 2012-13. Le nombre des professeurs du secondaire a presque triplé sur les 10 dernières années passé d'un peu plus de 4 000 à un peu plus de 12 000, tandis que les effectifs des enfants scolarisés dans le secondaire (cycle inférieur et cycle supérieur) ont plus que doublé sur les 7 dernières années passant de un peu moins de 160 000 en 2006-2007 à un peu plus de 380 000 en 2012/2013 pour le 1er cycle (resp 36 000 à 81 000 pour le second cycle sur la même période)

Figure 8 Evolution des effectifs enseignants



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaires Statistiques, plusieurs années

- Cette amélioration de l'offre d'enseignants a permis une réduction progressive du nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire. Après une forte détérioration en 2005-06, première année de mise en œuvre de la décision de gratuité, le ratio est passé de 55 en 2005-06 à 45 en 2012-13.
- Au secondaire, grâce à l'augmentation du corps enseignant, le ratio élèves par enseignant est resté relativement stable sur la période - autour de 33 - mais a enregistré une légère détérioration en 2012-13.

Figure 9 Evolution du nombre d'élèves par enseignant

Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaires Statistiques, plusieurs années

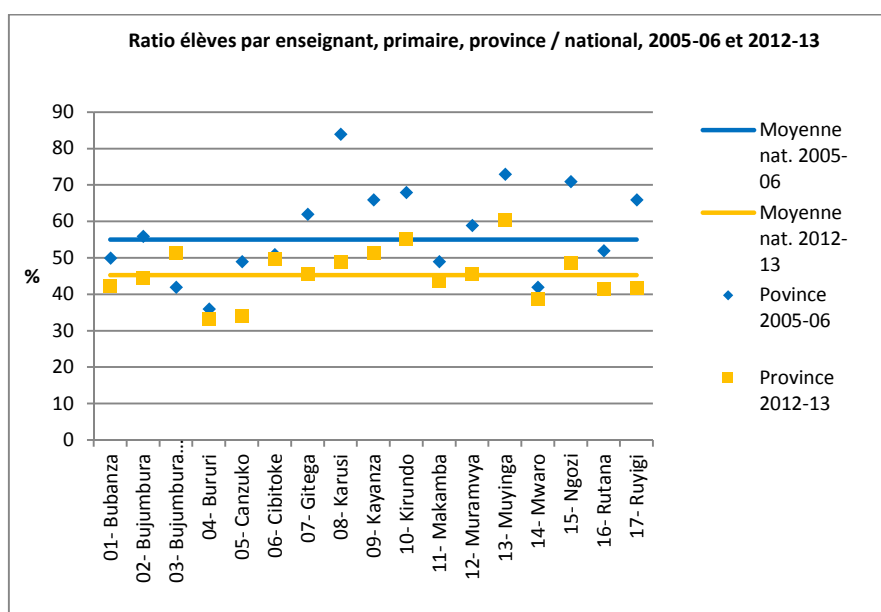
- Cependant ces efforts de recrutement d'enseignants n'ont pas suivi le rythme d'accroissement des effectifs et ont été insuffisants pour offrir des conditions d'apprentissages satisfaisantes aux élèves. Au primaire, les quotas de recrutement accordés par le MEF aux provinces sont régulièrement inférieurs d'au moins 50% aux besoins exprimés et les effectifs finalement recrutés sont encore en deçà des postes budgétaires ouverts. En outre, en cas de congés maternité, les remplacements ne sont pas assurés : les statistiques sur le nombre d'enseignement peuvent donc cacher une réalité plus tendue. Si au primaire, les candidats à l'enseignement sont nombreux, en revanche au secondaire, les communes éprouvent des difficultés à trouver des candidats, notamment pour les matières scientifiques, en raison du manque d'attractivité de la profession. L'absence d'harmonisation de la politique salariale au sein de la fonction publique, le maintien d'importants arriérés de salaires, le délai encore long entre le recrutement et le premier salaire nourrissent le mécontentement des enseignants, leur absentéisme et un fort taux de déperdition. Des enseignants vacataires - dont la rémunération est de fait, assurée par les parents - sont régulièrement recrutés par les écoles, primaires et secondaires, pour permettre un allègement des effectifs par classe,
- La politique de recrutement s'est accompagnée d'une volonté d'accroître le niveau de formation des enseignants avec la suppression programmée du niveau D6.⁶² Cependant la formation initiale des enseignants demeure excessivement théorique. Par ailleurs, le passage à l'école fondamentale s'est accompagné d'une propension à recruter dans l'urgence des personnels avec une formation pédagogique minimale. Enfin, les processus de recrutement et d'affectation sont soumis à des phénomènes de clientélisme : outre le diplôme, l'affiliation politique ou la capacité à payer des pots-de-vin influent sur les décisions de recrutement.

⁶² Il existe deux voies principales de formation initiale des enseignants du primaire, à l'intérieur des lycées d'enseignement général : les sections pédagogiques qui forment les enseignants en deux ans (diplôme de niveau D6) et les écoles normales où la durée de la formation est de 4 ans (diplôme de niveau D). Il existe une troisième voie, ouverte aux élèves de 13^{ème} année (secondaire) qui n'ont pas réussi à l'examen d'Etat pour entrer à l'Université et qui peuvent suivre une formation pédagogique d'un an, sanctionnée par un diplôme D7.

Répartition territoriale des enseignants

- L'analyse de la distribution territoriale des enseignants indique que l'écart entre les provinces s'est réduit (écart type passant de 12 à 7). Karuzi (baisse du ratio de 42%), Ruyigi (baisse de 37%), Ngozi (baisse de 31%) et Canzuko (baisse de 30%) sont les quatre provinces qui ont le plus bénéficié de l'amélioration de l'offre d'enseignants. Et le ratio élèves par enseignant au primaire s'est amélioré à l'exception de Bujumbura Mairie où l'indicateur est passé de 42 à 51.

Figure 10 disparités provinciales en termes de prise en charge des élèves



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaires Statistiques, plusieurs années

- La réduction des disparités territoriales a été le fruit d'une politique volontariste du gouvernement menée en 2010/11 de redéploiement des enseignants vers les établissements sous-dotés. Le degré d'aléa⁶³ dans l'affectation des enseignants du primaire s'est ainsi considérablement réduit, notamment depuis 2010/11 : il est passé de 50% en 2003/04 dans le primaire (59% dans le secondaire)⁶⁴ à 44% en 2009/10 ;⁶⁵ il se situait à 28% en 2013.⁶⁶
- Malgré ces progrès, la répartition continue à ne pas être optimale et les disparités demeurent, entre provinces mais également à l'intérieur des provinces entre communes.
- Le ratio élèves/enseignants reste particulièrement élevé à Kirundo (55 élèves/enseignant) et Muyinga (61 élèves). Cette dernière province, à la frontière de la Tanzanie, a été particulièrement touchée par le rapatriement des réfugiés. Le phénomène de double vacation apparaît encore très prononcé à Muramvya et Muyinga avec, respectivement, 83% et 60% des écoles opérant sous ce régime.

⁶³ Le degré d'aléa met en évidence la part de facteurs non liés aux effectifs élèves dans l'affectation des enseignants.

⁶⁴ Banque mondiale, 2006, RESEN Burundi, p.xiii

⁶⁵ Banque mondiale, 2012, RESEN Burundi, p.137

⁶⁶ Aide-Mémoire, Revue sectorielle mai 2013, p.8

- Les missions en province ont démontré les difficultés persistantes rencontrées par les zones reculées ou plus particulièrement touchées par le conflit (Muyinga par exemple) de se doter en enseignants. Leur manque d'attraction est accentué au niveau du secondaire : à ce niveau, seuls les établissements des centres urbains parviennent à recruter des licenciés.

Rôle des AB/FCE

Les AB, et plus particulièrement, les AB ciblés sur les enseignants, en desserrant la contrainte fiscale pesant sur le recrutement d'enseignants, ont joué un rôle crucial dans l'augmentation du corps enseignant au cours de la période d'évaluation. On peut cependant souligner que la question salariale (en dehors des arriérés) est demeurée un point aveugle du dialogue sectoriel alors même qu'il s'agit d'un facteur déterminant, même si non exclusif, de la motivation des enseignants.

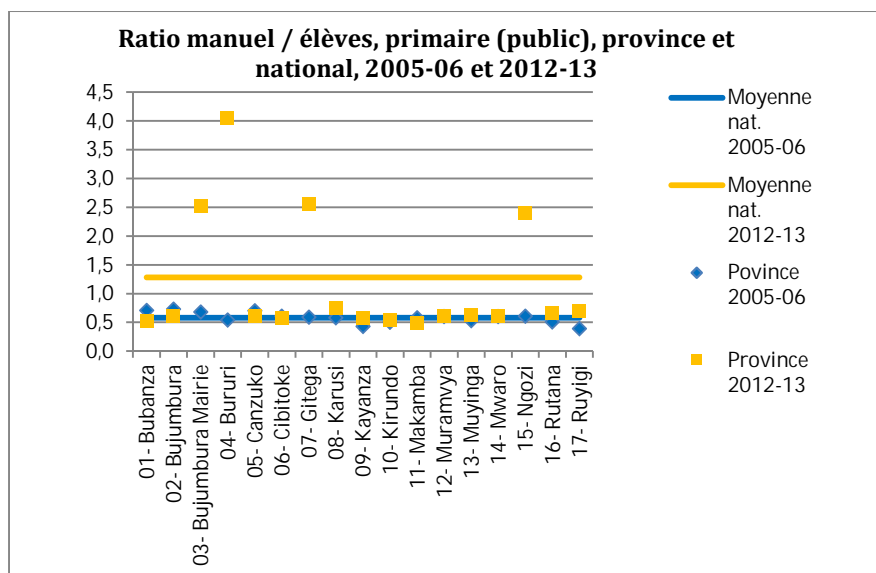
Par ailleurs, l'accent mis, dans le dialogue sectoriel (discussion autour du RESEN et du PSDEF, suivi du C2D de l'AFD), autour de la question des mécanismes d'affectation des enseignants a largement influé sur la politique de redéploiement décidée par le gouvernement et donc contribué à la résorption des disparités dans ce domaine. Cependant, l'échec de la mise en place de mécanismes d'incitation pour les enseignants affectés dans des zones difficiles ou le maintien, voire renforcement, d'un fort degré de politisation des recrutements/affectations/mutations illustrent les limites de l'influence du dialogue sectoriel sur cet aspect clef des interventions des AB dans le secteur éducatif.

La question des manuels scolaires :

- En termes de disponibilité de manuels scolaires, la moyenne nationale s'est nettement améliorée, le nombre moyen de manuel par élèves (trois disciplines majeures confondues – Français, maths, Kirundi) passant de 0,6 à 1,3.
- Cependant, la distribution des manuels en 2012-13 enregistre de très fortes disparités entre les provinces (l'écart type est passé sur la période de 0,09 à 1,2). La grande majorité des provinces n'ont connu en réalité aucune amélioration. L'augmentation du ratio au niveau national n'est due en réalité qu'à quatre provinces: Bujumbura Mairie, Gitega, Ngozi et Bururi. La situation dans ces quatre provinces peut même être qualifiée de surplus en manuels scolaires puisque le ratio y dépasse 1 manuel par élève, le phénomène étant particulièrement aigu à Bururi qui enregistre un ratio de 4 manuels par élève.⁶⁷

⁶⁷ Historiquement, la province de Bururi (à majorité tutsie ; les trois présidents qui se sont succédés de 1966 à 1993 étaient originaires de cette province) et à moindre échelle celle de Muramvya (également à majorité tutsie mais d'un autre clan) ont bénéficié d'une forte concentration des services éducatifs. Selon Ndikumana (2007: 414), cette politique d'investissements éducatifs différenciés 'was a vital mechanism for consolidating the power of the Southern Tutsi oligarchy'.

Figure 11 Disparités provinciales en termes répartition des manuels scolaires.



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques, plusieurs années

En conclusion, la massification du système éducatif, notamment dans l'enseignement primaire, s'est accompagnée d'une augmentation importante de l'offre d'infrastructures et des effectifs enseignants.

Cependant, les conditions de l'offre ne sont pas propices à un apprentissage de qualité ou la mise en place de méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant.

Enfin, comme le note le rapport RESEN (UNESCO 2012, p.89) ce système éducatif se caractérise également par 'une grande variété des moyens et des conditions d'enseignement offerts aux élèves entre les établissements scolaires du pays'

Evolution de l'offre de services dans le secteur de la santé

Dans le secteur de la Santé également, le renforcement des marges de manœuvre budgétaires a permis d'améliorer l'offre apportée par le secteur, dans un contexte où l'appui des partenaires était plutôt aligné sur des sous-secteurs de la stratégie avec des financements associés gérés directement par les PTF.

En dehors des marges de manœuvres obtenues par le secteur santé, comme celui de l'éducation, pour rétablir un niveau d'effectifs adapté, deux éléments ont particulièrement contribué à l'obtention des résultats détaillés ci-dessous : la capacité donnée au secteur d'assurer des transferts conformes à sa politique et celle d'accompagner avec les contreparties nationales, les investissements réalisés avec l'appui des PTF.

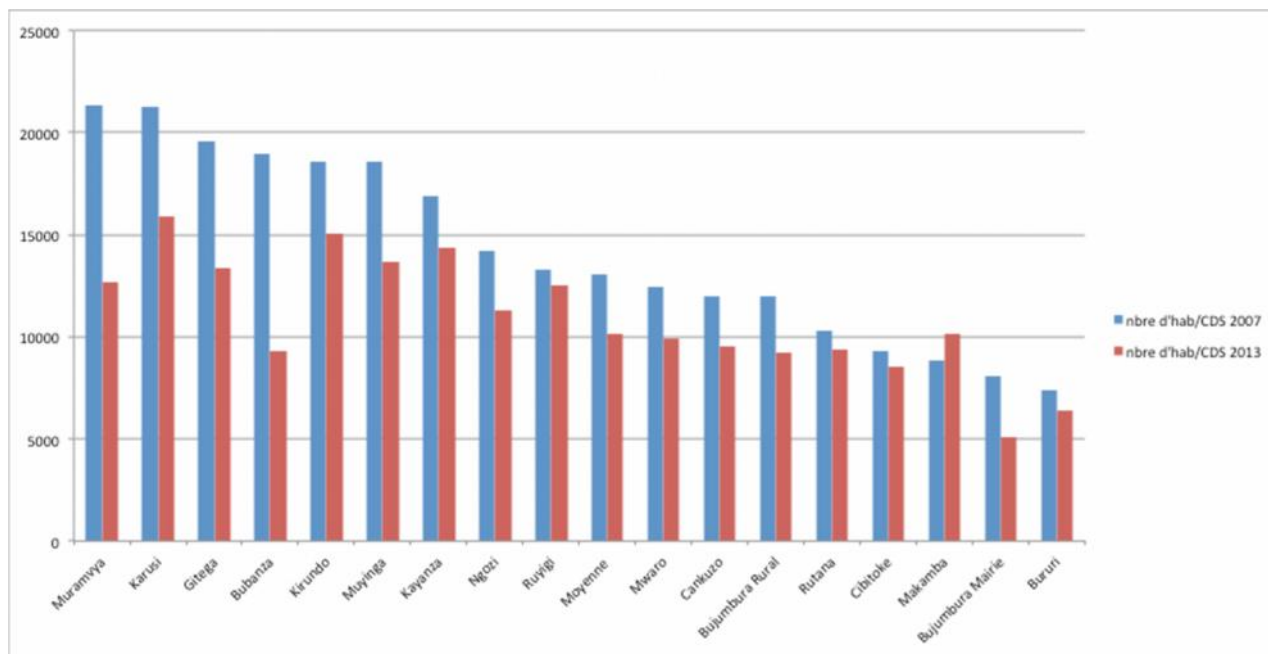
La fourniture de prestations de santé de base est assurée par 893 Centres de santé fonctionnels en 2013 dont 525 publics, 121 de statut confessionnel, 238 privés à but lucratif et 9 gérés par des associations. L'offre de référence hospitalière est constituée par 69

hôpitaux, 44 établissements publics, 9 confessionnels, et 16 hôpitaux privés. A noter que, comme dans l'éducation, l'offre publique est apportée par les formations publiques et confessionnelles ayant passé une convention avec l'Etat.

Dans le secteur de la Santé, l'effort consenti pour améliorer l'offre de soins s'est traduit par une forte augmentation de la couverture de la population en infrastructures sanitaires et en personnels qualifiés.

- Des efforts importants ont été fournis en matière de construction et de réhabilitation d'infrastructures sanitaires de base. Et le nombre de centres de santé fonctionnels a quasiment doublé sur la période sous revue, passant de 483 centres de santé en 2004 à 893 en 2013, répartis sur tout le territoire⁶⁸.
- Ces efforts ont été suffisamment importants pour permettre d'améliorer la couverture de la population, avec 10 154 habitants par centres de santé en 2013 (contre 13 047 en 2007 et un centre pour 14 216 habitants en 2004⁶⁹), ceci en dépit d'une augmentation de la population de 12% sur la période 2007-2013.
- Sans totalement se résorber, les disparités régionales se sont fortement atténuées, à Bubanza en particulier, mais également dans des régions comme Muramvya, Karuzi, Gitega, Kirundo et Muyinga. A l'inverse, l'augmentation de l'offre de services de santé de base n'a pas été suffisante pour absorber l'augmentation de la population dans la Province de Makamba, de près de 25% sur la période 2007-2013 et largement supérieure à l'augmentation de la population mesurée au niveau national.

Figure 12 Evolution du nombre de Centres de santé par habitant / région



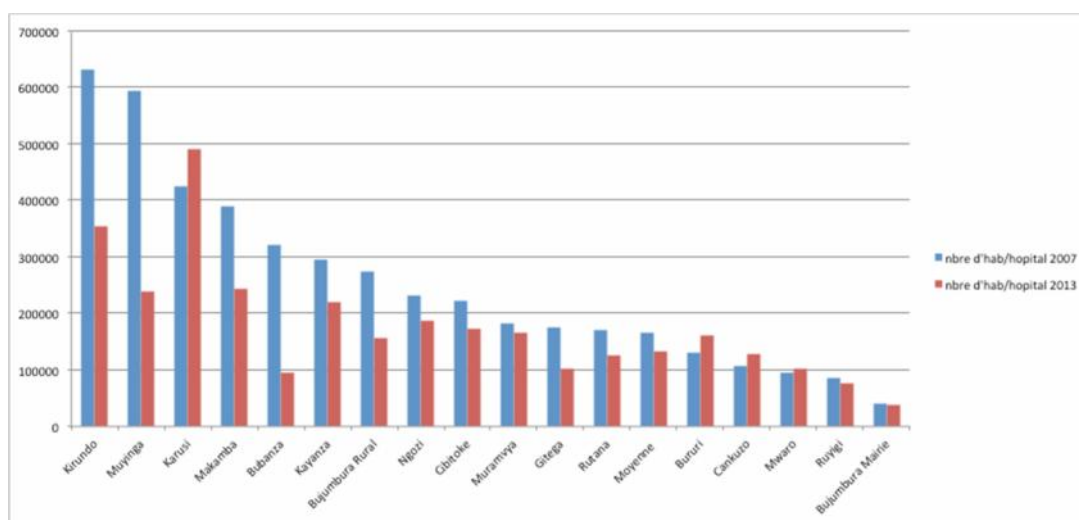
Source : les auteurs, d'après Annuaires Statistiques sanitaires, années 2007 à 2013

⁶⁸ Sources : Politique nationale de la Santé (2004) et annuaires des statistiques sanitaires (2013)

⁶⁹ Pour mémoire, la norme OMS prévoit un centre de santé pour 10.000 habitants

- L'offre de soins de référence s'est également améliorée avec un doublement de l'offre hospitalière sur la période de référence. Alors qu'en 2004 on dénombrait 35 unités hospitalières dans tout le pays (soit un hôpital pour 146 000 habitants), le nombre d'hôpitaux fonctionnels est passé à 49 en 2007 puis 69 en 2013. Mais le bassin de responsabilité d'un établissement hospitalier reste élevé au regard de la norme OMS d'un hôpital pour 100.000 habitants, avec un hôpital pour 131 413 hab en 2013.
- Ici encore, la Province de Bubanza bénéficie d'une amélioration spectaculaire de la couverture hospitalière grâce à l'ouverture de 3 hôpitaux supplémentaires dans cette Province qui n'en comptait qu'un. Ailleurs (Karuzi, Bururi, Kankuzo ou Mwaro), la couverture sanitaire de la population a, au contraire, évolué défavorablement, puisqu'aucune nouvelle infrastructure supplémentaire n'a été mise en service alors que parallèlement, la population augmentait notablement. Mais des investissements importants ont été faits (à Karuzi notamment) pour améliorer les capacités d'accueil des populations dans les hôpitaux existants.

Figure 13 Evolution du nombre d'hôpitaux par habitant / région



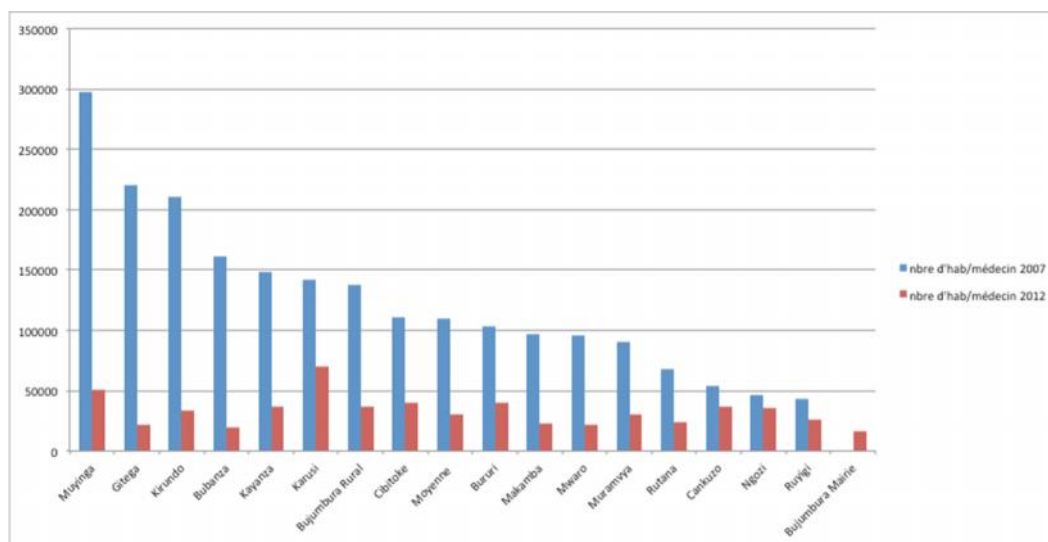
Source : les auteurs, d'après Annuaires Statistiques sanitaires, années 2007 à 2013

- Cette augmentation des infrastructures fonctionnelles s'est accompagnée d'une amélioration très nette de la couverture de la population en personnels de santé, dont les effectifs avaient fortement décliné en début de période, conséquence du climat d'insécurité, des mauvaises conditions de travail et de la détérioration des conditions socio-économiques qui prévalaient alors. En 2004, le pays comptait un médecin seulement pour 34.744 habitants, un infirmier pour 3.500 habitants et un pharmacien pour 110.000 habitants, avec toutefois 80% des médecins et plus de 50% des infirmiers travaillant à Bujumbura⁷⁰. Mais, en 2007, la couverture de la population en médecins est tombée à 1/ 110 000 habitants et il a fallu attendre 2012 pour retrouver le niveau d'un médecin pour un peu moins de 30 000 habitants, grâce à la multiplication par 6 du nombre de médecins en exercice entre 2007 (65) et 2012 (437). De même l'intensification de la politique de formation des personnels paramédicaux a permis une augmentation

⁷⁰ Ces indicateurs sont très éloignés des normes de l'OMS, respectivement de 1 médecin pour 10.000 habitants, 1 infirmier pour 3.000 habitants et 1 pharmacien pour 15.000 habitants. Source PNS op.cit. (2004)

importante des effectifs infirmiers notamment, passant de 2400 en 2005 à plus de 2640 en 2006 et 6208 en 2009.

Figure 14 Evolution du nombre de médecins par habitant/ région



Source : les auteurs, d'après Annuaires Statistiques sanitaires, années 2007 à 2013

- Globalement, et malgré certaines disparités régionales, cette tendance est mesurable dans tout le pays. Mais de nouvelles inégalités sont apparues avec la prise en charge de la gratuité par le biais du financement basé sur les performances et les délais associés au paiement des factures en provenance des formations sanitaires. Payées à temps, les plus performantes sont en effet en mesure de bénéficier de moyens matériels adaptés à une prestation de qualité, tandis que celles subissant des arriérés de paiements ou jugées moins performantes sont au contraire encore plus pénalisées dans le rachat des intrants (les réactifs de laboratoires et les médicaments en particulier) nécessaires à la réalisation de leurs missions⁷¹.

Analyse de la contribution des AB à l'amélioration des processus de formulation et d'exécution des politiques sectorielles (CJ 3.5.1)

Les processus de formulation et d'exécution des politiques sectorielles se sont renforcés sur la période et ont pu contribuer à l'amélioration de l'accueil du public décrite dans le paragraphe précédent. Ce produit est la résultante d'une combinaison d'actions et d'appuis généraux et sectoriels qui n'ont pas toujours été coordonnés entre eux. Mais les appuis budgétaires ont plus particulièrement influencé certains éléments liés au renforcement des processus de formulation et d'exécution des politiques et des budgets associés, dans le cadre du suivi du CSLP. Cet aspect sera développé après un rappel en préambule sur les contextes sectoriels.

⁷¹ Sur les limites du mode de financement basé sur la performance, se reporter au CJ 2.2.2

Préambule sur les contextes sectoriels en termes de politique et de dialogue.

Contexte de politique et les ambiguïtés de la stratégie mise en oeuvre

Les CSLP I (2007-2009) et CSLP II (2012-2016) ont accordé une place importante à l'éducation et à la santé dans le cadre de leurs axes prioritaires 'Développement du capital humain' (CSLP I) et 'Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base' (CSLP II). La mise en œuvre de ce dernier devait permettre, d'après ses promoteurs, de renforcer et pérenniser d'une part les acquis et progrès déjà réalisés au niveau des OMD et, d'autre part, d'adopter des politiques susceptibles d'accélérer la réalisation des autres objectifs (CSLP II Nov. 2013).

Dans le secteur de l'Éducation, la décision de la gratuité de l'enseignement de base a été prise en 2005.

Les orientations stratégiques prises ensuite dans le cadre du CSLP II visaient une diminution des redoublements avec un accroissement des capacités d'accueil, une recherche d'équité dans l'allocation des ressources et une amélioration de la qualité du système éducatif *par le passage progressif d'une scolarisation primaire de 6 à 9 ans*. Annoncée en 2010, la mise en œuvre de la réforme de l'école fondamentale a été effective à partir septembre 2013. Une place importante était également réservée à l'accroissement de la fréquentation des centres de formation professionnelle et à une refonte des mécanismes et des capacités d'accueil des élèves au secondaire général et à l'enseignement supérieur.

L'alignement actuel des partenaires sur la Stratégie du secteur éducation est le résultat d'un processus de dialogue qui n'a pas été toujours facile. Les PTF dont les appuis (hors AB) étaient structurés autour des objectifs de *l'Éducation pour tous*, ont d'abord refusé en 2009, d'endosser un premier Plan stratégique pour le secteur (2006-2009), considéré comme insuffisamment robuste. La révision en 2012 du Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) a permis de renforcer la cohérence entre les objectifs sectoriels. Sa validation par les partenaires a permis de renforcer les financements du Fonds Commun de l'Éducation (FCE) et d'appuyer sa mise en œuvre dans le cadre de plans triennaux dont le premier (2012-2015) est en cours.

Dans le secteur de la Santé, la Politique Nationale de Santé (2005-2015), fondée sur les soins de santé primaire, est mise en œuvre à travers des Plans Nationaux de Développement Sanitaire (PNDS) complétés par des Plans Stratégiques sous-sectoriels. Le PNDS I réalisé sur la période 2006-2010 poursuivait un objectif de reconstruction du système et a permis d'engager quelques réformes majeures autour de la décentralisation, la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, tout en expérimentant des méthodes alternatives de financement du secteur (CSLP II 2012).

Le PNDS II vise à l'amélioration de la santé de la population par le biais d'un objectif sectoriel consistant à améliorer « *l'accessibilité de la population à des soins de santé de qualité en vue d'une meilleure utilisation des services* ». Ceci afin d'atteindre les objectifs généraux suivants, en rapport avec les engagements pris par le pays dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): Réduction de la morbidité liée aux maladies transmissibles et non transmissibles (OMD6) ; Réduction de la mortalité maternelle et néonatale (OMD5); et

Réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD4). A cet effet le renforcement du leadership et de la bonne gouvernance constituaient l'un des domaines d'intervention mis en avant pour la réalisation des objectifs fixés. Actuellement le MSPLS prépare avec ses partenaires le PNDS III pour la période 2015-2020.

Le principal obstacle identifié pour l'accès aux soins étant le coût des services supporté par les familles⁷², le gouvernement s'est engagé en mai 2006 à garantir la gratuité des soins à des populations vulnérables, les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Afin de renforcer le dispositif en faveur d'une amélioration de la santé de ces groupes cibles, le Gouvernement a fortement misé sur la gratuité des soins et étendant progressivement sa politique d'exonérations, à la prise en charge des soins du post-partum immédiat, aux activités de vaccination de routine, à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ainsi qu'aux activités de santé de la reproduction. Enfin la prise en charge des médicaments de première ligne pour le traitement du paludisme, de la tuberculose et du VIH/SIDA est désormais couverte par la gratuité. (suivi PNDSII Nov. 2013). **Cette situation a eu des conséquences financières en termes de disponibilité des ressources (CJ 2.2.2) et soulève la question de la viabilité du mode de financement des prestations de santé.**

La stratégie de financement basé sur la performance a été généralisée à l'échelle nationale le 01 avril 2010, avec pour objectifs une amélioration de l'utilisation et de la qualité des services, la motivation et stabilisation du personnel, des incitations pour attirer du personnel dans les structures périphériques, un renforcement de la gestion de l'autonomie et de l'organisation des structures de santé et la prise en compte du point de vue des bénéficiaires.

Mais, afin de permettre le financement du coût croissant de la gratuité des soins accordé aux groupes cibles, le FBP visait également à *améliorer les mécanismes de vérification et de remboursement des prestations du paquet de soins gratuits en faveur de la femme enceinte et des enfants de moins de cinq ans : un objectif qui a fini par prévaloir sur les précédents.* Les ressources financières apportées par le Financement Basé sur la performance (FBP) et mobilisées dans un premier temps par la BM/IDA ont permis de prendre en charge une partie des factures émises au titre de la gratuité, sans pour autant lever l'ambiguïté de fond dans l'architecture globale du système de financement des soins. En mettant l'accent sur le renforcement du système de vérification de contre vérification⁷³ des factures émises afin de garantir l'effectivité des services rendus, la qualité des soins et le financement du système de santé, le FBP butte sur l'absence de cohérence d'un mécanisme qui vise à la fois le financement d'un service public gratuit et la gratification de la performance des prestataires l'ayant fourni.

La composante prévoyance sociale du CSLP II proposait enfin d'étendre la couverture maladie en faveur des populations jusqu'à présent non couvertes. Les objectifs formulés étaient en effet d'obtenir l'adhésion d'au moins 50% de la population cible du secteur informel et de

⁷² D'après les comptes nationaux de Santé, Burundi 2007 (Août 2009) les dépenses financées par les familles auraient représenté 40% des dépenses totales de la santé (CSLP II, 2012).

⁷³ La mise en œuvre du FBP a permis de développer un système assez sophistiqué de vérifications, sur la base des documents fournis par la formation sanitaire à l'origine de la facturation, et de contre-vérifications, sur la base d'enquêtes réalisées dans la population, parmi les patients ayant reçu les soins. Un mécanisme coûteux qui requiert une participation financière importante des partenaires chargés de rémunérer les ONG effectuant cette vérification.

40% de la population cible du secteur rural d'ici 2015, et d'organiser l'accès des indigents et des personnes vulnérables à des systèmes d'assurance maladie (CSLP II 2012).

En mai 2012, le Gouvernement proposait ainsi, une CAM restructurée destinée à favoriser l'accès des plus pauvres aux services de santé. D'une valeur de 3000 FBU, la Carte offre désormais au cotisant et à sa famille (conjoint, enfants mineurs), une couverture sur tout le territoire du paquet de soins disponibles au niveau des Centres de Santé publics ou agréés et des hôpitaux de district et nationaux, moyennant un ticket modérateur de 20%⁷⁴.

Contexte des dialogues sectoriels et leurs limites

- Le **pilotage de la stratégie des secteurs sociaux** fait l'objet d'un cadre de dialogue établi dans le cadre de coordination générale mis en place à travers le CNCA, un cadre de concertation issu d'une volonté de rassembler les efforts autour des CSLP.

Le cadre de dialogue et de pilotage décliné au niveau sectoriel se réunit régulièrement dans l'éducation et la santé et regroupe la majorité des acteurs présents dans ces secteurs, indépendamment des modalités d'aide mobilisées. Mais sa complexité apparente et les ambiguïtés qui persistent dans la définition des tâches notamment avec d'autres plateformes de dialogue mises en place comme celle autour du FCE, affaiblissent le degré de leadership des institutions des secteurs sociaux dans le pilotage de leur politique. Actuellement une évaluation est en cours, sur financement de la BAD, des dynamiques de dialogue mises en place dans le cadre du CNCA.

Dans le secteur éducation, la coordination sectorielle est effectuée au sein du Groupe Sectoriel Éducation (GSE), dont les réunions mensuelles sont présidées par le Ministre : le GSE est une instance de concertation qui permet un suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle et constitue le cadre de décision pour la mise en œuvre du PSDEF. Les débats au sein du GSE sont alimentés par les travaux des Groupes Thématiques spécifiques (Planification & Gestion financière, Éducation de base, Enseignement des métiers et formation professionnelle, Enseignement secondaire général et Enseignement supérieur). Deux revues sectorielles annuelles ont également été organisées en 2011 et 2013. La Belgique a assuré, comme Chef de file de l'ensemble des Partenaires du secteur, un important travail de redynamisation du GSE à partir du deuxième semestre de 2010 et l'UNICEF a pris le relais en 2012.

Enfin, le FCE est un instrument de financement du secteur doté d'instances propres pour le suivi régulier des opérations et procédures spécifiques. Son suivi s'effectue au sein d'un Comité de Coordination du Fonds Commun (CCC-FCE), dont la composition comprend des représentants des ministères sectoriels et des représentants des PTF qui l'alimentent.

La juxtaposition de ces instances et l'importance stratégique du FCE dans le financement de la politique du secteur peut avoir contribué à affaiblir la coordination sectorielle. Car des

⁷⁴ Le dispositif de la CAM est détaillé dans l'encadré Quelques précisions sur le mode de financement actuel du secteur Santé, présenté avec CJ 2.2.2.

sujets tels que le programme de constructions scolaires, la formation des enseignants, l'acquisition de manuels scolaires ont pu continuer à être discutés au sein des Comité FCE plutôt que dans le cadre du dialogue sectoriel.

Dès 2012, des efforts ont été entrepris en vue de renforcer l'approche sectorielle, qui visaient à élargir à l'ensemble du secteur, les outils développés par le FCE, et à les promouvoir comme uniques cadres de référence pour la planification et le reporting des activités de tous les acteurs intervenant dans le secteur, y compris ceux en dehors du FCE. Une démarche qui a pu susciter des confusions alors que le rôle de Chef de file passait concomitamment en 2013, de la Belgique (qui cumulait le rôle de Coordinateur des bailleurs du FCE) à l'UNICEF. Actuellement, cette ambiguïté semble levée et la logique comprise, de maintenir les échanges FCE à un niveau purement technique et procédurier et de faire remonter les sujets sectoriels comme ceux relatifs au suivi de la mise en œuvre de la politique au niveau des instances sectorielles telles que le GSE. Progressivement ces sujets ont gagné leur place au sein des discussions et des décisions prises par le GSE et les groupes thématiques du secteur.

Mais cet épisode relève les limites des mécanismes de dialogue pourtant particulièrement élaborés dans le secteur de l'Éducation. En particulier, une articulation difficile entre le couple dialogue/outils du FCE avec celui proprement sectoriel, n'a pas permis d'anticiper la dimension stratégique de la décentralisation en cours, et l'implication en particulier du FONIC dans les investissements en infrastructures, en lieu et place des processus de la mise en œuvre conjointe développés avec le FCE. Cette situation a pu conduire le MEBSEMFP à sous-estimer certains enjeux clefs comme l'articulation avec le FONIC, la gestion de la carte scolaire intégrée ou la coordination entre administrateurs communaux et agents de l'Etat (DCE, DPE, chargé de la carte scolaire).

Par ailleurs le dialogue sectoriel a été inefficace dans la question de l'école fondamentale et n'est pas parvenu à promouvoir une transition graduée, assis sur une programmation des moyens. Cet épisode illustre la difficulté des bailleurs, dans le cadre des AB et du BAS/FCE, d'influer sur les choix stratégiques pris au plus haut niveau de l'exécutif.

A l'opposé, une vision peut-être trop *théorique* ou *décontextualisée* de certaines priorités, comme le redoublement ou l'affectation des enseignants, semble avoir prévalu et révélé les limites du dialogue sectoriel face aux contraintes de politique.

Dans le secteur de la Santé, le dialogue sectoriel intervient dans le Groupe sectoriel organisé au sein du CNCA, le Cadre de concertation des partenaires pour la santé et le développement (CPSD) qui se réunit une fois par mois autour du Ministère, des représentants des PTF et de la société civile. Ses débats sont alimentés par les travaux fournis par quatre groupes de travail : Ressources humaines, Planification suivi évaluation, Médicaments et Finances. Des revues sectorielles annuelles ont également été organisées en 2011 et 2013.

Mais pour mettre un terme à un exercice perçu comme trop formel pour des plateformes d'échanges, le MSPLS a tenté de redynamiser le cadre sectoriel de dialogue et les groupes de travail. Parmi les travaux réalisés ou en cours, un Règlement d'ordre intérieur a été adopté en Avril 2013 tandis qu'un travail de clarification des normes stratégiques et sanitaires a été

lancé. Mais la question n'est pas réglée de la coordination entre le cadre de dialogue sectoriel et les mécanismes de coordination ad hoc déployés autour de financements spécifiques (CCM pour le Fonds Mondial, par exemple, COMPACT autour de l'IHP+⁷⁵ etc.).

Surtout, le dialogue n'a pas permis d'anticiper les conséquences de la décision annoncée en mai 2006 en faveur de la gratuité de la prise en charge des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans progressivement étendue depuis lors, suivie par celle en mai 2012 d'une couverture maladie universelle par le biais de la carte d'Assurance maladie. **Cet engagement du gouvernement place les Ministères des Finances et de la Santé dans une trajectoire financière très délicate (CJ2.2.2) que les partenaires (AB et du secteur) n'ont pas les moyens de réorienter à court terme. De tels risques ont justifié la recommandation de certains PTF dont l'UE d'élaborer rapidement une stratégie de financement du secteur.**

Contribution de l'AB aux résultats constatés dans les secteurs sociaux.

Par leurs inputs non financiers, les appuis budgétaires ont pu contribuer aux processus présentés dans le paragraphe précédent. Mais centrés sur des problématiques globales et des indicateurs trop nombreux, ils n'ont pas renforcé les liens fonctionnels avec les ministères sectoriels.

Un processus de dialogue resté au niveau global malgré la présence d'indicateurs sectoriels dans les matrices de suivi.

Les difficultés rencontrées par les partenaires dans l'accompagnement de la stratégie des secteurs appuyés ont été accrues par l'absence d'un lien opérationnel directement établi pour permettre au minimum un échange d'informations entre le niveau global et sectoriel, en vue d'améliorer le suivi des programmations globale et sectorielles. Cette absence de communication n'a pas permis d'anticiper par exemple, les questions autour de la pérennisation du financement des secteurs suite aux décisions prises en faveur de la gratuité, dans un contexte macro-économique et financier marqué par une réduction des marges de manœuvre budgétaires.

Les matrices de suivi de l'AB auraient pu encourager ces échanges, mais elles listaient en effet un éventail trop large d'items pour permettre un suivi structuré du dialogue. Et les aspects sectoriels qu'elles ont cherché à suivre, en ciblant sur les résultats des politiques menées (performance du système, réponse de la population, ..) ne pouvaient permettre de participer à un dialogue sectoriel plus centré sur les processus à suivre en vue d'obtenir les résultats recherchés.

Amélioration du cadre de mise en œuvre et de suivi

Si les deux Ministères Education et Santé ont réussi à disposer d'un budget conséquent sur la période, ils estimaient en 2011 avoir eu peu de marges de manœuvre réelles pour le

⁷⁵ Mécanisme de coordination mis en place d'un Partenariat International pour la Santé et les Initiatives connexes (IHP+) signé à Londres en septembre 2007.

discuter, contrairement à ce qui est prévu dans la LOFP (article 30). La Loi Organique des Finances Publiques dispose en effet que si le Conseil des ministres arrête le plafond global des dépenses totales du budget de l'Etat pour l'année à venir, il répartit « à titre indicatif » ce plafond entre ministères « *sur la base de la programmation indicative à moyen terme des grandes catégories de dépenses publiques* » (PEFA 2011, Mars 2012).

Dans les deux cas, les outils qui ont structuré les discussions étaient sommaires et les CDMT inutilisés. Il y a eu en effet une tentative d'élaboration de CDMT, dans le cadre du Dialogue autour de l'AB et sous l'impulsion de la Banque Mondiale et, dans la Santé, avec le soutien de l'UE. Mais les résultats ont été décevants, et les attentes ont été déçues, relatives au développement de ces outils d'appui à la programmation budgétaire. Les Ministères de la Santé et de l'Education de base et secondaire figuraient pourtant parmi les six ministères dans lesquels les budgets de programmes avaient été expérimentés (CBMT, CDMT global, CDMT sectoriels) avant leur généralisation en 2011 à tous les ministères en vue de la préparation du budget 2012.

Des difficultés sont apparues qui ont rendu en effet ces outils difficilement utilisables. La préparation des CDMT (globaux et sectoriels) repose en effet sur des stratégies cohérentes entre les niveaux globaux (CSLP II et cadrage macro-économique) et sectoriels. Or, si certains Ministères (comme le Ministère de la Santé) avaient pu revoir leur politique en 2011 et élaborer une stratégie nationale cohérente avec la version révisée du CSLP, la plupart, à l'instar du Ministère de l'éducation de base et secondaire, n'avaient pu le faire à temps (PEFA 2011, Mars 2012). Ensuite, la liaison opérationnelle entre les CDMT global et sectoriels (les Plans d'Actions Prioritaires) repose sur deux éléments fondamentaux : l'intégration des dépenses de fonctionnement et d'investissements qui sont pourtant dissociés dans l'exercice de préparation des budgets, et le choix d'une nomenclature harmonisée, qui permette le passage de la stratégie à son financement et vice-versa.

Enfin et surtout peut-être, l'élaboration des CDMT en 2011 a été perçue comme un processus « Top down » plus que « Bottom up », répondant à une logique de « figure imposée » par les Administrations centrales des Finances et du Plan. En conséquence, les CDMT ont finalement constitué un sorte d'« habillage » des budgets de moyens, élaborés suivant une logique d'augmentation globale des frais de fonctionnement en fonction des contraintes macroéconomiques, et d'allocation des budgets d'investissements suivant les financements disponibles (PEFA 2011, Mars 2012).

Dans le secteur de la Santé, le Ministère a réalisé son propre CDMT, suivant une nomenclature programmatique cohérente avec sa stratégie sectorielle : mais l'outil développé et amendé pour renforcer sa cohérence avec le CDMT global s'est finalement révélé inadapté à la fois aux exigences du secteur et à celles des Ministères des Finances et du Plan tandis que son adaptation se révélait également impossible⁷⁶. Les nomenclatures des CDMT sectoriels ont en effet été arrêtées sans tenir compte des spécificités sectorielles ce qui a accentué les difficultés du Ministère pour remplir le cadre CDMT standard.

⁷⁶ Ce dernier problème n'était toutefois pas lié à la nature de l'exercice mais surtout au mode de programmation de l'outil informatique constitué pour le réaliser.

Ainsi, l'exercice de préparation des CDMT n'a-t-il pas joué le rôle structurant des stratégies sectorielles qui était attendu de lui, mais il a servi, au mieux, d'outil de costing et de plaidoyer.

Certes un processus de planification ascendante se met progressivement en place, dont la synthèse alimente le Plan d'action annuel (PAA) du secteur. Mais le résultat actuel se présente encore trop sous la forme d'une liste d'activités non hiérarchisée qui masque les véritables priorités du secteur compte tenu de ses contraintes financières. Surtout, la lenteur inhérente à ce processus participatif rend impossible pour l'instant la prise en compte des activités prévues dans la programmation budgétaire annuelle.

Dans le secteur de l'Education, le CDMT n'est pas utilisé comme outil de programmation budgétaire, mais il s'est plus spécifiquement imposé pour préparer une programmation triennale glissante des activités et des moyens. Ce sont surtout les projections et les cibles inscrites dans le PSDEF (sur la base d'un modèle de simulation budgétaire) qui servent de référence aux agents de la planification et d'outil de négociation avec le MEF.

Depuis 2012, les PTA (Plan Triennal d'Action sectoriel) développés initialement pour la mise en œuvre des activités du FCE, se positionnent progressivement comme l'outil de suivi de la politique sectorielle, tandis que le Fonds commun de l'éducation (FCE) devient un outil structurant, permettant d'optimiser les ressources et jouant un rôle de catalyseur des résultats obtenus. Avec la révision du manuel de procédures, la capacité de mobilisation des fonds du FCE s'est fortement accrue sur la période, et en dépit de difficultés propres à l'exécution du FCE, les autorités burundaises voient dans le FCE l'instrument d'avenir pour la gestion des appuis sectoriels extérieurs.

Les PTA tentent en effet d'améliorer l'intégration des activités du secteur et la cohérence entre les financements mobilisés par le FCE, l'État et les autres sources de financement. La révision du PSDEF et le schéma général de sa mise en œuvre intégré dans la logique du FCE ont permis au pays d'être éligible au Partenariat mondial pour l'éducation (PME/GPE) qui a pris le relais de la « Fast-Track Initiative » (FTI) et dont les financements ont été mobilisés à l'intérieur du FCE. La contribution du PME devrait ainsi permettre de couvrir 7% du coût total du PSDEF et 22% du besoin de financement brut identifié. Le FCE représentait environ 34 % des appuis extérieurs avant intégration des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) qui a permis d'en tripler les ressources propres. Dans sa configuration actuelle, le PME pourrait atteindre 57,42 % des aides des PTF au secteur en 2015. Mais la viabilité du financement de la stratégie n'est pas assurée puisqu'il reste encore un déficit à couvrir de 19% des dépenses totales. Surtout, la majorité de ses ressources est allouée à l'enseignement primaire ce qui pose le problème de la complémentarité entre l'État et ses partenaires pour le financement du cycle secondaire⁷⁷.

⁷⁷ Se reporter sur les développements sur la complémentarité des budgets Etat/FCE (QE 3.5.3)

Analyse de la contribution des aides complémentaires mises en œuvre à travers les FCE au renforcement des capacités du Gouvernement pour mettre en œuvre ses politiques sectorielles (CJ3.5.4)

La capacité des systèmes de gestion et de suivi des secteurs a été améliorée sur la période grâce à un effort de coordination des appuis sectoriels, marqué dans le secteur de l'Éducation, mais plus ponctuel dans celui de la Santé. Mais, en dehors de cas ponctuels présentés ci-après, le lien fonctionnel n'a pas pu s'établir avec l'appui institutionnel apporté dans le cadre des AB, ce qui a limité la cohérence de certaines réformes entreprises par les Ministères sectoriels, dans les domaines de la déconcentration et de la décentralisation par exemple.

Dans le secteur de l'Éducation, en particulier, les aides complémentaires mises en œuvre à travers le Fonds commun de l'éducation ont contribué au renforcement des capacités du Gouvernement pour mettre en œuvre ses politiques sectorielles, en particulier en matière de programmation des activités, de gestion financière des ressources aux niveaux central et périphérique. La mise en place du FCE a eu un rôle déterminant pour susciter des bonnes pratiques de gestion au sein du Ministère et le développement de fonctions clés. Elle a ainsi permis de développer des outils de planification (plan d'actions) et de reporting (rapport de suivi technique et financier) au sein du Ministère de l'Éducation, concentrés dans un premier temps, sur les activités financées par le FCE, avant que leur extension au secteur puisse être envisagée dans un deuxième temps

On relèvera en particulier des changements notables sur la période considérée:

- Un renforcement de la fonction stratégique et de planification. Le premier cadre de planification (plan analytique) conçu par le Ministère de l'éducation avec l'appui de la CTB permettant d'inscrire toutes les activités et les ressources annuelles du secteur de l'Éducation a été élaboré en 2011 et permis de planifier les activités du BAS.
- Le cadre stratégique sectoriel n'était pas reconnu par les PTF notamment avant la validation du PESDF en 2012. Avec sa mise en œuvre, s'est progressivement organisée la fonction planification annuelle et triennale intégrant progressivement les financements du secteur imputés au budget de l'État, au FCE et aux projets.
- Avant 2011, plusieurs mécanismes de programmation et de reporting technique et financier du secteur coexistaient ainsi que de nombreux cadres plus ou moins formalisés. Les chargés de programme présentaient les opérations financées par le FCE à travers un mécanisme de fiches actions qui n'étaient pas consolidées pour le secteur.
- Avec la Création de la DGF et la clarification des procédures pour séparer les engagements des liquidations, un suivi plus analytique et plus précis a pu être mis en place pour des dépenses engagées plus particulièrement sur le FCE, avec l'utilisation du logiciel TOMPRO.
- Enfin la systématisation des transferts aux services déconcentrés a permis de tester au niveau de tout un secteur les implications pratiques de la politique de décentralisation en cours et de rapprocher le processus de planification des marchés, des normes admises au plan international. Mais les rapports techniques et financiers du FCE sont encore parfois difficiles à exploiter, se référant à des données financières propres, sans véritable cohérence avec celles suivies avec le SIGEFI. Surtout, en étant principalement focalisés sur le FCE ils n'offrent pas une vision exhaustive des activités du secteur, notamment

pour ce qui concerne la réalisation des infrastructures réalisées avec le FONIC ou avec l'appui d'autres projets réalisés en dehors du FCE.

- Par ailleurs, il n'existe aucune coordination entre les investissements réalisés dans le cadre du FONIC et ceux mis en place avec la MOC/FCE et aucun outil ne semble avoir été mis en place pour favoriser une telle articulation.

A l'inverse, certaines démarches retenues à l'intérieur même du secteur ont pu envoyer des signaux contradictoires en matière de décentralisation : en dessaisissant les secteurs de ses prérogatives en matière d'investissement, le passage à la MOC a pu diminuer les capacités du gouvernement à maîtriser la programmation de ses investissements. Sur ce dernier aspect toutefois, la MOC a été mise en place en toute fin de période et les capacités sont encore très faibles au sein des communes, ce qui pose des problèmes d'exécution et de contrôle, face à la politisation de certains dossiers. La programmation 2015 du ministère a d'ailleurs réduit le nombre de sites pour cette raison.

Dans le secteur de la Santé. Certaines questions stratégiques ont pu nourrir une réflexion à un niveau plus global, qui n'ont toutefois pas spécifiquement fait l'objet d'un accompagnement technique dans le cadre des AB. On peut mentionner par exemple la réflexion sur la réforme de l'État, envisagée par le Ministère de la fonction publique qui travaille à l'introduction de la notion de performance, ou encore la réflexion sur l'extension d'une politique de prévoyance sociale qui implique une réflexion dépassant le cadre du strict financement des prestations de santé.

Par ailleurs, la mise en place concomitante d'une déconcentration de fait des fonds publics (les formations sanitaires gèrent leurs crédits et adressent les factures de leur prestations au Ministère de la santé), et d'un processus de financement basé sur la performance, a suscité un besoin de renforcement des contrôles internes en particulier pour traiter et vérifier les demandes émanant des formations sanitaires périphériques. Cette fonction actuellement assurée par la Cellule Technique Nationale a bénéficié d'un appui institutionnel important, dont l'expérience pourrait en retour nourrir la réflexion sur renforcement des contrôles internes également promue dans le cadre des AB.

Mais aucune démarche globale n'a cherché à développer des complémentarités entre les aspects non financiers (dialogue, appuis institutionnels) des deux mécanismes d'appuis que sont les AB et les fonds communs.

Certes, le caractère pilote des décisions prises, dans le secteur de l'Education par exemple, à travers le FCE, a pu alimenter une réflexion sur les réformes globales à partir des expériences vécues sur le terrain, sans toutefois qu'un lien plus direct puisse être établi avec les éléments du dialogue poursuivi dans le cadre des AB. En particulier les réflexions engagées en matière de gestion des finances publiques sur les questions relatives à la délégation de l'ordonnancement ont été engagées en lien avec les appuis à la réforme des finances publiques intervenant dans le cadre des AB⁷⁸. Et l'établissement du FCE comme budget d'affectation spéciale (BAS) inaugure en particulier les mécanismes de déconcentration de

⁷⁸ Au moment de la constitution du BAS/FCE, des échanges techniques ont en effet été importants entre les techniciens sectoriels, les cadres du Ministère des Finances et les experts du FMI.

l'ordonnement du budget de l'État et de sub-délégations de crédits auxquels les Ministères sociaux sont désormais éligibles.

Mais l'absence d'une véritable coordination dans les mécanismes d'échanges d'informations et les appuis techniques fournis par les partenaires, pose le problème de la cohérence des réformes promues au niveau national et mises en œuvre au niveau sectoriel.

C'est le cas par exemple dans la mise en place de processus de déconcentration accompagnant la politique de décentralisation :

- Dans le secteur de l'Education, le transfert de compétences aux communes pour la maîtrise d'ouvrage de la construction des salles de classe a fait l'objet de deux processus différents et peu coordonnés. Les investissements sur le budget de l'État ont été mobilisés à partir de 2011 par le Fonds National des Investissements Communaux (FONIC), avec une maîtrise d'ouvrage déléguée tandis que ceux pris en charge par le budget d'affectation spéciale du FCE ont fait l'objet d'une maîtrise d'ouvrage conjointe (FCE/Communes). Ce défaut de coordination qui a pu poser des problèmes opérationnels sur le terrain n'a pas pu être discuté dans les groupes sectoriels alors qu'il aurait pu être abordé dans le cadre d'un appui budgétaire.
- Les secteurs sociaux devaient en outre assurer le fonctionnement des services apportés à la population au niveau le plus déconcentré. En l'absence de structures déconcentrées du Trésor, des solutions ad hoc ont été développées pour mettre des crédits de l'État à la disposition des représentations les plus déconcentrées des Ministères concernés : écoles, collèges et lycées dans l'Education, centres de santé et hôpitaux dans la Santé, services d'encadrement au niveau de la commune ou du district et de la province, pour les deux secteurs. Le renforcement des capacités des structures déconcentrées s'est opéré par le biais de transferts dont elles étaient directement bénéficiaires sans pour autant avoir la personnalité juridique les autorisant à en bénéficier (encadré ci-dessous)
- Ce dispositif a induit une multiplication des « caisses d'avances » ouvertes de facto auprès de services déconcentrés des Ministères dans toutes les communes du pays ; il déroge au principe d'unicité des comptes du Trésor et questionne la qualité des contrôles effectués a priori et a posteriori sur l'utilisation des crédits transférés par l'Etat sur les comptes bancaires des structures déconcentrées des Ministères de l'Education et de la Santé. Le rapport du PEFA 2011 soulignait déjà l'opacité dans la gestion des recettes propres et des transferts à ces structures déconcentrées des Ministères sociaux : il détaillait pour en déplorer l'importance, ce phénomène de subsides distribués à des structures dites « associations fictives ou 'faux nez de l'Etat' » qui concernait tout particulièrement les frais de fonctionnement des Inspections communales et provinciales, des Directions communales de l'enseignement et des DPE, la participation aux soins de santé et les frais de fonctionnement des Districts et des Provinces sanitaires (tableau 7.2, PEFA, Mars 2012).

Encadré 2: Modalités retenues pour la déconcentration des crédits dans les secteurs sociaux.

La santé et l'Éducation font partie des ministères proposant le réseau le plus dense de services publics déconcentrés apportés aux populations rurales du pays : 3774 écoles primaires et 893 centre de santé en 2013.

Dans le secteur de l'Éducation, avant la mise en place de la gratuité, les écoles reversaient à la Province, le produit des frais de scolarité perçus directement auprès des parents, qui étaient ensuite redistribués à raison de 500 FBU/élève et par trimestre. Après la mise en place de la gratuité, les écoles ont obtenu le droit d'ouvrir un compte bénéficiaire des transferts en provenance du Ministère des Finances et du FCE, pour en compenser le manque à gagner. Les Directions provinciales de l'Enseignement (DPE), créées en 2000 en renfort des Inspections alors en charge des aspects pédagogiques et administratifs de l'enseignement dans les Provinces, ont obtenu l'autorisation d'ouvrir, à titre dérogatoire, un compte de transit et un compte courant dans une banque privée, leur permettant de gérer les avances reçues en provenance du FCE et les transferts des crédits ouverts sur le budget de l'État par le Ministère des finances. Cette disposition est désormais étendue aux Directions Communales de l'Enseignement (DCE), aux Inspections, aux collèges et lycées, qui disposent tous d'un compte à double signature.

Dans le secteur de la santé, les ressources perçues directement par les formations sanitaires auprès des patients sont longtemps venues de la facturation de leurs prestations (consultations, actes de laboratoire, divers soins), ainsi que de la vente des médicaments associés pour lesquels elles avaient bénéficié d'une dotation initiale financée par l'État et les partenaires du secteur. Le produit net des recettes après déduction des dépenses liées au rachat des médicaments était reversé au Trésor Public. Après la décision de prendre en charge gratuitement les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, les formations sanitaires ont été autorisées à facturer leur manque à gagner au niveau central, bénéficiant ainsi d'une autonomie de gestion de fait, que seuls les hôpitaux régionaux ont officiellement de par leur statut. Les hôpitaux de district et les centres de santé, pourtant restés Services de l'État ont bénéficié eux aussi de l'autorisation d'ouvrir un compte courant à double signature auprès d'une banque privée⁷⁹.

⁷⁹ Dans la plupart des pays d'Afrique, les centres de santé et écoles disposent également de comptes en banque. Mais ils ont généralement été ouverts au nom d'une association dépositaire des recettes générées par les Communautés (médicaments, ou frais de scolarité) tandis que les subventions de l'Etat sont acheminées par le circuit du Trésor.

Etape 2 – Niveau 4 & 5

QE4.1 sur le maintien de la paix et la fragilité

QE4.1 : Observe-t-on une évolution favorable au maintien de la paix et à une sortie progressive de la situation de fragilité ?

Justification et champ de la QE

Cette question traite des évolutions constatées en matière de maintien de la paix et de sortie progressive de la fragilité.

L'angle adopté pour son champ d'investigation s'inscrit au sein des travaux lancés sous l'égide de l'OCDE, notamment les Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires de 2007 et le New Deal pour l'engagement dans les États Fragiles de 2011. L'équipe a en particulier veillé à incorporer les réflexions en cours sur les indicateurs pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, développés par un groupe de travail mandaté à la demande du g7+ dans le cadre du New Deal.

La question s'intéresse tout d'abord à la mesure dans laquelle le Burundi a connu une période stable sur plan un politique et sécuritaire et observé la naissance d'une démocratie fonctionnelle. Elle reflète ainsi les indicateurs des deux premiers objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (« Peacebuilding and Statebuilding Goals » PSG) : la légitimité politique et la sécurité. Elle examine ensuite la mesure dans laquelle le Burundi a connu une période stable sur un plan social, reflétant également le deuxième PSG portant sur la sécurité, ainsi que celui portant sur les bases économiques. Elle étudie également la mesure dans laquelle l'intégrité du pays s'est améliorée, reflétant les indicateurs des deux PSG liés à la justice et aux recettes et services.

Finalement elle vise à identifier les facteurs déterminants des changements observés, qu'ils soient internes (p. ex. liés à la mise en œuvre de politiques publiques visant l'établissement d'un contexte institutionnel favorable) ou externes.

Réponse à la QE

CJ4.1.1. Progrès du processus de paix, transformation du paysage politique mais restriction de l'espace politique à partir de 2010

Après plus de treize années de guerre civile, le processus de paix, entamé suite à la signature de l'Accord d'Arusha en 2000, a connu des progrès significatifs, aboutissant aux scrutins de 2005 et 2010, opérés dans le calme, et appuyés par un espace d'expression relativement ouvert des médias et de la société civile. La période 2005-2010 a cependant été marquée par des tensions et violences ainsi que par un coup d'arrêt du processus de paix en 2007-2008.

- L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé en août 2000 marque le début du processus de paix entamé en 1996, et le début d'une transition politique (2001-2005). Plusieurs organisations ou association apolitiques de la société civile, ainsi que les groupes armés radicaux comme le CNDD-Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) et les PALIPEHUTU-Forces Nationales de Libération (FNL) ou

encore les « Ailes » de partis, comme « l'UPRONA-Mukasi », ont rejeté dès le départ le processus de négociations. Après le ralliement de la principale rébellion hutue, le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza, au processus de paix, l'Accord global de Cessez-le-feu entre le Gouvernement de Transition et le CNDD-FDD est signé en novembre 2003. Un accord sur le partage du pouvoir signé à Pretoria a permis l'élaboration d'une constitution qui a été adoptée par référendum en février 2005. Celle-ci a établi la règle de droit, le dialogue sur les questions ethniques et une forme avancée de partage du pouvoir afin de concilier voix de la majorité et protection des droits des minorités.

- Des élections municipales, législatives, sénatoriales et présidentielles ont eu lieu entre mars et août 2005, venant conclure une longue période de transition. Bien que la campagne se soit déroulée dans un contexte sous tension marqué par la violence, les observateurs internationaux ont attesté du calme qui a été observé durant les scrutins. Ces derniers ont offert une large victoire au CNDD-FDD, avec Pierre Nkurunziza élu président de la République burundaise. Ceci a radicalement modifié la scène politique burundaise, éclipçant les anciennes tensions entre partis tutsis et hutus par de nouvelles tensions entre les partis à majorité hutue (le CNDD-FDD et le Front pour la démocratie au Burundi, le FRODEBU).
- Entre septembre 2006 et août 2007, le processus de consolidation de la paix s'est heurté à d'importantes difficultés, notamment les tensions persistantes entre le Gouvernement burundais et les partis d'opposition. Par ailleurs, les informations faisant état de viols et de violences sexuelles, d'enlèvements et de détention d'enfants ainsi que de recrutement d'enfants par les Forces nationales de libération se sont multipliées au cours de cette période.
- La mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu de 2006 a subi un coup d'arrêt de juillet 2007 à mai 2008, et des affrontements armés se sont produits entre les FNL et le Gouvernement en avril et mai 2008.
- Suite à diverses facilitations et pressions régionales et internationales, la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu a redémarré lentement en 2009, pour aboutir en avril 2009 sur l'enregistrement des FNL en tant que parti politique, et à l'intégration des FNL dans les forces de défense et de sécurité et les institutions nationales en mai et juin 2009.
- De nouvelles élections présidentielles, législatives et locales se sont tenues de juin à septembre 2010 dans un environnement caractérisé par un blocage politique (la plupart des partis de l'opposition se retirant du processus électoral après les élections communales) et un climat grandissant d'insécurité. La mise en place et le fonctionnement de ces élections assurent néanmoins une représentativité des différents groupes ethniques dans des proportions non contestées. La Mission d'Observation Electorale (MOE) de l'UE a constaté que les scrutins se sont déroulés de manière calme et pacifique, mais a souligné l'augmentation des atteintes aux libertés de réunion, de manifestation et d'expression politique tout au long du processus électoral. Le Président en exercice, seul candidat, a été réélu avec 91 % des voix.
- Il est important de souligner que le fonctionnement régulier des institutions – notamment les deux cycles électoraux de 2005 et 2010 – constitue la plus longue expérience démocratique du pays.

L'année 2010 marque un tournant dans les améliorations constatées en matière de consolidation de la paix entre 2005 et 2009. L'espace politique pour les opinions dissidentes s'est progressivement restreint en fin de période d'évaluation.

- L'impasse électorale de 2010 a progressivement mené à la fin du dialogue entre l'opposition et le gouvernement et le retour de la violence politique. Une campagne d'intimidation à l'égard des principaux chefs de l'opposition (ADC) a été menée et de nombreuses arrestations dans les rangs de leurs partisans ont eu lieu.
- Des tensions politiques ont eu lieu en 2011-2012 entre le Gouvernement et les partis d'opposition non représentés à l'Assemblée nationale ont continué à se faire sentir. L'opposition s'est progressivement retrouvée très affaiblie. Les voix dissidentes de la presse et de la société civile ont été plus tolérées qu'acceptées, et le gouvernement a restreint les libertés de la presse et de manifestation. L'indice Cingranelli-Richards (CIRI) relatif à la liberté d'expression⁸⁰ a été de 0 au cours de la période 2005-2011 et de 1 en 2011, reflétant la censure imposée aux médias. Celui relatif à l'auto-détermination dans les élections⁸¹ a régressé au cours de la période passant de 2 à 1 entre 2005 et 2011, indiquant des restrictions plus marquées en fin de période sur les droits des citoyens.
- En 2013, les Nations Unies soulignent les progrès du Burundi sur la voie d'une concertation politique plus ouverte. Le retour des responsables de l'opposition et leur participation aux réunions officielles a conduit à l'adoption de plusieurs cadres politiques consensuels. De même, un atelier sur les enseignements tirés des élections rassemblant pour la première fois depuis le scrutin de 2010 des représentants des grands partis politiques et d'autres acteurs a été organisé en mars 2013. Cependant, parallèlement, d'autres mesures ou événements ont plutôt contribué à réduire l'espace politique et à restreindre la capacité des membres de l'opposition d'exercer leurs libertés politiques dans la perspective des élections de 2015.
- Sur la période 2009-2014, les Nations Unies soulignent, malgré des conditions de sécurité relativement stables dans le pays, une criminalité qui reste élevée, en particulier les vols à main armée, les meurtres et les violences sexuelles.
- De nombreuses inquiétudes sont aujourd'hui exprimées quant à la préparation des **élections de 2015**. Dans un communiqué conjoint, le 3 juin 2014, quatre envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs (ONU, Union africaine, États-Unis, Union européenne) se sont dits *«très préoccupés par les restrictions de l'espace politique et des libertés civiles qui entravent les activités de l'opposition, la société civile et des médias à l'approche des élections de 2015 au Burundi»*.

CJ4.1.2. Progrès dans l'installation de la stabilité sociale

- Le processus de **Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)** a connu des progrès au cours de la période sous revue. La première phase du programme DDR (2004-2008) a conduit à la démobilisation de 23,000 adultes et 3,200 enfants ; la plupart d'entre eux ont également reçu un appui en terme de réinsertion et de réintégration. Le deuxième programme, lancé en 2009, s'est concentré sur les combattants du PALIPEHUTU-FNL. Il a permis le désarmement de 2,500 hommes supplémentaires. In fine, 900 ont été retenus pour grossir les rangs de la nouvelle armée, en 2009.

⁸⁰ Un score de 0 indique une censure complète des médias par le gouvernement tandis qu'un score de 1 traduit l'existence d'une censure des médias par le gouvernement.

⁸¹ Un score de 2 indique une participation politique libre et que les citoyens avaient droit à l'auto-détermination à travers des élections libres et justes. Un score de 1 indique que bien que les citoyens avaient le droit à l'auto-détermination, il existait des limites à l'expression de ce droit en pratique.

- La **Police** Nationale Burundaise, créée en 2008, a intégré les anciennes police et gendarmerie et de nombreux membres des anciens PMPA (Partis et Mouvements Politiques Armés) ainsi que des membres des ex-Forces Armées Burundaises. Ce corps est donc passé d'environ 2.300 membres en 2000 à plus de 18.000 en 2007. De son côté, l'armée a elle aussi intégré des membres des anciens PMPA et démobilisé une partie de ses troupes. La crédibilité dont jouit la police et la confiance que la population lui accorde ont évolué de manière positive, et en particulier sur les dernière années, notamment en terme de protection des personnes, de garantie de la sécurité et d'application de la loi.
- Selon les Nations Unies, le Burundi est parvenu à **réintégrer** plus de 510,000 **anciens réfugiés** avec l'appui du HCR entre 2002 et 2010. Suite à la fermeture du camp de Mtabila en Tanzanie, 35,000 anciens réfugiés burundais ont été rapatriés entre octobre et décembre 2012. Entre juillet 2013 et janvier 2014, entre 35,000 et 40,000 migrants burundais résidant illégalement en Tanzanie ont été expulsés au Burundi par les autorités tanzaniennes. La réinstallation et la réintégration socioéconomique, qui ne seront visibles qu'à plus long terme, sont confrontées à différentes sources potentielles de conflit : les litiges fonciers, l'appartenance politique, les perspectives économiques, et le fait que, nés en Tanzanie, la majorité des rapatriés n'ont jamais vécu au Burundi.
- La forte densité de population et la **rareté des terres** au Burundi ont continué d'entraver la réintégration à long terme des personnes touchées par le conflit et des rapatriés. Elles font de la résolution des conflits fonciers un enjeu majeur de consolidation de la paix. Entre 70% et 80% des affaires portées devant les tribunaux concernent des conflits fonciers, mais leur résolution est rendue difficile par l'absence de cadastre national et la prévalence du droit coutumier.
- Peu de progrès ont été enregistrés en matière de **justice transitionnelle**. L'Accord d'Arusha prévoyait la mise en place d'un double mécanisme de Justice Transitionnelle composé d'une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) et d'un Tribunal spécial. Un rapport venant clore les consultations menées à l'échelle nationale sur la création de mécanismes de justice transitionnelle a été présenté par la Commission tripartite fin 2010, et un projet de loi a été transmis à l'Assemblée Nationale en décembre 2012 et adopté en avril 2014, en l'absence des groupes parlementaires de l'opposition qui ont choisi de boycotter la séance plénière. Le projet final de loi sur la CVR ne reprend pas plusieurs recommandations populaires et suscite des inquiétudes au regard du calendrier proposé et de la composition attendue de la future CVR : l'opposition, la société civile et les milieux diplomatiques redoutent que la CVR soit contrôlée par le pouvoir à des fins de disqualification de personnalités politiques dans la perspective des élections de 2015. La Commission n'était pas encore mise sur pied en septembre 2014.
- La combinaison du dynamisme démographique, du chômage des jeunes et de la mobilisation politique violente (milices *Imbonerakure*) constituait en fin de période sous revue un risque important pour la stabilité. En particulier, la faible prise en charge des **jeunes** et le manque de stratégie pour leur permettre d'accéder à l'emploi représentaient une menace pour l'équilibre sécuritaire du pays autant que pour le développement économique et social.

CJ4.1.3. Peu de progrès en matière d'intégrité

- La question de **l'indépendance de la justice est restée particulièrement préoccupante tout au long de la période sous revue** (p. ex recrutement de juges et de

procureurs qui ne se fait pas dans la transparence ; justice lente et entravée par des retards dans les décisions et par le manque d'huissiers). Ceci est confirmé par l'indice CIRI relatif à l'indépendance du système judiciaire, égal à 0 tout au long de la période 2005-2011. En 2013, plusieurs progrès ont été enregistrés dans le secteur de la justice, notamment la promulgation d'un nouveau règlement des tribunaux et d'un nouveau code de procédure pénale, conforme aux normes internationales. Des Etats généraux ont également eu lieu en août 2013. Ils n'ont cependant pas permis d'adopter les recommandations garantissant l'indépendance de l'appareil judiciaire. De graves problèmes subsistaient en fin de période en matière d'administration pénitentiaire (surpopulation carcérale, insuffisance des ressources et absence de structure organisationnelle unifiée relevant du Ministère).

- Le nombre d'**exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires, ou d'assassinats politiques** recensés par le BNUB et le HCDH a augmenté jusqu'en 2011 (61 cas) puis a considérablement baissé jusque 2014. La plupart de ces cas ont été commis par des membres de la Police nationale burundaise. L'indice CIRI relatif aux exactions extrajudiciaires, qui oscille entre 0 et 1 au cours de la période 2005-2011, indique que ces pratiques ont été soit régulières soit occasionnelles. Celui relatif à l'emprisonnement politique, égal à 0 tout au long de la période 2005-2011, indique que l'emprisonnement politique a été une pratique régulière. Enfin, celui relatif à la torture, égal à 0 tout au long de la période 2005-2011, indique que la torture a été une pratique fréquente. En 2013, les Nations Unies se sont inquiétées du fait que les auteurs de violations des droits de l'homme, y compris de violences sexuelles, continuent à jouir de l'impunité.
- L'index « **Corruption Perception Index** » (CPI)⁸² de Transparency International pour le Burundi s'est dégradé au cours de la période, passant de 2.4 en 2006 à 1.9 en 2012. Les entretiens conduits sur le terrain avec les représentants des PTF et de la société civile ont révélé une situation préoccupante au niveau de la corruption, pratique qui entrave les éléments clés du processus de paix, l'équilibre politico-administratif, l'accès aux ressources publiques et privées, la cohésion des partis politiques et plus généralement le climat social. Un dispositif institutionnel de lutte contre la corruption a été mis sur pied au cours de la période sous revue (voir CJ4.1.4). La brigade anti-corruption a géré entre 2007 et 2012 665 dossiers de corruption et recouvré plus de quatre millions de dollars. Même si des affaires ont été transmises par la brigade spéciale au parquet anti-corruption concernant certaines autorités, celles-ci n'ont le plus souvent pas connu de suite. La justice a rarement été à l'origine des révélations des affaires de grande corruption et l'impunité a le plus souvent été de mise pour les responsables politiques et administratifs.
- En matière de gestion des finances publiques, peu de progrès ont été notés au niveau des contrôles interne et externe (voir QE3.2). Des efforts ont été déployés pour réformer le système de passation des marchés publics (voir CJ4.1.4), mais la période a été caractérisée par des problèmes importants de transparence dans la passation des marchés publics. Les contrôles de la dépense sont restés limités. A titre d'illustration, les recommandations des rapports de la Cour des comptes transmis au parlement n'ont pas souvent été prises en considération par l'exécutif.

⁸² Les scores font référence aux perceptions du degré de corruption des milieux d'affaires et des analystes pays. Ils sont compris entre 0 (pays fortement corrompu) et 10 (pays non corrompu).

CJ4.1.4 Facteurs déterminants des évolutions observées

Les développements positifs du processus de paix ont en grande partie été liés à l'implication de la sous-région et de la communauté internationale:

- Le cadre des négociations menant vers un accord de paix conclu en 2000 à Arusha a été soutenu par la communauté internationale, sous l'égide des anciens présidents Tanzaniens et Sud-Africains, Mr Nyerere et Mr Mandela.
- L'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement et le Palipehutu-FNL a été signé le 7 septembre 2006 suite à une forte pression de la communauté internationale et de la sous-région.
- A l'issue d'un sommet régional sur le Burundi en décembre 2008, le Palipehutu-FNL s'est résolu à changer de nom et ainsi permis de lever l'un des principaux points de blocage dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de 2006.
- La réunion du directoire politique de la facilitation internationale du 8 avril 2009 à Pretoria a été décisive pour enclencher le processus de démobilisation et d'intégration des combattants dans les forces de sécurité.

Les avancées enregistrées sur le processus DDR ont notamment été liées à la mise en œuvre du Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (PNDRR), fortement soutenue par la communauté internationale. Le PNDRR a constitué un élément essentiel du processus de paix et de stabilisation du Burundi. Il a été lancé sous les auspices du Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP) (2002-2009) appuyant la transition vers la paix et la stabilité dans toute la sous-région et soutenu par plusieurs bailleurs bilatéraux, les NU et la BM. Sa conduite a été assurée par la Commission nationale pour la démobilisation, réinsertion et réintégration (CNDRR) créée en 2003. Les progrès de la première phase du programme ont été plus lents que prévu essentiellement parce que l'accord de cessez-le-feu avec le dernier groupe de rebelles restant, le FNL, a été signé tardivement durant le processus. Le PNDRR, qui correspondait à l'un des six déclencheurs du point d'achèvement flottant PPTE, a atteint la majorité de ses objectifs en 2009. Les progrès socio-économiques de développement, autorisant ou non la réintégration durable des ex-militaires dans la société civile, seront déterminants dans le processus de réintégration.

Les accords d'Arusha ont constitué le socle pour la réforme du système de la sécurité et de la justice:

- Prévoyant la représentation paritaire des deux principales ethnies (les Hutu et les Tutsi) au sein des corps de défense et de sécurité, la professionnalisation de ces corps, et la création d'une nouvelle police nationale, l'Accord d'Arusha est l'acte fondateur de la réforme du secteur de la sécurité. Cette dernière ne démarrera qu'une fois l'accord de cessez-le-feu signé en 2003 entre le Gouvernement et le CNDD-FDD. Conformément à la Constitution burundaise, un Conseil National de la Sécurité chargé d'assister le gouvernement dans l'élaboration de sa politique en matière de sécurité est créé en 2008.
- De plus, des réformes sectorielles au niveau de la Police Nationale ainsi que de l'Armée ont été mises en œuvre conformément aux accords d'Arusha. En juin 2006, le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants publiait sa politique sectorielle 2006-2010. La PNB a adopté son Plan Stratégique 2007-2017, qui prévoit l'amélioration des structures administratives et des capacités opérationnelles de la police ainsi que

l'acquisition d'actifs corporels.

- Un nouveau code de procédure pénale, conforme aux normes internationales, a été promulgué en 2013 ; il devrait renforcer le respect des droits des victimes et des plaignants, et contribuera à améliorer la supervision de la police judiciaire par les procureurs.
- Les Accords d'Arusha prévoyaient également la création de mécanismes officiels de réconciliation, mais en fin de période la CVR n'avait pas été mise sur pied.

Le processus RSS a été fortement soutenu par la communauté internationale, notamment le BNUB et les Pays-Bas:

- Organisme de conseil au gouvernement dans le renforcement de ses capacités institutionnelles, le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a appuyé le dialogue politique intercommunautaire, notamment sur les thèmes de l'impunité et du respect des droits de l'homme et suit les projets de réforme de la justice. Au cours de la période, le BINUB a organisé une série de sessions de formation visant à professionnaliser davantage les forces de sécurité, mis des bureaux à la disposition de la police et a fourni du matériel de communication
- Les Néerlandais ont joué un rôle important dans la réforme de l'armée et de la police nationale, notamment via un programme de huit ans (2009-2017) « Netherlands-Burundi Security Sector Development Program » (SSDP) qui inclut la sécurité publique, la défense et la gouvernance de la RSS.

Le gouvernement a mis en place des institutions et modernisé sa législation pour traiter certains enjeux clé de stabilité, mais les évolutions sont restées mitigées. Les effets liés au renforcement du cadre de gouvernance ne se sont pas encore fait ressentir.

- **Lutter contre la corruption.** Dès 2005, le Gouvernement du Burundi s'est fermement engagé dans la lutte contre toutes les formes de fraude et de corruption. Une loi anti-corruption a été promulguée en avril 2006 et en 2006, une Cour Suprême, un parquet général et une brigade anti-corruption ont été créés. La Cour des comptes et l'Inspection générale de l'Etat (IGE) sont les deux autres institutions complétant le dispositif légal et réglementaire de lutte contre la corruption. D'autres réformes stratégiques relatives au statut des fonctionnaires (2006) et aux finances publiques (loi organique de 2008) ont également été impulsées. Avec le soutien de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, les autorités burundaises ont élaboré un nouveau code des marchés publics en 2008. Des cellules de passation des marchés ont été instaurées dans tous les ministères et entreprises publiques, supervisées par la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNMP) intégrée au MDFPE. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), organe indépendant qui a pour missions la régulation, l'audit et le recours en cas de contestation, relève cependant de la tutelle du même ministère. Les effets de ces changements législatifs et institutionnels sur les pratiques de corruption ne se sont pas fait clairement ressentir au cours de la période. Le CSLP-Intérimaire mettait lui aussi l'accent sur la bonne gouvernance. Le gouvernement a instauré en 2010 une politique de tolérance zéro à la corruption et a adopté une Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (2011-2015). La mise en œuvre de cette stratégie n'a cependant pas connu beaucoup d'avancées jusque mi-2014. Les nouvelles règles de passation des marchés publics ont globalement été peu respectées par l'Etat.

- **Accroître la transparence et prévenir la fraude électorale.** En avril 2014, le nouveau Code électoral a été adopté par consensus par l'Assemblée Nationale du Burundi. Il reflète les recommandations de la Feuille de route consensuelle adoptées par les partis et les acteurs politiques burundais en mars 2013 à Bujumbura ainsi que les conclusions de l'atelier de Kayanza sur le Code électoral de mai 2013. Néanmoins, le communiqué conjoint des quatre envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs évoqué plus haut illustre l'inquiétude des partenaires du Burundi quant aux « *restrictions de l'espace politique et des libertés civiles à l'approche des élections de 2015* ».
- **Traiter les conflits liés à la question foncière.** En 2006, le gouvernement a mis sur pied une Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) en vue de recenser les conflits ayant trait aux terres et autres biens dans l'ensemble du pays et de trouver des solutions amiables via des antennes communales présentes sur le territoire. L'identification des terres disponibles n'a été opérée ni publiquement, ni de concert avec la population; l'absence de transparence dans leur attribution et la confusion sur leur statut empêchent une gestion impartiale des conflits fonciers. Entre 2006 et 2008, la CNTB a enregistré 10,451 affaires de conflits fonciers. En 2008, une stratégie de réforme foncière en 2008 a été publiée par le gouvernement. Le code foncier révisé adopté par le Parlement en avril 2011 prévoit la décentralisation des questions foncières aux communes et la constitution d'une commission foncière nationale chargée de gérer la redistribution des terres et de régler les différends fonciers. En 2013, deux projets de loi, l'un portant mission, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des terres et autres biens et l'autre portant création d'une cour spéciale chargée de juger les différends fonciers résultant du conflit au Burundi ont été adoptés. Néanmoins, l'efficacité de la CNTB est réduite par la lenteur des procédures et l'absence de mécanismes de proximité. En avril 2012, l'Uprona, principal parti issu de la minorité tutsie, a remis en question l'impartialité de l'institution, accusée de défendre les intérêts des Hutus en donnant systématiquement raison aux rapatriés et en revenant sur des affaires déjà réglées à l'amiable.

L'instabilité de la région des Grands Lacs a par ailleurs constitué un facteur de risque sur la situation au Burundi. Malgré les progrès enregistrés dans la région des Grands Lacs au cours de la période sous revue, notamment grâce au programme de démobilisation et de réintégration des soldats, la situation est restée tendue dans la région, avec par exemple des combats dans l'Est de la RDC en 2009, 2012, 2013 et 2014. Au regard des interconnexions entre les conflits connus par le Burundi, le Rwanda et la RDC, les instabilités/combats dans l'un des pays ont des répercussions dans les pays voisins.

QE4.2 sur la croissance et la diversification de l'économie

QE4.2 : *Observe-t-on une stabilisation progressive de l'économie et une reprise durable de la croissance économique ? Quels ont été les principaux facteurs déterminants de ces changements ?*

Justification et champ de la QE

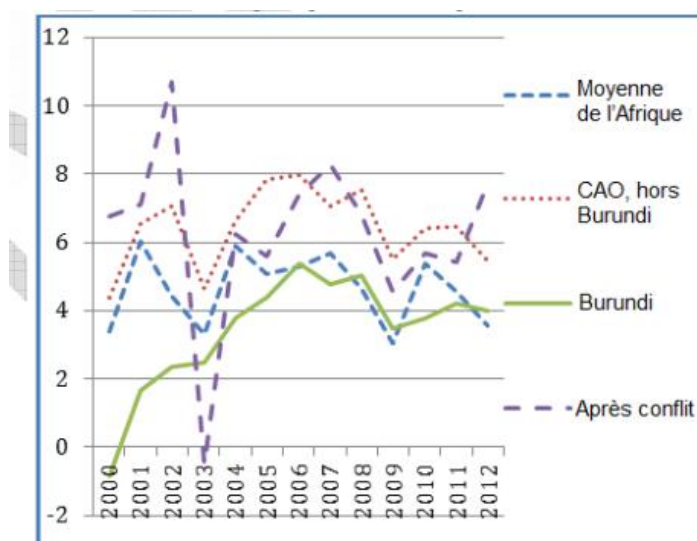
Cette question traite des évolutions constatées dans le domaine de la croissance économique. Elle vise à examiner la mesure dans laquelle l'économie burundaise (i) a progressivement repris le chemin de la croissance et (ii) s'est diversifiée et a renforcé sa capacité de résilience aux chocs. Elle cherche ensuite à identifier les facteurs déterminants de ces changements.

Les contraintes au développement secteur privé (p. ex. coût de l'énergie et densité et qualité des infrastructures), qui impactent directement sur la croissance économique, sont traitées dans la QE suivante qui porte sur le développement du secteur privé (QE4.3). Les analyses menées dans le cadre de la QE4.3 nourriront donc la QE4.2.

Réponse à la QE

CJ4.2.1 La croissance économique au Burundi s'est redressée en termes absolus et en comparaison avec celle des pays voisins.

A l'issue des années de troubles la croissance du PIB réel s'est réamorçée mais elle est restée faible et depuis 2005 la moyenne est inférieure à 4%, c'est-à-dire à peine supérieure à la croissance démographique (qui dépasse 3% par an). Cette croissance se compare défavorablement à celle des autres pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique sub-saharienne. Elle est également inférieure à celle que l'on a pu observer dans les pays de la région sortant d'une situation de conflit. Voir la figure ci-dessous :

Figure 1 Croissance du PIB

Source : WDI

L'échantillon d'États d'ASS à faible revenu sortant d'un conflit inclut le Liberia, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone et le Soudan. Les pays sont comparés 1 an après la fin du conflit dans chaque pays, 2 ans après, 3 ans après, etc.

Source : *Revue de Dépense Publique, Bq Mondiale, 2013*

Les projections initiales élaborées dans le cadre des CSLP tablaient sur une croissance plus forte, de l'ordre de 6 à 7%, nécessaires pour amorcer une réduction significative de la pauvreté.

Taux de croissance annuel du PIB: objectifs des CSLP et réalisation.									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Objectif CSLP		6.1	6.6	7.1	6.7			5.1	6.6
Réalisation	0.9	5.4	4.8	5.0	3.5	3.8	4.2	4.0	4.5
Réalisation - objectif		-0.7	-1.8	-2.1	-3.2			-1.1	-2.1

Source: *CSLP et World Development Indicators*

Au fil des ans à l'occasion de la préparation des cadrages macro-budgétaires les projections ont été réajustées à la baisse mais dans l'ensemble, même ces objectifs moins ambitieux ont été difficiles à atteindre.

Plusieurs facteurs ont contribué à cet état de choses :

- Le premier, et peut-être le plus important, est que, au cours de la période de cette évaluation, le Burundi ne peut pas être à proprement parler considéré comme un pays en situation « post-confliktuelle », mais plutôt, comme le mentionne un rapport de la

BM⁸³, « mid-conflictuelle ». En effet, bien qu'un gouvernement élu ait été mis en place en 2005 force est de constater que le processus de paix engagé avec les accords d'Arusha de 2000 n'a approché son terme qu'en 2009 avec le désarmement du dernier groupe rebelle. Le processus de stabilisation politique a été complexe, conduit dans un environnement multipartis caractérisé par des tensions politiques et une situation sécuritaire fragile. Ceci n'a pas permis la consolidation rapide et la reprise de la croissance que l'on a pu observer par exemple en Sierra Leone et au Rwanda qui ont connu des taux de croissance de l'ordre de 10% dans la période post conflictuelle.

- Dans cette situation les dépenses publiques, largement soutenues par les partenaires extérieurs, ont été majoritairement des dépenses courantes, et plus spécifiquement des traitements de fonctionnaires civils et militaires, et des transferts et subsides, notamment pour pallier des hausses de prix de produits alimentaires ou de carburants ou des baisses de recettes liées à la chute des cours internationaux du café ou à des conditions climatiques défavorables. Ces dépenses ont été indispensables pour restaurer la stabilité politique et ont mobilisé l'essentiel de l'aide budgétaire sans laquelle la viabilité du budget n'aurait pu être assurée (voir également la QE2.2). Le gouvernement n'a pas pu dégager de marge de manœuvre suffisante pour développer de manière significative des investissements sur ressources propres susceptibles de développer et diversifier la base productive de l'économie. L'effet de croissance qui aurait pu être attendu de l'augmentation des dépenses publiques ne s'est pas manifesté. Les flux d'aide destinés à stimuler le processus de développement ont été presque totalement « absorbés » et « dépensés », selon l'analyse de Nielsen et Madani⁸⁴. Les calculs des auteurs montrent que les flux d'aides additionnels (de la période post 2005 par rapport à la période antérieure) ont en quasi-totalité augmenté l'absorption et donc creusé le déficit du compte extérieur courant ; l'accroissement des importations reflète non seulement les importations du gouvernement directement liées à l'aide mais également un effet secondaire lié à une augmentation induite des dépenses des secteurs public et privés. La détérioration du compte courant extérieur provient essentiellement de la hausse d'importations en l'absence de stimulation des exportations. Par ailleurs, l'aide a été totalement utilisée pour les dépenses courantes, le taux d'investissement sur ressources internes restant extrêmement bas et inférieur à celui observé dans des pays comparables.
- Le déclin tendancier observé ces dernières années, et qui risque de se prolonger, est un facteur aggravant alors que les efforts de consolidation de la base productive de l'économie n'ont pas encore été réellement engagés.

CJ4.2.2 L'économie s'est progressivement diversifiée et a renforcé sa résilience aux chocs.

L'annexe 1 reprend une sélection d'indicateurs économiques ainsi que les données des comptes nationaux de 2005 à 2013. Le tableau qui suit indique la décomposition sectorielle du PIB.

⁸³ “Essentially, Burundi remains a fragile “mid-conflict” country, with a nascent democratic system, which is not yet fully capable of reconciling and coopting opposing segments of the Burundian society”. World Bank, ERSG IV, Completion Report, 2013, p. 11

⁸⁴ Nielsen, Hannah and Madani, Dorsati: *Potential Benefits and Risks of Increased Aid Flows to Burundi*, World Bank, Policy Research Working Paper 5180, 2010.

<i>VA par secteur en % du PIB</i>									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	44%	44%	38%	41%	40%	42%	41%	41%	42%
Secteur secondaire	18%	17%	19%	17%	19%	17%	17%	18%	18%
dont industrie	13%	11%	13%	12%	12%	11%	11%	11%	12%
Secteur tertiaire	37%	39%	43%	42%	41%	41%	42%	41%	40%
dont adm. publ., édu., santé	5%	5%	8%	7%	8%	6%	6%	6%	6%

Sources: ISTEEBU et projections du MFPDE

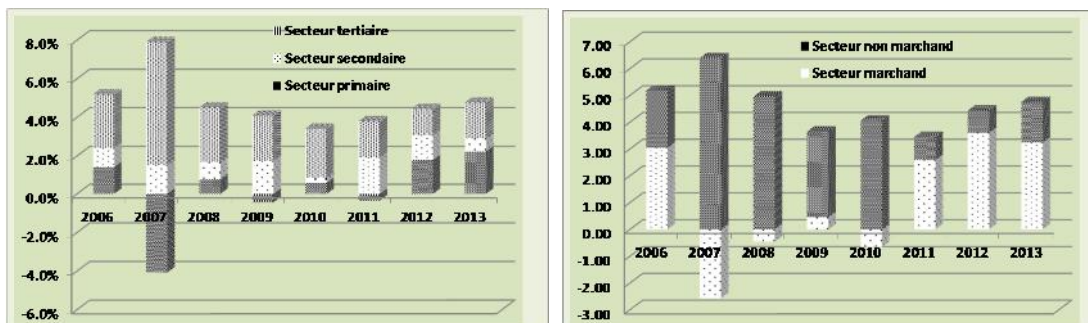
On n'observe pas de diversification significative de l'économie, au contraire le taux d'investissement domestique reste très faible, les investissements étrangers sont négligeables et le risque de désengagement d'investisseurs installés dans le pays est perceptible. Les bénéfices de l'intégration régionale du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Ouest ne se sont pas encore fait sentir. Des progrès en matière de facilitation commerciale, de développement de l'environnement des affaires, ont été réalisés, comme l'illustre l'amélioration des indicateurs des enquêtes « Doing business » de la BM mais ne sont pas suffisants pour enclencher une spirale de croissance.

Certains signes encourageants, mais encore timides, viennent tempérer cette image relativement négative.

1° L'analyse des contributions à la croissance⁸⁵ du PIB fait apparaître des changements potentiellement importants mais qui restent marginaux comme le montre la stabilité des parts sectorielles dans le PIB. A partir de 2011 on peut observer une augmentation de la contribution à la croissance des secteurs primaires et secondaires au détriment du secteur tertiaire, lequel au Burundi est essentiellement le secteur public (fig. 2a). Le changement est plus facilement perceptible si on calcule les contributions du secteur marchand et du secteur non marchand (fig. 2b). Dans ce dernier cas on voit très clairement qu'à partir de 2011 le taux de croissance de l'économie est largement le résultat de la croissance des secteurs marchands. Ces chiffres peuvent indiquer qu'une restructuration de la base productive de l'économie est en voie de réalisation mais il convient toutefois de les prendre avec une extrême prudence car les comptes nationaux observés s'arrêtent en 2011.

⁸⁵ Par contribution à la croissance on entend la décomposition du taux de croissance du PIB et le calcul de la contribution de chaque secteur à la croissance du total. Arithmétiquement cela correspond au taux de croissance du secteur pondéré par sa part dans le PIB de l'année précédente.

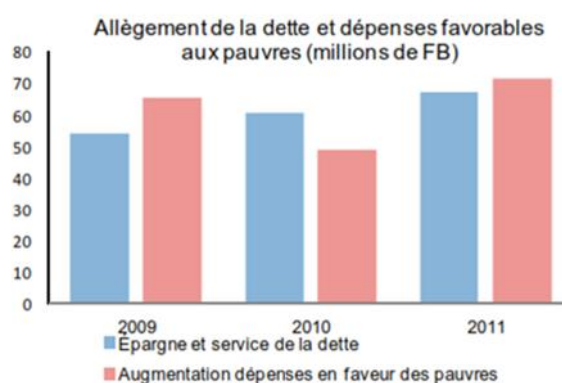
Figures 2a – 2b : Contributions à la croissance du PIB (aux coûts des facteurs, prix de 2005)



2° Des progrès ont été réalisés en matière de résilience mais ils restent extrêmement précaires. Trois sont particulièrement significatifs : la réduction de la dette, l'augmentation des réserves de change, l'amélioration de la gestion de la politique macroéconomique (politiques monétaire et budgétaire) :

- L'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM a été une contribution absolument essentielle au retour vers la stabilité macro-économique du pays.
 - Les analyses conduites avant le point de décision montraient l'insoutenable de la dette.
 - L'atteinte du point de décision en 2005 a créé un espace budgétaire important. L'allègement a été estimé à 832.6 millions de dollars en VAN, soit environ 92% du niveau initial.
 - Le point d'achèvement a été atteint en 2009 ce qui a permis au Burundi de se qualifier pour un allègement supplémentaire au titre de l'IADM.
 - La réduction du service de la dette a permis des augmentations correspondantes des dépenses prioritaires :

Figure 3 Allègement de la dette et dépenses favorables aux pauvres (millions de FBU)



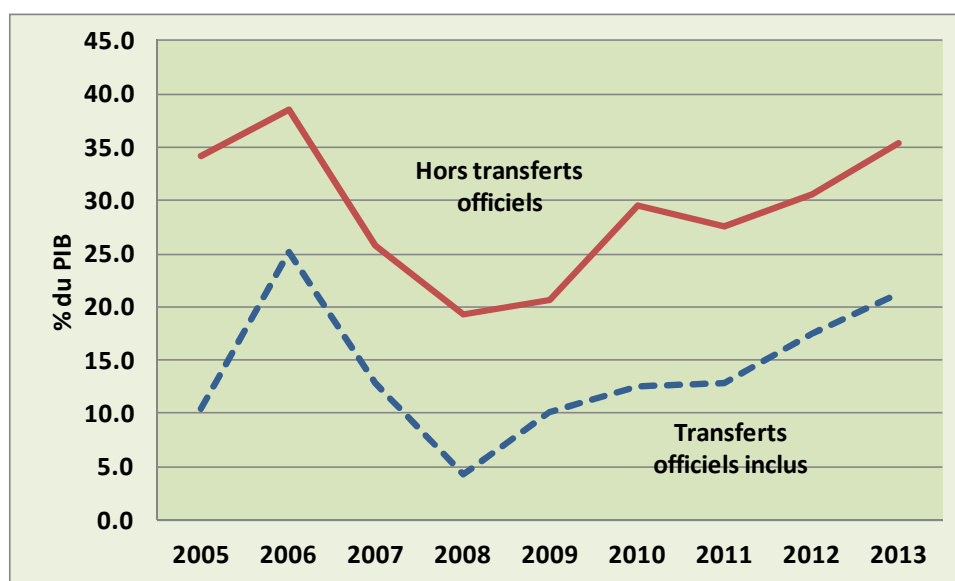
Source: Ex-post assessment of longer term program engagement with Burundi, IMF, 2011

- Néanmoins les études de stabilité récentes concluent de nouveau au risque de surendettement du Burundi.
- L'augmentation des réserves de change a été un objectif de la politique de stabilisation macro-économique et la BRB et les réserves de change, exprimées en mois d'importations, ont régulièrement augmenté jusqu'à représenter 6 mois en 2008. La politique d'accumulation de réserve est toutefois compromise par les demandes d'avances de trésorerie de l'Etat. Celles-ci obligent la BRB à accroître sa base monétaire et à perdre des réserves pour pouvoir fournir des liquidités à l'économie. Ce sont les appuis budgétaires qui permettent de reconstituer les réserves extérieures.
- Amélioration de la gestion de la politique macroéconomique : les analyses des programmes d'AB résumées dans l'annexe 2 mettent en évidence les efforts faits pour améliorer la politique monétaire et de taux de change ainsi que la gestion budgétaire et la discipline fiscale. La libéralisation du régime de change, l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales sont des points qui contribuent à la meilleure résilience de l'économie.

On ne peut cependant ignorer l'extrême précarité de la stabilisation macroéconomique. En particulier la soutenabilité des déficits internes et externes est loin d'être assurée. Les questions d'évaluation QE2.2 et QE3.1 ont montré que d'importants efforts avaient été entrepris en vue de maîtriser le déficit public mais que celui-ci reste une contrainte majeure.

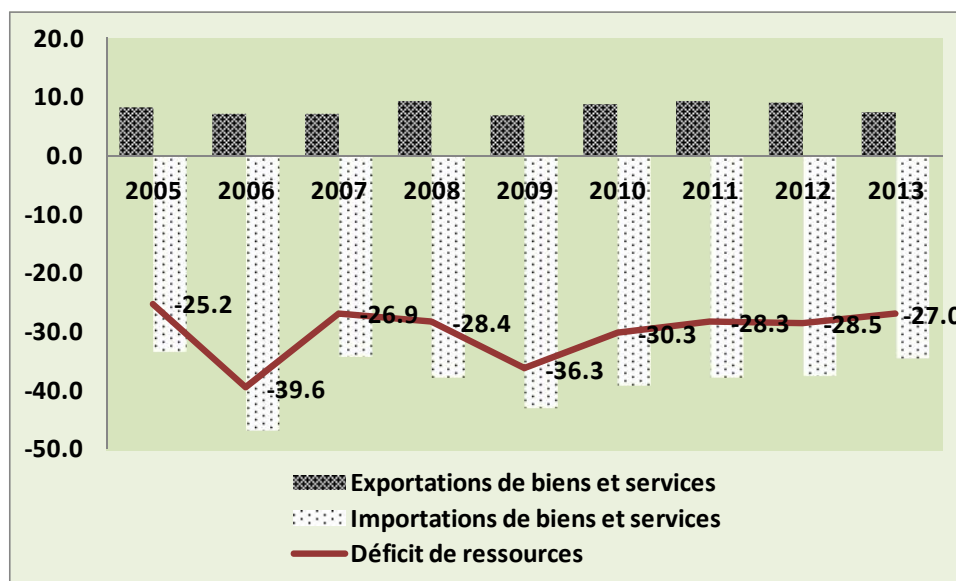
L'effort de stabilisation du gouvernement a porté en priorité sur les finances publiques et l'équilibre interne. Le déficit du compte courant de la balance des paiements reste insoutenable sans financements extérieurs massifs et est en progression constante depuis 2008 (fig.4).

Figure 4 Déficit du compte courant de la balance des paiements en % du PIB



La faiblesse de la base productive de l'économie et des exportations est un facteur déterminant. Au cours de la période 2010-2013 les exportations se sont montées en moyenne à 9% du PIB tandis que les importations représentaient plus de 37% du PIB. Le taux de couverture est inférieur à 25% et le déficit de ressources de l'économie représente près d'un tiers du PIB (fig. 5).

Figure 5 Exportations et importations en % du PIB



Au total on ne peut pas conclure à une amélioration structurelle de l'économie. Des efforts très importants ont été consentis qui ont permis le retour à une certaine stabilisation mais celle-ci reste précaire. La résilience de l'économie aux chocs n'est pas fondamentalement renforcée et certains indicateurs pointent vers une vulnérabilité accrue : l'évolution du déficit budgétaire, l'endettement et le compte courant de la balance notamment.

CJ4.2.3 Les changements observés peuvent être mis en relation avec des facteurs déterminants spécifiques liés aux politiques mises en œuvre par le gouvernement ou avec d'autres facteurs externes.

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement burundais définie dans les CSLP n'auraient pas pu être envisagées sans la conjugaison de l'initiative PPTTE, de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance et les financements des PTF. L'aide budgétaire s'est toujours inscrite dans la ligne des programmes de soutien du FMI au titre de la Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance. Les analyses et évaluations existantes des programmes du FMI, de la BM et de la BAD concluent toutes que ces appuis ont été une contribution substantielle aux réformes. Les appuis budgétaires de l'UE incluent dans leurs conditionnalités de décaissement des indicateurs qui mesurent les avancements des réformes mais aussi des résultats. Pour l'ensemble des programmes de l'UE toutes les conditions générales ont été considérées comme satisfaites, ce qui traduit la vision du bailleur que globalement des progrès en matière de stabilité macro-économique, amélioration de la GFP et poursuite des objectifs du CSLP ont été réalisés. Cette vision est convergente avec celles du FMI, de la BM et de la BAD.

L'annexe 2 présente un résumé des stratégies d'appui du FMI et des principaux bailleurs de fonds d'aide budgétaire et montre que les appuis combinés de ces PTF à la mise en œuvre de la politique du gouvernement du Burundi ont permis un certain nombre d'avancées :

- Ils ont rendu possibles des financements extérieurs (PPTE et appuis budgétaires) sans lesquels les déficits n'auraient pas été finançables dans un cadre soutenable et la stabilisation de l'économie impossible.
- Ils ont renforcé la discipline budgétaire et amélioré la gestion budgétaire et la politique monétaire et de change.
- Ils ont stimulé un grand nombre de réformes structurelles (libéralisation du taux de change, réformes de nombreux aspects de la gestion des finances publiques, ...) mais ont eu des effets plus mitigés sur des réformes à plus long terme qui sont d'ailleurs moins du ressort du FMI (filière café, privatisation de l'économie.)
- Ils n'ont que très partiellement comblé l'énorme déficit en termes de capacités institutionnelles provoqué par la longueur de la crise. Une importante assistance technique a été fournie, notamment au budget, mais les besoins restent immenses.
- Les appuis budgétaires consistant en un paiement de salaires ont contribué à alléger le stress budgétaire mais tendent à repousser le problème plutôt qu'à le résoudre (fongibilité et effet d'augmentation des dépenses à court terme); les effets à long terme sont potentiellement plus limités, voire négatifs dans certains cas.

Annexe 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques du Burundi

Burundi: principaux indicateurs macroéconomiques

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 est.
Croissance et prix										
PIB en prix constants (2005)	Tx de cr.	0,9	5,4	3,5	4,9	3,8	5,1	4,2	4,2	4,8
Déflateur du PIB	Tx de cr.	18,9	2,8	8,3	24,2	10,1	8,9	11,1	17,5	10,4
Indice des prix à la consommation	Tx de cr.	13,5	2,8	8,3	24,1	11,0	6,4	9,7	18,0	9,0
Taux de change nominal	FBU/\$US	1.082	1.029	1.082	1.186	1.230	1.231	1.261	1.443	1.555
Termes de l'échange	Var. en %	20,9	6,7	-0,4	7,6	2,8	16,0	12,8	-20,6	-14,9
Valeur ajoutée par secteur										
<i>Evolution</i>										
Secteur primaire	Tx de cr.,		3,2	-9,3	2,0	-1,2	1,6	-1,0	5,4	6,6
Secteur secondaire	prix de		5,4	8,3	4,8	9,0	1,4	9,6	6,1	3,2
Secteur tertiaire	2005		7,5	16,8	6,6	5,4	5,8	4,1	3,0	4,1
<i>Valeur ajoutée par secteur</i>										
Secteur primaire	% du PIB	44,5	44,3	38,0	41,4	40,3	42,3	41,0	41,1	41,8
Secteur secondaire	aux coûts	18,5	16,7	18,6	16,8	18,6	17,0	16,5	18,2	18,2
dont industrie	des facteurs	12,9	11,3	12,7	11,7	12,4	11,3	11,2	11,5	11,6
Secteur tertiaire	(prix	37,1	38,9	43,4	41,8	41,1	40,7	42,4	40,7	40,0
dont adm. publ., éduc., santé	courants)	5,4	5,2	7,6	7,3	7,5	6,3	6,3	5,7	5,5
<i>Contributions à la croissance du PIB aux coûts des facteurs (prix de 2005)</i>										
Secteur primaire			1,4	-4,1	0,7	-0,4	0,6	-0,3	1,8	2,2
Secteur secondaire			1,0	1,5	0,9	1,7	0,3	1,9	1,3	0,7
Secteur tertiaire			2,8	6,4	2,8	2,3	2,6	1,9	1,3	1,8
Composition de la demande agrégée										
Consommation totale	% du PIB	102,9	117,6	103,3	101,8	113,0	99,8	100,7	100,1	98,1
dont consommation publique	% du PIB	19,0	19,8	28,0	30,2	28,8	31,6	28,0	24,2	22,3
Formation brute de capital fixe	% du PIB	22,4	22,0	23,6	26,7	23,2	30,5	27,6	28,4	29,0
dont investissement public	% du PIB		7,2	10,1	22,4	18,9	22,1	15,6	13,4	12,8
Exportations de biens et services	% du PIB	8,2	7,3	7,3	9,5	6,8	8,9	9,4	9,0	7,5
Importations de biens et services	% du PIB	-33,4	-46,9	-34,2	-37,9	-43,1	-39,2	-37,7	-37,5	-34,5
Taux de couverture des exportations par les importations	%	24,6	15,6	21,3	25,1	15,8	22,7	24,9	24,0	21,7
Déficit de ressources	% du PIB	-25,2	-39,6	-26,9	-28,4	-36,3	-30,3	-28,3	-28,5	-27,0
Epargne et investissement										
Investissement domestique brut	% du PIB	19,0	22,0	23,6	26,7	23,2	30,5	27,6	28,4	29,0
Investissements directs étrangers (flux entrants nets)	% PIB	0,05	0,00	0,04	0,24	0,02	0,04	0,14	0,02	
Epargne domestique brute	% du PIB	-2,9	-17,6	-3,3	-1,8	-13,0	0,2	-0,7	-0,1	1,9
Balance des paiements										
Balance commerciale	% du PIB	-11,5	-14,6	-14,4	-16,5	-15,8	-16,6	-18,2	-23,3	-33,1
Compte courant (y c. transferts officiels)	% du PIB	-10,4	-25,1	-12,8	-4,3	-10,2	-12,5	-12,8	-17,5	-21,3
Compte courant (hors transferts officiels)	% du PIB	-34,2	-38,5	-25,8	-19,3	-20,6	-29,5	-27,6	-30,6	-35,4
Réserves de change	mois d'M de b.& s.	2,2	3,5	4,9	6,0	7,5	4,5	3,6	3,3	3,0
Dettes extérieures										
Ratio service de la dette/exportations	%	5,4	7,7	1,7	1,4	2,8	2,9	5,2		
Encours de la dette extérieure	% du PIB		101,2	104,3	82,1	26,2	21,2	17,8	20,5	18,4
Finances publiques										
Recettes et dons	% du PIB	24,3	23,6	26,3	24,8	18,0	28,3	32,9	32,1	30,6
Dépenses totales	% du PIB	26,2	27,6	27,8	25,6	23,3	32,6	35,5	35,4	32,3
Solde global (dons hors PPTTE inclus)	% du PIB	-1,9	-4,1	-1,5	-0,8	-5,2	-4,3	-2,6	-3,4	-1,7
Solde global (dons exclus)	% du PIB	-12,1	-7,3	-7,6	-5,7	-6,4	-8,2	-7,7	-4,8	-4,2
Monnaie et crédit										
Croissance de la masse monétaire (M2)	%	16,4	16,4	10,1	34,2	19,8	19,4	6,1	10,3	16,9
Crédit à l'économie	Tx de cr.	-2,0	22,4	4,3	26,0	29,1	16,2	33,7	16,4	17,1

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 est.
Crédit à l'Etat	Tx de cr.	13,4	27,9	1,0	7,9	37,0	15,2	11,3	3,7	1,9
Pour mémoire										
Population	Millions	7,51	7,77	8,04	8,33	8,62	8,93	9,23	9,54	9,85
	Tx de cr.	3,40	3,44	3,49	3,49	3,45	3,37	3,28	3,19	3,24
PIB nominal en monnaie nationale	Milliards FBU	1.208	1.310	1.467	1.911	2.184	2.501	2.893	3.543	4.096
PIB nominal par habitant	\$US	143,8	158,3	162,8	186,9	194,9	219,5	256,0	267,0	305,0
Sources: World Development Indicators, various IMF country reports, national authorities (ISTEEBU, MFPDE, BRB) data on national accounts, balance of payment and public finance.										

Tableau 1a: VA par secteur d'activité à prix courants (en milliards de FBU)										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013
								Estim.	Estim.	Estim.
Secteur primaire	493,6	532,3	512,6	726,3	804,9	961,2	1.034,9	1.068,9	1.340,1	1.549,3
Agriculture vivrière	429,9	427,5	434,7	609,0	673,1	732,9	844,6	832,6	988,6	1.214,7
Agriculture d'exportation	17,0	51,7	23,8	50,8	29,1	103,5	59,1	87,3	157,1	96,9
Forêt	9,3	10,6	11,3	11,1	11,8	18,9	25,0	21,0	25,5	29,2
Elevage	34,1	38,1	40,0	45,2	81,9	91,9	93,6	118,0	155,1	194,1
Pêche	3,3	4,4	2,8	10,2	9,0	14,0	12,6	10,0	13,7	14,4
Secteur secondaire	204,7	200,6	251,7	294,6	370,8	384,9	417,6	473,9	585,2	670,1
Extraction	10,4	10,4	10,1	11,9	12,3	12,2	10,4	15,3	18,2	23,4
Industries	143,6	135,8	170,9	205,2	248,0	256,2	282,8	298,5	371,1	417,7
Electricité, gaz et eau	10,5	8,5	12,4	16,6	16,1	11,8	14,7	18,5	22,6	29,6
Construction	40,2	45,9	58,3	60,9	94,4	104,7	109,7	141,6	173,4	199,5
Secteur tertiaire	411,0	467,5	585,7	732,4	821,8	924,2	1.071,3	1.057,4	1.281,7	1.498,8
Commerce	83,4	94,6	101,1	117,8	124,8	145,4	158,2	167,1	200,3	229,4
Transports et communication	35,5	40,8	70,4	62,2	91,4	88,4	90,2	111,4	136,3	159,2
Banques et assurances	22,3	26,5	49,5	56,1	65,3	93,0	108,3	104,3	127,8	150,6
Hebergement, Restaurant et autres services marchands	190,6	203,6	189,1	279,3	283,7	309,2	354,8	371,5	462,7	547,8
Administration publique	59,8	63,0	103,1	127,7	150,1	142,7	159,3	149,1	177,9	203,3
Education	32,4	44,7	55,0	78,3	85,1	141,0	184,7	152,2	182,5	224,3
Santé	8,1	10,3	17,7	17,0	25,5	38,4	67,0	41,6	53,7	67,2
Activités à caractère collectif ou personnel	7,5	10,0	36,6	39,8	43,5	46,9	42,9	54,2	65,6	76,6
Services domestiques	9,3	9,5	9,7	9,8	10,1	10,3	11,9	11,9	14,1	16,3
SIFIM	-37,9	-35,5	-46,5	-55,6	-57,7	-91,1	-106,0	-105,9	-139,4	-175,9
PIB au coûts des facteurs	1.109,3	1.200,4	1.350,0	1.753,3	1.997,5	2.270,3	2.523,8	2.600,1	3.207,0	3.718,2
Impôts et taxes	99,1	109,3	117,2	157,8	186,7	230,9	295,8	293,1	335,9	377,5
PIB au prix du marché	1.208,4	1.309,7	1.467,2	1.911,1	2.184,2	2.501,2	2.819,6	2.893,2	3.542,8	4.095,7
<i>Sources:</i>										
2005-2011: ISTEEDU (fichier transmis en octobre 2014). Estimations 2011-2014: données du cadrage macro-budgétaire (modèle Macmod)										
Tableau 1b: VA par secteur d'activité à prix courants (Structure en % du PIB au prix du marché)										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2013
								Estim.	Estim.	Estim.
Secteur primaire	40,8%	40,6%	34,9%	38,0%	36,9%	38,4%	36,7%	36,9%	37,8%	37,8%
Agriculture vivrière	35,6%	32,6%	29,6%	31,9%	30,8%	29,3%	30,0%	28,8%	27,9%	29,7%
Agriculture d'exportation	1,4%	3,9%	1,6%	2,7%	1,3%	4,1%	2,1%	3,0%	4,4%	2,4%
Forêt	0,8%	0,8%	0,8%	0,6%	0,5%	0,8%	0,9%	0,7%	0,7%	0,7%
Elevage	2,8%	2,9%	2,7%	2,4%	3,7%	3,7%	3,3%	4,1%	4,4%	4,7%
Pêche	0,3%	0,3%	0,2%	0,5%	0,4%	0,6%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%
Secteur secondaire	16,9%	15,3%	17,2%	15,4%	17,0%	15,4%	14,8%	16,4%	16,5%	16,4%
Extraction	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%
Industries	11,9%	10,4%	11,6%	10,7%	11,4%	10,2%	10,0%	10,3%	10,5%	10,2%
Electricité, gaz et eau	0,9%	0,6%	0,8%	0,9%	0,7%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,7%
Construction	3,3%	3,5%	4,0%	3,2%	4,3%	4,2%	3,9%	4,9%	4,9%	4,9%
Secteur tertiaire	34,0%	35,7%	39,9%	38,3%	37,6%	37,0%	38,0%	36,5%	36,2%	36,6%
Commerce	6,9%	7,2%	6,9%	6,2%	5,7%	5,8%	5,6%	5,8%	5,7%	5,6%
Transports et communication	2,9%	3,1%	4,8%	3,3%	4,2%	3,5%	3,2%	3,9%	3,8%	3,9%
Banques et assurances	1,8%	2,0%	3,4%	2,9%	3,0%	3,7%	3,8%	3,6%	3,6%	3,7%
Hebergement, Restaurant et autres services marchands	15,8%	15,5%	12,9%	14,6%	13,0%	12,4%	12,6%	12,8%	13,1%	13,4%
Administration publique	4,9%	4,8%	7,0%	6,7%	6,9%	5,7%	5,6%	5,2%	5,0%	5,0%
Education	2,7%	3,4%	3,7%	4,1%	3,9%	5,6%	6,6%	5,3%	5,2%	5,5%
Santé	0,7%	0,8%	1,2%	0,9%	1,2%	1,5%	2,4%	1,4%	1,5%	1,6%
Activités à caractère collectif ou personnel	0,6%	0,8%	2,5%	2,1%	2,0%	1,9%	1,5%	1,9%	1,9%	1,9%
Services domestiques	0,8%	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
SIFIM	-3,1%	-2,7%	-3,2%	-2,9%	-2,6%	-3,6%	-3,8%	-3,7%	-3,9%	-4,3%
PIB au coûts des facteurs	91,8%	91,7%	92,0%	91,7%	91,5%	90,8%	89,5%	89,9%	90,5%	90,8%
Impôts et taxes	8,2%	8,3%	8,0%	8,3%	8,5%	9,2%	10,5%	10,1%	9,5%	9,2%
PIB au prix du marché	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 2a: VA par secteur d'activité à prix constants (milliards de FBU de 2005)									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
							<i>Estim.</i>	<i>Estim.</i>	<i>Estim.</i>
Secteur primaire	493,5	509,3	461,7	470,8	465,3	472,8	468,1	493,2	525,8
Agriculture vivrière	429,9	418,9	398,7	408,8	408,6	387,1	387,1	394,9	434,4
Agriculture d'exportation	17,0	40,9	19,3	29,3	13,9	32,8	24,0	34,8	21,9
Forêt	9,3	8,9	9,2	7,2	6,2	10,7	11,2	11,7	12,0
Elevage	34,1	35,3	32,1	22,4	33,7	38,5	43,5	49,2	55,1
Pêche	3,3	5,2	2,5	3,1	3,0	3,7	2,3	2,7	2,5
	204,6	215,6	233,5	244,9	267,0	270,6	296,7	314,8	324,9
Extraction	10,4	10,2	9,6	6,9	7,4	7,3	7,7	7,8	9,0
Industries	143,6	152,8	157,8	165,7	168,4	173,9	186,2	198,9	203,2
Electricité, gaz et eau	10,5	8,6	12,4	12,7	11,1	8,1	8,8	9,3	10,9
Construction	40,2	44,0	53,8	59,6	80,2	81,3	94,0	98,9	101,8
Secteur tertiaire	411,0	441,7	515,8	549,9	579,4	612,8	638,2	657,1	684,0
Commerce	83,4	92,7	97,7	76,8	75,8	79,9	82,3	84,8	86,9
Transports et communication	35,5	38,8	59,5	39,8	52,8	49,1	52,1	54,7	57,2
Banques et assurances	22,3	24,8	38,9	55,0	65,1	69,4	72,9	76,8	81,0
Hebergement, Restaurant et autres services marchands	190,6	180,0	151,7	160,3	130,6	131,2	147,4	157,7	167,2
Administration publique	59,8	69,8	111,6	140,8	168,7	160,3	162,6	166,7	170,5
Education	32,4	44,5	53,5	67,7	77,0	133,4	140,2	144,4	158,8
Santé	8,1	5,7	4,5	4,3	5,6	7,5	8,0	8,8	9,9
Activités à caractère collectif ou personnel	7,5	11,5	36,5	53,1	55,0	58,2	60,3	62,7	65,5
Services domestiques	9,3	9,3	8,5	7,7	7,1	5,3	5,5	5,6	5,8
SIFIM	-37,9	-35,5	-46,6	-55,7	-58,3	-81,7	-93,1	-105,2	-118,9
PIB au coûts des facteurs	1109,1	1166,6	1211,1	1265,5	1311,6	1356,2	1403,0	1465,1	1534,7
Impôts et taxes	99,1	107,1	106,5	116,2	122,7	151,6	167,5	171,7	179,9
PIB au prix du marché	1208,2	1273,7	1317,6	1381,7	1434,4	1507,9	1570,5	1636,8	1714,6
<i>Sources:</i>									
Années 2005-2010: Chiffres des comptes nationaux de l'ISTEEBU. L'ISTEEBU établit les comptes nationaux à prix constants aux prix de l'année précédente.									
Pour le cadrage macro-budgétaire ces chiffres sont convertis en prix de 2005 au moyen d'indices chaînés.									
Années 2011-2013: estimations utilisées pour le cadrage macro-budgétaire									
Tableau 2a: VA par secteur d'activité à prix constants de 2005 (taux de croissance en %)									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
							<i>Estim.</i>	<i>Estim.</i>	<i>Estim.</i>
Secteur primaire		3,2	-9,3	2,0	-1,2	1,6	-1,0	5,4	6,6
Agriculture vivrière		-2,6	-4,8	2,5	-0,1	-5,3	0,0	2,0	10,0
Agriculture d'exportation		141,0	-52,9	51,9	-52,6	136,6	-26,8	44,9	-37,0
Forêt		-3,9	3,1	-21,7	-14,2	73,4	4,4	4,5	2,6
Elevage		3,7	-9,0	-30,4	50,4	14,4	13,0	13,0	12,0
Pêche		56,0	-52,8	27,9	-5,7	23,1	-37,1	18,0	-6,3
Secteur secondaire		5,4	8,3	4,8	9,0	1,4	9,6	6,1	3,2
Extraction		-1,5	-6,0	-28,5	8,0	-1,4	5,0	2,0	15,0
Industries		6,4	3,2	5,0	1,6	3,3	7,1	6,8	2,2
Electricité, gaz et eau		-18,1	44,2	2,7	-12,8	-27,0	9,0	5,0	17,5
Construction		9,6	22,3	10,8	34,4	1,5	15,6	5,2	3,0
Secteur tertiaire		7,5	16,8	6,6	5,4	5,8	4,1	3,0	4,1
Commerce		11,1	5,4	-21,4	-1,3	5,4	3,0	3,0	2,5
Transports et communication		9,3	53,1	-33,0	32,6	-7,0	6,0	5,1	4,5
Banques et assurances		11,5	56,9	41,3	18,2	6,7	5,0	5,3	5,5
Hebergement, Restaurant et autres services marchands		-5,6	-15,7	5,6	-18,5	0,5	12,4	7,0	6,0
Administration publique		16,7	59,9	26,2	19,8	-5,0	1,4	2,5	2,3
Education		37,3	20,2	26,6	13,7	73,3	5,1	3,0	10,0
Santé		-30,2	-21,0	-3,6	29,9	34,4	5,4	11,0	12,0
Activités à caractère collectif ou personnel		54,0	215,8	45,8	3,6	5,8	3,5	4,0	4,5
Services domestiques		0,2	-8,4	-9,9	-7,8	-24,7	3,5	2,0	3,0
SIFIM		-6,5	31,3	19,6	4,7	40,1	14,0	13,0	13,0
PIB au coût des facteurs		5,18	3,82	4,50	3,64	3,40	3,44	4,43	4,75
Impôts et taxes		8,0	-0,5	9,0	5,7	23,5	10,5	2,5	4,8
PIB au prix du marché		5,4	3,5	4,9	3,8	5,1	4,2	4,2	4,8

Tableau 3: Contributions à la croissance du PIB au coûts des facteurs (prix de 2005)									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire		1,42	-4,08	0,75	-0,44	0,57	-0,34	1,79	2,23
Secteur secondaire		0,99	1,54	0,93	1,75	0,28	1,92	1,29	0,69
Secteur tertiaire		2,77	6,35	2,81	2,33	2,55	1,87	1,35	1,84
PIB au coût des facteurs		5,18	3,82	4,50	3,64	3,40	3,44	4,43	4,75
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur marchand		3,0	-2,6	-0,5	0,5	-0,7	2,6	3,6	3,2
Secteur non marchand:		2,1	6,4	5,0	3,2	4,1	0,8	0,8	1,5

Annexe 2 : Les stratégies d'appui à la stabilité économique et la croissance des principaux bailleurs et fournisseurs d'AB

La politique du gouvernement burundais définie dans les CSLP. L'élaboration et la mise en œuvre de ceux-ci n'aurait pas pu être envisagée sans la conjugaison de l'initiative PPTE, de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance et les financements des PTF.

Les lignes directrices de la politique macroéconomique ont été élaborées avec le FMI dans le cadre de la FRPC et de l'atteinte du point de décision, et puis d'achèvement, de l'initiative PPTE. Les programmes du FMI ont consisté en un pilotage serré de la politique budgétaire et monétaire à court terme à travers la programmation macro-budgétaire et ont été conditionnés par l'engagement du Burundi de réaliser un calendrier de réformes pré-agréé⁸⁶. La Banque Mondiale et la BAD, à travers la succession de leurs programmes DARE et PARE, ont financé la mise en œuvre de réformes structurelles s'inscrivant dans la ligne des actions menées par le FMI et visant à créer ou renforcer des bases institutionnelles solides requises pour atteindre les objectifs des CSLP. Ces deux institutions pilotent leur appui en utilisant des conditionnalités essentiellement basées sur la mise en œuvre des réformes convenues. L'Union Européenne inscrit également ses appuis dans la perspective des CSLP et en étroite liaison avec les programmes du FMI pour ce qui est de la stabilité macroéconomique. Elle les pilote en utilisant une combinaison de conditions portant sur la mise en œuvre de missions et sur la vérification de l'atteinte de résultats mesurés par des indicateurs préalablement convenus. Les aides budgétaires de la France, la Belgique et des Pays Bas ont été soit canalisées à travers les institutions multilatérales (par exemple les contributions de la Belgique et des Pays-Bas aux programmes DARE de la BM), soit des aides financières ponctuelles destinées à soulager le « stress budgétaire » en finançant temporairement des salaires de fonctionnaires ou des paiements d'arriérés.

Cette annexe présente de manière succincte les grands axes de ces différents programmes et leurs résultats tels qu'analysés dans les documents des institutions qui les ont gérés.

1) Les programmes du FMI dans le cadre de la FRPC

Trois accords triennaux ont été conclus, pour des montants respectifs de 69.3 millions de DTS (accord 2004-2007), 46.2 millions de DTS (accord 2008-2012), 30 millions de DTS (accord 2012-2015). Les demandes de décaissement des tranches et d'octroi d'allègement de la dette extérieure au titre de l'initiative PPTE sont appuyées par des lettres d'intention du gouvernement précisant si les critères de réalisation ont été atteints. Un memorandum de politique économique et financière est joint à la lettre d'intention et fait le point des réalisations depuis la revue précédente et des objectifs pour la période suivante. Ces documents sont joints aux et font partie des revues semi-annuelles conduites par le FMI pour suivre les programmes.

Chaque memorandum définit le contenu du programme pour la période suivante et inclut les éléments suivants:

⁸⁶ Le tableau 1 reprend quelques indicateurs de performance ainsi que les critères de réalisations et les objectifs indicatifs utilisés par le FMI pour piloter le programme. Les graphiques 1 à 5 montrent l'évolution des indicateurs de performance en comparant les prévisions des programmes et les réalisations.

- Objectifs macroéconomiques
- Finances publiques
- Politique monétaire et de taux de change (y compris réformes qui visent à transformer des régimes monétaires et de change restrictifs et fondés sur un contrôle direct en des systèmes plus efficaces, libéraux et assis sur le marché).
- Réformes structurelles
- Financement du programme et gestion de la dette extérieure

Diverses sections sur les appuis techniques, le suivi du programme. Un tableau inclut les critères de réalisation et les objectifs à atteindre pour la période suivante.

Dans les sections qui suivent on indiquera de manière succincte les résultats dans les divers domaines, au titre de la FRPC et des memoranda, et de l'évaluation ex-post conduite en 2011 par le FMI.

Accord triennal 2004-2008

L'accord visait à assurer la stabilité macroéconomique, renforcer la confiance et encourager les réformes structurelles. Selon l'évaluation ex-post menée en 2011 le programme est parvenu

- jeter certaine des bases essentielles de la stabilité macroéconomique,
- mobiliser des ressources auprès des donateurs et
- promouvoir la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les conditionnalités du programme portaient la conception et la mise en œuvre de la politique macroéconomique et sur le taux de change et la libération financière qui sont des compétences évidentes du FMI. Les conditionnalités portaient aussi sur la réforme de la filière café, pour briser le double monopole de l'Etat sur les achats et les ventes, et sur d'autres réformes structurelles ne faisant pas partie des domaines de compétence exclusive du FMI.

L'évaluation ex-post note que malgré la conditionnalité les réformes structurelles ont toujours été lentes, ce donne à penser que les capacités étaient saturées et leur appropriation incomplète.

Parmi les points qui ont remis en cause l'exécution du programme le document relève :

- Une gouvernance médiocre avec des incidents majeurs (vente de l'avion présidentiel en 2006, apurement multiple des mêmes arriérés en 2007) qui ont retardé l'achèvement de 2^{ème} et 3^{ème} revues du programme.
- Une coopération difficile entre le FMI et la BM sur les principaux domaines de réforme (en particulier la filière café où la BM avait une approche plus graduelle que le Fonds.
- L'Assistance Technique essentielle a été difficile à assurer.

Accord triennal 2008-2011

Cet accord visait à consolider et prolonger les réalisations du premier accord.

Les objectifs budgétaires d'ordre structurel du programme ont été largement atteints, mais les progrès dans la réalisation des autres objectifs ont été plus lents, à cause en partie de chocs exogènes.

- Malgré la crise mondiale et les chocs exogènes sur les prix, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été jusqu'à présent respectés, ce qui reflète la grande souplesse des objectifs budgétaires face à la crise mondiale et la nécessité correspondante d'ajuster les plafonds du crédit intérieur au déficit budgétaire plus élevé que prévu.
- La viabilité de la dette reste incertaine même après le point d'achèvement atteint en 2009.
- La qualité de la dépense publique reste problématique. Notamment le programme visait à réorienter une partie de la masse salariale vers des postes ayant une meilleure incidence sur la réduction de la pauvreté. En pratique les plafonds de masse salariale ont été dépassés en raison de la difficulté de réduire les dépenses de sécurités et des besoins de recrutement dans les secteurs sociaux.
- Les contrôles internes de la Banque centrale ont été renforcés.
- Par rapport au 1^{er} accord triennal la conditionnalité sur les réformes structurelle a été beaucoup plus faible (en quantité et en rigueur) et l'accent a été essentiellement mis sur la réforme fiscale, la GFP et le secteur financier. Une assistance technique beaucoup plus intensive et plus pertinente a appuyé le programme, notamment avec un conseiller résident pour le secteur budgétaire.

Accord triennal 2012-2015

Cet accord poursuit les objectifs et les mesures des programmes précédents.

Sa mise en œuvre à ce jour est inégale. La plupart des objectifs indicatifs qui avaient été fixés ont été atteints et la revue de 2014 confirme que le programme est « on track ». Néanmoins, en 2012 le plancher de dépenses pro-pauvres n'a pas été atteint et des arriérés intérieurs ont été accumulés. La mobilisation des recettes a fortement décliné en 2012 et 2013, ce qui concomitamment avec la diminution de l'aide extérieur, a entraîné des tensions budgétaires. En 2013 et 2014, les réformes structurelles (pour lesquelles les conditionnalités sont fortement assouplies par rapport aux programmes précédents) sont globalement satisfaites, éventuellement avec retard.

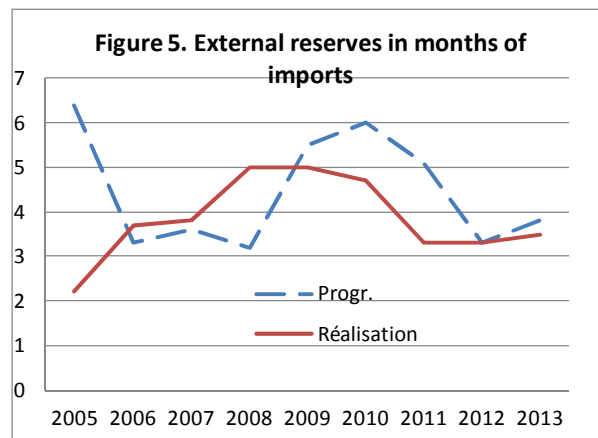
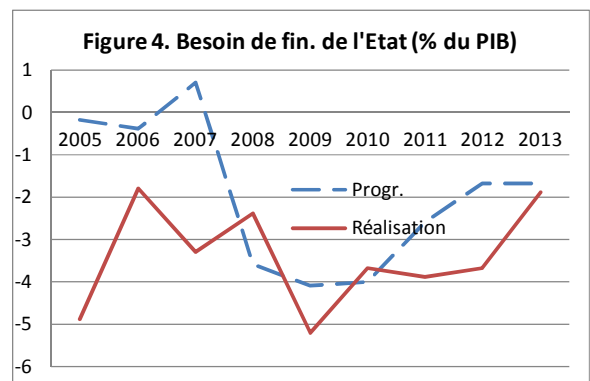
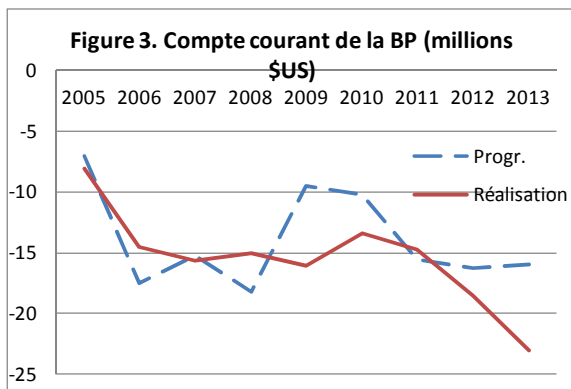
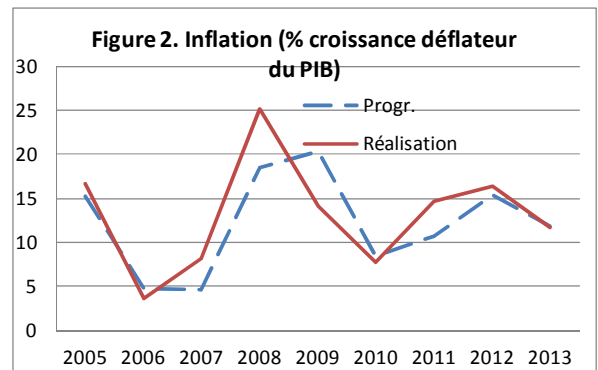
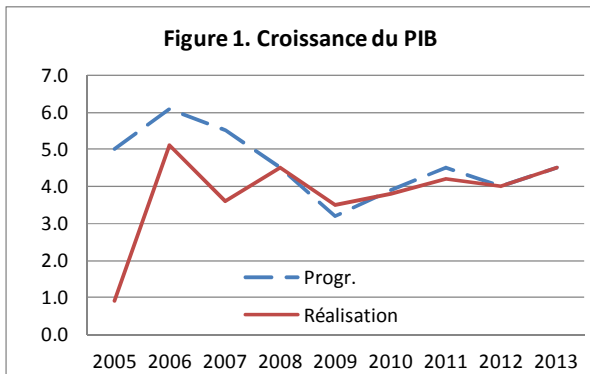
La dernière analyse de soutenabilité de la dette (février 2014) conclut que le Burundi présente encore un risque de « surendettement élevé » et que, malgré des progrès observés au cours des dernières années, la Burundi reste un pays dont la performance en termes de formulation et de mise en œuvre est faible comparée à la moyenne des pays à faible revenus.

Conclusion

Au total l'évaluation ex-post de ses programmes par le FMI fait apparaître les résultats suivants :

- Ils ont rendu possibles des financements extérieurs (PPTE et appuis budgétaires) sans lesquels les déficits n'auraient pas été soutenables et la stabilisation de l'économie impossible.
- Ils ont renforcé la discipline budgétaire et amélioré la gestion budgétaire et la politique monétaire et de change.
- Ils ont stimulé un grand nombre de réformes structurelles (libéralisation du taux de change, réformes de nombreux aspects de la gestion des finances publiques, ...) mais ont eu relativement peu d'effet sur des réformes à plus long terme qui sont d'ailleurs moins du ressort du FMI (filère café, privatisation de l'économie.)
- Ils n'ont que très partiellement comblé l'énorme déficit en termes de capacités institutionnelles. Une importante assistance technique a été fournie, notamment au budget, mais les besoins restent immenses.

Indicateurs de performance et critères de réalisation du programme de politique macro-économique																														
	2005			2006			2007			2008			2009			2010			2011			2012			2013					
	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Réalisation	Progr.	Progr. ajust.	Estimation /projection			
Milliards de BIF sauf indication contraire																														
Indicateurs de performance																														
Croissance du PIB réel (%)	5.0	0.9	6.1	5.1	5.5	3.6	4.5	4.5	3.2	3.5	3.9	3.8	4.5	4.2	4.2	4.0	4.0	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
Inflation (déflateur PIB)	15.3	16.6	4.8	3.7	4.6	8.2	18.5	25.1	20.3	14.1	8.5	7.8	10.7	11.9	14.7	15.4	16.4	11.9	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7	11.7		
Compte courant de la BP (% du PIB)	-7.1	-8.1	-17.5	-14.5	-15.3	-15.7	-18.2	-15.0	-9.5	-16.1	-10.2	-13.4	-15.6	-12.2	-14.7	-16.3	-18.5	-16.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0	-23.0		
Besoin (-) net de financ. de l'Etat (% PIB) (dons inclus)	-0.2	-4.9	-0.4	-1.8	0.7	-3.3	-3.6	-2.4	-4.1	-5.2	-4.0	-3.7	-2.6	-3.0	-3.9	-1.7	-3.7	-1.7	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9	-1.9		
Réserves extérieures (mois d'import.)	6.4	2.2	3.3	3.7	3.6	3.8	3.2	5.0	5.5	5.0	6.0	4.7	5.1	4.7	3.3	3.3	3.3	3.8	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5		
Service de la dette/exportations (%) (après PPTE et IADM)	53.3	109.2	13.4	10.8	2.0	6.8	4.3	3.2	2.3	1.9	3.2	1.4	7.2	6.9	6.9	5.8			17.4	17.4	17.4	17.4	17.4	17.4	17.4	17.4	17.4	17.4		
Critères de réalisation																														
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher, millions \$US)	43.4	48.9	55.6	19.4	42.8		67.5	16.9	112.9	22.0	60.9	96.5	101.5	41.5	84.6	70.3	16.9	19.2	59.3	10.1	10.1	31.9	17.0	23.2	23.2	23.2	23.2	23.2	23.2	
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond, mlds BIF)	27.3	51.7	58.6	94.8	63.5		49.4	117.1	17.0	149.7	90.2	79.3	89.2	168.1	105.5	206.1	213.3	185.1	187.2	234.8	231.7	264.8	225.2	217.6	217.6	217.6	217.6	217.6	217.6	
Financement intérieur net de l'Etat (plafond)	80.8	123.0	22.9	59.1	21.3		8.5	13.2	21.7	19.0	81.7	21.2	68.7	27.5	106.4	40.6	46.6	116.3	69.8	59.1	34.6	34.6	42.0	33.3	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond, millions \$US)		0.5	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond, millions \$US)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond, millions \$US)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	80.0	80.0	80.0	0.0	0.0	0.0	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0	
Objectifs indicatifs																														
Masse salariale de l'Etat (plafond)	75.5	72.6	94.8	93.9		114.0	141.0	154.7	180.4	192.2																				
Recettes fiscales brutes de l'Etat (hors dons, plancher)																														
Accumulation arriérés budgétaires intérieurs (plafond)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)											177.5	198.0	201.4	219.0	209.0		235.1	211.2	266.8	249.0	245.9	313.7	252.0	249.5	249.5	249.5	249.5	249.5	249.5	
Dépenses pro-pauvres (plancher)											274.8		342.2	323.8		372.6	372.6	371.5	370.1	398.0	398.0	190.0	190.0	270.0	270.0	270.0	270.0	270.0	270.0	
Aide financière non projet (mlns \$US)	75.5	72.6	107.8	71.6			105.3	113.3	105.8	58.9	151.0		101.3	145.2		128.6	66.0													
Sources: Revues au titre de la Facilité de Crédit Elargie; Lettres d'intention, memoranda de politique économique et financière																														
Les plafonds ou les planchers sont donnés pour décembre de l'année; les autres critères sont continus)																														



2) Les programmes DARE de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale a appuyé le Burundi avec 7 programmes d'aide budgétaire successifs, pour un total de 226 millions \$US. Ces programmes ont tous poursuivis trois grandes catégories d'objectifs :

- La consolidation de la stabilité macroéconomique
- La mise en oeuvre de réformes structurelles visant à améliorer la gestion des finances publiques, et la politique monétaire et de change
- Le renforcement du système productif en particulier par la privatisation des entreprises publique et la restructuration des secteurs d'exportation (café, thé, coton)

L'évaluation par la Banque des résultats des 6 premiers programmes conclut que les réformes appuyées par ses programmes, et par ceux des autres PTF, a permis des programmes significatifs dans les domaines suivants :

- Réformes de la gestion des finances publiques. Le gouvernement a adopté la LOFP et une nouvelle loi sur les marchés publics, un décret sur la préparation du budget a été adopté, un CDMT central a été introduit dans la préparation budgétaire, etc. En outre, la TVA a été introduite.
- Une stratégie de réforme du système de gestion des finances publiques a été adoptée qui prend en compte les conclusions des évaluations PEFA.
- Des mesures importantes ont été prises dans le domaine de l'environnement des affaires : nouveau code d'investissements, des projets de code de commerce et de code des sociétés publiques et privées ont été élaborés. Une agence de promotion des investissements (API) est opérationnelle depuis 2009. L'indépendance de la BRB a été renforcée, etc.
- Des progrès importants ont été réalisés dans la réforme de la filière café : création de l'ARFIC, vente de 13 stations de lavage à un groupe international et de 28 stations de lavage à des opérateurs nationaux.

3) Les programmes de la BAD

La Banque Africaine de Développement a appuyé la politique du Burundi avec 5 programmes d'appui aux réformes économiques (pour un total de 75.3 million \$US).

Le premier programme PARE I avait pour objectif de réduire les déséquilibres macroéconomiques, stimuler la croissance et stabiliser le déficit hors dons. Son évaluation par la BAD conclut qu'il n'a pas eu d'effet sur la contrainte budgétaire mais a eu une évolution très favorable sur les dépenses pro-pauvres, qui aurait pu être encore plus positive si les mesures de soutien du secteur privé étaient plus effectives.

Les PARE II, III et IV, ont surtout visé à améliorer l'allocation des dépenses vers les secteurs prioritaires, en particulier les investissements pro-pauvres sur ressources propres, et à renforcer la gouvernance des finances publiques. Les rapports de la Banque mentionnent les actions entreprises mais n'identifient pas clairement les progrès réalisés suite aux appuis.

Le PARE V a poursuivi les efforts en matière de gestion des finances publiques mais s'est en outre assigné des objectifs en matière de promotion du secteur privé et de création

d'emplois. Le rapport d'évaluation considère que des progrès importants ont été réalisés, mesurés notamment par une progression de 9 places dans l'indice « Doing business... » entre 2011 et 2012. Parmi ces efforts, on peut citer l'apurement des arriérés de l'Etat, la réforme des lois sur le commerce et les sociétés et la création de l'Agence de Promotion des Investissements (API). Les progrès accomplis sont importants, notamment au regard des faibles capacités existantes. Néanmoins, la lourdeur des procédures, mais aussi l'absence d'une culture de l'entrepreneuriat, restent des freins au développement du secteur privé.

Dans ses analyses la BAD relève l'excessive complexité de ses programmes et le trop grand nombre de mesures compte tenu des faibles capacités institutionnelles du bénéficiaire.

4) Les programmes de l'UE

L'Union Européenne a appuyé la politique du Burundi avec 4 programmes successifs totalisant €180.6 millions (dont €149 déboursés à ce stade).

Ces programmes pluriannuels font l'objet de décaissements successifs comprenant chacun une tranche fixe et une tranche variable. Les tranches fixes sont décaissées en entier ou pas du tout en fonction de la réalisation de conditions générales. Le décaissement des tranches variables se fait au prorata de la réalisation de conditions spécifiques.

Les conditionnalités portent sur une combinaison d'adoption de réformes (surtout les conditions générales) et d'atteinte de résultats (plutôt les conditions spécifiques). La vérification de chaque condition se fait sur base d'indicateurs préalablement agréés et une évaluation est conduite lors de chaque décaissement. Les dossiers de décaissement constituent dès lors une base d'appréciation des résultats auxquels ont contribué les programmes.

Programme PPARP (2004-2006)

Ce programme avait pour objectifs de contribuer à la stabilisation du cadre macro-économique, la bonne gouvernance et l'allègement de la dette.

On ne dispose pas d'informations sinon que la 2^{ème} tranche variable n'a été payée que partiellement dans la finalisation du CSLP.

Programme PASME (2007-2008)

Décaissement 1 (novembre 2007)

Tranche fixe de € 11 mln conditionnée par :

- progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique ou une stratégie nationale de développement et de réformes ;
- poursuite satisfaisante du programme de réforme macroéconomique agréé avec le FMI;
- progrès continus dans l'amélioration de la gestion des finances publiques au travers de la mise en œuvre du programme de réformes prioritaires.

Conditions réalisées, tranche décaissée

Tranche variable de € 3 mln conditionnée par :

- (pour 2M€) promulgation du nouveau Code des Marchés Publics ;
- (pour 1M€) intégration de la solde dans le Système d'Information Intégré pour la Gestion des Finances Publiques (SIGEFI) ;
- (pour 1M€) méthodologie du recensement de la fonction publique, de la police et de l'armée acceptée (différentes étapes détaillées).

*Conditions réalisées, tranche décaissée à 100%*Décaissement 2 (avril 2008)

Tranche fixe de € 2mln, conditions identiques à celles de la tranche 1.

Conditions réalisées, tranche décaissée.

Tranche variable de € 2 mln, liés à la réalisation des indicateurs suivants :

- (pour 0,5M€) introduction d'une requête en bonne et due forme par le Ministère des Finances, (documents mis à disposition, termes de référence,...) pour la réalisation d'audits de la passation de marchés publics spécifiques en 2006;
- (pour 0,5M€) phase de préparation du recensement de la fonction publique, de la police et de l'armée terminée (Système informatisé de la gestion du personnel de l'Etat testé et en place);
- (pour 0,5M€) publication du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution de l'exercice budgétaire 2006 et publication et médiatisation des débats au Parlement (commissions économiques et séance plénière);
- (pour 0,5M€) mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PAP CSLP et sélection d'indicateurs pour assurer le suivi de l'exécution du CSLP

La deuxième condition a été à moitié satisfaite, les autres entièrement, le décaissement a donc été de € 1.75 mln.

Décaissement 3 (septembre 2008)

Tranche fixe de € 5mln, conditions identiques à celles des tranches 1 et 2.

Conditions réalisées, tranche décaissée.

Tranche variable de € 2 mln, liés à la réalisation des indicateurs suivants

- (pour 0,5M€) Recensement de la fonction publique, de l'armée et de la police terminé;
- (pour 0,5M€) Production effective des états de solde par le Ministère des Finances;
- (pour 1M€) Réalisation de l'évaluation de l'exécution du CSLP en 2007 (condition nécessaire pour atteindre le point d'achèvement PPTE).

La première condition a été partiellement remplie, la seconde pas du tout, la troisième totalement. Le décaissement a été dès lors €1.25 mln.

Décaissement 4 (novembre 2008)

Le déboursement de l'intégralité de la 4^{ème} tranche était lié à la réalisation de l'indicateur de performance : Lancement du recensement des effectifs de la police et des forces armées d'ici le 31 octobre 2008. *La condition a été remplie et le décaissement effectué.*

Décaissement 5 (novembre 2009)

Le déboursement était conditionnel à la réalisation des mêmes conditions générales que les tranches 1 et 2. *Elles ont été considérées comme remplies et le décaissement effectué.* Il n'y avait pas de composante variable.

Programme PABRE (2009-2011)

Le programme a fait l'objet de trois décaissements (2009, 2010, 2011)

Les conditions générales étaient les mêmes pour le paiement des tranches fixes lors des trois décaissements :

- progrès satisfaisant dans la mise en œuvre d'une politique visant au maintien de la stabilité macro-économique;
- progrès satisfaisant dans la mise en œuvre d'un plan d'action visant l'amélioration de la gestion des finances publiques
- progrès satisfaisants du processus de politique nationale de développement, le CSLP

Lors des 3 décaissements ces conditions ont considérées comme satisfaites et les décaissements effectués. (€11 m en 2009, €10 m en 2010, et €9 m en 2011)

Les conditions spécifiques décaissement des tranches variables étaient :

Décaissement de 2009 (€ 4 mln)

- (pour 1M€): approbation des textes d'application du nouveau Code des Marchés Publics; *Rempli*
- (pour 1M€): production d'informations à communiquer (ventilation des recettes publiques, dépenses publiques, dette publique intérieure et extérieure et encours des arriérés); *Partiellement rempli (délais), décaissement à 50%*
- (pour 1M€): production d'informations relatives aux ressources PPTE (mouvements du mois, allègements obtenus par créancier et stade des dépenses dans la chaîne de la dépense) *Partiellement rempli : décaissement 50%*
- (pour 1M€): transmission d'informations à la Cour des Comptes (situation des recettes perçues conformément à la nomenclature budgétaire et classification économique des dépenses engagées). *Partiellement rempli, délais, décaissement 50%*

Décaissement de 2010 (€ 5mln)

- (pour €1.25 m) : mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP : rapport trimestriel produit et approuvé. *Condition satisfaite.*
- (pour €1.25 m) : un TOFE est produit mensuellement avant la fin du mois. *Condition satisfaite.*
- (pour €1.25 m) : la part des dépenses pro-pauvres dans le budget a augmenté entre la Loi de Finance révisée 2009 et la Loi de Finance 2010. *Condition satisfaite.*
- (pour €1.25 m) : la circulaire budgétaire du Ministre des Finances remise aux ministères techniques au plus tard le 31 mai. *Condition satisfaite.*

Décaissement de 2011 (€ 6 m)

- (pour 1 million d'EUR): adoption et publication à temps de la lettre de cadrage 2012; *Partiellement rempli (retard de 1 jour !), décaissement 50%*
- (pour 1 million d'EUR): suivi de l'exécution du budget général de l'Etat; *Partiel délais. 50% déboursé.*
- (pour 1 million d'EUR): mise en service d'une liaison informatique entre la BRB et le SIGEFI *Rempli*
- (pour 1 million d'EUR): exécution des investissements pro-pauvres sur ressources propres *Rempli*
- (pour 1 million d'EUR): doter la Cour des comptes d'un budget et de moyens en personnel suffisants *Rempli*
- (pour 1 million d'EUR): étendue du contrôle externe sur au moins 60% des dépenses du budget *Rempli.*

Programme Fabrice (2013-2015)**Décaissement 1**

Une seule tranche fixe de € 18 m.

Conditions générales :

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre d'une politique visant au maintien de la stabilité macro-économique; *Rempli*
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la réforme de la gestion des Finances Publiques ; *Rempli*
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement; *Rempli*
- respect du point d'entrée en matière de transparence budgétaire (publication du projet de Loi de Finances ou de la Loi de Finances adoptée afférente à l'année fiscale en cours ou à l'année précédente) et à l'amélioration de la périodicité, de l'exhaustivité et de la qualité des informations budgétaires mises à disposition du public. *Rempli*

Conclusion

Pour l'ensemble des programmes de l'UE toutes les conditions générales ont été considérées comme satisfaites, ce qui traduit la vision du bailleur que globalement des progrès en matière de stabilité macro-économique, amélioration de la GFP et poursuite des objectifs du CSLP ont réalisés. Cette vision est convergente avec celles du FMI, de la BM et de la BAD.

Les quelques conditions variables non satisfaites pointent sur quelques problèmes récurrents : le recensement de la police et des forces de sécurité (problème du SIGEFI), la disponibilité d'informations sur l'exécution des dépenses publiques.

5) Les programmes de la France, la Belgique et les Pays Bas

Ces programmes se sont inscrits dans la ligne de ceux du FMI et ont visé à alléger la tension budgétaire dans des moments de crise. Ils ont consisté en versements de fonds ciblés pour des paiements de salaires ou d'arriérés de salaires dans la fonction publique ou pour des arriérés au titre de dettes extérieures ou intérieures.

Les tableaux 2 et 3 résument ces actions.

Programme AB + PTF	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
AFE (Belgique)		2.00								2.00
SAS 2006 (France)		2.50								2.50
SAS 2007 (France)			2.00							2.00
SAS 2008 (France)				2.00						2.00
AFD 2013-14									1.50	1.50
C2D (France)						0.43	0.86	0.86	0.43	2.59
AS 2011 (Pays-Bas)							10.40			10.40
Total en €		4.50	2.00	2.00	0.00	0.43	11.26	0.86	1.93	22.99
<i>Pour mémoire</i>										
Taux de change BIF/€		1 082	1 029	1 082	1 186	1 230	1 231	1 261	1 443	
Montants en mlds BIF		5.08	2.06	2.16	0.00	0.53	13.86	1.09	2.79	
% des dépenses de traitements civils du budget BU		12.1%	4.9%	5.2%	0.0%	1.3%	33.1%	2.6%	6.6%	

Tableau 3: Paiement autres arriérés

Programme AB + PTF	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
PPRAP (UE)										7.60
PPTE (Belgique)										3.00
SAS 2005 (Rbsmt bons du trésor filière café)	3.00									3.00

QE4.3 sur le développement du secteur privé

QE4.3 : *Observe-t-on une contribution accrue du secteur privé à la diversification et à la croissance en particulier à travers un relèvement des investissements privés et une relance de la filière café ? Quels ont été les principaux facteurs déterminants de ces changements ?*

Justification et champ de la QE

Cette question analyse les principaux changements observés au niveau du développement de l'activité du secteur privé et de sa contribution à une diversification et à un renforcement de la croissance économique du Burundi. Elle se penche d'une part sur les progrès réalisés ou non en termes d'investissements privés nationaux ou étrangers et la mesure dans laquelle ces évolutions sont attribuables aux réformes mises en œuvre tenant compte des autres facteurs également en jeu. D'autre part elle vise à évaluer les effets de la privatisation et du désengagement de l'Etat sur la relance de la filière café en se focalisant sur les niveaux de production la qualité des grains et les revenus générés aux différents stades de la filière.

Réponse à la QE

CJ4.3.1 Développement de l'activité du secteur privé

Comme déjà souligné dans la réponse à la QE4.2, l'évolution de l'activité économique au Burundi est restée peu dynamique et en deçà des attentes, avec pour effet une quasi-stagnation du PIB par habitant (en USD constants) qui a progressé de moins de 7% de 2005 à 2012. Les secteurs moteurs sont essentiellement l'agriculture et le tertiaire non marchand, avec une contribution toujours limitée du secteur privé. La position économique du Burundi par rapport à des pays comparables se détériore à plusieurs niveaux, notamment la position du commerce extérieur.

Le très faible relèvement du PIB par habitant contraste d'une part avec l'augmentation de près de 20% du PIB par habitant moyen d'un échantillon de pays retenus dans la suite de l'analyse (voir ci-dessous) et d'autre part, avec le rattrapage beaucoup plus net observé dans des pays à la sortie d'une période de conflit (voir par exemple, la Sierra Leone ou le Rwanda).

La contribution du secteur privé à l'évolution de l'économie peut être illustrée à partir des principaux indicateurs macroéconomiques (tableau 1). S'il est difficile d'isoler la part du secteur privé dans l'activité économique de ces pays, il est possible d'analyser les secteurs où celui-ci est principalement présent : on soulignera à ce niveau, la très lente évolution de la part du secteur secondaire dans le PIB et en particulier de la part du secteur industriel et manufacturier qui reste situé entre 3.5 et 4% du PIB. Le secteur tertiaire connaît une forte croissance et voit son importance augmenter dans la création de valeur ajoutée mais celle-ci est essentiellement tirée par les services publics. Hors administration publique et services d'éducation et de santé, la part des services dans le PIB reste stable autour de 25%.

La contribution des exportations de biens et services au PIB n'a pas significativement évolué depuis 2005 restant dans un intervalle compris entre 7.3 et 9.5%. Par contre un mouvement de hausse des importations, plus rapide que celui du PIB, est observé, avec un poids moyen

autour de 35% du PIB en début de période et proche de 40% en fin de période, signe possible d'une perte de compétitivité des produits locaux. Sur cette base, le coefficient d'ouverture de l'économie s'accroît mais reflète davantage l'entrée de produits fabriqués à l'extérieur.

Tableau 1 Principaux indicateurs macroéconomiques du Burundi

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
									Prél.
Croissance et prix									
PIB en prix constants (1995)	Tx de cr.	0,9	5,4	4,8	5,0	3,5	3,8	4,2	4,0
Consommation totale	Tx de cr.	5,8	4,9	14,0	10,8	4,0	10,9	3,3	3,3
dt consommation publique	Tx de cr.	16,5	8,4	52,7	30,2	3,8	25,7	2,3	2,0
Formation brute de capital fixe	Tx de cr.	32,5	14,9	-25,8	-36,5	90,9	6,5	-29,9	8,5
Exportations de b. & s. non facteurs	Tx de cr.	17,0	-17,2	20,8	48,9	-14,7	20,2	1,7	6,6
Importations de biens et services	Tx de cr.	61,7	6,7	5,0	4,7	34,7	26,4	-14,6	4,6
dont importations de biens	Tx de cr.								
Déflateur du PIB	Tx de cr.	18,9	2,8	6,9	24,0	8,2	12,3	14,3	15,4
Indice des prix à la consommation	Tx de cr.	13,5	2,8	8,3	24,1	11,0	6,4	9,7	18,0
Taux de change nominal	BIF/\$US	1.082	1.029	1.082	1.186	1.230	1.231	1.261	1.443
Taux de change nominal	BIF/€								
Taux de change nominal	BIF/DTS						1.899	2.084	2.376
Termes de l'échange	Var. en %	20,9	6,7	-0,4	7,6	2,8	16,0	12,8	-20,6
Structure du PIB									
Consommation totale	% PIB	102,9	117,6	103,4	101,8	113,1	99,7	100,7	100,1
dt consommation publique	% PIB	19,0	19,8	28,0	30,2	28,8	31,6	28,0	24,2
Investissement	% PIB	22,4	22,0	23,6	26,7	23,2	30,5	27,6	28,4
Exportations de b. et services	% PIB	8,2	7,3	7,3	9,5	6,8	8,9	9,4	9,0
Importations de b. et services	% PIB	33,4	46,9	34,2	37,9	43,1	39,2	37,7	37,5
<i>Valeur ajoutée par secteur</i>									
Secteur primaire	% du PIB	40,8	40,6	34,3	38,0	36,9	34,8	33,1	33,4
Secteur secondaire	% du PIB	16,9	15,3	16,6	15,4	17,0	19,1	20,3	21,5
dont industrie manufacturière	% du PIB		4,0	3,9	3,5	3,5	3,4	4,1	4,8
Secteur tertiaire	% du PIB	34,0	35,7	41,1	38,3	37,6	46,1	46,5	45,1
dont adm. publ., éduc., santé	% du PIB	8,3	9,0	12,0	11,7	11,9	21,3	21,2	20,6
Coefficient d'ouverture de l'économie	=2*(X-M)/PIB	20,8	27,1	20,7	23,7	25,0	24,0	23,5	23,2
Epargne et investissement									
Investissement brut	% du PIB			18,2	18,7	18,8	18,0	20,0	20,0
dont investissement public	"			9,2	9,4	9,1	8,0		
Investissements directs étrangers (flux entrants nets)	% PIB	0,05	0,00	0,04	0,24	0,02	0,04	0,14	0,02
Epargne domestique brute	% du PIB	-2,9	-17,6	-3,4	-1,8	-13,1	0,3	-0,7	-0,1

Pour apprécier l'ampleur et le sens des mouvements et pour contrecarrer certains facteurs externes qui ont pu significativement affecter les performances à ce niveau étant donné le contexte économique international au cours de la période, l'évolution des indicateurs du Burundi a été comparée à un échantillon de pays jugés comparables :

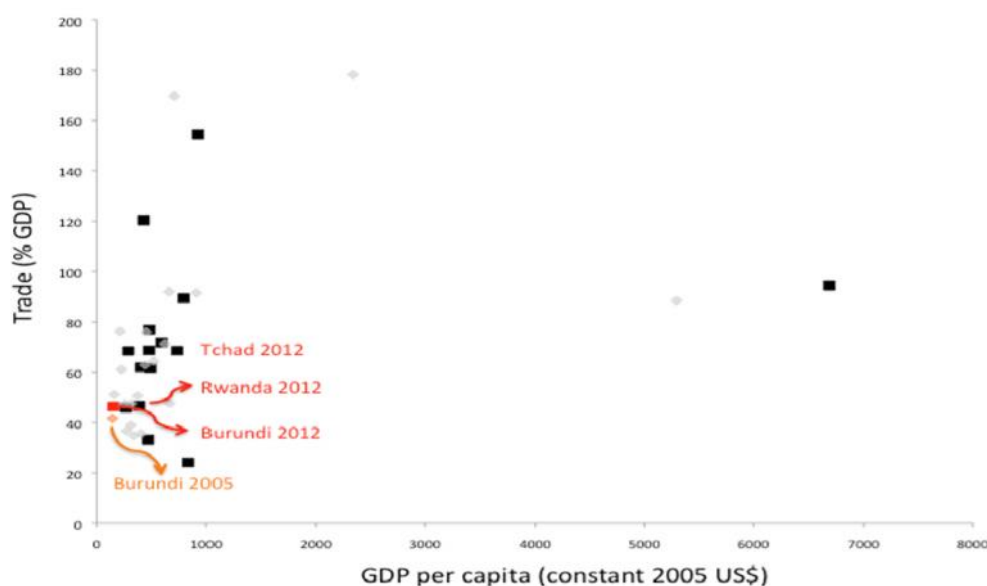
- soit par leur similarité en termes de taille et de situation post-conflit (Rwanda Sierra Leone)
- soit par leur localisation en Afrique de l'Est (pouvant dès lors être considérés comme des pays voisins ou quasi-voisins)
- soit par leur caractéristique d'enclavement sur le continent africain

L'échantillon total est dès lors composé des pays suivants⁸⁷ : Botswana Burkina Faso Burundi République Centre Africaine Tchad Djibouti Erythrée Ethiopie Kenya Lesotho Malawi Mali Niger Rwanda Sierra Leone Somalie Soudan Swaziland Tanzanie Ouganda Zambie Zimbabwe et peut être décomposé en trois sous-groupes.

Les chiffres du commerce extérieur montrent que le commerce dans son ensemble s'est légèrement développé même si le Burundi reste dans le bas de l'échantillon avec un taux moyen de commerce de 47% PIB, en 13^{ème} position sur les 16 pays étudiés dans l'échantillon.

Les exportations évoluent lentement ; le pays compte toujours parmi les plus faibles exportateurs de l'échantillon. Comme observé dans le tableau des principaux indicateurs économiques, les importations croissent plus vite que les exportations et l'écart entre les deux se creuse. On peut observer également la très faible diversification des exportations en 2005 ; elle s'est légèrement améliorée au cours du temps – elle est néanmoins en 2012 toujours plus faible pour le Burundi que pour la moyenne de l'échantillon. Avec un poids des exportations agricoles supérieur à 70%, le Burundi occupe la première place en termes d'importance des exportations de produits alimentaires.

Figure 1 Développement des exportations (valeurs) par rapport à l'évolution du PIB par habitant (en USD constants 2005)



⁸⁷ Pour ces 22 pays, 156 variables mesurant la performance de l'environnement économique-financier ont été collectées dans la base de données des *World Development Indicators* de la BM.

CJ4.3.2 Evolution des investissements privés

Globalement les investissements privés n'ont pas connu d'accroissement substantiel sur la période sous revue et aucune indication ne permet de conclure à l'émergence d'un mouvement structurel de hausse. Plusieurs éléments appuient ce constat :

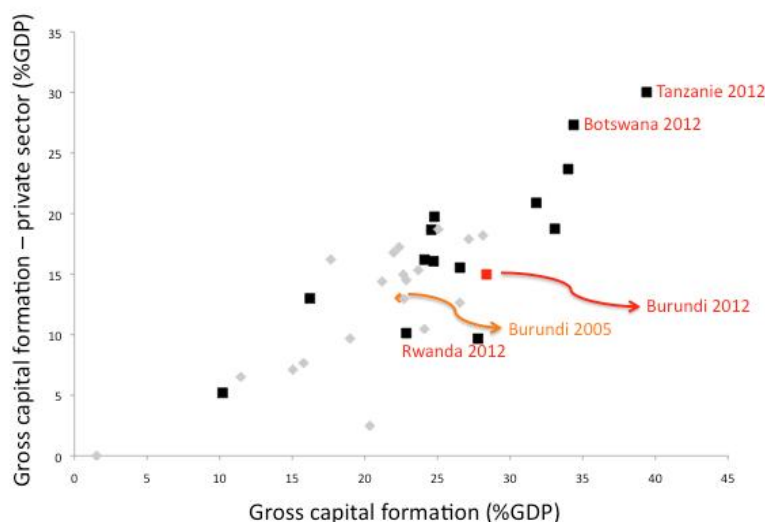
- A. L'analyse comparée de la FBCF au Burundi et dans des pays similaires entre 2005 et 2012
- B. L'analyse des données provenant de l'API sur la période 2010-2014
- C. L'analyse des IDE

Analyse comparée de la FBCF au Burundi et dans des pays similaires

La figure 2 révèle un certain développement des investissements au Burundi de 2005 à 2010. A partir de 2010, la situation des investissements semble stagner voire se détériorer légèrement. La part de la FBCF dans le PIB a augmenté de 2005 à 2012, passant de 22.4% à 28.4%, mais essentiellement grâce au secteur public, la FBCF du secteur privé étant estimée à 13% du PIB en 2005 et 15% en 2012, dans un contexte de faible niveau du PIB et de croissance modeste. En comparaison avec les autres pays de l'échantillon, le Burundi occupe quand même la 6^{ème} place en termes de niveau de la FBCF mais seulement la 11^{ème} quand on se limite à la FBCF du secteur privé.

Comme le montrent les figures ci-dessous et le tableau 2 de l'annexe 2 les investissements au Burundi ne semblent pas en effet avoir été stimulés ni par le secteur privé ni par les investissements directs étrangers.

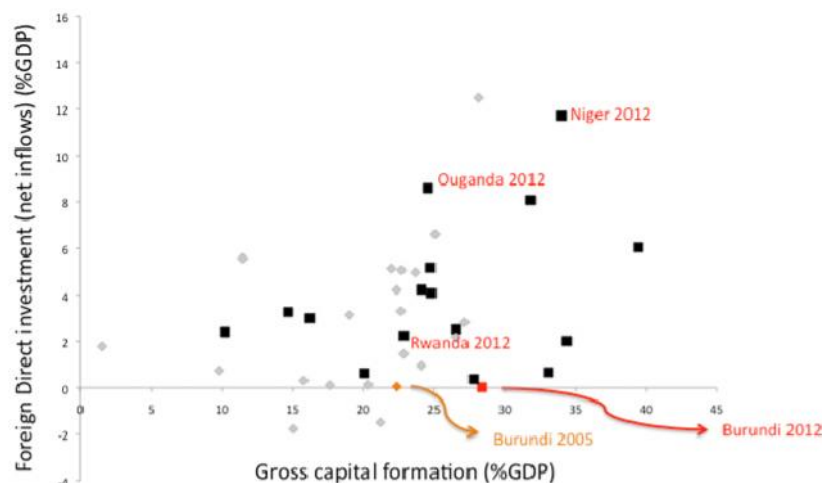
Figure 2 Contribution du secteur privé à la formation de capital au Burundi



La contribution extrêmement faible des investissements directs étrangers dans la formation brute de capital au Burundi (de l'ordre de 0.01% en 2012) est de plus caractérisée par une très forte volatilité des flux entrants d'investissements étrangers au cours du temps. Notons

qu'en 2008 cette contribution a néanmoins atteint son maximum à 1% de la formation brute de capital totale du pays – ce qui reste néanmoins très faible par rapport aux pays voisins. Le niveau de formation brute de capital fixe est sans doute attribuable aux flux d'aide extérieure contribuant aux dépenses d'investissements de l'Etat et dont la mesure semble assez incertaine (voir CJ2.1.1).

Figure 3 Contribution des investissements directs étrangers à la formation de capital au Burundi



Analyse des projets d'investissement répertoriés au niveau de l'API

Les données provenant directement de l'API indiquent pourtant un mouvement récent d'augmentation de l'investissement privé. Les données obtenues de l'API⁸⁸ en mai 2014 montrent un réel dynamisme au niveau des prévisions des projets d'investissements et de la création d'emplois ainsi qu'au niveau de la création d'entreprises (tableau 2). D'après le DARE V, les projets d'investissements enregistrés par l'API avaient augmenté de 130% durant la deuxième moitié de 2010 par rapport à la première année d'existence de l'API⁸⁹.

Les prévisions de projets d'investissement portent sur des montants assez élevés. Sur un total de 292 projets certifiés entre 2010 et le 3^{ème} trimestre de l'année 2014, plus de la moitié portent sur un montant supérieur à 1 Milliard de FBU dont 40 sur un montant supérieur à 5 milliards. Néanmoins, au vu des indicateurs d'activité économique, force est de constater un décalage entre les intentions d'investissements tels qu'exprimés par les projets certifiés d'une part et les investissements effectifs d'autre part. Ce décalage contribue sans doute aussi à expliquer la faible contribution des IDE à la formation de capital au Burundi alors que le nombre de projets certifiés par l'API liés à des investisseurs étrangers soit de la Communauté

⁸⁸ Les informations contenues dans les tableaux 2 et 3 ont été récoltées lors de la mission de terrain effectuée par ADE au mois de mai 2014, auprès du service de communication et du service ayant en charge les réformes.

⁸⁹ WORLD BANK (2011), *Program document for a proposed grant to the republic of Burundi for a fifth economic reform support grant (ERSG)*, November 15, Poverty Reduction and Economic Management, Country Management Unit AFCE1, Africa Region, Washington DC.

Est Africaine (EAC) ou hors EAC est en augmentation depuis 2010. En effet selon les données du tableau 2, sur les 292 projets certifiés 202 projets étaient burundais, 27 provenaient de l'EAC et 63 étaient d'origine hors EAC⁹⁰.

De plus, au regard de la répartition sectorielle de ces projets d'investissements, il apparaît que ces projets ont un très grand potentiel de contribuer significativement à la croissance puisque un bon nombre parmi eux est orienté vers les secteurs dits porteurs de croissance. L'analyse sectorielle portant sur les principaux projets⁹¹, montre que les 3 premiers secteurs sont : 1) NTIC (30% du montant total) ; 2) Industrie (24%) ; 3) Tourisme (14) (tableau 3). Mais à nouveau, aucune observation de terrain ne vient confirmer que ces projets ont été effectivement menés et qu'ils ont permis de contribuer à relever l'activité économique et l'emploi⁹².

La faiblesse du taux de croissance économique, relevée dans les divers récents rapports sur l'Economie Burundaise ainsi que de la part de la valeur ajoutée générée dans le secteur industriel et manufacturier (illustré par les données du tableau 3) constitue un autre indice du décalage entre les intentions d'investissements et les investissements effectifs.

⁹⁰ Les données du tableau 2 et 3 ont été collectées lors des missions de terrain effectuées par ADE en mai et septembre 2014.

⁹¹ Les montants du tableau 2 reprennent uniquement certains grands projets dont le montant minimum est de 50 millions.

⁹² Les données du tableau 2 et 3 ont été collectées lors des missions de terrain effectuées par ADE en mai et septembre 2014.

Tableau 2 Nombre et montant de projets par provenance, emploi projeté et création d'entreprises

Année	Nombre et montant de projets par provenance (jusque septembre 2014)								Emploi projeté (jusque mars 2014)	Sociétés créées (2012-2013)			
	Total		BURUNDI		BURUNDI +EAC		HORS EAC			SU	SPRL	SA	COOP
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant					
2010	139	323 743 479 015	58	112 267 434 565	64	157 724 602 798	17	53 751 441 652	4 001				
2011	127	323 896 547 425	55	73 198 572 692	59	97 256 515 782	13	153 441 458 951	3 667				
2012	80	266 918 780 234	29	75 749 097 254	36	81 768 807 342	15	109 400 875 638	2 164	630	595	149	28
2013	103	428 893 859 938	42	166 663 567 239	51	205 045 435 333	10	57 184 857 366	3 634	902	777	175	106
2014	42	290 478 195 450	17	29 872 024 708	18	30 736 024 708	8	229 870 146 034	1 147				

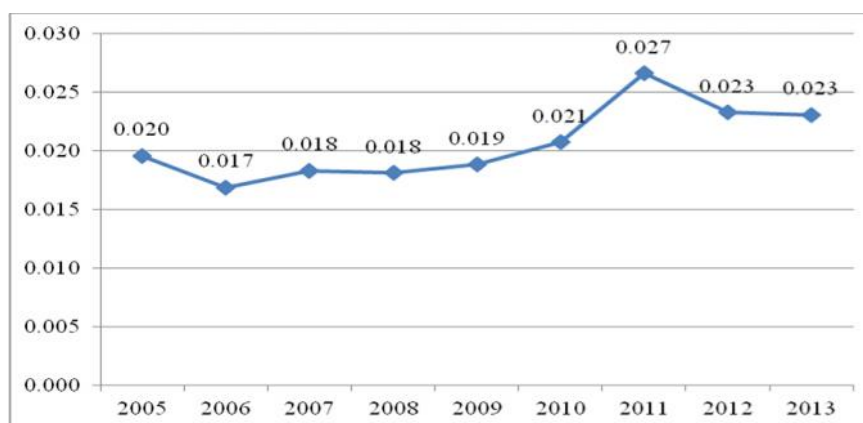
Source : API

Tableau 3 Répartition des 292 projets certifiés par secteurs

	2010	2011	2012	2013	2014	Montant total (en FBU)	Pourcentage
Agro-business	39 446 919 362	23 698 670 374	25 837 624 779	4 936 501 500	7 533 430 694	101 453 146 709	8.7
Commerce général	3 006 698 190	3 874 380 000	1 088 495 000	23 844 224 830	4 192 000 000	36 005 798 020	3.1
Construction- bâtiment	8 137 395 047	4 755 447 761	1 332 739 973	40 950 747 893	15 901 762 614	71 078 093 288	6.1
Finances	2 125 470 055	0	0	39 633 234 742	0	41 758 704 797	3.6
Industriel	52 557 911 807	101 738 967 828	22 405 554 189	99 486 274 211	9 142 086 972	285 330 795 007	24.3
Mines	997 319 781	2 917 826 175	0	16 527 812 500	0	20 442 958 456	1.7
N TIC	39 626 392 865	13 158 607 874	89 301 623 207	0	209 250 000 000	351 336 623 946	30
Prestataires	5 839 536 828	0	0	706 747 000	0	6 546 283 828	0.6
Services divers	2 657 300 000	20 393 724 742	10 143 624 385	14 296 347 015	3 455 324 022	50 946 320 164	4.3
Tourisme	53 818 347 171	73 286 815 456	29 863 145 581	14 622 934 212	930 299 040	172 521 541 460	14.7
Education	0	794 208 900	0	0	1 367 767 400	2 161 976 300	0.2
Santé	0	5 552 799 623	4 613 095 866	7 425 468 796	0	17 591 364 285	1.5
Transport routier	0	526 526 000	0	0	8 833 500 000	9 360 026 000	0.8
Transport aérien	0	0	6 583 780 000	0	0	6 583 780 000	0.56
Total	208 213 291 106	250 697 974 733	191 169 682 980	262 430 292 699	260 606 170 742	1 173 117 412 260	100

Cette absence de dynamique de l'activité économique réelle malgré des intentions affichées est aussi corroborée par l'inflexion de la performance de la collecte de recettes fiscales. Selon le rapport annuel de l'Office Burundais des recettes pour l'année 2013, alors que les recettes fiscales ont fait un véritable bond entre 2009 et 2013 avec un gain de 259 milliards de BFU, soit une croissance de 86%, elles enregistrent une régression si on les rapporte au PIB à partir de 2012, atteignant même un niveau inférieur à l'année de création de l'OBR, c'est-à-dire en 2009. Même si l'OBR attribue cette baisse, en partie, à l'inflation qui fait progresser le PIB plus rapidement que les recettes fiscales et aux exonérations, il ne serait pas déraisonnable de penser que cette relative faible évolution des recettes s'explique aussi par la lenteur dans l'évolution de l'activité du secteur privé. Les fortes performances enregistrées par l'OBR lors des trois premières années seraient grandement attribuables aux améliorations de l'administration fiscale par rapport à l'ancienne administration des douanes notamment en termes d'identification des contribuables ainsi que de recouvrement forcé des arriérés. Le maintien de ces performances requerrait donc que le nombre d'entreprises et l'activité du secteur privé croissent. En plus, l'évolution comparable de l'impôt sur le revenu payé par les sociétés et autres entreprises, entre 2005-2013 (figure 4) constitue un indice supplémentaire du faible dynamisme du secteur privé.

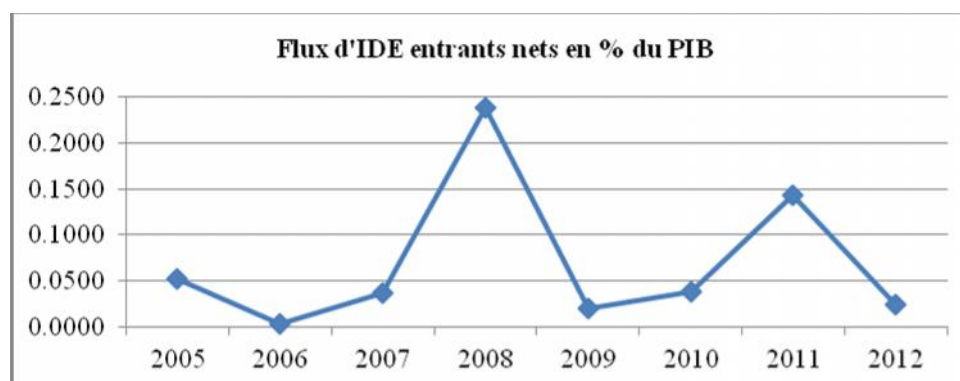
Figure 4 Impôt sur le revenu payé par les sociétés et autres entreprises



Source : Elaboré à partir des données du MFPDE et de l'OBR

Analyse des IDE

L'évolution des IDE oscillant entre 0% et 0,25% du PIB entre 2005 et 2012 reprise dans le graphique ci-dessous, souligne l'absence de relèvement et la volatilité de ces investissements au cours de la période. Ce résultat contraste avec l'augmentation du nombre de projets certifiés par l'API liés à des investisseurs étrangers (figure 5) confirmant un décalage entre les intentions d'investir et la réalisation effective.

Figure 5 IDE entrants nets en % du PIB

Le peu d'IDE réalisés n'est pas principalement orienté vers les secteurs considérés comme les plus porteurs de croissance. Selon le Rapport d'Enquête sur les Investissements Directs Etrangers au Burundi effectué en 2012 par l'Institut de Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) (EIDEB, 2013), sur le montant total d'IDE attirés en 2012, 52,2% ont été orientés vers le secteur des transports et communication, suivi par le secteur des banques et assurances en enregistrant 34,1% du volume de ces stocks, puis le commerce et réparation et les autres services marchands ayant contribué respectivement à hauteur de 8,7%, et 3,6%. Les industries agroalimentaires, la construction et les industries manufacturières n'ont attiré que 1,5%, avec des parts respectives de 0,1%, 0,2% et 1,2%⁹³.

CJ4.3.3 Principaux facteurs déterminants de l'évolution (ou de l'absence d'évolution) des investissements privés et contribution des politiques mises en œuvre par le Gouvernement ou d'autres facteurs externes

Le Burundi a connu une vague de réformes importantes dans le domaine de l'environnement du secteur privé depuis 2005 (voir la QE 3.4). L'évolution du climat des affaires est marquée par un certain nombre d'améliorations mais également une détérioration de la situation à plusieurs niveaux.

Les principales évolutions constatées dans l'environnement des entreprises sont illustrées dans les graphiques repris en annexe 2 comparant la situation de 2005 et de 2012.

Parmi les **évolutions positives**, le premier fait marquant est une importante baisse des taxes douanières. Elle a un impact direct sur les coûts des opérations commerciales internationales (importations et exportations) qui diminuent de manière significative. En parallèle on observe que le temps passé pour remplir les procédures liées aux opérations d'importation et d'exportation diminue également mais en moindre mesure comparée à la diminution du coût.

Par contre la qualité des performances logistiques (y compris portuaires) est en baisse et classe le Burundi parmi la queue de peloton de l'échantillon. L'environnement légal s'avère

⁹³ INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ETUDES ECONOMIQUES DU BURUNDI (ISTEEBU) (2014), Rapport de l'enquête sur les investissements directs étrangers au Burundi (EIDEB, Edition 2013), Bujumbura.

ni efficace ni fiable. La corruption semble également s'être empirée de manière alarmante. De plus les procédures fiscales semblent s'être fortement alourdies durant la période - le Burundi a un taux d'imposition parmi les plus élevés avec une lourdeur de procédures parmi les plus fortes de l'échantillon. Du côté des infrastructures, la densité des réseaux de communication est faible. Le secteur bancaire se développe très peu et très lentement.

Les indications disponibles montrant qu'il n'y a pas d'améliorations notoires de la dynamique de développement du secteur privé, sont confirmées aussi par des acteurs du secteur rencontrés lors de la mission de collecte. Les interviews menés sur le terrain ont mis en lumière que de nombreux acteurs-investisseurs dans les secteurs des télécommunications et de l'agro-alimentaire ainsi que du secteur manufacturier expriment de très vives inquiétudes par rapport à l'instabilité de l'environnement économique-légal au cours du temps. D'importants changements ont été opérés de manière arbitraire et inopinée – par exemple dans le domaine fiscal (introductions de nouvelles taxes exemptions nouvelles et non justifiées etc) ainsi que dans le respect des droits contractuels (renouvellement de contrats dérogations etc) – rendant la gestion prévisionnelle des opérations de ces entreprises opérant au Burundi particulièrement difficile. Certains investisseurs envisagent d'ailleurs activement de désinvestir étant donné la tendance à la détérioration du climat des affaires.

Les améliorations apportées n'ont donc pas suffi pour amorcer le redressement escompté ; l'analyse économétrique réalisée présentée ci-dessous confirme l'inefficacité de ces changements apportés et permet d'identifier les facteurs qui ont joué positivement et ceux qui restent des handicaps majeurs.

Etude comparative de l'attractivité du Burundi en termes d'investissements directs étrangers avec des pays similaires enclavés (voir annexe 1)

Afin de déterminer si les mesures essentielles pour encourager les investissements privés intérieurs et extérieurs ont bien été adoptées, une étude économétrique basée d'une part sur une analyse des déterminants des flux d'investissements directs étrangers et d'autre part, sur la méthode d'analyse *DEA* a été menée. L'analyse a été réalisée sur 54 pays du continent africain de 2001 à 2012. L'annexe 2 présente la démarche adoptée de façon détaillée.

La première partie de l'analyse permet de mesurer le niveau d'influence des facteurs déterminants sur les IDE, globalement à l'échelle de tous les pays sous revue et plus spécifiquement au Burundi.

Tableau 4 Facteurs ayant eu un effet sanctionnant globalement et au Burundi

	Globalement	Au Burundi
Taux d'inflation	Peu d'influence	Effet négatif
Taux de croissance du PIB	Facteur très stimulant	Effet positif démultiplié/ renforcé par rapport aux autres pays
Taille de la population	Facteur très stimulant	Effet positif cependant amoindri par rapport aux autres pays
Ouverture commerciale	Peu d'influence (mais signe positif attendu)	Effet négatif contreproductif (contraire au signe attendu)
Coût de création d'entreprise	Facteur fortement décourageant	Effet négatif démultiplié/ renforcé par rapport aux autres pays
Taux d'imposition des sociétés	Facteur fortement décourageant	Effet négatif démultiplié/renforcé par rapport aux autres pays
Usage d'internet	Facteur stimulant	Effet très stimulant qui n'est pas significativement plus fort par rapport aux autres pays
Niveau des rentes provenant des ressources naturelles	Facteur stimulant	Effet négatif contreproductif (contraire au signe attendu)
Respect de l'Etat de droit	Peu d'influence (mais signe positif attendu)	Effet négatif contreproductif (contraire au signe attendu)
Accès au littoral	Facteur stimulant	

Ces analyses permettent de mettre en évidence les facteurs qui ont eu un effet sanctionnant au Burundi alors que dans d'autres pays de l'échantillon, ils ont contribué à renforcer l'attractivité du pays pour les IDE. Il s'agit de :

- taux d'inflation
- l'ouverture commerciale en augmentation mais fortement liée à l'afflux d'importations
- coût de création d'entreprise qui malgré les efforts réalisés, n'a pas pu jouer son rôle de stimulateur
- taux d'imposition des sociétés
- faible niveau des rentes provenant des ressources naturelles
- la situation en termes de respect de l'Etat de droit.

L'étape suivante, l'analyse de l'efficacité dans l'attractivité des IDE, va plus loin. Elle indique non seulement comment se situe un pays par rapport aux autres dans l'attraction des flux entrants d'IDE mais détermine également les pays les plus efficaces et génère une frontière efficace. Pour se faire, à chaque pays est attribué un score d'efficacité : ce score est de 1 quand le pays s'avère attirer de manière efficace les IDE. Quand le score est inférieur à 1, le pays - comparativement à ses pairs - n'attire pas de manière efficace les IDE. De plus la méthode DEA permet dans un second temps d'avoir une indication sur la quantité et le type d'inputs nécessaires pour permettre aux pays inefficaces d'améliorer leur score d'efficacité, et ceci à travers l'analyse des slacks (marges d'amélioration).

Tableau 5 Classement et scores d'efficacité dans l'attractivité en termes d'investissements directs étrangers (2001, 2006 et 2012)

	2001		2006		2012	
	Classement au sein du groupe	Score d'efficacité	Classement au sein du groupe	Score d'efficacité	Classement au sein du groupe	Score d'efficacité
Burundi	9	0.6044	7	0.5277	10	0.0050
Rwanda	7	0.8831	6	0.9518	2	1.0000
Ouganda	1	1.0000	1	1.0000	2	1.0000
Botswana	1	1.0000	1	1.0000	2	1.0000
Ethiopie	7	0.8831	1	1.0000	2	1.0000
Burkina Faso	10	0.1051	8	0.4643	9	0.1373
Mali	1	1.0000	1	1.0000	2	1.0000
Malawi	1	1.0000	6	0.9518	8	0.4542
Lesotho	8	0.7309	9	0.3619	7	0.8679
Swaziland	1	1.0000	1	1.0000	1	1.0000

Le Burundi a vu son classement en terme d'efficacité d'attractivité des IDE, s'améliorer entre 2001 et 2006, pour ensuite se détériorer drastiquement. En 2012 le Burundi se retrouve en queue de peloton avec un score d'efficacité en termes d'attractivité IDE plus faible que le Burkina Faso et le Lesotho traditionnellement les pays les moins performants en termes d'IDE. Le niveau d'efficacité obtenu en fin de période, de loin le plus bas observé dans l'analyse, indique en particulier que le niveau d'IDE est extrêmement faible par rapport « aux inputs » injectés ou que la combinaison d'inputs est tout à fait inefficace pour atteindre un output comparable aux autres pays. Le Burundi, sur base des frontières d'efficacité mesurées, présente un profil de combinaison d'inputs très inefficaces pour atteindre un output (IDE en % du PIB) qui par conséquent est nettement inférieur aux autres pays.

Alors que le Rwanda et le Burundi évoluaient coude à coude jusqu'en 2006, le Rwanda a connu depuis lors un essor en termes d'attractivité IDE qui a creusé un fossé important en termes d'IDE entre les deux pays.

Le score d'efficacité particulièrement faible du Burundi de 0.0050 signifie que pour être efficace le Burundi devrait accroître ses flux entrants d'IDE de 99,5 pourcent.

L'analyse des *slacks* (c'est-à-dire des marges d'amélioration) pour le Burundi en 2012 est révélatrice (tableau 6).

Tableau 6 Facteurs améliorables pour le Burundi (en 2012) et comparaison des valeurs observées pour le Burundi en 2012 avec les moyennes observées dans le reste du groupe en 2012

	<i>Slack</i>	Valeur Burundi 2012	Moyenne des 9 autres pays 2012
Taux d'inflation	0.082	15.410	11.010
Ouverture commerciale	0.159	46.410	60.750
Coût de création d'entreprise	-	18.300	58.670
Taux d'imposition	0.207	51.600	33.860
Rentes des ressources naturelles	-	23.380	9.940
Etat de droit	0.008	-1.088	-0.304

Il ressort de cette étude que le Burundi dans un objectif de stimulation de son attractivité en termes d'IDE devrait prioritairement apporter une attention particulière sur la maîtrise de son taux d'inflation, sur l'augmentation de son ouverture commerciale, sur la baisse de son taux d'imposition des sociétés et également sur l'amélioration de son indice « Etat de droit ».

Ces éléments sont confortés par l'analyse comparative d'indicateurs approchant ces éléments déterminants au Burundi par rapport à une série d'autres pays et repris en annexe.

Plus généralement, le pays devrait lever nombreuses contraintes qui bloquent/limitent son développement et qui n'ont pas été levées par les réformes mises en œuvre. Les contraintes au développement du secteur privé burundais sont actuellement assez bien documentées. Ce secteur est entravé par la faible croissance de la productivité : la productivité du travail est 5,8 fois plus basse qu'au Kenya et 12 fois plus basse qu'en Afrique du Sud. Il est aussi marqué par une faible intensité en capital (capacité de production utilisée autour de 70% seulement). En combinant capital et travail, la productivité totale des facteurs est parmi les plus faibles du continent (environ 60% inférieure à celle de l'Afrique du Sud)⁹⁴.

Les contraintes auxquelles est confronté le développement du secteur privé comprennent⁹⁵ :

- **Contraintes réglementaires**, en dépit de certaines innovations introduites avec de nouvelles lois comme de nouveaux codes des investissements, de commerce, etc.
- **Barrières internes et externes** qui augmentent les coûts commerciaux dans les biens et services, tels que les coûts de la logistiques (faible connexion aux marchés locaux et aux marchés internationaux), des barrières non tarifaires et régulations affectant les biens et

⁹⁴ ETUDE ECONOMIQUE CONSEIL (EEC CANADA), *Burundi: une évaluation du climat des investissements*, Banque Mondiale, Région Afrique Département Secteur Privé Et Finances, Programme Régional Sur Le Développement Des Entreprises, Washington DC.

⁹⁵ MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DU TOURISME (2012), *Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce du Burundi(EDIC). Mise à jour*, Bujumbura.

services, ainsi que des problèmes liés à la finance pour l'investissement (difficile accès, coûts élevés).

- **Contraintes du côté de l'offre** : il s'agit d'abord de (i) contraintes relatives aux infrastructures (coût et qualité des télécommunications, de l'énergie, du transport ainsi que le capital physique délabré) et de (ii) contraintes relatives aux services (coût et disponibilité du crédit ; absence de financement à moyen et long terme ; difficulté d'accès aux intrants ; rareté de l'information dans le secteur privé⁹⁶.
- **Contraintes relatives au marché du travail** : notamment le manque de formation professionnelle et le manque ou la discordance de capacités techniques (il y a nécessité d'évaluer les besoins du secteur privé permettrait de déterminer l'ampleur des besoins).
- **Manque d'organisation en associations**, par exemple dans le secteur agricole et artisanal, ce qui entraîne des faiblesses dans l'organisation des circuits de distribution, des faiblesses dans les capacités d'innovation, dans les structures d'encadrement.
- **Cadre incitatif pour le commerce et l'investissement** : ce cadre concerne (i) *la réforme légale*, malgré les instruments législatifs récents de l'activité du secteur privé, (ii) *le système fiscal* avec une pression jugée trop forte avec une charge fiscale supérieure aux bénéfices nets des entreprises⁹⁷ en dépit des avancées Doing Business, (iii) *l'environnement externe de politique commerciale*, sur le plan de la coordination entre divers ministères pour que, par exemple, les engagements faits dans différents forums (les négociations dans le cadre de l'OMC, EAC, APE, COMESA) et soient cohérents.

Sur le plan fiscal en particulier, bien que quelques avancées aient été enregistrées depuis avec l'adoption de la TVA joutée et d'une nouvelle loi relative aux impôts sur les revenus qui fixe le taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés à 30%⁹⁸ ainsi qu'une évolution concernant le nombre de procédures pour le paiement des taxes et impôts, l'enquête entreprise de 2006 avait relevé de nombreuses contraintes dont la plupart demeurent d'actualité⁹⁹.

⁹⁶ Information à jour sur les technologies appropriées, sur de nouvelles opportunités offertes par de nouvelles filières, sur les améliorations ou modifications des traitements phytosanitaires ou encore les mesures de sauvegarde de l'environnement et les tendances du marché.

⁹⁷ CNUCED (2007), *Le Développement Economique en Afrique, Retrouver une marge d'action: La mobilisation des ressources intérieures et l'Etat développementiste*, Nations Unies, New York & Genève, 138p.

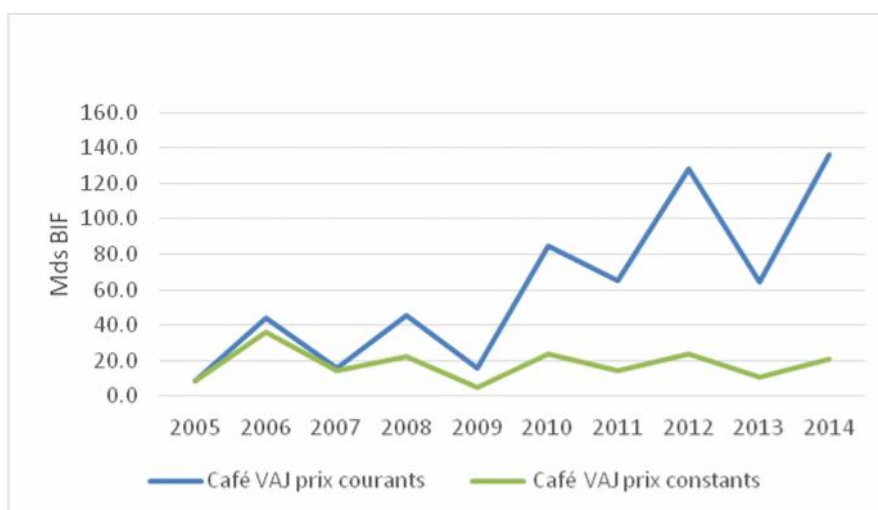
⁹⁸ République du Burundi, Présidence de la République (2013), *Loi N°1/02 du 24 janvier 2013 relative aux impôts sur les revenus*, Bujumbura.

⁹⁹ Les entreprises étaient assujetties à plusieurs catégories de taxes notamment : (1) les taxes administratives payées à l'ouverture d'un établissement pour son immatriculation et la publication de son existence; (2) l'impôt professionnel sur les rémunérations, payable dès le premier mois de fonctionnement et pouvant aller jusqu'à plus de 40% de la rémunération de l'employé ; (3) les taxes de transactions payées sur les achats des biens et services (17%); (4) l'impôt sur les bénéfices en fin d'exercice (il a été ramenée de 40% à 30%) ; (5) l'impôt mobilier sur les dividendes distribués aux associés (15%) ; (5) le prélèvement forfaitaire de 4% sur des bénéfices hypothétiques à réaliser. Selon la CNUCED (2007), les impôts dont il est question et qui entraînent une charge fiscale supérieure aux résultats nets des entreprises ne se réduisent pas à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les bénéfices. Ils comprennent les cotisations de sécurité sociale et autres cotisations sociales payées par l'employeur, l'impôt foncier, l'impôt sur le chiffre d'affaires et d'autres impôts, comme les impôts locaux et les impôts sur les véhicules et les carburants.

CJ4.3.4 Evolution de la valeur ajoutée de la filière café

La valeur ajoutée mesurée à prix courants a très nettement augmenté au cours de la période dans le secteur café, passant d'un niveau de 20 à 40 milliards de BIF de 2005 à 2009, à un niveau moyen proche de 100 milliards de BIF de 2011 à 2013. Ces données reprises dans le graphique ci-dessous proviennent des comptes nationaux de l'ISTEEBU avec des valeurs estimées pour 2012 à 2014. Ce trend à la hausse est confirmé par les indicateurs de la filière elle-même mesurant les revenus tirés de la commercialisation du café.

Graphique 1 Valeur ajoutée - Secteur Café



Source : ISTEEBU, données de comptabilité nationale

Les revenus du café sont par nature assez volatiles, en raison de la double volatilité des prix et de la production. L'utilisation d'une moyenne annuelle triennale glissante (centrée sur la dernière année, en l'occurrence la donnée pour la CC13-14 est la moyenne des 3 campagnes 11-12/12-13/13-14) permet de faire ressortir la tendance de fonds qui dans le cas des revenus générés par le café, est clairement haussière au cours de la deuxième partie de la période.

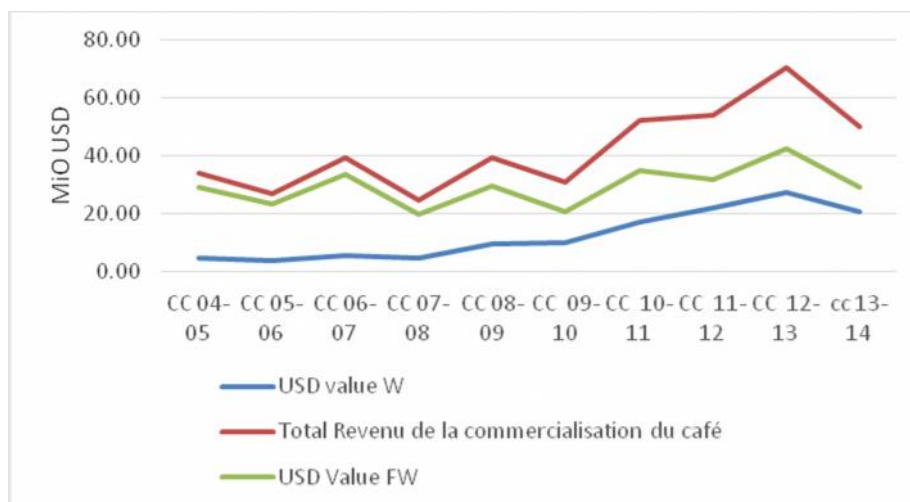
Une analyse plus fine de ces évolutions positives indique que:

1. Les gains réalisés sont essentiellement liés à une augmentation substantielle des prix sur les marchés internationaux depuis la campagne 2006/07 jusqu'en 2011/12 ;
2. globalement la production de café au Burundi a continué à chuter tendanciellement jusqu'en 2010 pour ensuite se stabiliser entre 15 et 20 milliers de tonnes.
3. il y a un fort contraste dans l'évolution du type de café produit¹⁰⁰ : la production de café « washed » (W) a augmenté régulièrement au cours de la période, alors que celle du « fully washed » (FW) (café vert usiné et de qualité en principe supérieure) a chuté, ne représentant plus que la moitié de la production totale en fin de période contre près de 80% en début de période.
4. Globalement, la progression des revenus est tirée par la vente du café washed alors que les revenus provenant de la production et la vente de «fully washed » dont les prix à l'exportation sont supérieurs ont connu une augmentation très limitée.

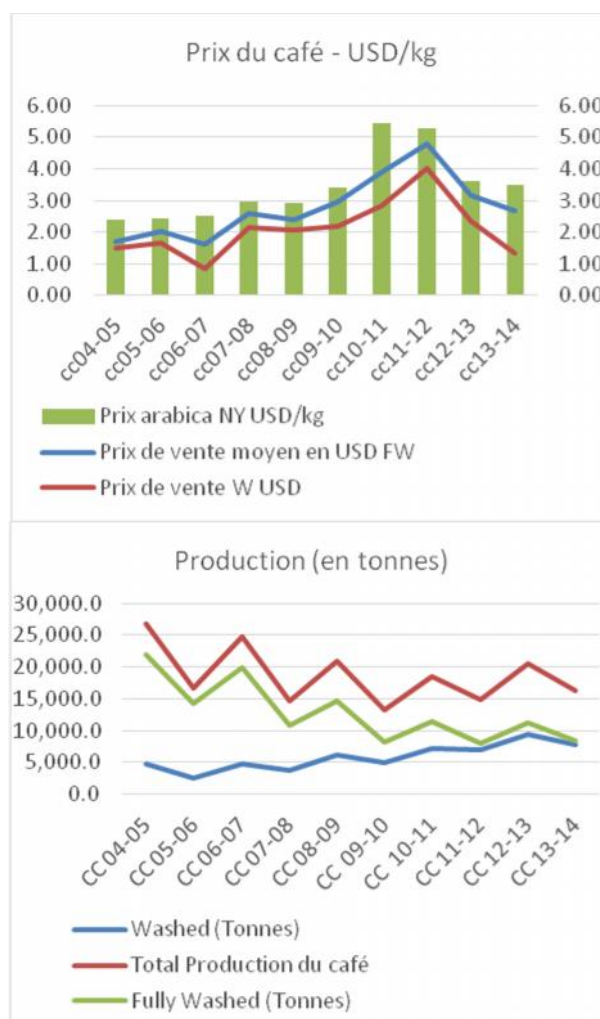
¹⁰⁰ Au Burundi, la filière café est composée de deux filières : la filière « washed » traditionnelle où le dépulpage est réalisé « à la maison » nécessitant essentiellement des ressources internes dont les coûts d'opportunité sont très faibles et la filière « fully washed » dont le dépulpage est effectué dans les SDL et permet de produire du café parche de meilleure qualité. Ces deux types de café peuvent ensuite être « déparchés » et triés dans des usines de déparchage pour donner le café vert exporté sur les marchés internationaux. Le « washed » est de facto de qualité inférieure et souvent vendu rapidement sur le marché par le caféiculteur à qui il apporte un revenu rapide.

5. A prix constants, la valeur ajoutée du secteur est stagnante tout au long de la période.

Graphique 2 Revenus de la commercialisation du café - moyenne annuelle triennale glissante



Graphique 3 Evolution des prix et de la production de café



Sur base de ces indicateurs, les résultats de la filière café apparaissent moroses et les effets de la libéralisation encore très limités. Deux indicateurs en particulier interpellent :

- L'absence de relèvement de la production globale ;
- La part grandissante du café washed, de qualité inférieure et moins bien valorisé, ce qui va à priori à l'encontre des effets attendus de la réforme.

CJ4.3.5 La libéralisation a contribué au renforcement de la valeur ajoutée de la filière café

Comme explicité dans la QE 3.4, la réforme de la filière café a débuté réellement en 2008 et est toujours en cours. Pour rappel, elle visait au départ : 1) à améliorer les incitants à la production de café de haute qualité à travers toute la chaîne de valeur, 2) à accroître l'efficacité des opérateurs de transformations (SDL et Usine de déparchage), 3) à augmenter les revenus de la vente en renforçant la concurrence entre exportateurs, 4) à donner à l'Etat un rôle de régulateur plus que d'intervenant. Elle est caractérisée par une libéralisation effective de la filière (suppression de la clé de répartition 72-28¹⁰¹, mise en place d'un système d'information favorisant la concurrence entre les acteurs, libéralisation des canaux de vente en interne et à l'exportation) mais un processus de privatisation non encore abouti (voir QE3.4) et dont les conditions de mise en œuvre ont fait l'objet de critiques quelque fois sévères.

Les effets de cette réforme encore inachevée se dessinent progressivement avec des points positifs et des facteurs de risque non négligeables qui ne permettent pas encore de la qualifier de succès même si certains éléments sont aujourd'hui encourageants.

La libéralisation s'accompagne d'une augmentation du nombre d'opérateurs au niveau des stations de lavage et des usines de déparchage qui progressivement, permet d'observer des situations plus concurrentielles et des investissements nouveaux dans les outils

En 2007, le secteur comptait 5 SOGESTALS toutes détenues pour une part plus ou moins grande par l'Etat et louant et gérant au total 133 Stations de Lavage et 2 usines de déparchage opérées par la SODECO à Buterere et Songa (auquel il faut ajouter la SIVCA créée en 1999).

En 2014, le paysage a radicalement changé ; suivant Intercafé, on dénombrait actuellement près de 200 SDL dont 41 détenues par des privés suite à la privatisation et 27 créées à l'initiative des coopératives. Deux nouvelles usines de déparchage auraient été installées dont une par la société internationale Webcor dans la province de Kayanza, intégrant des outils de recherche de qualité plus poussés (comme un laboratoire de dégustation testant les différentes qualités de café qui entrent dans le processus de déparchage).

Au premier temps de la réforme, l'apparition de nouveaux opérateurs, notamment certains issus de grands groupes internationaux et d'autres néophytes, a créé beaucoup de tensions et

¹⁰¹ La clé de répartition se calculait comme suit : 72% des produits de la vente de café vert après déduction des frais financiers aux producteurs, 4.63% à la SODECO (chargée du déparchage), 16.09% aux SOGESTALS (gérant les stations de lavage), 6.08% à l'OCIBU (coordinateur et régulateur de la filière) et 1.2% pour la location du patrimoine.

d'incertitudes auprès des planteurs. Les prix offerts par les nouveaux arrivants étaient inférieurs à ceux pratiqués par les SOGESTAL en place. On relève par exemple, que pour la campagne 2011-12, la société Webcor n'a payé que 350FBU le kilo alors que la concurrence offrait 490FBU¹⁰². Ces difficultés ont eu pour effet de détourner un certain nombre de producteurs de la filière classique et de les inciter à écouler une partie de la production vers le Rwanda voisin sous forme de café « washed ».

Par ailleurs, de nouveaux opérateurs ne maîtrisant pas les techniques de transformation ont également pris place dans la chaîne, entraînant une fragilisation de la chaîne, des difficultés au niveau des planteurs et dans certains cas, la revente des installations.

La situation semble s'être quelque peu stabilisée avec un retour de la CNAC à la table des négociations de la troisième phase de la privatisation et sur le terrain, un apaisement des tensions entre caféiculteurs et transformateurs.

L'apparition de nouveaux opérateurs au niveau de la transformation permet aujourd'hui plus de concurrence et de choix pour les caféiculteurs même si les contraintes techniques de traitement des cerises (les cerises doivent être lavées endéans les 6 heures après la collecte) ne permettent pas de diversifier largement la vente. En province de KAYANZA par exemple, il y a en 2014, 37 stations déjà fonctionnelles dont 6 construites par les propriétaires eux-mêmes, 4 appartenant à des coopératives (plus deux qui ont déjà des promesses des machines et devraient commencer en 2015 et 6 autres construites mais n'ayant pas encore de machines). En province de NGOZI il y a en 2014, 19 stations de lavage privées fonctionnelles, avec 8 appartenant à Webcor, 5 appartenant à BUGESTAL dont certaines ont été construites par elle-même, 2 appartenant à des coopératives, et 4 appartenant à des privés (et 12 stations non encore vendues).

En introduisant des opérateurs internationaux dans la chaîne de transformation, elle favorise aussi l'adoption de modes de production de standards plus élevés et peut inciter les autres opérateurs à relever les leurs.

Ceci étant, la réforme en cours pourrait contribuer à fragiliser certains des opérateurs pré-existants en particulier ceux qui n'ont pas encore fait l'objet de la privatisation et qui se retrouvent sans moyens d'investissement, avec un risque non négligeable que cela se répercute sur les caféiculteurs présents dans leur zone d'activité.

Le mode de privatisation retenu, basé sur une vente par lot regroupant plusieurs SDL dans une même zone, a suscité pas mal de critiques par rapport à l'effet recherché d'une concurrence accrue, car elle a dans certains amené une situation de monopole de fait.

Une plus grande transparence dans la fixation des prix d'achat au producteur et une amélioration des conditions de rémunération des caféiculteurs se met en place progressivement

¹⁰² Source : Filière café au Burundi, Chronique d'une privatisation ratée, François Misser, défi Sud, juin, juillet 2011

Historiquement, les prix payés aux producteurs étaient fixés et gérés par l'OCIBU et annoncés avant la campagne. Les mécanismes de fixation étaient considérés comme peu transparents, en particulier la liaison établie avec le marché international. Comme signalé par le rapport préparant le désengagement de l'Etat de la filière café¹⁰³, ce prix faisait « l'objet de pressions à la hausse à la fin de la campagne et parfois d'une remise à niveau « politique » ».

Le prix est désormais fixé librement par les opérateurs mais pour que ce prix s'établisse de façon optimum, il est nécessaire que soit instaurée la transparence des conditions de marché et que soit diffusée l'information sur les cours internationaux et les prix intérieurs.

La transparence a été renforcée notamment grâce à la fixation, à partir de 2012, par les différents représentants de la filière (via Intercafé qui réunit tous les acteurs, caféiculteurs, dépulpeurs, départeurs, exportateurs) d'un prix de référence minimum d'achat de la cerise, basé sur le prix international, et qui est connu de tous. Ce prix, fixé chaque semaine (au départ, toutes les deux semaines), est un prix plancher indicatif, qui devrait si la concurrence fonctionne, être régulièrement dépassé. En fin de période, l'écart entre le prix au producteur et le prix de référence minimum a pu grimper dans certaines zones, jusqu'à 20% ce qui est assez exceptionnel au vu des écarts observés les années précédentes.

Néanmoins, beaucoup d'acteurs, en particulier des caféiculteurs, estiment encore ne pas comprendre le différentiel entre le prix international et le prix au producteur et ne pas avoir une information compréhensive sur ce point de la part des transformateurs.

Des incitants à la qualité ont aussi été développés au cours des dernières années (notamment les concours de cup of excellence) qui permettent d'une part aux producteurs de bénéficier de primes de qualité et qui d'autre part donnent une plus grande visibilité/attractivité au produit burundais. Globalement, le lien entre qualité et prix est davantage perçu par le caféiculteur vu la possibilité qu'il a d'être rémunéré en fonction de la qualité produite.

Les conditions de rémunération semblent s'être améliorées. Suivant une étude récente de la BM sur les effets de la réforme¹⁰⁴, « depuis la campagne 2010-11, les producteurs ont perçu un prix correspondant à 65.3% du prix de vente du café vert « fully washed » légèrement mieux que les 63.4% obtenus en 2007-08 et 2008-09. La meilleure transmission des prix internationaux aux producteurs a été rendue possible par le monitoring effectué par l'ARFIC et INTERCAFE sur les résultats financiers à tous les niveaux de la chaîne, permettant de rechercher un accord concerté sur le prix de référence au producteur ».

Ces conditions peuvent aussi s'améliorer à travers la participation croissante des caféiculteurs au processus de transformation, soit à travers la création de coopératives, soit en prenant une part active dans le processus de privatisation des SDL. Dans le cas des coopératives qui ont créé des stations de lavage, l'intérêt est évident car le caféiculteur reste propriétaire de la cerise

¹⁰³ Désengagement de l'Etat du Burundi de la filière café, rapport du dispositif institutionnel et réglementaire, version finale, décembre 2008, PAGE

¹⁰⁴ Burundi, Coffee Sector Reforms and Producers' Well-being, Poverty and Social Impact Analysis, World Bank May 2014

jusqu'à la vente à l'exportation via la COCOCA¹⁰⁵ et peut bénéficier d'une rémunération plus directement en lien avec les prix de vente réalisés. Mais d'autres risques financiers subsistent dans ce cas, et qui dépendent notamment de la viabilité de ces SDL créées récemment et de leurs capacités à maintenir leur chaîne de transformation à un niveau de qualité suffisant.

Au départ, la prise de participation des caféiculteurs dans les SDL privatisées a été fixée à 25% ce qui a été jugé trop faible par ceux-ci, pour leur permettre d'influer sur les conditions de rémunération. La troisième phase de privatisation devrait s'accompagner d'un renforcement du rôle des caféiculteurs, ceux-ci étant autorisés à acquérir entièrement 30 des 77 stations restantes et à prendre une part de 30% dans les 47 autres.

A ce stade, il n'y a pas d'effet clair de la réforme sur les investissements dans la production (entretien, renouvellement des plants).

Le plus grand défi demeure l'amélioration de la productivité des plantations dont dépend aussi la viabilité de toute la chaîne. Les principales difficultés restent :

- L'âge très avancé du verger caféicole (plus de 30% des plants sont considérés comme trop vieux)
- Le non renouvellement des arbres détruits pendant la guerre, estimé à près de 10% de l'ensemble des plantations
- Le manque de traitement appliqué pour limiter le risque de maladie dû à la fois au manque d'intrants mais également aux difficultés de financement
- Le manque d'encadrement technique des planteurs

A ce niveau, des changements sont perceptibles mais encore très ténus.

Le renouvellement des caféiers est une préoccupation partagée par tous mais difficile à mettre en œuvre à grande échelle sans mesure d'accompagnement et avec le peu de moyens disponibles actuellement. Plusieurs initiatives seraient en gestation, notamment venant de la BM, pour permettre ces investissements sans perte de revenus immédiate.

L'accès aux intrants semble encore insuffisant mais des efforts sont réalisés par la CNAC et INTERCAFE pour rendre plus efficace la fourniture de pesticides et de fertilisants. Néanmoins le problème des ressources demeure limitant la quantité d'intrants accessibles.

L'encadrement technique a aussi connu des évolutions : au départ, le dispositif de vulgarisation était confié aux SOGESTALS et a ensuite été confié à la DPAAE (Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage) et aux encadreurs paysans des Fédérations des Unions de caféiculteurs. Actuellement, c'est l'INTERCAFE qui joue un rôle primordial en finançant le programme d'encadrement à partir des prélèvements effectués sur les ventes. La mise en œuvre est décentralisée au niveau de la CNAC. Des contraintes fortes subsistent par manque de moyens (nombre de moniteurs est considéré comme trop faible) et par manque d'efficacité des structures.

¹⁰⁵ Consortium des Coopératives de Caféiculteurs créée en 2012 et qui se charge notamment de la vente du café vert des coopératives sur le marché international,

Annexe 1 : Tableau des indicateurs de développement du secteur privé

Tableau 1 Evolution de la contribution à la croissance et aux exportations du secteur privé

	2005						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
GDP per capita (current US\$)	143.78	21	746.01	1,140.54	143.78	5,294.38	21
GDP per capita (constant 2005 US\$)	143.78	21	746.01	1,140.54	143.78	5,294.38	21
Gross value added at factor cost (current US\$)	1,025,629,172	17	6,499,879,834	6,513,886,390	630,543,942	25,743,657,898	19
Industry, value added (% of GDP)	18.45	12	22.49	10.07	9.42	47.63	21
Manufacturing, value added (% of GDP)	12.95	4	9.60	8.17	0.24	38.93	21
Services, etc., value added (% of GDP)	37.05	18	47.49	10.66	30.80	79.86	21
Trade (% of GDP)	41.65	17	69.71	39.21	34.73	178.26	21
Trade in services (% of GDP)	15.12	9	16.42	9.75	6.12	46.87	17
Merchandise trade (% of GDP)	29.29	19	54.26	33.32	22.44	150.59	21
Current account balance (% of GDP)	-0.51	4	-4.91	7.69	-18.39	16.45	17
Export value index (2000 = 100)	115.96	19	290.08	387.25	30.59	1,683.58	22
Export volume index (2000 = 100)	84.49	19	215.58	264.45	29.21	1,114.27	22
Import value index (2000 = 100)	182.03	14	207.21	75.80	103.95	435.16	22
Import volume index (2000 = 100)	148.83	14	166.15	64.10	86.67	365.86	22
Exports of goods, services and primary income (BoP, current US\$)	98,744,965	17	1,941,495,980	1,862,584,850	98,744,965	5,739,099,861	17
Exports of goods and services (BoP, current US\$)	95,594,381	17	1,826,249,446	1,817,404,401	95,594,381	5,342,241,045	17
Goods exports (BoP, current US\$)	60,801,764	16	1,403,256,819	1,506,657,654	39,500,115	4,824,279,734	17
Merchandise exports (current US\$)	58,006,000	19	1,342,004,528	1,454,635,165	11,320,000	4,824,000,000	21
Service exports (BoP, current US\$)	34,792,617	16	422,992,627	526,435,625	33,782,651	1,882,771,508	17
Commercial service exports (current US\$)	6,522,327	17	362,560,753	455,210,537	6,522,327	1,525,401,933	17

Tableau 1 Evolution de la contribution à la croissance et aux exportations du secteur privé (suite)

	2012						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
GDP per capita (current US\$)	251.01	20	1,166.46	1,561.37	251.01	7,238.02	20
GDP per capita (constant 2005 US\$)	153.14	20	882.08 1.18	1,443.27	153.14	6,683.66	20
Gross value added at factor cost (current US\$)	2,258,360,209	12	18,156,231,081	15,714,358,981	2,060,387,775	55,071,052,740	14
Industry, value added (% of GDP)	16.89	12	24.00	9.05	10.44	38.07	16
Manufacturing, value added (% of GDP)	9.12	5	7.93	3.62	2.04	16.77	15
Services, etc., value added (% of GDP)	42.53	8	44.56	8.70	31.45	61.90	16
Trade (% of GDP)	46.42	13	70.85	32.64	24.08	154.55	16
Trade in services (% of GDP)	12.31	9	14.98	6.88	5.41	28.56	13
Merchandise trade (% of GDP)	36.81	16	61.65	31.21	20.76	151.17	20
Current account balance (% of GDP)	-10.32	5	-11.49	8.82	-29.03	4.13	13
Export value index (2000 = 100)	259.88	17	811.45	1,067.27	130.43	4,987.23	21
Export volume index (2000 = 100)	98.74	18	386.74	666.98	84.36	3,220.39	21
Import value index (2000 = 100)	527.35	8	533.87	288.42	185.45	1,171.37	21
Import volume index (2000 = 100)	298.82	8	279.33	147.86	94.78	538.59	21
Exports of goods, services and primary income (BoP, current US\$)	238,956,919	14	4,293,012,524	3,676,340,212	238,956,919	11,205,473,589	14
Exports of goods and services (BoP, current US\$)	227,532,423	14	4,187,443,232	3,678,365,276	227,532,423	11,025,644,515	14
Goods exports (BoP, current US\$)	134,698,608	13	3,080,356,790	2,812,333,015	111,359,941	9,413,483,000	14
Merchandise exports (current US\$)	130,000,000	20	2,603,686,601	2,324,493,821	95,000,000	8,550,000,000	21
Service exports (BoP, current US\$)	92,833,815	13	1,107,086,442	1,431,290,797	68,301,258	4,860,994,036	14
Commercial service exports (current US\$)	16,075,085	14	968,643,239	1,236,114,181	16,075,085	3,879,979,595	14

Tableau 1 Evolution de la contribution à la croissance et aux exportations du secteur privé (suite)

	2005						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
ICT goods exports (% of total goods exports)	0.11	11	0.31	0.53	0.00	2.02	16
High-technology exports (% of manufactured exports)	4.19	6	5.86	8.08	0.05	25.97	16
Manufactures exports (% of merchandise exports)	6.23	13	23.08	24.65	0.06	85.35	16
Agricultural raw materials exports (% of merchandise exports)	4.23	14	17.94	23.37	0.16	75.41	16
Food exports (% of merchandise exports)	86.78	1	37.66	29.86	0.84	86.78	16
Fuel exports (% of merchandise exports)	0.06	12	7.59	22.52	0.01	87.26	15
Ores and metals exports (% of merchandise exports)	2.58	9	13.61	19.85	0.11	71.71	16
Communications, computer, etc. (% of service exports, BoP)	90.90	1	26.07	24.72	-17.85	90.90	17
ICT service exports (% of service exports, BoP)			11.39	8.66	0.22	34.35	14
Insurance and financial services (% of commercial service exports)	0.72	12	8.02	19.62	0.00	78.89	16
Transport services (% of commercial service exports)	25.57	7	24.83	23.39	1.82	79.11	17
Travel services (% of commercial service exports)	22.24	15	55.36	24.51	7.47	91.34	17

Tableau 1 Evolution de la contribution à la croissance et aux exportations du secteur privé (suite)

	2012						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
ICT goods exports (% of total goods exports)	0.15	6	0.77	2.03	0.01	6.55	10
High-technology exports (% of manufactured exports)	2.75	5	5.87	6.26	1.17	20.65	9
Manufactures exports (% of merchandise exports)	12.90	5	24.07	26.04	2.98	88.39	9
Agricultural raw materials exports (% of merchandise exports)	4.34	7	10.66	15.74	0.21	51.99	9
Food exports (% of merchandise exports)	68.79	2	38.81	25.96	2.04	80.35	9
Fuel exports (% of merchandise exports)	0.01	8	3.33	6.37	0.00	19.36	9
Ores and metals exports (% of merchandise exports)	13.73	5	21.16	20.91	0.63	56.21	9
Communications, computer, etc. (% of service exports, BoP)	92.97	1	39.03	24.83	13.70	92.97	14
ICT service exports (% of service exports, BoP)	6.59	9	20.07	17.90	3.81	57.15	12
Insurance and financial services (% of commercial service exports)	15.15	2	4.75	5.66	0.05	17.96	13
Transport services (% of commercial service exports)	16.46	9	28.87	24.52	1.46	79.45	14
Travel services (% of commercial service exports)	9.02	14	39.64	27.12	9.02	90.83	14

Figure 1 Développement des opérations commerciales par rapport à l'évolution du PIB par habitant (en US\$ constants 2005)

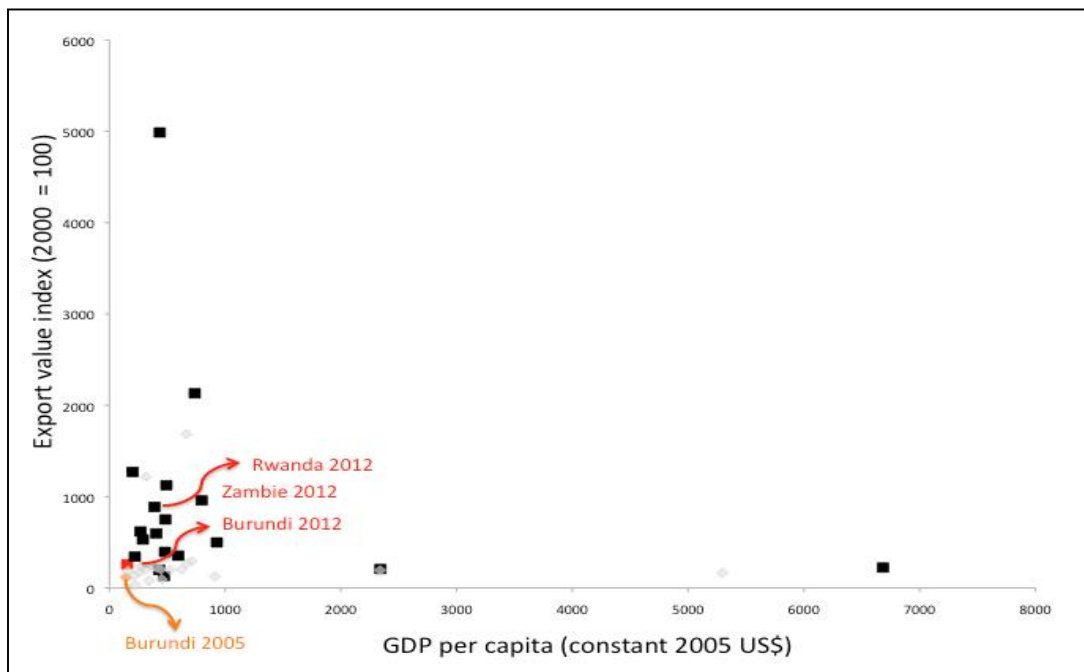


Figure 2 Développement des exportations (valeurs) par rapport à l'évolution du PIB par habitant (en US\$ constants 2005)

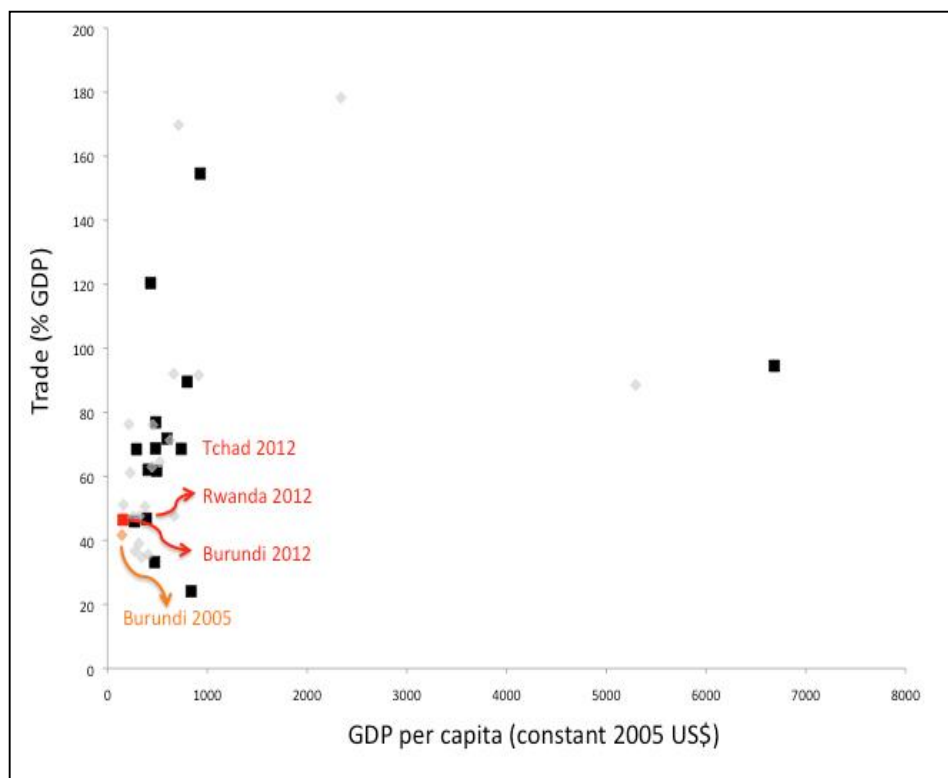


Tableau 2 Evolution des investissements

	2005						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Gross capital formation (% of GDP)	22.37	10	20.06	6.41	1.53	28.13	21
Gross capital formation (annual % growth)	32.53	4	11.08	20.11	-26.99	46.38	19
Gross fixed capital formation (% of GDP)	22.37	7	19.25	5.77	2.00	26.53	21
Gross fixed capital formation, private sector (% of GDP)	13.03	11	12.33	5.30	0.00	18.70	20
Gross capital formation (current US\$)	249,960,069	16	1,494,886,993	1,783,842,535	87,777,187	7,461,118,002	21
Investment in telecoms with private participation (current US\$)	0	13	54,718,421	111,686,942	0	421,000,000	19
Foreign direct investment, net inflows (BoP, current US\$)	584,702	20	279,591,974	711,813,884	-99,342,519	3,312,490,192	22
Foreign direct investment, net inflows (% of GDP)	0.05	19	2.75	3.26	-1.77	12.49	21
Primary income on FDI (current US\$)	2,141,040	17	171,177,141	318,931,774	0	1,098,592,030	22

Tableau 2 Evolution des investissements (suite)

	2012						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Gross capital formation (% of GDP)	28.37	4	25.74	7.64	10.20	39.40	17
Gross capital formation (annual % growth)	8.51	8	11.39	9.97	-3.29	29.06	13
Gross fixed capital formation (% of GDP)	28.37	6	24.78	7.87	10.20	38.81	17
Gross fixed capital formation, private sector (% of GDP)	14.98	11	17.32	6.61	5.20	30.03	15
Gross capital formation (current US\$)	701,490,950	15	4,640,601,925	4,536,485,981	320,247,424	14,165,500,571	17
Investment in telecoms with private participation (current US\$)	0	17	101,414,286	149,498,857	0	541,900,000	21
Foreign direct investment, net inflows (BoP, current US\$)	604,920	22	507,550,728	661,137,650	604,920	2,487,568,924	22
Foreign direct investment, net inflows (% of GDP)	0.02	20	4.24	3.83	0.02	14.44	20
Primary income on FDI (current US\$)	0	13	129,829,180	247,791,274	0	1,032,588,257	22

Figure 3 Contribution du secteur privé à la formation de capital au Burundi

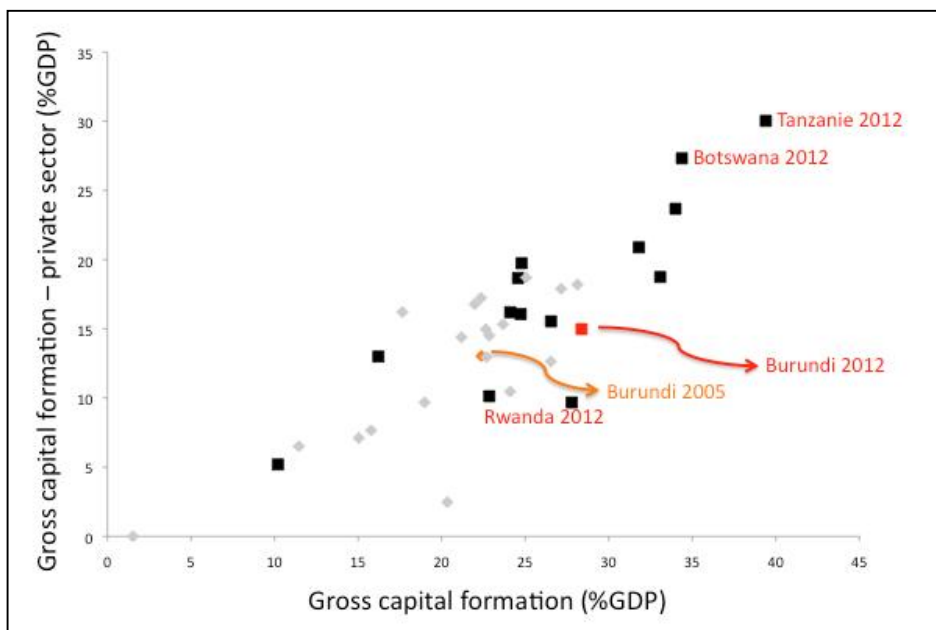


Figure 4 Contribution des investissements directs étrangers à la formation de capital au Burundi

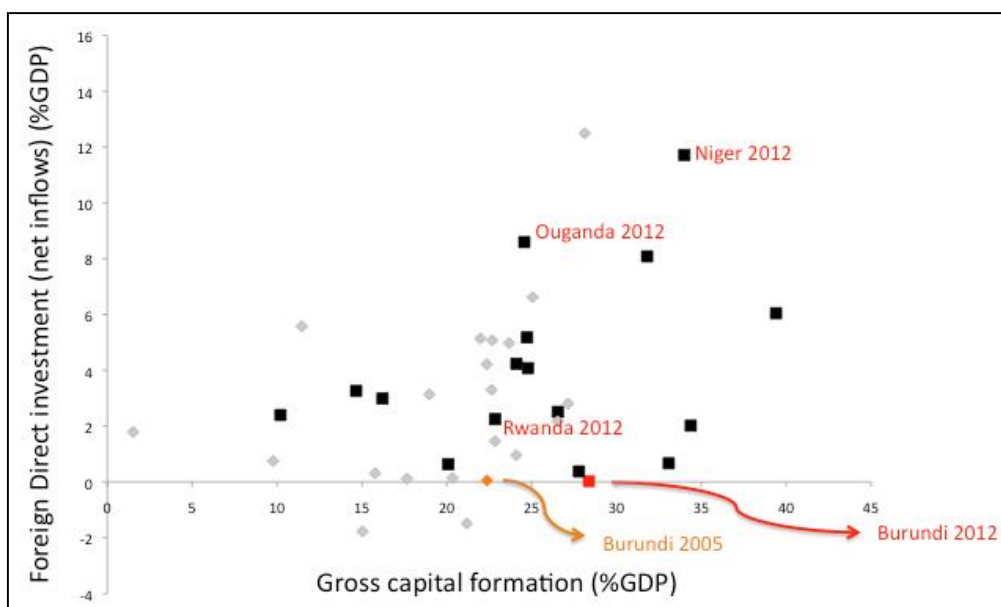


Tableau 3 Evolution du climat des affaires

	2005						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Cost to export (US\$ per container)	2,287.00	17	2,092.76	1,112.03	806.00	4,867.00	21
Cost to import (US\$ per container)	4,035.00	19	2,640.86	1,256.67	831.00	5,715.00	21
Time to export (days)	47.00	12	46.24	13.37	21.00	78.00	21
Time to import (days)	71.00	18	59.62	19.43	26.00	102.00	21
Documents to export (number)	9.00	14	8.76	2.23	6.00	14.00	21
Documents to import (number)	11.00	12	11.57	4.08	7.00	21.00	21
Tariff rate, applied, simple mean, all products (%)	19.54	14	14.13	3.54	8.54	19.54	14
Logistics performance index: Overall (1=low to 5=high) *2007	2.29	8	2.23	0.24	1.77	2.71	19
Logistics performance index: Ability to track and trace consignments (1=low to 5=high)	2.00	10	2.17	0.38	1.60	2.92	19
Logistics performance index: Competence and quality of logistics services (1=low to 5=high)	2.50	5	2.23	0.31	1.67	2.83	19
Logistics performance index: Ease of arranging competitively priced shipments (1=low to 5=high)	2.50	5	2.24	0.34	1.67	2.79	19
Logistics performance index: Efficiency of customs clearance process (1=low to 5=high)	2.20	7	2.08	0.25	1.58	2.43	19
Logistics performance index: Frequency with which shipments reach consignee within scheduled or expected time (1=low to 5=high)	2.00	18	2.70	0.46	1.83	3.67	19
Logistics performance index: Quality of trade and transport-related infrastructure (1=low to 5=high)	2.50	1	1.95	0.26	1.40	2.50	19
Quality of port infrastructure, WEF (1=extremely underdeveloped to 7=well developed and efficient by international standards) *2007	3.05	10	3.58	0.52	2.76	4.14	12

Tableau 4 Evolution du climat des affaires (suite)

	2012						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Cost to export (US\$ per container)	2,905.00	14	2,594.14	1,271.37	886.00	5,902.00	21
Cost to import (US\$ per container)	4,670.00	17	3,345.76	1,746.18	911.00	8,525.00	21
Time to export (days)	32.00	10	36.67	14.92	18.00	75.00	21
Time to import (days)	46.00	13	44.33	19.35	18.00	101.00	21
Documents to export (number)	9.00	17	7.52	1.36	5.00	10.00	21
Documents to import (number)	11.00	17	9.29	2.57	5.00	17.00	21
Tariff rate, applied, simple mean, all products (%)	10.99	5	12.05	3.11	7.61	19.30	16
Logistics performance index: Overall (1=low to 5=high)	1.61	16	2.30	0.35	1.61	2.84	16
Logistics performance index: Ability to track and trace consignments (1=low to 5=high)	1.67	15	2.18	0.38	1.57	2.77	16
Logistics performance index: Competence and quality of logistics services (1=low to 5=high)	1.43	16	2.24	0.36	1.43	2.85	16
Logistics performance index: Ease of arranging competitively priced shipments (1=low to 5=high)	1.57	16	2.35	0.44	1.57	3.01	16
Logistics performance index: Efficiency of customs clearance process (1=low to 5=high)	1.67	16	2.11	0.34	1.67	2.82	16
Logistics performance index: Frequency with which shipments reach consignee within scheduled or expected time (1=low to 5=high)	1.67	16	2.69	0.44	1.67	3.43	16
Logistics performance index: Quality of trade and transport-related infrastructure (1=low to 5=high)	1.68	15	2.19	0.37	1.51	2.82	16
Quality of port infrastructure, WEF (1=extremely underdeveloped to 7=well developed and efficient by international standards)	2.60	16	3.61	0.48	2.60	4.40	16

Tableau 4 Evolution du climat des affaires (suite)

	2005						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Procedures to enforce a contract (number)	44.00	20	39.14	5.65	24.00	54.00	21
Time required to enforce a contract (days)	588.00	12	633.76	232.99	310.00	1,225.00	21
Time to resolve insolvency (years)	5.00	18	3.30	1.11	1.80	5.00	20
Strength of legal rights index (0=weak to 10=strong)	2.00	18	4.76	2.49	1.00	10.00	21
CPIA transparency, accountability, and corruption in the public sector rating (1=low to 6=high)	3.00	5	2.86	0.56	1.50	3.50	19
Business extent of disclosure index (0=less disclosure to 10=more disclosure)	4.00	9	4.05	2.22	0.00	8.00	21
Credit depth of information index (0=low to 6=high)	2.00	3	1.10	1.37	0.00	5.00	21
Total tax rate (% of commercial profits)	279.70	21	65.50	71.88	15.40	279.70	21
Tax payments (number)	32.00	7	38.38	11.65	23.00	66.00	21
Time to prepare and pay taxes (hours)	140.00	3	275.48	164.31	66.00	732.00	21
Telephone lines (per 100 people)	0.36	17	1.28	1.64	0.13	7.27	22
Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	1.97	19	6.81	6.91	0.54	30.06	21
Internet users (per 100 people)	0.54	13	1.59	1.86	0.22	8.02	21
Fixed broadband Internet subscribers (per 100 people)	0.00	15	0.01	0.02	0.00	0.09	22
Secure Internet servers (per 1 million people)	0.13	7	0.31	0.53	0.03	1.81	10
Public credit registry coverage (% of adults)	0.20	5	0.33	0.67	0.00	2.30	21
Depositors with commercial banks (per 1,000 adults)	14.37	9	164.15	176.16	5.89	487.90	11
Borrowers from commercial banks (per 1,000 adults)	2.40	9	27.02	47.16	0.52	144.44	11
Commercial bank branches (per 100,000 adults)	1.51	10	2.20	1.76	0.30	6.42	18
Automated teller machines (ATMs) (per 100,000 adults)	0.05	12	2.65	4.81	0.00	15.65	15
Domestic credit to private sector (% of GDP)	15.86	9	13.69	7.31	2.54	27.56	21
Domestic credit to private sector by banks (% of GDP)	14.36	9	13.00	7.08	2.54	26.13	21

Tableau 4 Evolution du climat des affaires (suite)

	2012						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Procedures to enforce a contract (number)	44.00	19	38.86	5.88	23.00	53.00	21
Time required to enforce a contract (days)	832.00	19	607.86	215.54	230.00	1,225.00	21
Time to resolve insolvency (years)	5.00	18	3.27	1.14	1.70	5.00	20
Strength of legal rights index (0=weak to 10=strong)	3.00	19	5.86	2.10	1.00	10.00	21
CPIA transparency, accountability, and corruption in the public sector rating (1=low to 6=high)	2.00	14	2.72	0.65	1.50	3.50	19
Business extent of disclosure index (0=less disclosure to 10=more disclosure)	8.00	1	4.71	2.12	0.00	8.00	21
Credit depth of information index (0=low to 6=high)	1.00	10	2.10	2.02	0.00	6.00	21
Total tax rate (% of commercial profits)	51.60	18	41.56	17.35	15.10	84.50	21
Tax payments (number)	25.00	2	37.67	9.74	17.00	56.00	21
Time to prepare and pay taxes (hours)	274.00	15	260.90	143.24	82.00	732.00	21
Telephone lines (per 100 people)	0.18	20	1.34	1.74	0.02	8.01	22
Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	22.81	19	53.32	33.83	4.98	153.79	22
Internet users (per 100 people)	1.22	21	8.11	8.47	0.80	32.10	22
Fixed broadband Internet subscribers (per 100 people)	0.00	18	0.21	0.42	0.00	1.73	20
Secure Internet servers (per 1 million people)	0.30	14	2.14	2.89	0.06	11.48	19
Public credit registry coverage (% of adults)	0.30	7	0.48	0.90	0.00	3.30	21
Depositors with commercial banks (per 1,000 adults)	32.76	11	204.39	188.04	32.76	571.26	11
Borrowers from commercial banks (per 1,000 adults)	9.64	9	40.65	63.47	2.10	211.66	11
Commercial bank branches (per 100,000 adults)	2.55	15	4.12	2.30	0.60	8.65	18
Automated teller machines (ATMs) (per 100,000 adults)	0.91	14	7.24	8.39	0.41	28.95	18
Domestic credit to private sector (% of GDP)	19.47	7	18.43	8.11	5.58	36.59	16
Domestic credit to private sector by banks (% of GDP)	17.58	9	18.26	8.11	5.55	36.52	16

Tableau 4 Evolution du climat des affaires (suite)

	2005						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Research and development expenditure (% of GDP) *2007	0.21	5	0.28	0.13	0.11	0.43	7
Public spending on education, total (% of GDP)	3.63	9	5.66	3.92	1.64	14.79	13

	2012						
	Burundi	Rank	Mean	Std. Dev.	Min	Max	Nobs
Research and development expenditure (% of GDP)	6.00	2	4.19	1.96	1.22	8.25	11
Public spending on education, total (% of GDP) *2011	6.00	2	4.19	1.96	1.22	8.25	11

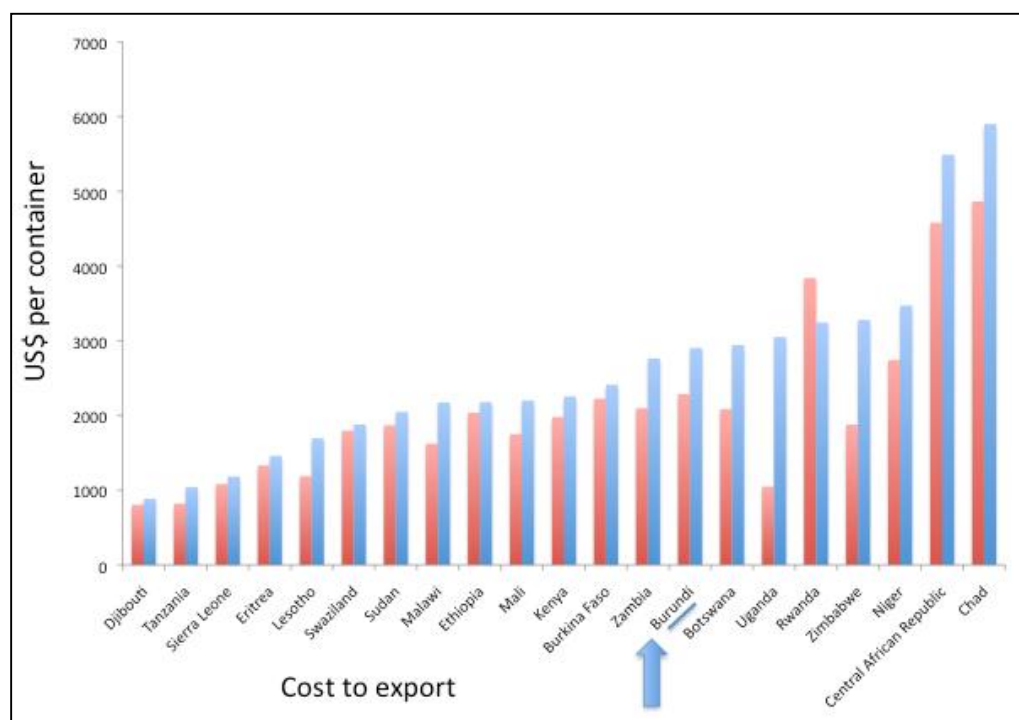
Figure 5 Coût de l'exportation (en US\$ par container)

Figure 6 Taxe douanière moyenne appliquée sur tous les produits

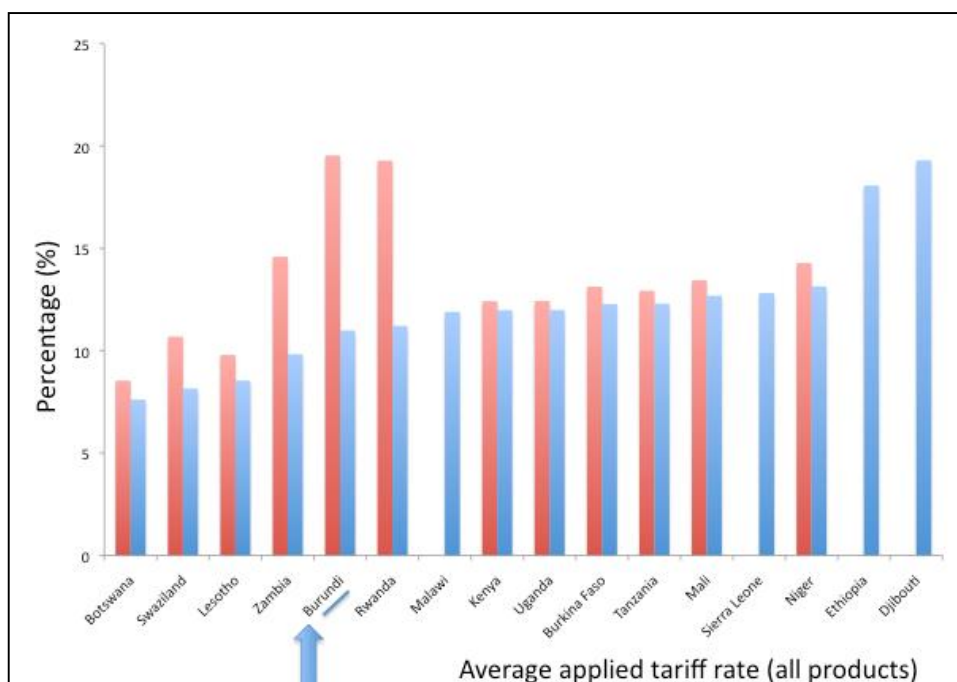


Figure 7 Transparence, fiabilité et corruption dans le secteur public

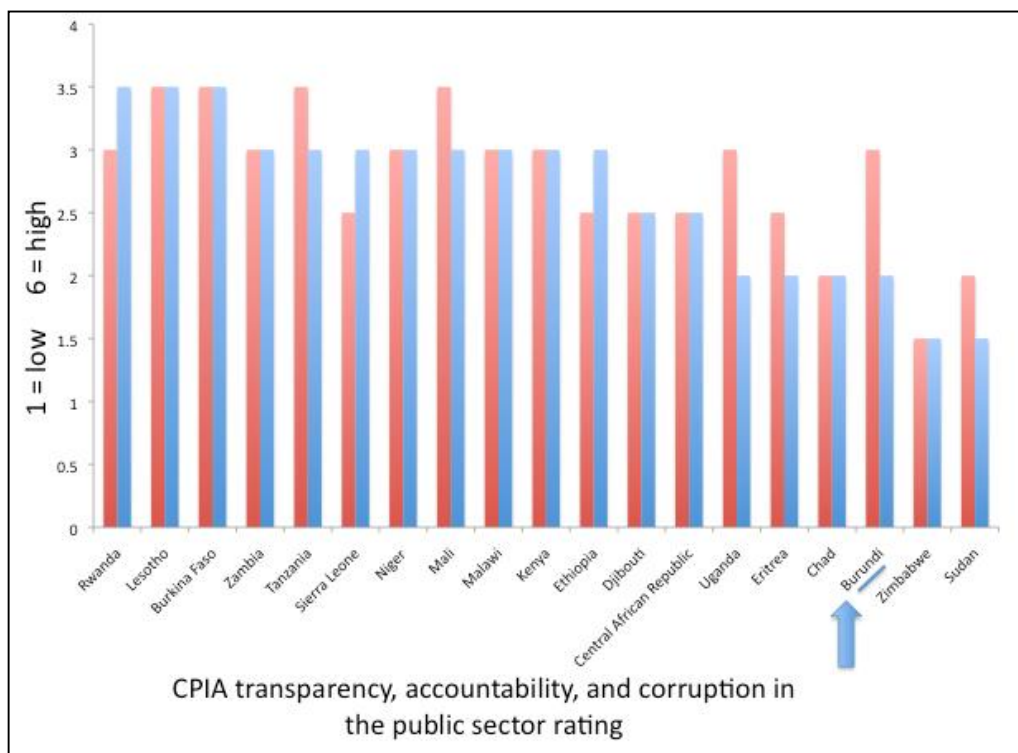


Figure 8 Taux de taxation moyen (sur profits commerciaux)

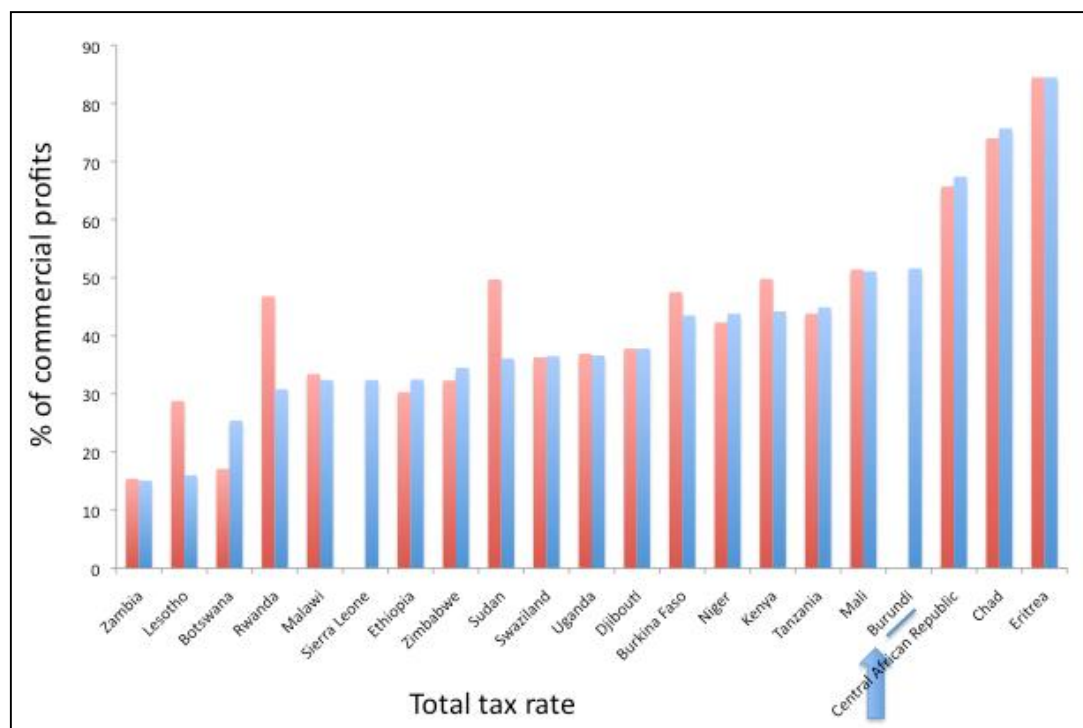
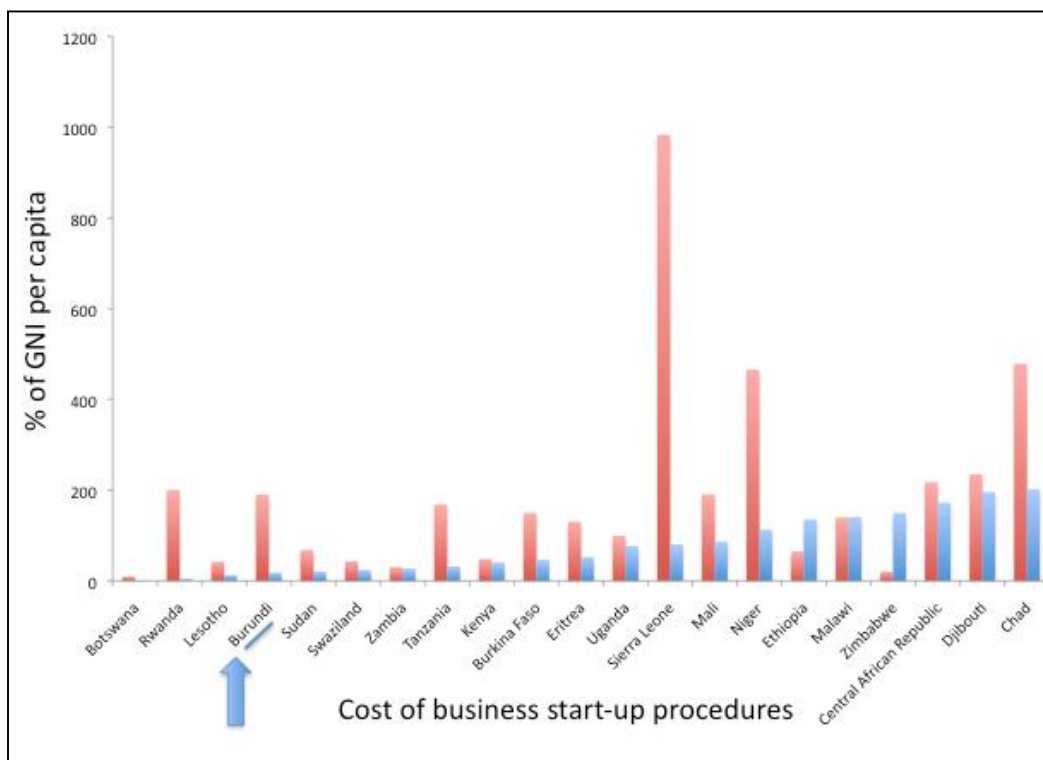


Figure 9 Coût de la création d'entreprise



QE4.4 sur les secteurs sociaux

QE4.4 : La pauvreté non monétaire a-t-elle été réduite ? L'accès à une éducation de qualité a-t-il augmenté pour toute la population ? Dans quelle mesure l'utilisation des services publics de santé a-t-elle augmenté et la santé des populations s'est-elle améliorée ? Quels sont les principaux facteurs déterminants de ces changements ?

Justification et champ de la QE

Le CSLP appuyé massivement par les AB octroyées au Burundi a pour objectif une réduction de la pauvreté et notamment de la pauvreté non monétaire. Deux des secteurs visés par les AB ont un effet direct sur ces niveaux de pauvreté non monétaire. La question a pour but d'évaluer les changements observés dans les niveaux de pauvreté non monétaire et dans deux de ces composantes principales, éducation/santé.

Les liens entre ces changements et les mesures prises seront analysés à partir d'analyses qualitatives et quantitatives (y inclus économétriques).

Réponse à la QE

CJ4.4.1. L'accès à une éducation primaire et secondaire de qualité a été amélioré pour l'ensemble de la population sur la période observée.

ACCES ET EQUITE (genre et territoriale)

- Le Burundi a enregistré d'excellentes performances en matière de scolarisation avec une croissance très importante des effectifs à tous les niveaux du système éducatif.

Primaire

Entre 2005-06 et 2012-13, les effectifs des élèves dans l'enseignement primaire (public et privé)¹⁰⁶ ont enregistré une forte de croissance de près de 50%.

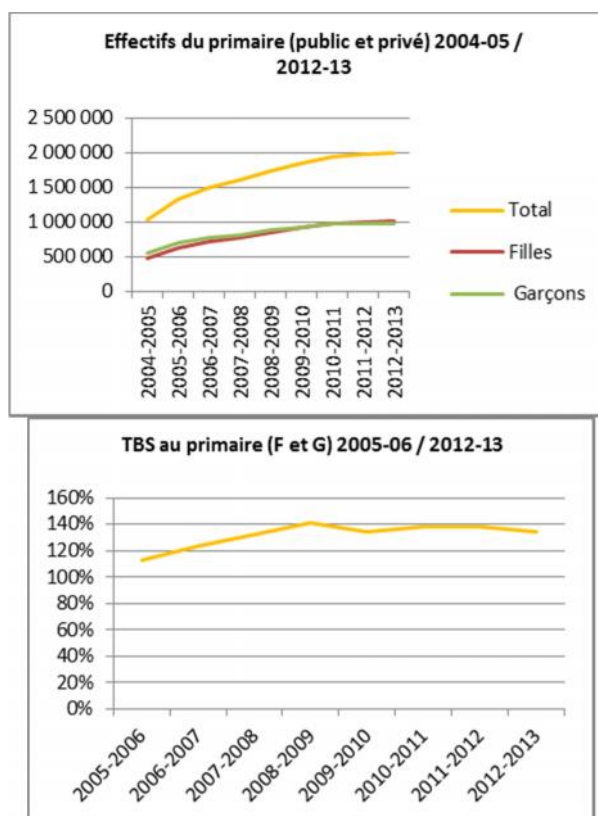
- Dans une première phase, le taux brut de scolarisation¹⁰⁷ (TBS) a fortement augmenté, passant de 113% en 2005-06 à près de 141% en 2008-09. Depuis 2009-10, le taux brut de scolarisation a eu tendance à se tasser voire à diminuer. Cette décélération peut traduire plusieurs phénomènes :
 - la résorption progressive de la masse d'élèves trop âgés car n'ayant pas pu être scolarisés durant le conflit

¹⁰⁶ Dans l'enseignement primaire, les établissements privés n'accueillent qu'une part marginale des élèves, autour de 1% sur l'ensemble de la période étudiée (source : les auteurs, d'après BPSE, 'Indicateurs du PDSEF', 2014). Voir aussi CJ 3.5.

¹⁰⁷ Le taux brut de scolarisation (TBS) est le rapport entre les effectifs d'élèves scolarisés dans un cycle donné quel que soit leur âge, sur la population en âge officiel de scolarisation (7-12 ans pour le primaire, 13-16 ans au 1er cycle d'enseignement secondaire, 17-19 ans pour le 2ème cycle d'enseignement secondaire). Associé au taux net de scolarisation il permet d'évaluer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école.

- une réduction du taux de redoublement en toute fin de période qui aura également permis de diminuer le nombre d'élèves trop âgés
- un effet classique de saturation
- un effet de la demande, la population décidant de sortir du système en raison de conditions de scolarisation qui se détériorent (classes surchargées, qualité de l'enseignement perçue comme inadéquate, une gratuité théorique qui s'accompagne de multiples frais annexes...)

Figure 1 Evolution des effectifs des élèves au primaire et taux brut de scolarisation



Source : les auteurs d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

- L'évolution du taux net de scolarisation¹⁰⁸ (TNS) a suivi une trajectoire similaire à celle du TBS, une progression importante en début de période – passant de 72,4% en 2005-06 à 94% en 2009-10 - puis se stabilisant à ce niveau sur le reste de la période d'évaluation.
- Le taux d'achèvement¹⁰⁹ a régulièrement progressé, passant de 40% en début de période à 67% en 2012-13.

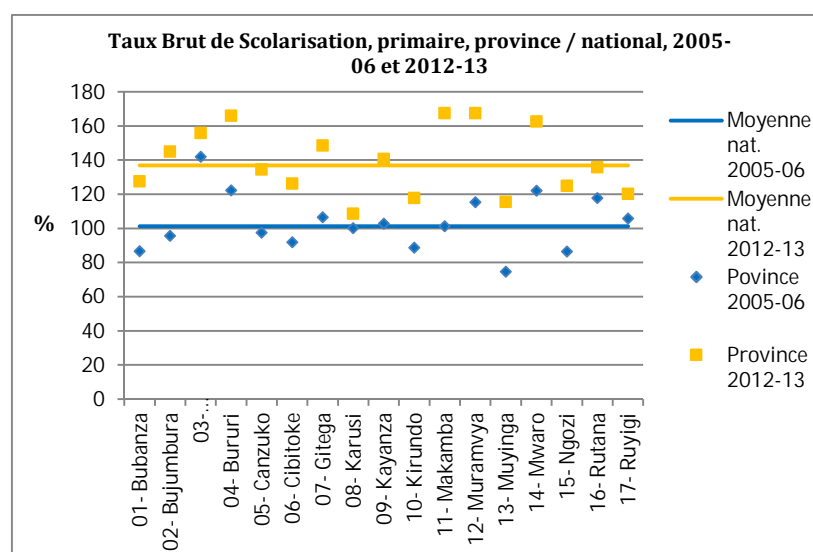
¹⁰⁸ Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport entre les effectifs d'élèves scolarisés dans un cycle donné ayant l'âge légal pour fréquenter ce cycle et la population en âge officiel de scolarisation.

¹⁰⁹ Rapport entre l'ensemble des nouveaux admis en dernière année d'un cycle d'enseignement (primaire ou secondaire) et la population ayant l'âge auquel on accède à ce niveau.

Le taux brut de scolarisation au primaire s'est amélioré dans l'ensemble des provinces mais avec une intensité différenciée.

- Dix provinces ont enregistré une hausse de leur TBS entre 35 et 66 points de pourcentages. L'amélioration de la scolarisation a été, comparativement, moins notables à Karusi (dont le TBS n'a gagné que 8.5 points) ou Ruyigi (hausse du TBS de 14 points). En 2012-13, Karusi, Muyinga, Kirundo et Ruyigi enregistrent les performances de scolarisation les moins élevées, avec un TBS entre 110 et 120%. En revanche, trois provinces – Makamba, Muramvya et Bururi – connaissent des TBS extrêmement élevés, de l'ordre de 166-167%.

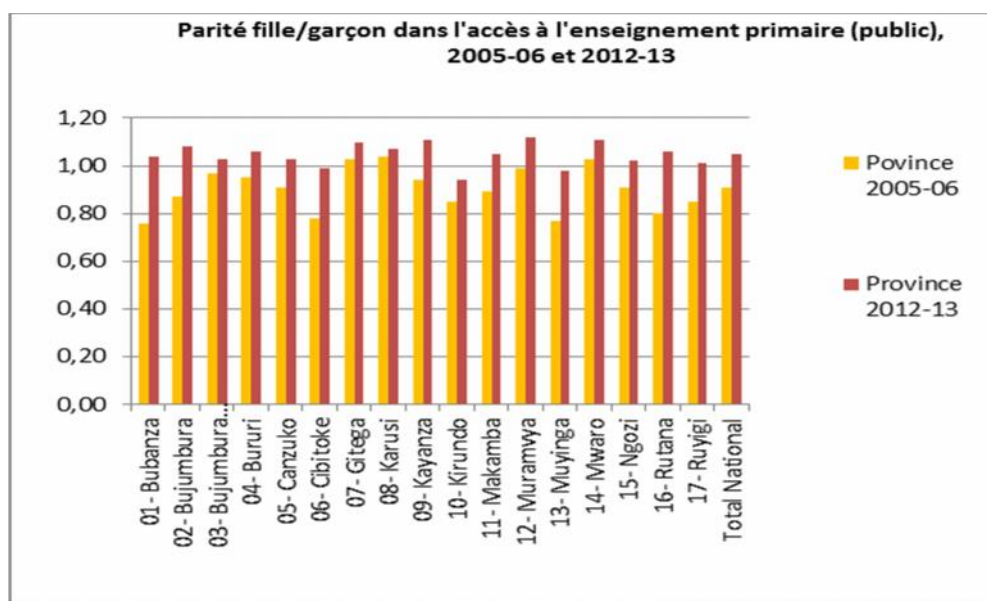
Figure 2 Taux brut de scolarisation



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques, plusieurs années. N.B. : les données démographiques utilisées pour le calcul du TBS présenté ici diffèrent de celles utilisées dans BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

Le Burundi enregistre également de très bons résultats en termes de scolarisation des filles, le nombre de filles dépassant désormais celui des garçons au niveau du primaire.

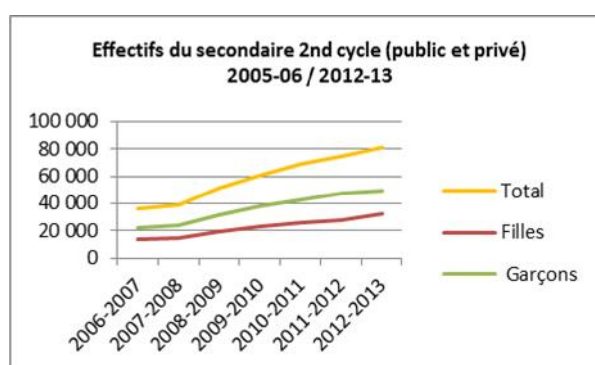
- Le nombre de filles scolarisées a cru de 60%. En 2012-13, le rapport entre les filles et les garçons scolarisés au primaire atteignait 102% contre 83% en 2003-04. Ceci semble indiquer que les filles ont davantage profité que les garçons de la massification scolaire suite à la suppression des frais scolaires.
- La parité filles/garçons dans l'accès à l'enseignement primaire s'est améliorée dans l'ensemble des provinces et les disparités entre provinces ont eu tendance à se réduire. L'amélioration a été particulièrement marquée à Bubanza, Muinga et Bujumbura Mairie. En 2012-13, trois provinces – Kirundo (indice de parité de 0.94), Muyinga (0.98) et Cibitoke (0.99) – n'ont pas encore atteint la parité, les deux dernières en sont cependant très proches.

Figure 3 Evolution de la parité fille garçon (par région)

Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques de plusieurs années.

Enseignement secondaire:

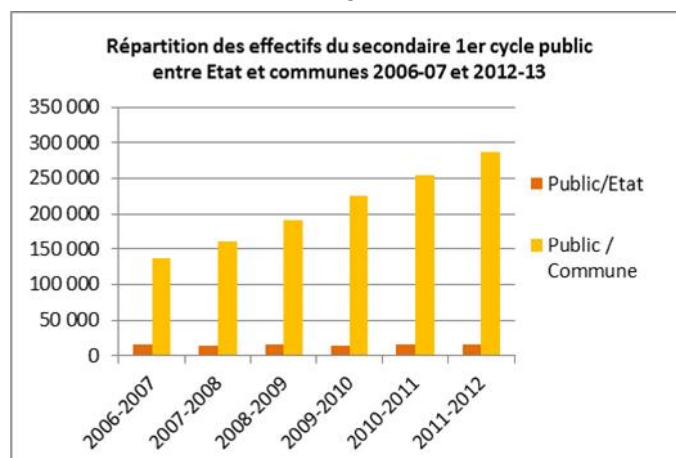
- Au 1^{er} cycle du secondaire (public et privé), entre 2006-07 et 2012-13, les effectifs scolarisés ont enregistré une forte hausse de près de 140%.
- Bien que la croissance ait été plus marquée pour les filles (+165%), les disparités de genre persistent au secondaire. Notons toutefois que le rapport entre les filles et les garçons s'est nettement amélioré, passant au cours de cette période de 72% à 88%.

Figure 4 Evolution des effectifs dans le secondaire (global)

Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques, plusieurs années

La part du secteur privé a légèrement augmenté, passant de près de 5% des effectifs en 2006-07 à 8,5% en 2007-08, se stabilisant autour de cette valeur sur le reste de la période. Notons que ce sont les collèges communaux qui ont absorbé la plus large proportion de la croissance des effectifs : en 2012/13, ils accueilleraient 88% du total des effectifs du secondaire 1^{er} cycle.

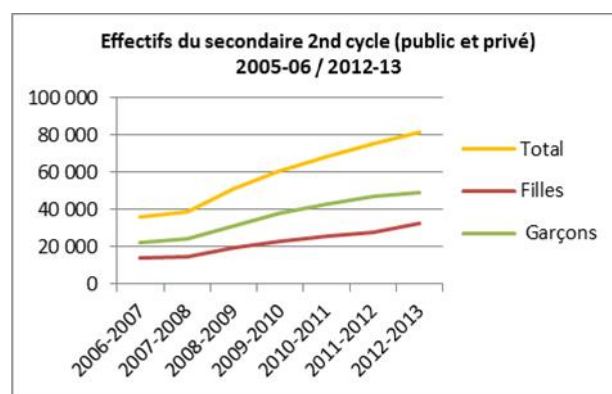
Figure 5 Evolution des effectifs dans le secondaire par type d'établissement (1er cycle)



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques, plusieurs années

- Les effectifs scolarisés au 2nd cycle du secondaire ont eux aussi fortement augmenté, enregistrant une hausse de 124% entre 2006-07 et 2012-13.
- Comme pour les deux niveaux précédents, la hausse des effectifs des filles scolarisées a été plus accentuée. Cependant, les disparités de genre demeurent : le rapport filles/garçons est resté très stable sur l'ensemble de la période, autour de 60%, avant d'enregistrer une légère hausse en 2012-13 (66%).

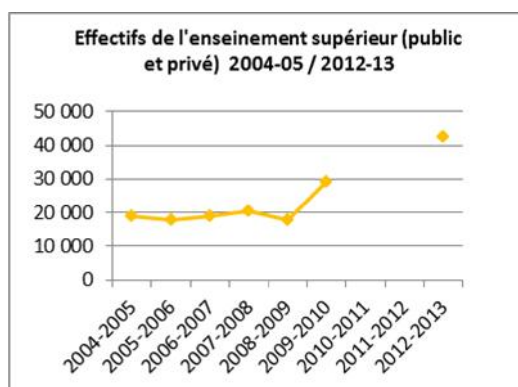
Figure 6 Evolution des effectifs dans le secondaire par type d'établissement (2nd cycle)



Source : les auteurs, d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

Enseignement supérieur:

- Les effectifs de l'enseignement supérieur ont aussi fortement augmenté, enregistrant une hausse de près de 140% entre 2008-09 (date du début de la croissance) et 2012-3.

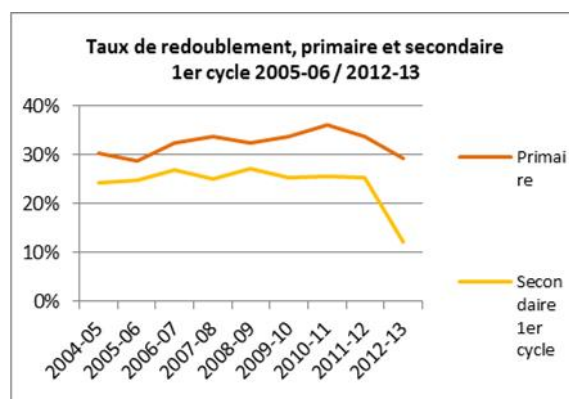
Figure 7 Evolution des effectifs dans le supérieur

Source : les auteurs, d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

EFFICACITE INTERNE et QUALITE DES APPRENTISSAGES

La qualité des apprentissages – un concept analytiquement éluif – peut être cernée, de manière approximative, par différents indicateurs de nature quantitative. Ils sont repris successivement ci-dessous.

- Dans l'enseignement primaire, le **taux de redoublement**¹¹⁰ était en hausse jusqu'en 2010/11 – avec des taux très élevés et supérieurs à la moyenne africaine – avant d'enregistrer une forte baisse en 2011-12 et 2012-13.

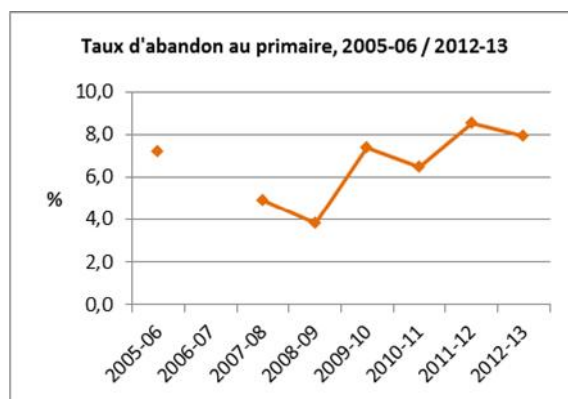
Figure 8 Evolution des redoublements

- Notons que le taux de redoublement dans l'enseignement primaire ne fournit qu'une information limitée sur la qualité des apprentissages. En effet, il existe un nombre limité de places dans le 1^{er} cycle du secondaire, le taux de redoublement est donc particulièrement élevé en classe de 6^{ème}. Par conséquent, le taux de redoublement reflète plus les contraintes d'offre au niveau supérieur que les performances individuelles des élèves.

¹¹⁰ Rapport entre les redoublants de l'année en cours sur les effectifs des élèves de l'année précédente.

- Le **taux d'abandon**¹¹¹ au primaire a suivi une trajectoire erratique, avec cependant une tendance à la hausse depuis 2008-09.

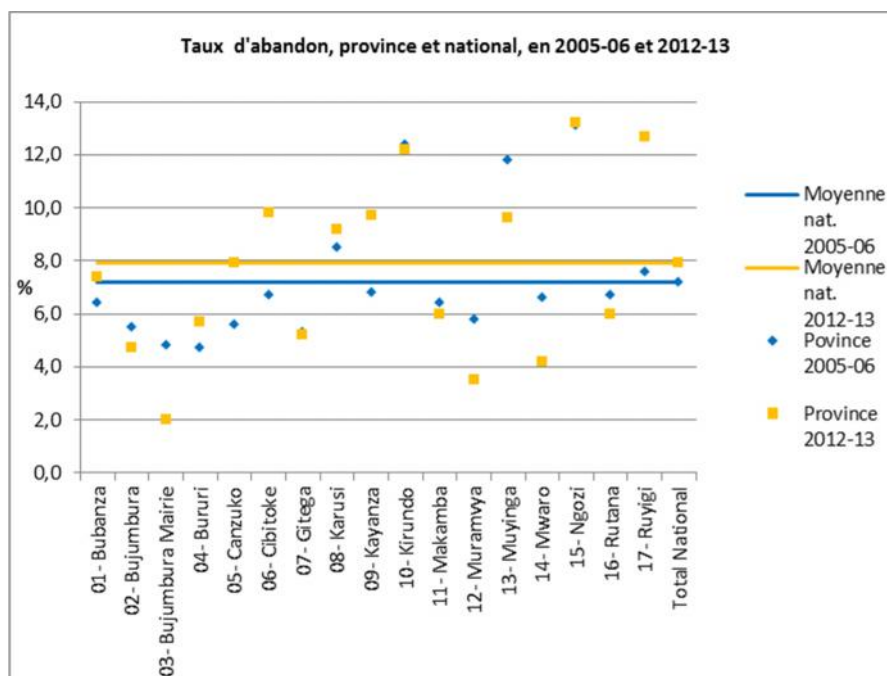
Figure 9 Evolution des abandons



Source : les auteurs, d'après BPSE (2014) 'Indicateurs du PDSEF'

- Le taux d'abandon au primaire a augmenté de manière significative sur la période considérée dans trois provinces : Ruyigi (+5 points), Cibitoke (+3 points) et Kayanza (+3 points). En 2012-13, trois provinces enregistrent un taux d'abandon particulièrement élevé et supérieur à la moyenne nationale : Ngozi (taux d'abandon de 13.2%), Ruyigi (12.7%) et Kirundo (12.2%).

Figure 10 distribution régionale des abandons



Source : les auteurs, d'après BPSE, Annuaire Statistiques, plusieurs années

¹¹¹ Pourcentage des élèves d'une cohorte inscrits dans une année d'étude donnée dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante.

Des données pour évaluer l'évolution des acquis des élèves sur la période étudiée ne sont pas disponibles en série historique. Cependant, les **notes obtenues au concours national et au test de 10^{ème}** peuvent être utilisées comme approximation d'un certain niveau de qualité des apprentissages. Leur évolution dans le temps peut rendre compte de l'impact de la massification sur le niveau des apprentissages scolaires.¹¹² Pour les deux niveaux, les données ne sont actuellement disponibles qu'entre 2009 et 2013.¹¹³

Tableau 1 Réussite au concours national et au test de fin de 10^{ème}

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Pourcentage de participants au concours national avec note \geq 50% (public et privé)	ND	14,5	6,5	83,6	9,8
% de filles parmi les participants	ND	50,8	53,0	53,6	ND
% des filles parmi les participants avec note \geq 50%	ND	35,9	39,39	51,7	
Pourcentage de participants au test national de fin 10e avec note \geq 50% (public et privé)	12,9	8,9	13,9	18,3	ND

Source : les auteurs, d'après données du Bureau des Evaluations (MEBSEMFPFA)

NB : au CN, note maximale = 200 ; test de fin 10^e : 345

- Pour la période couverte (à l'exception de 2011/12), on peut noter la faible proportion d'élèves parvenant à obtenir une note moyenne au concours national et au test de fin de 10^{ème}.
- Selon le RESEN 2010 : 'pour la majorité des élèves en fin du cycle primaire, les connaissances de base nécessaires pour passer au premier cycle du secondaire ne sont pas acquises (UNESCO 2012, p.83). On peut en effet noter la faible proportion d'élèves parvenant à obtenir une note moyenne au concours national et au test de fin de 10^{ème}.
- Si la parité genre a été atteinte en termes d'accès, les filles réussissent notablement moins bien que les garçons lors du concours national.
- Les enquêtes ponctuelles (internationale/PASEC et nationale) menées dans la période récente traduisent également un niveau d'acquisition des savoirs de base insuffisant.
- La comparaison des données selon les années doit être réalisée avec précaution puisque, depuis 2010, le ministère modifie régulièrement le mode d'évaluation et n'a pas encore trouvé le format adéquat qui permette une évaluation équilibrée des faibles, moyens et plus forts.
- Le poids des mathématiques a également été minoré pour éviter que les résultats dans cette matière, généralement mauvais, ne tirent la moyenne vers le bas.
- Le chiffre singulier de 2011/12 pour le concours national (CN) s'explique par une simplification des questions. Ce mode d'évaluation non seulement a entraîné d'excellents résultats mais aussi a été proportionnellement plus favorable aux filles. Mais jugée trop laxiste, l'évaluation a été de nouveau révisée en 2013.
- Notons toutefois que :

¹¹² En faisant l'hypothèse que le degré de difficulté, les critères de correction, et donc le niveau d'exigence, sont restés relativement stables dans le temps.

¹¹³ Les données antérieures sont disponibles au niveau du Bureau de la Stratégie et des Statistiques de l'Education mais n'ont pas pu être obtenues par l'équipe.

- Le taux de réussite au concours national en fin de sixième fluctue d'année en année en fonction du nombre de places disponibles au secondaire.¹¹⁴ Par exemple, en 2010, il n'y avait que 3.300 places disponibles en lycée et 50.000 dans les collèges communaux pour près de 200.000 candidats (Verwimp et al.,2014, p.34). Ceci explique en partie le taux de redoublement élevé.
- La note minimale pour la réussite au concours, fixée administrativement par une ordonnance du Ministre, a régulièrement diminué sur la période (MN 447). Ce constat semble indiquer un déclin de la qualité des apprentissages.
- Les taux de réussite au concours national et à l'examen de fin de 10^{ème} présentent également de fortes disparités territoriales. Par exemple, en 2010, trois communes de la province de Bujumbura Mairie (Rohero, Kinindo and Nyakabiga) ont présenté 2.950 candidats (1.6% du total) et obtenu 450 places de lycées (13.6% du total). En revanche, la province de Kayanza, qui avait présenté 7.5% des candidats, n'a obtenu que 91 places de lycées (soit 2.7% du total). La même année dans 50% des écoles primaires du pays aucun élève ne se qualifiait pour le lycée alors que dans 3% des écoles plus de 10% des élèves étaient acceptés en lycée (Verwimp et al. 2014, p.36-37).
- A l'exception de Bujumbura Mairie, les résultats des différentes provinces oscillent fortement à travers le temps, bien que les taux de réussite entre provinces soient aujourd'hui plus serrés. Par exemple, Bururi qui se situait au 6^{ème} rang national en 2010 pour le pourcentage de participants au CN obtenant une note supérieure à la moyenne, n'était plus qu'au 16^{ème} rang en 2013. Inversement, Ngozi qui occupait la 7^{ème} place en 2010, s'est hissé à la seconde place.

Tableau 2 Rang et proportion de participants par province avec note >=50% au Concours national

	% en 2010	Rang	% en 2013	Rang
Bubanza	15,6	6	6,8	14
Bujumbura Mairie	20,7	1	18,5	1
Bujumbura Rural	14,8	8	8,0	10
Bururi	17,1	4	6,3	16
Cankuzo	15,6	5	7,8	11
Cibitoke	9,9	18	7,8	12
Gitega	13,5	11	7,2	13
Karusi	10,1	17	10,1	6
Kayanza	10,7	16	11,3	4
Kirundo	12,2	15	9,3	8
Makamba	18,9	2	12,5	3
Muramvya	13,8	9	11,1	5
Muyinga	18,0	3	9,9	7
Mwaro	13,7	10	8,7	9
Ngozi	15,1	7	15,7	2
Rumonge	12,9	14	6,7	15
Rutana	13,4	12	6,2	17
Ruyigi	13,0	13	5,7	18

Source : les auteurs, sur la base des données du BEPE (MEBSEMFPFA)

¹¹⁴ Entretiens avec officiels du MEBSEMFPFA (MN 502 et 503)

CJ4.4.2. L'utilisation des services de santé a augmenté sur la période d'observation et a permis d'améliorer la santé de la population et des femmes enceintes et des enfants, en particulier.

Les données utilisées pour répondre à ce critère de jugement sont extraites des annuaires statistiques de 2007 et de 2013. Certaines données proviennent également de la revue du CSLP I (2010) et de la revue de la 1^{ère} année du CSLP II. **Les deux sources de données indiquent que l'utilisation des services de santé a fortement augmenté sur la période d'observation.** Avec un doublement du nombre de consultations externes entre 2007 et 2013, le taux d'utilisation de la consultation externe des centres de santé de premier niveau a fortement progressé entre 2007 (52%) et 2013 (166.2%)¹¹⁵. Des chiffres qui confirment la tendance formulée lors de la revue de la 1^{ère} année du CSLP II qui indiquaient une hausse des taux d'utilisation des CDS de 37% en 2005 à plus de 130% en 2012.

L'utilisation accrue des structures sanitaires a permis d'améliorer, en particulier, la prise en charge des femmes enceintes et des enfants en bas âge.

En effet, le taux d'accouchement en milieu médical et la couverture vaccinale des enfants ont significativement augmenté sur la période d'évaluation. La proportion des accouchements en milieu de soin (Centres de santé et hôpitaux) a plus que triplé entre 2005 (22%) et 2012 (70%)¹¹⁶ suggérant une réponse très positive à l'augmentation de l'offre de services dans ce domaine¹¹⁷. Un résultat qui tend à confirmer la tendance présentée dans le CSLP II (2012) sur la base des enquêtes réalisées en 2005 (MICS) et en 2010 (EDSBII) suggérant une augmentation du pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié¹¹⁸, de 34% en 2005 à 60% en 2010. L'augmentation de l'utilisation de la maternité dans les formations sanitaires est notable, aussi bien de la part des femmes enceintes issues des ménages très pauvres (avec près de 48% d'entre elles ayant accouché dans une structure sanitaire en 2009, contre 21% en 2005), que de la part des femmes issues de ménages riches pour lesquels les accouchements en milieu sanitaire sont passés de 59,4% en 2005 à 79% en 2009. Ces résultats inscrits dans les matrices de suivi de l'AB ont été constitués au cours des revues du CSLP I. Nécessitant une enquête spécifique, leur mise à jour n'est pas disponible pour des années plus récentes, confirmant ainsi les difficultés à rassembler ces informations en dehors des statistiques suivies en routine par le secteur concerné.

Ce résultat peut également indiquer une bonne image des Centres de santé auprès des femmes enceintes et la relative confiance gagnée auprès des femmes par les agents de santé,

¹¹⁵ Les taux de fréquentation supérieurs à 100% également constatés pour la consultation des enfants de moins de 5 ans sont à interpréter avec précaution. Ils peuvent indiquer une très forte utilisation des services (plus d'une CE/hab/an) mais traduisent le plus souvent l'importance des populations non recensées dans les bassins de responsabilité des formations sanitaires, conséquences soit d'erreurs dans les prévisions démographiques, soit de l'afflux important de réfugiés de retour au Burundi.

¹¹⁶ Source : Annuaires statistiques de 2007 et 2013.

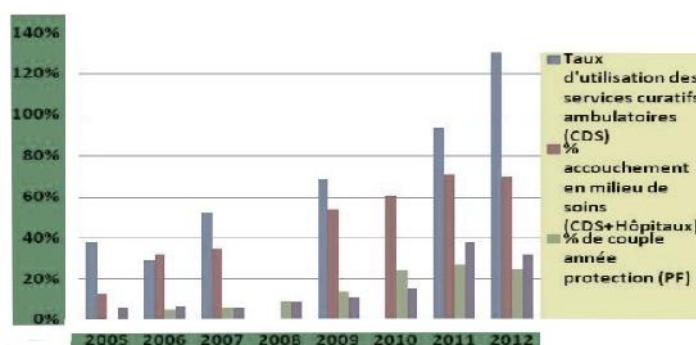
¹¹⁷ Source : Revue du CSLP I, 2010 et revue 1^{ère} année CSLP II, 2013.

¹¹⁸ NB : les accouchements assistés par du personnel qualifié peuvent se dérouler en dehors des structures sanitaires, si ils sont effectués par des matrones par exemple formées et encadrés par le MSPLS.

comme en témoigne également un taux de prévalence contraceptive¹¹⁹ autour de 40% en 2013.

Enfin, d'après les statistiques sanitaires, la couverture vaccinale en VAR (Vaccin Anti Rougeole) et en VAP (Vaccin anti Polio), déjà supérieure à 80% en 2007, dépasserait ainsi les 100% en 2013¹²⁰.

Figure 11 Utilisation des services



Source : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Rapport d'avancement année 1 CSLP II Nov. 2013

L'objectif de toute politique sanitaire est d'améliorer in fine la santé de la population. En particulier, les objectifs poursuivis avec le deuxième volet de la stratégie sectorielle (PNDSII) visaient à accélérer les performances du système de santé en vue de la réalisation des OMD 4 (réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans) OMD 5 (améliorer la santé maternelle) et OMD 6 (combattre le VIH/SIDA, le paludisme). D'après le CSLP ces objectifs avaient une forte probabilité de ne pas être atteints car cette performance avait été jugée comme peu probable, au terme de l'évaluation des OMD faite pour le Burundi en 2010.

Seule l'atteinte de la cible relative à la maîtrise du paludisme et des grandes endémies apparaissait alors comme possible.

¹¹⁹ Le taux de prévalence contraceptive représente la proportion de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans, qui utilise une méthode contraceptive quelconque. Le graphique ci-dessous mentionne de son côté de « couple année protection » qui correspond à une estimation du nombre de couples utilisant un moyen de contraception sur une période d'un an, basée sur le volume de contraceptifs fournis dans le système de santé.

¹²⁰ Ce qui peut indiquer que la population de référence est sous-évaluée, soit parce que la démographie est plus dynamique que les projections retenues, soit que le retour des réfugiés n'a pas été correctement valorisé sur la période.

Tableau 3 Avancement sur des Objectifs 4, 5 et 6 des OMD en 2010

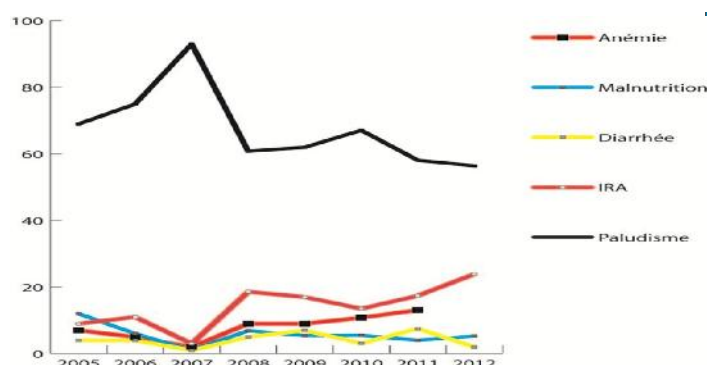
Cibles	Indicateurs	Etat des indicateurs	Possibilité d'atteinte en 2015
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans			
Cible 1: Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans <i>Objectif 2015 du Burundi : 68</i>	<ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans Taux de mortalité infantile Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole. 	<ul style="list-style-type: none"> 168 pour 1,000 en 2008 102 pour 1,000 en 2008 84% en 2008 	Improbable
OMD 5: Améliorer la santé maternelle			
Cible 1: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle <i>Objectif 2015 du Burundi : 200</i>	<ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle (décès sur 100,000 naissances vivantes) Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> 620 en 2007 56% en 2008 	Improbable
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies			
Cible 1: D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle	<ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans Utilisation du préservatif Nombre d'enfants orphelins du SIDA. 	<ul style="list-style-type: none"> 3.5% en 2007 (sans distinguer les enceintes) Non disponible 120,000 en 2007 	Improbable
Cible 2: De 2000 à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	<ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance directe 	<ul style="list-style-type: none"> 24.6% en 2008 et taux de décès : 1.9% en 2006 16.2% des enfants de moins de 5 ans en 2007 80 pour 100,000 habitants en 2006, taux décès : 1.2% Taux de détection en 2005: 45% contre norme de 70%, taux des cas soignés : 79% contre norme de 85% 	Possible

Source Rapport national OMD Burundi 2010

Pourtant, les performances enregistrées en matière de vaccination et de prise en charge des enfants de moins de 5 ans devraient, si elles se prolongeaient dans la durée, avoir un effet à terme sur les taux de mortalité infantile, à l'instar de l'impact mesuré sur la mortalité infanto-juvénile qui a chuté de 176 en 2005 à 96 p. 1000 en 2010 (source EDSB 2010).

Notons également, une relative stabilisation du VIH dans les zones urbaines et semi-urbaines, le Burundi enregistrant un taux de prévalence proche de celui du Rwanda (autour de 3%) et inférieur aux taux estimés pour le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda (autour de 6%)¹²¹. Des pathologies comme le Paludisme sont en net recul, tandis que celles associées à la malnutrition, aux infections respiratoires ou intestinales restent dominantes dans le profil épidémiologique du pays. Le Paludisme reste la principale cause de mortalité dans la population et les maladies liées à la pauvreté continuent de sévir fortement.

¹²¹ Rapport de revue du plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA (cité dans suivi du CSLP II Nov. 2013)

Figure 12 Cinq principales causes de morbidité

Source : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, Rapport d'avancement année 1 CSLP II Nov. 2013

CJ4.4.3. Les conditions de vie de la population se sont améliorées sur la période d'évaluation

En juin 2014, il n'existe pas de données comparables de façon pertinente pour mesurer l'évolution dans le temps de la pauvreté au Burundi.

La dernière enquête de ménage disponible pour mesurer la pauvreté est la QUIBB 2006 (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être). Une nouvelle enquête QUIBB pour l'année 2013 est en cours d'encodage et/ou *nettoyage* à l'ISTEEBU. Cependant, les données ne seront vraisemblablement pas publiques avant la fin de cette année, voire début 2015, elles ne pourront donc pas être utilisées pour cette évaluation.

Entre temps, la BM et l'UNICEF¹²² ont mené une revue des filets sociaux de sécurité au Burundi (2014) dans laquelle ils utilisent les données nationales les plus récentes pour dresser un profil de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Pour cette étude, la BM et l'UNICEF utilisent également des données d'enquêtes de ménages :

- Des données provisoires d'un module de consommation compris dans l'enquête PMS 2012-2013. Les analyses basées sur ces données sont donc sujettes à des modifications.
- Des données de l'enquête démographique et santé de 2010
- Des données de l'enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) de 2011-12

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres au monde. La pauvreté est généralisée avec une exception pour un groupe restreint de ménages au sommet de la distribution de la consommation.

L'indice de pauvreté au Burundi était de 67% en 2006. Cet indice de pauvreté a été calculé sur base de l'enquête de ménage QUIBB 2006.

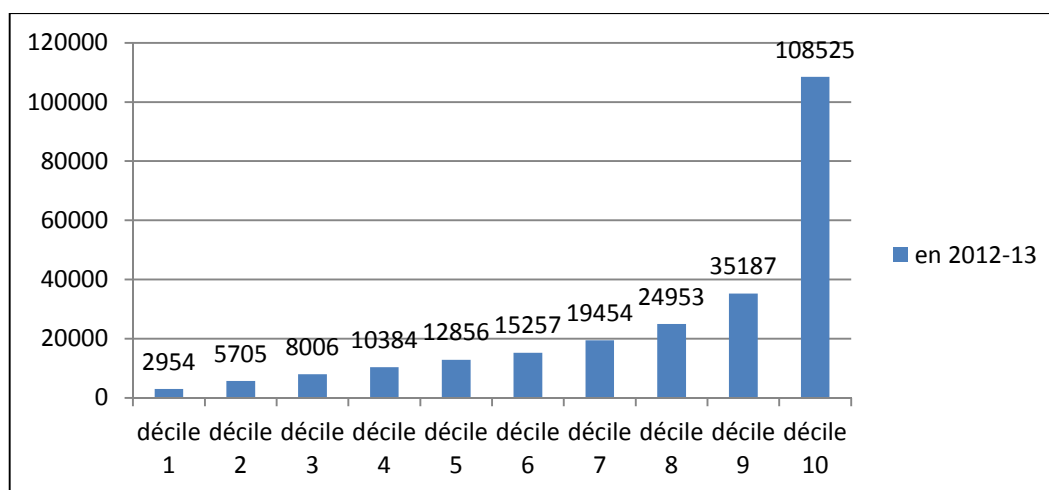
¹²² La comparabilité des données sur la consommation entre les enquêtes QUIBB 2006 et PMS 2012-2013 posent néanmoins question car la méthodologie d'enquête n'est pas similaire et la période de collecte des données sur le terrain n'est pas la même non plus.

La situation a depuis lors beaucoup changé (processus de retour de centaines de milliers de réfugiés et une reprise modeste de l'économie) sans qu'il soit possible à ce stade d'acter une véritable amélioration.

L'indice multidimensionnel de pauvreté, intégrant le bien-être matériel et les progrès dans l'éducation, la santé et la nutrition¹²³, aurait diminué de 0.5 à 0.42 entre 2005 et 2009 (sur base des enquêtes de ménages MICS 2005 et PMS 2009, Revue CSLP I, 2010). Cette progression serait principalement liée aux améliorations dans le secteur de l'éducation.

La pauvreté reste quasi généralisée sur l'ensemble de la population : la moyenne des dépenses de consommation par équivalent adulte augmente très légèrement d'un décile à l'autre (analyses provisoires des données de l'enquête de ménages PMS 2012-13). La distribution des six premiers déciles est quasi plate : la consommation moyenne par équivalent adulte augmente d'en moyenne 2 460 BIF, soit USD 3.06, entre chacun des six premiers déciles. Cependant, le dernier décile se distingue clairement, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 13 Consommation mensuelle moyenne en BIF par équivalent adulte par décile en 2012-13 (données provisoires)



Source : Revue sur les filets sociaux de sécurité au Burundi, 2014.

La situation actuelle en termes de pauvreté reste très préoccupante. Les indicateurs de développement humain, fortement corrélés au niveau de pauvreté, mesurés en 2012-2013 sont généralement moins bons en milieu rural et sont particulièrement faibles dans les provinces du Nord et du Centre-Est (analyses PMS 2012-13).

Les ménages les plus pauvres sont plus relativement plus nombreux dans la région du Centre-Est (provinces de Cankuzo, Gitega, Karuzi, Muramvya et Ruyigi) et en particulier celle du Nord (province de Kayanza, Kirundo, Muyinga et Ngozi) : 78% du premier quintile (20% des plus pauvres) vit dans ces deux régions (données provisoires du PMS 2012-13). Ces données sont cohérentes avec les analyses sur la sécurité alimentaire du PAM (2012). Les statistiques présentées dans le rapport final QUIBB 2006 démontraient aussi une proportion plus importante de familles très pauvres dans les provinces du Nord et du Centre-Est.

¹²³ Cet indice n'intègre pas correctement la contribution de la nutrition, car les données ne le permettaient pas.

La malnutrition chronique est de 48% en milieu rural contre 29% en milieu urbain (24% à Bujumbura Mairie). Dans les provinces du Nord, elle atteint 50% (données provisoires PMS 2012-13).

En 2012-2013, la non-fréquentation de l'école des enfants de 7 à 12 ans était de 16% en milieu rural contre 8% en milieu urbain, et de 20% dans les provinces du Nord.

Les accouchements hors des établissements sanitaires sont de 23% en milieu rural contre 6% en milieu urbain et de 26% dans les provinces du Nord (données provisoires PMS 2012-13).

Certaines catégories de la population sont particulièrement vulnérables.

- Les ménages dirigés par une femme ont tendance à être en moyenne plus pauvres (moins accès à des moyens productifs et moins éduqués).
- Les Batwas sont une minorité ethnique (1% de la population). Ils vivent dans un état de vulnérabilité extrême à cause de leur accès encore plus réduit à la terre (79% cultivent moins de 0.1ha ; 61% moins de 0.05ha), du fait qu'ils sont souvent exclus socialement et qu'ils ont peu d'accès à des services sociaux (niveaux de scolarisation beaucoup plus faibles des enfants Batwas par rapport aux autres enfants, surtout dans le secondaire, résultats de l'enquête UNIPROBA&IWGIA 2006-08).
- Les orphelins et les personnes handicapées.

Comparer les chiffres issus des analyses des données collectées via l'enquête PMS 2012-13 (ci-dessus) avec les chiffres avancés dans le rapport final de l'enquête QUIBB 2006 n'est pas pertinent car les méthodes de calculs divergent fortement. Cependant, plusieurs éléments indiquent que la pauvreté pourrait avoir augmenté dans les années récentes, surtout dans le milieu rural où vit près de 90% de la population.

- Relance économique faible depuis la fin de la guerre civile.
- La majorité de la population dépend de l'agriculture (88% selon le dernier recensement de 2008) et vit en milieu rural (89.3% selon les estimations des Nations Unies (2011). Or la croissance du secteur agricole (1.2% de 2006 à 2013) est en-deçà de la croissance démographique rapide (3.5% de 2005 à 2010¹²⁴ amplifiée par le rapatriement des réfugiés), ce qui suggère que malgré la fin des conflits, la pauvreté, en particulier en milieu rural, pourrait avoir augmenté.
- La pression sur les terres ne cesse de s'accroître (croissance démographique élevée, répartition de la population entre le milieu urbain et rural qui stagne, pas ou peu de création d'emploi hors de l'agriculture), aggravant encore la production du secteur agricole et ayant des conséquences importantes sur la sécurité alimentaire et la malnutrition dont le taux est l'un des plus élevés au monde après l'Afghanistan (57.7% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance selon l'enquête EDS 2010). Lors des périodes de soudure en avril et en octobre, l'insécurité alimentaire des ménages atteint chaque année un pic de 40 à 60% des ménages, contre 10% en janvier et en juin (PAM 2012).¹²⁵

¹²⁴ World population prospects : The 2012 revision, Division de Population des Nations Unies, NY.

¹²⁵ L'insécurité alimentaire est calculée par un score de consommation alimentaire dans des études réalisées par le PAM.

Sur la période d'évaluation, plusieurs facteurs externes peuvent avoir joué positivement ou négativement sur la vulnérabilité et les conditions de vie des populations.

On relèvera en particulier la problématique de la croissance démographique qui n'a pas été prise en compte spécifiquement par les AB mais a été adressée au niveau du CSLP II, les facteurs liés à la densité de population et donc à la pression sur le territoire accentuée aussi par le retour des réfugiés ainsi que les facteurs de nature politique, climatologique et ceux liés aux évolutions internationales (notamment le prix des produits agricoles).

Dans la revue du CSLP I, plusieurs indicateurs sur la pauvreté sont repris. Cependant, ils ne permettent pas de faire un suivi de la situation de la pauvreté car leur valeur n'est pas calculée à intervalle régulier. De plus ils sont très généraux et n'apportent rien de plus que les indicateurs présentés dans le reste du rapport, au niveau économique, santé et éducation.

CJ4.4.4. Les changements observés ont été influencés par des facteurs spécifiques liés aux politiques mises en œuvre par le Gouvernement et/ou par d'autres facteurs externes

Education

La décision de gratuité a eu sans conteste un effet considérable sur la scolarisation des enfants burundais, encore plus notable dans le cas des filles : la décision de gratuité a proportionnellement plus bénéficié aux filles qu'aux garçons.

Les progrès de scolarisation ont été l'effet combiné de la gratuité et de l'amélioration de l'offre. Au primaire, l'analyse économétrique a démontré l'influence de l'offre d'infrastructures sur le taux brut de scolarisation. Par exemple, plus il y a d'établissements en double vacation sur une commune plus le taux de scolarisation sur cette commune a tendance à être faible. L'analyse économétrique met également en lumière l'effet de richesse sur la scolarisation: plus les ménages de la commune sont riches, plus le taux de scolarisation sur cette commune est élevé.

La décélération du TBS en fin de période traduit certainement plusieurs phénomènes :

- La résorption progressive de la masse d'élèves trop âgés car n'ayant pas pu être scolarisés durant le conflit ;
- Une réduction du taux de redoublement en toute fin de période qui aura également permis de diminuer le nombre élevé trop âgés ;
- Un effet classique de saturation;
- Un effet de la demande, la population décidant de sortir du système en raison de conditions de scolarisation qui se détériorent (classes surchargées, qualité de l'enseignement perçues comme inadéquates, une gratuité théorique qui s'accompagne de multiples frais annexes...). La hausse du taux d'abandon en fin de période (voir plus loin) confirme cette tendance.

La croissance de l'offre n'a pas été à la hauteur des besoins nourris par (i) une croissance démographique forte, (ii) la nécessité de prendre en charge, dans la période post-conflit, les

enfants hors âge scolaire qui n'avaient pu bénéficier de scolarisation pendant la guerre et (iii) l'intégration dans le système éducatif des réfugiés rapatriés. Cependant le déficit d'infrastructures est également dû aux difficultés d'exécution rencontrées à la fois par l'Etat et par le FCE.

Efficacité interne du système éducatif et qualité des apprentissages:

- La diminution du taux de redoublement en fin de période a été le fruit d'une politique proactive du gouvernement visant à sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les effets pervers du redoublement (congestion du système, stigmatisation de l'élève redoublant, gains d'apprentissage incertains). Cependant, cette politique a été mise en œuvre dans une approche gestionnaire, avec des objectifs de résultats imposés aux enseignants et déconnectés d'une réalité de terrain où les conditions d'apprentissage ne permettent pas un suivi individualisé des élèves les plus faibles. Cette approche, qui revient à réduire la politique éducative à une pure politique de gestion des flux, a été source de frustration au sein de la profession enseignante.
- La dynamique de l'abandon scolaire au primaire est quant à elle la résultante de multiples facteurs, qui relèvent de l'environnement scolaire et familial, sans qu'il soit aisé de hiérarchiser l'effet de chacun. Ces facteurs nourrissent également le déclin de la qualité des apprentissages. Ils sont liés à :
 - L'insuffisance de l'offre (classes pléthoriques, manque de manuels, de bancs-pupitres) ;
 - Les programmes scolaires et méthodes pédagogiques : des programmes vastes et obsolètes, l'exigence de quatre langues d'enseignement (kirundi, français, anglais et swahili) non maîtrisées par les élèves et les maîtres, une pédagogie de la contrainte plutôt que de la réussite, des pratiques d'évaluation déficientes ;
 - La question enseignante : formation initiale lacunaire et trop théorique des enseignants, affectation difficile des enseignants dans les zones enclavées, le manque de motivation des enseignants
 - La pauvreté des familles : temps insuffisant consacré aux devoirs à cause des activités domestiques, attrait du travail rémunéré dans les pays frontaliers (travail domestique). Le niveau d'éducation de la mère a une influence importante sur la probabilité d'abandonner : plus le nombre d'années de scolarisation de la mère est élevé plus cette probabilité diminue (Verwimp et al., 2014, p.16).
 - Manque de motivation des élèves qui n'ont pas confiance dans le système éducatif. En effet, peu d'entre eux pensent qu'un diplôme leur donnera accès à un travail rémunéré, qui leur permettra de s'émanciper d'avantage qu'en travaillant immédiatement (Verwimp et al. 2014).

Si la disponibilité de salles de classe fonctionnelles influe sur le taux de réussite, l'analyse économétrique met surtout en lumière l'importance de la disponibilité d'enseignants et de leur niveau de formation sur la qualité des apprentissages. La pauvreté, au niveau des ménages et des communes, a également un impact significatif sur les résultats au concours national (Verwimp et al. 2014). Par ailleurs, plus un enfant est âgé, plus ses chances de réussite diminuent.

- L'instabilité dans le classement des taux de réussite entre provinces peut s'expliquer par :

- Les mesures d'émulation entre provinces mises en place par le Ministère.¹²⁶
- Des facteurs politiques avec l'influence potentielle de certains dirigeants de premier plan (le Président est originaire de Ngozi qui est passée en quelques années de la 17^{ème} place à la 1^{ère})
- Les stratégies mises en œuvre sur le terrain pour concentrer des ressources extrêmement limitées (notamment les enseignants) sur les classes de 5^{ème} et 6^{ème}.
- Un fort taux d'abandon dans les premiers cycles impliquant que ceux qui parviennent jusqu'au concours national sont finalement d'un bon niveau.

Dans un contexte de forte augmentation des effectifs et d'arrivée dans le système éducatif d'enfants ou jeunes adultes avec un capital culturel bas, ce déclin des résultats n'est que peu surprenant. Cependant, certaines mesures ou orientations stratégiques ont pu renforcer les tendances négatives : par exemple l'introduction en 2005/06 de nouvelles langues à partir de la 4^{ème} (Anglais et Kiswahili), le maintien de programmes scolaires lourds et obsolètes, la perpétuation d'une pédagogie de la contrainte, le passage précipité à l'éducation fondamentale qui a profondément déstabilisé un système déjà fragile, l'instabilité des modes d'évaluation ou la politisation des recrutements et affectation des enseignants qui ne valorisent pas le diplôme.

- Enfin, le système éducatif est marqué par un fort degré de politisation qui se décline à tous les niveaux : du niveau stratégique (la décision du passage à l'école fondamentale a été prise au plus haut niveau sans concertation avec le secteur) à celui des recrutements des enseignants ou celui du fonctionnement des comités de gestion des écoles.
- En définitive, alors que dans un contexte fragile de post-conflit, le système éducatif burundais a largement rempli sa fonction de socialisation des enfants et jeunes, tout en contribuant à la pacification de la société, les conditions pour remplir sa fonction proprement éducative – c'est-à-dire de transmission des savoirs – ne sont pas encore remplies.

Plusieurs facteurs externes ont cependant influé sur les résultats du secteur.

La forte natalité nourrit la pression sur l'offre en infrastructures et en enseignants.

La guerre civile et le processus de rapatriement des réfugiés ont eu une influence importante sur le système éducatif burundais. Les mécanismes directs ou indirects par lesquels la guerre civile – même achevée – continue à influencer sur les dynamiques scolaires sont multiples : l'importance du nombre d'enfants hors âge scolaire, les problèmes d'insertion des anciens enfants soldats dans le système éducatif, le manque d'attractivité des zones plus particulièrement touchées par le conflit pour les enseignants, un sentiment d'insécurité des enseignants dans ces zones quand ils n'en sont pas originaires, les effets retardés sur la qualité des apprentissages de la malnutrition infantile durant le conflit (Verwimp et al., 2014, p.43)

¹²⁶ Depuis 2010, le ministère a fixé des objectifs aux provinces à travers plusieurs indicateurs : le rang et le taux de réussite au CN, le niveau de réduction du taux de redoublement, la salubrité des écoles et les dispositifs d'encadrement mis en place par les écoles (par exemple plus de tests que la norme, séances d'encadrement durant le week-end). Jusqu'en 2012, le Ministère se contentait de publier les classements. En 2013, avec l'appui du FCE, une prime d'émulation a été versée à 140 écoles (1 dans chaque commune). La mesure n'a pas été reconduite en 2014. Entretiens (MN 447 et 505)

ou encore la qualité moindre de la formation reçue par les enseignants qui ont été formés durant la période de conflit. La guerre civile a également eu un effet sur le niveau de pauvreté dans les zones touchées par les conflits, qui constitue un facteur explicatif à la fois de la scolarisation et de la réussite aux examens. Les rapatriements de réfugiés ont accru la pression sur l'offre scolaire dans les provinces concernées (Bururi, de Kayanza, Makamba, et Rutana).

Les provinces du nord du pays ont été également touchées par la famine, à plusieurs reprises durant la période d'évaluation, une situation propice à l'abandon scolaire.

Les réalités du marché du travail – notamment, en zones rurales, la faiblesse des emplois disponibles hors du secteur agricole informel – peut également inciter les enfants à quitter le système scolaire avant la fin du primaire.

Santé

Le secteur de la santé a été abordé dans cette évaluation en vue d'illustrer certaines analyses formulées dans le cadre de la présente évaluation de l'AB : en accord avec les parties prenantes, aucune analyse économétrique n'a donc été envisagée. Mais il a été convenu de mettre en lien les constats faits aux différentes étapes antérieures de cette évaluation afin de mettre en lumière des liens possibles de causes à effets entre les intrants et les réformes institutionnelles dans le système de santé, et les résultats obtenus dans ce secteur. Les liens proposés ci-après sont partiellement extérieurs au système de santé, d'autres constituent des variables plus facilement maîtrisables par le secteur.

Variables endogènes

Le pays a enregistré sur la période des résultats très encourageants en termes d'activités des services de santé (CJ 4.4.2). Il existe un lien clair entre la politique menée dans le secteur et les résultats enregistrés :

- La combinaison des interventions de l'Etat (compte tenu des inputs apportés par l'Appui budgétaire) avec celles de ses partenaires (dans le cadre de projets), conjuguée à la petite taille du pays ont favorisé des synergies permettant une amélioration spectaculaire de l'offre de soins.
- Le renforcement de la couverture du pays en formations sanitaires fonctionnelles, conjugué de surcroît à une série de décisions allégeant ou (supprimant totalement pour certains) la charge financière des soins de santé jusqu'alors supportée par les familles ont fortement amélioré les conditions d'accès des populations au soin de santé.
- L'amélioration de l'accessibilité géographique et financière des soins a eu un effet immédiat sur la fréquentation des formations sanitaires, induisant une meilleure prise en charge des grossesses et des pathologies des enfants en bas âge. Cette étape constitue un préalable indispensable à l'amélioration des indicateurs globaux de santé de la population en termes de mortalité maternelle et infantile, même si ces indicateurs ne sont mesurés que périodiquement, à l'issue de rares et coûteuses enquêtes.

Mais des réserves apparaissent sur la durabilité des résultats constatés, en termes de pérennisation des financements indispensables à la prolongation de la politique menée, et de qualité des soins apportés par le système de santé.

- En privilégiant les outils relatifs à l'extension de la politique de gratuité des soins (prise en charge de la femme enceinte jusqu'au post-partum immédiat, élargissement de la vaccination de routine, de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, et des médicaments des pathologies prioritaires), le gouvernement s'est engagé dans une fuite en avant qui l'oblige à trouver toujours plus de financements. Une situation qui permet une certaine visibilité au plan politique, mais qui n'est pas tenable sur le plan macro-économique sans un appui massif des partenaires destiné au financement de la politique de gratuité. Or, contrairement au secteur Education, les engagements financiers des partenaires, s'ils sont massifs et affirment contribuer à un axe de la stratégie sectorielle, sont de fait partiellement alignés sur les *véritables* priorités nationales : une partie seulement finance la compensation de la gratuité des soins dans le cadre du FBP et aucun partenaire ne participe au financement de la CAM.
- L'accumulation des arriérés des formations sanitaires au titre de la CAM et du FBP fragilise celles-ci dans le renouvellement du fonds de roulement nécessaire à une prise en charge de qualité des attentes des patients. Si cette situation s'installe dans la durée, la fréquentation des formations sanitaires risque de chuter et de fragiliser encore plus leur situation financière, pourtant indispensable pour permettre un accueil adéquat des patients. Et une baisse de la fréquentation induirait inévitablement un recul rapide des indicateurs sanitaires alors que les progrès actuels n'ont pas encore été correctement documentés par des études épidémiologiques complètes.

Variables partiellement exogènes

Comme dans l'éducation, la principale variable externe est la pauvreté. Or les éléments d'une croissance endogène suffisamment forte n'ont pas pu être réunis sur la période et la faiblesse des ressources économiques ou une déstructuration des liens familiaux traditionnels (décès d'un conjoint ou d'un parent) tendent à renforcer les risques sanitaires encourus par les personnes les plus vulnérables (femmes et enfants) (CJ 4.4.3). Ces risques seront accrus par la malnutrition chez les enfants, ou par des grossesses précoces et multiples chez les jeunes femmes, qui accroissent en retour le risque de décès des mères et des nouveaux nés. La pauvreté est ainsi concomitante des questions de la fécondité et de la malnutrition qui en aggravent encore les effets.

La question de la fécondité a été abordée dans le CSLP II qui prévoyait des interventions en vue de la faire baisser, à la fois en tentant d'influencer les comportements des parents¹²⁷ et en s'engageant à prendre des mesures pour réduire le taux de mortalité infanto-juvénile (de 152‰ en 2008 à 125‰ en 2015) et réduire le ratio de mortalité maternelle (de 499/100 000 naissances vivantes en 2010 à 390/100 000 naissances vivantes en 2015) afin que le désir d'enfant ne soit plus motivé par le souhait '*que certains réussissent à survivre*' (CSLP II, 2012). Sur cet aspect le MSPLS peut certes intensifier ses services pour une meilleure prise en charge de la femme enceinte et de l'enfant en bas âge et renforcer ses conseils en vue d'une

¹²⁷ (i) augmenter l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant de 23,5 en 2011 à 25 en 2015 (ii) mettre en place des mesures incitatives indirectes encourageant les couples à réduire la taille de leur famille (iii) intensifier la sensibilisation de la population, des leaders d'opinion et des leaders religieux sur la planification familiale et (iv) augmenter le taux de prévalence contraceptive de 19% en 2011 à 28% en 2015. Sur ce dernier point, l'objectif aurait été atteint, avec un taux de 40% mesuré pour l'année 2013.

augmentation de la prévalence contraceptive. Mais il ne peut pas fondamentalement modifier les comportements à risques des personnes que la pauvreté a rendues plus vulnérables.

Autre variable importante, la malnutrition constitue un facteur aggravant les pathologies en général (paludisme, maladies opportunes chez un patient porteur du VIH) ou encore les difficultés rencontrées pendant la période de gestation. Au Burundi, la malnutrition aiguë était en dessous du seuil d'alerte défini par l'OMS (MAG >10%) avec un taux de 6% mesuré en 2010 (EDS 2010). Mais la malnutrition chronique reste un problème grave touchant 58% des enfants de moins de 5 ans et 29% d'entre eux pour sa forme sévère (EDS 2010)¹²⁸. Or les outils de réhabilitation nutritionnelle à la disposition du MSPLS permettent de lutter contre la malnutrition aiguë mais sont inopérants pour prévenir les situations de malnutrition chronique, plus spécifiquement corrélés aux revenus et aux conditions de vie des familles.

¹²⁸ Voir aussi CJ 4.4.3.

Annexe 4 : Analyses quantitatives

4.1 Secteur Education

4.1.1 Introduction

L'objectif de nos analyses statistiques et économétriques est de nous prononcer sur l'efficacité avec laquelle le gouvernement burundais a amélioré les performances du système éducatif. La littérature souligne que les effets des augmentations de moyens alloués au sein des secteurs éducatifs dépendent de manière significative des caractéristiques du terrain tant socio-économiques que culturels dans lequel le secteur éducatif opère. L'objectif des analyses quantitatives est donc d'explorer la diversité socio-économique et culturelle des communes burundaises afin de mettre en lumière la manière dont les moyens investis dans le secteur éducatif génèrent des résultats divergents en fonction des conditions socio-économico-culturelles. Il s'agit également d'étudier la manière avec laquelle les conditions de terrain et les moyens mis en œuvre interagissent en faveur d'une hétérogénéité réduite (ou accentuée) entre communes présentant des profils socio-économiques et culturels différents.

La performance d'un système éducatif est par nature difficile à mesurer et suscite de nombreux débats quant à son exact définition. Cette étude s'aligne donc sur la littérature existante qui évalue les systèmes éducatifs en fonction de leurs performances tant en matière d'accès (taux de scolarisation) qu'en termes de performances internes (taux d'achèvement, taux d'abandon, taux de redoublement, et taux de réussite au Concours National de fin de 6^{ème} primaire).

Cette note présente, tout d'abord, les bases de données pertinentes utilisées pour l'analyse économétrique dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire. Puis, elle expose le travail important réalisé sur ces bases de données pour les rendre exploitables pour les analyses. La stratégie empirique suivie est ensuite présentée. Les deux sections suivantes présentent, successivement, les variables utilisées et les résultats des estimations économétriques pour l'enseignement primaire et secondaire. Finalement, elle résume les objectifs poursuivis de la phase d'analyse approfondie (mission de terrain de septembre 2014) et présente brièvement les lieux visités, les institutions et personnes rencontrées.

4.1.2 Bases de données

A la suite de la mission à Bujumbura en mai 2014, et aux interviews menées sur le terrain, il a été décidé de baser les investigations quantitatives dans le secteur de l'éducation sur quatre différentes bases de données :

- (1) Les données issues du Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education du Ministère de l'Education (BPSE), recensements scolaires annuels (données sur les établissements scolaires) ;
- (2) Les données issues du Département des Evaluation du Ministère de l'Education, pour les résultats au concours national et test de 10^{ème};

- (3) Les données issues de l'ISTEEBU pour les données sur la population ;
- (4) Les données issues de la Demographic Health Survey (DHS) 2010, pour les données socio-économiques et culturelles.

Chacune de ces bases de données présentent des spécificités particulières qui ont été prises en compte lors de l'exploitation et la fusion de ces bases de données. Ces bases de données issues de sources différentes ont posé différents problèmes techniques qu'il a fallu résoudre avant d'en extraire les données utiles à cette étude. Le travail sur les bases de données préalable à l'analyse quantitative est décrit ci-dessous.

4.1.3 Travail réalisé sur les bases de données

- (1) Les données issues du Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education du Ministère de l'Education

Après diverses tentatives auprès du responsable de la création et de la gestion des bases de données au BPSEE, l'équipe a réussi à obtenir une version ACCESS de la base de données par établissement pour 3 années 2009-10, 2010-11, et 2011-12. Cependant, l'exploitation de cette base de données s'est avérée particulièrement difficile. En effet, cette base de données est dotée de nombreux verrous codifiés probablement mis en place afin d'assurer l'intégrité et la protection des données. Malheureusement ces codes n'ont pu nous être fournis et nous avons dès lors été contraints de les forcer un à un. Par ailleurs, la base de données est construite sur base d'une arborescence codifiée¹ à laquelle nous n'avons pas eu accès. Cette arborescence a dès lors dû être déduite de manière itérative à travers de nombreuses recherches et manipulations

Après plusieurs heures de travail, l'équipe est parvenue à contourner les restrictions d'accès et à développer les procédures et programmes permettant d'exporter de manière systématique les données vers un langage de programmation exploitable statistiquement. Ensuite, il a fallu traduire toute la codification des données afin d'être en mesure d'identifier toutes les variables nécessaires pour les analyses. Notons que ce travail a été réalisé pour les données de l'année 2010-11 pour les fusionner ensuite avec la DHS 2010 et les autres bases de données pertinentes à cette analyse.

Par ailleurs, les annuaires statistiques et rapports d'indicateurs de 2005-06 à 2012-13 ont été collectés, soit en version électronique sous format PDF, soit en version papier. Les fichiers PDF ont donc été convertis en Excel et les données pertinentes disponibles uniquement en version papier ont été saisies manuellement.

- (2) Les données issues du Département des Evaluations du Ministère de l'Education

Le Département des Evaluations du Ministère de l'Education a transmis à l'équipe la base de données sur les résultats obtenus par les élèves burundais au concours national de fin de cycle primaire et celles du test national de fin de 10ème année du cycle secondaire pour les 4 dernières années (2009-10, 2010-11, 2011-12, 2012-13) en format Excel. Cette base de données est construite à partir des informations

¹ Il convient de souligner que les bases de données du secteur primaire et du secteur secondaire sont intégralement fondues l'une dans l'autre dans la base de données du Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education, ce qui a également généré quelques problèmes techniques.

transmises par l'ensemble des établissements sur base des points obtenus par chaque élève participant au concours/test national. Les données pour l'année 2010-11 ont été utilisées pour l'analyse quantitative.

(3) Les données issues de l'ISTEEBU

Des données démographiques sont nécessaires pour la construction d'indicateurs. Ces données ont été reçues de l'ISTEEBU en format PDF, qu'il a donc fallu convertir en fichiers Excel. Les données utilisées sont celles de l'Annuaire Statistique du Burundi 2010. Elles reprennent les projections démographiques sur base du recensement de 2008 au niveau des provinces, par tranches d'âge (entre 5 et 9 ans d'une part, et d'autre part, entre 10 et 14 ans) et par sexe. Etant donné que l'analyse est au niveau des communes, l'équipe a construit des données démographiques par tranche d'âge d'intérêt au niveau des communes, en se basant sur des calculs de projection réalisés au niveau des provinces. Cela engendre certainement un biais, car l'on suppose la même évolution démographique dans chaque commune d'une même province. Cependant, il n'aurait pas été possible de faire autrement.

(4) Les données issues de la DHS 2010

La DHS Burundi est construite sur base d'enquêtes réalisées auprès d'un échantillon de 8.596 ménages à travers l'ensemble des communes du Burundi entre le 29 août 2010 et le 30 janvier 2011. Elle contient une vaste variété d'informations sur les ménages interrogés : la structure démographique, des indicateurs de richesse, les niveaux d'éducation, les conditions de vie et de logement, les appartenances ethniques et culturelles, etc. Les variables pertinentes pour cette étude ont été retenues et agrégées au niveau de la commune. La représentativité de cet échantillon a vraisemblablement été calculée au niveau de la colline, elle devrait donc être respectée au niveau des communes.

(5) Fusion des bases de données et construction des variables au niveau communal

- **Les bases de données du BPSE et du bureau des Evaluation ont été fusionnées au niveau des établissements.** Etant donné que la manière de dénommer les établissements varie entre ces deux bases de données (abréviations et/ou acronymes différents), et que l'appartenance géographique n'est pas nécessairement spécifiée, une procédure systématique de recherche des correspondances optimales (closest match, etc.) a été élaborée. Cela nous a permis de retrouver une correspondance pour quasi la totalité des établissements. Notons également que tous les établissements n'organisent pas les examens d'Etat. Par contre il semble relativement juste de prendre l'hypothèse que les élèves passent ces tests dans leur commune. Ce qui nous conforte pour notre analyse au niveau des communes. Une attention particulière a été donnée à la correspondance entre les dénominations et découpages communaux entre ces deux différentes bases de données (bureau des Evaluation et bureau de la planification et des statistiques). **Les variables ont, ensuite, été agrégées au niveau communal.**
- **Les variables de la DHS 2010 pertinentes pour l'analyse ont été agrégées au niveau communal.**
- **Ensuite ces bases de données (DHS au niveau communal et Ministère de l'Education –BPSE et Bureau de l'Evaluation- au niveau des communes) ont été**

fusionnées au niveau des communes. Une attention particulière a été portée à la correspondance des découpages communaux.

(6) Nettoyages des bases de données

Les différentes bases de données ont également été nettoyées (avant et après leur fusion). Cela permet de se rendre compte des incohérences qui persistent et donc d'homogénéiser les nomenclatures dans une base et à travers les bases de données (p.ex. noms des communes, dénominations d'établissements, etc.). Cela permet aussi d'identifier les valeurs aberrantes et de les traiter. Et finalement, cela permet de s'assurer de la fiabilité des données ainsi collectées et reconstruites.

4.1.4 Stratégie empirique

Deux types d'analyse sont proposés sur base des données disponibles et exploitables statistiquement: une analyse temporelle et une analyse en cross-section. L'analyse temporelle est entièrement reprise dans le corps du texte des réponses aux questions d'évaluation, alors que seuls les résultats principaux de l'analyse économétrique en cross section y sont repris. Ces derniers sont par contre amplement discutés ci-dessous.

Analyse temporelle au niveau des provinces (17 provinces)

Ces analyses mettent en évidence la manière dont le système éducatif a évolué à travers le pays et à travers la période d'évaluation.

Les données nationales et provinciales de 2005 à 2012 (issues des annuaires statistiques des années correspondantes) ont été utilisées afin de fournir une description statistique de l'évolution des grands indicateurs du système éducatif tant du point de vue des performances, que du point de vue de l'évolution du volume et de la qualité des moyens mis en œuvre au sein de ce système. Notons que les points du concours national de fin de cycle primaire et ceux du test national de fin de 10^{ème} année du cycle secondaire ne sont qu'accessibles à partir de 2008-09, l'analyse de ces données est donc faite sur un nombre restreint d'années.

Analyse en cross-section au niveau des communes (129 communes)

Le cœur de l'étude économétrique se focalisera sur une analyse détaillée, au niveau communal, de la performance du système éducatif en 2010-2011 (taux de scolarisation, taux d'achèvement, taux de réussite, taux d'abandon, taux de redoublement). En effet, les données socio-économiques disponibles via la DHS n'existent que pour l'année 2010. Il aurait été idéal de vérifier la robustesse des résultats en répliquant l'analyse avec les données statistiques du ministère de l'éducation pour l'année 2011-2012 partant du principe que les caractéristiques familiales n'évoluent pas de façon significative sur une ou deux années. Cependant, étant donné le temps important consacré à la construction des variables issues de la base de données du BPSE pour l'année 2010-2011 (cf. supra), il n'était pas envisageable de répliquer l'exercice pour une année supplémentaire.

L'objectif de l'étude, au niveau communal pour l'année 2010-2011, est de mettre en évidence de façon précise le lien entre les performances de l'éducation et les spécificités des dispositifs

dans le secteur de l'éducation mis en œuvre au niveau local ainsi que les caractéristiques des enfants et de l'environnement communautaire:

$$\text{Performance}_i = f(\text{SE}_i, \text{CE}_i, \text{CC}_i)$$

où Performance_i est la performance du système éducatif dans la commune i mesurée par différents indicateurs (taux de scolarisation, taux d'achèvement, taux de réussite, taux d'abandon, taux de redoublement) ; SE_i mesure les moyens mis en œuvre au sein du Système Educatif dans la commune i (indicateurs d'infrastructure, d'encadrement de l'enseignement, d'équipement, d'approvisionnement en manuels, statut public ou public sous-convention) ; CE_i mesure les Caractéristiques de l'Enfant au sein de la commune i (sexe, âge, indice de masse corporelle moyens des enfants, etc.); et CC_i mesure les Caractéristiques de la Communauté et des ménages au sein de la commune i (âge/niveau d'éducation des chef de famille et leur partenaire, indices de richesse, conditions de logement, taille des familles, etc).

Deux remarques méritent attention à ce stade:

- Une étude chiffrée de l'impact de l'enseignement privé n'a pu être réalisée pour le secteur Primaire étant donné que seuls 2% des établissements d'éducation primaire sont privés et qu'ils sont de plus concentrés à près de 80% dans la province de Bujumbura Mairie. L'impact du statut des établissements primaires se focalise dès lors sur l'impact de la présence plus ou moins importante d'établissements opérant sous statut d'« établissements sous convention » – en opposition aux établissements dirigés directement par l'Etat.
- Trois communes (Rohero Kinama et Buterere) ont été exclues de l'échantillon initial des 129 communes car soit elles présentaient trop de variables manquantes ; soit elles présentaient trop de variables considérées comme aberrantes.

Figure 1: Résumé synthétique de la stratégie empirique pour estimer les performances du système éducatif burundais

Taux de scolarisation (performances du système éducatif en termes d'accès)	Taux d'achèvement (performances du système éducatif en termes d'accès et de qualité)	Taux de réussite, taux d'abandons et taux de redoublements (performances du système éducatif en termes de qualité)
Caractéristiques des moyens mis en oeuvre par le système éducatif (SE)	Caractéristiques des moyens mis en oeuvre par le système éducatif (SE)	Caractéristiques des moyens mis en oeuvre par le système éducatif (SE)
Caractéristiques individuelles de l'Enfant (CE)	Caractéristiques individuelles de l'Enfant (CE)	Caractéristiques individuelles de l'Enfant (CE)
Caractéristiques de l'environnement socio-économico-culturel dans lequel l'enfant grandit (CC)	Caractéristiques de l'environnement socio-économico-culturel dans lequel l'enfant grandit (CC)	Caractéristiques de l'environnement socio-économico-culturel dans lequel l'enfant grandit (CC)

Grâce aux données communales (126 communes retenues pour l'analyse), il est possible de saisir la grande diversité des moyens mobilisés mais aussi des conditions dans lesquelles le système éducatif s'insère. Cette stratégie permet d'apporter des éléments nouveaux sur la relation entre les intrants (les moyens mobilisés au sein du système éducatif) et les différents niveaux de la performance de ce système. Cela permet aussi d'analyser comment ces relations évoluent selon différents environnements (Caractéristiques de l'Enfant et Caractéristiques de la Communauté).

Par ailleurs, une analyse des effets des intrants sur les inégalités (genre en particulier) observées au niveau des performances a été réalisée. L'objectif est de comprendre si les moyens mis en œuvre favorisent ou au contraire tentent de réduire les inégalités observées.

Avant de passer à la présentation des données spécifiques à chaque cycle d'enseignement, et à l'interprétation des résultats, il est intéressant de rappeler que les variables utilisées sont issues de la fusion des 4 bases de données.

- La base de données du BPSE avec celle de l'ISTEEBU permettent de construire les variables d'accès à l'éducation (taux bruts/nets de scolarisation).
- La base de données BPSE permet de construire les variables concernant la performance interne du système (les taux d'abandons, taux de redoublements, et taux d'achèvement), les variables sur les conditions d'apprentissage (les ressources humaines -enseignants-, les ressources en infrastructures et autres intrants scolaires -manuels, salles des classe fonctionnelles, latrines, cantines, etc.), les variables sur l'organisation pédagogique (simple/double vacation, les types d'établissement -public, privé, public sous convention).
- La base de données issue du Bureau des Evaluations donne d'autres variables de performance interne (taux de réussite aux examens organisés par l'Etat, taux de passage vers le secondaire).
- La DHS 2010 fournit les données sur les ménages et leurs conditions de vie.

4.1.5 Enseignement Primaire

Description des variables

Ci-après sont définies les différentes variables agrégées au niveau des communes et retenues pour les besoins de l'analyse.

Variables à expliquer²

Nom de la variable	Calcul	Source de données	Observations et hypothèses
Taux bruts de scolarisation en Primaire (total) (année: 2010-2011)	Nombre d'élèves inscrits en Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) / Population en âge d'être scolarisée en Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})	Bureau de la Planification et des statistiques de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEBU	N'ayant les chiffres de la population par tranche d'âge et par sexe qu'au niveau provincial, nous avons, en prenant en compte la répartition par sexe, calculé la population par tranche d'âge et par sexe au niveau communal en faisant l'hypothèse d'une répartition homogène des tranches d'âge à travers les communes.
<i>Taux bruts de scolarisation en Primaire (filles) (année: 2010-2011)</i>	Nombre de filles inscrites en Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) / Population de filles en âge d'être scolarisée en Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEBU	
<i>Taux bruts de scolarisation en Primaire (garçons) (année: 2010-2011)</i>	Nombre de garçons inscrites en Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) / Population de garçons en âge d'être scolarisée en Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEBU	
Taux d'achèvement en Primaire (total) (année: 2010-2011)	(Nombre d'élèves inscrits en 6 ^{ème} - Nombre d'élèves redoublants en 6 ^{ème}) / Population en âge d'être en 6 ^{ème}	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEBU	
<i>Taux d'achèvement en Primaire (filles) (année: 2010-2011)</i>	(Nombre de filles inscrites en 6 ^{ème} - Nombre de filles redoublantes en 6 ^{ème}) / Population filles en âge d'être en 6 ^{ème}	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEBU	
<i>Taux d'achèvement en Primaire (garçons) (année: 2010-2011)</i>	(Nombre de garçons inscrits en 6 ^{ème} - Nombre de garçons redoublants en 6 ^{ème}) / Population garçons en âge d'être en 6 ^{ème}	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEBU	
Taux de réussite au Concours National en 6 ^{ème} Primaire (total) (année : 2010-2011)	Nombre d'élèves ayant atteint plus de 50% des points divisé par le nombre d'élèves présents au Concours National	Département Evaluations du Ministère de l'Education	

² Notons que certaines variables dépendantes ont été utilisées dans des modélisations spécifiques comme variables indépendantes

<i>Taux de réussite au Concours National en 6^{ème} Primaire (filles) (année : 2010-2011)</i>	Nombre de filles ayant atteint plus de 50% des points divisé par le nombre de filles présents au Concours National	Département Examens du Ministère de l'Education	et le nombre d'élèves présentant le Concours.
<i>Taux de réussite au Concours National en 6^{ème} Primaire (garçons) (année : 2010-2011)</i>	Nombre de garçons ayant atteint plus de 50% des points divisé par le nombre de garçons présents au Concours National	Département Examens du Ministère de l'Education	
Taux de lauréats au Concours National en 6 ^{ème} Primaire (total) (année : 2010-2011)	Nombre d'élèves acceptés dans le Secondaire divisé par le nombre d'élèves présents au Concours National	Département Examens du Ministère de l'Education	Cette mesure ne permet pas de retracer les lauréats sélectionnés pour le Secondaire qui quittent le système éducatif burundais.
<i>Taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire (filles) (année : 2010-2011)</i>	Nombre d'élèves filles acceptées dans le Secondaire divisé par le nombre de filles présentes au Concours National	Département Examens du Ministère de l'Education	
<i>Taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire (garçons) (année : 2010-2011)</i>	Nombre d'élèves garçons acceptés dans le Secondaire divisé par le nombre de garçons présents au Concours National	Département Examens du Ministère de l'Education	
Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) (total) (année : 2010-2011)	(Nombre d'inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de lauréats en 2010-2011 – Nombre de redoublants en 1 ^{ère} en 2011-2012 – Nombre d'inscrits de 2 ^{ème} à 6 ^{ème} en 2011-2012) divisé par le nombre d'inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education	Nous faisons l'hypothèse que le nombre d'élèves rejoignant le Primaire en cours de route est négligeable.
<i>Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1^{ère} à 6^{ème}) (filles) (année : 2010-2011)</i>	(Nombre de filles inscrites de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de lauréates en 2010-2011 – Nombre de redoublantes en 1 ^{ère} en 2011-2012 – Nombre d'inscrites de 2 ^{ème} à 6 ^{ème} en 2011-2012) divisé par le nombre de filles inscrites de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education	
<i>Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1^{ère} à 6^{ème}) (garçons) (année : 2010-2011)</i>	(Nombre de garçons inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} (2010-2011) – Nombre de lauréats garçons en 2010-2011 – Nombre de redoublants garçons en 1 ^{ère} en 2011-2012 – Nombre de garçons inscrits de 2 ^{ème} à 6 ^{ème} en 2011-2012) divisé par le nombre de garçons inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education	
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) (total) (année : 2010-2011)	Nombre de redoublants de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2011-2012 divisé par le nombre d'inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education	Nous faisons l'hypothèse que le nombre d'élèves redoublants rejoignant le Primaire en cours de route est négligeable.

Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) (filles) (année : 2010-2011)	Nombre de redoublantes de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2011-2012 divisé par le nombre de filles inscrites de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education	
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) (garçons) (année : 2010-2011)	Nombre de garçons redoublants de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2011-2012 divisé par le nombre de garçons inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education	

Variables explicatives

Variables explicatives liées aux caractéristiques et aux conditions d'apprentissage dans le système éducatif primaire au Burundi

Nom de la variable	Calcul	Source de données
Ratio enseignants par élève	Somme des effectifs enseignants sur la commune (déclarés au BPSE) divisée par la somme des élèves de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education du Ministère de l'Education
Pourcentage d'enseignants qualifiés	Somme des effectifs enseignants formés sur la commune (déclarés au BPSE) divisée par la somme des effectifs enseignants sur la commune (déclarés au BPSE)	
Pourcentage d'enseignants logés	Somme des effectifs enseignants logés par l'établissement sur la commune (déclarés au BPSE) divisée par la somme des effectifs enseignants sur la commune (déclarés au BPSE)	
Ratio manuels (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) par élève	Somme sur la commune de tous les manuels (dans toutes les matières) utilisés dans le Primaire de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} divisée par la somme des élèves de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	
Ratio manuels (de 6 ^{ème}) par élève	Somme sur la commune de tous les manuels de 6 ^{ème} (dans toutes les matières) utilisés en 6 ^{ème} Primaire divisée par la somme des élèves en 6 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	
Ratio salles de classe fonctionnelles par élève	Somme sur la commune des salles de classe fonctionnelles utilisées dans le Primaire de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} divisée par la somme des élèves de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	
Ratio latrines par élève	Somme sur la commune des latrines utilisées dans le Primaire de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} divisée par la somme des élèves de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	
Pourcentage d'établissements en double vacation	Somme des établissements primaires fonctionnant en double vacation divisée par la somme de tous les établissements primaires sur la commune (déclarés au BPSE)	
Pourcentage d'établissements publics sous convention	Somme des établissements primaires publics sous convention divisée par la somme de tous les établissements primaires sur la commune (déclarés au BPSE)	
Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine	Somme des établissements primaires disposant d'une cantine divisée par la somme de tous les établissements primaires sur la commune (déclarés au BPSE)	

Variables explicatives liées aux caractéristiques individuelles de l'enfant

Nom de la variable	Calcul	Source de données
Pourcentage de filles	Nombre de filles inscrites de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} divisé par le nombre total d'élèves inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}	Bureau de la Planification de l'Education et des Statistiques du Ministère de l'Education
Age moyen des élèves (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})	Somme des âges de tous les élèves inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} divisé par le nombre total d'élèves inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}	
Age moyen des élèves (en 6 ^{ème})	Somme des âges de tous les élèves inscrits en 6 ^{ème} divisé par le nombre total d'élèves inscrits en 6 ^{ème}	
Indice de masse corporelle	Moyenne des indices de masse corporelle de tous les enfants pour lesquels un indice de masse corporelle a été communiqué dans les enquêtes ménages sur la commune	DHS 2010
Nombre d'heures de travail pour le ménage	Moyenne du nombre d'heures de travail effectuées au sein du ménage par les enfants pour lesquels ce nombre d'heures a été communiqué dans les enquêtes ménages sur la commune	

Variables explicatives liées à l'environnement familial de l'enfant

Nom de la variable	Calcul	Source de données	Observations
Taille des ménages	Taille moyenne des ménages enquêtés sur la commune	DHS 2010	La taille est mesurée par le nombre de membres adultes et enfants vivant au sein du ménage
Age du chef de famille	Age moyen des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		
Niveau d'études du chef de famille	Niveau d'études (en années accomplies) moyen des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		Quand le chef de famille n'a pas de partenaire, la donnée est manquante et n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne.
Age du partenaire du chef de famille	Age moyen des partenaires des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		Le niveau d'études ne prend pas en compte le type d'études ayant été poursuivi (techniques, professionnelles, etc.)
Niveau d'études du partenaire du chef de famille	Niveau d'études (en années accomplies) moyen des partenaires des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		idem

Variables explicatives liées à l'environnement socio-économique et général de l'enfant

Nom de la variable	Calcul	Source de données
Pourcentage d'élèves rapatriés	Nombre d'enfants rapatriés inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème} divisé par le nombre total d'élèves inscrits de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}	DHS 2010
Richesse ou var. de substitution		
<i>Score de richesse</i>	Moyenne des indices de richesse des ménages enquêtés sur la commune	DHS 2010
<i>Pourcentage de ménages disposant d'un ou de plusieurs vélos</i>	Nombre de ménages enquêtés sur la commune possédant au moins un vélo divisé par le nombre total de ménages enquêtés sur la commune	
<i>Équipement moyen du sol de l'habitation des ménages</i>	Moyenne des indices de qualité des sols des habitations des ménages enquêtés sur la commune	
Ruralité ou var. de substitution		
<i>Pourcentage de ménages habitant en zone rurale</i>	Nombre de ménages enquêtés sur la commune habitant en zone rurale divisé par le nombre total de ménages enquêtés sur la commune	DHS 2010
<i>Temps nécessaire (en minutes) pour aller chercher de l'eau</i>	Moyenne des temps nécessaires (en minutes) pour aller chercher de l'eau communiqués par les ménages enquêtés sur la commune	
<i>Pourcentage de ménages propriétaires de bêtes</i>	Nombre de ménages enquêtés sur la commune possédant des bêtes divisé par le nombre total de ménages enquêtés sur la commune	

Estimation économétrique et interprétation des résultats pour le primaire

Le cœur de l'étude économétrique se focalise sur l'analyse détaillée, au niveau communal, de la performance tant en termes d'accès (taux de scolarisation,) qu'en termes de performance interne (taux d'abandon, taux de redoublement, taux d'achèvement, taux de réussite,) du système éducatif primaire en 2010-2011.

Ci-dessous sont présentés, successivement, les résultats des estimations économétriques pour chacune des variables dépendantes retenues. Cependant, avant de présenter les résultats et de les commenter, deux remarques sont à prendre en considération :

- La **richesse des ménages** et leurs **conditions de vie** ont chacune trois « proxy ». Les coefficients de corrélation entre ces trois 'proxy' pour ces deux variables sont dans les deux cas élevés – ce qui empêche de les utiliser simultanément dans une même régression. Etant donné le peu d'information supplémentaire que chacune d'elles véhicule de manière marginale, nous n'avons pas retenu de les orthogonaliser l'une par rapport à l'autre. Néanmoins, les tableaux de résultats présentés dans ce présent rapport reprennent systématiquement la ou les 'proxy' qui apporte(nt) le plus d'information à la régression. Les résultats utilisant les autres 'proxy' dont l'effet n'est pas présenté dans les tableaux peuvent être communiqués sur demande. Notons cependant que l'ensemble de ces résultats restent toujours cohérents (même si légèrement moins statistiquement significatifs) avec les résultats présentés dans ce rapport.
- L'analyse n'inclut pas la variable explicative '**pourcentage d'établissements privés**'. Ceci est dû au fait que seuls 2.76% des établissements scolaires sont privés, qu'ils se situent dans seulement 24 communes sur 129, avec une forte concentration d'entre eux dans la province de Bujumbura Mairie (78%). Il convient néanmoins de relever que les différences de conditions d'apprentissage entre établissements privés et publics d'une même commune sont énormes. Par exemple, sur la commune de KINAMA dans la province de Bujumbura Mairie, 6 établissements sur 11 sont privés, cela représente donc plus de la moitié des écoles, alors que le nombre d'élèves scolarisés dans le privé est de 865, comparé à 11 520 dans le public. De plus les moyens infrastructurels (latrine par élève) et humains (enseignant par élève) sont nettement supérieurs dans le privé, respectivement 8 fois et 3 fois plus élevés.

L'ensemble des résultats présentés dans ce document a été obtenu par régressions linéaires des moindres carrés sur les 126 communes. Il convient de souligner que les régressions ont également été estimées par la méthode de moindres carrés pondérés (pondération en fonction du nombre d'effectifs élèves dans chaque commune) et que les résultats restent cohérents et confirment les résultats présentés ci-dessous.

Par souci de lisibilité et volume d'informations transmis, nous ne présentons dans ce document qu'une petite partie des résultats obtenus. Nous avons essayé à travers ce document de mettre en exergue les résultats les plus pertinents et révélateurs. Des résultats additionnels peuvent être communiqués sur demande.

Tableau 1 : Bref descriptif des données (rapportées à l'échelle provinciale)

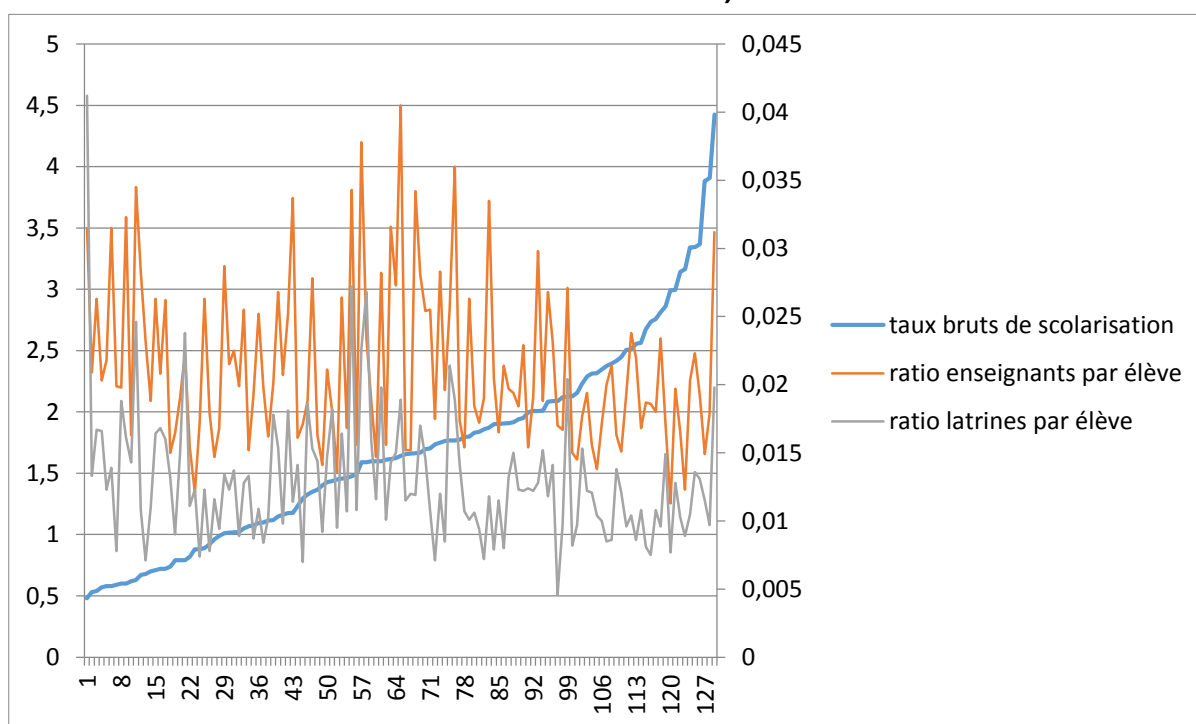
PROVINCE	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements publics état	Nombre d'établissements publics sous convention	Nombre d'établissements privés	Nombre d'établissements fonctionnant en simple vacation	Nombre d'établissements fonctionnant en double vacation	Nombre d'établissements avec élèves en 6ème	Nombre d'établissements organisant le Concours National
BUBANZA	180	142	37	1	112	68	119	92
BUJUMBURA MAIRIE	132	36	23	23	38	94	120	112
BUJUMBURA RURAL	267	183	80	4	155	112	235	210
BURURI	473	249	223	1	134	339	349	309
CANKUZO	114	105	9	0	71	43	94	87
CIBITOKÉ	211	149	61	1	35	176	157	132
GITEGA	251	134	111	6	173	78	230	218
KARUSI	147	114	33	0	43	104	140	127
KAYANZA	209	125	83	1	149	60	181	161
KIRUNDO	167	129	38	0	139	28	156	144
MAKAMBA	281	183	97	1	100	181	179	161
MURAMVYA	107	78	29	0	96	11	95	91
MUYINGA	184	146	37	1	144	40	157	144
MWARO	109	63	46	0	52	57	98	95
NGOZI	192	114	75	3	36	156	163	163
RUTANA	188	149	38	1	101	87	152	126
RUYIGI	187	165	21	1	36	151	153	132
TOTAL	3399	2264	1041	94	1614	1785	2778	2504

Tableau 2 : Analyse des déterminants des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire

		Taux brut de scolarisation (année 2010-2011)											
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	-48,34***	-40,76***	-27,49***	-20,97*	-19,23*	-18,86*	-23,89**	-28,01**	-26,99**	-28,70***	-30,70***	-40,23***
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève†	-28,16	-15,67										
	Ratio manuels (de 1 ^{er} à 6 ^{ème}) par élève***	0,19	0,24	0,28*	0,21	0,23							0,26**
	Ratio latrines par élève ****			-35,75**	-37,84**	-34,86**	-34,90**	-30,05**	-31,14**	-30,91***	-31,79**	-32,33**	-40,12**
	Pourcentage d'établissements en double session	-0,84***	-0,76***	-0,78***	-0,76***	-0,74***	-0,777***	-0,79***	-0,80***	-0,80***	-0,81***	-0,78***	-0,55***
	Pourcentage d'établissements publics sous convention	1,14***	1,31***	1,14***	1,08***	1,06***	1,10***	1,25***	1,28***	1,26***	1,21***	1,20***	1,84***
	Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine		2,019***	2,19***	1,96***	1,95***	1,91***	2,07***	2,09***	2,07***	2,21***	2,24***	2,71***
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Pourcentage de filles				-5,44	-5,91	-5,01						
	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{er} à 6 ^{ème})				0,18	0,21*	0,28*						0,37**
	Indice de masse corporelle†						0,001*						0,001*
	Nombre d'heures de travail pour le ménage ‡				-0,04*		-0,03*						-0,02
Environnement familial de l'enfant	Taille du ménage							-0,10					-0,41**
	Age du chef de famille								-0,019				
	Niveau d'étude du chef de famille								0,09				
	Age du partenaire du chef de famille									-0,014			-0,001
	Niveau d'étude du partenaire du chef de famille									0,11*			0,07
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse †												
	Qualité du sol de l'habitation des ménages										0,21		0,57
	Ruralité												
	Temps (minutes) pour aller chercher de l'eau											-0,004	-0,004
Constante	2,70***	2,25***	2,40***	3,14	3,06	2,79	3,17***	3,55***	3,20***	3,77***	2,97***	7,80***	
Observations	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	
R ² ajusté	22,07%	36,07%	39,01%	40,04%	39,82%	39,16%	39,15%	38,72%	38,93%	38,97%	39,37%	36,12%	

Concernant les moyens, le tableau 2 met tout d'abord en lumière **une relation négative statistiquement significative entre les taux bruts de scolarisation et la quantité de moyens humains et infrastructurels mis en œuvre**. Cette relation négative ne signifie pas pour autant que plus il y a de moyens mis en œuvre, moins les enfants vont à l'école. Elle **traduit en réalité que les taux bruts de scolarisation ont augmenté plus rapidement que les moyens mis en œuvre** entraînant les ratios "enseignants par élève" et "latrines par élève" à la baisse. Cette dynamique ne semble pas affecter la relation entre les taux bruts de scolarisation et la quantité de manuels par élève, révélant que l'ajustement en manuels en réponse aux augmentations des taux de scolarisation se matérialise de manière plus rapide.

Graphique 1: Evolution des taux d'encadrement et des moyens infrastructurels en fonction des taux bruts de scolarisation croissants (année 2010-2011, données communales)



Le graphique ci-dessus met en lumière cette relation négative entre les taux bruts de scolarisation et les ratios enseignants (respectivement latrines) par élève. Il apparaît en effet de manière flagrante que dans les communes où les taux bruts de scolarisation se situent au-dessus de 1,5,³ les ratios enseignants (respectivement latrines) par élève oscillent autour de 0,018 (0,0125) - c'est-à-dire 1 enseignant pour 55 élèves ou 1 latrine pour 80 élèves. Ils oscillent autour de 0,0225 (0,014) quand les taux bruts de scolarisation sont en-dessous de 1,5 – ce qui correspond à des moyens humains (matériels) plus de 20% (10%) plus élevés.

Un deuxième résultat concerne les cantines : **plus il y a d'établissements disposant de cantines, plus les taux bruts de scolarisation tendent à être élevés**. Le tableau 2 indique également que les communes où le pourcentage d'établissements fonctionnant en double

³ Ce qui correspond à environ 55% de l'ensemble de l'échantillon des 129 communes étudiées.

vacation est plus élevé présentent des taux bruts de scolarisation plus faibles ; et que les communes où le pourcentage d'établissements publics sous convention est plus élevé ont des taux bruts de scolarisation plus forts.

En ce qui concerne les caractéristiques individuelles des enfants, les résultats montrent que **plus les enfants semblent être en bonne santé** dans une commune (en utilisant la variable de substitution d'indice de masse corporelle – orthogonalisée par rapport à l'indice de richesse) **plus ils semblent aller à l'école**. A l'inverse **plus ils ont de travail au sein du ménage à effectuer plus ils désertent ces mêmes écoles**. Notons encore la relation attendue entre âge moyen de l'enfant scolarisé et taux bruts de scolarisation.

Au niveau de l'environnement familial des enfants, trois observations méritent d'être soulevées : (i) la **taille du ménage a un effet négatif** sur la scolarisation des enfants, (b) **plus les parents sont âgés (éduqués), moins (plus) les enfants vont à l'école**, (iii) le niveau d'éducation du partenaire du chef de famille (le plus souvent femme) joue un rôle plus déterminant que celui du chef de famille.

L'analyse des effets de l'environnement général et socio-économique de l'enfant révèle que les enfants issus de ménages ruraux (ici capturés à travers le pourcentage de ménages possédant des bêtes) ne vont pas significativement moins à l'école. Par contre les enfants issus de ménages plus riches semblent avoir tendance à être davantage scolarisés même si la relation n'est pas statistiquement significative (t de Student = 1.21)

Le tableau 3, présenté ci-dessous, a pour objectif d'analyser le taux brut de scolarisation en fonction du genre. Il apparaît de manière cohérente à travers les trois spécifications présentées que **plus le pourcentage d'établissements disposant d'une cantine n'augmente, plus les écarts entre les taux de scolarisation des filles et des garçons se réduisent**. A l'inverse, les taux bruts de scolarisation des filles – comparativement à ceux des garçons – souffrent davantage du pourcentage élevé d'établissements fonctionnant en double vacation.

Les taux bruts de scolarisation des filles semblent souffrir plus que ceux des garçons au sein des communes où les ménages vivent dans des conditions à caractère rural (ici mesurées par le pourcentage de ménages possédant des bêtes). **Les taux de scolarisation des filles semblent s'équilibrer par rapport à ceux des garçons quand le chef de famille (et surtout quand son partenaire) est plus éduqué.**

Tableau 3 : Analyse des déterminants des inégalités genre au sein de taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire

		Taux brut de scolarisation (année 2010-2011)								
		filles	garçons	écart genre	filles	garçons	écart genre	filles	garçons	écart genre
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	-31,95**	-29,62***	0,61	-30,94***	-26,81***	1,92	-28,42***	-24,55**	1,90*
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève [†]									
	Ratio manuels (de 1 ^{er} à 6 ^{ème}) par élève ^{††}									
	Ratio latrines par élève ^{††††}	-35,12**	-29,82**	0,23	-33,11**	-28,46**	0,07	-31,97**	-30,09**	1,56
	Pourcentage d'établissements en double vacation	-0,87**	-0,69***	0,06***	-0,88***	-0,70***	0,05***	-0,87***	-0,70***	0,04***
	Pourcentage d'établissements publics sous convention	1,23***	1,17***	0,05	1,31***	1,27***	0,04	1,25***	1,26***	0,03
	Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine	2,57***	1,92***	0,23***	2,43***	1,78***	0,24***	2,37***	1,80***	0,20***
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Pourcentage de filles									
	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{er} à 6 ^{ème})									
	Indice de masse corporelle [‡]									
	Nombre d'heures de travail pour le ménage ^{§§}									
Environnement familial de l'enfant	Taille du ménage									
	Age du chef de famille				-0,023	-0,014	0,004**			
	Niveau d'étude du chef de famille				0,19	0,01	0,17***			
	Age du partenaire du chef de famille							-0,021	-0,007	0,006**
	Niveau d'étude du partenaire du chef de famille							0,24	0,02	0,15***
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse :									
	Qualité du sol de l'habitation des ménages									
	Ruralité									
	Pourcentage de ménages possédant des bêtes	-0,005*	-0,003	0,002*						
Constante	2,88***	3,07***	0,029	3,16***	3,94***	0,34**	2,80**	3,63***	0,39***	
Observations										
R ² ajusté	36,43%	41,94%	42,89%	34,86%	42,01%	34,75%	34,74%	41,95%	46,39%	

Tableau 4 : Analyse des déterminants des taux de réussite au Concours National en 6^{ème} Primaire (année 2010-2011)

		Taux de réussite au Concours National en 6 ^{ème} Primaire (année : 2010-2011)										
Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})		0.11										
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})		-0.20***										
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	5.03***	4.90***	4.49***	2.01*	2.40**	1.98*	3.53***	4.86***	4.14***	4.45***	4.87**
	Pourcentage d'enseignants formés ^a		0.19*	0.24*	0.14	0.17*	0.17	0.24**	0.22*	0.13	0.24*	0.12
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève ^b	6.06**	6.92**	3.16								1.07
	Ratio manuels (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) par élève ^{ccc}	0.04***	0.03**	0.03**	0.03**	0.03**	0.03**	0.03**	0.03**	0.03**	0.03**	0.05***
	Ratio latrines par élève ^{cccc}						0.007	0.008				0.001
	Pourcentage d'établissements en double vacation			-0.077***	-0.068**	-0.068***	-0.060***	-0.083***	-0.083***	-0.076***	-0.084***	-0.067***
	Pourcentage d'établissements publics sous convention			-0.0033	-0.0023	0.0007						-0.0041
	Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine			-0.011	-0.021	-0.035						-0.009
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})				-0.048***	-0.048***	-0.051***					-0.059***
	Heures de travail dans le ménage				0.000	0.000	0.000					-0.001
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse :											
	Indice de richesse							0.006				0.008*
	Ruralité											
	Temps (min) pour aller chercher de l'eau					0.0005						
	Pourcentage de ménages possédant des bêtes							0.08**				0.12**
Pourcentage d'élèves rapatriés								0.07			0.05	
Constante		0.25***	0.24***	0.30***	1.07***	1.04***	1.10***	0.28***	0.28***	0.39***	0.30**	1.10**
Observations		126	126	126	126	126	126	126	126	126	126	126
R ² ajusté		22.43%	21.14%	26.36%	37.17%	38.27%	40.61%	37.17%	26.90%	28.35%	26.70%	40.89%

L'analyse des **déterminants des taux de réussite au Concours National en 6^{ème} Primaire** (année 2010-2011) est présentée dans le tableau 4, ci-dessus. Le tableau 5 présente ces mêmes estimations pour des sous-échantillons filles/garçons.

Les premières analyses révèlent une **relation positive statistiquement significative entre les taux de réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire et les moyens humains investis pour l'encadrement durant leur cycle d'études**⁴. Cette relation positive se voit **même renforcée plus les enseignants sont qualifiés**.

La mise à disposition de manuels favorise également de manière positive et statistiquement significative les taux de réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire. Soulignons que ces deux facteurs de 'moyens' expliquent plus de 20% des taux de réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire.

Si les moyens infrastructurels de type salles de classes fonctionnelles et latrines contribuent également à créer des conditions favorables pour la réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire, il convient de souligner que leur contribution à l'explication des taux de réussite empiriquement observés à travers les communes est nettement inférieure.

Au niveau de l'organisation pédagogique, remarquons que **le système de double vacation semble pénaliser les taux de réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire** : dans les communes où ce système est davantage utilisé, les taux de réussite au Concours National en 6^{ème} Primaire tendent à être plus faibles. Par ailleurs, le pourcentage d'établissements disposant de cantines ne semble pas influencer les taux de réussite des élèves de la commune, alors que **la présence de cantine a un effet positif et statistiquement significatif sur les taux de réussite des filles**. De plus les colonnes de résultats 3, 6 et 9 du tableau 5 révèlent que **la présence de cantine contribue à réduire significativement l'écart entre les taux de réussite des filles et des garçons**.

Au niveau des caractéristiques individuelles de l'enfant, si le travail qu'accomplit l'enfant pour le ménage ne semble pas influencer ses chances de réussir, son âge semble le pénaliser : **plus l'enfant est âgé en 6^{ème} primaire plus il aura tendance à échouer au Concours National**. Deux facteurs peuvent expliquer l'âge élevé des enfants en 6^{ème} primaire (i) le fait qu'ils entrent tardivement dans le système éducatif primaire et (ii) le fait qu'ils redoublent.

L'influence du redoublement est spécifiquement testé dans la 9^{ème} colonne du tableau 4 et confirme que **plus les enfants redoublent au cours du cycle primaire, moins ils réussissent au Concours National – ce n'est donc pas parce que le système fait redoubler des élèves qu'il est pour autant efficace**. Le rôle du redoublement dans le système éducatif primaire burundais est dès lors remis en question.

Le tableau 5 révèle que **cet effet négatif du redoublement est significativement plus néfaste pour les filles que pour les garçons**.

⁴ Etant donné qu'au regard des bases de données actuelles il n'est pas possible de retracer dans quels niveaux les professeurs enseignent le ratio enseignant par élève est calculé sur base de l'entièreté du cycle.

Le taux d'abandon au cours du cycle primaire n'a pas de réelle influence sur les taux de réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire. Ce non-effet se voit d'ailleurs confirmé à travers les deux groupes d'élèves – filles et garçons – de manière non différenciée.

Du côté des variables décrivant l'environnement socio-économique des élèves, nous observons que **la richesse (ici mesurée par l'indice de richesse moyen des ménages enquêtés sur la commune) semble avoir un impact positif sur les taux de réussite des élèves au Concours National en 6^{ème} Primaire sans effets distincts pour les filles.**⁵

⁵ La richesse des ménages n'affecte pas plus (ou moins) les taux de réussite des filles au Concours National en 6^{ème} Primaire par rapport aux garçons. Les résultats de ces tests peuvent être fournis sur demande.

Tableau 5 : Analyse des inégalités genre dans les taux de réussite au Concours National en 6^{ème} Primaire (année 2010-2011)

		Taux de réussite au Concours National en 6 ^{ème} Primaire (année : 2010-2011)								
		filles	garçons	écart genre	filles	garçons	écart genre	filles	garçons	écart genre
Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})		0,07	0,09	0,06						
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})					-0,25**	-0,14	0,05*			
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	4,59***	5,01***	0,61	3,99***	4,57***	0,37	2,21*	2,15	0,34
	Pourcentage d'enseignants formés*	0,33***	0,15	0,17	0,20*	0,09	0,14	0,29***	0,13	0,13
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève*									
	Ratio manuels (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) par élève***	0,032**	0,027	0,003	0,031**	0,027	0,005	0,036***	0,037**	0,003
	Ratio latrines par élève ****									
	Pourcentage d'établissements en double session	-0,07***	-0,08***	0,003	-0,07***	-0,07***	0,007	-0,06	-0,06**	0,001
	Pourcentage d'établissements publics sous convention				-0,009	-0,046	0,031			
	Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine	0,042	-0,081	0,13**	0,060	-0,077	0,12**	0,027*	-0,10	0,14**
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})							-0,053***	-0,047***	0,004
	Nombre d'heures de travail pour le ménage *							-0,001	-0,001	0,000
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse *									
	Qualité du sol de l'habitation des ménages									
	Ruralité									
	Temps (min) pour aller chercher de l'eau									
	% ménages possédant des bêtes							0,08***	0,08**	0,007
Pourcentage d'élèves rapatriés										
Constante	0,23***	0,33***	0,088*	0,35	0,41	0,085*	1,02***	1,03***	0,004	
Observations	126	126	126	126	126	126	126	126	126	
R ² ajusté	38,97%	18,25%	2,21%	31,86%	18,72%	2,26%	42,38%	27,42%	2,22%	

Tableau 6 : Analyse des déterminants des taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire (année 2010-2011)

		Taux de lauréats au Concours National en 6 ^{ème} Primaire (année : 2010-2011)									
Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})										-0.24**	
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})										-0.26***	
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	4.76***	5.46***	5.45***	4.42***	4.63***	4.24***	5.38***	4.20***	5.06***	
	Pourcentage d'enseignants logés	0.09									
	Pourcentage d'enseignants formés*	-0.01									
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève†	5.72**	7.05**	6.16*	6.32**	6.87**	6.03**	7.10**	6.70**	6.73**	
	Ratio manuels (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) par élève***	0.034**	0.035**	0.037**	0.034**	0.038**	0.045***	0.036**	0.027*	0.032*	
	Ratio latrines par élève ****	0.30									
	Pourcentage d'établissements en double vacation	0.025									
	Pourcentage d'établissements publics sous convention	-0.001									
	Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine	0.09*									
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})				-0.019*	-0.019*	-0.019*				
	Heures de travail dans le ménage				0.000	0.000	0.000				
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse - Indice de richesse					0.09					
	Pourcentage de ménages possédant au moins un vélo							0.07*	0.07*		
	Ruralité										
	Temps (min) pour aller chercher de l'eau					0.0002					
	Pourcentage d'élèves rapatriés					0.10		0.10			
Constante		0.19***	0.16***	0.14***	0.46**	0.43**	0.44***	0.14***	0.23***	0.25***	
Observations		126	126	126	126	126	126	126	126	126	
R ² ajusté		16,46%	15,99%	15,72%	17,80%	18,59%	20,26%	17,11%	18,62%	20,26%	

Le tableau 6 présente l'analyse des déterminants **des taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire** (année 2010-2011). **Il est intéressant de comparer ces résultats à ceux présentés dans le tableau 4 qui étudie les déterminants des taux de réussite à ce même Concours National.** Plusieurs observations émergent :

- Le pouvoir explicatif des moyens mis en œuvre pour l'éducation mesurés par les ratios enseignants/élèves, salles/élèves et manuels/élèves est nettement inférieur pour expliquer le taux de lauréats que pour expliquer le taux de réussite au Concours National. En effet, même si la relation positive entre le ratio enseignant par élève et taux de lauréats demeure positive et statistiquement significative son pouvoir explicatif est nettement plus faible que celui observé pour décrire les taux de réussite.
- De manière assez surprenante l'organisation pédagogique en simple ou double vacation ne semble pas affecter les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire.
- Par contre plus il y a d'établissements disposant de cantines sur la commune plus les taux de lauréats au Concours National sont élevés et cette relation est statistiquement significative. Elle était positive mais statistiquement non significative pour les taux de réussite (bien que positive pour les filles).
- Au niveau des caractéristiques individuelles de l'enfant, similairement à ce qui avait été révélé dans le tableau 4, l'âge semble pénaliser les enfants : plus l'enfant est âgé en 6^{ème} primaire, moins il aura tendance à devenir lauréat et ainsi passer au secondaire. La relation négative entre l'âge des enfants au niveau de la 6^{ème} et les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire est cohérente avec la relation négative statistiquement fortement significative entre ces taux de lauréats à travers les communes et les taux de redoublement au cours du cycle primaire observés dans ces mêmes communes.
- Pour ce qui est l'environnement socio-économique de l'enfant, il apparaît de manière claire que la richesse joue un rôle déterminant – plus l'enfant évolue dans un environnement qu'on peut caractériser de favorisé, plus les chances de devenir lauréat augmentent. Cette relation positive se traduit dans les chiffres à travers un effet positif de la richesse mesurée par l'indice moyen de richesse des ménages sur les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire (tstat = 1.22) et un effet positif statistiquement significatif à 10% de la richesse mesurée par le pourcentage de ménages possédant au moins un vélo.
- Le caractère rural des conditions de vie n'influence apparemment pas les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire.

L'analyse des différences entre genre pour les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire (année 2010-2011) (tableau 7) permet de mettre en exergue des **inégalités flagrantes entre les filles et les garçons quant à leur accès au cycle secondaire.**

- Tout d'abord les résultats confirment que la présence au sein des établissements primaires d'une cantine est un facteur qui stimule de manière déterminante les chances de lauréats parmi les filles et réduit de manière statistiquement significative les inégalités entre filles et garçons aux lauréats du Concours National.
- D'autre part **il apparaît que comparativement aux garçons, les filles sont davantage pénalisées dans leurs chances à accéder au cycle secondaire par leurs taux de redoublement durant le cycle.** Ce qui signifie qu'une fille ayant

redoublé autant qu'un garçon durant le cycle primaire a une probabilité moindre que le garçon à accéder au secondaire.

- L'effet positif induit par la richesse, mesurée par le pourcentage de ménages possédant au moins un vélo, observé dans le tableau 6 n'est plus observé pour les filles. Au contraire la richesse semble accroître de manière statistiquement significative le fossé entre les filles et les garçons quant à l'accès au secondaire.
- Finalement soulignons parallèlement que les filles vivant dans des communes à caractère rural, mesuré ici à travers le temps nécessaire pour aller chercher de l'eau, sont défavorisées alors que cet effet négatif induit par le caractère rural de l'environnement socio-économique ne se matérialise pas pour les garçons. **De manière significative le caractère rural de l'environnement creuse donc encore un peu plus l'écart entre filles et garçons** dans les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire.

Tableau 7: Analyse des inégalités genre dans les taux de lauréats au Concours National en 6^{ème} Primaire (année 2010-2011)

		Taux de lauréats au Concours National en 6 ^{ème} Primaire (année : 2010-2011)								
		filles	garçons	écart genre	filles	garçons	écart genre	filles	garçons	écart genre
Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})		-0.34***	-0.24*	0.10						
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})					-0.40***	-0.15	0.26***			
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	-4.33***	-4.21***	0.16	5.31***	5.23***	0.19	5.02***	4.39***	0.48
	Pourcentage d'enseignants formés*	0.33***	0.15	0.17	0.20*	0.09	0.14	0.29***	0.13	0.13
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève†	4.26	7.92**	3.46	4.46	8.01	3.73	3.70	7.76**	4.10
	Ratio manuels (de 1 ^{er} à 6 ^{ème}) par élève**	0.028*	0.026	0.005	0.034**	0.031*	0.006	0.046**	0.044**	0.001
	Ratio latrines par élève ***									
	Pourcentage d'établissements en double vacation	0.007	0.029	0.022	0.03	0.041*	0.011	0.03	0.040*	0.015
Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine	0.13**	0.060	0.05*	0.11**	0.050	0.05	0.09*	0.04	0.050	
Caractéristiques quasi individuelles de l'enfant	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{er} à 6 ^{ème})						-0.028***	-0.004	0.022***	
	Nombre d'heures de travail pour le ménage						-0.001	-0.001	0.000	
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse -									
	Pourcentage de ménages possédant un vélo						0.04	0.08**	0.043*	
	Ruralité									
	Temps (min) pour aller chercher de l'eau						-0.0001*	0.0001	0.0006**	
Pourcentage d'élèves rapatriés										
Constante	0.19***	0.28***	0.10**	0.23***	0.26***	0.04	0.50***	0.26	0.23*	
Observations	126	126	126	126	126	126	126	126	126	
R ² ajusté	23.12%	17.25%	5.02%	27.63%	14.77%	7.18%	23.18%	16.01%	6.98%	

Tableau 8 : Analyse des inégalités des déterminants des taux d'abandons et de redoublement dans l'enseignement primaire -échantillon total et sous-échantillons genres- (année 2010-2011)

	<i>Taux d'abandons dans le cycle (2010-2011)</i>					<i>Taux de redoublements dans le cycle (2010-2011)</i>						
	<i>filles</i>	<i>garçons</i>	<i>écart</i>	<i>filles</i>	<i>garçons</i>	<i>écart</i>						
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Primaire (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})	-0.28****	-0.17****	0.07****									
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	-5.02***	-4.11***	-3.70***	-4.18***	-0.29	-1.72**	-3.26***	-3.88***	-2.65***	-1.23***	
	Pourcentage d'enseignants formés*											
	Ratio salles de classe fonctionnelles par élève†							-0.76	-1.66	-1.25	-2.11	0.85
	Ratio manuels (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème}) par élève***	-0.037**	-0.039***	-0.052***	-0.032***	-0.017***		-0.011	-0.009	-0.016	-0.003	-0.013**
	Ratio latrines par élève ****											
	Pourcentage d'établissements en double vacation	-0.02*	-0.02*	-0.016	-0.014	0.001		0.027*	0.027*	0.024	0.031*	-0.007
	Pourcentage d'établissements publics sous convention	-0.07***		-0.039*	-0.042*	0.007		0.08***	0.07**	0.06**	0.07**	-0.008
Pourcentage d'établissements disposant d'une cantine			-0.04									
Caractéristiques individuelles de l'enfant	Age moyen des élèves dans le cycle (de 1 ^{ère} à 6 ^{ème})											-0.007
	Heures de travail dans le ménage											0.0014*
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Taille du ménage							0.022**	0.024*	0.021**	0.003	
	Age du partenaire du chef de famille	-0.0036***										
	Niveau d'éducation du partenaire du chef de famille	-0.048**										
	Richesse - Indice de richesse	-0.015***	-0.013**	-0.011**	-0.001			0.009	0.009	0.008	0.0007	
	Ruralité											
Temps (min) pour aller chercher de l'eau		-0.03	-0.017	-0.023	0.007		0.054*	0.053*	0.021**	-0.002		
Constante	0.40***	0.45***	0.42***	0.43***	0.003		0.34***	0.24***	0.26***	0.22***	0.04	
Observations	126	126	126	126	126		126	126	126	126	126	
R ² ajusté	32.19%	37.61%	44.58%	41.08%	10.03%		15.11%	22.02%	21.78%	22.41%	17.80%	

Le tableau 8 décrit les analyses relatives au **taux d'abandon et au taux de redoublement** tout au long du cycle d'éducation primaire (de 1^{ère} à 6^{ème}).

Il apparaît clairement dans le tableau 8 que les **taux d'encadrement observés à travers les communes (ratio enseignants par élève) ont un effet plus important sur la diminution des taux d'abandons que sur la diminution des taux de redoublements** – même si l'effet négatif est toujours statistiquement significatif sur les taux de redoublements, il est plus fort sur les taux d'abandons.

Notons que la présence sur les communes d'une plus grande proportion d'établissements fonctionnant en double vacation ou opérant sous le statut d'établissements sous convention réduit significativement les taux d'abandons mais augmente simultanément les taux de redoublements.

Plus les ménages de la commune sont favorisés plus les taux d'abandons observés sur la commune sont faibles – mais l'effet est non significativement différent de zéro sur les taux de redoublements. A l'inverse **plus les ménages de la commune vivent dans des conditions rurales plus les taux de redoublements sur la commune sont élevés** – alors que le caractère rural des conditions de vie des ménages n'a ici pas d'effet significatif sur les taux d'abandons.

Du point de vue de l'environnement familial nous observons **que tant l'âge et le niveau d'éducation du chef de famille et a fortiori du partenaire du chef de famille sont élevés en moyenne sur une commune plus les taux d'abandons observés dans l'enseignement primaire de cette commune sont faibles**. Si ces caractéristiques des chefs (et des partenaires des chefs) de famille n'ont pas d'influence significative sur les taux de redoublement nous notons néanmoins que **plus les ménages tendent à être grands au sein d'une commune, plus les taux de redoublements sont élevés sur cette commune**.

En termes d'effets discriminatoires au niveau du genre, nous observons que **les taux d'abandons tendent à être légèrement plus faibles parmi les filles**, alors que **les taux de redoublements tendent à y être légèrement plus élevés**. Le faible écart entre filles et garçons observés dans les taux de redoublement tendent à se réduire dans les communes présentant de bons taux d'encadrement (ratio enseignants par élève) et mettant davantage de manuels à la disposition des élèves (encadrement a un effet négatif significatif sur l'écart fille/garçon pour le redoublement).

4.1.6 Enseignement Secondaire

Parallèlement à l'étude statistique et économétrique réalisée sur le secteur Primaire, nous étudions les effets des moyens alloués dans l'enseignement secondaire et des caractéristiques du terrain tant socio-économiques que familiales sur l'accès aux études secondaires et les performances de ce dernier. Comme pour secteur Primaire nous tenons à préciser que la performance d'un système éducatif étant par nature particulièrement difficile à mesurer et suscitant de nombreux débats quant à leur exacte définition, nous avons décidé par souci de cohérence et de comparabilité de nos résultats avec les études existantes de nous aligner sur la littérature en la matière pour évaluer la performance du système éducatif par ses performances tant en matière d'accès (taux de scolarisation) qu'en termes de performances internes (taux d'abandon, taux de redoublement, taux de réussite aux tests de 10^{ème} organisés par l'Etat).

Description des variables

Les données utilisées dans les estimations pour le cycle secondaire proviennent des mêmes sources que celles utilisées pour l'étude du cycle primaire (cf. ci-dessus). Comme pour le primaire, ces données ont été agrégées par commune.

Ci-après les différentes variables retenues pour les besoins de l'analyse du secteur Secondaire sont décrites. La remarque faite sur les différentes 'proxy' de la richesse et conditions de vie des ménages au niveau du primaire (cf. supra) reste valable pour les analyses au niveau du cycle secondaire (jusqu'en 10^{ème}).

Variables à expliquer

Nom de la variable	Calcul	Source de données	Observations et hypothèses
Taux bruts de scolarisation en Secondaire (total) (année: 2010-2011)	Nombre d'élèves inscrits en Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème}) / Population en âge d'être scolarisée en Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})	Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education du Ministère de l'Education ISTEEDU	N'ayant les chiffres de la population par tranche d'âge et par sexe qu'au niveau provincial, nous avons, en prenant en compte la répartition par sexe, calculé la population par tranche d'âge et par sexe au niveau communal en faisant l'hypothèse d'une répartition homogène des tranches d'âge à travers les communes.
<i>Taux bruts de scolarisation en Secondaire (filles) (année: 2010-2011)</i>	Nombre de filles inscrites en Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème}) / Population de filles en âge d'être scolarisée en Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})		
<i>Taux bruts de scolarisation en Secondaire (garçons) (année: 2010-2011)</i>	Nombre de garçons inscrits en Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème}) / Population de garçons en âge d'être scolarisée en Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})		
Taux de réussite en 10 ^{ème} Secondaire (total) (année : 2010-2011)	Nombre d'élèves ayant atteint plus de 50% des points divisé par le nombre d'élèves inscrits aux examens de 10 ^{ème} Secondaire.	Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education du Ministère de l'Education	Cette mesure ne prend pas en compte la divergence entre le nombre d'inscrits en 10 ^{ème} Secondaire et le nombre d'élèves présentant les examens.
<i>Taux de réussite en 10^{ème} Secondaire (filles) (année : 2010-2011)</i>	Nombre de filles ayant atteint plus de 50% des points divisé par le nombre de filles inscrites aux examens de 10 ^{ème} Secondaire.		
<i>Taux de réussite en 10^{ème} Secondaire (garçons) (année : 2010-2011)</i>	Nombre de garçons ayant atteint plus de 50% des points divisé par le nombre de garçons inscrits aux examens de 10 ^{ème} Secondaire.		Nous faisons l'hypothèse que le nombre d'élèves rejoignant le Secondaire en cours de route est négligeable.
Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème}) (total) (année : 2010-2011)	(Nombre d'inscrits de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de diplômés 10 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de redoublants en 7 ^{ème} en 2011-2012 – Nombre d'inscrits de 8 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2011-2012) divisé par le nombre d'inscrits de 7 ^{ère} à 10 ^{ème} en 2010-2011		
<i>Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) (filles) (année : 2010-2011)</i>	(Nombre de filles inscrites de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de diplômées 10 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de redoublantes en 7 ^{ème} en 2011-2012 – Nombre d'inscrites de 8 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2011-2012) divisé par le nombre d'inscrites de 7 ^{ère} à 10 ^{ème} en 2010-2011	Bureau de la Planification et des statistiques de l'Education du	Nous faisons l'hypothèse que le nombre d'élèves rejoignant le Secondaire en cours de route est négligeable
<i>Taux d'abandon durant l'ensemble du cycle Secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) (garçons) (année : 2010-2011)</i>	(Nombre de garçons inscrits de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de diplômés garçons 10 ^{ème} en 2010-2011 – Nombre de garçons redoublants en 7 ^{ème} en 2011-2012 – Nombre de		

Nom de la variable	Calcul	Source de données	Observations et hypothèses
	garçons inscrits de 8 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2011-2012) divisé par le nombre de garçons inscrits de 7 ^{ère} à 10 ^{ème} en 2010-2011	Ministère de l'Education	Nous faisons l'hypothèse que le nombre d'élèves redoublants rejoignant le Secondaire en cours de route est négligeable.
Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème}) (total) (année : 2010-2011)	Nombre de redoublants de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2011-2012 divisé par le nombre d'inscrits de de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2010-2011		
<i>Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) (filles) (année : 2010-2011)</i>	Nombre de redoublantes de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2011-2012 divisé par le nombre de filles inscrites de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2010-2011		
<i>Taux de redoublement durant l'ensemble du cycle Secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) (année : 2010-2011)</i>	Nombre de garçons redoublants de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2011-2012 divisé par le nombre de garçons inscrits de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} en 2010-2011		

Variables explicatives

Variables explicatives liées aux caractéristiques et aux conditions d'apprentissage dans le système éducatif Secondaire au Burundi:

Nom de la variable	Calcul	Source de données
Ratio enseignants par élève	Somme des effectifs enseignants sur la commune (déclarés au BPSE) divisée par la somme des élèves de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education du Ministère de l'Education
Pourcentage d'enseignants qualifiés	Somme des effectifs enseignants qualifiés sur la commune (déclarés au BPSE) divisée par la somme des enseignants sur la commune (déclarés au BPSE)	
Pourcentage d'élèves internes	Somme des effectifs élèves internes sur la commune (déclarés au BPSE) divisée par la somme des effectifs élèves sur la commune (déclarés au BPSE)	
Ratio latrines par élève	Somme sur la commune des latrines dans le Secondaire de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} divisée par la somme des élèves de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} sur la commune (déclarés au BPSE)	
Pourcentage d'établissements privés	Somme des établissements Secondaires Privés divisée par la somme de tous les établissements Secondaires sur la commune (déclarés au BPSE)	

Variables explicatives liées aux caractéristiques individuelles de l'enfant :

Nom de la variable	Calcul	Source de données
Age moyen des élèves (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})	Somme des âges de tous les élèves inscrits de 7 ^{ème} à 10 ^{ème} divisé par le nombre total d'élèves inscrits de de 7 ^{ème} à 10 ^{ème}	Bureau de la Planification de l'Education du Ministère de l'Education
Age moyen des élèves (en 10 ^{ème})	Somme des âges de tous les élèves inscrits en 10 ^{ème} divisé par le nombre total d'élèves inscrits en 10 ^{ème}	
Indice de masse corporelle	Moyenne des indices de masse corporelle de tous les enfants pour lesquels un indice de masse corporelle a été communiqué dans les enquêtes ménages sur la commune	DHS 2010
Nombre d'heures de travail pour le ménage	Moyenne du nombre d'heures de travail effectuées au sein du ménage par les enfants pour lesquels ce nombre d'heures a été communiqué dans les enquêtes ménages sur la commune	

Variables explicatives liées à l'environnement familial de l'enfant :

Nom de la variable	Calcul	Source de données	Observations
Taille des ménages	Taille moyenne des ménages enquêtés sur la commune	DHS 2010	La taille est mesurée par le nombre de membres adultes et enfants vivant au sein du ménage
Age du chef de famille	Age moyen des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		
Niveau d'études du chef de famille	Niveau d'études (en années accomplies) moyen des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		Quand le chef de famille n'a pas de partenaire, la donnée est manquante et n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne.
Age du partenaire du chef de famille	Age moyen des partenaires des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		Le niveau d'études ne prend pas en compte le type d'études ayant été poursuivi (techniques, professionnelles, etc.)
Niveau d'études du partenaire du chef de famille	Niveau d'études (en années accomplies) moyen des partenaires des chefs de famille des ménages enquêtés sur la commune		

Variables explicatives liées à l'environnement socio-économique et général de l'enfant

Nom de la variable	Calcul	Source de données
Richesse ou var. de substitution		
<i>Score de richesse</i>	Moyenne des indices de richesse des ménages enquêtés sur la commune	DHS 2010
<i>Pourcentage de ménages disposant d'un ou de plusieurs vélos</i>	Nombre de ménages enquêtés sur la commune possédant au moins un vélo divisé par le nombre total de ménages enquêtés sur la commune	
<i>Equipement moyen du sol de l'habitation des ménages</i>	Moyenne des indices de qualité des sols des habitations des ménages enquêtés sur la commune	
Ruralité ou var. de substitution		
<i>Pourcentage de ménages habitant en zone rurale</i>	Nombre de ménages enquêtés sur la commune habitant en zone rurale divisé par le nombre total de ménages enquêtés sur la commune	DHS 2010
<i>Temps nécessaire (en minutes) pour aller chercher de l'eau</i>	Moyenne des temps nécessaires (en minutes) pour aller chercher de l'eau communiqués par les ménages enquêtés sur la commune	
<i>Pourcentage de ménages propriétaires de bêtes</i>	Nombre de ménages enquêtés sur la commune possédant des bêtes divisé par le nombre total de ménages enquêtés sur la commune	

Estimation économétriques et interprétation des résultats

Grâce aux données communales (127⁶ communes), il nous est possible de saisir la grande diversité des moyens mobilisés mais aussi des conditions dans lesquels le système éducatif s'insère. Cette stratégie permet d'apporter des éléments nouveaux sur la relation entre les intrants (les moyens mobilisés au sein du système éducatif) et les différents niveaux de la performance du système éducatif. L'étude permet également d'analyser comment ces relations évoluent selon différents environnements (Caractéristiques de l'Enfant et Caractéristiques de la Communauté). Par ailleurs, une analyse des effets des intrants sur les inégalités au niveau du genre a été réalisée.

Tableau 9 : description des données au niveau provincial

PROVINCE	Nombre d'établissements	Nbre d'établissements publics d'Etat	Nbre d'établissements publics communaux	Nbre d'établissements privés	Nbre d'établissements dans env. urbain	Nombre d'établissements dans env. rural	Nbre d'établissements avec classes de niveau 10 ^{***}	Nombre d'établissements organisant les examens de 10 ^{***}
BUBANZA	37	4	32	1	3	33	25	18
BUJUMBURA MAIRIE	112	13	20	79	84	0	102	88
BUJUMBURA RURAL	74	4	66	4	0	74	52	41
BURURI	131	10	108	13	9	109	97	78
CANKUZO	38	2	36	0	4	34	17	12
CIBITOKÉ	49	3	45	1	3	46	24	22
GITEGA	97	10	78	8	16	79	55	48
KARUSI	41	1	39	1	6	31	23	18
KAYANZA	47	3	43	1	2	39	41	36
KIRUNDO	41	2	39	0	4	32	30	23
MAKAMBA	91	2	87	2	6	78	46	33
MURAMVYA	31	5	26	0	2	25	24	18
MUYINGA	49	3	45	1	5	43	26	26
MWARO	42	3	39	0	2	39	32	28
NGOZI	54	5	49	0	2	37	30	27
RUTANA	50	1	49	0	4	45	31	25
RUYIGI	40	4	36	0	3	37	30	19
TOTAL	1024	75	837	111	155	781	685	560

⁶ Nous avons été contraints d'exclure deux communes de notre échantillon initial de 129 communes étant donné que soit trop de variables étaient manquantes soit trop de variables pouvaient être considérées comme aberrantes.

Comme pour le secteur primaire, l'ensemble des résultats présentés a été obtenu par régressions linéaires des moindres carrés sur les 127 communes.⁷ Par souci de lisibilité et volume d'informations transmis, nous ne présentons dans ce document qu'une petite partie des résultats obtenus. Nous avons essayé à travers ce document de mettre en exergue les résultats les plus pertinents et révélateurs. Des résultats additionnels peuvent être communiqués sur demande.

Tableau 10 : Analyse des déterminants des taux bruts de scolarisation dans l'enseignement Secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) (année 2010-2011)

		taux bruts de scolarisation													
											filles	garçons	écart		
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	29,86***	15,24***	26,59***	27,19***	28,36***	28,21***	26,11***	29,11***	12,79***	22,07***	10,08**	5,22**		
	Pourcentage d'établissements privés [†]	1,26***	0,80***	1,32***	1,31***	1,31***	1,34***	1,39***	1,28***	0,95***	1,33***	0,76***	0,37***		
	Pourcentage d'élèves internes	0,64**	0,43*	0,60*	0,62*	0,63**	0,59*	0,76**	0,73**	0,50*	0,65*	0,59**	0,18		
	Ratio latrines par élève	5,01	6,74*	5,16	5,28	4,97	6,57	6,09	5,01	7,81	-0,64	6,93*	2,010		
Caractéristique individuelles de l'enfant	Age moyen des élèves dans le cycle (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})										-0,335***	-0,204***	-0,332***	-0,007	
	Indice de masse corporelle										0,0009***	0,0006*	0,0007*	0,0004	0,0002*
	Heures de travail dans le ménage													-0,008	
	Age du chef de famille													0,008	
	Niveau d'études du chef de famille													0,316	
	Age du partenaire du chef de famille													0,009	
	Niveau d'études du partenaire du chef de famille										0,431**	0,22	0,28	0,17	0,108
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse :														
	Indice de richesse													0,102**	
	Ruralité:													-0,25**	
Constante		0,24**	7,18***	0,47***	0,02	0,01	0,01	2,29***	0,18	5,37***	2,26	5,80***	0,80		
	Observations	127	127	127	127	127	127	127	127	127	127	127	127		
	R ² ajusté	44,34%	53,41%	46,26%	46,22%	45,32%	46,17%	48,04%	45,19%	55,75%	49,96%	53,54%	18,88%		

⁷ Il convient de souligner que les régressions ont également été estimées par la méthode de moindres carrés pondérés (pondération en fonction du nombre d'effectifs élèves dans chaque commune) et que les résultats restent cohérents et confirment les résultats présentés ci-dessous.

L'analyse concernant les déterminants des **taux bruts de scolarisation** est présentée dans le tableau 10 ci-dessus. Une première observation en découle : **Les communes dans lesquelles le taux d'encadrement des élèves par les enseignants⁸ est plus fort présentent des taux bruts de scolarisation plus élevés.**

Le statut des établissements, privé ou public, joue également un rôle important dans la détermination des taux bruts de scolarisation à travers le pays. Afin de correctement interpréter les résultats présentés, nous précisons qu'étant donné que le ratio enseignant par élèves est fortement corrélé (coefficient de corrélation de 0.81) avec le pourcentage d'établissements privés, nous les avons préalablement orthogonalisé. Dès lors le fait que le pourcentage d'établissements privés sur les différentes communes a un impact statistiquement significatif sur les taux bruts de scolarisation à travers ces communes signifie **qu'au-delà du fait que les établissements privés offrent des conditions d'encadrement supérieures à l'enseignement public, le fait que davantage d'établissements fonctionnent sous statut privé sur la commune augmente significativement les taux bruts de scolarisation de cette commune.**

Notons encore que les communes qui comptent **davantage de places en internat⁹ ont des taux bruts de scolarisation plus élevés** – le lien entre les deux étant statistiquement significatif au seuil de 5 à 10% suivant les spécifications.

En ce qui concerne les discriminations genre, il apparaît que plus il y a de moyens humains (enseignants) investis dans l'enseignement secondaire d'une commune et plus il y a d'établissements fonctionnant sous statut privé – au-delà du fait que ces établissements offrent des taux d'encadrement plus élevés – plus les écarts de scolarisation entre filles et garçons se réduisent¹⁰.

De manière plus générale **la richesse monétaire moyenne des ménages vivant sur la commune, le niveau d'éducation moyen des partenaires des chefs de famille sur la commune et l'état de santé moyen des enfants sur la commune ont un effet positif sur les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement secondaire.** A l'inverse dans les communes où **l'âge moyen des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire est élevé et dans les communes où davantage de ménages vivent dans un environnement rural, les taux bruts de scolarisation sont plus faibles.** Soulignons que ces variables n'ont pas d'effet différencié sur les filles par rapport aux garçons.

⁸ Remarquons que les taux d'encadrement moyens sur les communes burundaises varient dans l'enseignement secondaire de un enseignant pour 20 élèves à un enseignant pour plus de 100 élèves.

⁹ Au Burundi moins de 10 % des élèves de l'enseignement Secondaires sont internes. Ce pourcentage varie de 0% à environ 45% selon les communes.

¹⁰ En moyenne les taux bruts de scolarisation sont de 15 points de % inférieurs pour les filles que pour les garçons.

Tableau 11 : Analyse des déterminants des taux de réussite aux examens du test en 10^{ème} (année 2010-2011)

		Taux de réussite à l'examen national de 10 ^{ème}								filles	garçons				
Taux d'abandon durant l'ensemble du premier cycle Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})										-1.04****	-1.06****	-1.106****	-1.107****	-0.75****	-1.24****
Taux de redoublement durant l'ensemble du premier cycle Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})										0.12					
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	1.42	1.37	0.49	1.75	0.98	0.30	0.31	0.41					0.15	0.64
	Pourcentage d'établissements privés *	0.23****	0.22****	0.20****	0.25****	0.26****	0.23****	0.23****	0.22****					0.21**	0.22****
	Pourcentage d'élèves internes	0.001	-0.004	-0.001	-0.003	-0.107	-0.122	-0.122	-0.136					-0.149	-0.122
	Ratio latrines par élève		0.35												
Âge moyen des élèves dans le cycle (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})					-0.022					-0.029	-0.029	-0.031		-0.037	-0.037*
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse :														
	Indice de richesse								0.002						
	Ruralité:														
Pourcentage de ménages possédant des bêtes										-0.0040					
Constante		0.46***	0.45***	0.93**	0.42***	0.57***	1.21***	1.18	1.23***	1.32***	1.39***				
Observations															
R ² ajusté		6.64%	5.92%	5.54%	6.05%	12.27%	12.22%	12.23%	12.38%	11.38%	15.66%				

* La variable « Pourcentage d'établissements privés » a été préalablement orthogonalisée par rapport à la variable « Ratio enseignants pas élève ».

Tableau 12 : Analyse des déterminants des taux d'abandons et de redoublements durant l'ensemble du cycle d'enseignement secondaire de 7^{ème} à 10^{ème} (année 2010-2011)

		Taux de réussite à l'examen national de 10 ^{ème}								filles	garçons
Taux d'abandon durant l'ensemble du premier cycle Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})						-1.04***	-1.06***	-1.106***	-1.107***	-1.75***	-1.24***
Taux de redoublement durant l'ensemble du premier cycle Secondaire (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})						0.12					
Caractéristiques et conditions d'apprentissage	Ratio enseignants par élève	1.42	1.37	0.49	1.75	0.98	0.30	0.31	0.41	0.15	0.64
	Pourcentage d'établissements privés*	0.23***	0.22***	0.20***	0.25***	0.26***	0.23***	0.23***	0.22***	0.21**	0.22***
	Pourcentage d'élèves internes	0.001	-0.001	-0.001	-0.003	-0.107	-0.122	-0.122	-0.136	-0.149	-0.122
	Ratio latrines par élève			0.35							
Age moyen des élèves dans le cycle (de 7 ^{ème} à 10 ^{ème})				-0.022			-0.029	-0.029	-0.031	-0.037	-0.037*
Environnement socio-économique et général de l'enfant	Richesse -										
	Indice de richesse							0.002			
	Ruralité:										
Pourcentage de ménages possédant des bêtes							-0.0040				
Constante		0.46***	0.45***	0.93**	0.42***	0.57***	1.21***	1.18	1.23***	1.32***	1.39***
Observations											
R ² ajusté		6.64%	5.92%	5.54%	6.05%	22.27%	22.22%	22.23%	22.38%	11.38%	25.66%

* La variable « Pourcentage d'établissements privés » a été préalablement orthogonalisée par rapport à la variable « Ratio enseignants pas élève ».

Le tableau 11 décrit les déterminants des taux de réussite au test de 10^{ème} des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Il est surprenant d'observer que le taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire – qui varie pourtant de manière significative à travers les différentes communes – n'a pas d'effet significatif sur les taux de réussite observés aux examens de 10^{ème}. Ce résultat étant contraire aux observations du terrain, il convient de l'interpréter avec précaution. Ce résultat contre intuitif est peut-être lié au fait que les enseignants vacataires ne sont pas comptés dans le ratio enseignants/élèves alors que le nombre de ce type d'enseignants semble important dans la réalité.

Par contre le fait qu'il y ait plus d'établissements fonctionnant sous statut privé sur la commune (au-delà même du fait que ces établissements privés offrent des conditions d'encadrement supérieures à l'enseignement public) a un effet positif statistiquement significatif sur les taux de réussite observés¹¹.

Ce n'est pas parce que l'enseignement secondaire connaît plus de redoublements ou parce que l'enseignement secondaire s'insère dans des communes où les conditions de vie des ménages sont plus rurales ou plus favorables en termes monétaires que les taux de réussites en sont affectés. Par contre **plus il y a sur une commune d'enfants qui abandonnent en cours de cycle secondaire, moins les taux de réussite observés sur la population toujours scolarisée (et même sur la population inscrite aux examens de 10^{ème} secondaire) sont bons sur cette commune.**

Observons que l'ensemble des relations décrites ci-dessus se confirment tant pour les filles que les garçons – sans qu'aucun de ces effets ne génère de réelles discriminations genre.¹²

Le tableau 12 décrit les déterminants des taux d'abandons et des taux de redoublements des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire jusqu'en 10^{ème}.

Ensuite, on voit que **les taux d'encadrement se révèlent de puissants instruments de lutte tant contre l'abandon que contre le redoublement.** On note également que les communes où il y a en moyenne plus de places d'internats connaissent des taux d'abandons plus faible (sans pour autant que les taux de redoublements ne soient affectés). Et finalement, **les communes où il y a plus d'établissements privés connaissent des taux de redoublements plus faible (en plus de l'effet encadrement, sans pour autant que les taux d'abandons ne soient affectés).**

L'ensemble des relations décrites ci-dessus se confirment tant pour les filles que les garçons¹³ – sans qu'aucun de ces effets ne génère de réelles discriminations genre.¹⁴

¹¹ Même si la diversité observée à travers les communes en termes de pourcentage d'établissements privés n'explique qu'un peu plus de 6.5% de la diversité des taux de réussite aux examens de 10^{ème} à travers ces mêmes communes.

¹² Etant donné qu'aucune des variables n'a d'effet significatif sur l'écart entre les taux de réussite des filles par rapport à ceux des garçons, le tableau ne rapporte pas les déterminants des écarts de réussite entre filles et garçons. Ces résultats sont néanmoins à la disposition des lecteurs sur demande.

¹³ Les taux d'abandons des filles sur l'ensemble du cycle d'enseignement secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) sont en moyenne égaux à 9% alors qu'ils sont de l'ordre de 9.5% chez les garçons alors que les taux de redoublement des filles sur l'ensemble du cycle d'enseignement secondaire (de 7^{ème} à 10^{ème}) sont en moyenne égaux à 29% alors qu'ils sont de l'ordre de 26% chez les garçons.

¹⁴ Etant donné qu'aucune des variables n'a d'effet significatif sur l'écart entre les taux de réussite des filles par rapport à ceux des garçons, le tableau ne rapporte pas les déterminants des écarts de réussite entre filles et garçons. Ces résultats sont néanmoins à la disposition des lecteurs sur demande.

4.1.7 Mission terrain (septembre 2014) – secteurs éducation (et santé)

La phase d'analyse approfondie a été destinée à la collecte des quelques données manquantes, à l'approfondissement des analyses présentées dans le rapport intérimaire et à la vérification des réponses et des hypothèses formulées pour chacun des QEs.

Comme spécifié dans les termes de référence, plusieurs missions en dehors de la capitale furent organisées afin de donner une perspective des réalités du terrain. Cette section présente les missions de terrain réalisées durant la phase d'analyse complémentaire.

Objectifs

Des visites de terrain ont été organisées au cours de la mission dans un double objectif :

1. Mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre en termes de financement des structures d'offre dans l'éducation et la santé, en particulier des structures déconcentrées, et en termes d'opérationnalisation de ces services ainsi que d'apprécier leur évolution depuis 2005 ;
2. Rencontrer les bénéficiaires et mieux cerner à travers des entretiens, les résultats des politiques menées et l'évolution de leur situation ainsi que de mieux percevoir les facteurs externes qui peuvent influencer sur les résultats attendus.

Ces visites de terrain ont également permis de comparer la situation dans différentes régions du pays, notamment celle prévalant dans la capitale avec celle des zones rurales à l'intérieur du pays. Ces visites ont permis de collecter des informations qualitatives auprès de divers acteurs clés, par le biais d'entretiens individuels et d'entretiens de groupe.

Ces entretiens ont donc permis d'une part de **mieux comprendre les mécanismes d'allocation des ressources** du niveau central aux différents niveaux déconcentrés et décentralisés. En effet, il était essentiel de comprendre le processus de transferts des ressources et d'identifier des problèmes de nature opérationnelle pour être en mesure de répondre aux questions suivantes : les transferts de ressources sont-ils cohérents avec ce qui était prévu comme montant et comme échéance dans le temps?

Des rencontres avec des bénéficiaires des appuis budgétaires dans le secteur de l'éducation et de la santé ont été organisées dans la province de Bujumbura Mairie et hors de la capitale. L'objectif était de se **rendre compte des réalités potentiellement différentes vécues par les bénéficiaires de ces appuis à travers le pays.**

Les informations qualitatives collectées ont également permis à l'équipe d'apporter des éléments d'explication complémentaires à ceux disponibles dans les différents rapports, et ont facilité l'interprétation des résultats des analyses quantitatives menées sur les données de seconde main. Il était en effet important **d'analyser les résultats quantitatifs en cohérence avec la réalité des bénéficiaires** (prestataires de services et société civile).

Un autre aspect abordé pendant cette mission de septembre 2014 fut la vérification de la **qualité des données de seconde main utilisées** dans les analyses. En effet, ces données sont collectées au niveau décentralisé qui les transfère ensuite vers les différents ministères. Il s'agissait donc d'identifier des problèmes et solutions locales apportées à la mise en œuvre de la collecte de données primaires, et d'en cerner les conséquences sur la qualité des données mises à disposition pour cette étude.

Sélection des lieux visités, institutions et personnes rencontrées

L'équipe a visité **5 provinces** : Bujumbura Mairie (communes de Kinama et de Rohero), Makamba (communes de Nyanza Lac), Ngozi (Communes de Ngozi et de Kiremba), Gitega (communes de Gitega et de Mubuga), et Muyinga (communes de Giteranyi et de Gasogwreet)

L'idée principale était de couvrir les différentes régions du territoire, seul l'Ouest n'a pas été visité, pour des raisons de sécurité. L'objectif était également de couvrir des provinces ayant des réalités objectives différentes (présence de rapatriés, différents niveaux d'accès à des services publics, différents niveaux d'indicateurs de développement humain, présence de culture de rente -café/thé). La diversité des zones visitées est brièvement exposée ci-dessous.

Lieux	Caractéristiques intéressantes du lieu
Bujumbura Marie	Capital – relativement bon accès à des services de base
Com. Kinama	Commune périphérique – relativement défavorisée
Com. Rohero	Commune du centre, plutôt favorisée
Makamba	Provinces du Sud ; Relativement bons indicateurs de performances
Com. Nyanza-Lac	Forte présence de rapatriés
Ngozi	Province du Nord et province d'origine du Président
Com. Ngozi	Commune du chef-lieu (caractère plus urbain)
Com. Kiremba	Commune rurale
Gitega	Province du centre et présence de café
Com. Gitega	Commune du chef-lieu (caractère plus urbain)
Com. Mubuga	Commune rurale
Muyinga Com. Giteranyi Com. Gasogwreet	Province du nord ; indicateurs de développement relativement moins bons ; forte présence de réfugiés rapatriés

Les questions abordées avec ces différents interlocuteurs ont principalement abordé les grandes thématiques suivantes :

- Compréhension du processus d'allocation des ressources et modalités de mise en œuvre ;
- Compréhension des constats faits sur base des analyses quantitatives en termes d'indicateurs de résultats et des facteurs explicatifs de ces résultats.
- Evolution de la situation des bénéficiaires, de leur facilité d'accès aux services, des contraintes qui limitent leur utilisation, des changements sur leur niveau de vie qu'une offre de service renforcée a pu entraîner.
- Juger de la qualité du processus de collecte de données pour le suivi statistiques.

4.2 Secteur Privé

4.2.1 Introduction

L'objectif de cette étude est de retracer la manière dont l'évolution des investissements directs étrangers (IDE) a évolué par rapport aux IDE des autres pays du continent africain de 2011 à 2012 et de comprendre les sources et raisons des divergences observées entre ces différentes évolutions à travers le temps.

Il convient de souligner que, par souci de lisibilité des résultats, cette étude se concentre parfois sur certains sous-ensembles de pays – sous-ensembles qui ont été construits sur base des similitudes que nous avons pu détecter entre les profils et entre les dynamiques IDE des pays retenus.

4.2.2 Données

Les données de cette étude ont été extraites de la base de données *World Development Indicators* et donc construites sur base des données officielles des pays étudiés.

Variable	Définition	Source
Taux d'inflation	Taux d'inflation annuel (en %) mesuré à travers le déflateur implicite du PIB càd calculé à partir du ratio entre me PIB en monnaie courante et le PIB en monnaie constante.	<i>World Development Indicators</i>
Taux de croissance	Taux de croissance annuel du PIB (en %) mesuré par le taux de croissance du PIB au prix du marché en monnaie locale constante.	
Population	Nombre d'habitants	
Ouverture commerciale	Somme des exportations et des importations en biens et services en % du PIB du pays	
Coût de la création d'entreprise	Coût de la création d'entreprise en % du GNI per capita du pays	
Taux d'imposition des sociétés	Taux d'imposition moyen des profits commerciaux	
Usage internet	Nombre d'utilisateurs internet sur 100 personnes	
Rentes des ressources naturelles	Rentes financières en % du PIB provenant des ressources naturelles du pays	
Etat de droit	Indice mesurant la confiance des individus et des entreprises dans les règles de la société ¹⁵	
Accès au littoral	Variable muette égale à 1 quand le pays a un accès direct au littoral et 0 autrement.	Sites officiels des pays

L'analyse a été réalisée sur 54 pays du continent africain de 2001 à 2012 – soit un total de 408 observations en prenant en compte les valeurs manquantes.

¹⁵ Plus spécifiquement l'indice mesure le degré de fonctionnement et d'indépendance du système judiciaire du pays incluant la police, la protection de la propriété privée, le respect des règles contractuelles ainsi que le degré de violences et de crimes.

4.2.3 Partie A : Analyse des déterminants des flux entrants d'investissements directs étrangers

Cette partie analyse les déterminants des flux entrants d'investissements directs étrangers en Afrique et plus spécifiquement au Burundi (respectivement Rwanda, Ouganda, Burkina Faso et Malawi) (Analyse en panel).

Le modèle utilisé est le suivant :

$$\begin{aligned}
 IDE_{i,t} = & \alpha_i + \beta_1 * \ln(\text{taux d'inflation})_{i,t} + \beta_2 * \ln(\text{taux de croissance du PIB})_{i,t} \\
 & + \beta_3 * \ln(\text{population})_{i,t} + \beta_4 * (\text{ouverture commerciale})_{i,t} \\
 & + \beta_5 * (\text{coût de la création d'entreprise})_{i,t} + \beta_6 * (\text{taux d'imposition des sociétés})_{i,t} \\
 & + \beta_7 * (\text{usage internet})_{i,t} + \beta_8 * (\text{rentes des ressources naturelles})_{i,t} \\
 & + \beta_9 * (\text{état de droit})_{i,t} + \beta_{10} * (\text{accès au littoral})_{i,t} \\
 & + \gamma_1 * D_{\text{pays},i,t} * \ln(\text{taux d'inflation})_{i,t} + \gamma_2 * D_{\text{pays},i,t} * \ln(\text{taux de croissance du PIB})_{i,t} \\
 & + \gamma_3 * D_{\text{pays},i,t} * \ln(\text{population})_{i,t} + \gamma_4 * D_{\text{pays},i,t} * \text{ouverture commerciale}_{i,t} \\
 & + \gamma_5 * D_{\text{pays},i,t} * (\text{coût de la création d'entreprise})_{i,t} \\
 & + \gamma_6 * D_{\text{pays},i,t} * (\text{taux d'imposition des sociétés})_{i,t} + \gamma_7 * D_{\text{pays},i,t} * \text{usage internet}_{i,t} \\
 & + \gamma_8 * D_{\text{pays},i,t} * (\text{rentes des ressources naturelles})_{i,t} + \gamma_9 * D_{\text{pays},i,t} * (\text{état de droit})_{i,t} \\
 & + \gamma_{10} * D_{\text{pays},i,t} * (\text{accès au littoral})_{i,t} + \varepsilon_{i,t}
 \end{aligned}$$

avec $D_{\text{pays},i,t}$ une variable muette prenant la valeur de 1 quand l'observation correspond au pays Burundi (respectivement Rwanda, Ouganda, Burkina Faso ou Malawi)¹⁶

Ce modèle en panel nous permet :

- D'une part de saisir la manière donc les variables indépendantes sélectionnées affectent la performance en termes d'attractivité IDE sur le continent africain dans son ensemble - à travers l'estimation de β_1 à β_{10} ;
- Et d'autre part de saisir la manière dont la relation entre ces variables et l'attractivité des IDE est marginalement différentes pour le Burundi (respectivement le Rwanda, l'Ouganda, le Burkina Faso ou le Malawi à travers l'estimation de γ_1 à γ_{10} .

Nous avons exploré l'impact des différents facteurs sur l'entrée nette des investissements étrangers en utilisant tour à tour un modèle en panel à effets fixes càd en supposant que les effets individuels α_i sont représentés par des constantes et un modèle en panel à effets aléatoires. Pour l'estimation à effet fixe, nous ne pouvons pas utiliser la méthode standard des effets fixes car les variables invariantes dans le temps (par exemple l'accès à la mer) auraient automatiquement été supprimées. Pour remédier à cela, nous avons utilisé une méthode qui permet à la fois de contrôler les effets fixes et de saisir les effets des variables invariants dans le temps.¹⁷ Les résultats¹⁸ de ces estimations sont présentés dans le tableau 1 ci-après.

¹⁶ Il convient de souligner que le modèle a également été estimé en prenant $D_{\text{pays},i,t}$ variable muette prenant la valeur de 1 quand l'observation correspond aux pays Botswana, Ethiopie, Lésoto, Mali et Swaziland mais que par souci de lisibilité et de volume des tableaux, seuls les résultats pour le Burundi, Rwanda, Ouganda, Burkina Faso et Malawi sont reportés dans le tableau 1.

¹⁷ Fixed Effect Vector Decomposition (Greene, 2011)

¹⁸ Veuillez noter que la partie supérieure du tableau correspond à l'estimation réalisée en prenant $D_{\text{pays},i,t}$ variable muette prenant la valeur de 1 quand l'observation correspond au pays Burundi. Cependant il est important de souligner que ces résultats ne changent que de manière marginale et négligeable quand $D_{\text{pays},i,t}$ est la variable muette prenant la valeur de 1 quand l'observation correspond au Rwanda, Ouganda, Burkina Faso ou au Malawi.

Nous avons également les résultats des estimations avec effets aléatoires. Cependant les résultats par la régression du vecteur à effets fixes semblent meilleurs à ceux des effets aléatoires¹⁹. Ce constat est confirmé par le test de Hausman portant sur le choix du modèle efficient.

¹⁹ Les résultats estimés par le modèle à effets aléatoires peuvent être mis à disposition. Même s'ils sont statistiquement moins significatifs ils restent cependant cohérents avec ceux présentés dans ce rapport.

Tableau 1 : Déterminants des flux entrants d'investissements directs étrangers (exprimés en % du PIB) (54 pays d'Afrique) de 2011 à 2012

	FLUX ENTRANTS IDE (%PIB)									
Constante	15.157**	15.85**	14.91**	14.91**	14.94**	14.95**	15.76	14.97**	14.92**	
Taux d'inflation (ln du % annuel)	0.047	0.004	0.046	0.046	0.047	0.048	0.027	0.047	0.047	
Taux de Croissance du PIB (ln du % annuel)	0.488***	0.524***	0.476***	0.476***	0.428***	0.430***	0.589***	0.422***	0.479***	
Population (ln)	0.456***	0.489***	0.429***	0.429***	0.433***	0.434***	0.503***	0.431***	0.430***	
Ouverture commerciale (%GDP)	0.378	0.582	0.236	0.236	0.258	0.260	0.638	0.247	0.241	
Coût de la création d'entreprise (% GNI per capita)	0.350	0.226	0.422*	0.422*	0.412*	0.410*	0.268	0.417*	0.420*	
Taux d'imposition des sociétés	0.477*	0.709***	0.430*	0.430*	0.433*	0.434*	0.647**	0.437*	0.430*	
Usage internet	0.407**	0.540**	0.300	0.300	0.317*	0.319*	0.594***	0.309*	0.304	
Rentes des ressources naturelles (%GDP)	0.199**	0.214**	0.200**	0.200**	0.200**	0.199**	0.206**	0.200**	0.200**	
"Etat de droit" (indice)	0.289	0.289	0.289	0.289	0.289	0.289	0.289	0.289	0.289	
Accès au Internet	0.580*	0.698**	0.587**	0.587**	0.583**	0.582**	0.626*	0.584**	0.586**	
Burundi * Taux d'inflation	-0.899***									
Rwanda * Taux d'inflation	0.600									
Ouganda * Taux d'inflation	0.271									
Burkina Faso * Taux d'inflation	-0.355									
Malawi * Taux d'inflation	2.641									
Burundi * Taux de Croissance du PIB (ln)		1.614*								
Rwanda * Taux de Croissance du PIB (ln)		-0.680								
Ouganda * Taux de Croissance du PIB (ln)		0.479								
Burkina Faso * Taux de Croissance du PIB (ln)		1.372								
Malawi * Taux de Croissance du PIB (ln)		-0.257								
Burundi * Population (ln)			-0.195***							
Rwanda * Population (ln)			0.644							
Ouganda * Population (ln)			0.039							
Burkina Faso * Population (ln)			-11.845***							
Malawi * Population (ln)			-11.011***							
Burundi * Ouverture commerciale				-10.777***						
Rwanda * Ouverture commerciale				1.057						
Ouganda * Ouverture commerciale				0.165						
Burkina Faso * Ouverture commerciale				-4.367						
Malawi * Ouverture commerciale				10.150***						
Burundi * Coût de la création d'entreprise					0.590***					
Rwanda * Coût de la création d'entreprise					0.077					
Ouganda * Coût de la création d'entreprise					0.148					
Burkina Faso * Coût de la création d'entreprise					1.811					
Malawi * Coût de la création d'entreprise					1.748					
Burundi * Taux d'imposition des sociétés						-0.558***				
Rwanda * Taux d'imposition des sociétés						-2.411				
Ouganda * Taux d'imposition des sociétés						0.188				
Burkina Faso * Taux d'imposition des sociétés						22.267***				
Malawi * Taux d'imposition des sociétés						8.353*				
Burundi * Usage internet							4.594			
Rwanda * Usage internet							0.218			
Ouganda * Usage internet							0.217			
Burkina Faso * Usage internet							-1.066			
Malawi * Usage internet							-0.807			
Burundi * Rentes des ressources naturelles								-0.899***		
Rwanda * Rentes des ressources naturelles								2.393		
Ouganda * Rentes des ressources naturelles								0.244		
Burkina Faso * Rentes des ressources naturelles								-1.607		
Malawi * Rentes des ressources naturelles								0.696		
Burundi * "Etat de droit"									-10.934**	
Rwanda * "Etat de droit"									1.005	
Ouganda * "Etat de droit"									-1.679*	
Burkina Faso * "Etat de droit"									-9.465	
Malawi * "Etat de droit"									2.581	
Observations	245	245	245	245	245	245	245	245	245	
R ² ajusté	89%	89%	89%	89%	89%	89%	89%	89%	89%	

La première partie du tableau rapporte les effets des différents déterminants des flux d'entrée d'investissements directs étrangers pour l'ensemble de l'échantillon sur la période 2001-2012. De manière générale les résultats sont en accord avec les résultats observés dans la littérature à savoir un effet positif du taux de croissance (taux de croissance du PIB), de la taille du marché (mesuré par le nombre d'habitants), des infrastructures en TICs (taux d'usage d'internet), des rentes provenant des ressources naturelles et bien évidemment de l'accès au littoral. Si l'ouverture commerciale et l'indice « Etat de droit » ont un effet apparemment positif sur les entrées d'IDE cet effet n'est néanmoins pas statistiquement significatif. D'autre part en accord avec la littérature nous notons que tant le taux d'imposition des sociétés et le coût de la création d'entreprise ont un effet négatif statistiquement significatif sur les IDE. En ce qui concerne les effets marginaux observés pour le Burundi (et comparés consécutivement avec le Rwanda, l'Ouganda, le Burkina Faso et le Malawi) :

Points négatifs :

Alors que les pays d'Afrique ne semblent pas dans leur ensemble être significativement pénalisés par leurs taux d'inflation, le Burundi l'est.

La densité de population du Burundi ne semble pas stimuler son attractivité en termes d'investissements directs étrangers – l'effet de la population est pour le Burundi amoindrie.

L'ouverture commerciale du Burundi – même faible – semble jouer l'effet inverse que celui attendu : au lieu de stimuler l'attractivité en termes d'investissements directs étrangers, elle la rend comparativement plus faible.

La sanction en termes d'attractivité pour les investissements directs étrangers des coûts de création d'entreprise semble particulièrement renforcée au Burundi.

Idem pour le taux d'imposition des sociétés.

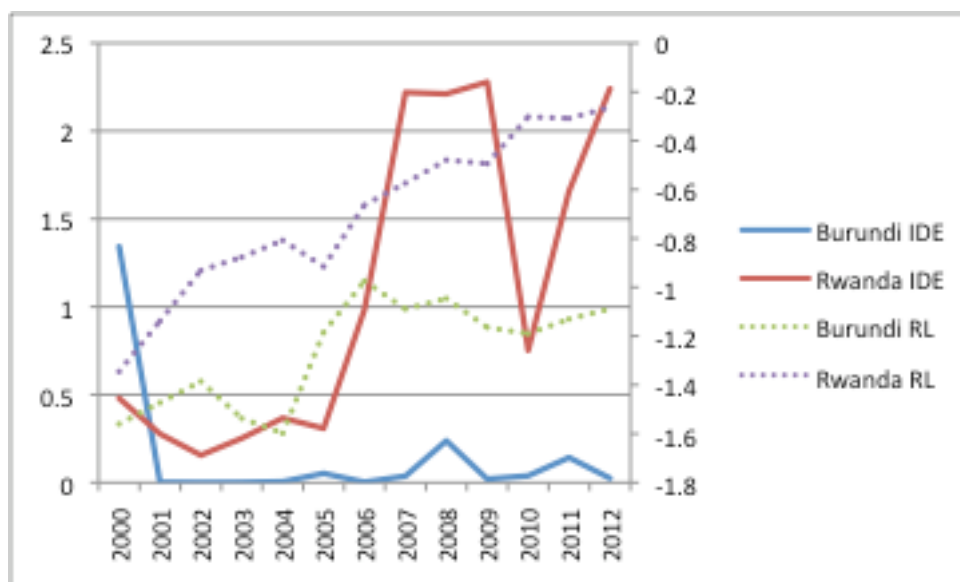
La faiblesse de l'indice « Etat de droit » semble particulièrement dommageable pour le Burundi – d'ailleurs encore plus dommageable que pour l'Ouganda.

Points positifs

La croissance du PIB au Burundi semble particulièrement bien jouer son rôle de stimulateur en termes d'attractivité pour les investissements directs étrangers :

- Alors que ces résultats apportent des informations intéressantes, nous souhaitons cependant souligner que leur validité statistique peut être remise en question étant donné le faible nombre d'observations sur lequel ils sont basés pour chacun de ces facteurs au niveau pays. Néanmoins il reste intéressant de comparer les effets pays de chacun de ces facteurs entre eux. Cette comparaison mérite d'être accompagnée à travers l'échantillon de comparables à travers la comparaison des évolutions à travers le temps de ces facteurs et des flux entrants d'IDE entre le Burundi et ses pairs.

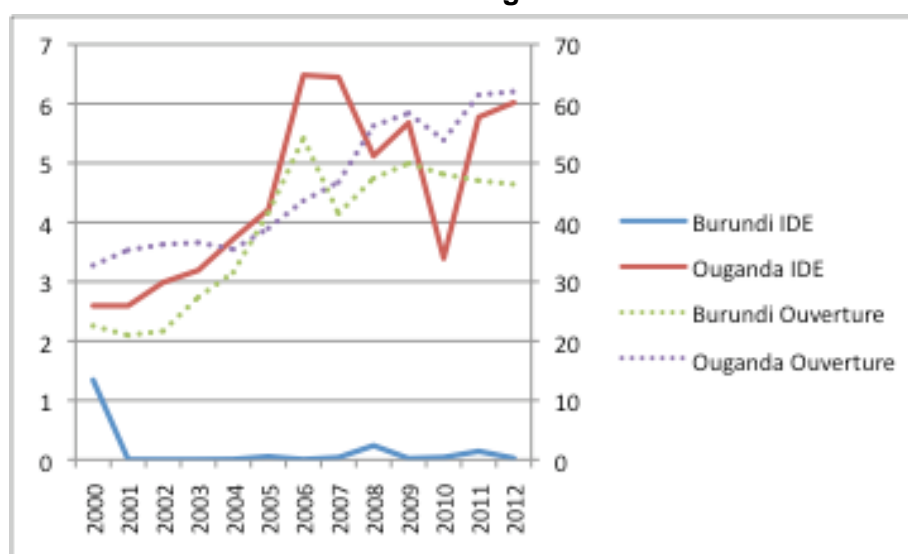
Graphique 1 : Evolution des IDE en % du PIB et de l'indice « Etat de Droit » au Burundi et au Rwanda de 2000 à 2012



Note -. IDE en % du PIB - échelle de gauche - et de l'indice « Etat de Droit » - échelle de droite.

- Alors que le Rwanda a su combattre la corruption et établir un climat d'affaire inspirant confiance, le Burundi peine à réaliser ces efforts – ce qui contribue au différentiel d'évolution ses flux entrants d'investissements directs étrangers entre le Burundi et le Rwanda – en défaveur du Burundi.

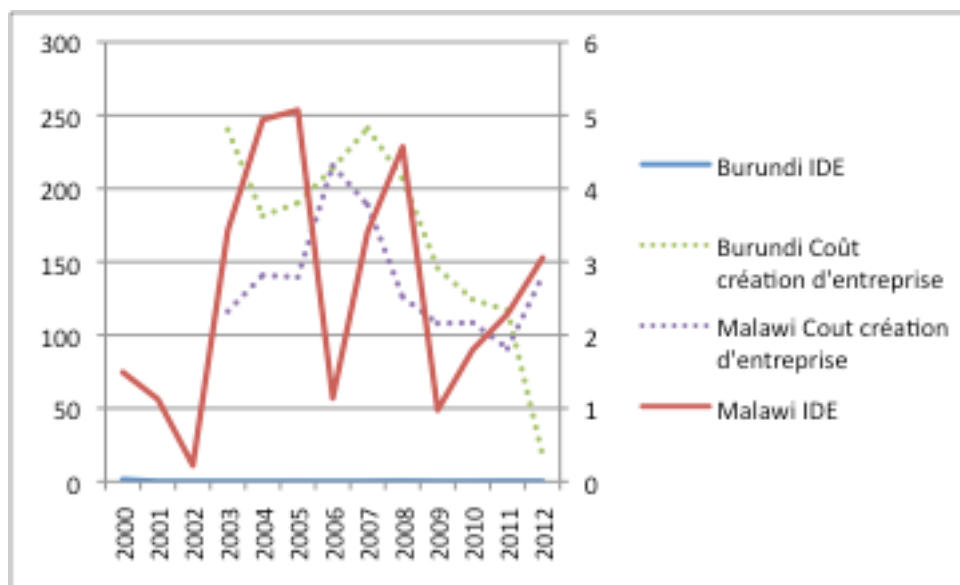
Graphique 2 : Evolution des IDE en % du PIB et de l'ouverture commerciale au Burundi et en Ouganda de 2000 à 2012



Note -. IDE en % du PIB - échelle de gauche - et ouverture commerciale (mesurée par la somme des exportations et des importations sur le PIB multiplié par 100) - échelle de droite.

- Alors que le Burundi et l'Ouganda connaissent une évolution de leurs ouvertures commerciales respectives semblable, l'ouverture commerciale du Burundi ne joue pas son rôle stimulateur en termes d'attractivité pour les investissements directs étrangers.

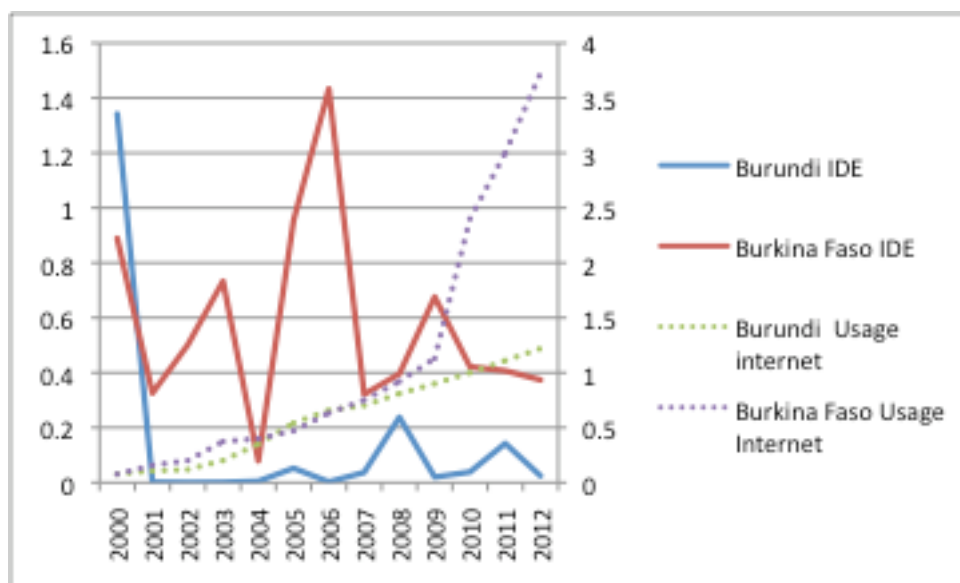
Graphique 3 : Evolution des IDE en % du PIB et du coût de la création d'entreprise au Burundi et au Malawi de 2000 à 2012



Note -. IDE en % du PIB - échelle de droite - et coût de la création d'entreprise (mesuré en % du GNI per capita du pays) - échelle de gauche

- Alors que le Burundi a tout comme le Malawi fait de gros efforts pour réduire les coûts de création d'entreprise, au Malawi cette réduction des coûts de création d'entreprise contribue pleinement à jouer son rôle de stimulateur en termes d'attractivité pour les investissements directs étrangers alors qu'au Burundi ce n'est pas le cas – ne permettant pas aux investissements directs étrangers de décoller au Burundi.

Graphique 4 : Evolution des IDE en % du PIB et du taux d'usage internet au Burundi et au Burkina Faso de 2000 à 2012



Note - IDE en % du PIB - échelle de gauche - et taux d'usage internet (mesuré par le taux d'utilisation d'internet pour 100 personnes) - échelle de droite

- Alors que la densité de population au Burkina Faso est beaucoup plus faible qu'au Burundi, le Burkina Faso a su faire des progrès beaucoup plus significatifs en termes de couverture internet que le Burundi, permettant de contribuer à atteindre au Burkina Faso des flux entrants d'investissements directs étrangers plus élevés.

4.2.4 Partie B : Analyse de l'efficacité technique pour attirer les investissements directs étrangers

Cette partie analyse de l'efficacité technique avec laquelle le Burundi et ses pairs (respectivement Rwanda, Ouganda, Botswana, Ethiopie, Burkina Faso, Mali, Malawi, Lesotho et Swaziland) attirent les flux entrants d'investissements directs étrangers (DEA).

Introduite par Charnes et al. (1978) la méthode de *Data Envelopment Analysis (DEA)* est une technique de programmation linéaire non paramétrique permettant de mesurer l'efficacité technique avec laquelle des unités décisionnelles (*Decision Making Units, DMU*) génèrent des outputs à partir d'inputs. Il s'agit plus spécifiquement dans notre cas de mesurer au sein du groupe de pays retenus pour la comparaison quel est le score d'efficacité de chaque pays (unité décisionnelle). Ce score est établi en étudiant dans quelle mesure le pays est capable de générer une plus grande quantité d'outputs (dans notre cas : flux entrants d'IDE) à quantité d'inputs donnée (dans notre cas, taux d'inflation, ouverture commerciale, coût de la création d'entreprise, taux d'imposition, rentes des ressources naturelles, indice « état de droit ») ou inversement pour une quantité d'outputs donnée la mesure dans laquelle il utilise une quantité moindre d'inputs (Cappelle-Blancard et Chauveau, 2001). La frontière DEA peut être estimée à orientation input ou à orientation output. Si l'orientation input vise à optimiser

la consommation des inputs pour un niveau d'outputs donnée, l'orientation output visa à maximiser la production d'outputs pour un niveau d'inputs donné.

La méthode *DEA* offre plusieurs avantages dans le cadre de notre analyse. Tout d'abord elle nous indique non seulement comment se situe un pays par rapport aux autres dans l'attraction des flux entrants d'IDE mais détermine également les pays les plus efficaces et génère une frontière efficace. Pour se faire, dans le cadre de notre étude, à chaque pays est attribué un score d'efficacité : ce score est de 1 quand le pays s'avère attirer de manière efficace les IDE. Quand le score est inférieur à 1, le pays - comparativement à ses pairs - n'attire pas de manière efficace les IDE. De plus la méthode *DEA* nous permet dans un second temps d'avoir une indication sur la quantité et le type d'inputs nécessaires pour permettre aux pays inefficaces d'améliorer leur score d'efficacité, et ceci à travers l'analyse des slacks (marges d'amélioration).

Notre modèle *DEA* à orientation output se présente comme suit :

$$\max \theta + \varepsilon (\sum_{i=1,m} s_i^- + \sum_{r=1,s} s_r^+)$$

$$\sum_{j=1,n} \lambda_j x_{ij} + s_i^- = x_{i0}$$

$$\sum_{j=1,n} \lambda_j y_{rj} - s_r^+ = \theta y_{r0}$$

$$\sum_{j=1,n} \lambda_j = 1$$

$$\lambda, s^+, s^- \geq 0$$

avec chaque pays ($j=1, \dots, n$) consommant des quantités différentes des inputs x_{ij} ($i = 1, \dots, m$) afin de produire un output y_{rj} ($r=1$), θ étant la variable scalaire qui représente l'augmentation proportionnelle appliquée à l'output du pays évalué pour améliorer son efficacité et s^+ et s^- représentant les écarts des outputs et des inputs et finalement λ la pondération de tous les pays efficaces afin d'obtenir la critère de référence pour le pays évalué.

Tableau 2 : Classement et scores d'efficacité dans l'attractivité en termes d'investissements directs étrangers (2001, 2006 et 2012)

	2001		2006		2012	
	Classement au sein du groupe	Score d'efficacité	Classement au sein du groupe	Score d'efficacité	Classement au sein du groupe	Score d'efficacité
Burundi	9	0.6044	7	0.5277	10	0.0050
Rwanda	7	0.8831	6	0.9518	2	1.0000
Ouganda	1	1.0000	1	1.0000	2	1.0000
Botswana	1	1.0000	1	1.0000	2	1.0000
Ethiopie	7	0.8831	1	1.0000	2	1.0000
Burkina Faso	10	0.1051	8	0.4643	9	0.1373
Mali	1	1.0000	1	1.0000	2	1.0000
Malawi	1	1.0000	6	0.9518	8	0.4542
Lesotho	8	0.7309	9	0.3619	7	0.8679
Swaziland	1	1.0000	1	1.0000	1	1.0000

Nous observons qu'alors que le Rwanda et le Burundi évoluaient coude à coude jusqu'en 2006, le Rwanda a connu depuis lors un essor en termes d'attractivité IDE qui a creusé un fossé important en termes d'IDE entre les deux pays.

En 2012 le Burundi se retrouve en queue de peloton avec un score d'efficacité en termes d'attractivité IDE plus faible que le Burkina Faso et le Lesotho traditionnellement les pays les moins performants en termes d'IDE.

Le score d'efficacité particulièrement faible du Burundi de 0.0050 signifie que pour être efficace le Burundi devrait accroître ses flux entrants d'IDE de 99,5 pourcent.

L'analyse des *slacks* (c'est-à-dire des marges d'amélioration) pour le Burundi en 2012 est révélatrice (Tableau 3).

Tableau 3 : Facteurs améliorables pour le Burundi (en 2012) et comparaison des valeurs observées pour le Burundi en 2012 avec les moyennes observées dans le reste du groupe en 2012

	Slack	Valeur Burundi 2012	Moyenne des 9 autres pays 2012
Taux d'inflation	8.2%	15.410	11.010
Ouverture commerciale	15.9%	46.410	60.750
Coût de création d'entreprise	-	18.300	58.670
Taux d'imposition	20.7%	51.600	33.860
Rentes des ressources naturelles	-	23.380	9.940
Indice "Etat de droit"	0.81	-1.088	-0.304

Il ressort que le Burundi dans un objectif de stimulation de son attractivité en termes d'IDE devrait prioritairement apporter une attention particulière sur la maîtrise de son taux d'inflation, sur l'augmentation de son ouverture commerciale, sur la baisse de son taux d'imposition des sociétés et également sur l'amélioration de son indice « Etat de droit ». De manière plus spécifique le Burundi devrait diminuer son taux d'inflation de 8,2 pourcent (pour atteindre un taux d'inflation de 7.25 pourcent), augmenter son ouverture commerciale de 15.9 pourcent (pour atteindre un taux d'ouverture commerciale de plus de 62 pourcent)²⁰, diminuer son taux d'imposition de 20.7 pourcent (pour atteindre un taux d'imposition des profits commerciaux aux alentours des 30 pourcent) et améliorer son indice « état de droit » de 0.8 (pour atteindre un indice « état de droit » avoisinant les -0.28).

Si les efforts en faveur de la stabilisation macroéconomique doivent être indéniablement poursuivis au Burundi (taux d'inflation), il nous paraît crucial que le Burundi revoie sa politique fiscale et la fiabilité de son cadre réglementaire – si le pays souhaite atteindre une attractivité en termes d'IDE comparable à ses pays pairs.

4.2.5 Références

Capelle-Blancard, G. & T. Chauveau (2004) "L'apport de modèles quantitatifs à la supervision bancaire en Europe," *Revue Française d'Économie* vol. 19(1), pp 77-120.

Charnes, A., W. Cooper, & E., Rhodes (1978) "Measuring the efficiency of decision-making units", *European Journal of Operational Research* vol. 2, pp. 429–444.

Greene, W. (2011) "Fixed Effects Vector Decomposition: A Magical Solution to the Problem of Time-Invariant Variables in Fixed Effects Models?", *Political Analysis* vol. 19 (2), pp. 135-146.

²⁰ Etant donné que le degré d'ouverture commerciale et le ratio entre le flux entrants d'IDE et le PIB peuvent être considérés comme intimement liés, nous souhaitons émettre une réserve particulière sur ce résultat qui peut être perçu comme entaché d'un problème d'endogénéité.

Annexe 5: Liste des personnes rencontrées

Autorités burundaises

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
	Isidore	MDFPE (Plan)	Direction de la programmation	Chef du service PIP (s'occupait CDMT sectoriels avant)
BANYIYEZAKO	Martin	BRB	Service des études	Analyste
BUKURU	Lydia	ISTEEEBU	Comptabilité nationale	Chef de service Etudes et Statistiques
BUTOYI	Joseph	ISTEEEBU	Comptabilité nationale	
DOM	Roel	Office Burundais des Recettes		Assistant technique ODI
HABONIMANA	Léonidas	Ministère à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance & de la Privatisation - Service chargé des Entreprises Publiques (SCEP)		Commissaire Général
HARAHAGASU	Jean	MDFPE (Plan)	Direction de la politique fiscale	Directeur
HASHAZINKA	Marie-Jeanine	MDFPE	Direction de la prévision et planification nationale	Directrice générale
HATUNGIMANA	Alain	MDFPE	Direction générale des Finances Publiques	Directeur Général
HOLMES	Kieran	Office Burundais des Recettes		Commissaire Général
KAMANA	David	MDFPE	Reddition des comptes	Chef de service
KAYOBERA	Léonard	INSS		En poste pendant 5 ans à la fonction publique sur la gestion de la solde

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
KWIZERA	Christian	MDFPE	Cellule d'Appui chargée du suivi des réformes et du cadre de partenariat entre le Gouvernement et les PTF-CASR	Coordonnateur Adjoint
MANIAKIZA	Nestor	MDFPE	Direction de la Comptabilité publique	Directeur de la Comptabilité Publique et du Trésor
MBUNDE	Fidèle Honorable	Cour des Comptes		Vice Président
MR YASSIN		Ministère de la Bonne Gouvernance		Assistant Technique
MUSHARITSE	Désiré	MDFPE	Cellule d'Appui chargée du suivi des réformes et du cadre de partenariat entre le Gouvernement et les PTF-CASR	Coordonnateur
NDAYIZEYE	Libérata	MDFPE	Direction de la Dette	
NDIKUMANA	Nolasque	MDFPE	Direction du Budget	Chef de service prévision et préparation budgétaire, membre du CG
NDUWIMANA	Charles	Ministère de la Justice		Assistant du Ministre
NIBASUMBA	Martine	Office Burundais des Recettes	Service des études	Directrice
NIMBONA	Léon	MDFPE	SP-REFES	Secrétaire permanent
NIMPAGARITSE	Stany	IGE		Inspecteur Général des Finances
NIMPAYE	Emile	CNCA	Secrétariat Permanent	Expert national en suivi évaluation et base de données
NINTERETSE	Bonaventure	Cour des Comptes		Président de la Chambre des affaires budgétaires et financières
NIRAGIRA	Christine	Cour des Comptes		Conseillère de la Chambre des affaires budgétaires et financières
NIYONZIMA	Audace	BRB	Service des études	Head Research and Statistics Department
NIYUBAHWE	Pierre	MDFPE	Manager of Financial and Monetary policies	

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
NKESIMANA	Gaspard	MDFPE	IGF	Inspecteur Général des Finances
NSHIMIRIMANA	ANNONCIATE	MDFPE	Cellule d'Appui chargée du suivi des réformes et du cadre de partenariat entre le Gouvernement et les PTF-CASR	
NTABANGANA	Térance	MDFPE	Direction de la planification	Directeur de la prévision et prospective
NYAMWIZA	Gérard Philippe	Ministère à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation		Secrétaire permanent
NZIGAMASABO	Edouard	Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP)		Directeur Général
SIBOMANA	Jean-Claude	ISTEEEBU	Etudes et statistiques économiques et financières	Directeur du département
TRAORE	Karim	MDFPE	Direction générale des Finances Publiques	Assistant technique FMI, conseiller résident en GFP

Partenaires techniques et financiers

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
BA	Abou Amadou	BAD		Représentant résident
BASSOLE	Léandre	BAD		Macro-économiste
BEKO	Aurélien Serge	Banque Mondiale		Economiste de la Pauvreté
BIJNANS	Jan	CTB		
CHATELIER	Maud	Délégation de l'UE	Point focal pour les droits de l'homme	Conseiller justice
CREPIN	Pascal	Délégation de l'UE	Section des Opérations de Coopération	Chargé de programme santé. Point focal Handicap
DEMAGNY	Céline	UNICEF		Chargée de programme Education

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
DIBLING	Sébastien	CTB		Expert en gestion des finances publiques. FCE
GEDOPT	Marc	Ambassade de Belgique		Ambassadeur
HAMBROUCK	Guy	Ambassade de Belgique		Attaché à la Coopération Internationale
HECK	Olivier	CTB		Représentant résident
Joly	Christian	Délégation de l'UE	Point focal pour les droits de l'homme	Conseiller politique
MALARA	Raphael	Ambassade de France		Conseiller de coopération et d'action culturelle
MARX	Jean Luc	Bureau des Nations Unies au Burundi		Représentant du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burundi et Chef de la Section Droits de l'Homme et Justice du BNUB
MEIER	Rolf	CE		Consultant indépendant. Mission cadrage macro
MEIJNDERT	Fritz	Ambassade des Pays-Bas		Chef de poste adjoint Chef de coopération
NDIONE	Mamadou	Banque Mondiale		Economiste principal
NGODE	Eric	BAD		Spécialiste en Gestion Financière Centre Régional de Ressources pour l'Afrique de l'Est (EARC)
NKURIKIYIMFURA	François	BAD		Chief Governance Officer
PERNOUD	Anne-Claire	Délégation de l'UE	Section Economie et Société	Chargée de programmes
RACHIDI	B.Radji	Banque Mondiale		Représentant résident. Country Manager
TILLI BLOHAMMAR	Charlotte	Délégation de l'UE	Point focal pour les droits de l'homme	Conseiller Gouvernance
TIOLLIER	Camille	AFD		Chargée de projets AFD bureau de Bujumbura
TOKINDANG	Joel Sibaye	BAD		Economiste principal

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
VOSEN	Paul	Délégation de l'UE	Section des Opérations de Coopération	Chef de section
VRIJLANDT	Anthe	Trade Mark East Africa		Country Director
YOUM	Prosper	FMI		Représentant résident

La Société civile et le secteur privé

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
	Jacques	Assemblée nationale		Membre de la Commission des finances
	Charles	CENAP		
	Melchior	Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG)		Président + Charles
AHISHAKIYE	Honoré	Institut de Développement Economique du Burundi (IDEC)		Chercheur en Socio-Economie et Politiques Pro-Pauvres
BARARUZUNZA	Ferdinand			Ex Economiste Banque mondiale
BIREHANISENGE	Adolphe	API		Chef de service Secrétaire Exécutif des Réformes du Doing Business au Burundi
EL KABDANI	Abdallah	LEO		CEO
GIRUKWISHAKA	Gilbert	OLUCOME		
HAKIZIMANA	Jonas	BNDE		Secrétaire Général
HIRSCHY	Justine	UNIL		Doctorante au centre de recherche interdisciplinaire sur l'international
KABWIGIRI	Charles	Université de Bujumbura	Faculté d'Economie et de Gestion	Ex-Doyen
NDIKUMANA	Faustin	PARCEM		Président
NGENDAKUMANA	Déo	Institut de Développement Economique du Burundi (IDEC)		Directeur

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
NIJIMBERE	Econie	Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi		Président
NSABIMANA	Salomon	Institut de Développement Economique du Burundi (IDEC)		Chercheur en Planification Macroéconomique et Finances Publiques
NTIBAZONKIZA	Evelyne	API		Cadre d'Appui en Réformes et Développement du Capital
NTIDENDEREZA	Esaie	API		Head of Investment Promotion & Communication
SCHUURMAN	Maarten	Brarurdi		CEO
VRIJLANDT	Anthe	Trademark		Country Director, Appui au commerce et au secteur privé (OBR)

Secteur Café

Nom	Prénom	Institution/organisation	Fonction
		Station de Lavage de de MARURI (affiliée à la coopérative DUSANGIRIJAMBO)	Gérant
BANIGWANINZIGO	Jérémie	Ministère du Commerce, l'Industrie, Postes et Tourisme	Directeur Général du Commerce et Président du Groupe Sectoriel pour le Développement du Secteur Privé
BARANYIZIGIYE	Oscar	INTERCAFE BURUNDI	Secrétaire Executif
BUCUMI	Marius	ARFIC	Directeur Technique
BUCUMI	Samuel	Station de départage de WEBCOR en province de KAYANZA	Chef du Service Production
CIZA BATUNGWANAYO	Antonine	API	Chef de la Cellule Communication
KAREBA	Denis	ARFIC	Directeur Général
MANIRAKIZA	Pierre	SOGESTAL à GITEGA	Directeur
MAYELLE	César	Burundi Coffe Growers Confederation	Executive director

Nom	Prénom	Institution/organisation	Fonction
MINANI	Emile	Coopérative de caféiculteurs SHIRIMBERE IKAWA	Président
MUTUNGANE	Gaspard	Fédération de Café en Province de KAYANZA	Vice Président de la Fédération
NIYONZIMA	Gérard	Société de Lavage de Mugende (affiliée à la coopérative SHIRIMBERE IKAWA)	Gérant
NKURUNZIZA	François	INTERCAFE BURUNDI	Président
NTIRABAMPA	Joseph	Burundi Coffe Grows Confederation CNAC - MURIMA W' ISANGI	CEO
NZEYIMANA	Marie Goreth	Coopérative de caféiculteurs DUSANGIRIJAMABO	Vice Présidente de la Coopérative
NZIMPORA	Claver	Fédération de Café en Province de KAYANZA	Président de la Fédération
SEBATIGITA	Ephrem	Société Industrielle de Valorisation du Café (SIVCA)	Directeur Général
UWIMANA	Toupette	Fédération de Café en Province de NGOZI	Comptable

Secteur Education et Santé

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
Niveau central secteur Éducation				
	Damien	MEBSEMFPFA		Directeur de l'enseignement général et pédagogique des établissements communaux et privés
	Dieudonné	MEBSEMFPFA		Directeur de l'enseignement secondaire général et pédagogique des établissements publics

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
	Malysie	MEBSEMFPFA		Directrice de l'enseignement fondamental
BAZIKAMWE	Oscar	MEBSEMFPFA	Bureau de la Planification	Directeur
BIGIRIMANA	Liboire	MEBSEMFPFA	SP de l'éducation	Secrétaire Permanent
BUSANA	Hassan	Bureau Communal de l'Education de Shambo-KARUZI		Directeur
Dr ASMINE		DNSIS		Directeur
HARUSHINGINGO	Barbatus	MEBSEMFPFA		Secrétaire du Ministre
HASHAZINKA	Marie-Jeanine			
INGABIRE	Marie Claudine	MEBSEMFPFA		Conseiller technique au Budget
LOUIS	Caroline	MEBSEMFPFA		Assistant technique. Appui au pilotage et à la mise en oeuvre du PSDEF 2012-2020
MANEGIRE	Patrice	MEBSEMFPFA	Bureau des évaluations	Directeur
MANIKARIZA	Stanislas	Bureau Provincial de l'Enseignement de la Province de KARUZI		Directeur
NDIKURIYO	Protais	MEBSEMFPFA		Directeur général des ressources humaines
NEEMA	Madame	MEBSEMFPFA	Bureau de la Planification	
NIBIZI	Eulalie	STEB (Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement du Burundi)		Présidente
NIMENYA	Nicolas	MEBSEMFPFA		Conseiller technique au Budget
NIYONZIMA	Léandre	BISEM		Chef du bureau des infrastructures
NSHIMIRIMANA	Eric	MEBSEMFPFA	DG Finances	Directeur général
NTANDIKIYE	Déo	MEBSEMFPFA		Conseiller technique au Budget et planification

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
NZOMBAHATO	Corinthe	MEBSEMFPFA		Inspectrice Générale de l'Enseignement
RANDRIARIMALALA	Clark	MEBSEMFPFA		Assistant technique. Appui à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi du Programme de Construction d'infrastructures scolaires
THIAM	Djibi	MEBSEMFPFA		Assistant technique. Appui à la consolidation du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) au Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education
Niveau central secteur santé				
	Deogratias	Ministère de la Santé		Assistant du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale.
Dr CREPIN	Pascal	DUE		Chargé des programmes santé
Dr GEYSELS	Luc	Ministère de la Santé/CTB		Conseiller technique
Dr GLABERT	Fedjo	Ministère de la Santé/CTB	Cellule technique nationale	Assistant technique
Dr NIZIGIYIMANA	Dionis	MSPLS		Secrétaire Permanent
Dr NSENGIYUMVA	Georges	Projet PAPSBU-Amagara Meza (UE)		Régisseur
GROSJEAN	Emmanuel	Ministère de la Santé/CTB		Coordinateur adjoint Programme PAISOA
HASHAZIMARI	Jean-Marie	Ministère de la Santé	DG budget et approvisionnement	
ITANGISHAKA	Theodomir	MSPLS/DBA		Chargé du suivi de paiement des factures FBP, CAM.

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
KAMANA	Jean	Ministère de la Santé	Cellule technique nationale chargé de la mise en œuvre du FBP CT-FBP	Directeur
MAMIRAGIBE	Emmanuel	MSPLS		Directeur du Budget et des Approvisionnements
MUNEZERO	Richard	Ministère de la Santé		Chef de la Cellule d'appui chargée de la communication et des relations avec les partenaires et porte-parole du Ministre au Secrétariat Permanent.
NDIKURIYO	Protais	Ministère de la Santé	Ressources Humaines	Directeur
Province de Bujumbura Mairie				
Focusgroup avec des professeurs du primaire et secondaire des écoles visitées			BUJUMBURA MAIRIE Commune ROHERO	
Focusgroup avec des professeurs du primaire et secondaire des écoles visitées			BUJUMBURA MAIRIE Commune KINAMA	
KINEZA	Stéphanie		BUJUMBURA MAIRIE, Commune de ROHERO	Directrice Communale de l'Education
MPAWENIMANA	Jean-Claude		BUJUMBURA MAIRIE Commune KINAMA	Directeur Communal de l'Education
NDAYIZEYE	Lin	Ecole source du savoir	BUJUMBURA MAIRIE Commune KINAMA	Directeur école primaire et secondaire privée
NDAYIZIGIYE	Alphonse	Lycée de Vugizo	BUJUMBURA MAIRIE, Commune de ROHERO.	Directeur école secondaire publique
NGOMIRAKIZA	Anaclet		Inspection BUJUMBURA Mairie canton E	Inspecteur conseiller

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
NIYONZIMA	Isidonie	Ecole Kabondo	BUJUMBURA MAIRIE, Commune de ROHERO.	Directrice école primaire publique
NIYONZIMA	Alexis	Ecole Sainte Famille	BUJUMBURA MAIRIE Commune KINAMA	Directeur école secondaire publique sous convention
NSAGUYE	Gaudiose	Ecole primaire Kinama IV	BUJUMBURA MAIRIE Commune KINAMA	Directrice école primaire publique
NTAGWARARA	Henri		BUJUMBURA MAIRIE, Commune de KAMENGE	Directeur Communal de l'Éducation.
NZEYIMANA	Renovat		BUJUMBURA MAIRIE,	Directeur Provincial de l'Éducation.
NZEYIMANA	Théogène	Lycée Municipal de MUSAGA	BUJUMBURA MAIRIE Commune de KAMENGE	Directeur
SIBAMANYIYE	Gertrude	Lycée municipale de Rohero	BUJUMBURA MAIRIE Commune ROHERO	Directrice école secondaire communale
Province de GITEGA Secteur education				
		DPE GITEGA		Conseiller Planification
BARINDOGO	Delphin	DPE GITEGA		Conseiller Finances
MAJAMBERE	Désiré	KAYANZA		IPEB
MANIRAKIZA	Désiré	GITEGA		ICE GITEGA
NDAYAHOZE	Jean-Marie	Lycée Communal de MUBUNGA		Directeur
NIMBONA	Marie	DPE GITEGA		Comptable
NJEBARIKANUYE	Elias	GITEGA		IPEB
NKURUNZIZA	Serge	GITEGA		Directeur Provincial de l'Éducation.
Révérant BISIMANA	Fidel	École primaire de la paix MAGARAMA II		Pasteur principal
Sœur BUHINJA	Dhalie	Ecole primaire de MUBUNGA-I		Directrice
TITE	Sinzo	DPE GITEGA		Conseiller RH

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
YAMURENYE	Marie Gareth	École primaire de la paix MAGARAMA II		Directrice
Province de GITEGA Secteur Santé				
		Hôpital de district		Directeur
Dr NIYIBIZI	Rolland Willy	BPS GITEGA		Médecin Directeur de la Province Sanitaire
Dr NZIGIRABARYA	Onesphore	GITEGA		Médecin chef de district
NSHIMIRIMANA	Jean-Claude	CDS GITEGA		Infirmier responsable
ROKUNDO	Marie-Hélène	BPS GITEGA		Gestionnaire
Province de NGOZI Secteur education				
HARAMATEREKO	Chrysogone	NOGZI		ICE BUSIGA
HAVUGIYAREMYE	Sylvestre	École primaire Rwimbogo-Commune de KIREMBA		Directeur
M. NZOBONIMPA	Gaspard	Commune de KIREMBA		Inspecteur Communal Enseignement de base
MPAWENIMANA	Alexandre	Lycée KIREMBA Nord		Directeur
NDAYISENGA	Joseph	Commune de KIREMBA		DCE
NDIKURYAYO	Jean-Pierre	NGOZI		IPEB
NDIKURYAYO	Jean-Pierre	IPEB NGOZI		
NIYONZIMA	Constantin	DPE NOGZI		Directeur Provincial de Enseignement.
NSHIMIRIMANA	Prosper	DPE NOGZI		Chargé de la Planification
NYABENDA	Sartiel	DCE KIREMBA		Chargé de la planification
Père MURASANDONY	Gaudens	Lycée D'État Don Bosco NGOZI		Directeur
Province de MAKAMBA Secteur education				
CHIZA	Ernest	Makamba Commune de NYANZA- LAC		Directeur Communal de l'Education

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
NDIZEYE	Isaie	Makamba Commune de Nyanza-lac (à la frontière Tanzanienne)		Directeur école primaire publique
NEMUBONA	Alexis	Makamba Commune de Nyanza-lac (dans chef-lieu)		Directeur école primaire publique
NYANDWI	Yared	Makamba		Directeur Provincial de l'Education
NYANDWI	Elias	Makamba Commune de Nyanza-lac		Inspecteur Communal de l'Education
NYOMWUNGERE	Obed	Makamba Commune de Nyanza-lac		Directeur école secondaire publique
Province de MUYINGA Secteur education				
	Agathe		MUYINGA Direction Provinciale de l'Education	Conseillère à la planification
	Jean-Baptiste		MUYINGA Direction Provinciale de l'Education	Conseiller finances
BARINDURUURUMI	Daphrose	Lycee communal de Gasogwre	MUYINGA Commune de Gasogwre	Présidente du comité de gestion d'une école
BARUTWANAYO	Jean-Claude	Lycee communal de Gasogwre	MUYINGA Commune de GASogwre	Directeur d'école secondaire communale
BUCHAMPWERA	Joseph		MUYINGA Commune de Gasogwre	Directeur Communal de l'Education
Focusgroup avec des enseignants du primaire des écoles visitées			BUJUMBURA MAIRIE Commune de GIteranyi	
JOCKEAR	Jado		MUYINGA Commune de GITERANYI	Directeur Communal de l'Education
MBONEKO	Oscar	Ecole primaire publique Giteranyi 1	MUYINGA Commune de GIteranyi	Directeur école primaire publique

Nom	Prénom	Institution/organisation	Unité/département	Fonction
NIJIMBERE	Audifax	Lycée communal Giteranyi	MUYINGA Commune de GIteranyi	Directeur école secondaire communale
STANYI	Faida	Ecole publique Gasenyi	MUYINGA Commune de GIteranyi	Directrice école primaire publique

Focus group inspecteurs 22 sept 2014 18h-20h

Nom	Prenom	Fonction	Institution
HARAMATEREKO	Chrysogone	ICE BUSIGA	NOGZI
MAJAMBERE	Désiré	IPEB	KAYANZA
MANIRAKIZA	Désiré	ICE GITEGA	GITEGA
NDIKURYAYO	Jean-Pierre	IPEB	NGOZI
NJEBARIKANUYE	Elias	IPEB	GITEGA

Focus group Centre Santé Mubuga 23 sept 2014 13h-15h

Nom	Prenom	Fonction	Institution
AUSABE	Isabelle	Infirmière	CdS MUBUGA
HABINIMANA	Goreth	Travailleuse	CdS MUBUGA
HAKILIMANA	Mellisenik	Percepteur	CdS MUBUGA
KWIZERA	Dieudonné	Travailleur (laborantin)	CdS MUBUGA
MDAKUSHIDIYE	Mathias	Sentinelle	CdS MUBUGA
NSHIMIRIMANA	Jean-Claude	Infirmier	CdS MUBUGA
YUNZUGURU	Jean Bosco	Travailleur	CdS MUBUGA

Annexe 6 : Bibliographie

6.1 Programmes d'aide budgétaire

Banque africaine de développement

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
oct-08	PARE	Programme d'appui aux réformes économiques phase 1 (PARE). Rapport d'achèvement de programme.	Rapport d'achèvement
avr-10	PARE II	Programme d'appui aux réformes économiques phase 2 (PARE II). Rapport d'achèvement de projet.	Rapport d'achèvement
oct-08	PARE II	Burundi: second economic reform support programme (ERSP II). Appraisal report	Document d'identification
mars-11	PARE III	Programme d'appui aux réformes économiques phase 3 (PARE III). Rapport d'achèvement de programme.	Rapport d'achèvement
mai-11	PARE IV	Quatrième programme d'appui aux réformes économiques (PARE IV). Rapport d'évaluation.	Document d'identification
mai-12	PARE V	Cinquième programme d'appui aux réformes économiques (PARE V). Rapport d'évaluation.	Document d'identification
2005	PPTE	Document relatif à l'approbation de l'initiative PPTE-Point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée	Rapport final
avr-09	PPTE	Document relatif au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée	Rapport final
juin-10	PARE III	Rapport d'évaluation du Programme d'appui aux réformes économiques, Phase III (PARE III)	Document d'identification
déc-12	PARE V	Aide-Mémoire. Mission de supervision Bujumbura du 1-8/12/2012. PARE V	Aide-mémoire

Appraisal report/Rapport d'évaluation de la BAD correspond à un "document d'identification".

Banque Mondiale

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
29/10/2008	DARE I	Implementation completion and results reports on a grant in the amount of SDR 40.4 million (US\$ 60 million equivalent) to the Republic of Burundi for an economic reform support grant	Rapport d'achèvement
6/07/2006	DARE I	Program document for a proposed grant (USD60 million) to the republic of Burundi for an Economic Reform Support Grant Project	Document d'identification
30/10/2007	DARE II	Program Information Document (PID) Concept stage	Fiche d'identification
30/06/2008	DARE II	Program document for a proposed grant in the amount of SDR 18.5 MILLION (US\$30 million equivalent) to the Republic of Burundi for a Second Economic Reform Support Grant (ERSG II)	Document d'identification

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
19/08/2008	DARE II	Financing Agreement (Second Economic Reform Support Grant) between REPUBLIC OF BURUNDI and IDA	Convention de financement
6/06/2011	DARE II et III	Implementation completion and results reports on grants in the amount of SDR 34.5 MILLION (US\$55 million equivalent) to the Republic of Burundi for the Second Economic Reform Support Grant (ERSG II) and third Economic Reform Support Grant (ERSG III)	Document d'identification
16/12/2010	DARE III	Amendment nr2 to the Grant Agreement for TF095937 Conformed	Avenant nr2 à la convention de financement
23/11/2010	DARE III	Amendment nr1 to the Grant Agreement for TF095937 Conformed	Avenant nr1 à la convention de financement
19/11/2009	DARE III	Financing Agreement for IDA Granta H533-BI Conformed	Convention de financement
30/09/2009	DARE III	Program document - Third Economic Reform Support Grant Program	Document d'identification
4/02/2011	DARE IV	Trust Fund Agreement for Grant TF098669 between Republic of Burundi and International Dev Association	Accord de partenariat
15/12/2010	DARE IV	Financing Agreement for IDA Grant H632-BI Conformed	Convention de financement
9/12/2010	DARE IV	Burundi - Fourth Economic Reform Support Grant Project : summary of discussion	PV de réunion
27/09/2010	DARE IV	Program Information Document - Fourth Economic Reform Support Grant Project	Document d'identification
23/09/2013	DARE IV et V	Implementation completion and results reports on a grant in the amount of SDR 38.2 million (US\$60 million equivalent) to the Republic of Burundi for the 4th Economic Support Grant (ERSG IV) and 5th Economic Reform Support Grant (ERSG V)	Rapport d'achèvement
29/03/2012	DARE V	Trust Fund Agreement for Grant (fifth ERSG) between Republic of Burundi and International Dev Association	Accord de partenariat
15/11/2011	DARE V	Program Document for a proposed grant in the amount of SDR 22,1 million (US\$35 million equivalent) to the Republic of Burundi for a Fifth Economic Reform Support Grant Program (ERSG V)	Document d'identification
23/10/2012	DARE VI	Board Summary. Country assistance strategy and IDA Grant for the Sixth Economic Reform Support Grant Project : summary of discussion	PV de réunion
24/09/2014	DARE VI	Program Document Sixth Economic Reform Support Grant Project	Document d'identification
2/12/2013	DARE VII	Supplemental letter-Seventh Economic Reform Support Grant Project	Avenant à la convention de financement
2/12/2013	DARE VII	Financing Agreement-Seventh Economic Reform Support Grant Project	Convention de financement
30/10/2013	DARE VII	Program document for a proposed grand (USD26 million) to the republic of Burundi for the seventh Economic Reform Support Grant Project	Document d'identification

Document de Programme/Program Document = Document d'identification

Financing Agreement=Convention de financement

Belgique

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
31/12/2001	BDI-0201211	Païement arriérés traitement enseignants : aide financière exceptionnelle	Fiche projet
21/10/2002	BDI-0201211	Convention spécifique entre le royaume de Belgique et la République du Burundi relative à une aide exceptionnelle destinée à l'apurement partiel d'arriérés de la dette intérieure	Convention de financement
4/08/2003	BDI-0201211	Avenant nr1 à la CF "Aide exceptionnelle destinée à l'apurement partiel d'arriérés de la dette intérieure du Burundi" sous forme d'échange de courriers.	Avenant nr1 à la convention de financement
19/05/2005	BDI-0201211	Avenant nr2 à la CF "Aide exceptionnelle destinée à l'apurement partiel d'arriérés de la dette intérieure du Burundi" sous forme d'échange de courriers.	Avenant nr2 à la convention de financement
25/09/2003	BDI-0201211	PV de la séance de travail du 18/09/2003 sur le paiement des arriérés des salaires des fonctionnaires enseignants	PV de réunion
19/10/2004	BDI-0201211	PV du comité de concertation du 19/10/2004 des projets "paiement de 3 mois de salaires courants des agents civils de l'état" et "arriérés de traitement du personnel enseignant"	PV de réunion
16/02/2005	BDI-0201211	PV du comité de concertation du 16/02/2005 de clôture du projet "arriérés de traitement du personnel enseignant"	PV de réunion
7/12/2006	BDI-0201211	Comité de concertation de la Coopération Belgo-Burundaise relatif aux projets en phase de clôture ou à clôturer (notamment affectation du reliquat du projet "arriérés des enseignants")	PV de réunion
31/12/2001	BDI-0201211	Expertise CTB pour paiement arriérés traitement enseignants	Fiche projet
5/06/2003	BDI-0201211	"Octroi d'une aide financière pour le paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant" Convention de mise en œuvre entre la Belgique et la CTB.	Convention de Mise en Œuvre
26/02/2004	BDI-0201211	"Octroi d'une aide financière pour le paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant" Avenant n°1 à la Convention de mise en œuvre entre la Belgique et la CTB	Avenant à la convention de Mise en Œuvre
19/10/2004	BDI-0301511	PV du comité de concertation du 19/10/2004 des projets "paiement de 3 mois de salaires courants des agents civils de l'état" et "arriérés de traitement du personnel enseignant"	PV de réunion
13/10/2006	BDI-0602511	Une aide exceptionnelle de maximum 2MEUR destinée au paiement d'un mois et demi de salaires courants des agents civils de la République du Burundi-Rapport Final	Rapport final
31/12/2001	BDI-0602511	Salaires courants agents civils / aide financière	Fiche projet
7/04/2006	BDI-0602511	"Aide financière exceptionnelle de max 2MEUR destinée au paiement d'un mois et demi de salaires courants des agents civils de la République du Burundi" Convention de mise en œuvre d'expertise entre l'Etat belge et la CTB	Convention de Mise en Œuvre

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
25/05/2007	BNDE	Développement du secteur privé par un appui à la BNDE. Convention spécifique.	Convention de financement
	BNDE	Développement du secteur privé par un appui à la Banque nationale pour le développement économique BNDE	Fiche projet
20/07/2009	BNDE	Convention spécifique entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique relative au projet de coopération "Développement du secteur privé par un appui à la BNDE"	Convention de financement
26/08/2009	BNDE	Accord de rétrocession entre la République du Burundi et la BNDE	
déc-11	BNDE	Audit de l'utilisation de la première tranche de la ligne de crédit du projet Belgo-burundais. Rapport final	Audit
	DARE	Multi Donor Trust Fund for the Burundi Economic Reform Support Grant. Fiche projet	Fiche projet
26/03/2008	DARE	Nota van de heer Charles Michel over de Algemene et sectoriele begrotingshulp. Bijdrage van 4m EUR aan het "Multi Donor Trust Fund for the Burundi Economic Reform Support Grant". Contresigné par l'inspecteur des Finances le 19/03/2008	Note technique
11/10/2007	DARE	Trust Fund Administration Agreement between Belgium and the IBRD/IDA concerning the Multi Donor Trust Fund for the ERSG	Accord de partenariat
2007	DARE	Dossier Begrotingshulp Burundi	Rapport
16/07/2013	Partenariat Mondial pour l'Education	Convention spécifique entre l'Etat belge et la CTB relative au projet "Fonds du Partenariat mondial de l'Education - GPE" et la Convention de Mise en Œuvre	Convention de Mise en Œuvre
18/06/2013	Partenariat Mondial pour l'Education	Convention spécifique entre le royaume de Belgique et la République du Burundi relative au "Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education"	Convention de financement
30/12/2004	PAS	Cofinancement programme d'ajustement structurel	Fiche projet
30/12/2004	PAS	Programme spécial d'assistance (PSA-1) Contribution belge	Fiche projet
30/12/2004	PAS	PSA-2 Contribution belge affectée adduction d'eau 3 provinces	Fiche projet
31/12/2001	PPTE	Fonds fiduciaire Banque Mondiale pour l'allègement de la dette	Fiche projet
9/11/2005	BDI-0602511	Convention spécifique entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique relative à une Aide exceptionnelle de maximum 2,000,000 EUR destinée au paiement d'un mois et demi de salaires courants des agents civils de la République du Burundi	Convention de financement
14/04/2004	PPTE	Amendment to Letter Agreement related to Burundi Multilateral Donor Trust Fund for Debt Relief (TF Nr050458)	Avenant à la convention de financement
5/04/2003	PPTE	Letter agreement to the WB regarding the contribution of Belgium to the Burundi Multilateral Donor Trust Fund for Debt Relief (TF nr050458)	Convention de financement
31/10/2005	BDI-0201211	Rapport final du projet: "octroi d'une aide financière pour le paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant de 1967 à 2002" BDI0201211 NI19181/12	Rapport final

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
31/03/2005	BDI-0301511	Rapport final du projet "Une aide exceptionnelle destinée au paiement de trois mois de salaires courants de agents civils de la République du Burundi" BDI0301511 NI19774/11	Rapport final

France

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
juin-13	AGB2013	Aide-mémoire: mission financière française (3-6/06/2013) en vue d'instruire un éventuel appui budgétaire pour 2013	Rapport d'identification	1. Identification
sept-13	AGB2013	Note au Conseil (version finale) pour une Aide budgétaire globale de 3M€ destinée au financement partiel du programme économique et financier du Burundi pour les années 2013-2014	Rapport d'identification	1. Identification
15/11/2013	AGB2013	Convention de financement COFFRE de max 3M€ pour les dépenses budgétaires 2013-2014	Convention de financement	2. Convention de financement
30/09/2010	C2D	Convention de financement en date du 30/09/2010 entre l'AFD et la République du Burundi	Convention de financement	2. Convention de financement
8/07/2011	C2D	Demande de levée des conditions suspensives au 2e versement	Liste de contrôle	3. Exécution
10/12/2010	C2D	Demande de levée des conditions suspensives au 1er versement	Liste de contrôle	3. Exécution
	SAS 2004	Note au Conseil concernant: SUBVENTION :Fiche 5,00 millions d'euros pour le financement de Subvention d'ajustement structurel au Burundi 2004	Fiche d'identification	1. Identification
4/08/2004	SAS 2004	Convention de financement entre la République du Burundi et l'AFD pour une subvention d'ajustement structurel de 5M EUR	Convention de financement	2. Convention de financement
23/11/2005	SAS 2004	Avenant à la convention de financement CBI3001 0W	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
6/03/2006	SAS 2004	Courrier au Ministre de l'Economie concernant le contrôle de l'utilisation des fonds de la SAS 2004	Lettre/courrier	3. Exécution
déc-05	SAS 2004	Note de suivi du SAS2004, situation au 31/12/2005	Note technique	3. Exécution
3/01/2006	SAS 2004	Courrier au Ministre de l'Economie concernant l'utilisation des fonds du reliquat de l'AB2004 et des fonds de l'aide budgétaire 2005	Lettre/courrier	4. Clôture
29/06/2005	SAS 2005	Fiche projet. Besoin de financement du FMI. Aide budgétaire de stabilisation macro-économique.	Fiche projet	1. Identification
juin-05	SAS 2005	Notes au Conseil. Propositions de résolutions.	Note technique	1. Identification

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
	SAS 2005	Note au Conseil concernant: SUBVENTION :Fiche 3,00 millions d'euros pour le financement de Subvention d'ajustement structurel au Burundi 2004	Fiche d'identification	1. Identification
30/06/2005	SAS 2005	Note au conseil rendant compte de la mission financière qui s'est déroulée du 21 au 23 juin 2005 au Burundi	Note technique	1. Identification
27/06/2005	SAS 2005	Annexe 1. Indicateurs économiques et sociaux.	Fiche d'identification	1. Identification
	SAS 2005	Annexe 2. TOFE 2004-2005	Fiche d'identification	1. Identification
4/09/2006	SAS 2005	Avenant nr1 à la convention de financement. ABG 2005	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
	SAS 2005	Fiche synthétique des règlements du projet ABS Macro éco 3M EUR	Rapport d'achèvement	4. Clôture
oct-06	SAS 2006	Note au conseil relatif à Aide budgétaire globale de stabilisation macro-économique de 2,5 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2006 de la République du Burundi	Fiche d'identification	1. Identification
30/11/2006	SAS 2006	Convention de financement entre le Burundi et l'AFD	Convention de financement	2. Convention de financement
21/11/2006	SAS 2006	Exécution du budget de fonctionnement au 30/09/2006		3. Exécution
6/03/2007	SAS 2006	Courrier de l'inspection générale de l'état à la Ministère des Finances avec Rapport de contrôle de régularité dans la régularisation des arriérés de salaires du personnel enseignant pour l'exercice 2003.	Rapport de contrôle ou d'évaluation	3. Exécution
	SAS 2006	Fiche synthétique des règlements du projet ABS Macro éco 2006 2,5M EUR	Rapport d'achèvement	4. Clôture
11/06/2007	SAS 2007	Rapport de la MISSION FINANCIERE AU BURUNDI (28 au 31 mai 2007)	Rapport de mission	1. Identification
5/03/2008	SAS 2007	Note de la part de la mission financière. Objet : instruction de l'aide budgétaire globale au Burundi pour 2007	Rapport d'identification	1. Identification
mai-07	SAS 2007	Note au conseil relatif à une ABG de stabilisation macro de 2M EUR pour l'exercice budgétaire 2007 de la République du Burundi	Rapport d'identification	1. Identification
11/10/2007	SAS 2007	Convention de financement entre le Burundi et l'AFD. ABG 2007	Convention de financement	2. Convention de financement
13/02/2008	SAS 2007	Courrier à la Ministre de l'Economie concernant ABG2007/Non respect des procédures financières de la Convention de financement CBI 3003 01	Lettre/courrier	2. Convention de financement
10/12/2007	SAS 2007	Avis de non objection sur l'utilisation des fonds de l'AB française 2007		3. Exécution
2007	SAS 2007	Courrier du la Ministre de l'Economie au Directeur Régional AFD relatif aux pièces comptables et justificatifs du remboursement d'arriérés de salaires 2004 du personnel enseignant relatifs aux mesures de reclassements décidées en 2002 + annexe		3. Exécution

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
22/11/2007	SAS 2007	Lettre à la Ministre de la Coopération française concernant l'ouverture des comptes "aide budgétaire française 2007" et "aide budgétaire française 2007, fonds de contrepartie"	Lettre/courrier	3. Exécution
28/11/2007	SAS 2007	Courrier à la Ministre de l'Economie concernant ABG2007/Levée des conditions suspensives, utilisation des fonds, et suivi des engagements particuliers	Lettre/courrier	3. Exécution
7/12/2007	SAS 2007	Relevés bancaires		3. Exécution
28/05/2008	SAS 2008	Note au Conseil (version finale) pour une Aide budgétaire globale de stabilisation macro-économique de 2 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2008 de la République du Burundi	Fiche d'identification	1. Identification
5/12/2008	SAS 2008	Convention de financement entre le Burundi et l'AFD. ABG 2008	Convention de financement	2. Convention de financement
10/12/2008	SAS 2008	Demande de levée de conditions suspensives pour l'ABG de 2M EUR signée le 5/12/2008 avec le Burundi		3. Exécution
	SAS 2008	Fiche synthétique des règlements du projet ABS Macro éco 2008 2M EUR	Rapport d'achèvement	4. Clôture
10/08/2012	C2D	Demande de levée des conditions suspensives au 4er versement	Liste de contrôle	3. Exécution
3/12/2012	C2D	Demande de levée des conditions suspensives au 5e versement	Liste de contrôle	3. Exécution
18/03/2013	C2D	Demande de levée des conditions suspensives au 6e versement	Liste de contrôle	3. Exécution
15/12/2011	C2D	Demande de levée des conditions suspensives au 3e versement	Liste de contrôle	3. Exécution
4/07/2011	C2D	Demande de décaissement tranche 2 et rapport de mise en œuvre de la politique de recrutement des enseignants pour l'année 2010-2011	Demande de décaissement	3. Exécution
6/12/2011	C2D	Demande de décaissement tranche 3 et éléments indicatifs d'information	Demande de décaissement	3. Exécution
	C2D	Rapport de mise en œuvre de la politique de recrutement des enseignants accompagnant la demande de décaissement tr1	Note technique	3. Exécution
8/05/2012	C2D	Rapport de recrutement 2011-2012 pour le déblocage de la tranche 4 C2D	Note technique	3. Exécution
25/02/2013	C2D	Rapport de recrutement 2012-2013 pour le déblocage de la tranche 6 C2D	Note technique	3. Exécution
	C2D	Rapport de mise en œuvre de la politique de formation des enseignants. Troisième tranche annuelle (5e échéance sem). Elements indicatifs d'informations	Note technique	3. Exécution

Union européenne

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
	FABRICE	Document complémentaire 2 de la Fiche Action. Politique Macroéconomique	Note technique	1. Identification
	FABRICE	Document complémentaire 3 de la Fiche action. Evaluation du Développement et politique national et stratégie de coopération.	Note technique	1. Identification
	FABRICE	Document complémentaire 4 de la Fiche Action. Analyse et évaluation du critère de transparence et contrôle budgétaires	Note technique	1. Identification
juin-12	FABRICE	Document complémentaire 5 de la Fiche action. Analyse de la GFF du Burundi.	Note technique	1. Identification
30/11/2012	FABRICE	RISK MANAGEMENT FRAMEWORK	Fichier XLS	1. Identification
	FABRICE	Cadre logique de l'action FABRICE	Cadre logique	1. Identification
	FABRICE	Liste de contrôle pour l'examen préalable de l'égalité des genres à utiliser dans la phase d'instruction du projet	Liste de contrôle	1. Identification
mai-12	FABRICE	Feuille de route du 2ème appui budgétaire général du 10ème FED (Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la Croissance Economique) – 2013 à 2015	Document d'identification	1. Identification
26/06/2012	FABRICE	Courrier au Chef de Délégation de l'UE à Bujumbura relatif à une requête de financement pour FABRICE.	Lettre/courrier	1. Identification
	FABRICE	Note de la Délégation de l'UE au Burundi concernant la proposition de convention de financement du programme FABRICE. Relatif à l'analyse de la qualité des résultats de la phase préparatoire et à l'éligibilité de l'AB	Note technique	1. Identification
6/12/2012	FABRICE	Convention de Financement entre la CE et la République du Burundi. Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la croissance économique (FABRICE)" 10ième FED	Convention de financement	2. Convention de financement
29/05/2013	FABRICE	Requete d'avenant nr1 à la Convention de Financement du Programme Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement institutionnel pour la Croissance Economique (FABRICE)	Avenant nr1 à la convention de financement	2. Convention de financement
	FABRICE	Demande d'avenant n°1 à la Convention de Financement n°BI/FED/022-696 Programme d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la Croissance Economique (FABRICE). Note explicative et position de la Délégation	Avenant nr1 à la convention de financement	2. Convention de financement

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
	FABRICE	Convention de Financement BI/FED/022-696. FABRICE. Demande d'avenant nr1: changement non substantiel. Projet de réponse de la CE au Ministre des Finances burundais.	Avenant nr1 à la convention de financement	2. Convention de financement
19/09/2012	FABRICE	Liste de contrôles-conventions de financement-Fiches action et projets de CF (version 1-Sept 2011)	Liste de contrôle	2. Convention de financement
11/10/2013	FABRICE	Courrier au Ministre de finances relatif à la modification non substantielle de la convention de financement FABRICE- Introduction de plusieurs DP au lieu d'un seul	Lettre/courrier	2. Convention de financement
14/01/2013	FABRICE	Requete pour le décaissement de l'AB de l'UE en faveur du Gouvernement du Burundi en 2013 (Lettre du Ministre des Finances à la CE + justification)	Lettre/courrier	3. Exécution
	FABRICE	Décision de décaissement de l'appui budgétaire-1ière tranche (2012) composée d'un montant fixe de 18M EUR	Décision de décaissement tr1	3. Exécution
	FABRICE	Note à l'attention de M Pierre AMILHAT, Directeur DEVCO/E relatif au décaissement de la 1ière tranche (2013) composée d'un montant fixe de 18M EUR	Note technique	3. Exécution
30/04/2013	FABRICE	Rapport de monitoring annuel en vue du décaissement tranche 1 (2013). Condition d'éligibilité liée a la gestion des finances publiques (et courrier accompagnant)	Rapport de suivi	3. Exécution
févr-13	FABRICE	Rapport de mission de suivi	Rapport de suivi	3. Exécution
	PABRE	Annexe I, DTA lié à l'avenant N°2 au Programme d'Appui Budgétaire pour la Relance Economique (PABRE)	Document d'identification	1. Identification
22/09/2010	PABRE	Convention de Financement entre la CE et la République du Burundi. Programme d'Appui Budgétaire à la Relance Economique (PABRE) 10ième FED + Annexes	Convention de financement	2. Financement
12/10/2010	PABRE	Avenant nr2 à la Convention de Financement du PABRE-Augmentation du plafond financier	Avenant nr2 à la convention de financement	2. Financement
10/12/2009	PABRE	Avenant nr1 à la Convention de Financement du PABRE-Augmentation du plafond financier	Avenant nr1 à la convention de financement	2. Financement
6/03/2012	PABRE	Avenant nr3 à la Convention de Financement du PABRE-Extension de la durée de mise en œuvre et de la durée d'exécution	Avenant nr3 à la convention de financement	2. Financement
22/07/2009	PABRE	Note à l'attention de M.Gary QUINCE, directeur AIDCO concernant la Convention de Financement PABRE/Décaissement tranche	Note technique	2. Financement

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
		supplémentaire en 2009 sur le Vulnerability Flex		
21/07/2009	PABRE	Demande d'AB additonnels en 2009 et 2010 au titre du mécanisme de vulnérabilité FLEX. Courrier du Ministère des Finances burundais à l'ambassadeur de la CE à Bujumbura	Lettre/courrier	2. Financement
	PABRE	Requête pour AB additionnel en 2009 et 2010 au titre du mécanisme de vulnerability flex pour amortir les effets négatifs de la crise financière et économique mondiale sur l'économie du Burundi	Document	2. Financement
6/03/2012	PABRE	Note à l'attention de la directrice DEVCO concernant le PABRE 10e FED, avenant nr3 à la convention de financement. Extension de durée de mise en œuvre et de la durée d'exécution.	Note technique	2. Financement
10/02/2012	PABRE	Liste de contrôles-conventions de financement-Avenants aux conventions de financement	Avenant nr3 à la convention de financement	2. Financement
11/06/2009	PABRE	Décision de décaissement PABRE/1ière tranche (2009) composée d'un montant fixe de 11M EUR et variable de 4M EUR	Décision de décaissement tr1	3. Exécution
10/08/2010	PABRE	Décision de décaissement PABRE/2e tranche (2010) composée d'un montant fixe de 11M EUR et variable de 5M EUR	Décision de décaissement tr2	3. Exécution
25/11/2011	PABRE	Décision de décaissement PABRE/3e tranche (2011) composée d'un montant fixe de 9M EUR et variable de 5M EUR	Décision de décaissement tr3	3. Exécution
8/12/2009	PABRE	Indicateurs de performance pour la partie variable de la 2ième tranche d'appui budgétaire du PABRE (tranche 2010)	Note technique	3. Exécution
	PABRE	Indicateurs de performance utilisés pour la partie variable de la 3ième tranche d'appui budgétaire du PABRE (tranche 2011)	Note technique	3. Exécution
17/04/2013	PABRE	Dossier de dégagement complet de la Convention de Financement pour le PABRE.	Rapport d'achèvement	4. Clôture
3/10/2012	PABRE	Liste de contrôles-engagements budgétaires/financiers globaux: dégagement partiel	Liste de contrôle	4. Clôture
	PASME	Fiche action Burundi. Avenant au PASME-Appui budgétaire d'urgence alimentation	Fiche action	1. Identification
mai-03	PASME	Convention de financement de l'Appui budgétaire à la stabilisation macro-économique. 9ième FED 2007-2008	Convention de financement	2. Convention de financement
30/04/2009	PASME	Avenant nr1 à la Convention de Financement PASME-Modification des dispositions techniques et administratives	Avenant nr1 à la convention de financement	2. Convention de financement

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
22/10/2008	PASME	Demande d'avenant à la convention de financement, exercice 2007-2008, et appui financier supplémentaire au titre de l'allègement de l'impact de la crise alimentaire. Courrier du Ministère des Finances à la DUE	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
2/10/2009	PASME	Avenant nr2 à la Convention de Financement PASME-Augmentation du plafond financier et Modification des dispositions techniques et administratives	Avenant nr2 à la convention de financement	2. Convention de financement
	PASME	Engagements financiers globaux: demande de création d'avenant d'augmentation	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
22/10/2008	PASME	Note à l'attention de G.Quince relative à la demande d'approbation d'un avenant à la convention de financement pour l'introduction de 2 tranches supplémentaires d'appui budgétaire (reliquats et crise alimentaire)	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
2/06/2009	PASME	Demande d'approbation d'un avenant à la convention de financement pour l'introduction d'une tranche supplémentaire d'appui budgétaire (relative à la crise alimentaire)	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
22/10/2009	PASME	Décision de décaissement ABG/5ième tranche fixe d'un montant de 6,37M EUR	Décaissement tranche 5	3. Exécution
30/11/2009	PASME	Note de dossier. Programme PASME. Décaissement de la 5ième tranche de 6 370 000 euros (avenant crise alimentaire, enveloppe B)	Décaissement tranche 5	3. Exécution
26/11/2007	PASME	Note de dossier. Programme PASME. Décaissement des 1ières tranches fixe et variable pour 15M EUR	Décaissement tranche 1	3. Exécution
25/04/2008	PASME	Décision de décaissement-Décaissement des 2èmes tranches fixe et variable pour max. 7M€	Décaissement tranche 2	3. Exécution
24/04/2007	PASME	Note à l'attention de G.Quince relative au décaissement de l'appui budgétaire- 2ièmes tranches fixe et variables pour maximum 7M€ (1ières tranches pour 2008)	Décaissement tranche 2	3. Exécution
30/09/2008	PASME	Note à l'attention de G.Quince relative au décaissement de l'appui budgétaire- 3ièmes tranches fixe et variables pour maximum 7M€	Décaissement tranche 3	3. Exécution
	PASME	Décision de décaissement 3ièmes tranches fixe et variables d'un montant max de 7M€	Décaissement tranche 3	3. Exécution
27/11/2008	PASME	Note à l'attention de G.Quince relative au décaissement de la 4ième tranche de 2M€	Décaissement tranche 4	3. Exécution
27/11/2008	PASME	Décision de décaissement 4ième tranche fixe d'un montant de 2M€	Décaissement tranche 4	3. Exécution

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
6/11/2012	PASME	Liste des contrôles-engagement budgétaires/financiers globaux-dégagement partiel PASME	Liste de contrôle	4. Clôture
27/03/2013	PASME	Liste des contrôles-engagement budgétaires/financiers globaux-dégagement complet PASME	Liste de contrôle	4. Clôture
3/12/2004	PPARP	Convention de financement relatif au Programme pluriannuel d'appui à la réduction de la pauvreté 2004-2006 et d'allègement des arriérés multilatéraux- Progr général d'importations, 9ième FED	Convention de financement	2. Convention de financement
9/12/2005	PPARP	Avenant nr1 à la Convention de financement PPARP	Avenant nr1 à la convention de financement	2. Convention de financement
24/04/2007	PPARP	Décision de décaissement de la 2ième tranche variable d'un montant de 3M EUR maximum	Décaissement tranche 2	3. Exécution
24/04/2007	PPARP	Note à l'attention de G.Quince relative au décaissement de la 2ième tranche variable d'un montant de 3M EUR maximum	Décaissement tranche 2	3. Exécution
6/11/2012	PPARP	Liste de contrôle. Cloture du PPARP	Liste de contrôle	4. Clôture
6/08/2012	PPARP	Avenant nr8 à la convention de financement nr016893-Appui à la réduction de la pauvreté 2004-2006 (PPARP)	Avenant à la convention de financement	2. Convention de financement
16/08/2004	PPARP	Proposition de financement 9e FED PPARP	Fiche d'identification	1. Identification
16/11/2005	PPARP	Décision de décaissement tranche spéciale "allègement des arriérés BAD" de 7,6M EUR du PPARP	Décision de décaissement	3. Exécution
8/12/2006	PPARP	Décaissement de la 1ière tranche variable d'un montant de 3M EUR Max pour le PPARP	Décaissement tranche 1	3. Exécution
août-05	PPARP	Décaissement de la 2e tranche fixe d'un montant de 8 M€ pour le Programme Pluriannuel d'Appui à la Réduction de la Pauvreté 2004-2006	Décaissement tranche 2	3. Exécution
31/10/2006	PPARP	Décaissement de la 1ière tranche d'un montant de 3M EUR Max pour le PPARP. Décaissement autorisé=1 833 333 EUR	Décaissement tranche 1	3. Exécution
18/06/2007	PPARP	Décaissement 2e tranche variable d'un montant max de 3M EUR pour le PPARP. Décaissement autorisé=1 800 000 EUR	Décaissement tranche 2	3. Exécution
	PPARP	Conditions décaissement 2e tranche variable du PPARP	Décaissement tranche 2	3. Exécution
4/05/2007	PPARP	Rapport d'appui à la requête pour le décaissement de la 2e tranche variable (3M EUR)-PPARP	Décaissement tranche 2	3. Exécution
oct-06	PPARP	Rapport de la Délégation au Burundi sur la gestion des finances publiques 2005/2006	Décaissement tranche 2	3. Exécution

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document	Sous-répertoire
23/11/2006	PPARP	Décision de décaissement de la 3e tranche fixe d'un montant de 8M EUR PPARP	Décaissement tranche 2	3. Exécution
22/11/2006	PPARP	Courrier au Ministre des Finances concernant le décaissement de la 3e tranche fixe d'un montant de 8MEUR pour le PPARP	Décaissement tranche 3	3. Exécution
4/08/2006	PPARP	Requête de décaissement de la dernière tranche fixe et la première tranche variable du PPARP	Décaissement tranche 3	3. Exécution
26/10/2006	PPARP	Rapport pour le décaissement de la tranche 3 fixe d'un montant de 8M EUR du PPARP	Décaissement tranche 3	3. Exécution
15/12/2005	PPARP	Avenant nr1 à la Convention de financement signée le 3/12/2004 d'un montant de 7,82M EUR représentant une augmentation de 20% du programme PPARP 2004-2006 et d'allègement des arriérés multilatéraux	Décision de décaissement	3. Exécution
5/03/2013	Tous UE	Requête pour le dégagement partiel des soldes sur les conventions de financement en phase de clôture. Courrier du Ministère des Finances burundais au chef de délégation de l'UE à Bujumbura	Lettre/courrier	
	Tous UE	Tableau XLS d'aperçu des décisions liées aux contrats d'AB et contrats liés	Fichier XLS	

Pays-Bas

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Auteur	Titre	Type de document
14/12/2010	AS	Ministerie BZ	Brief van de ministerie van BZ aan de voorzitter van de Kamer-Burundi, recente ontwikkelingen + échange courrier relatif à AB 2011 des Pays-Bas	Lettre/courrier
21/09/2011	AS	Ministerie BZ	Memo-stabiliteitssteun Burundi- Conclusies 8e zitting projectencommissie van 21 sept 2011	Fiche d'identification
2011	AS	Ministerie BZ	Accord entre le ministre Néerlandais de la coopération au dev et le Ministre burundais des Finances concernant l'appui à la stabilité des institutions	Convention de financement
4/11/2011	AS	Ministerie BZ	Memo stabiliteitsteun 2011 Burundi: ontvangst finale audit voor de steun 2011	Lettre/courrier
sept-11	AS	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Rapport définitif: audit de la transposition de la carrière des fonctionnaires du Burundi	Audit

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Auteur	Titre	Type de document
19/11/2007	DARE		Macroeconomic assessment for the WB, EU, Belgium, France, the Netherlands and Norway (nov19, 2007) + échanges d'emails	Rapport
30/11/2007	DARE	Ministerie BZ	Memorandum over meer risico's in fragiele staten: aangepaste beoordelingscriteria voor begrotingssteun in fragiele landen	Rapport de suivi
9/07/2007	DARE		Appraisal memorandum. Budget support to Burundi through a cofinancing arrangement with the WB (2007)	Document d'identification
août-08	DARE II	Ministerie BZ	Brief aan de voorzitter van de 2de Kamer over de begrotingssteun aan landen in de Grote Merenregio	Lettre/courrier
	DARE II		Note conceptuelle: appui budgétaire en pays fragiles/post-conflit. Contribution au processus de consolidation de la paix	Note technique
2008	DARE II		Joint NL./NOR political appraisal Burundi for the Budget Support 2009	Rapport d'évaluation
août-08	DARE II		Appraisal memorandum. Budget support to Burundi through a cofinancing arrangement with the WB (2008)	Rapport d'évaluation
1/06/2010	DARE III	Ministerie BZ	Memo verlening begrotingssteun aan Burundi	Fiche d'identification
25/08/2007	Tous Pays-Bas	République du Burundi	Lettre au DG du FMI relatif à scandale Interpetrol et l'élaboration de la loi sur la vente des biens publics et la loi sur les marchés publics	Lettre/courrier

Norvège

Date	Programme d'Appui Budgétaire	Titre	Type de document
24/10/2007	DARE I	Appropriation Document-Burundi ERSG	Document d'identification
oct-08	DARE II	Appropriation Document-Burundi ERSG II	Document d'identification
6/05/2008	DARE II	Trust Fund Administration Agreement between the Norwegian Ministry of Foreign Affaires and the IDA concerning the Multi Donor Trust Fund for co-financing the 2nd ERSG	Accord de partenariat
sept-09	DARE III	Budget Support for the Third Economic Reform Support Grant to the Government of Burundi. Desk Appraisal Report	Rapport d'évaluation
19/11/2009	DARE III	Trust Fund Administration Agreement between the Norwegian Ministry of Foreign Affaires and the IDA concerning the Multi Donor Trust Fund for co-financing the 3rd ERSG	Accord de partenariat

1/12/2009	DARE III	Call of Funds for the contribution for cofinancing for the ERSG III by Norway	Décaissement
	DARE IV	Decision document for contribution to ERSG IV BS mechanism in Burundi	
10/12/2010	DARE IV	Trust Fund Administration Agreement between the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the IDA concerning the Multi Donor Trust Fund for co-financing the 4th ERSG	Accord de partenariat
6/12/2011	DARE V	Call of Funds and letter attached for the contribution for cofinancing for the ERSG V by Norway	Décaissement
27/04/2010	DARE V	Decision document for contribution to ERSGV BS 2011	
17/11/2011	DARE V	Trust Fund Administration Agreement between the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the IDA concerning the Multi Donor Trust Fund for co-financing the 5th ERSG	Accord de partenariat
2/12/2009		Call of Funds and letter attached for the contribution for emergency demobilization and transitional reintegration project in Burundi	Décaissement

Documents relatifs aux programmes d'AB, non liés à un bailleur

Date	Auteur	Titre	Type de document
févr-14	République du Burundi	Evolution des AB de 2005 à 2013	Données dans XLS
févr-14	République du Burundi	Appui budgétaires et Balance des Paiements CNCA 2007-2012	Données dans XLS
févr-14	République du Burundi	Décaissements prévus et réels CNCA 2007-2017	Données dans XLS

6.2 Programmes de renforcement des capacités

Date	Programme AB si Renf des capacités	Bailleur	Titre
nov-09	PRCI	BAD	Projet de renforcement des capacités institutionnelles au Burundi. Rapport d'achèvement de projet
mai-04	PRCI	BAD	Burundi - projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) - Rapports d'évaluation
déc-09	PRCI	Banque Mondiale	Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du site de l'immeuble du Ministère des Finances. Projet d'appui à la gestion économique (PAGE)
janv-09	PRCI	Banque Mondiale	Plan de passation de marchés
janv-06	PAGE	Banque Mondiale	Rapport annuel 2005 du Projet d'Appui à la Gestion Economique PAGE
janv-07	PAGE	Banque Mondiale	Rapport annuel 2006 du Projet d'Appui à la Gestion Economique PAGE
janv-08	PAGE	Banque Mondiale	Rapport annuel 2007 du Projet d'Appui à la Gestion Economique PAGE
janv-09	PAGE	Banque Mondiale	Rapport annuel 2008 du Projet d'Appui à la Gestion Economique PAGE

Date	Programme AB si Renf des capacités	Baillleur	Titre
	PEFA	Belgique	TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES pour la préparation, la modération et la présentation des résultats de la 2ème évaluation PEFA du Burundi
	PEFA	Belgique	Expertise "Public Expenditure and Financial Accountability"
13/09/2012	FCE	Belgique	"Fond Commun de l'Education - FCE" Prolongation-Avenant à la convention de mise en œuvre jusqu'au 31/12/2012
19/12/2012	FCE	Belgique	"Fond Commun de l'Education - FCE" Prolongation de l'expertise -Avenant à la convention de mise en œuvre de 48 H/Mois
26/04/2008	FCE	Belgique	Expertise CTB - Fonds commun de l'éducation
7/06/2013	FCE II	Belgique	Convention de mise en œuvre entre la Belgique et la CTB relative au suivi et à la mise en œuvre financière de "Fond Commun de l'Education II (FCE II)"
29/05/2013	FCE II	Belgique	Fonds commun de l'Education II - Expertise CTB
21/01/2014	PAREC	Belgique	Rapport final financement d'un programme d'appui à la réalisation d'études et de consultations (mars 2010-déc2013). PAREC
21/01/2014	PAEX	Belgique	Rapport final du 19 mars 2010 au 31 décembre 2013. Financement d'un programme d'appui en expertises. BDI 04 021 11
31/01/2013	PAGE	BM	Implementation completion and results report on a credit in the amount of SDR 18,1 Million (USD 26 million equivalent) to the Republic of Burundi for an Economic Management Support Project
1/09/2004	PARAFE	France	Fiche suivi de projet FSP, rapport de mission d'évaluation à mi-parcours de l'Appui à la Réhabilitation des Administrations Financières et Economiques (PARAFE)
2003	PARAFE	France	Rapport de présentation au comité de projets du Projet d'Appui à la Réhabilitation des Administrations Financières et Economiques (PARAFE)
oct-08	PARAFE	France	Evaluation finale du projet PARAFE (2003-2008), rapport final + réponses aux commentaires sur le rapport provisoire + Annexes
21/03/2008	Assistance to Public finance management (through IMF)	Pays-Bas	Appraisal memorandum DEK Burundi Technical Assistance to the Ministry of Finance through the IMF (2008-2010). First Draft 21/03/2008
	FABRICE	UE	Annexe de la Fiche Action "Facilité d'Appui Budgétaire et de Renforcement Institutionnel pour la Croissance Economique (FABRICE)" Document complémentaire 1
29/06/2012	FABRICE	UE	Grille d'analyse de la qualité de la coopération technique. Programme FABRICE. Composante "Appui institutionnel du FABRICE"
24/09/2010	PABRE	UE	Rapport de monitoring (ROM) du projet PABRE-volet appui institutionnel + Synthèse + fichier XLS avec fiches récapitulatives
14/12/2009	PABRE	UE	PABRE. Devis Programme n°1 période de croisière du 1/01/2010 au 31/12/2010 et ANNEXES
13/04/2010	PABRE	UE	Avenant n°1 au Devis Programme n°1 période de croisière du 1/01/2010 au 21/12/2010
	PABRE	UE	Avenant n°2 au Devis Programme n°1 période de croisière du 1/01/2010 au 21/12/2010

Date	Programme AB si Renf des capacités	Baillleur	Titre
déc-11	PABRE	UE	Audit financier et de système concernant le programme d'AB à la relance économique
17/12/2010	PABRE	UE	Devis Programme n°2 période de croisière du 1/02/2011 au 29/02/2012
	PABRE	UE	Avenant n°1 au Devis Programme n°2 période de croisière du 1/02/2011 au 29/02/2012
12/10/2009	PASME	UE	Mémoire des dépenses couvrant la période du 1/05 au 30/09/2009. Relatif au DP N°2. Engagement financier individuel n°9 ACP BU 022
1/10/2009	PASME	UE	Avenant au DP n°2 période de croisière de mai à décembre 2009
févr-08	PASME	UE	Devis Programme n°1 période de croisière de février 2008 à janvier 2009 et ANNEXE=Cadre de partenariat entre le gouvernement et les bailleurs de fonds relatif à l'aide budgétaire
12/12/2008	PASME	UE	Avenant n°1 au Devis Programme n°1 période de croisière de février 2008 à janvier 2009 et ANNEXES
26/03/2009	PASME	UE	Avenant n°2 au Devis Programme n°1 période de croisière de février 2008 à janvier 2009 et ANNEXES
26/07/2013	FABRICE	UE	Devis Programme n°1 période de croisière 1/08/2013 au 31/07/2014 et ANNEXE
10/06/2011	PABRE	UE	Document de projet de renforcement des capacités de gestion de la dette publique
21/06/2011	PABRE	UE	Atelier projet d'appui institutionnel de l'UE. Composante appui au renforcement des systèmes de contrôle. Présentation PPT.
juin-11	PABRE	UE	Rapport d'activités pour le 2ième trimestre 2011. PROJET SIGEFI
15/12/2011	PABRE	UE	Rapport Final Plan Directeur Informatique Pour le projet Assistance technique à moyen terme spécialisée en finances publiques auprès du bureau permanent SIGEFI au ministère des Finances du Burundi
3/03/2011	PABRE	UE	« RAPPORT DE SITUATION N°4 ». Mission du 30 janvier au 27 février 2011
13/03/2011	PABRE	UE	« RAPPORT DE SITUATION N°4 » (Compléments). Mission du 30 janvier au 27 février 2011. Réponse aux commentaires de la DUE sur le rapport de situation nr4
6/05/2011	PABRE	UE	« RAPPORT DE SITUATION N°5 » Mission du 3 avril au 1er mai 2011
6/05/2011	PABRE	UE	« RAPPORT DE SITUATION N°5 » Mission du 3 avril au 1er mai 2011. ANNEXES 1 à 4
11/08/2011	PABRE	UE	« RAPPORT DE SITUATION N°6 » Mission du 10 juillet au 7 août 2011
25/07/2011	PABRE	UE	Courrier au Ministre des Finances concernant le programme d'appui budgétaire à la relance économique (PABRE). Requête de régularisation du taux de change appliqué aux décaissements 2010
juin-06	PPARP	UE	Devis Programme n°1 période de croisière août 2006 à juillet 2007
1/03/2007	PPARP	UE	Avenant au devis programme de croisière nr1 prolongeant la durée à décembre 2007 et augmentant le montant total du DP.
mars-09	PASME	UE	Assistance Technique au Ministère des Finances - Cellule d'appui aux Réformes de la Gestion des Finances

Date	Programme AB si Renf des capacités	Bailleur	Titre
			Publiques au Burundi. Rapport de Fin de mission. Mars 2009
mars-08	PPARP	UE	Assistance Technique en informatique auprès du Ministère des Finances. Rapport Final. Etudes préalables + Cahier des charges
2007	PPARP	UE	Termes de référence pour une AT spécialisée en informatique auprès du Ministère des Finances-Cellule d'appui au programme de réforme de la GFP et au Cadre de partenariat-Bureau informatique. Demande de prestation de services nr143469

6.3 Documents de stratégie des partenaires techniques et financier au Burundi

Date	Bailleur	Auteur	Titre
févr-08	BAD	BAD	DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS 2008-2011
oct-11	BAD	BAD	DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS 2012-2013
févr-14	Belgique	CTB	Fonctionnement du FCE au Burundi-Note de la CTB
	Belgique	DGD	Programme indicatif de coopération 2007-2009
	Belgique	DGD	Programme indicatif de coopération 2010-2013
juin-12	France	Cour des Comptes France	La politique française d'aide au développement. Rapport public thématique de la Cour des Comptes française.
sept-09	France	AFD	Pratique de l'aide sectorielle. Enseignements et perspectives pour l'AFD
mai-12	France	AFD	L'activité du groupe AFD au Burundi
nov-06	France	AFD	Document cadre de partenariat entre la République du Burundi et la République Française (DCP) 2006-2010
11/03/2013	France	AFD	Document cadre de partenariat entre la République du Burundi et la République Française (DCP) 2013-2015
mars-13	Pays-Bas	Ministerie BZ	Working with the World Bank. Evaluation of Dutch World Bank policies and funding (2000-2011)
1/11/2011	Pays-Bas	Ministerie BZ	Between high expectations and reality: An evaluation of budget support in Zambia (2005-2010)
avr-13	Pays-Bas	Ministerie BZ	Investeren in stabiliteit. Het Nederlandse fragiele statenbeleid doorgelicht
29/10/2012	PTF		Annnonce des partenaires lors de la conférence de Genève 29-30/10/2012
	UE	CE	Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013
	UE	CE	Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013
2014		OCDE	Vers une coopération pour le développement plus efficace. RAPPORT D'ÉTAPE 2014

6.4 Documents sectoriels

Documents relatifs au Cadre de Stratégie de Lutte contre la pauvreté

Date	Auteur	Titre	Type de document
oct-10	Secr Permanent de suivi des réf écon et soc	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I. 2007-2009). Evaluation de la Performance et de l'Impact	Stratégie-politique-revues
		Cadrage budgétaire du CSLP II. Tableau résumé des allocations	Stratégie-politique-revues
2012	République du Burundi	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2), 2012	Stratégie-politique-revues
oct-10	République du Burundi	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté — Second rapport de mise en œuvre	Stratégie-politique-revues
2006	République du Burundi	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté-CSLP	Stratégie-politique-revues
mars-09	République du Burundi	1er rapport d'avancement annuel sur l'application du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (CSLP)	Stratégie-politique-revues
avr-12	Commission Justice et Paix	Burundi, une difficile réconciliation dans un climat sécuritaire tendu	Etudes thématiques
12/11/2013	République du Burundi	Rapport des progrès réalisés au cours de la première année de mise en œuvre du CSLP II. Version provisoire	Stratégie-politique-revues

Documents relatifs au développement du secteur privé

Date	Auteur	Titre
juil-13	Ministère du Commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme	Stratégie nationale de développement du secteur privé (SNDSP) au Burundi: 2014-2010
2013	API Burundi	Bilan des activités 2013 de l'Agence Burundaise de Promotion des Investissements (API)
juil-12	BM	Améliorer l'Environnement des Affaires au Burundi Programme pour l'Amélioration du Climat des Affaires au Burundi
déc-12	BAD	Environnement de l'investissement privé au Burundi
nov-13	API Burundi	API-Newsletter nr 3: Novembre 2013
	API Burundi	Invest in Burundi
2013	BM	Doing business 2014. Economy profile Burundi.
2010	CUTS Geneva resource center	Accession du Burundi et du Rwanda à la Communauté Est Africaine, son implication pour le Développement du Secteur Privé
	IDEC Burundi	Le renforcement des capacités du secteur privé au Burundi : portée et limites
juin-14	BM	Premier rapport de suivi de la situation économique et financière du Burundi. De l'aide au commerce: l'intégration régionale comme moteur de croissance

Documents relatifs au secteur de l'éducation

Date	Auteur	Titre	Type de document
sept-11	BM	Evaluation des compétences fondamentales en lecture au Burundi. Rapport final. PARSEB	Etudes thématiques
24/01/2007	L.NDIKUMANA	Distributional Conflict, the State and Peace Building in Burundi	Etudes thématiques
avr-13	BM	Schooling, Violent Conflict, and Gender in Burundi (Philip Verwimp, Jan Van Bavel)	Etudes thématiques
avr-09	Journal of Developing Areas	Government Expenditures on Primary, Secondary, and Tertiary Education Author(s): David M. Welsch	Etudes thématiques
5/01/2011	Libérat Ntibashirakandi	L'école primaire passe de six à neuf ans au burundi. Une fausse solution à un vrai problème!	Etudes thématiques
août-11	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	La déperdition scolaire à l'école primaire au Burundi. PARSEB-UNICEF	Etudes thématiques
avr-13	BM	Schooling, Violent Conflict, and Gender in Burundi. Philip Verwimp et Jan Van Bavel	Etudes thématiques
oct-09	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Guide méthodologique pour l'élaboration de la carte scolaire (Actualisation du guide réalisé en 1992)	Etudes thématiques
	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Analyse de l'impact de la politique de la gratuité sur l'enseignement primaire	Etudes thématiques
déc-09	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Résultats de l'enquête portant sur le recensement des manuels scolaires. Enseignement Secondaire	Etudes thématiques
avr-13	UNICEF	Campagne nationale pour le retour, le maintien et la réussite des enfants à l'école au Burundi (Initiative BTS-2013)-Note de stratégie	Etudes thématiques
avr-14	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Appui à la structuration et au développement des interventions visant la qualité du système éducatif au Burundi. Mission d'expertise de courte durée du 17 mars au 15 avril	Etudes thématiques
juil-14	UNICEF	Inequality in Education, School-dropout and Adolescent lives in Burundi	Etudes thématiques
		PTF Education. Dépenses prévues 2011-2015 par bailleur et par projet	Politique-stratégie-revues
juil-12	République du Burundi	Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) 2012-2020 et Annexes	Politique-stratégie-revues
sept-10	CONFEMEN	Rapport PASEC Burundi 2010. Enseignement primaire: quels défis pour une éducation de qualité en 2015? Evaluation diagnostique Burundi (2008-2009)	Politique-stratégie-revues
oct-13	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Organigramme du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation	Politique-stratégie-revues
oct-13	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Note conceptuelle: réforme et modernisation du SIG de l'éducation Burundi	Politique-stratégie-revues

Date	Auteur	Titre	Type de document
19/09/2013	République du Burundi	Loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire	Politique-stratégie-revues
juin-12	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Curriculum de l'enseignement fondamental	Politique-stratégie-revues
14/04/2014	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Rapport de la mise en œuvre de la politique de formation des enseignants transmis par le Ministère de l'Enseignement au Ministère des Finances le 14/04/2014	Politique-stratégie-revues

Documents relatifs au secteur de la santé

Date	Auteur	Titre	Type de document
juin-09	BM	Etude sur le financement de la santé au Burundi	Etudes thématiques
	Ministère de la santé publique, Burundi	Résultats d'audit comme fil conducteur de l'appui institutionnel et processus d'introduction du Financement Basé sur la performance au MSPLS	Etudes thématiques
2013	Ministère de la santé publique, Burundi	Mise à jour des indicateurs du Financement Basé sur la Performance	Etudes thématiques
nov-13	CE	Etude des mécanismes de financement de la santé au Burundi. Contribution au Chapitre III du document de stratégie de financement de la santé en cours d'élaboration	Etudes thématiques
déc-12	Ministère de la santé publique, Burundi	Carte d'assistance médicale rénovée. Atelier RAC: 5-7/12/2012	Etudes thématiques
juin-13		Assessment of social safety nets in Burundi. Contribution to the operationalization of the National Social Protection Policy. Draft Version 1	Etudes thématiques
avr-11	Ministère de la santé publique, Burundi	Manuel des procédures pour la mise en œuvre du financement basé sur la performance au Burundi	Etudes thématiques
23/03/2012	Ministère de la santé publique, Burundi	Analyses sur la CAM. Restitution 23/3/2012	Etudes thématiques
4/07/2013	UNICEF	La protection sociale au Burundi. Bref aperçu.	Etudes thématiques
juil-11	CE	Budgétisation du PNDS II et élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme CDMT du secteur santé du Burundi	Etudes thématiques
	Ministère de la santé publique, Burundi	Simulation de la demande et du costing de la carte d'assistance médicale du Burundi	Etudes thématiques
2011	CE	TERMES DE REFERENCE. Assistance Technique pour appuyer la rédaction du Plan National de Développement Sanitaire et la préparation du Cadre des Dépenses à Moyen Terme sectoriel Santé au Burundi	Etudes thématiques
2014		TERMES DE REFERENCE de l'évaluation externe de la mise en œuvre du programme de financement basé sur la	Etudes thématiques

Date	Auteur	Titre	Type de document
		performance couplé à la gratuité des soins au Burundi. Draft 1	
2014		TERMES DE REFERENCE pour le recrutement d'une agence externe d'exécution de la contre vérification quantitative et qualitative des prestations, objet du financement basé sur la performance et la gratuité des soins au Burundi. Draft	Etudes thématiques
30/04/2014		Revue des filets sociaux de sécurité au Burundi. Contribution à la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale. Version provisoire	Etudes thématiques
2011		Groupement des recommandations de la Revue Annuelle Conjointe 2011 par groupe thématique	Politique-stratégie-revues
oct-13		Les recommandations issues de la Revue Annuelle Conjointe 2012	Politique-stratégie-revues
6/08/2012	Ministère de la santé publique, Burundi	COMPACT – BURUNDI 2012 - 2015. Version finale	Politique-stratégie-revues
8/10/2013	Ministère de la santé publique, Burundi	Compte rendu de la réunion du Cadre de Concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement du 8/10/2013	Politique-stratégie-revues
29/11/2013	Ministère de la santé publique, Burundi	Compte rendu de la réunion du Cadre de Concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement du 29/11/2013	Politique-stratégie-revues
31/01/2014	Ministère de la santé publique, Burundi	Compte rendu de la réunion du Cadre de Concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement du 31/01/2014	Politique-stratégie-revues
déc-04	République du Burundi	Politique nationale de la santé 2005-2015	Politique-stratégie-revues
10/04/2014	Ministère de la santé publique, Burundi	Demande de transfert de crédit pour payer les factures PBF/gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes pour déblocage fonds IDA	Politique-stratégie-revues
	Ministère fonction publique et sécurité soc	Note explicative sur la pertinence de créer le Fonds d'Appui à la Protection Sociale (FAPS).	Politique-stratégie-revues

Documents relatifs à la filière café

Date	Auteur	Titre	Type de document
juil-08	International Alert	Prévention des conflits dans le processus de privatisation de la filière café au Burundi. Rapport final soumis au PAGE et au comité de réforme du secteur café	Etudes thématiques
23/06/2007	?	Technical note, PAGE, Burundi Coffee pilot selection and planning	Etudes thématiques
	CNAC Burundi	Confédération nationale des Associations de caféiculteurs (CNAC) du Burundi	Etudes thématiques
juil-11	SOS Faim	Chronique d'une privatisation ratée.	Etudes thématiques

Date	Auteur	Titre	Type de document
	CNAC Burundi	Structure d'exécution du programme d'encadrement café par la CNAC Burundi	Politique-stratégie-revues
12/12/2008	République du Burundi	Projet d'appui à la gestion économique (PAGE). Désengagement de l'état du Burundi de la filière café. Rapport de stratégie.	Politique-stratégie-revues
5/02/2007	République du Burundi	Projet d'appui à la gestion économique (PAGE). Rapport définitif de l'étude/diagnostic de compétitivité et stratégie de développement de la filière café au Burundi	Politique-stratégie-revues
12/12/2008	République du Burundi	Projet d'appui à la gestion économique (PAGE). Désengagement de l'état du Burundi de la filière café. Rapport du dispositif institutionnel et réglementaire. Version finale	Politique-stratégie-revues
1/06/2009	République du Burundi	Décret nr100/99 du 1er juin 2009 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation de la filière café du Burundi	Politique-stratégie-revues
mai-11	Banque Mondiale	Rapid Strategic Environmental Assessment of Coffee Sector Reform in Burundi	Politique-stratégie-revues

Documents relatifs à la gouvernance économique

Date	Auteur	Titre	Sous-thématique
avr-14	Ministère de la fonction publique	Réformer l'administration burundaise. 35 actions simples ou plus complexes pour changer l'état. Programme national de réforme de l'administration.	Bonne gouvernance
	République du Burundi/PNUD	Projet d'appui à la mise en œuvre du programme national de réforme de l'administration publique (PNRA)	Bonne gouvernance
20/10/2011	République du Burundi	Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2011-2015	Bonne gouvernance
4/06/2013	CE	2ième rapport d'évaluation stratégique nationale de bonne gouvernance et lutte contre la corruption (mai 2013). Position commune UE, Etats membres et Suisse	Bonne gouvernance
févr-09	IDEC Burundi	Rapport de dissémination des résultats de l'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption au Burundi	Bonne gouvernance
	CE	Reclassification des dépenses pro-pauvres et non pauvres	Finances publiques
17/05/2011	République du Burundi	Compte-rendu de la réunion du conseil des ministres du mercredi 27 et jeudi 28 avril 2011 sur le projet de décret portant règlement général de gestion des budgets publics	Finances publiques
févr-09	EU-CC	Evaluation des FP selon la méthodologie PEFA-Rapport final	Finances Publiques/Etudes GFP
mars-12	EU-CC	Evaluation PEFA 2011	Finances Publiques/Etudes GFP
juin-08	BM	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR): improving allocative efficiency and	Finances Publiques/Etudes GFP

Date	Auteur	Titre	Sous-thématique
		governance of public expenditure and investing in public capital to accelerate growth and reduce poverty	
2/12/2013	BM	Burundi Public Expenditure Review PER- Strengthening Fiscal Resilience to promote gouvernement effectiveness	Finances Publiques/Etudes GFP
9/08/2013	BM	Revue de dépense publique (PER). Renforcer la résilience fiscale pour échapper à la fragilité et promouvoir l'efficacité du gouvernement. Projet de rapport. + Lettre de transmission à destination du Ministère des Finances et de la planification burundais (12/08/2013)	Finances Publiques/Etudes GFP
mai-14	CE	Rapport d'activités (phase 1-étape 1) de l'Appui à la préparation du Budget 2015 du Burundi	Finances Publiques/Etudes GFP
déc-10	FMI	Aide mémoire. Amélioration de la préparation du budget de l'état.	Finances Publiques/Etudes GFP
janv-10	BM	Mise en place des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) au Burundi. Rapport général sur la conduite du processus en 2009	Finances Publiques/Etudes GFP
23/07/2014	FMI	Rapport de la 5e revue de la Facilité Etendue de Crédit	Finances Publiques/Etudes GFP
	République du Burundi	Matrice de Réalisation à fin Septembre 2013 de la mise en oeuvre de la Stratégie pour le Renforcement de la Gestion des Finances Publiques.	Finances publiques/Réforme
19/11/2013	République du Burundi	Compte Rendu de la Réunion du Comité de Pilotage des Réformes de la Gestion des Finances Publiques. 19/11/2013	Finances publiques/Réforme
sept-13	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Rapport à fin septembre 2013 sur la Mise en oeuvre de la Stratégie pour le Renforcement de la Gestion des Finances Publiques(SGFP2) 2012-2014.	Finances publiques/Réforme
18/08/2011	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Rapport du 2ième trimestre 2011 sur la stratégie de mise en œuvre de la réforme des finances publiques	Finances publiques/Réforme
sept-10	République du Burundi	Recommandation de la partie gouvernementale suite à la première revue conjointe GFP au Burundi: Gouvernement-Partenaires, Septembre 2010	Finances publiques/Réforme
mai-09	République du Burundi	Stratégie de gestion des Finances Publiques assortie d'un plan d'actions 2009 - 2011	Finances publiques/Réforme
2013	Ministère des Fin et de la planification	La vision 2013 du Ministère des Finances et du Développement de l'Economie des TIC.	Finances publiques/Réforme
2013	Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation	Plan stratégique de l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) 2013-2017	Finances publiques/Réforme
juil-11		Le système de contrôle interne et externe des finances publiques au Burundi. Etat des lieux et premières recommandations.	Finances publiques/Réforme

Date	Auteur	Titre	Sous-thématique
nov-11	FMI	Proposition de stratégie pour le renforcement de la gestion des finances publiques	Finances publiques/Réforme
18/02/2011	CE (Georges Mure-Ravaud)	Appréciations et propositions relatives au document « Stratégie de gestion des finances publiques assortie d'un plan d'actions 2009-2011 »	Finances publiques/Réforme
25/04/2011	CE?	Indicateurs de la Stratégie de gestion des finances publiques (SGFP) Fixation des valeurs-cibles 2011	Finances publiques/Réforme
déc-10	CSAR	Rapport d'activités mise en œuvre de la stratégie de gestion des finances publiques à fin décembre 2010	Finances publiques/Réforme
5/08/2011	CSAR	Compte Rendu de la Réunion du Comité de Pilotage des Réformes de la Gestion des Finances Publiques. 5/08/2011	Finances publiques/Réforme
juil-11	Ministère des finances	Mise en œuvre de la stratégie de gestion des dépenses publiques. Rapport du 2ième trimestre 2011	Finances publiques/Réforme
28/05/2010	CNCA	PV de la première réunion du Comité de Pilotage des réformes de la Gestion des Finances publiques	Finances publiques/Réforme
21/04/2011	CNCA	Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage des réformes de la Gestion des Finances publiques. 21 avril 2011	Finances publiques/Réforme
2013	CNCA	Rapport 2013 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le renforcement de la GFP 2012-2014	Finances publiques/Réforme
18/10/2011	République du Burundi	Décret nr 100/255 du 18 octobre 2011 portant règlement général de gestion des budgets publics (RGGB)	Finances Publiques/Textes légaux
22/08/2012	République du Burundi	Décret nr 100/233 du 22 aout 2012 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et du Développement Economique	Finances Publiques/Textes légaux
sept-12	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Organigramme du Ministère des Finances et du Développement Economique	Finances Publiques/Textes légaux
juin-13	République du Burundi	Rapport d'Activités du Premier Semestre de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics, Exercice 2013.	Finances Publiques/Textes légaux
4/02/2008	République du Burundi	Loi nr1/01 du 4 février 2008 portant code des marchés publics du Burundi	Finances Publiques/Textes légaux
10/08/2010	République du Burundi	Ordonnance ministérielle nr 540/1210 du 10 aout 2010 portant sur la nomenclature du budget de l'état harmonisée avec le plan comptable de l'état	Finances Publiques/Textes légaux
15/01/2010	République du Burundi	Décret nr100/09 du 15 janvier 2010 portant réorganisation de l'inspection générale de l'état	Finances Publiques/Textes légaux

Documents relatifs au cadre macro-économique

Date	Auteur	Titre	Type de document
2005	République du Burundi	Rapport de l'économie burundaise en 2005	Etudes thématiques
nov-10	Ministère du plan et du dev	Rapport de l'économie burundaise en 2009	Etudes thématiques
sept-11	Ministère du plan et du dev	Rapport de l'économie burundaise en 2010	Etudes thématiques
oct-08	Ministère du plan et du dev	Rapport de l'économie burundaise en 2007	Etudes thématiques
sept-09	BAD	Analyse de la sensibilité de l'économie burundaise aux chocs: la crise financière et autres chocs	Etudes thématiques
janv-10	BM	Potential benefits and risks of increased aid flows to Burundi	Etudes thématiques
mars-11	BM	Republic of Burundi. Country Economic Memorandum (CEM) The Challenge of Achieving Stable and Shared Growth	Etudes thématiques
mai-08	BM	Breaking the cycle. A strategy for conflict-sensitive rural growth in Burundi	Etudes thématiques

Documents relatifs à la paix, aux élections, à la justice et à la fragilité

Date	Auteur	Titre
2011	OCDE	Rapport 2011 sur l'engagement international dans les états fragiles. République du Burundi.
25/10/2012	International Crisis Group	Burundi: bye bye Arusha? Rapport Afrique n°192 - 25 octobre 2012
21/03/2012	International Crisis Group	Burundi: la crise de corruption. Rapport Afrique n°195 - 21 mars 2012
30/11/2006	International Crisis Group	Burundi: la démocratie et la paix en danger. Rapport Afrique n°120 - 30 novembre 2006
12/02/2010	International Crisis Group	Burundi: garantir un processus électoral crédible. Rapport Afrique n°155 - 12 février 2010
28/08/2007	International Crisis Group	Burundi: conclura la paix avec les FNL. Rapport Afrique n°131 - 28 août 2007
19/08/2008	International Crisis Group	Burundi: renouer le dialogue politique
30/07/2009	International Crisis Group	Burundi: réussir l'intégration des FNL
nov-08	Initiative for peace building	LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE AU BURUNDI Coordination des acteurs internationaux, prise en compte des besoins et des préoccupations des communautés au sein de leurs programmes et liens avec d'autres processus clés associés à la réforme du secteur de la sécurité
4/12/2012	New deal groupe	Groupe de travail du Dialogue international sur les indicateurs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Rapport d'avancement sur les indicateurs et l'évaluation de la fragilité
18/12/2006	Nations Unies	Neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi
28/11/2007	Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Burundi
28/11/2008	Nations Unies	Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
10/09/2009	Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Burundi

Date	Auteur	Titre
30/11/2010	Nations Unies	Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
30/11/2011	Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi
18/01/2013	Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi
20/01/2014	Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Burundi
oct-13	Observatoire des Gds Lacs	Approche comparée des processus RSS dans les Grands Lacs. Note n°5 - 2013
juil-05	OIF	Rapport de la mission d'observation des élections législatives du 4 juillet 2005 au Burundi
août-05	CE	Rapport final de la mission d'observation électorale de l'UE au Burundi. Elections législatives 2005
2010	CE	Rapport final. Elections communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires 2010. UE. Mission d'observation électorale
avr-06	IOB	Théorie consociative et partage du pouvoir au Burundi
	Banque Mondiale	Développement et consolidation de la paix : Le cas du Burundi
juil-12	Observatoire des Gds Lacs	Situation socio-politique du Burundi, 10 ans après la signature de l'accord d'Arusha: quelles perspectives?
janv-09	DFID	Evaluation du risque fiduciaire

6.5 Données budgétaires et de stratégie nationale

Date	Auteur	Titre	Année concernée
2005	République du Burundi	LOI N°1/024 DU 31 DECEMBRE 2004 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2005	2005
2005	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2005	2005
2006	République du Burundi	LOI N°1/022 DU 31 DECEMBRE 2005 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2006	2006
2006	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2006 (2 documents : bo et bei exécuté au 31/12/2006)	2006
2007	République du Burundi	LOI N°1/38 DU 30 DECEMBRE 2006 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2007	2007
2007	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2007 (2 documents : bo et bei exécuté au 31/12/2007)	2007
2008	République du Burundi	LOI N°1/21 DU 30 DECEMBRE 2007 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2008	2008
2008	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2008	2008

Date	Auteur	Titre	Année concernée
4/12/2008	République du Burundi	LOI N° 1/ 35 DU 04 DECEMBRE 2008 RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES	2008
2009	République du Burundi	LOI N°1/21 DU 8 SEPTEMBRE 2009 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL REVISE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2009	2009
2009	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2009	2009
2010	République du Burundi	LOI N°1/31 DU 31 DECEMBRE 2009 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2010	2010
2010	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2010	2010
mai-10	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté: CDMT 2011-2013	2010
13/09/2011	République du Burundi	Commentaires sur les Observations,Constations et Interrogations Préliminaires de la Cour des Comptes sur l'Exécution Budgétaire 2010.	2010
oct-11	Cour des Comptes Burundi	Rapport de Contrôle de l'Exécution du Budget Général de l'Etat, Exercice 2010.	2010
oct-13	ISTEEBU	Comptes de la nation (provisoire) 2010	2010
2011	République du Burundi	EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2011	2011
2011	République du Burundi	LOI N°1/13 DU 31 DECEMBRE 2010 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2011	2011
2011	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2011	2011
juil-11	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Rapport de programmation budgétaire. CDMT 2012-2014	2011
	Cour des Comptes Burundi	Rapport de Contrôle de l'Exécution du Budget Général de l'Etat, Exercice 2011.	2011
	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Commentaires sur les Observations,Constations et Interrogations Préliminaires de la Cour des Comptes sur l'Exécution Budgétaire 2011.	2011
juil-11	Ministère des finances	Rapport d'exécution du budget au 1er semestre 2011	2011
2011	Ministère des Finances	Recettes 2011. OBR	2011
7/01/2014	République du Burundi	Loi N°1/01 du 07 Janvier 2014 Portant Règlement et Compte-Rendu Budgétaire pour l'Exercice 2012.	2012
2012	République du Burundi	LOI N°1/18 DU 29 JUIN 2012 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL REVISE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2012	2012

Date	Auteur	Titre	Année concernée
2012	République du Burundi	LOI N°1/24 DU 31 DECEMBRE 2011 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2012	2012
2012	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2012	2012
mars-12	République du Burundi	Rapport d'Exécution du Budget de l'Etat à fin du Premier trimestre 2012	2012
juil-12	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Cadre de dépenses à moyen terme 2013-2015	2012
6/07/2012	République du Burundi	TOFE Comparé du Budget Général Révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2012 (Publié le 06 juillet 2012).	2012
24/07/2012	République du Burundi	Décret nr100/205 du 24 juillet 2012 portant sur la gouvernance budgétaire	2012
31/07/2012	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Ordonnance ministérielle nr540/1302 du 31/07/2012 portant fixation des attributions, des règles de fonctionnement et de l'organisation du contrôle des engagements des dépenses	2012
déc-12	Direction de la prévision et de la prospective	Présentation du cadrage macro 2012-2013	2012
6/12/2012	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Ordonnance ministérielle nr540/1950 du 6/12/2012 portant institution du manuel d'exécution de la dépense publique	2012
juin-13	Ministère de l'économie, des finances et de la coop	Bulletin statistique de la dette publique du Burundi : année 2012	2012
2012	Ministère des Finances	Recettes 2012. OBR	2012
2013	République du Burundi	LOI N° 1 / 13 DU 30 JUILLET 2013 PORTANT FIXATION DU BUDGET GENERAL REVISE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2013.	2013
2013	République du Burundi	LOI N°1/ 35 DU 31 DÉCEMBRE 2012 PORTANT FIXATION DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EXERCICE 2013	2013
2013	Ministère des Finances et de la coop Burundi	Classification des dépenses du Budget 2013	2013
27/12/2012		L'Assemblée nationale adopte le projet de loi portant fixation du budget de l'Etat, exercice 2013	2013
avr-13	République du Burundi	TOFE à fin Mars 2013 (Publié le 30 avril 2013)	2013
avr-13	République du Burundi	TOFE à fin février 2013 (Publié le 30 avril 2013)	2013
avr-13	République du Burundi	TOFE à fin janvier 2013 (Publié le 30 avril 2013)	2013
mai-13	République du Burundi	TOFE à fin Avril 2013 (Publié le 29 mai 2013)	2013

Date	Auteur	Titre	Année concernée
juin-13	République du Burundi	TOFE à fin Mai 2013 (Publié le 30 juin 2013)	2013
13/06/2013	République du Burundi	TOFE à fin janvier, février et mars 2012 (Publié le 13 juin 2012).	2013
juil-13	République du Burundi	TOFE à fin Juin 2013 (Publié le 30 juillet 2013)	2013
juil-13	Ministère des Finances et de la coop Burundi	CDMT central 2014-2016	2013
août-13	République du Burundi	TOFE à fin Août 2013	2013
août-13	République du Burundi	TOFE à fin Juillet 2013 (Publié le 28 août 2013)	2013
août-13	République du Burundi	Rapport d'Exécution du Budget de l'Etat pour le Premier Semestre 2013	2013
sept-13	République du Burundi	TOFE à fin Septembre 2013	2013
oct-13	République du Burundi	TOFE à fin Octobre 2013	2013
nov-13	République du Burundi	TOFE à fin Novembre 2013	2013
nov-13	République du Burundi	Rapport d'Exécution du Budget de l'Etat à fin du Troisième Trimestre 2013	2013
27/11/2013	République du Burundi	Projet de Loi Portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2014 tel que adopté par le Conseil des Ministres ce mardi 26 novembre 2013(Publié le 27 novembre 2013).	2013
2013	Ministère de l'économie, des finances et de la coop	Encours de la dette extérieure par origine de 1990 à 2013 exclus les arriérés des intérêts(en millions de FBU)	2013
oct-13	Ministère de l'économie, des finances et de la coop	Rapport de la dette publique du Burundi : Troisième Trimestre 2013	2013
juil-13	Ministère de l'économie, des finances et de la coop	Rapport de la dette publique du Burundi : Premier semestre 2013	2013
2013	Ministère de l'économie, des finances et de la coop	Balance générale des comptes à fin mars, fin juin, fin septembre, fin décembre 2013	2013
avr-14	République du Burundi	Rapport d'Exécution du Budget de l'Etat pour le Premier trimestre 2014	2014
31/12/2013	République du Burundi	Loi N°1/32 du 31 décembre 2013 portant fixation du budget général de la république du Burundi pour l'exercice 2014	2014
2/08/2014	République du Burundi	Loi N°1/23 du 2 août 2014 portant fixation du budget général révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2014	2014
mai-12	FMI-Afritac	Rapport sur le système d'information des GFP	

Date	Auteur	Titre	Année concernée
	Ministère des Fin et de la planification	Atelier de formation sur le logiciel de gestion et suivi budgétaire avec un module de gestion et suivi des réquisitions	
		Programme, calendrier et budget de formation sur le nouveau logiciel de suivi et gestion budgétaire	
	République du Burundi	Manuel d'Exécution de la Dépense Publique	
	Ministère des Finances et de la coop Burundi	GUIDE EXPLICATIF du Règlement Général de Gestion des Budgets Publics	
2012	Cour des Comptes Burundi	Plan stratégique 2012-2017 Cour des Comptes du Burundi	
oct-12	OBR	Plan d'affaires 2013-2017	
15/10/2013	Africa Research Institute	Pour l'Etat et le citoyen: la réforme de l'administration fiscale au Burundi	
janv-14	FMI	Accises et dépenses fiscales. Aide-Mémoire	
2005-2013	Ministère des Finances	Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) pour les années 2005-2013	
juil-13	FMI	Stratégies pour la réorganisation et la modernisation du commissariat des taxes internes de l'Office burundais des recettes	
12/01/2014	JP Bodin	Burundi : Revenue Policy and Administration Modernisation. Priorities and strategy for the next steps, TMEA-OBR Review Mission, Second Phase of Support to the Burundese Revenue Authority (OBR)	
mars-14	OBR	Rapport annuel 2013	

6.6 Données statistiques par secteur

Date	Auteur	Titre	Secteur
20/02/2014	ARFIC	Rapport de production et commercialisation de café jusqu'au 15/02/2014	Café
avr-13	République du Burundi	Enquete nationale agricole du Burundi. Campagne 2011-2012	Café
		Production CC 07-08-09-10-11-12-13	Café
2013	SOGESTAL KIRIMIRO	QUANTITE DE CAFE CERISE ACHETEE AUX PRODUCTEURS DE 2005 à 2013	Café
27/02/2014	ARFIC	STATIONS DE DEPULPAGE - LAVAGE DÉJÀ VENDUES et à vendre	Café
nov-12	PAM	Analyse des données secondaires de la sécurité alimentaire, vulnérabilité et nutrition au Burundi	CSLP
2007	BM	"Le système éducatif Burundais. Diagnostic et perspectives pour une nouvelle politique éducative dans le context de l'éducation primaire gratuite pour tous" RESEN 2006 (2007?)	Education
juin-12	BM	Rapport d'état du système éducatif burundais. RESEN 2012	Education
janv-14		Carte du programme de construction scolaire ABUTIP convention 2013 et MOC convention 2014 et comparaison des données au niv communal (ration élèves/SDC) pour la classe de 7ième	Education

Date	Auteur	Titre	Secteur
nov-08	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques de l'enseignement primaire et secondaire. Annuaire 2006-2007	Education
janv-09	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques de l'enseignement primaire et secondaire. Annuaire 2007-2008	Education
oct-09	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques de l'enseignement primaire et secondaire. Annuaire 2008-2009	Education
oct-11	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2010-2011. Tome 1: enseignement préscolaire et primaire	Education
déc-12	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2011-2012. Tome 1: enseignement préscolaire et primaire	Education
oct-11	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2010-2011. Tome 2: enseignement secondaire général et pédagogique, formation professionnelle et enseignement des métiers	Education
déc-12	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2011-2012. Tome 2: enseignement secondaire général et pédagogique, formation professionnelle et enseignement des métiers	Education
nov-10	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2009-2010. Tome 1: enseignement préscolaire et primaire	Education
nov-10	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2009-2010. Tome 2: enseignement secondaire général et pédagogique, formation professionnelle et enseignement des métiers	Education
nov-10	Ministère de l'éducation nationale	Statistiques du secteur éducatif burundais. Annuaire 2009-2010. Tome 3: enseignement supérieur	Education
avr-09	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Analyse de la chaîne statistique. Diagnostic du système de collecte, traitement, analyse et diffusion des statistiques de l'Education au Burundi. Questions relatives à la carte scolaire et à la formation de cadres	Education
nov-12	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2011/2012	Education
janv-07	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2005/2006	Education
févr-09	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2006/2007 et 2007/2008	Education
déc-09	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2008/2009	Education
nov-10	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2009/2010	Education
	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs de l'enseignement primaire par commune (2008/2009)	Education
nov-11	Ministère de l'enseignement de base et secondaire	Indicateurs sur l'enseignement au Burundi 2010/2011	Education

Date	Auteur	Titre	Secteur
2008	Ministère de l'éducation nationale	Ecoles primaires du Burundi par statut. Années 2008-2009	Education
2008	Ministère de l'éducation nationale	Ecoles secondaires du Burundi par statut. Années 2008-2009	Education
2007	Ministère de l'éducation nationale	Ecoles secondaires et techniques du Burundi. Années 2007-2008 et 2008-2009	Education
2008	Ministère de l'éducation nationale	Etablissements pré-scolaires au Burundi. Année 2008	Education
	Ministère de l'éducation nationale	Liste établissements supérieurs au Burundi.	Education
15/11/2009	Ministère de l'éducation nationale	Questionnaires recensement pré-scolaire, primaire, technique A2/A3/A4, Enseignement des métiers, secondaire général, supérieur. Années 2009-2010	Education
2011	Ministère de finances Burundi	BALANCE DES PAIEMENTS DU BURUNDI POUR 2004-2011	Macro
	Ministère de finances Burundi	Valeur ajoutée par secteur d'activité à prix courants, Emplois du PIB, tableau des ressources et emplois, années 2005, 2009 et 2012	Macro
	Ministère de finances Burundi	SITUATION MENSUELLE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI 2005-2013, Actif, Passif, crédits, recettes non fiscales et dons	Macro
	Ministère de finances Burundi	BALANCE DES TRANSACTIONS INTERNATIONALES 2008-2013	Macro
2012	BRB	Rapport annuel 2012 de la Banque de la République du Burundi	Macro
2011	BRB	Rapport annuel 2011 de la Banque de la République du Burundi	Macro
nov-13	BRB	Bulletin mensuel de la BRB. Novembre 2013	Macro
déc-13	République du Burundi	Economie Burundaise 2012	Macro
sept-12	République du Burundi	Economie Burundaise 2011	Macro
2010	Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi	Annuaire Statistique 2010	Macro
sept-05	République du Burundi	Economie Burundaise 2005	Macro
oct-08	République du Burundi	Economie Burundaise 2007	Macro
sept-11	République du Burundi	Economie Burundaise 2010	Macro
2010	ISTEEBU	Tableau des ressources et emplois 2010	Macro
avr-09	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNÉES DES CENTRES DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNÉE 2007	Santé
oct-09	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNÉES DES CENTRES DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNÉE 2008	Santé
mai-10	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNÉES DES CENTRES DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNÉE 2009	Santé
sept-11	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNÉES DES CENTRES DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNÉE 2010	Santé

Date	Auteur	Titre	Secteur
juil-13	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNEES DES CENTRES DE SANTE ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNEE 2012	Santé
mars-14	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNEES DES CENTRES DE SANTE ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNEE 2013 (Draft)	Santé
juin-12	Ministère de la santé publique, Burundi	ANNUAIRE STATISTIQUE DES DONNEES DES CENTRES DE SANTE ET DES HÔPITAUX POUR L'ANNEE 2011	Santé
2013	Ministère de la santé publique, Burundi	Calcul des primes DGSSLS	Santé
2013	Ministère de la santé publique, Burundi	FACTURES CAM RENOVEE IMPAYEES DE MARS A OCTOBRE 2013	Santé

6.7 Documentation relative au Fond Commun de l'Education

Date	Auteur	Titre	Type de document
13/03/2008	PTF	Lettre d'entente du FCE entre la République du Burundi et l'AFD, la Coopération belge, le Department For International Development (DFID/Royaume Uni), la Coopération luxembourgeoise	Accord de partenariat
13/03/2008	PTF	Ministère de l'Education Nationale et de la recherche scientifique	Manuel de procédures
22/07/2008	PTF	Secrétaire exécutif opérationnel du Plan Sectoriel Education et Formation	PV de réunion
24/05/2012	PTF	Lettre d'entente du FCE entre la République du Burundi et les Partenaires Techniques et Financiers du Fonds Commun de l'Education	Accord de partenariat
sept-10	PTF	I&D	Manuel de procédures
juil-13	PTF	PTF	Manuel de procédures
avr-10	I&D	Mission de révision du manuel de procédures du fonds commun Education au Burundi. RAPPORT D'ETAPE 3. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES VERSION 2 (REVISEE)	Rapport de mission
oct-10	I&D	Aide mémoire. Etape 3 de la mission de révision du manuel de procédures du Fonds commun éducation. Bujumbura du 19 septembre au 4 octobre	Note technique
oct-08	Belgique	DGD	Article de presse

Date	Auteur		Titre	Type de document
26/04/2008	Belgique	Etat belge	Convention spécifique entre le royaume de Belgique et la République du Burundi relative au "Fonds Commun de l'Education"	Convention de financement
avr-08	Belgique		Dossier Final Fonds Commun de l'Education Burundi	Rapport
26/04/2008	Belgique	DGD	Fonds Commun de l'Education (FCE)	Fiche projet
22/01/2012	Belgique	CTB	Evaluation à mi-parcours du FCE	Rapport d'évaluation
mars-12	Belgique	CTB	Rapport de déboursement. Burundi. FCE. Tranche 2011	Rapport de décaissement
sept-13	Belgique	CTB	Rapport de déboursement. Burundi. FCE. Tranche belge et tranche Partenariat Mondial de l'Education PME (GPE) 2013	Rapport de décaissement
29/05/2013	Belgique	Etat belge	Convention spécifique entre le royaume de Belgique et la République du Burundi relative au "Fonds Commun de l'Education, deuxième contribution"	Convention de financement
29/05/2013	Belgique	DGD	Fonds commun de l'Education II - Don	Fiche projet
12/07/2012	Belgique	CTB	Note technique FCE II Burundi	Note technique
	France	AFD	Aide mémoire. Mission AFD de suivi des projets Education au Burundi du 23/03 au 1/04/2010	Rapport de suivi 2010
9/04/2006	France	AFD	AIDE-MEMOIRE Mission au BURUNDI (24 février au 2 mars 2005)	Rapport d'identification
6/12/2006	France	AFD	AIDE-MEMOIRE Mission au BURUNDI (6-14 octobre 2006). Secteur de l'éducation: faisabilité d'une aide sectorielle	Rapport d'identification
11/04/2012	France	AFD	AIDE-MÉMOIRE. Supervision du concours d'appui au Plan sectoriel de l'Education et de la Formation du Burundi (CBI 6001) et de l'ensemble des concours du secteur éducation (CBI 1019, 1039 et 1047). Pré-évaluation du concours d'appui au Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (CBI 1051) du 29 février au 9 mars 2012	Rapport de suivi 2012
29/05/2013	France	AFD	AIDE-MEMOIRE. Supervision des concours du secteur éducation CBI 6001, CBI 1051 et CBI 1039. Pré-identification d'un concours d'appui à la formation professionnelle 6 au 11 mai 2013	Rapport de suivi 2013
14/11/2012	France	AFD	AIDE MEMOIRE. Supervision du concours d'appui au Plan sectoriel de l'Education et de la Formation du Burundi (CBI 6001) et du C2D – Appui budgétaire à la politique enseignante (CBI 1039). Evaluation du concours d'appui au Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (CBI 1051). Pré-identification d'un concours d'appui à la formation professionnelle (20 au 27 septembre 2012)	Rapport de suivi 2012
5/12/2013	France	AFD	AIDE MÉMOIRE. Supervision des concours CBI 6001 et CBI 1051 : Appui au Plan Sectoriel de Développement	Rapport de suivi 2013

Date	Auteur		Titre	Type de document
			de l'Education et de la Formation (25 au 30 novembre 2013)	
juil-07	France	AFD	APPUI AU PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION AU BURUNDI. Mission d'évaluation du concours AFD. 5-14 JUILLET 2007	Rapport d'identification
3/10/2009	France	AFD	Aide mémoire. Mission AfD de suivi des projets Education au Burundi du 23 septembre au 03 octobre 2009	Rapport de suivi 2009
9/12/2009	France	AFD	Avenant nr1 à la convention de financement CBI60001 Appui au Plan Sectoriel Education.	Avenant nr1 à la convention de financement
30/09/2010	France	AFD	Avenant nr2 à la convention de financement CBI60001 Appui au Plan Sectoriel Education.	Avenant nr2 à la convention de financement
13/12/2012	France	AFD	Avenant nr3 à la convention de financement CBI60001 Appui au Plan Sectoriel Education.	Avenant nr3 à la convention de financement
oct-07	France	AFD	Note au Conseil concernant: Subvention de 10 millions d'euros pour le financement du projet Appui au plan sectoriel de l'éducation au Burundi (APSEB).	Fiche d'identification
11/07/2008	France	AFD	Convention de financement CBI60001. Appui au Plan Sectoriel Education.	Convention de financement
19/10/2006	France	AFD	Compte-rendu de mission BURUNDI. Secteur de l'éducation 6-14 octobre 2006	Rapport de suivi 2006
20/03/2008	France	AFD	Compte-rendu de la mission Education au Burundi 5-15 mars 2008	Rapport de suivi 2008
	France	AFD	Fiche synthétique des règlements du projet	Rapport d'achèvement
24/05/2012	Norvège	Norwegian Ministry of Foreign Affairs	Agreement between the Norwegian Ministry of Foreign Affairs and the Government of Burundi regarding development cooperation concerning implementation of the Sector Plan for Education through the FCE	Accord de partenariat
14/09/2012	Norvège	Norwegian Embassy in Kampala	Courrier au Ministre de l'Enseignement de base au Burundi concernant le déblocage de Fonds sur le Compte Pivot du FCE pour décaissement	Courrier
14/03/2008	PTF	PTF	AIDE MEMOIRE DE LA HUITIEME MISSION CONJOINTE SUR LE SECTEUR DE L'EDUCATION (Bujumbura, 10 – 14 mars 2008)	Rapport de suivi 2008
12/10/2006	PTF	PTF	AIDE MEMOIRE DE LA 4ième MISSION CONJOINTE SUR LE SECTEUR DE L'EDUCATION (Bujumbura, 10-12 octobre 2006)	Rapport de suivi 2006
26/09/2012	PTF	PTF	Partenaires Techniques et Financiers du Fonds Commun de l'Education (PTF-FCE). Mission conjointe CTB-NORAD-AFD au Burundi. Supervision de l'exécution 2012 et	Rapport de suivi 2012

Date	Auteur		Titre	Type de document
			préparation de la programmation 2013 du FCE (24 au 26 septembre 2012)	
17/02/2006	PTF	PTF	AIDE MEMOIRE DE LA 2ième MISSION CONJOINTE SUR LE SECTEUR DE L'EDUCATION (Bujumbura, 6-17 février 2006)	Rapport de suivi 2006
févr-11	PTF	PTF	Aide mémoire conjoint. Revue sectorielle conjointe de l'éducation. Du 1 au 9 février 2011	Rapport de suivi 2011
nov-13	PTF	PTF	Aide mémoire conjoint. Revue sectorielle conjointe de l'éducation. Du 27 au 29 novembre 2013	Rapport de suivi 2013
mai-13	PTF	PTF	Aide mémoire conjoint. Revue sectorielle conjointe de l'éducation. Du 6 au 8 mai 2013	Rapport de suivi 2013
févr-14	PTF	Proman/I&D	RAPPORT DE FIN DE MISSION. Appui à la gestion du Budget d'affectation spéciale / Fonds commun de l'éducation au Burundi	Rapport final
sept-11	PTF	Proman/I&D	Rapport nr1 sur le renforcement des capacités de gestion du BAS/FCE	Rapport de suivi
févr-12	PTF	Proman/I&D	Rapport nr2 sur le renforcement des capacités de gestion du BAS/FCE	Rapport de suivi
août-12	PTF	Proman/I&D	Rapport nr3 sur le renforcement des capacités de gestion du BAS/FCE	Rapport de suivi
16/08/2011	UK	DFID	SUPPORTING IMPROVED DELIVERY OF EDUCATION IN BURUNDI (EDUCATION COMMON FUND). Summary Review. Doc XLS	Rapport d'achèvement
2011	UK	DFID	Supporting Education in Burundi. Project Completion Review 2008-2012	Rapport d'achèvement
1/11/2011	UK	DFID	Supporting Education in Burundi. Annual Review. Doc XLS	Rapport d'achèvement

6.8 Documentation relative au Partenariat Mondial pour l'Education

Date	Auteur	Titre
avr-12	Partenariat Mondial pour l'Education	Efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation 2010. Partenariat Mondial pour l'Education
31/07/2012	PTF	Endossement du Plan Sectoriel de Développement de l'éducation et la formation au sein du Programme Mondial pour l'Education par les PTF
10/07/2012		Rapport d'évaluation technique du plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) 2012-2020 en vue de son endossement au Partenariat Mondial pour l'Education